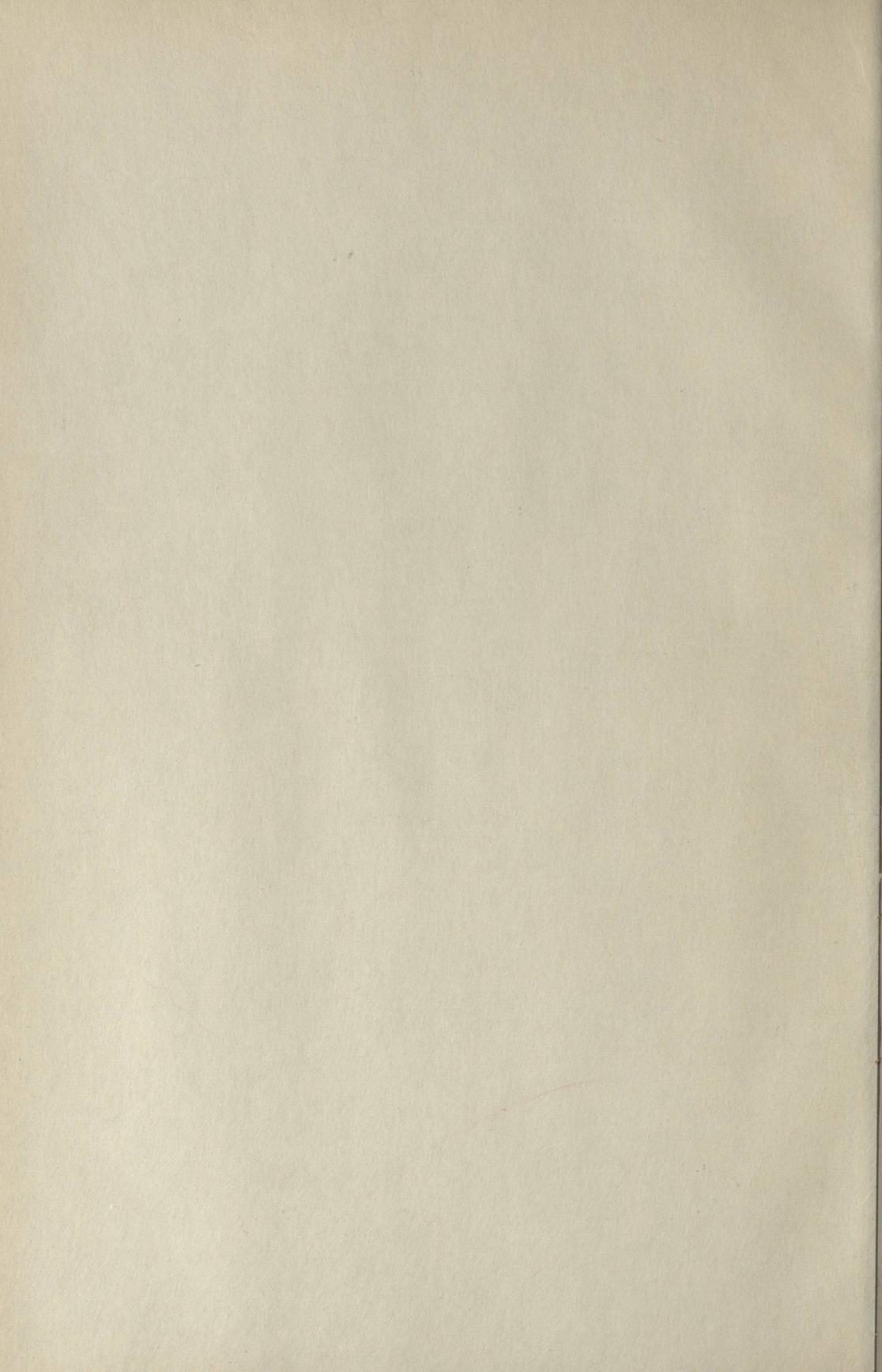




J
103
H44
1894

CANADA. PARLEMENT.
C. des C.

Procès-verbaux.



PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

SESSION 1894

QUATRIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT

DU 15 MARS AU 23 JUILLET, INCLUSIVEMENT.



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1894

THE HISTORY OF THE

INDIAN

4

INDEX

A

ADRESSE :—Réponse immédiate à, 28. Chambre ajournée sans disposer d'une adresse proposée, 137.

ADRESSE À SA MAJESTÉ :—Message du Sénat au sujet de la naissance d'un fils au duc d'York, 632. Concours à l'adresse; adresse à Son Excellence, et message au Sénat, 684. Message du Sénat adoptant l'adresse à Son Excellence, 687.

AGENCES MERCANTILES :—Voir *Police secrète*.

AGENTS DE REPATRIEMENT :—Voir *Repatriement*.

AGRICULTURE :

1. Rapport du département, 1893 : Sir John Thompson, 412. *Imprimé*. Doc. Sess. No 8.
2. Appendice au rapport—Interdiction du bétail canadien en Angleterre : M. Daly, 206. *Imprimé*. Doc. Sess. No 8d.
3. Appendice au rapport—Rapport spécial du commissaire exécutif sur les prix accordés aux instruments agricoles à Chicago : M. Daly, 209. *Imprimé*. Doc. Sess. No 8c.

AGRICULTURE ET COLONISATION :—Comité à nommer, 17. Rapport adopté, 62. Emploi d'un sténographe, 155. 1er Rapport. Impression de 150,000 exemplaires du rapport sur les fermes expérimentales, 205. 2ème Rapport. Aide à l'association des éleveurs de bétail, 206. 3ème Rapport. Sur le fait que le professeur McEachran n'a pas dit que la pleuro-pneumonie existait en Canada, 353. 4ème Rapport. Impression des dépositions des officiers de la ferme centrale, 525. 4ème Rapport adopté, 577. 5ème Rapport. Sommaire de la déposition du directeur et des officiers de la ferme centrale, 589-593. Appendice No 4.

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX :

1. Pâques, 16. Ascension, 197. Fête de la Reine, 266. Conférence coloniale, 487. Fête de la Confédération, 492.
2. Motions pour ajournement, retirées, 35, 202, 534, 917. Rejetées, 89, 577. Adoptée, 137.
3. Motion proposée; la Chambre s'ajourne à 6 p.m., le mercredi, 36.

ALBERTA, CIE DU CHEMIN DE FER DU SUD D' :—Requête préliminaire, 173. Rapport favorable, 185. Pétition pour acte, 189. Rapport sur l'avis, 197. Bill (No 101) : M. Davis, 198. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 219. Rapporté amendé, 335. 3ème lecture et passé, 397. Passé au Sénat, 472. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 61.

ARBITRAGE, COMMISSIONS D' :—Pétitions pour un acte pourvoyant à la nomination de, —dans le cas de grèves, 16, 34, 41, 52, 70, 81, 87, 99, 111, 119, 129, 134, 147, 153, 229, 683.

- ARCHIVES :—Rapport sur les Archives du Canada : Sir John Thompson, 412. *Imprimé.*
Doc. Sess., No 8a.
- ASSOCIATION DE PRÉVOYANCE DU CANADA :—Pétition pour acte, 89. Rapport sur l'avis, 103. Bill (No 76) : Sir J. Grant, 121. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 158. Rapport désapprouvant le préambule; honoraires à rembourser, 451, 452.
- ASSOCIATION MUTUELLE DU CANADA SUR LA VIE :—Pétition pour acte, 69. Rapport sur l'avis, 111.
- ASSOCIATION DE SECOURS MUTUEL OU ASSOCIATION CANADIENNE MUTUELLE SUR LA VIE :—Ordre,—Correspondance, etc, concernant leur enregistrement : M. Sproule, 179.
- ASSURANCE MUTUELLE D'ONTARIO, SUR LA VIE, CIE D' :—Pétition pour acte, 15. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 28) : M. Bowman, 82. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 95. Rapporté amendé, 157. 3ème lecture et passé, 189. Amendé au Sénat, 429. Concours, 435. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 123.
- ASSURANCE DU CANADA SUR LES CHAUDIÈRES À VAPEUR ET LES GLACES, CIE D' :—Pétition pour acte, 57. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 35) : M. Davies, 88. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 95. Rapporté amendé, 157. 3ème lecture et passé, 164. Passé au Sénat, 252. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 125.
- ASSURANCE DU SAINT-LAURENT, CIE D' :—Requête préliminaire, 114. Rapport favorable; pétition pour acte, 120. Rapport sur l'avis, 157. Bill (No 99) : M. White (Cardwell), 198. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 209. Rapporté amendé, 451. 3ème lecture et passé, 471. Passé au Sénat, 555. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 124.
- ASSURANCE SUR LA VIE DITE "NORTHERN" CIE CANADIENNE D' :—Pétition pour acte, 70. Rapport sur l'avis, 78. Bill (No 51) : M. Mulock, 94. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 113. Rapporté amendé, 331. 3ème lecture et passé, 337. Passé au Sénat, 429. Sanctionné, 691.—57-58. Vic., chap. 122.
- ASSURANCE CONTRE LE FEU ET LES ACCIDENTS, CIE D' :—Pétition pour acte, 33. Rapport sur l'avis, 77.
- ASSURANCE DES CHEMINS DE FER CANADIENS CONTRE LES ACCIDENTS, CIE D' :—Pétition pour acte, 53. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 36) : Sir J. Grant, 88. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 95. Rapporté amendé, 249. 3ème lecture et passé, 260. Passé au Sénat, 429. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 118.
- ASSURANCE DES CHEMINS DE FER CANADIENS CONTRE L'INCENDIE, CIE D' :—Pétition pour acte, 33. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 42) : Sir J. Grant, 88. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 95. Rapporté amendé, 249. 3ème lecture et passé, 260. Passé au Sénat, 429. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 119.
- ASSURANCES :
1. Bill (No 111) du Sénat, modifiant l'Acte des,—236. 1ère lecture : Sir J. Thompson, 239. 2ème lecture et renvoyé au comité des Banques, 256. Rapporté amendé; réimprimé, 359. En comité; progrès, 518. Amendé, 584. 3ème lecture et passé, 615. Amendement de la Chambre désapprouvé par le Sénat, 666. La Chambre n'insiste pas sur son amendement, 670. Sanctionné, 693.—57-58 Viet., chap. 20.

ASSURANCES—*Suite.*

2. Rapport du Surintendant pour 1893. *Imprimé.* Doc. Sess. No 4.
3. Sommaire préliminaire des affaires des compagnies canadiennes d'assurances sur la vie pour 1893: M. Foster, 28. *Imprimé.* Doc. Sess. No 4a.
4. Résumé des états des compagnies d'assurance en Canada, pour 1893: Sir J. Thompson, 209. *Imprimé.* Doc. Sess. No 4b.

Voir *Service Civil.*

ATLANTIQUE AU LAC SUPÉRIEUR, CIE DU CHEMIN DE FER DE L':—Pétition pour acte, 51. Rapport sur l'avis; bill (No 73): M. Bergin, 120. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 219. Rapporté amendé, 531. 3ème lecture et passé, 554. Amendé au Sénat, 600. Concours, 604. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 63.

ATLANTIQUE AU NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DE L':—Pétition pour acte, 40. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 30): M. Tisdale, 82. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 95. Rapporté amendé, 155. 3ème lecture et passé, 158. Amendé au Sénat, 223. Concours, 231. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., cha. 62.

Voir *Steamers rapides sur l'Atlantique.*

AUDITEUR GÉNÉRAL :

1. Rapport sur les comptes des crédits pour 1892-93: M. Foster, 27. Référé au comité des Comptes Publics, 88. *Imprimé.* Doc. Sess. No 1.
2. Motion Davies: Que toute la correspondance de l'Auditeur général avec les divers départements publics soit référée au comité des Comptes Publics; objection portant qu'aucun avis de motion n'en a été donné; l'Orateur décide que la motion ne peut être présentée, 215.

Voir *Livres bleus.*

AUSTRALIE, MISSION EN:—Rapport du ministre du Commerce sur sa,—Sir J. Thompson, 336. *Imprimé.* Doc. Sess. No. 5a.

Voir *Câble.*

AVIS DE MOTIONS:—Voir *Ordres du jour.*

B

BAIE DES CHALEURS, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—Voir *Atlantique au lac Supérieur.*

BAIE D'HUDSON:—Adresse,—Correspondance relative à la souveraineté absolue de Sa Majesté sur la Baie d'Hudson: M. Mills, 276.

BAIE DE JAMES ET BAIE D'HUDSON:—Réponse à ordre (1893)—Correspondance concernant les explorations faites, 42. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 36.

BANQUES D'ÉPARGNES POSTALES:

1. Ordre—Nombre de déposants: Sir Richard Cartwright, 179. Réponse, 256. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 71.
2. Pétitions demandant que les dépôts puissent être retirés sans avis préalable, 16, 34, 41, 52, 70, 81, 87, 99, 111, 119, 129, 134, 153, 177, 229, 683.

BANQUES ET COMMERCE :—Comité à nommer, 7. Rapport, 61. Concours, 62. 1er Rapport, 157. 2ème rapport, 249. 3èmerapport, 331. 4èmerapport, 359. 5ème Rapport, 451.

BANQUES EN CANADA :

1. Liste de leurs actionnaires au 31 décembre 1893 : M. Foster, 157. *Imprimée.* Doc. Sess., No 3.
2. Rapport sur les dividendes impayés et les balances non réclamées : M. Foster, 404. *Imprimé.* Doc. Sess., No 3a.

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Etats généraux des,—dans divers comités, 676. *Pas imprimés.* Doc. Sess. No 105.

BAPTISTE RÉFORMÉE DU CANADA, ALLIANCE DE L'ÉGLISE :—Requête préliminaire, 100. Rapport favorable, 112. Pétition pour acte, 113. Rapport sur l'avis, 120. Bill (No 84) : M. Colter, 121. 2ème lecture et référé au comité des Bills Privés, 158. Rapporté amendé, 246. Honoraires remboursés, 247. 3ème lecture et passé, 257. Amendé au Sénat, 473. Concours, 476. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 126.

BATEAUX À VAPEUR, ACTE D'INSPECTION DES :—

1. Résolution établissant le paiement d'un taux ou droit pour chaque bateau à vapeur en Canada : Sir Charles Hibbert Tupper, 412. Adoptée, 446. Rapportée et agréée, 452. Voir Bill suivant :
2. Bill (No 137) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection : sir Charles Hibbert Tupper, 403. 2ème lecture, 445. En comité, 3ème lecture et passé, 477. Passé au Sénat, 563. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 46.

BEHRING, MER DE :—Motion—Laurier pour une adresse demandant copie des mémoires, etc., des pêcheurs de phoques de la Colombie Anglaise pour indemnité au sujet des pertes par eux subies par suite de la sentence des arbitres de la,—retirée, 148. Voir *Comptes Publics.*

BÉTAIL :

1. Interdiction du bétail en Angleterre : M. Daly, 206. *Imprimé.* Doc. Sess. No 8d.
2. Adresse—Correspondance concernant l'inspection du bétail américain passant par le Canada : M. Mulock, 210. Réponse, 457. *Imprimée,* 531. Doc. Sess. No 90.
3. Adresse—Correspondance concernant l'importation en Canada du bétail américain vivant : M. Mulock, 64.
4. Adresse—Correspondance concernant la levée de l'interdiction sur le bétail canadien entrant dans les ports anglais : M. McMullen, 164.
5. Pétitions demandant des mesures législatives pour protéger le commerce du bétail contre les exactions des personnes faisant le trafic du transport, 219, 223, 229, 233, 243, 249, 255, 259, 269, 275, 323, 327, 335, 347, 353, 359, 403, 427, 441, 451, 457, 465, 475, 491, 515, 531, 559, 611.
6. Ordre—Correspondance concernant les règlements pour le transport du bétail vivant sur les lignes ferrées : M. Sproule, 442.
Voir *Tarif des steamers—Subsides,* 14.

BEURRE :—Ordre—Quantité fabriquée aux beurrieres expérimentales de Woodstock et Elgin : M. McMillan, 64. Réponse, 233. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 69.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :

1. Rapport des bibliothécaires, 7. *Imprimé*. Doc. Sess. No 17.
2. Comité spécial nommé et message au Sénat, 71. Message du Sénat nommant son comité, 78. 1er Rapport. Adoption du rapport des bibliothécaires ; sous-comité concernant la commémoration du départ, en 1833, du "Royal William," de Québec ; achat des ouvrages de MM. Clément et Kingsford ; comité d'audition, 205. 2ème Rapport. Voyage du "Royal William," plaque commémorative, 269, 270. Adoption du deuxième rapport, 433. Adoption du premier rapport, 457. 3ème Rapport. Compte courant, etc., 567. *Imprimé*. Appendice No 1.

BILLETS DE CHEMINS DE FER :—Voir *Chemins de fer*.

BILLETS FÉDÉRAUX :

1. Résolution concernant les,—Sir J. Thompson, 544. Adoptée, 605. Rapportée et agréée, 615. Voir Bill suivant :
2. Bill (No 165) modifiant un acte antérieur : M. Foster, 615. 2ème lecture, 627. En comité général ; rapporté, 641. 3ème lecture et passé, 650. Passé au Sénat, 684. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 21.

BILLOTS ET BOIS NON MANUFACTURÉ :—

1. Réponse à adresse (1892)—Correspondance concernant l'enlèvement du droit d'exportation sur les,—exportés du Canada aux Etats-Unis, 559. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 96.
2. Pétition pour l'imposition d'un droit d'importation sur les billots, 259, 275.

BILLS PRIVÉS :—Comité à nommer, 7. Rapport, 59. Adopté, 62. 1er Rapport, 177. 2ème Rapport, 189. 3ème Rapport, 201. 4ème Rapport, 219. 5ème Rapport, 246. 6ème Rapport, 465. 7ème Rapport, 577. 8ème Rapport. Divorce Dillon, 603.

BLÉ D'INDE :—Adresse—Quantité et valeur du blé d'Inde importé chaque année depuis 1889 sur lequel un drawback de 90 pour 100 a été payé : M. Charlton, 65.

BOIS, LICENCES POUR LA COUPE DU :

1. Ordre,—Etat des,—accordées depuis le 1er janvier 1887 : M. Charlton, 179. Réponse, 581. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 79c.
2. Ordre,—Etat indiquant de quelle quantité de bois on a disposé dans les townships 1 à 4, rangs 14 à 17, etc. : M. Martin, 210. Réponse, 492. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 79h.

BOIS SUR LES RÉSERVES DES SAUVAGES :—Voir *Sauvages et terres des Sauvages*, 8, 10, 11.

BOYNTON, CIE DU CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE BICYCLE DE :—Pétition pour acte, 89. Rapport, avis insuffisant ; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 112. Rapport sur l'avis, 120. Bill (No 85) : M. Gillies, 121. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 158. Rapporté amendé, 525. 3ème lecture et passé, 554. Amendé au Sénat, 619. Amendement rejeté, 676. Le Sénat n'insiste pas sur son amendement, 688. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 64.

BRADY, RÉV. PÈRE :—Voir *Woodstock*.

BRANDON ET DU SUD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 69. Rapport sur l'avis, 87. Bill (No 47): M. Davis, 94. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 113. Rapporté, 201. 3ème lecture et passé, 209. Passé au Sénat, 252. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 65.

BROCKVILLE ET NEW-YORK, CIE DU PONT DE :—Requête préliminaire, 525. Rapport favorable, 531. Pétition pour acte, 533. Rapport sur l'avis, etc., 543. Règles suspendues et bill (No 157) présenté; 1ère lecture et placé sans délai sur les ordres du jour pour deuxième lecture, 544. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 554. Rapporté amendé, 559. 3ème lecture et passé, 577. Passé au Sénat, 633. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 89.

BUDGETS :—1894-95, référé au comité des Subsidés, 28. Budget Supplémentaire, 1893-94, p. 451. Budget Supplémentaire 1894-95, p. 583. *Imprimés. Doc. Sess. No 2a.*

C

CABLE ENTRE LE CANADA ET L'AUSTRALIE :—Adresse—Correspondance à ce sujet : Sir H. Langevin, 63.

CALGARY, CIE D'IRRIGATION DE :

1. Pétition pour acte; rapport sur l'avis; bill (No 53): M. Davis, 94. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 113. Rapporté amendé, 210. 3ème lecture et passé, 231. Amendé au Sénat, 462. Motion de concours aux amendements; débat ajourné, 471. Considération des amendements et message au Sénat, 476. Le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement, 489. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 106.

2. Pétition pour amender le bill qui précède, 147.

CAMPBELL, SAMUEL :—Adresse—Papiers concernant la destitution de,—comme surintendant de l'Ile Saint-Paul : M. Davies, 65. Réponse, 270. *Pas imprimée. Doc. Sess. No 33d.*

CANADA OUEST, CORPORATION DE FIDÉICOMMIS ET DE GARANTIE DU :—Pétition pour acte, 40. Voir *Fidéicommis*.

CANAUX :—Motion-Denison déclarant qu'il est expédient d'avoir une profondeur de 20 pieds dans les canaux du Saint-Laurent et de Soulanges comme dans le canal du Sault Sainte-Marie; débat ajourné, 193.

CANAUX, PÉAGES SUR LES :—Voir *Naufrage et remorquage*.

CANSO, TRAVERSE À VAPEUR AU DÉTROIT DE :—Voir *Traverse*.

CAPITAINES ET SECONDS, CERTIFICATS DE :

1. Bill (No 130) modifiant l'acte antérieur : Sir C. H. Tupper, 323. 2ème lecture, 446. 3ème lecture et passé, 477. Passé au Sénat, 563. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 42.

2. Résolution concernant l'honoraire à exiger pour certificats : Sir C. H. Tupper, 251. Adoptée, 446. Rapportée et agréée et référée au comité général sur le bill qui précède, 452.

3. Adresse.—Correspondance concernant l'emploi de capitaines et seconds de steamers ayant leur certificats, etc : M. Davies, 64. Réponse, 445. *Pas imprimée. Doc. sess. No 88.*

CARIBOU, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 89. Rapport sur l'avis ; bill (No 60) : M. Mara, 103. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 113. Rapporté, amendé, 246. 3ème lecture et passé, 257. Amendé au Sénat, 429. Concours, 435. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 67.

CARON, SIR ADOLPHE :—Voir *Subsides*, 13.

CENS ÉLECTORAL :

1. Bill (No 143) : Sir J. Thompson, 427. 2ème et 3ème lectures et passé, 683. Passé au Sénat, 688. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 12.
1. Bill (No 3) abrogeant l'Acte du Cens Electoral : M. Charlton, 16.
3. Bill (No 12) modifiant l'Acte du Cens Electoral en exigeant la qualification domiciliaire de tous les voteurs : M. Edgar, 42.
4. Bill (No 55) modifiant l'Acte du Cens Electoral : M. Dickey, 94.
5. Ordre.—Liste des officiers-reviseurs : Sir H. Langevin, 63. Réponse, 88. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 43.
6. Motion-Mills (Annapolis) concernant le vote des fonctionnaires publics ; débat ajourné, 262.
7. Pétitions demandant que les femmes aient droit de vote, 99, 119, 133, 230, 255.

CHAMBLY, CANAL :—Voir *Lacouture—Pont tournant*.

CHAMBRES DE COMMERCE :—Bill (No 142) du Sénat modifiant l'Acte concernant la constitution des,—422. 1ère lecture : Sir J. Thompson, 433. 2ème et 3ème lectures et passé, 479. Sanctionné, 692.—57-58 Vict., chap. 23.

CHARBON, HUILE DE :—Ordre.—Nombre de gallons importés des Etats-Unis dans des chars-réservoirs : M. Macdonald (Huron), 70.

CHAUDIÈRE, CIE DE LUMIÈRE ET DE FORCE ÉLECTRIQUE DE LA :—Pétition pour acte, 33. Rapport sur l'avis, 103. Bill (No 75) : Sir J. Grant, 120. 2ème lecture et référé au comité des Bills Privés, 148. Rapporté amendé, 246. 3ème lecture et passé, 257. Amendé au Sénat, 439. Concours, 441. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 109.

CHAUDIÈRES À VAPEUR ET GLACES DU CANADA, CIE D'ASSURANCE SUR LES :—Voir *Assurance*.

CHEMINS DE FER, ACTE DES :

1. Bill (No. 14) modifiant l',—M. Mulock, 53. 2ème et 3ème lectures et passé, 277. Passé au Sénat, 422. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 53.
2. Bill (No 61) modifiant l',—en établissant un tarif maximum pour les voyageurs : M. McLean (York), 104.
3. Pétitions demandant que les voyageurs de 1ère classe paient deux centins par mille et ceux de seconde, un centin et quart, 15, 34, 39, 52, 57, 93.
4. Pétitions demandant que les lois des chemins de fer soient amendées de manière à établir un tarif pour les voyageurs n'excédant pas deux centins par mille, 16, 34, 41, 52, 70, 81, 87, 100, 111, 119, 129, 134, 147, 153, 177, 229, 683.
5. Pétitions demandant plus de facilités par chemins de fer ; Miniota, Manitoba, 15.
6. Pétitions demandant que les compagnies dont les lignes traversent les routes publiques soient tenues de garder les routes en bon état, 33, 40, 52, 93, 129.

CHEMINS DE FER DANS LA COLOMBIE ANGLAISE, ZONE RÉSERVÉE AUX :—Voir *Colombie, Terres fédérales*, 2.

CHEMINS DE FER, CONSTRUCTION DE :

Voir *Terres fédérales*, 4.

CHEMINS DE FER ET CANAUX, MINISTÈRE DES :—Bill (No 146) modifiant de nouveau l'Acte concernant le,—M. Bergin, 445.

CHEMINS DE FER ET CANAUX :—Rapport annuel du ministre pour 1892-93 : M. Haggart, 42. *Imprimé. Doc. Sess. No 10.*

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES :—Comité à nommer, 7. Rapport, 58. Concours, 62. 1er Rapport, 129. 2ème Rapport, 155. 3ème Rapport, 177. 4ème Rapport, 201. 5ème Rapport, 206. 6ème Rapport, 219. 7ème Rapport, 246. 8ème Rapport, 269. 9ème Rapport, 325. 10ème Rapport, 347. 11ème Rapport, 441. 12ème Rapport, 457. 13ème Rapport, 491. 14ème Rapport, 525. 15ème Rapport, 531. 16ème Rapport, 544. 17ème Rapport, 599.

CHEMINS DE FER, BILLETS DE :

1. Bill (No 163) modifiant l'Acte concernant la vente des,—M. Haggart, 611. 2ème lecture, progrès, 681.
2. Bill (No 70) concernant la vente des billets d'aller et retour : M. McLennan, 113.

CHEMINS DE FER, SUBVENTIONS AUX :

1. Résolutions pour subventions en terres, 599, 637. Adoptées, 615, 655. Rapportées et agréées, 627, 659.

Voir Bill suivant :

2. Bill (No 168) : M. Daly, 627. 2ème lecture, 641. En comité, rapportées, 650. 3ème lecture et passé, 660. Passé au Sénat, 684. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 6.
3. Résolutions pour subventions en argent, 611, 638, 650. Recommandation de Son Excellence, 615, 641, 650. Adoptées, 641, 655, 660. Rapportées et agréées, 650, 660. Amendements-Laurier, rejeté, 668. Amendement-Cartwright, rejeté, 669. Résolution rapportée et agréée, 669.

Voir Bill suivant :

4. Bill (No 169) : M. Haggart, 660. 2ème lecture, 669. En comité, rapporté, 676. 3ème lecture et passé, 683. Passé au Sénat, 688. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 4.

CHEVALIER, J. B. :—Voir *Pêcheries*, 6.

CHICAGO, EXPOSITION DE :

1. Ordre—Nom des employés originaires de la Nouvelle-Ecosse : M. Patterson (Colchester), 105. Réponse, 158. *Pas imprimée. Doc. Sess. No 55.*
2. Ordre—Prix décernés aux écoles primaires et spéciales : M. Lachapelle, 276. Réponse, 604. *Pas imprimée. Doc. Sess. No 101.*
3. Ordre—Noms de tous les employés et leurs fonctions : M. Martin, 63.
4. Ordre—Etat de tous les employés, salaires, frais de voyage, etc. : M. Charlton, 135.

CLIFTON, CIE DU PONT SUSPENDU DE :—Pétition pour acte, 15. Rapport sur l'avis, 87. Bill (No 41) : M. Coatsworth, 88. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 95. Rapporté amendé, 201. 3ème lecture et passé, 209. Passé au Sénat, 429. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 97.

COALITIONS POUR GÊNER LE COMMERCE :—Bill (No 140) du Sénat pour amender un acte antérieur, 422. 1re lecture : M. Sproule, 430.

COBOURG, NORTHUMBERLAND ET DU PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Requête préliminaire, 99, 100. Rapport favorable, 112. Règle 49 suspendue, 129. Pétition pour acte, 130. Rapport sur l'avis, 197. Bill (No 132) : M. Guillet, 343. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 398. Rapporté, 491. 3ème lecture et passé, 554. Passé au Sénat, 633. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 68.

COCKBURN, QUAI ET DOCK DE L'ÎLE :—Ordre—Coût total des,—le nom de l'entrepreneur, etc : M. McMullen, 64. Réponse, 582. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 75c.

CODE CRIMINEL DE 1892 :—

1. Bill (No 126) modifiant le,—Sir John Thompson, 271. 2ème lecture ; en comité, progrès, 519. Amendé, et motion pour 3ème lecture, 552. 3ème lecture et passé, 560. Amendé au Sénat, 633. Concours, 650. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 57.
2. Bill (No 4) établissant de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux et pour amender le Code Criminel de 1892 : M. Coatsworth, 16. 2ème lecture ; progrès, 338, 407. Le comité se lève sans faire de rapport, 442.
3. Bill (No 16) modifiant le Code Criminel afin d'empêcher les loteries : M. Charlton, 53.
4. Bill (No 18) modifiant le Code Criminel afin de punir la séduction et l'enlèvement : M. Charlton, 62.

COFFIN, CHS :—Ordre—Correspondance au sujet d'une demande d'indemnité pour dommages causés par chemin de fer : M. Davies, 65. Réponse, 198. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 63.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL :

1. Ordre—Nombre d'élèves gradués ; nombre de ceux qui ont pris du service sous les gouvernements canadien et anglais respectivement : M. Mulock, 53. Réponse 121. *Imprimée*, 170. Doc. Sess. No 48.
2. Réponse supplémentaire à ordre ci-dessus, 230. *Imprimée*. Doc. Sess. No 48a.
3. Autre réponse supplémentaire, 403. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 48a.

COLOMBIE ANGLAISE :—Réponse à adresse (1893). Correspondance concernant la limite de la zone réservée pour les chemins de fer, 100. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 45.

Voir—Behring—Juges, 1, 3—Pénitencier de Kingston, 3—Terres fédérales, 2.

COLONS DES ETATS-UNIS :—Ordre—Nombre de colons amenés du Dakota dans le district de Yorkton et Saltcoats : M. Martin, 211.

COLONS :—Voir *Manitoba*, 1.

COMITÉS PERMANENTS :—A nommer, 7. Comité spécial pour préparer les listes des membres des comités permanents, 18. Rapport, 57. Concours, 62.

COMITÉS :

1. Spéciaux: Débats, 7. Choix des membres devant former les comités permanents, 18. Sur le bill (No 6) pour priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre, 202.
2. Permanents: Ordres Permanents; Impressions, 60, 62. Privilèges et Elections, 58, 62. Lois Expirantes, 58, 62. Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 58, 62. Bills Privés, 59, 62. Comptes Publics, 60, 62. Banques et Commerce, 61, 62. Agriculture et Colonisation, 62.
3. Comité mixtes: Bibliothèque, 71, 88. Impressions, 70, 78.
4. Membres ajoutés aux comités, etc. : 193, 197, 427.
5. Emploi d'un sténographe: Agriculture et colonisation, 155. Comptes Publics, 173. Privilèges et Elections, 281.
6. Ordres de renvoi rescindés et bills renvoyés à un autre comité, 147, 148, 163.
7. Témoins ayant fait défaut assignés à comparaître à la barre, 354.
8. Interrogatoire des témoins sous serment:—Voir *Comptes Publics*.

COMMERCE :—Rapport du ministre pour 1893: Sir John Thompson, 252. *Imprimé*. Doc. Sess. No 5. Voir *Australie*.

COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux pour 1893: M. Wallace, 42. *Imprimés*. Doc. Sess., No 6. Voir *Livres bleus*.

COMMISSIONS :—Liste des fonctionnaires qui ont reçu des commissions en 1893: M. Costigan, 29. *Pas imprimée*, 171. Doc. Sess. No 31.

COMMUNES, CHAMBRE DES :

1. Résolution concernant l'indemnité des sénateurs et des députés, 599. Adoptée, 604. Rapportée et agréée, 615. Voir le bill suivant :
2. Bill (No 164) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes: M. Foster, 615. 2ème lecture, 627. En comité, etc., 641. 3ème lecture et passé, 650. Passé au Sénat, 665. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 10.
3. Bill (No 90) pourvoyant à l'examen des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes: M. Mulock, 163. Bill transféré aux ordres du gouvernement, 189. 2ème et 3ème lectures et passé, 223. Amendé au Sénat, 257. Concours, 446. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 16.
4. Bill (No 15) modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes: M. Mulock, 53.
5. Ordre pour la comparution de J. B. Provost et O. E. Larose à la barre; rapport du sergent d'armes; ordre au sergent d'armes de les prendre sous sa garde, 404.
6. Rapport du sergent d'armes portant que les susdits témoins sont sous sa garde; ils sont amenés à la barre et interrogés, 419, 420. Relâchés, 421.
7. Nomination des Commissaires de l'Economie Interne, 28.
8. Séances du samedi, 599. Deux séances par jour pendant le reste de la session, 637. Voir *Elections*.

COMPAGNIES PAR ACTIONS :—Bill (No 153) du Sénat; 1ère lecture: Sir John Thompson, 478.

COMPTES PUBLICS :—Comité à nommer, 7. Rapport, 60. Adopté, 62. Mandats spéciaux du Gouverneur général, etc., référés, 66. Comptes Publics et rapport de l'Auditeur général référés, 88. 1er Rapport. Examen des témoins sous serment, 111. 2ème Rapport. Procédures du comité sur la question de l'examen des témoins sous serment, 143. Motion à l'effet que les premiers et second rapports soient pris en considération, adoptée; Motion-Mulock concernant l'examen des témoins sous serment ou affirmation; Amendement-Tupper, adopté, 153, 154. 3ème Rapport. Examen sous-serment des témoins dans l'affaire des dépenses de l'arbitrage de Behring, 169. 4ème Rapport. Examen sous serment des témoins *re* Dépenses Légales et comptes du canal Lachine; emploi d'un sténographe, 169, 170. Quatrième rapport adopté, 173. Troisième rapport à être le premier Ordre du Jour mercredi, 173. Troisième rapport pris en considération sur motion de M. Laurier; motion-Tupper autorisant le comité à examiner les témoins sous serment dans l'affaire des comptes de l'arbitrage de Behring, adoptée, 178. M. Martin substitué à M. Charlton, 192. 5ème Rapport. Autorisations d'examiner sous serment George Bailey et autres témoins dans l'affaire des boîtes aux lettres, 197, 198. M. Craig substitue à M. Tisdale, et M. McInerney ajouté, 197. 6ème Rapport. Impression du rapport de la commission d'enquête sur le canal Lachine, 230. 7ème Rapport. Impression des témoignages de M.M. Schreiber, Parent, Kennedy et autres, devant la commission du canal Lachine, 238. 8ème Rapport. Causes dites "Hard Pan" et comptes référés, 255, 256. 9ème Rapport. Impression des témoignages dans l'enquête sur les ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc sur le canal Lachine, 359. M. Curran ajouté au comité, 427. Quatrième rapport à être pris en considération demain, 581. Motion pour son adoption; amendement-Edgar, 594. Amendement rejeté, 597. Rapport adopté, 598. 10ème Rapport. Témoignages dans l'affaire des ponts; à imprimer, 603. Voir *Appendice No 2*. Deuxième rapport adopté, 603. 11ème Rapport, y compris la déclaration du ministre des Travaux Publics, 637. Voir *Appendice No 2*. Onzième rapport adopté, 637.

COMPTES PUBLICS DU CANADA :—Pour l'exercice 1892-93 : M. Foster, 27. Référés au comité des Comptes Publics, 88. *Imprimés*. Doc. Sess. No 2. Voir *Livres bleus*.

CONNOLLY, M. :—Voir *McGreevy*.

"CONSTANCE," "CURLEW" et "PETREL," STEAMERS :—Ordre—Contrats pour leur construction; paiements faits pour chaque contrat : M. Davis, 276.

CONTRATS :—Motion-Coatsworth concernant l'insertion d'une clause dans les contrats pour travaux publics réglementant le taux des gages des ouvriers y employés; Motion pour ajourner le débat, 337.

CONTRATS—CAUTIONNEMENTS :—Ordre—Relevé des deniers détenus par le gouvernement en garantie de l'exécution des travaux : M. Lister, 210. Réponse, 404. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 87.

CORDAGE DES CONSOMMATEURS, CIE DE : Pétition pour acte, 70. Rapport sur l'avis, 78. Bill (No 31) : M. Rosamond, 82. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 95. Rapporté amendé, 249. 3ème lecture et passé, 260. Passé au Sénat, 462. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 114.

CORNWALL, CANAL DE :

1. Adresse—Papiers concernant l'adjudication à Davis et Fils du contrat pour le barrage à l'Île Sheik : M. Charlton, 65. Réponse, 343. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 77b.
2. Réponse supplémentaire, 434. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 77c.

COUR SUPRÊME, JUGES DE LA :—Résolution concernant les,—476. Adoptée, 478. Motion portant que le rapport soit reçu demain ; amendement-Laurier, rejeté, 483. Rapport à recevoir, 484.

CRIMINEL, CODE :—Voir *Code criminel*.

CRIMINELLE, LOI : Voir *Loi criminelle*.

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX :—Voir *Code criminel*, 2.

“CURLÉW,” steamer :—Voir “Constance.”

CURRAN, PONT :—Adresse—Contrats pour sa construction : M. Gibson, 63.

Voir *Lachine—Comptes Publics*.

D

DAMES DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS :—Pétition pour acte, 69. Rapport sur l'avis, 78. Bill (No 43) : M. LaRivière, 88. 2ème lecture et référé au comité des Bills Privés, 95. Rapporté amendé, 201. 3ème lecture et passé, 206. Honoraires remboursés, 246. Passé au Sénat, 252. Sanctionné, 690. 57-58 Vic., chap. 128.

“DÉBATS” DE LA CHAMBRE :—Comité spécial nommé, 7. 1er Rapport. Nomination de A. C. Campbell. Gratuité à la veuve Richardson. Allocation aux secrétaires des rapporteurs. Réduction du quorum, 35. Motion pour adoption du premier rapport,—retirée, 47. 1er Rapport adopté, sauf les paragraphes deux et trois, 52. 2ème Rapport. Emploi temporaire d'un traducteur additionnel, 353. Adopté, 427. 3ème Rapport. Paiement du salaire de MM. Desjardins et Campbell, 543. Adopté, 581.

DÉLINQUANTS, JEUNES : Voir *Loi criminelle*, 1.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etat depuis la dernière session : M. Foster, 27. Référé au comité des Comptes Publics, 66. *Pas Imprimé*. Doc. Sess. No 26.

DÉPUTÉS :

1. Ayant prêté serment et pris leurs sièges :

Page des Procès verbaux.	Membres.	District Electoral.
275	Blanchard, Théotime	Gloucester.
531	Corby, Henry.....	Hastings, Division Ouest.
6	Grant, Phou. Sir James, C.C.M.G.....	Ottawa, Cité.
6	Harwood, Henry Stanislaus	Vaudreuil.
6	Haslam, Andrew.....	Vancouver.
6	Martin, Joseph.....	Winnipeg.

DÉPUTÉS—*Suite.*

2. Accusation portée par M. Bruneau contre Arthur J. Turcotte, député de Montmorency; motion amendée, sur proposition de Sir John Thompson et adoptée, 250. Rapport portant que l'accusation n'est pas fondée, 567, Adopté, 598.

3. Un député (H. Corby) résigne son mandat, 470.

Voir *Orateur*, 3, 4, 5, 6.

DILLON, JAMES ST. G.:—Voir *Divorce*, 1.

DIMANCHE, OBSERVANCE DU :

1. Bill (No 2): M. Charlton, 16. 2^{ème} lecture, 202. En comité, progrès, 324. Amendé, 337. Motion pour troisième lecture; renvoi en comité; rapporté amendé, 409. Amendements rejetés; 3^{ème} lecture et passé, 475.

2. Pétitions adverses, 99, 111, 163.

3. Pétition demandant l'abrogation de la clause du bill défendant la publication des journaux le dimanche, 403.

4. Pétition en faveur d'un bill pour faire observer le dimanche, 51.

DISCOURS DU TRÔNE:—Lu par l'Orateur, 6. A considérer, 7. Résolution pour adresse. 11. Débat,—ajourné, 12. Reprise du débat, 17. Adoption de l'adresse, 18. Réponse de Son Excellence, 206. Discours de prorogation, 691.

DISTILLERIES, BRASSERIES, ETC.:—Ordre—Nombre de,—établies en Canada: M, Flint, 277. Réponse, 649. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 104.

Voir *Liqueurs enivrantes.*

DIVISIONS ÉLECTORALES, GROUPEMENT DES:—Pétitions pour un acte pourvoyant au,— et au vote plural, 34, 41.

DIVORCE :

1. *Dillon, James St. G.*:—Pétition pour acte, 39. Rapport sur l'avis, 120. Bill (No 148) du Sénat; 1^{ère} lecture: M. Sutherland, 473. 2^{ème} lecture et référé au comité des Bills Privés, 560. Rapporté, 577. Renvoyé au comité des Bills Privés, 596. Rapporté, 603. En comité général; rapporté, 611. 3^{ème} lecture et passé, 644, 645. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 129.

2. *Downey, Caroline Jane*:—Pétition pour acte, 69. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 105) du Sénat, 202. 1^{ère} lecture: M. Taylor, 206. 2^{ème} lecture et référé au comité des Bills Privés, 220. Rapporté, 246. 3^{ème} lecture et passé, 257. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 130.

3. *Filman, Joshua Nicholas*:—Pétition pour acte, 39. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 109) du Sénat, 224. 1^{ère} lecture: M. McKay, 251. 2^{ème} lecture et référé au comité des Bills Privés, 276. Rapporté, 465. 3^{ème} lecture et passé, 475. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 131.

4. *Johnson, Orlando Geo. Richmond*:—Pétition pour acte, 259. Bill (No 136) du Sénat, 400. 1^{ère} lecture et référé au comité des Ordres Permanents, 403. Rapport sur l'avis, 411. Placé sur la liste des Ordres, 419. 2^{ème} lecture et référé au comité des Bills Privés, 441. Rapporté, 465. 3^{ème} lecture et passé, 475. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 132.

DIVORCE—*Suite.*

5. *Piper, Wm. Samuel*:—Pétition pour acte, 89. Rapport sur l'avis, 103. Bill (No 119) du Sénat, 262. 1ère lecture: M. Northrup, 266. 2ème lecture et référé au comité des Bills Privés, 323. Rapporté, 465. 3ème lecture et passé, 475. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 133.
6. *Thompson, Joseph*:—Bill (No 120) du Sénat, 262. 1ère lecture: M. Northrup, 266. Référé au comité des Ordres Permanents, 271. Rapport sur l'avis et placé sur la liste des Ordres, 331. 2ème lecture et référé au comité des Bills Privés, 397. Rapporté, 465. 3ème lecture et passé, 475. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 134.
7. Messages au Sénat renvoyant la la preuve, 260, 476, 667.

DOCUMENTS NON FOURNIS:—Ordre—Nombre de demandes de documents durant les trois dernières sessions, qui n'ont pas eu de réponses: M. Landerkin, 104.

DOUANES:

1. Bill (No 135) pour refondre et amender les actes concernant les droits de douane: M. Foster, 400. 2ème lecture; en comité, 627. Instructions au comité, 680. 3ème lecture et passé, 681. Passé au Sénat, 688. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 33. Voir *Subsides et Voies et Moyens*, 18, 19.
2. Bill (No 9) modifiant les actes antérieurs: M. Charlton, 28. Bill retiré, 203.
3. Adresse—Ordre en conseil autorisant des drawbacks ou remises aux termes du paragraphe (*m*) de la clause 245 de l'Acte des douanes: M. Casey, 135.
4. Ordre—Compte de l'Imprimeur de la Reine indiquant le coût des 3,550 exemplaires de l'index analytique du tarif douanier: M. Somerville, 261.
5. Pétitions pour réduire les droits sur les instruments agricoles et l'huile de charbon, etc., 57.
6. Pétitions pour réduire les droits sur les boîtes de pendules et de montres, 99, 133.
7. Pétition pour réduire de nouveau les droits sur l'huile de charbon, le fer et la ficelle à lier, 189. Voir *Subsides*, 15. *Woodstock*.

DOUANES, PERCEPTEUR DE:—Voir *Woodstock*.

DOWNEY, CAROLINE JANE:—Voir *Divorce*, 2.

DRAWBACK OU PRIME À LA CONSTRUCTION DE NAVIRES CANADIENS:

1. Adresse—Ordres en conseil de 1867 à 1879 concernant un,—M. Amyot, 104. Réponse, 323. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 74.
2. Adresse—Ordres en conseil en vigueur en 1858, concernant tout,—M. Amyot, 135. Réponse, 271. *Pas imprimée*. Doc. Sess., 74a.
Voir *Douanes*, 3.

DRAWBACKS:—Résolution concernant un drawback sur certains articles, 476. En comité général, adoptée, 518. Ordre rescindé, 553.
Voir *Pacifique Canadien*, 1, 2.

DROITS D'AUTEURS:—Adresse—Correspondance concernant les,—M. Edgar, 29. Réponse, 130. *Imprimée*. Doc. Sess., No 50.

DROITS, RÉDUCTION DE :—Ordre—Articles manufacturés en Canada sur lesquels a été faite une,—à l'exportation : M. McMullen, 211.

DULUTH À NÉPIGON ET LA BAIE DE JAMES, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 40. Rapport spécial sur l'avis ; bill (No 37) : M. Masson, 88. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 95. Rapporté amendé, 155. 3ème lecture et passé, 180. Amendé au Sénat, 252. Concours, 260. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 70.

E

ECHIQUIER, COUR DE L' :—Règles de la,—M. Costigan, 29. *Pas imprimées*. Doc. Sess. No 32.

ECOLES COMMUNES, FONDS DES :

1. Résolution concernant le,—458. En comité, adoptée, 470. Rapportée et agréée, 477. Voir Bill suivant :
2. Bill (No 151) : Sir J. Thompson, 477. 2ème lecture, etc., 493. 3ème lecture et passé, 516. Passé au Sénat, 563. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 3.

ECOLES ET ORDONNANCES SCOLAIRES :—Voir *Manitoba*, 4, 6, 7. *Nord-Ouest, Territoires*, 10, 11, 12, 13.

ECOLES DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Voir *Prince-Edouard*.

ECONOMIE INTERNE :—Voir *Communes*, 7.

EDIFICES PUBLICS :—Ordre—Coût total de tous les édifices du gouvernement dans le Manitoba et le Nord-Ouest, du 30 juin 1890 au 30 juin 1893 : M. McMullen, 64.

EDMONTON, TRAMWAY A :—Pétition pour acte ratifiant l'Ordonnance 32, de 1893, des Territoires du Nord-Ouest concernant un,—33. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 23) : M. Davis, 78. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 82. 3ème lecture et passé (Titre changé), 554. Passé au Sénat, 618. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 71.

EDUCATION DANS LE MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Voir *Manitoba*, 4, 6, 7.

ELECTEURS QUI SE LAISSENT CORROMPRE :—Voir *Vote*.

ELECTIONS CONTESTÉES :

1. L'Islet : Certificat du juge ; pétition renvoyée, 2.
2. Soulanges : Certificat du juge ; pétition renvoyée, 1.
3. Vaudreuil : Certificat du juge ; pétition renvoyée, 4.

ELECTIONS :

1. Bill (No 128) modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales : Sir J. Thompson, 282. 2ème et 3ème lectures, et passé, 670. Passé au Sénat, 688. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 13.
2. Bill (No 87) pour faciliter le vote des fonctionnaires publics aux élections des membres des Communes : M. Rider, 148.

ELECTRICITÉ DE LA CHAUDIÈRE, CIE D' :—Voir *Chaudière*.

ELECTRIQUES, CHARS :—Pétition demandant la passation d'un bill pour placer des abris ou vestibules sur tous les chars des rues, 223, 330.

ELECTRIQUE, INSPECTION DE LA LUMIÈRE :—Bill (No 118) : M. Wood (Brockville), 256. 2ème lecture; progrès, 488. 3ème lecture et passé, 518. Amendé au Sénat, 633. Concours, 650. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 39.

ELECTRIQUE, UNITÉS DE MESURE :—Bill (No 117) : M. Wood (Brockville), 256. 2ème et 3ème lectures et passé, 488. Passé au Sénat, 684. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 38.

ELGIN, COMTÉ D' :—Voir *Listes de votation*.

ELGIN À HAVELOCK, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition pour acte, 15. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 40) : M. Hazen, 88. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 95. Rapporté amendé, 201. 3ème lecture et passé, 209. Passé au Sénat, 252. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 72.

ELLIS, JOHN V :—Ordre—Sentence prononcée par la cour Suprême du Nouveau-Brunswick : M. Davies, 65. Réponse, 121. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 173.

Voir *Subsides et Voies et Moyens*, 25.

ÉRIÉ ET HURON, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition pour acte, 40. Rapport sur l'avis, 112. Bill (No 81) : M. Cockburn, 121. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 130. Rapporté, 335. 3ème lecture et passé, 397. Passé au Sénat, 448. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 73.

ÉTATS-UNIS :—Voir *Indépendance*. *Pêcheries*, 3. *Relations amicales*. *Immigrants*. *Postes*, 4. *Naufrage et Remorquage*.

EXPLORATIONS :—Réponse à Ordre (1893) : Rapports, etc., sur les explorations précédemment faites à la Baie de James et à la Baie d'Hudson, 42. *Pas imprimés*. Doc. Sess. No 36.

EXPORTATIONS :—Motion pour Ordre—Etat indiquant, pour le dernier exercice, les exportations aux Etats-Unis dont la valeur excède les exportations en d'autres pays étrangers; amendée, sur motion de M. Wallace, et adoptée, 164.

EXPORTATION, DROIT D' :—Voir *Billots*. *Droits, réduction de*.

F

FAILLITE, ACTE DE :

1. Bill (No 152) du Sénat, 1re lecture : Sir J. Thompson, 478.
2. Ordre—Noms des syndics officiels qui ont agi en vertu de l'Acte de 1875 : M. Fauvel, 276.
3. Pétitions adverses au bill ci-dessus, 331, 687.

FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES :—Rapport sur la,—M. Wood (Brockville), 427. *Imprimé*. Doc. Sess. No 7a.

FALSIFICATION DES ALIMENTS, DROGUES ET ENGRAIS AGRICOLES :—Bill (No 91) modifiant de nouveau l'Acte concernant la,—M. Sproule, 164.

FARTHING, RÉV. J. C.:—Voir *Woodstock*.

FÉDÉRATION IMPÉRIALE:—Voir *Indépendance du Canada*.

FEMMES:—Voir *Cens Electoral* 7.

FER ET ACIER :

1. Résolution concernant une prime à la fabrication du fer en gueuse et de l'acier, 659. Adoptée, 669. Rapportée et agréée, 676. Voir le bill suivant :
2. Bill (No 170) : M. Foster, 676. 2ème et 3ème lectures et passé, 683. Passé au Sénat, 688. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 9.
3. Adresse—Quantité et valeur du fer et de l'acier importés pour la construction de ponts : M. Charlton, 65.

FER EN GUEUSE:—Ordre—Montant payé en primes à la fabrication du,—M. Edgar, 65. Réponse, 104. *Imprimée*. Doc. Sess. No 46.

FERMES EXPÉRIMENTALES:—Rapport du directeur et des officiers, 1893 : M. Foster, 157. *Imprimé*. Doc. Sess. No 8c.

FICELLE À LIER:—Motion—Mulock portant que la,—soit placée sur la liste des articles francs de droit ; débat ajourné, 29. Voir *Pénitencier de Kingston*, 6.

FIDÉICOMMIS DU CANADA, CORPORATION DE:—Bill (No 96) du Sénat, 190. 1ère lecture : M. Davis, 198. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 202. Rapporté amendé, 331. 3ème lecture et passé (Titre changé), 337. Concours du Sénat, 540. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 115.

FILMAN, J. N.:—Voir *Divorce*, 3.

FONDS DES ÉCOLES COMMUNES:—Voir *Ecoles communes*.

FRANCE, TRAITÉ AVEC LA :

1. Bill (No 147) : M. Foster, 452. Motion pour deuxième lecture, 568. Amendements O'Brien et Edgar, rejetés, 569, 570. Amendement Laurier, 571. Rejeté, 572. Motion principale adoptée, 573. 2ème lecture, 574. En comité général, amendé, 577. 3ème lecture et passé, 582. Passé au Sénat, 665. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 2.
2. Ordre—Etat suivant la formule C dans le livre bleu déjà publié sur le traité avec la France, pour les années 1891-92 et 1892-93 : M. Laurier, 105. Réponse, 158. *Imprimée*. Doc. Sess. No 56.
3. Réponse supplémentaire. 515. *Imprimée*. Doc. Sess. No 56a.
4. Motion pour une adresse demandant la correspondance concernant une déclaration de Lord Dufferin à M. Develle au sujet de la subvention d'un service de steamers entre le Canada et la France : M. Laurier ; la Chambre s'ajourne, 136, 157.
5. Pétitions adverses à la ratification du traité, 51, 119, 147, 163.

FRAUDE DANS LES MARQUES DE COMMERCE OU VENTES : Voir *Marques ou ventes*.

FRONTIÈRE ENTRE L'ALASKA ET LA COLOMBIE ANGLAISE:—Adresse—Correspondance concernant la,—Sir H. Langevin, 63. Réponse, 404. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 86. Voir *Québec, Limites de*.

G

GALLAGHER, JOHN :—Voir *McNab*.

GALOPS, CHENAL DES RAPIDES DES :—Réponse à Ordre (1893)—Plans et études par M. Kennedy, 185. *Pas Imprimée*. Doc. Sess. No 60.

GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ, CIE CANADIENNE DE :—Pétition pour acte, 87. Rapport sur l'avis. Bill (No 77) : M. Boyd, 121. 2ème lecture et renvoyé au comité des Banques, 130. Ordre précédent rescindé et bill référé au comité des Bills Privés, 148. Rapporté amendé, 189. En comité général; rapporté, 260. 3ème lecture et passé, 275. Passé au Sénat, 439. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 110.

GÉOLOGIQUE, COMMISSION :—Rapport sommaire pour 1893 : M. Daly, 28. *Imprimé*. Doc. Sess. No 13.

GIBIER, CONSERVATION DU :—Voir *Nord-Ouest, Territoires du*.

GLEICHEN, LAC AUX CASTORS ET VICTORIA, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 40. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 57) : M. Davis, 100. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 113. Rapporté amendé, 559. 3ème lecture et passé, 577. Passé au Sénat, 633. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 74.

GOODNOW, L. A., DESTITUTION DE :—Voir *Subsides*, 12.

GOODWIN, GEO :—Voir *Soulanges, Canal*, 1.

GOSSELIN, MICHEL :—Réponse à Adresse (Sénat)—Documents concernant la réclamation formulée par M. Gosselin, métis. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 41.

GOUVERNEMENT, MESURES DU :—Priorité les jeudis après les interpellations, 174. Mercredi prochain, 266. Les mercredis pendant le reste de la session, 327. Les lundis, 469. Les samedis, 599, 637.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

1. Ouverture de la session, 1. Discours du Trône, 6 (Voir Discours). Sanction aux bills, 688. Discours de prorogation, 691.
2. *Résolutions recommandées à la Chambre* : Police à cheval du Nord-Ouest, 271. Juges des cours de comtés, Colombie Anglaise, 327. Service de steamers, entre le Canada et le Royaume-Uni, 327. Distribution du Fonds des Ecoles Communes, 458. Subsides, province de Québec, 458. Juges de la cour Suprême; drawback sur certains articles, 476. Juge en chef de la cour Supérieure, province de Québec, 488. Drawback sur certains articles employés à la construction du Pacifique Canadien, 533. Indemnité des députés, 599. Subventions en terres aux chemins de fer, 637. Subventions en argent aux chemins de fer, 615, 641, 649. Prime pour le fer en gueuse, 659.
3. Bill (No 93) fixant le traitement du Gouverneur général : M. Mulock, 173.
4. Lettre annonçant l'ouverture de la session, 1. Annonçant la prorogation, 687.

Messages :

5. Budget, 28. Budgets Supplémentaires, 451, 583.
6. Minute du Conseil nommant les membres de la Commission Interne, 28.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL—*Messages*—Suite.

- 7. Accusant réception de l'adresse en réponse au discours du Trône, 206.
- 8. *Mandats* : Emis depuis la dernière session : M. Foster, 27. Référés au comité des Comptes Publics, 66. *Pas imprimés*. Doc. Sess. No 27.

GRAIN DE SEMENCE, PRÊT DE :—Voir *Manitoba*, 5.

GRAND ETANG, TRAVAUX PUBLICS À :—Ordre.—Soumissions, contrats, etc., concernant les,—Cap-Breton : M. Davies, 210. Réponse, 281. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 175.

GRANDS JURÉS :—Bill (No 24) réduisant à sept le nombre des grands jurés dans Ontario : M. Edgar, 78. 2ème lecture, 203. En comité, etc., 442.

GRAND NORD, CHEMIN DE FER LE :—Adresse—Communications adressées par diverses paroisses au sujet du tracé du,—M. Tarte, 235.

GRAND ORIENTAL, CHEMIN DE FER :—Voir *Atlantique au lac Supérieur*.

GRAND TRONC, PONT DU :—Voir *Comptes Publics*.—*Subsides*, 16.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—Certificats de l'élection des députés suivants :—

Page des Procès-Verbaux.	District.	Membres.
260	Gloucester.....	Théotime Blanchard, écr.
531	Hastings, D.O.....	Henry Corby, écr.
6	Ottawa, Cité.....	Sir James A. Grant, C.C.M.G.
6	Vancouver.....	Andrew Haslam, écr.
6	Vaudreuil.....	Henry Stanislaus Harwood, écr.
6	Winnipeg.....	Joseph Martin, écr.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :—Dépose certains documents sur le bureau, 6, 676. Voir *Orateur*, 4, 8.

GRÈVES :—Voir *Arbitrage*.

GUELPH, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Pétition pour acte, 89. Rapport sur l'avis ; Bill (No 63) : M. Henderson, 112. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 130. Rapporté amendé, 219. 3ème lecture et passé, 231. Passé au Sénat, 407. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 75.

H

“HARD PAN,” CAUSES DITES :

- 1. Adresse—Rapports, etc., concernant les,—Sir J. Thompson, 230.
- 2. Tous les dossiers dans ces causes référés au comité des Comptes Publics, 256.

HARENG, PÊCHE DU :—Voir *Pêcheries*, 7, 9.

HARRIS, PROPRIÉTÉ—SAINT-JEAN, N.-B.:—Voir *Intercolonial*, 2.

HAVRES PUBLICS:—Bill (No 95) du Sénat, concernant les,—190. 1ère lecture: Sir C. H. Tupper, 193. 2ème lecture; en comité; amendé, 232. 3ème lecture et passé, 240. Concours du Sénat, 448. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 47.

HAVRES, ACTE DES MAITRES DE:—Bill (No 45) du Sénat, modifiant un acte antérieur, 89. 1ère lecture; Sir C. H. Tupper, 94. 2ème lecture; en comité; rapporté, 232. 3ème lecture et passé, 240. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 50.

HAVRE DE PICTOU:—Bill (No 88) du Sénat, modifiant des actes antérieurs, 158. 1ère lecture: Sir J. Thompson, 163. 2ème lecture; en comité; rapporté, 232. 3ème lecture et passé, 252. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 49.

HOMARD:—Voir *Pêcheries*, 1, 2, 7, 9.

HOMESTEADS, ACTE D'EXEMPTION DES:—Bill (No 104) abrogeant l',—M. Daly, 202. 2ème et 3ème lectures et passé, 446. Passé au Sénat, 478. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 29.

Voir *Manitoba*, 2.

HONORAIRES REMBOURSÉS:

1. Bill (No 56) 178. Bill (No 43); Bill (No 84), 246. Bill (No 52), 336. Bill (No 76), 451, Bill (No 67); Bill (No 83), 525.
2. Motion demandant le remboursement des honoraires sur certain bill retirée, 458.

HUGHES, D. J.:—Voir *Listes de votation*.

HURONS DE LORETTE:—Adresse—Pétitions concernant la réclamation des,—à la propriété de la Seigneurie de Sillery: M. Frémont, 105. Réponse, 281. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 78.

I

IMMIGRANTS À QUÉBEC, INSPECTION DES:—Motion pour adresse demandant la correspondance concernant le privilège demandé par le gouvernement américain de faire inspecter les immigrants à destination des États-Unis: M. Laurier; motion retirée, 136.

IMMIGRATION, TRAVAUX D':—Voir *Agents de rapatriement*.—*Colons des États-Unis*,

IMPORTATIONS:

1. Ordre—Montant et valeur des bandes de chapeaux, doublures, etc., importées chaque année depuis 1885: M. Charlton, 234. Réponse, 336. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 81a.
2. Ordre—Quantité et valeur de jantes de roues en noyer importées chaque année depuis 1887: M. Charlton, 234. Réponse, 336. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 81b.
3. Ordre—Quantité et valeur de l'acier de creuset importé depuis 1885: M. Charlton, 234. Réponse, 336. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 81.
4. Ordre—Valeur des cuirs doux importés en franchise depuis 1886: M. Charlton, 234. Réponse, 336. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 81c.
5. Ordre—Liste et valeur de tous les articles importés des États-Unis depuis le dernier exercice: M. Landerkin, 276.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS :—Ordre—Du 1er juillet 1893 au 1er mars 1894, faisant la différence entre les produits du Canada, etc : Sir R. Cartwright, 29.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT :—Comité mixte à nommer, 7. Rapport, 60. Concours, 62. Message au Sénat, 70. Message du Sénat, 78. 1er Rapport. Nomination de L. B. Scott, comme correcteur d'épreuves ; téléphone ; impression de documents, 170. Adopté, 178. 2ème Rapport. Impression des Rapports de la Ferme Expérimentale et de l'Industrie Laitière, 197. Motion pour adoption du second rapport, retirée, 215. 3ème Rapport. Documents, 243. 4ème Rapport. Documents, 465. 5ème Rapport. Documents, 531. 6ème Rapport. Impression du rapport sur l'industrie laitière, 543. Cinquième et sixième rapports adoptés, 544.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE PUBLIQUES :—Rapport du département : M. Costigan, 270. *Imprimé.* Doc. Sess. No 16c.

INDÉPENDANCE DU CANADA :—Pétitions demandant de soumettre à l'électorat la question de l'indépendance, de la fédération impériale, de l'union politique avec les Etats-Unis, etc., 16, 34, 41, 52, 70, 81, 111, 229, 683.

INDUSTRIE LAITIÈRE :—3ème rapport annuel du commissaire pour 1892-93 : M. Daly, 256. *Imprimé.* Doc. Sess. No 8b.

INDUSTRIES :—Voir *Recensement.*

INSPECTEURS, MESUREURS DE BOIS :—

1. Bill (No 124) modifiant de nouveau l'Acte des,—M. Wood (Brockville), 271. 2ème et 3ème lectures et passé, 479. Passé au Sénat, 574. Sanctionné, 692. —57-58 Vic., chap. 52.
2. Ordre—Etat indiquant le montant de droits perçus à Québec ; la quantité de bois inspectée et les salaires payés aux inspecteurs : M. McMullen, 105. Réponse, 323. *Pas imprimé.* Doc. Sess. No 79.
3. Ordre—Quantité de bois inspecté à Montréal, etc. : M. McMullen, 105. Réponse, 323. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 79a.

INSPECTION, ACTE D' :—Bill (No 125) modifiant de nouveau l'Acte d'Inspection générale : M. Wood (Brockville), 271. 2ème et 3ème lectures et passé, 331. Amendé au Sénat, 439. Concours, 518. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 36.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :

1. Ordre—Taux d'entier parcours sur le fret entre Lévis et Halifax : M. Davies 28. Réponse, 94. *Pas imprimée,* 173. Doc. Sess. No 44.
2. Adresse—Ordre en conseil concernant l'achat de la propriété Harris à Saint-Jean, N.-B. : M. Davies, 65. Réponse, 445. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 44a.
3. Adresse (Sénat)—Tableau des tarifs pour voyageurs et marchandises sur l'Intercolonial. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 34d.

INTÉRÊT :—Bill (No 129) modifiant de nouveau le statut révisé concernant l'intérêt : Sir J. Thompson, 282. 2ème et 3ème lectures et passé, 479. Passé au Sénat, 540. Sanctionné, 692.—57-58 Vic. chap. 22.

INTÉRIEUR, MINISTRE DE L' :—Rapport pour 1893 : M. Daly, 35. *Imprimé.* Doc. Sess. No 13.

IRRIGATION, ACTE D' :—Voir *Nord-Ouest, Territoires,* 4.

J

JOHNSON, O. G. R.:—Voir *Divorce*, 4.

JOHNSTONE, JUGE:—Voir *Juges*, 5.

JOURS DE FÊTE:—Bill (No 106) modifiant un acte antérieur: Sir J. Thompson, 209. 2ème et 3ème lectures et passé, 446. Passé au Sénat, 473. Sanctionné, 691. 57-58 Vic., chap. 55.

JUGES:

1. Résolution—Traitement des juges de cours de comté dans la Colombie Anglaise, 327. Adoptée, 332. Rapportée et agréée, 518. Voir Bill suivant:
 2. Résolution—Juge en chef de la Cour Supérieure province de Québec, 488. Adoptée, 492. Rapportée et agréée, 518. Voir Bill suivant:
 3. Bill (No 155) modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales: Sir J. Thompson, 518. 2ème et 3ème lectures et passé, 562. Passé au Sénat, 600. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 56.
 4. Adresse—Documents concernant les accusations portées contre le juge Palmer: M. Davies; Réponse, 28. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 29.
 5. Réponse à Ordre (1891) correspondance concernant l'augmentation du traitement du juge Johnstone, juge de cour de comté, Halifax, N.-E., 178. *Pas imprimée*, Doc. Sess. No 58.
 6. Ordre—Noms des juges puînés d'Ontario: M. Lister, 277. Réponse, 343. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 83.
- Voir *Cour Suprême*.

K

KINGSTON, BASSIN DE RADOUB:—Voir *Subsides*, 17.

L

LAC MANITOBA, CIE DU CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE DU:—Requête préliminaire, 259. Référée au comité des Ordres Permanents, 261. Rapport favorable, 265. Pétition pour acte, 275. Rapport défavorable, 411.

LAC ÉRIÉ ET DE LA RIVIÈRE DÉTROIT, CIE DU CHEMIN DE FER DU:—Requête préliminaire, 94. Rapport favorable, 112. Règle 49 suspendue; pétition pour acte, 112. Rapport sur l'avis, 120. Bill (No 82): M. McGregor, 121. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 130. Rapporté amendé, 544. 3ème lecture et passé, 560. Passé au Sénat, 618. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 76.

LAC MÉGANTIC, CIE DU CHEMIN DE FER DU:—Pétition pour acte, 69. Rapport sur l'avis, 94. Bill (No 58): M. Adams, 103. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 113. Rapporté amendé, 332. 3ème lecture et passé, 397. Passé au Sénat, 448. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 77.

LAC SEUL, CIE DU CHEMIN DE FER DU:—Pétition pour acte, 51. Rapport défavorable, 120.

LACHINE, CANAL DE :

1. Rapport de la commission sur les affaires se rapportant au,—à imprimer; règle 94 suspendue, 230.
 2. Témoignages divers à imprimer, 239.
- Voir *Comptes Publics*.

“LA COLONIALE,” ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE :—Bill (No 114) du Sénat, 252. 1ère lecture: M. McKay, 260. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 276. Rapporté amendé, 359. 3ème lecture et passé, 405. Concours du Sénat, 430. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 120.

LACOUTURE, JOSEPH :—Réponse à Ordre (1893). Correspondance au sujet de sa réclamation pour dommages à sa propriété causés par les eaux du canal de Chambly, 27. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 24

LANGEVIN, SIR HECTOR :—Voir *Subsides*, 13.

LANGUE FRANÇAISE :—Voir *Nord-Ouest, Territoires*, 14.

LAROSE, O. E. :—Voir *Comités*, 8. *Privilèges et Elections*.

LAWRENCE, G. E. :—Adresse—Correspondance concernant les accusations portées contre lui comme agent de billets à Port-Hastings, N.-E. : M. Cameron, 210.

LÉGALES, AFFAIRES :—Ordre—Montants payés par le gouvernement pour services en rapport avec des,—de 1873-74 à 1878-79 inclusivement : M. Taylor, 210.

LETTRES, PORT DE :—Motions-Coatsworth pour réduire le,—de 3 à 2 centins; débat ajourné, 194.

LINDSAY, BOBCAYGEON ET PONTYPOOL, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 51. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 29) : M. Fairbairn, 82. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 95. Rapporté, 129. 3ème lecture et passé, 134. Passé au Sénat, 190. Sanctionné, 690.—57-58 Vic. chap. 78.

LIQUEURS ENIVRANTES :—Ordre—Quantité importée pour la consommation en Canada, de 1883 à 1893 : M. Flint, 277. Réponse, 649. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 103.

Voir *Distilleries. Prohibition*.

LIQUIDATION, ACTE DE :—Bill (No 94) modifiant l',—M. Stairs, 178.

LISTES DE VOTATION REVISÉES :—Ordre.—Correspondance concernant l'impression de la dernière liste de votation révisée pour Elgin : M. Casey, 276. Réponse, 336. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 80.

LIVRES BLEUS, DISTRIBUTION DES :—Ordre—Etat donnant les dates de distribution des comptes publics, comptes des crédits et tableaux du commerce et de la navigation : M. Chalton, 29. Réponse, 62. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 39.

LOI CRIMINELLE :

1. Bill (No 112) du Sénat, concernant l'arrestation et l'emprisonnement des jeunes délinquants, 236. 1ère lecture: Sir John Thompson, 239. 3ème lecture et passé, 479. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 58.

LOI CRIMINELLE—*Suite.*

2. Bill (No 44), modifiant de nouveau le chap. 10 des Statuts Refondus du Bas-Canada concernant les serments et sociétés illicites: M. White (Cardwell), 88.

LOIS EXPIRANTES:—Comité à nommer, 7. Rapport, 58. Adopté, 62.

LOISELLE, B.:—Voir *Poste, Maîtres de*, 3.

LONDON À PORT-STANLEY, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition pour acte, 88. Rapport sur l'avis, 120.

LOTÉRIES:—Voir *Code criminel*, 3.

M

MAIN-D'ŒUVRE EMPLOYÉE À LA CONSTRUCTION DES TRAVAUX PUBLICS:—Bill (No. 69) concernant la responsabilité du gouvernement et des compagnies publiques au sujet de la,—M. McLennan, 113.

MAISONS DE REFUGE POUR LES FEMMES DANS ONTARIO:—Bill (No 156) du Sénat; 1ère lecture: Sir J. Thompson, 540. 2ème et 3ème lectures et passé, 562. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 60.

MANITOBA:

1. Ordre—Montant du bonus payé aux compagnies de chemins de fer et de steamers pour amener des colons: M. Martin, 104. Réponse, 230. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 67.
2. Ordre—Nombre de homesteads pris en 1892 et 1893: M. Martin, 63. Réponse, 256. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 70.
3. Ordre—Terres allouées aux métis: M. Martin, 135. Réponse, 457. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 91.
4. Adresse—Correspondance concernant l'appel de la minorité catholique au sujet des écoles: M. LaRivière, 35. Réponse, 487. *Imprimée.* Doc. Sess. No 40c.
5. Ordre —Liste des personnes qui n'ont pas encore remboursé le prêt fait en 1876 pour grain de semence: M. LaRivière, 261. Réponse, 641. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 102.
6. Pétition de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec et autres, se plaignant de certains griefs au sujet de l'éducation dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, 230.
7. Motion-Tarte pour une adresse demandant la correspondance entre Mgr Taché et certains membres du gouvernement concernant les écoles du Manitoba, 35. Débat ajourné, 148, 180. Motion adoptée, 186.

Voir *Édifices publics.*

MANITOBA ET DU NORD-OUEST DU CANADA, CIE DU CHEMIN DE FER DU:—Bill (No 108) du Sénat, 224. 1ère lecture et référé au comité des Ordres Permanents, 240. Rapport sur l'avis, 256. Placé sur les ordres du jour, 256. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 260. Rapporté, 335. En comité, progrès, 404. Amendé; 3ème lecture et passé, 452. Concours du Sénat, 489. Sanctionné, 692.—57-58 Vic. chap. 79.

MANY, J. B.:—Voir *Pont Tournant.*

MARINE ET PÊCHERIES :

1. 26ème Rapport annuel pour 1892-93 ; Sir C. H. Tupper, 113. *Imprimé*. Doc. Sess. No 11.
2. Rapport du département de la Marine pour 1893 : Sir C. H. Tupper, 198. *Imprimé*. Doc. Sess. No 11.

MARQUES OU VENTES FRAUDULEUSES :—Bill (No 123) pour empêcher les,—M. Wood (Brockville), 271. 2ème et 3ème lectures et passé, 518. Amendé au Sénat, 647. Concours, 650. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 37.

MATELOTS, ACTE DES :—Bill (No 13) modifiant l',—Sir C. H. Tupper, 47. 2ème et 3ème lectures et passé, 231. Passé au Sénat, avec amendement, 400. Concours, 445. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 43.

MEDECINE HAT, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE DE :—Pétition pour acte, 70. Rapport sur l'avis, 111. Bill (No 64) : M. Ross (Lisgar), 112. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 130. Rapporté, 219. 3ème lecture et passé, 231. Passé au Sénat, 407. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 80.

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE D'ONTARIO :—Voir *Ontario*.

MÉTIS —Voir *Manitoba*, 3.

MÉTIS, MATANE ET GASPÉ, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 69. Rapport sur l'avis, 120. Bill (No 78) : M. Turcotte, 121. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 130. Rapporté amendé, 335. 3ème lecture et passé, 397. Passé au Sénat, 462. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 81.

MILICE ET DÉFENSE :

1. Bill (No 54) faisant de nouvelles dispositions concernant l'octroi de terres aux membres de la milice en service actif dans le Nord-Ouest : M. Daly, 94. 2ème et 3ème lectures et passé, 477. Passé au Sénat, 578. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 24.
2. Rapport du département pour 1892-93 : Sir A. Caron, 155. *Imprimé*. Doc. Sess. No 19.
3. Cadres de la Milice active pour 1894-95 : M. Patterson (Huron), 670. *Imprimé*. Doc. Sess. No 19a.
4. Motion-Prior—Pension de retraite aux membres de la milice ; débat ajourné, 261.

MILL RIVER, HALTE DE VOYAGEURS A :—Voir *Prince-Edouard*, 2.

MILLE-ILES :—Adresse—Rapports sur leur valeur et offres faites pour leur achat : M. Mills (Bothwell), 64. Réponse, 186. *Imprimée*. Doc. Sess. No 61.

Voir *Subsides*, 11.

MINES, OUTILLAGE DE :—Ordre —Etat, par province, donnant la valeur de l',—admis en franchise depuis 1890 : M. Mara, 65. Réponse, 104. *Pas imprimée*, 173. Doc. Sess. No 47.

MINISTRES ET CONTRÔLEURS :—Voir *Tarif*, 2.

MONCTON ET DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE TRAVERSERS DE :—Pétition pour acte, 40. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 103) du Sénat, 199. 1ère lecture ; M. McInerney, 202. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 209. Rapporté, 335. 3ème lecture et passé, 397. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 82.

MONTAGNE DE BOIS À QU'APPELLE, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Pétition pour acte, 69. Rapport sur l'avis, 78. Bill (No 20) : M. McDonald (Assiniboïa), 78. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 82. Rapporté amendé, 129. 3ème lecture et passé, 134. Passé au Sénat, 190. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 96.

MONTAGNES ROCHEUSES, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE DES :—Pétition pour acte, 70. Rapport sur l'avis, 88. Bill (No 80) : M. Davis, 121. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 158. Rapporté amendé, 335. 3ème lecture et passé, 397. Passé au Sénat, 448. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 91.

MONTRÉAL, CIE DU PONT DE :—Voir *Atlantique au Lac Supérieur*.

MONTRÉAL ET SOREL, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Atlantique au Lac Supérieur*.

MONTRÉAL, COMMISSAIRES DU HAVRE DE :—Bill (No 110) du Sénat, pour amender et refondre l'Acte des,—1ère lecture : Sir C. H. Tupper, 231. 2ème lecture ; amendé ; 3ème lecture et passé, 452. Concours du Sénat, 489. Sanctionné, 691. 57-58 Vic., chap. 48.

MONTRÉAL, CIE DU CHEMIN DE FER DE CEINTURE DE L'ILE DE :—

1. Pétition pour acte, 15. Rapport sur l'avis ; Bill (No 59) : M. Bergeron, 103. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 113. Rapporté amendé, 347. 3ème lecture et passé, 397. Amendé au Sénat, 478. Concours, 488. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 83.
2. Pétition adverse au bill précédent, 403.

MONTRÉAL ET OTTAWA, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 89. Rapport sur l'avis ; Bill (No 48) : M. Baker, 94. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 113. Rapporté amendé, 201. 3ème lecture et passé, 209. Passé au Sénat, 252. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 85.

MONTRÉAL, OTTAWA ET HURON, CIE DU CANAL DE :—Requête préliminaire, référée, 240. Rapport défavorable, 255. Référée de nouveau pour plus ample considération, 250. Rapport favorable, 265. Pétition pour acte, 266. Rapport sur l'avis ; Bill (No 138) : M. Macdonell, 411. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 421. Rapporté amendé, 544. 3ème lecture et passé (Titre changé), 560. Passé au Sénat, 619. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 103.

MONTRÉAL, CIE DU CHEMIN DE FER DU PARC ET DE L'ILE DE :

1. Pétition pour acte, 69. Rapport spécial sur l'avis, 112. Bill (No 68) : M. Girouard (Jacques-Cartier), 113. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 130. Rapporté amendé, 591. En comité, 526. Amendé, 553, 554. 3ème lecture et passé, 560. Amendé au Sénat, 600. Concours, 604. Sanctionné, 693.—57-58 Vic. chap. 84.
2. Pétitions adverses au bill précédent, 433.

MONTRES, BOITIERS DE :—Voir *Douanes*, 6.

McCORMICK, ILE : Voir *Sauvages et Terres des Sauvages*, 9.

McGreevy et Connolly, MM. :—Adresse—Papiers concernant l'intervention dans la sentence prononcée par le juge Rose : M. Mulock, 29. Réponse, 53. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 37.

McLEOD, JOHN :—Adresse—Accusation en rapport avec sa destitution comme inspecteur des travaux de réparation à la jetée de Broad Cove Marsh : M. Davies, 442. Réponse, 581. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 98.

McNAB, JOHN ET JOHN GALLAGHER :

1. Adresse—Ordre en conseil autorisant la vente du lot 16, township de Luther : M. McMullen, 210. Réponse, 267. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 72.

2. Réponse supplémentaire, 427. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 72a.

McQUEEN, TIMOTHY —Motion-Campbell pour Adresse.—Correspondance concernant sa destitution comme gardien de pêcheries, Kent, Ontario; débat interrompu à 6 p.m., 180. Adoptée, 186. Réponse, 215. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 33b.

N

NAUFRAGE ET REMORQUAGE :—Réponse à Adresse (1893)—Correspondance au sujet des négociations entre le gouvernement et les Etats-Unis concernant cette question, etc., 404. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 85.

NAVIRES CANADIENS :—Voir *Drawback*.

NAVIRES CANADIENS PASSANT PAR LE CANAL DU SAULT SAINTE-MARIE :—Motion-Macdonald (Huron) pour un état donnant le nom et le tonnage de tous les,—depuis 1885; débat ajourné, 105.

NAVIRES, INSPECTION DES :—Bill (No 113) modifiant l'acte d',—Sir C. H. Tupper, 247. 2ème et 3ème lectures et passé, 331. Passé au Sénat, 422. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 45.

NAVIRES, SURETÉ DES :—Bill (No 98) du Sénat, modifiant le chap. 77 des Statuts Révisés concernant la,—194. 1ère lecture: Sir C. H. Tupper, 198. 2ème lecture; en comité, amendé, 446. 3ème lecture et passé, 452. Concours du Sénat 488. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 44.

NEW-WESTMINSTER ET BURRARD-INLET, CIE DE TÉLÉPHONE DE :—Pétition pour acte, 81. Rapport sur l'avis; Bill (No 52) : M. Mara, 94. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 113. Rapport concernant le retrait du bill; bill retiré et honoraires à rembourser, 336.

NEW-YORK, DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DU CANADA, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 51. Rapport sur l'avis, 103. Bill (No 71) : M. Flint, 120. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 130. Rapporté amendé, 457. 3ème lecture et passé, 475. Passé au Sénat, 584. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 113.

NIAGARA, CIE DU PONT DE CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE DES CHUTES :—Pétitions pour acte, 39. Rapport sur l'avis, 103. Bill (No. 67) : M. Montague, 113. 2e lecture et référé au comité des Chemins de fer, 130. Rapport recommandant de retirer le bill, 525. Bill retiré et honoraires remboursés, 525.

NIAGARA, CIE DU PONT SUSPENDU DES CHUTES DE :

1. Pétition pour acte, 81. Rapport sur l'avis; Bill (No 66) : M. Lowell, 112. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 130. Ordre rescindé et bill référé au comité des Chemins de fer, 147. Rapporté amendé, 268. 3ème lecture et passé, 276. Passé au Sénat, 448. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 98.

NIAGARA, COMPAGNIE DU PONT SUSPENDU DES CHUTES DE—*Suite.*

2. Pétitions en faveur du bill précédent, 193. A condition que les travaux soient commencés dans le cours de l'année, 201.

NIAGARA, CIE DU PONT DE LA GRANDE ILE DE:—Pétition pour acte, 51. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 32): M. Ingram, 82. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 95. Rapporté amendé, 201. 3ème lecture et passé, 206. Passé au Sénat, 252. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 99.

NIAGARA, RIVIÈRE:—Pétition demandant qu'il soit défendu de jeter des déchets dans la,—33.

NORD-OUEST, CHEMIN DE FER GRAND CENTRAL DU:—Pétitions en faveur de sa construction ultérieure, 15, 99.

NORD-OUEST, TERRITOIRES DU :

1. Bill (No 5) modifiant de nouveau l'Acte des,—M. Daly, 16. 2ème lecture; progrès, 215. Amendé, 240. 3ème lecture et passé (Titre changé en celui de "Acte modifiant l'Acte de Représentation des Territoires du Nord-Ouest"), 252. Amendé au Sénat, 478. Concours, 483. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 15.
2. Bill (No 133) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest: M. Daly, 343. Bill retiré et remplacé par le suivant, 477:
3. Bill (No 149) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest: M. Daly, 477. 2ème lecture et rapporté, 518. Motion pour troisième lecture; amendements McCarthy et Hughes, rejetés, 614-618. Motion principale adoptée; 3ème lecture et passé, 618. Amendé au Sénat; concours, 684. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 17.
4. Bill (No 134) concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour fins d'irrigation et autres: M. Daly, 343. 2ème lecture et progrès, 479. Progrès, 488. Amendé, 492. 3ème lecture et passé, 515. Amendé, au Sénat, 578. Concours, 584. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 30.
5. Bill (No 115) du Sénat, pour conserver le gibier dans les parties non organisées des Territoires du Nord-Ouest du Canada, 252. 1ère lecture: M. Daly, 256. 2ème lecture; amendé; 3ème lecture et passé, 331. Le Sénat adopte les amendements moins le premier, 407. La Chambre n'insiste pas sur le premier amendement, 477. Sanctionné, 692.—57-58 Vic. chap. 31.
6. Bill (No 7) pour appliquer le scrutin aux Territoires: M. Martin, 17. 2ème lecture, 202. Bill retiré, 407.
7. Bill (No 10) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires: M. McCarthy, 28.
8. Bill (No 86) pour amender de nouveau l'Acte des Territoires: M. Davin, 134.
9. Pétition pour un acte ratifiant l'Ordonnance 32 de 1893, des Territoires du Nord-Ouest et autorisant une compagnie à posséder, construire et exploiter un tramway, 33. (Voir *Edmonton.*)
10. Réponse à Ordre (1893)—Nombre de maîtres d'école engagés pour enseigner dans les Territoires, 71. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 40.
11. Réponse supplémentaire (Sénat)—Résolution et Ordonnances du ci-devant conseil d'Assiniboia concernant les écoles des Territoires et du Manitoba. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 40a.

NORD-OUEST, TERRITOIRES DU—*Suite.*

12. Réponse à Adresse (Sénat)—Ordonnances et règlements scolaires au sujet de l'établissement d'écoles dans les Territoires. *Imprimée.* Doc. Sess. No. 40c.
13. Adresse—Ordonnances et règlements scolaires adoptés par l'Assemblée Législative au sujet des écoles dans les Territoires : M. Larivière, 35.
14. Pétitions pour le rappel des clauses de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest ordonnant l'impression en français des ordonnances passées par l'Assemblée du Nord-Ouest, 93, 119, 230, 225.

Voir *Edifices publics.*

NOUVELLE-ECOSSE, CIE D'ACIERIES DE LA :—Requête préliminaire, 259. Référée au comité des Ordres Permanents, 260. Rapport favorable, 265. Pétition pour acte, 265. Rapport sur l'avis, etc., 269. Règles suspendues, 270. Bill (No 131) : M. Fraser, 343. 2ème lecture et référé au comité des Bills Privés, 398. Rapport amendé, 465. 3ème lecture et passé, 475. Passé au Sénat, 584. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 117.

NOUVELLE-ECOSSE :—Ordre—Montant dépensé dans la province, depuis 1878, par comtés, pour chemins de fer, havres, etc. : M. Fraser, 53.

Voir *Juges*, 5.

O

OFFICIERS-REVISEURS :—Voir *Cens Electoral*, 5.

ONTARIO, LÉGISLATURE D' :—

1. Ordre—Noms des membres de cette Législature qui ont été payés pour services rendus au gouvernement fédéral depuis 1879 : M. Macdonald (Huron), 65.
2. Ordre—Noms des membres ou ex-membres de l'Assemblée Législative d'Ontario qui ont obtenu des positions sous le gouvernement fédéral depuis 1879 : M. Macdonald (Huron), 65.

ONTARIO, PROVINCE D' :—Voir *Pêcheries*, 8, 10, 11. *Juges*, 6.

ORATEUR :

1. Ouverture de la session, 1. Discours de Son Excellence, 6.
2. Rapport des Bibliothécaires, 7.
3. Certificats et rapports de juges sur des pétitions d'élections, 1.
4. Vacances dans la députation, 5, 134, 475. Mandat d'élection pour Québec-Ouest, 611.
5. Certificats de l'élection de certains membres, reçus par le greffier, 6, 260, 531.
6. Mandats pour nouveaux brefs d'élections, 5, 134, 475, 611.
7. Lettres du secrétaire de Son Excellence annonçant l'ouverture de la session, 1; la prorogation, 687.
8. Ordre de comparution à la barre dûment délivré à MM. Provost et Larose, 404. Mandat pour leur arrestation, 404.
9. Plainte portée contre un article diffamatoire du *Free Press* d'Ottawa, contre l'Orateur; article déclaré scandaleux, faux et malicieux, 177, 178.

DÉCISIONS :

10. Motion pour référer au comité des Comptes Publics la correspondance entre l'Auditeur général et les départements déclarée hors d'ordre—pas d'avis donné, 215.
11. Amendement à un bill ; déclaré hors d'ordre parce qu'il se rapporte à une clause qui n'est plus dans le bill, 407.
12. Motion pour placer immédiatement certains bills rapportés d'un comité sur les ordres du jour ; déclarée hors d'ordre parce qu'elle est contraire à la 22ème règle de la Chambre, 559.
13. Pétitions irrégulières : 403, 419, 433, 441, 451, 475, 611, 667.

ORDRES DU JOUR :

1. Débat sur une question inscrit en tête des ordres, chaque jour après les Interpellations, jusqu'à sa conclusion, 42.
2. Bill transféré des Ordres Publics aux Ordres du Gouvernement, 189.
3. Bills rapportés en vertu de la règle 54, placés sur les ordres du jour, 256.
4. Bills référés à un autre comité, 147, 148, 163.
5. Bill placé sur la liste des ordres, 499. Ce jour, 544.
6. *Ordre des affaires* : Priorité des Mesures du Gouvernement les jeudis ; l'ordre des affaires pour le jeudi remplaçant celui du mercredi pendant le reste de la session, 174. Bills Privés pendant la première heure après 7.30 les mercredis, 198.
7. Avis de motion renvoyé après la prise en considération du discours de Son Excellence, 16.
8. Motion portant que certains bills rapportés d'un comité soient placés sans délai sur les ordres du jour ; objection ; l'Orateur déclare la motion hors d'ordre, 559.

ORDRES PERMANENTS :—Comité à nommer, 7. Rapport, 60. Adopté, 62. 1er Rapport, 77. 2ème Rapport, 87. 3ème Rapport, 93. 4ème Rapport, 103. 5ème Rapport, 111. 6ème Rapport, 120. 7ème Rapport, 157. 8ème Rapport—Requête préliminaire, 185. 9ème Rapport—Requêtes, et suspension de la règle 49, p. 197. 10ème Rapport—Requête préliminaire et bills référés d'après la 54ème règle, 255. Partie du dixième rapport renvoyée au comité, 260. 11ème Rapport—Requêtes préliminaires, 260. 12ème Rapport—Requête préliminaire, 269. 13ème Rapport—Bill référé d'après la 54ème règle, 331. 14ème Rapport—Bills, 411. 15ème Rapport—Bill, 433. 16ème Rapport—Requête préliminaire, 531. 17ème Rapport—Requête préliminaire et suspension de certaines règles, 543.

OTTAWA, CIE DU CHEMIN DE FER À PASSAGERS D',—ET CIE DU TRAMWAY ELECTRIQUE D':—Pétition pour acte, 40. Rapport sur l'avis, 94. Bill (No 65) : M. Robillard, 112. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 130. Rapporté amendé, 246. 3ème lecture et passé, 257. Passé au Sénat, 429. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 86.

OTTAWA, CIE ELECTRIQUE D':—Petition pour acte, 30. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 74) : Sir J. Grant, 120. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 148. Rapporté amendé, 246. 3ème lecture et passé, 257. Passé au Sénat, 459. Sanctionné, 691.—57-58 Vic. chap. 111.

OTTAWA, CIE DE GAZ D':—Pétition pour acte, 33. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 26): M. Robillard, 81. 2ème lecture et référé au comité des Bills Privés, 95. Rapporté amendé, 177. 3ème lecture et passé, 189. Passé au Sénat, 235. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 112.

OTTAWA ET DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU, CIE DU CHEMIN DE FER D':—Pétition pour acte, 89. Rapport sur l'avis, 103. Bill (No 72): M. Bergeron, 120. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 130. Rapporté amendé, 441. 3ème lecture et passé, 452. Amendé au Sénat, 555. Concours, 560. Sanctionné, 692 —57-58 Vic., chap. 87.

OTTAWA ET DU PACIFIQUE D'ONTARIO, CIES DES CHEMINS DE FER DE LA VALLÉE D':— Voir *Atlantique au Lac Supérieur*.

OUVRIERS:— Voir *Contrats*.

P

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU:

2. Résolution concernant un drawback sur articles fabriqués en Canada pour servir aux constructions du,—533. En comité; progrès, 562. Adoptée, 604. Deuxième lecture et agréée, 615. Voir le bill suivant:
2. Bill (No 166): M. Daly, 615. Motion pour deuxième lecture; amendement-Mulock, rejeté, 654. 2ème lecture, 655. En comité, rapporté, 661. 3ème lecture et passé, 667. Passé au Sénat, 684. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 34.
3. Bill (No 159) concernant la subvention en terres au,—M. Daly, 577. 2ème lecture; en comité, progrès, 605. 3ème lecture et passé, 641. Passé au Sénat, 666. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 7.
4. Etat conforme à la résolution du 20 février, 1892, etc.: M. Daly, 47. *Pas imprimé*. Doc. Sess. No 34a.
5. Liste des terres vendues par la compagnie entre les 1er octobre 1892 et 1893: M. Daly, 35. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 34.
6. Correspondance concernant le paiement à la compagnie des montants déduits de la subvention en 1893: M. Foster, 27. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 28.
7. Réponse à Adresse (Sénat)—Tarif du transport des voyageurs et du fret y compris le tarif depuis Saint-Paul et Minneapolis jusqu'à la mer. *Imprimée*. Doc. Sess. No 34c.

Voir *Yamaska*.

PALMER, JUGE:— Voir *Juges*, 4.

PARC NATIONAL:—Pétitions demandant que la Pointe aux Pins, Lac Erié, soit réservée comme parc public, 57, 133.

PÊCHERIES:

1. Bill (No 145) modifiant l'Acte des,—Sir C. H. Tupper, 445. 2ème lecture, 562. 3ème lecture et passé, 563. Amendé au Sénat, 633. Concours, 650. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 51.
2. Résolution imposant un honoraire pour mettre le homard en conserves, 458. En comité, 562. Adoptée et référée au comité général sur le bill précédent, 563.

PÊCHERIES—*Suite.*

3. Ordre en conseil permettant la délivrance de licences aux navires de pêche américains, en 1894: Sir C. H. Tupper, 35. *Pas imprimé.* Doc. Sess. No 33.
4. Adresse—Ordres en conseils nommant T. Sabourin et J. Montpetit, gardes-pêche: M. Harwood, 134. Réponse, 343. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 33a.
5. Etat concernant le paiement des primes de pêche, 1892-93: Sir C. H. Tupper, 48. *Pas imprimé.* Doc. Sess. No 33b.
6. Adresse—Rapports concernant la destitution de J. B. Chevalier, d'Iberville, comme garde-pêche: M. Béchar, 179. Réponse, 231. *Pas imprimée.*—Doc. Sess. No 33c.
7. Ordre—Correspondance des officiers des pêcheries des comtés de l'Ouest de la Nouvelle-Ecosse et de Charlotte, dans le Nouveau-Brunswick, concernant la pêche du homard, hareng, etc.: M. Bowers, 235. Réponse, 404. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 33e.
8. Motion-McGregor pour une adresse demandant les ordres en conseil maintenant en vigueur dans Ontario, concernant les pêcheries; l'Orateur quitte le fauteuil à 6 p. m., 148. Motion adoptée, 186. Réponse, 458. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 33f.
9. Pétition demandant que les pêcheurs de homard ne fassent pas de dommage à ces pêcheries, 559.
10. Pétitions demandant le rappel des lois de pêche et de licences actuellement en force dans Ontario, 15, 40, 157, 230.
11. Pétitions demandant d'amender les lois et règlements de pêche en vigueur dans Ontario, 15, 33, 57, 133, 441.

PÉNITENCIER DE KINGSTON:

1. Ordre—Deniers perçus à l'entrée et leur affectation: M. Mulock, 104. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 59a.
2. Réponse à Adresse (1893)—Sur le sujet ci-dessus, 185. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 59b.
3. Adresse—Accusations portées depuis 1991 au sujet de l'administration des pénitenciers de Kingston et de la Colombie Anglaise: M. Mulock, 64. Réponse partielle, 198. *Pas imprimée.* Doc. Sess. 59c.
4. Réponse supplémentaire à Adresse ci-dessus, 239. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 59d.
5. Autre réponse supplémentaire à Adresse ci-dessus, 239. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 59e.
6. Adresse—Correspondance entre M. Connor et le gouvernement pour la fourniture de l'outillage pour la fabrication de la ficelle à lier au pénitencier de Kingston: M. Mulock, 64.

PÉNITENCIERS:

1. Rapport du ministre de la Justice, 1893: Sir J. Thompson, 27. *Imprimé.* Doc. Sess. No 18.
2. Ordre—Noms de tous les prisonniers décédés dans les pénitenciers: M. Martin, 63. Réponse, 178. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 59.

PENSIONS DE RETRAITE :—Voir *Service civil*, 2, 5, 6. *Subsides*, 10.

PÉTITIONS :

1. Reçues et lues le jour de leur présentation, 88, 89, 100, 112, 113, 120, 147, 189, 265, 266, 275, 533.
2. Lues le lendemain de leur présentation, 88.
3. Pétitions préliminaires lues et reçues le jour de leur présentation et référées au comité des Ordres Permanents, 94, 100, 147, 157, 173, 240, 525.
4. Rejetées comme devant entraîner la dépense de deniers publics, 403, 419, 433, 441, 451, 475, 611, 667.

“PETREL,” STEAMER :—Voir “*Constance*.”

PÉTROLE, ACTE D'INSPECTION DU :—Bill (No 122) modifiant de nouveau l',—M. Wood (Brockville), 271. 2ème et 3ème lectures et passé, 552. Passé au Sénat, 600. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 40.

PHARES, BOUÉES ET BALISES ET ILE DE SABLE :—Bill (No 46) du Sénat, 89. 1ère lecture: Sir C. H. Tupper, 94. 2ème lecture; en comité, rapporté, 232. 3ème lecture et passé, 240. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 41.

PHOQUES À FOURRURE:—Motion-Mills (Bothwell) portant que le gouvernement devrait acclimater les,—à la Baie d'Hudson; débat ajourné, 276.

PICKETS, JETÉE DE :—Ordre—Rapport sur la condition de la,—M. Borden, 234. Réponse, 281. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 76.

PICTOU, HAVRE DE :—Voir *Havre*.

PILOTAGE, SERVICE DU :—Pétition demandant la continuation d'un,—à Saint-Jean, N.-B., 69.

PIPER, WM. SAML. :—Voir *Divorce*, 5.

POIDS ET MESURES :

1. Bill (No 19) modifiant l'Acte des,—M. Wilson, 62.
2. Rapport, Partie III. Inspection des P. et M. et du gaz pour 1892-93: M. Wood (Brockville), 544. *Imprimé*. Doc. Sess. No 7b.
3. Pétition demandant de fixer le poids étalon de certains légumes à 50 livres, 39.

POINTE AU PÈRE, JETÉE À :—Pétitions pour la construction d'une,—69.

POINTE AUX PINS :—Voir *Parc National*.

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST :—

1. Bill (No 121) pour amender et refondre les actes antérieurs: M. Ives, 271. 2ème lecture, 446. En comité, amendé, 453. 3ème lecture et passé, 469. Passé au Sénat, 555. Sanctifié, 692.—57-58 Vic., chap. 27.
2. Résolution concernant la solde de la,—271. Adoptée, 446. Rapportée et agréée et référée au comité général sur le bill qui précède, 452.
3. Rapport du commissaire: M. Ives, 130. *Imprimé*. Doc. Sess. No 15.

POLICE SECRÈTE:—Bill (No 92) concernant les corporations de police secrète et les agences mercantiles: M. Sproule, 173.

POLICE FÉDÉRALE:—Rapport du commissaire: Sir J. Thompson, 27. *Pas imprimée.*
Doc. Sess. No 22.

PONTIAC ET OTTAWA, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Requête préliminaire, 259. Référé au comité des Ordres Permanents, 201. Rapport favorable; pétition pour acte, 265. Rapport sur l'avis; Bill (No 139): M. Bryson, 411. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 435. Rapporté amendé, 491. 3ème lecture et passé, 554. Passé au Sénat, 632. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 88.

PONT TOURNANT SUR LE CANAL CHAMBLY:—Adresse—Pétitions concernant la construction d'un,—près de l'Île Sainte-Thérèse: M. Béchard, 179. Réponse, 337. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 57a.

PONTS, CONSTRUCTION DE:—Voir *Fer et Acier*, 3.

PORCS EN ENTREPÔT, ABATTAGE DES:—Réponse à Adresse (1893)—Ordres en conseil actuellement en force concernant l',—pour exportation, 603. *Pas imprimée.*
Doc. Sess. No 100.

POSTES, MINISTÈRE DES:—Rapport pour 1893: Sir A. P. Caron, 100. *Imprimé.*
Doc. Sess. No 12.

POSTE, MAITRES DE:

1. Ordre—Plaintes portées contre J. P. Rocheleau, de Pauline, comté de Rouville: M. Fréchette, 180. Réponse, 343. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 82.
2. Adresse—Ordres en conseil concernant la destitution de Damase St. Pierre, Saint-Fortunat de Wolfeston: M. Laurier, 104.
3. Motion pour Adresse—Destitution de B. Loiselle, Sainte-Angèle du Monnoir: M. Brodeur; amendée, sur proposition de M. Langelier, 234.

POSTES:

1. Bill (No 167) du Sénat, modifiant de nouveau l'Acte des Postes. 1ère lecture: Sir A. P. Caron, 619. 2ème lecture; amendé; 3ème lecture et passé, 655. Concours du Sénat, 666. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 54.
2. Adresse—Correspondance concernant le bureau de poste de Saint-François de Sales, comté Laval: M. Tarte, 193.
3. Ordre—Correspondance concernant l'achat d'une propriété pour un bureau de poste à Saint-Roch de Québec: M. Choquette, 234.
4. Ordre—Paquets d'imprimés affranchis aux Etats-Unis, reçus en Canada et jetés aux lettres mortes: M. Somerville, 261.

Voir *Port de lettre*.

PRÊT ET DÉBENTURES D'ONTARIO, CIE DE:—Pétition pour acte, 33. Rapport sur l'avis, 87. Bill (No 38): M. Moberieff, 88. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 95. Rapporté amendé, 249. 3ème lecture et passé, 260. Passé au Sénat, 462. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 116.

PRÊT ET PLACEMENT, CIE ANGLO-CANADIENNE DE:—Situation financière et liste de ses actionnaires pour 1893, 676. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 20.

PRINCE-EDOUARD, LOI SCOLAIRE DE L'ÎLE DU :—Adresse—Ordres en conseil concernant la,—M. Leclair, 63. Réponse, 163. *Imprimée.* Doc. Sess. No 40b.

PRINCE-EDOUARD, CHEMIN DE FER DE L'ÎLE DU :

1. Réponse à Ordre (1893)—Nombre d'employés renvoyés depuis le 1er mars 1892, 27. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 23.
2. Adresse—Changement de la halte de voyageurs de Mill River à Howlan Road : M. Perry, 235. Réponse, 445. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 89.

PRIMES SUR LE FER ET L'ACIER :—Voir *Fer et acier.*

PRIME À LA CONSTRUCTION DE NAVIRES CANADIENS :—Voir *Drawback.*

PRIVILÈGES ET ELECTIONS :—Comité à nommer, 7. Rapport, 58. Adopté, 62. Accusations portées par M. Bruneau contre A. J. Turcotte, député de Montmorency, 249, 250. 1er Rapport. Réduction de quorum, adopté ; emploi d'un sténographe, 281. 2ème Rapport. Témoins Provost et Larose absents, 354. 3ème Rapport. Impressions de documents concernant l'affaire Turcotte ; accusations non fondées 567-8. 5ème Rapport. Témoin Charlebois \$10 par jour pour trois jours, 568. Adopté, 676. Voir *Appendice No 3.*

PRIX DÉCERNÉS AUX INSTRUMENTS AGRICOLES À CHICAGO :—Voir *Agriculture*, 3.

PROHIBITION :

1. Motion-Flint concernant la prohibition des liqueurs enivrantes ; débat ajourné, 211.
2. Pétitions pour la passation d'une loi de prohibition, 34. Voir *Liqueurs enivrantes.*

PROVOST, J.-B. :—Voir *Comités*, 8. *Communes*, 5, 6. *Privilèges et Elections.*

Q

QUALIFICATION DÉPENDANT DU DOMICILE :—Voir *Cens électoral*, 3.

QUÉBEC, LIMITES NORD ET NORD-EST DE LA PROVINCE DE :—Adresse—Correspondance concernant,—Sir H. Langevin, 148.

QUÉBEC, SUBVENTIONS À LA PROVINCE DE : Voir *Subventions.*

QUÉBEC : Voir *Immigrants—Juges*, 2, 3. *Subventions.*

QUEEN, N.-B., COMTÉ DE :—*Subsides et Voies et Moyens*, 25.

R

RANCHE À BESTIAUX À FORT-MACLEOD : Ordre—Correspondance concernant l'établissement, par le gouvernement, d'un,—M. Charlton, 63. Réponse, 202. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 66.

RECENSEMENT :

1. Ordre—Relevé des industries établies dans les comtés de Queen, Shelburne et Lunenburg, d'après le recensement de 1891 : M. Forbes, 180.
2. Ordre—Relevé semblable pour le comté de Guysboro' : M. Fraser, 277.

RECETTES ET DÉPENSES DU CANADA :

1. Ordre—Relevé jusqu'au 10 avril 1894 et au 10 avril, 1893 : Sir R. Cartwright, 135. Réponse, 135. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 52.
2. Ordre. Relevé du 1er juillet 1893 au 1er mai, 1894—et pour la même période en 1892-93 : Sir R. Cartwright, 210. Réponse, 231. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 52a.

RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE :—Voir *Naufnage et remorquage.*

RÈGLES SUSPENDUES :

1. 49ème Règle, 104, 157, 189, 198, 270, 411, 544.
2. 51ème Règle, 270, 433, 544.
3. 60ème Règle, 544.
4. 94ème Règle, 230, 239, 359, 603.

RELATIONS AMICALES ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LES ETATS-UNIS :—Motion Edgar exprimant la satisfaction de la Chambre au sujet des dispositions des deux pays à régler amicalement leurs différends par voie d'arbitrage, 261.

RELATIONS COMMERCIALES :—Voir *Naufnage et remorquage.*

REPATRIEMENT, AGENTS DE :—Noms de toutes les personnes nommées pour agir comme agents : M. Martin, 211. Réponse, 492. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 93.

REPRÉSENTATION, ACTE CONCERNANT LA :—Voir *Nord-Ouest, Territoires*, 1.

RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT ET DES COMPAGNIES PUBLIQUES ;—Voir *Main-d'œuvre.*

REVENU DE L'INTÉRIEUR :

1. Bill (No 158) modifiant de nouveau l'Acte du,—M. Wood (Brockville), 553. 2ème et 3ème lectures et passé, 627. Amendé au Sénat, et concours, 676. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 35.
2. Rapport et Statistiques pour 1892-93 : M. Wood (Brockville), 28. *Imprimé.* Doc. Sess. No 7.
3. Supplément No II. Falsification des substances alimentaires : M. Wood (Brockville), 427. *Imprimé.* Doc. Sess. No 7a.
4. Supplément No III. Inspection des Poids et Mesures et Gaz : M. Wood (Brockville), 544. *Imprimé.* Doc. Sess. No 7b.

REVENU CONSOLIDÉ ET DE L'AUDITION, ACTE DU :—Bill (No 127) modifiant un acte antérieur : Sir J. Thompson, 271. 2ème et 3ème lectures et passé, 479. Passé au Sénat, 540. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 19.

RICHELIEU ET ONTARIO, CIE DE NAVIGATION :—Pétition pour acte, 57. Rapport sur l'avis, 103. Bill (No 62) : M. Taylor, 104. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 114. Rapporté amendé, 331. 3ème lecture et passé, 337. Passé au Sénat, 429. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 105.

RIMOUSKI, COMTÉ DE :—Ordre—Rapports de MM. Chs. Taché et fils sur les explorations et sondages faits dans ce comté : M. Tarte, 276.

RIVIÈRES AUX ROSEAUX, AUX RATS ET LA SEINE :—Ordre—Rapport de l'ingénieur qui a inspecté les dites rivières : M. LaRivière, 134. Réponse, 198. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 62.

RIVIÈRE SAINTE-CLAIRE, CIE DU PONT ET DU TUNNEL DE LA :—Voir *Sainte-Claire*.

RIVIÈRE DES ESPAGNOLS :—Ordre—Correspondance concernant l'amélioration de la, —dans le district d'Algoma : M. Devlin, 277.

RIVIÈRE DES FRANÇAIS, CIE D'ESTACADES DE LA :—Requête préliminaire, 147. Rapport favorable, 157. Pétition pour acte, 157. Rapport sur l'avis, 197. Bill, (No 100) : M. Maclean (York); 198. 2^{ème} lecture et référé au comité des Chemins de fer, 209. Rapporté amendé, 544. 3^{ème} lecture et passé, 560. Passé au Sénat, 633. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 107.

RIVIÈRE NOIRE, CHEMIN DE FER DE LA :—Requête préliminaire, 259. Référé au comité des Ordres Permanents, 261. Rapport favorable, 265. Pétition pour acte, 265.

Voir *Pontiac et Ottawa*.

ROSA, NARCISSE :—Ordre—Montants à lui payés de 1865 à 1869 : M. Amyot, 441.

RUSTICO, BRISE-LAMES DE :—Réponse à ordre (1893)—Correspondance concernant l'état du,—281. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 75c.

S

SALAIRE DES EMPLOYÉS PUBLICS :—Pétitions demandant un acte portant que le,— sera saisissable, 16.

SANDFORD, BRISE-LAMES DE :—Réponse à Ordre (1893)—Papiers concernant la destruction et le besoin de réparation du,—281. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 75a.

SAUGEEN, RÉSERVE :—Voir *Sauvages et terres des Sauvages*, 5, 6.

SAULT SAINT-LOUIS, SEIGNEURIE DU :—Voir *Seigneurie*.

SAULT SAINTE-MARIE, CANAL DU :—Voir *Navires canadiens*.

SAUVAGES ET TERRES DES SAUVAGES :

1. Bill (No 116) du Sénat, amendant un acte antérieur, 252. 1^{ère} lecture : M. Daly, 256. 2^{ème} et 3^{ème} lectures et passé, 562. Concours du Sénat, 600. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 32.
2. Rapport annuel du département des Sauvages, 1893 : M. Daly, 28. *Imprimé.* Doc. Sess. No 14.
3. Ordre—Montant d'argent payé à même le fonds des Sauvages des Six Nations : M. Patterson (Brant), 134. Réponse, 201. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 65.
4. Ordre—Montant payé à même le fonds des Sauvages des Six Nations à quelques-uns d'entre eux depuis 1886 : M. Patterson (Brant), 179. Réponse, 243. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 65a.
5. Adresse—Pétition des Sauvages de la Réserve Saugeen réclamant le droit exclusif de la pêche dans la Baie des Français, lac Huron : M. Laurier, 179. Réponse, 246. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 95b.

SAUVAGES ET TERRES DES SAUVAGES—*Suite.*

6. Réponse supplémentaire, 687. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 65c.
7. Adresse (Sénat)—Sentence de mort prononcée contre deux Indiens Chehalis. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 65d.
8. Motion-Mills (Bothwell)—Vente du bois sur les réserves des Sauvages par voie d'adjudication publique; amendement-Thompson, adopté, 135. Motion principale adoptée telle qu'amendée, 136.
9. Ordre—Propriété de l'Île McCormick et de la Pointe Pelée réclamée par une certaine bande de Sauvages: M. Mills (Bothwell), 179.
10. Motion pour Ordre—Correspondance concernant l'affectation du bois sur les réserves des Sauvages: M. Devlin; débat ajourné, 180.
11. Ordre—Correspondance concernant l'achat de fonds de bois dans les réserves des Sauvages: M. Devlin, 277.
12. Motion-Paterson (Brant) demandant une édition supplémentaire du rapport annuel du département des Sauvages pour en faire la distribution aux différentes bandes ayant des fonds en fidéicommis: M. Paterson (Brant); amendée sur motion de M. Daly, et adoptée telle qu'amendée, 235.

SCRUTIN:—Voir *Nord-Ouest, Territoires du*, 1, 6.

SÉANCES DE LA CHAMBRE:—Les samedis, 599. Deux séances par jour pendant le reste de la session, 637.

SÉANCES DU SAMEDI:—Priorité des mesures du gouvernement, 599, 637.

SECRETÉNAIRE D'ÉTAT:

1. Rapport du département, 1893: M. Costigan, 29. *Imprimé.* Doc. Sess. No 16.
2. Obligations et garanties enregistrées: M. Costigan, 52. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 38.

SÉDUCTION:—Voir *Code criminel*, 4.

SEIGNEURIE DU SAULT ST-LOUIS:—Bill (No 97): M. Daly, 193. 2^{ème} et 3^{ème} lectures et passé, 477. Passé au Sénat, 540. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 25.

SÉNAT:

1. Bill (No 89) concernant l'Orateur du Sénat, 158. 1^{ère} lecture: Sir John Thompson, 163. 2^{ème} lecture; rapporté, 479. 3^{ème} lecture et passé, 483. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 11.
 2. Messages du Sénat: Bibliothèque et impressions, 78.
 3. Messages au Sénat: Bibliothèque et impressions, 70, 71.
- Voir *Communes*, 1, 2, 3, 4.

SERGENT D'ARMES:

1. Rapporte l'absence de témoins assignés à comparaître à la barre de la Chambre, 404.
2. Rapporte que MM. Provost et Larose sont sous sa garde, 419.

SERMENTS D'OFFICE: Bill (No 1): Sir John Thompson, 6.

SERMENTS ET SOCIÉTÉS ILLICITES:—Voir *Loi criminelle*, 2.

SERVICE CIVIL:

1. Bill (No 154) modifiant de nouveau les Actes du,—M. Costigan, 515. 2ème et 3ème lectures et passé, 562. Passé au Sénat, 600. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 18.
2. Bill (No. 17) modifiant l'Acte des pensions de retraite: M. McMullen, 53.
3. Liste du service civil, 1893: M. Costigan, 29. *Imprimée*. Doc. Sess. No 16a.
4. Rapport du bureau des examinateurs du service civil: M. Costigan, 62. *Imprimé*. Doc. Sess. No 16b.
5. Pensions et allocations de retraite, 1893: M. Foster, 27. *Pas imprimé*. Doc. Sess. No 25.
6. Ordre—Nombre des employés qui contribuent au fonds de retraite: M. McMullen, 105. Réponse, 178. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 25a.
7. Motion-Brodeur pour la nomination d'une commission d'enquête sur les irrégularités commises aux examens en novembre 1893, rejetée, 405.

SERVICE CIVIL, ASSURANCE DU:—Ordre—Etat concernant le fonctionnement de l'—Sir H. Langevin, 63. Réponse, 130. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 51.

SERVICE RAPIDE DE STEAMERS SUR L'ATLANTIQUE:—Voir *Steamers*.

SHIRK, BARRAGE À L'ÎLE:—Voir *Cornwall*.

SILLERY, SEIGNEURIE DE:—Voir *Hurons*.

SIX NATIONS, SAUVAGES DES:—Voir *Sauvages et terres des Sauvages*, 3, 4.

SOULANGES, CANAL DE:

1. Adresse—Correspondance entre le gouvernement et G. Goodwin au sujet du transfert de contrats sur le,—M. Charlton, 63. Réponse, 163. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 57.
2. Adresse—Rapports des ingénieurs recommandant des changements dans les contrats primitifs des sections 1 et 2 du canal: M. Tarte, 276. Réponse, 347. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 57b.
3. Ordre—Annonces demandant des soumissions pour la construction des sections 1 et 2 du canal: M. Tarte, 135. Réponse, 427. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 57c.
4. Ordre—Correspondance concernant les sections 12 et 13 du canal: M. Tarte, 235. Réponse, 603. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 57d.

"STANLEY" STEAMER:—Ordre—Date à laquelle il a commencé ses voyages entre Charlottetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E.: M. Perry, 277. Réponse, 492. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 94.

STEAMERS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE, LIGNE DE:—Adresse—Correspondance au sujet de l'établissement d'une,—M. Tarte, 235.

STEAMERS OCÉANIQUES, SUBVENTIONS AUX :

1. Résolution concernant un service hebdomadaire rapide entre le Canada et le Royaume-Uni, 327. Adoptée, 577-578. Rapportée et agréée, 582. Voir Bill suivant :
2. Bill (No 161) modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers océaniques: M. Foster, 582. 2ème lecture, 599. En comité, 604. 3ème lecture et passé, 615. Passé au Sénat, 647. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 8.

STEAMERS RAPIDES SUR L'ATLANTIQUE, LIGNE DE :

1. Adresse—Lettres et projets, etc., concernant une,—entre le Canada et l'Angleterre et la France : M. Mulock, 210. Réponse, 347. *Imprimée pour distribution seulement*, 465. Doc. Sess. No 84.
2. Réponse supplémentaire, 492. *Imprimée*. Doc. Sess. No 84a.
3. Autre réponse supplémentaire, 534. *Imprimée*. Doc. sess. No 84b.

SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS :

1. La Chambre décide de se former en comité des Subsidés, 18. En comité des des Voies et Moyens, 18.
2. La Chambre devant se former en comité des Subsidés (Budget référé), 28. En comité, 266, 271, 318, 328, 414, 422, 428, 435, 447, (Budget Supplémentaire référé, 451), 453, 460, 470, 478, 484, 488, 511, 520, 528, 534, 553, 554, 562. (Budget Supplémentaire 1894-95 référé, 583), 629, 632, 647, 662, 670.
3. Résolutions des Subsidés rapportées et adoptées, 493, 511, 518, 544, 552, 560, 582, 650, 677, 680.
4. Résolution de Subsidés; amendement proposé lors de la motion pour concours (Barrage à l'Île Sheik), rejeté, 517. Résolution adoptée, 518. Résolutions des Subsidés rapportées; amendée et adoptée (résolution 112), 511.
5. En comité; progrès, 355.
6. En comité; après débat, 477.
7. Motion pour que l'Orateur quitte le fauteuil; débat interrompu à 6 p.m., 421.

AMENDEMENTS PROPOSÉS SUR MOTIONS QUE LA CHAMBRE SE FORME EN COMITÉ DES SUBSIDÉS :

8. Par M. Charlton : Vente des terres fédérales; débat ajourné, 332, 333. Repris, 347. Amendement rejeté, 354.
9. Par M. Charlton : Dépenses du Canal de la Tay, 412. Rejeté, 413.
10. Par M. McMullen : Abolition des pensions de retraite, rejeté, 428.
11. Par Sir E. Cartwright : Vente des Mille-Iles, rejeté, 434.
12. Par M. Landerkin : Destitution de S. W. Goodnow, maître de poste de Georgetown, rejeté, 459.
13. Par M. Edgar : Sir H. Langevin et Sir A. Caron mêlés au scandale McGreevy-Connolly, rejeté, 519.
14. Par M. Mulock : Interdiction du bétail canadien pour cause de pleuro-pneumonie, rejeté, 526, 527.
15. Par M. Charlton : Augmentation des dépenses et élévation des droits de douane, rejeté, 628.

SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS—*Suite.*

16. Par Sir R. Cartwright: Dépenses des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, canal Lachine, rejeté, 646.
17. Par M. Laurier: Paiement fait à M. Connolly pour le bassin de radoub de Kingston, rejeté, 661.

VOIES ET MOYENS:

18. Motion portant que l'Orateur quitte le fauteuil; débat,—ajourné, 42. Repris; amendement-Cartwright; débat ajourné, 47, 53, 66, 71, 78, 82, 89, 95, 100, 105, 113. Amendement rejeté, 121, 122.
19. En comité des Voies et Moyens (tarif): Progrès, 123, 130, 143, 158, 174, 189, 199, 206, 215, 223, 231, 240, 257. Quatre résolutions (y compris annexes A, B, et C,) du tarif, adoptées, 332. Résolutions du Tarif rapportées, 360–395. Amendées et adoptées, 396–400 (voir *Douanes*, 1). La Chambre de nouveau en comité, 582. Autres changements dans le Tarif, 583. Résolution rapportée et agréée, 605.
20. La Chambre de nouveau en comité général adopte deux résolutions accordant des deniers pour le service public, 680. Rapportées et agréées, 683.
21. Bill des Subsidés (No 171): M. Foster; 1ère 2ème et 3ème lectures et passé, 683. Passé au Sénat, 688. Sanctionné, 691.—57–58 Vic., chap. 1.
22. Résolu que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens à sa prochaine séance, 350.
23. Motion pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, rejetée, 350.
24. Motion portant que l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité; amendement-Cartwright, retiré, 174.
25. Amendement à la motion portant que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, proposée par M. Davies au sujet de l'élection du comté de Queen (1887) et de l'affaire Ellis, 344. Débat ajourné, 345. Amendement rejeté, 349.

SUBVENTIONS AUX STEAMERS OCÉANIQUES :—Voir *Steamers*.

SUBVENTIONS À LA PROVINCE DE QUÉBEC :

1. Résolution concernant certaines subventions accordées à la province de Québec, 458. Adoptée, 469. Rapportée et agréée, 477. Voir Bill suivant:
2. Bill (No 150): Sir John Thompson, 477. 2ème lecture; en comité, rapporté, 493. Motion pour troisième lecture; amendement-Laurier, rejeté; 3ème lecture et passé, 515. Passé au Sénat, 563. Sanctionné, 692.—57–58 Vic., chap. 5.

SUD DU CANADA, CHEMIN DE FER DU :—Bill (No 141) du Sénat, concernant le,—1ère lecture et référé au comité des Ordres Permanents, 422. Rapport; bill placé sur les ordres du jour, 433. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 435. Rapporté amendé, 457. 3ème lecture et passé, 471. Concours du Sénat, 489. Sanctionné, 692.—57–58 Vic., chap. 66.

Voir *Sainte-Claire*.

SAINT-ANDRÉ, RAPIDES DE :—Adresse—Ordres en conseil concernant l'amélioration de ces rapides: M. Martin, 178. Réponse, 582. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 99.

SAINTE-CATHERINE À NIAGARA, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE :—Pétition pour acte, 69. Rapport sur l'avis, 87. Bill (No 79) : M. Carpenter, 161. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 148. Rapporté amendé, 457. 3ème lecture et passé, 471. Passé au Sénat, 555. Sanctionné, 692.—57-58 Vic., chap. 92.

SAINTE-CLAIRE ET ÉRIÉ, CIE DU CANAL À NAVIRES DE :

1. Pétition pour acte, 34. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 21) : M. Tisdale, 78. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 82. Rapporté amendé, 177. En comité; progrès, 189. 3ème lecture et passé, 206. Amendé au Sénat, 252. Concours, 260. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 104.
2. Pétitions demandant que les conduits de drainage puissent se déverser librement dans le canal, 40, 133, 147.
3. Pétitions demandant que les travaux de drainage dans le comté de Kent soient protégés, 40.
4. Pétitions demandant un acte autorisant une compagnie à construire un canal entre les lacs Sainte-Claire et Érié, 51, 57.

SAINTE-CLAIRE, CIE DE PONT ET DE TUNNEL DE LA RIVIÈRE :—Pétition pour acte, 51. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 33) : M. Ingram, 82. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 95. Rapporté amendé, 201. 3ème lecture et passé, 206. Passé au Sénat, 252. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 100.

SAINTE-ÉMILIE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 89. Rapport sur l'avis, 120. Bill (No 83) : M. Grandbois, 121. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 130. Rapport, préambule non prouvé, 457. Bill retiré et honoraires remboursés, 525.

SAINTE-FRANÇOIS DE SALES :—Voir *Poste, Bureaux de*, 2.

SAINTE-LAURENT ET ADIRONDACKS, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition pour acte, 70. Rapport sur l'avis, 87. Bill (No 39) : M. Baker, 88. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 95. Rapporté amendé, 201. 3ème lecture et passé, 209. Passé au Sénat, 252. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 93.

SAINTE-LAURENT, CANAUX DU :—Pétition pour le creusement à 14 pieds, 327.

SAINTE-PAUL, ILE :—Voir *Campbell, Sam.*

T

TABAC CANADIEN :—Adresse—Réduction ou abolition des droits : M. Brodeur, 337. Réponse, 687. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 106.

TACHÉ, ARCHEVÊQUE :—Voir *Manitoba*, 6, 7.

TARIF :

1. Adresse (Sénat)—changements apportés depuis l'inauguration de la politique nationale en 1879. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 42.
2. Ordre—Dépenses des ministres et contrôleurs lors de leur enquête sur le fonctionnement du tarif : M. Martin, 63.
3. Motion pour adresse—Minutes de l'enquête faite par les ministres, etc. : M. Charlton; débat ajourné, 105.

Voir *Douanes*, 1. *Subsides et Voies et Moyens*, 18, 19.

4. Motion—Mills (Bothwell) pour ordre demandant la preuve prise par M. Payne, secrétaire de la commission d'enquête sur le tarif; motion retirée, 277.

TARIFS DES STEAMERS SUR LE BÉTAIL :

1. Bill (No 8) : M. Mulock, 28. Motion pour deuxième lecture; débat ajourné 442.
 2. Pétitions en faveur du bill précédent, 205.
 3. Pétitions demandant que le commerce du bétail soit protégé contre les arrangements arbitraires des personnes engagées dans l'industrie du transport, 205.
- Voir *Bétail*, 5.

TAY, CANAL DE LA :—Voir *Subsides*, 9.

TÉLÉPHONE BELL, CIE CANADIENNE DU :—Pétition pour acte, 39. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 34) : M. White (Cardwell), 88. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 95. Rapporté amendé, 155. 3ème lecture et passé, 158. Passé au Sénat, 223. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 108.

TÉMOINS À EXAMINER SOUS SERMENT :—Autorisation donnée au comité des Comptes Publics, 153, 154, 173, 178, 198.

Voir *Communes*, 3. *Comptes Publics*.

TEMPÉRANCE DU CANADA, ACTE DE :—Bill (No 11) modifiant l'—M. Davies, 35.

TEMPÉRANCE DES FEMMES CHRÉTIENNES, UNION CANADIENNE DE :—Pétition pour acte, 33. Rapport sur l'avis, 94. Bill (No 56) : M. Sriver, 100. 2ème lecture et référé au comité des Bills Privés, 114. Rapporté amendé, 177. Honoraires remboursés, 178. 3ème lecture et passé, 189. Passé au Sénat, 252. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 127.

Voir *Cens Electoral*, 7.

TERRES FÉDÉRALES :

1. Bill (No 160) : M. Daly, 577. 2ème et 3ème lectures et passé, 615. Passé au Sénat, 647. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 26.
 2. Ordres en conseil concernant les terres fédérales dans la zone de 40 milles des chemins de fer de la Colombie Anglaise : M. Daly, 42. *Pas imprimés*. Doc. Sess. No 35.
 3. Ordres en conseil concernant le département de l'Intérieur, tel que prescrit par la clause 91 de l'Acte des Terres fédérales : M. Daly, 41. *Pas imprimés*. Doc. Sess. No 35a.
 4. Réponse à Ordre (1893)—Correspondance avec les compagnies de chemins de fer qui ont reçu des subventions en terres, 148. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 54.
 5. Ordre—Etendue des terres données aux dénominations religieuses dans le Manitoba et les Territoires : M. Charlton, 63.
- Voir *Subsides*, 8.

TERRITOIRES, BIENS-FONDS DANS LES :—Bill (No 162) du Sénat, pour refondre et amender l'Acte relatif aux,—1ère lecture : M. Daly, 584. 2ème lecture; en comité, progrès, 616. 3ème lecture et passé, 681. Concours du Sénat, 688. Sanctionné, 693.—57-58 Vic., chap. 28.

THÉS FALSIFIÉS :—Motion-Stairs concernant l'augmentation des importations de,—débat ajourné, 211.

THOMPSON, JOSEPH :—Voir *Divorce*, 6.

TORONTO, EXPOSITION DE 1895 :—Pétitions pour aide monétaire, rejetées, 403.

TRAITÉ FRANCO-CANADIEN :—Voir *France*.

TRAVAIL, FÊTE DU :—Pétitions demandant que le premier lundi de septembre soit déclaré congé juridique sous le nom de,—16, 34, 31, 52, 70, 81, 87, 99, 111, 119, 129, 134, 147, 153, 177, 229, 683.

Voir *Jours de fête*.

TRAVAIL, STATISTIQUES DU :—Ordre—Correspondance concernant l'établissement du bureau des,—M. Lépine, 193. Réponse, 233. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 68.

TRAVAUX PUBLICS :

1. Rapport du ministre, 1893 : M. Ouimet, 105. *Imprimé*. Doc. Sess. No 9.

2. Réponse à Adresse (Sénat)—Montant dépensé depuis la Confédération pour havres, jetées, brise-lames, etc., 581. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 75d.

TRAVERSE À VAPEUR AU DÉTROIT DE CANSO :—Ordre—Correspondance concernant la traverse entre Port-Mulgrave et Hawkesbury : M. Cameron, 210.

TRENT, CANAL DE LA VALLÉE DE LA :—Ordre—Rapport de la commission d'enquête sur la question du,—M. Hughes, 164. Réponse, 198. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 64.

TUNNEL DU CANADA ET DU MICHIGAN, CIE DE :—Pétition pour acte, 51. Rapport sur l'avis, 77. Bill (No 25) : M. Montague, 81. 2ème lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 95. Rapporté amendé, 129. 3ème lecture et passé, 134. Passé au Sénat, 223. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 101.

TURCOTTE, A. J. :—Voir *Députés*, 2. *Privilèges et Elections*.

TURCOTTE ET PROVOST :—Ordre—Fourniture d'épicereries pour les militaires à la citadelle : M. Choquette, 234.

U

UNIONS OUVRIÈRES :—Relevé des demandes d'enregistrement faites en vertu de l'Acte concernant les,—M. Costigan, 29. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 30.

V

VACANCES DANS LA DÉPUTATION :—Voir *Orateur*, 4.

VALLÉE DU DAIM, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE DE LA :—Bill (No 107) du Sénat, pour faire revivre et amender sa charte, 224. 1ère lecture et référé au comité des Ordres Permanents, 239. Rapport sur l'avis, 256. Mis sur les ordres du jour, 256. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 260. Rapporté, 335. 3ème lecture et passé, 397. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 90.

VANKOUGHNET, LAWRENCE:

1. Adresse—Rapport au conseil du surintendant général des Affaires des Sauvages qui a amené le renvoi de L. Vankoughnet: M. Mills (Bothwell), 104. Réponse, 143. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 53.
2. Adresse—Correspondance concernant sa mise à la retraite: M. Mulock, 104.

VOLEURS, CIE CANADIENNE DE GARANTIE CONTRE LES:—Pétition pour acte, 40. Rapport sur l'avis, 77. (Bill No 27): M. Sproule, 82. 2ème lecture et référé au comité des Banques, 95. Rapporté amendé, 249. 3ème lecture et passé, 257. Passé au Sénat, 429. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 121.

VOTE, DROIT DE:—(Bill No 6) pour priver du,—les électeurs qui se laissent corrompre: M. Weldon, 17. 2ème lecture et référé à un comité spécial, 202. Rapporté amendé, 215. En comité général; progrès, 219, 220, 247, 277, 323. Rapporté amendé, 324. 3ème lecture et passé, 337. Passé au Sénat, 429. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 14.

VOTE PLURAL:—Voir *Divisions Electorales*.

VOTEURS:—Voir *Vote. Elections. Cens Electoral*.

W

WELLAND, CIE DU CANAL DE FORCE MOTRICE ET D'APPROVISIONNEMENT DE:—Pétition pour acte, 81. Rapport sur l'avis, 87. (Bill No 49): M. McKay, 94. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 113. Référé au comité des Bills Privés, 163. Rapporté amendé, 219. En comité, progrès, 231. 3ème lecture et passé, 257. Passé au Sénat, 448. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 102.

WELLINGTON, PONT DE LA RUE:—Voir *Comptes publics. Subsidés*, 16.

WEST BAY, PORT D'ENTRÉE À:—Réponse à Ordre (1892)—Rapport de l'inspecteur des douanes au sujet de l'établissement d'un,—603. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 97a.

WHYCOCOMAGH, POR D'ENTRÉE À:—Réponse à Ordre (1892)—Rapport de l'inspecteur des douanes sur l'établissement d'un,—560. *Pas Imprimée*. Doc. Sess. No 97.

WINDSOR À ANNAPOLIS, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition pour acte, 40. Rapport sur l'avis, 87. Bill (No 50): M. Kenny, 94. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 113. Rapporté amendé, 206. 3ème lecture et passé, 209. Passé au Sénat, 407. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 69.

“WILLIE MCGOWAN,” SAISIE DE LA GOÉLETTE CANADIENNE:—Adresse—Correspondance à ce sujet: M. McDougall (Cap-Breton), 148.

WINNIPEG À LA BAIE D'HUDSON, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition pour acte, 15. Rapport sur l'avis, 177. Bill (No 22): M. Ross (Lisgar), 78. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 82. Rapporté amendé, 201. 3ème lecture et passé, 209. Passé au Sénat, 252. Sanctionné, 690.—57-58 Vic., chap. 94.

- WOLSELY AU FORT QU'APPELLE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Requête préliminaire, 100. Rapport sur l'avis, 103. Règle 49 suspendue, 104. Bill (No 102) du Sénat, 199. 1ère lecture : M. Davin, 202. Rapport sur l'avis, 256. Mis sur les ordres du jour, 256. 2ème lecture et référé au comité des Chemins de fer, 260. Rapporté amendé, 335. 3ème lecture et passé, 397. Concours du Sénat, 422. Sanctionné, 691.—57-58 Vic., chap. 95.
- WOOD, A. F. :—Ordre—Sommes payées à,—évaluateur du gouvernement, pour services: M. McMullen, 66. Réponse, 270. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 73.
- WOOD, BRISE-LAMES À L'ILE :—Réponse à Ordre (1893)—Rapport de l'ingénieur du gouvernement, 281. *Pas imprimé*. Doc. Sess. No 75b.
- WOODSTOCK, PERCEPTEUR DES DOUANES À :—Motion-McCarthy concernant l'entrée en franchise de certains articles du culte consignés au révérend père Brady; amendée sur motion de M. Daly et adoptée, 262. Réponse, 491. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 92.

Y

YAMASKA, DIGUE SUR LA RIVIÈRE :

1. Ordre—Sommes payées par le gouvernement pour sa construction : M. Laurier, 148. Réponse, 281. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 87.
2. Réponse à Ordre (1892)—Estimation des pertes subies par sa construction, 336. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 77a.

YAMASKA, PONT À SAINT-MICHEL D' :—Réponse à Ordre (1893)—Correspondance au sujet d'une subvention au C.P.R. pour la réfection d'un,—104. *Pas imprimée*. Doc. Sess. No 34b.

YARMOUTH À ANNAPOLIS, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Windsor à Annapolis*.

YORK, DUC ET DUCHESSE D'—Message de félicitation pour la naissance d'un fils; Adresse à Son Excellence pour transmettre le message, 684.

No 1.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 15 MARS 1894.

La Chambre s'étant réunie ;

PRIÈRE.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 12 mars 1894.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat, jeudi, le 15 courant, à 3 p.m., pour ouvrir la session du parlement fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ARTHUR GORDON,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre s'y rend en conséquence ; et de retour,—

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, des certificats et rapports concernant les élections pour les districts électoraux de Soulanges, l'Islet et Vaudreuil,—lesquels sont lus comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE SOULANGES.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re Élection d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Soulanges, dans le district judiciaire de Montréal, tenue les sixième et treizième jours de décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

(No 1.)

Le vingt-deuxième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-treize.

Présent :

L'Honorable juge GILL.

ELIE PILON, journalier, du village du Coteau Landing, dans le district électoral de Soulanges, dans le district judiciaire de Montréal,

*Pétitionnaire ;**vs*

JAMES W. BAIN, marchand, de la paroisse de Saint-Polycarpe, dit district,

Défendeur.

La cour, après avoir entendu le pétitionnaire et le défendeur par leurs procureurs respectifs, sur les objections préliminaires produites en cette instance, avoir examiné le dossier, la procédure et délibéré;—

Attendu que le dit pétitionnaire, requis de procéder, déclare qu'il n'a pas de preuve à faire;

Maintient les objections préliminaires du dit défendeur, et renvoie la pétition d'élection faute de preuve de la qualité de pétitionnaire qui est spécialement niée par les dites objections préliminaires, avec dépens contre le dit pétitionnaire.

(Vraie copie),

L. H. COLLARD,
Député-protonotaire, C.S.

MONTRÉAL, 1er juin 1893.

A l'honorable P. WHITE,
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie du jugement rendu le vingt-deux mai dernier, 1893, maintenant les objections préliminaires et renvoyant la pétition d'élection *re* élection du district électoral de Soulanges, Elie Pilon *vs* J. W. Bain.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. H. COLLARD,
Député-protonotaire, C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE L'ISLET.

Canada,
Province de Québec,
District de Montmagny. }

Dans la Cour Supérieure.

(No 11.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député pour le district électoral de L'Islet à la Chambre des Communes du Canada, tenue le vingt-neuvième jour de décembre 1892, pour la présentation des candidats, et le cinquième jour de janvier 1893, pour la votation.

CHARLES FRANÇOIS LECLERC, arpenteur, de la paroisse de Saint-Jean Port-Joli,

*Pétitionnaire ;**vs*

JOSEPH ISRAEL TARTE, de la cité de Montréal, notaire et journaliste,

Défendeur.

Le vingt-deuxième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt-treize.

Présent :

L'Honorable H. C. PELLETIER.

Parties ouïes par leurs avocats respectifs sur le mérite des objections préliminaires produites par le défendeur à l'encontre de la pétition d'élection en cette cause, et attendu que le pétitionnaire a déclaré ne pas avoir de preuve à produire sur la qualité et la qualification du pétitionnaire, et

Considérant que la qualité d'électeur que prend le dit pétitionnaire n'est pas prouvée, je, soussigné, l'un des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, spécialement chargé d'administrer la justice dans le district de Montmagny et de la présente pétition d'élection, maintiens les dites objections préliminaires quant à ce qui se rapporte à la qualité du dit pétitionnaire et rejette, en conséquence, la dite pétition, sans frais.

H. C. PELLETIER,
J.C.S.

(Certifiée vraie copie.)

BENDER ET MARTINEAU,
P.C.S., My.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montmagny. }
(No 12.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député pour le district électoral de l'Islet à la Chambre des Communes du Canada, tenue le vingt-neuvième jour de décembre 1892, pour la présentation des candidats, et le cinquième jour de janvier 1893, pour la votation.

JOSEPH ISRAEL TARTE, de la cité de Montréal, notaire et journaliste,
Pétitionnaire ;

vs

JOSEPH ADOLPHE DIONNE, de la cité de Québec, avocat,
Défendeur.

Le vingt-deuxième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-treize.

Présent :

L'Honorable H. C. Pelletier.

Parties ouïes sur les objections préliminaires produites par le défendeur à l'encontre de la contre-pétition d'élection de J. I. Tarte, écuier, par leurs avocats respectifs, et attendu que le pétitionnaire a admis qu'aucune copie dûment certifiée de la dite contre-pétition n'a été signifiée au défendeur suivant la loi ; et vû que cette omission est celle d'une formalité essentielle,—

Je, soussigné, l'un des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, chargé spécialement d'administrer la justice dans le district de Montmagny et de la présente contre-pétition d'élection, maintiens les dites objections préliminaires, en ce qui se rapporte à la dite signification de la dite pétition d'élection et rejette, en conséquence, la dite contre-pétition d'élection, sans frais.

H. C. PELLETIER,
J.C.S.

(Certifiée vraie copie.)

BENDER ET MARTINEAU,
P.C.S., My.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montmagny. }

Dans la Cour Supérieure.

(No 11.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député pour le district électoral de L'Islet à la Chambre des Communes du Canada, tenue le vingt-neuvième jour de décembre 1892, pour la présentation des candidats, et le cinquième jour de janvier 1893, pour la votation.

C. F. LECLERC,

Pétitionnaire,

vs

J. I. TARTE,

Défendeur.

Et

J. I. TARTE,

Contre-pétitionnaire,

vs

J. A. DIONNE,

Défendeur.

A l'Honorable P. WHITE,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser une copie certifiée de ma décision dans la pétition d'élection et la contre-pétition d'élection ci-dessus désignées, lesquelles ont été renvoyées sur des objections préliminaires, la première parce que la qualité du pétitionnaire n'a pas été prouvée, et la seconde, faute de signification suivant la loi. Aucune preuve de manœuvres frauduleuses n'a été faite devant moi, dans ces deux causes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. C. PELLETIER,

Un des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, spécialement chargé d'administrer la justice dans le district de Montmagny, dans lequel est situé le district électoral de L'Islet.

ÉLECTION CONTESTÉE DE VAUDREUIL.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

Le vingt-septième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt-treize.

Présents :

L'Honorable juge GILL,

do

LORANGER.

(No 2.)

In re Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Vaudreuil, dans le district judiciaire de Montréal, tenue les cinquième et douzième jours d'avril dernier, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

GUILLAUME *alias* WILLIAM EMOND, cultivateur, de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, dans le district électoral de Vaudreuil, dans le district judiciaire de Montréal,

Et

HENRY STANISLAUS HARWOOD, arpenteur, du village de Vaudreuil, dit district,

Pétitionnaire ;

Défendeur.

Nous, soussignés, juges de la Cour Supérieure pour la province de Québec, siégeant dans et pour le district de Montréal, pour instruire la pétition d'élection en cette affaire et la juger, après avoir entendu le pétitionnaire et le défendeur aux temps et lieu fixés pour l'instruction, avoir examiné le dossier de la procédure et délibéré :

Considérant que le dit pétitionnaire n'a pas prouvé les allégués de sa dite pétition d'élection, renvoyons la dite pétition d'élection avec dépens contre le dit pétitionnaire.

CHARLES GILL,
J.C.S.

L. O. LORANGER,
J.C.S.

(Vraie copie.)

L. H. COLLARD,
Député-protonotaire, C.S.

MONTRÉAL, 5 janvier 1894.

L'Honorable P. WHITE,
Orateur, Chambre des Communes,
Ottawa.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli une copie authentique du jugement final par nous rendu le vingt-septième jour de décembre dernier, rejetant la pétition d'élection instruite devant nous, conformément à l'Acte des élections fédérales contestées et amendements *re* élection du district électoral de Vaudreuil.

Nous avons de plus l'honneur de vous faire rapport :

Qu'il n'a pas été prouvé qu'aucune manœuvre frauduleuse ait été pratiquée à la dite élection par aucun des candidats à icelle et par aucun de leurs agents ou par aucune personne quelconque.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur l'Orateur,

Vos obéissants serviteurs,

CHARLES GILL,
J.C.S.

L. O. LORANGER,
J.C.S.

Et il est ordonné que les dits certificats et rapports soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, que pendant la vacance, il a reçu de divers députés, notification que les vacances suivantes étaient survenues dans la députation, savoir :—

De David William Gordon, écr, député du district électoral de Vancouver, décédé.

De Hugh John Macdonald, écr, député du district électoral de Winnipeg, démissionnaire ; et

De Charles Herbert Mackintosh, écr, député du district électoral de la cité d'Ottawa, qui a accepté une charge lucrative sous la couronne.

Et qu'en conséquence, il a adressé ses divers mandats au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux, respectivement.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, pendant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie des certificats de l'élection des députés suivants, savoir:—

Andrew Haslam, écr, pour le district électoral de Vancouver;
Henry Stanislaus Harwood, écr, pour le district électoral de Vaudreuil;
Joseph Martin, écr, pour le district électoral de Winnipeg; et
Sir James A. Grant, K.C.M.G., pour le district électoral de la cité d'Ottawa.

Les députés suivants ayant préalablement prêté le serment, suivant la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre, savoir:—

Sir James A. Grant, K.C.M.G., pour le district électoral de la cité d'Ottawa;
Henry Stanislaus Harwood, écr, pour le district électoral de Vaudreuil;
Joseph Martin, écr, pour le district électoral de Winnipeg; et
Andrew Haslam, écr, pour le district électoral de Vancouver.

Sir John Thompson présente un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office,—lequel est lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport du discours du trône, dont il donne lecture comme suit:—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de la Reine, je vous présente mes salutations, pour la première fois depuis que je suis revêtu des hautes fonctions à moi confiées par Sa Majesté; et c'est avec les sentiments de la plus haute satisfaction, que je vous rencontre au moment où les travaux d'une nouvelle session du Parlement vous réunissent.

Ce sentiment de satisfaction a été rehaussé par les occasions que j'avais déjà eues de voir les principaux centres de l'activité et de l'entreprise de la Puissance et que j'ai revus dans ma position officielle; je n'ai pas besoin de vous assurer que j'ai été profondément impressionné par la cordialité des réceptions qui m'ont été faites comme vice-roi et représentant de Sa Majesté; réceptions qui ont manifesté une fois de plus la loyauté, la cordialité et l'esprit public du peuple canadien.

L'an dernier mon prédécesseur vous a exprimé la satisfaction que lui causait l'augmentation du commerce et le progrès continu du Canada. Il m'est agréable de remarquer que l'espérance conçue alors que le volume du commerce durant l'année courante dépasserait celui de toutes les autres années antérieures, s'est réalisée pleinement et que le progrès du Canada continue avec les apparences de stabilité et de permanence.

Il est permis de remarquer avec plaisir qu'une grande partie de cette augmentation est due à un commerce plus considérable avec la Grande-Bretagne.

Nous avons lieu de nous féliciter que le peuple n'ait pas eu à souffrir au même degré que les populations des autres pays durant plusieurs des mois passés, et que bien que la dépression commerciale qui régnait à l'étranger ait affecté à un certain point l'activité des affaires du Canada, nous n'avons pas eu cependant à déplorer de grands désastres financiers et une misère générale.

Les revenus de l'année ont été suffisants pour faire face aux services auxquels vous aviez pourvu et justifier les estimations sur lesquelles les appropriations de l'année dernière ont été basées.

La conclusion pacifique donnée par la sentence arbitrale de la commission de Paris aux disputes qui ont duré si longtemps relativement aux pêcheries des phoques à fourrures dans l'océan Pacifique, et aux droits des sujets britanniques dans la mer de Behring, a fait disparaître la seule source de difficultés existantes entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis relativement au Canada. Il y a tout lieu de croire que le gouvernement de Sa Majesté obtiendra justice pour ses sujets qui ont été privés de leurs propriétés et de leur liberté sans juste cause pendant la durée de la dispute.

Il vous sera soumis de bonne heure une mesure à l'effet de reviser les droits de douane dans le but de faire face aux changements que le temps a apportés dans les affaires de toute espèce dans notre pays. Bien que mes ministres ne se proposent pas de changer les principes sur lesquels reposent les lois actuelles sur la matière, ils présenteront cependant à votre considération des amendements destinés à simplifier le fonctionnement du tarif et à diminuer autant que faire se pourra, sans nuire à ces principes et aux besoins du Trésor, les impôts maintenant en vigueur.

Vous aurez aussi à étudier une mesure au sujet de la banqueroute et de la faillite laquelle, il est à espérer, sera plus en rapport que ce qui existe maintenant sur le sujet, avec les besoins du commerce qui augmente et les relations de négoce plus considérables entre les différentes provinces du Canada.

Des mesures vous seront aussi soumises à l'effet de rendre plus efficaces les lignes de communication sur les océans Atlantique et Pacifique et aussi pour améliorer la loi relative aux terres de la Puissance et à la direction des affaires des Sauvages; vous aurez aussi à étudier un projet de loi concernant les compagnies à fonds social; de plus un autre relativement aux pêcheries, et enfin quelques mesures moins importantes dont l'expérience a démontré la nécessité relativement à différentes matières placées sous votre contrôle.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics vous seront soumis prochainement et aussi les estimations de la dépense considérée comme nécessaire pour l'année prochaine.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Bien qu'il soit à espérer que les mesures publiques qui vont requérir votre attention ne seront pas très nombreuses, plusieurs d'entre elles seront d'un grand poids et d'une haute importance, et c'est mon espoir sincère et mon désir que le soin et le zèle que vous apporterez dans les délibérations de la session seront aidés par les abondantes bénédictions du Tout-Puissant.

Sur motion de Sir John Thompson, il est ordonné que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

Résolu, — Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session soient nommés pour les objets suivants:—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes publics.—8o. Banques et commerce.—9o. Agriculture et colonisation;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

Sur motion de Sir John Thompson, il est nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre; le dit comité devant être composé de MM. Beausoleil, Béchard, Cameron, Charlton, Davin, Hazen, Innes, LaRivière, Lépine, Prior, Scriver, Somerville, Taylor, Weldon et White (Cardwell).

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement lequel est comme suit:
A l'honorable Chambre des Communes.

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter le rapport suivant pour l'année 1893.

Pendant la vacance, les mesures nécessaires ont été prises pour étendre notre système d'échanges aux Etats qui sont entrés dernièrement dans l'Union américaine.

Les bibliothécaires se sont procuré à grands frais les dernières éditions des Statuts Refondus publiés par chaque Etat.

Les rapports des chambres de commerce des Etats-Unis et du Canada ont été complétés autant qu'il a été possible de le faire, et toutes les publications de statistiques ont été mises à la disposition des députés.

Le déplacement des brevets d'invention a mis un certain espace à la disposition des bibliothécaires, et ils en ont profité pour dégager les rayons encombrés de la partie principale de la bibliothèque.

Les volumes du catalogue ont été remaniés et reliés de nouveau, mais en présence du fait que ces volumes ne peuvent point durer longtemps et qu'ils seront d'ailleurs bientôt remplis, les bibliothécaires se proposent d'adopter le système des cartes déjà en opération pour certaines sections de la bibliothèque.

La section canadienne s'est enrichie par plusieurs acquisitions importantes faites pendant l'année qui vient de s'écouler. Ce département est aujourd'hui dans un état qui peut permettre aux bibliothécaires de le soumettre, avec satisfaction, à l'examen de personnes compétentes. Il y a, cependant, encore certains ouvrages qu'il leur a été impossible de se procurer, entre autres les premiers journaux politiques publiés dans le Haut et dans le Bas-Canada, ainsi que dans les provinces maritimes; ces publications étant aujourd'hui presque introuvables.

Parmi les dernières acquisitions ils désirent attirer l'attention des honorables membres sur la nouvelle édition du *Parliamentary Practice*, de May, publiée par Sir Reginald Palgrave, K.C.B., greffier de la Chambre des Communes en Angleterre. La nouvelle édition de *Todd's Parliamentary Government in the Colonies*, pour laquelle une certaine somme a été placée dans les estimations budgétaires de l'an dernier, sera prête à être distribuée dans les premiers jours de la session.

Le catalogue annuel des livres achetés pendant la vacance sera aussi prêt dans quelques jours.

Une liste des ouvrages déposés en vertu de la loi qui protège la propriété littéraire accompagne aussi ce rapport.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DECELLES, B.G.

MARTIN J. GRIFFIN, B.P.

(Pour l'appendice à ce rapport, voir document de la session, No 17.)

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Boyd—Lundi prochain—**RÉSOLUTION**—Qu'il est expédient de placer le bois et le fil barbelé sur la liste des articles admis en franchise; et que le droit sur les instruments agricoles devrait être réduit le plus possible.

M. Denison—Lundi prochain—**RÉSOLUTION**—Attendu que le canal actuellement en voie d'exécution par le gouvernement du Canada au Sault Sainte-Marie doit avoir une profondeur de vingt pieds, qui est la profondeur des eaux navigables entre Port-Arthur et Port-Colborne, cette Chambre est d'opinion que la même règle devrait être adoptée en ce qui concerne le Saint-Laurent; et que le canal de Soulanges, actuellement en cours d'exécution, et les autres canaux du Saint-Laurent et le chenal de ce fleuve devraient être creusés, s'il est nécessaire, de manière à obtenir une profondeur uniforme de vingt pieds.

M. La Rivière—Lundi prochain—**ADRESSE**—Copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance concernant l'appel interjeté au nom de la minorité catholique romaine de la province du Manitoba au sujet des lois scolaires de cette province; Aussi, copie des rapports au conseil et des ordres en conseil à ce sujet;

Aussi, copie de la cause soumise à la cour Suprême du Canada concernant le dit appel, y compris les factums et autres pièces s'y rapportant, et copie de tous jugements rendus et de toutes réponses faites par la dite cour sur les questions ou aux questions à elle soumises.

M. La Rivière—Lundi prochain—**ADRESSE**—Copie de toutes ordonnances concernant les écoles et de tous règlements scolaires et leurs amendements adoptés par l'Assemblée Législative, l'Exécutif et par aucun bureau ou conseil d'éducation, au sujet de l'établissement, du maintien et de l'administration des écoles dans les Territoires du Nord-Ouest, depuis 1885.

Aussi, copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance à ce sujet.

Aussi, copie de tous rapports du conseil et ordres en conseil sur le même sujet.

M. Tarte—Lundi prochain—**ADRESSE**—1. Copie de toutes correspondances échangées entre Sa Grâce Monseigneur Taché, de Saint-Boniface, et aucun des membres du gouvernement, depuis la dernière session, et spécialement copie du mémoire envoyé au gouverneur général en conseil, ou au premier ministre, au sujet de la question des écoles du Manitoba et des ordonnances adoptées par la législature du Nord-Ouest, en 1892, devenus aujourd'hui en force;

2. Copie des requêtes, pétitions et lettres adressées au gouverneur général en conseil, ou à aucun des ministres, demandant le désaveu des dites ordonnances;

3. Les correspondances échangées entre le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil Exécutif de ces territoires et le gouvernement de la Puissance;

4. Les instructions données au lieutenant-gouverneur des Territoires et copie de la correspondance adressée à l'Exécutif des Territoires pour l'engager à amender les Ordonnances de 1892.

M. Davies—Lundi prochain—**ORDRE DE LA CHAMBRE**—Etat indiquant le tarif, soit général soit spécial, imposé par le chemin de fer Intercolonial sur le fret d'entier parcours, de Lévis à Halifax, avec la date de la mise en force de tel tarif, et dans les cas où des changements ont été faits à ce tarif, la nature du changement.

M. Beausoleil—Lundi prochain—**INTERPELLATION**—Le département des pêcheries a-t-il émané de nouvelles instructions aux gardes-pêche des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Nicolet, Richelieu et Yamaska, au sujet de la pêche pour l'année 1894? Si oui, ces instructions sont-elles identiques à celles de l'année dernière et permettent-elles la pêche du poisson mou dans la période où la pêche du poisson franc est prohibée? Quand ces dernières instructions ont-elles été expédiées aux gardes-pêche des dits comtés?

M. *Laurier*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelles sont les intentions du gouvernement relativement au traité du commerce avec la France? Le gouvernement se propose-t-il de demander ou non la ratification du traité?

M. *Charlton*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet de mieux assurer l'observance du jour du Seigneur, communément appelé Dimanche."

M. *Charlton*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de le remplacer par d'autres dispositions."

M. *Weldon*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre."

M. *Maclean*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer."

M. *Martin*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet d'établir le vote au scrutin dans les Territoires du Nord-Ouest."

No 1.

OTTAWA, JEUDI, 15 MARS 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 18

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 2.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, VENDREDI, 16 MARS 1894.

PRIÈRE.

Trente-neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir James A. Grant propose, secondé par M. Lachapelle,—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session, savoir :—

A Son Excellence le Très-honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en parlement, remercions humblement Votre Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session.

Nous recevons avec reconnaissance les salutations que nous fait Votre Excellence au nom de la Reine, en nous rencontrant pour la première fois depuis qu'Elle est revêtu des hautes fonctions qui lui ont été confiées par Sa Majesté, et nous sommes heureux de la satisfaction qu'Elle exprime à cette occasion, au moment où les travaux d'une nouvelle session du parlement nous réunissent.

Nous sommes heureux de voir que ce sentiment de satisfaction a été rehaussé par les occasions qu'a déjà eues Votre Excellence de voir les principaux centres de l'activité et de l'entreprise de la Puissance et qu'Elle a revus dans sa position officielle et de recevoir l'assurance qu'Elle a été profondément impressionnée par la cordialité des réceptions qui lui ont été faites comme vice-roi et représentant de Sa Majesté et qu'Elle a reconnu dans ces réceptions une nouvelle manifestation de la loyauté, de la cordialité et de l'esprit public du peuple canadien.

Le prédécesseur de Votre Excellence nous a exprimé, l'an dernier, la satisfaction que lui causait l'augmentation du commerce et le progrès continu du Canada. Il nous est agréable de remarquer que l'espérance conçue alors que le volume du commerce durant l'année courante dépasserait celui de toutes les autres années antérieures s'est réalisée pleinement et que le progrès du Canada se continue avec toutes les apparences de stabilité et de permanence.

Nous recevons avec satisfaction l'opinion exprimée par Votre Excellence qu'une grande partie de cette augmentation est due à un commerce plus considérable avec la Grande-Bretagne.

Nous reconnaissons volontiers avec Votre Excellence que nous avons lieu de nous féliciter que le peuple n'ait pas eu à souffrir au même degré que les populations des autres pays durant plusieurs des mois passés, et que bien que la dépression commerciale qui régnait à l'étranger ait affecté à un certain point l'activité des affaires du Canada, nous n'avons pas eu à déplorer de grands désastres financiers ni une misère générale.

Nous sommes bien aises d'être informés que les revenus de l'année ont été suffisants pour faire face aux services auxquels nous avions pourvu, et justifier les estimations sur lesquelles les appropriations de l'année dernière ont été basées.

Nous nous réjouissons de la conclusion pacifique donnée par la sentence arbitrale de la commission de Paris aux disputes qui ont duré si longtemps relativement aux pêcheries des otaries dans l'océan Pacifique, et aux droits des sujets britanniques dans la mer de Behring, qui a fait disparaître la seule source de difficultés existantes entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis relativement au Canada. Nous sommes aussi heureux d'être informés qu'il y a tout lieu de croire que le gouvernement de Sa Majesté obtiendra justice pour ses sujets qui ont été privés de leurs propriétés et de leur liberté sans juste cause pendant la durée de la dispute.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'il nous sera soumis de bonne heure une mesure à l'effet de reviser les droits de douane dans le but de faire face aux changements que le temps a apportés dans les affaires de toute espèce dans notre pays, et que bien que les ministres de Votre Excellence ne se proposent pas de changer les principes sur lesquels reposent les lois actuelles sur la matière, ils présenteront cependant à notre considération des amendements destinés à simplifier le fonctionnement du tarif et à diminuer autant que faire se pourra, sans nuire à ces principes et aux besoins du Trésor, les impôts maintenant en vigueur.

Nous remercions aussi Votre Excellence de nous avoir informés que nous aurons aussi à étudier une mesure au sujet de la banqueroute et de la faillite qui sera plus en rapport que ce qui existe maintenant sur le sujet, avec les besoins du commerce qui augmente et les relations de négoce plus considérables entre les différentes provinces du Canada.

Votre Excellence nous ayant informés que des mesures nous seront aussi soumises à l'effet de rendre plus efficaces les lignes de communications sur les océans Atlantique et Pacifique et aussi pour améliorer la loi relative aux terres de la Puissance et à la direction des affaires des Sauvages; aussi, un projet de loi concernant les compagnies à fonds social, un autre relativement aux pêcheries, et enfin quelques mesures moins importantes dont l'expérience a démontré la nécessité relativement à différentes matières placées sous notre contrôle, nous pouvons respectueusement assurer Votre Excellence que toutes ces mesures recevront notre plus sérieuse attention.

Nous devons remercier Votre Excellence pour l'information qu'Elle nous donne que les comptes publics nous seront soumis prochainement, ainsi que les estimations de la dépense considérée comme nécessaire pour l'année prochaine.

Nous partageons respectueusement l'avis de Votre Excellence que, parmi les mesures publiques qui vont requérir notre attention, plusieurs seront d'un grand poids et d'une haute importance, et nous partageons l'espoir et le désir de Votre Excellence que le soin et le zèle que nous apporterons dans les délibérations de la session seront aidés par les abondantes bénédictions du Tout-Puissant.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Macdonald (Huron).

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Mulock—Lundi prochain—**ADRESSE**—Copie de toutes pétitions ou communications adressées au gouvernement ou à aucun des membres, ou à Son Excellence, demandant d'intervenir au sujet de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Ross contre MM. McGreevy et Connolly; copie de toutes réponses faites à ces pétitions ou communications, et de toute correspondance entre aucun membre du gouvernement ou aucune autre personne relativement à la commutation de la dite sentence; copie de tous rapports médicaux concernant les dits McGreevy ou Connolly pendant qu'ils purgeaient leur sentence, de tous rapports ou recommandations à ce sujet adressés à aucun membre du gouvernement ou à Son Excellence, et toutes réponses qui y ont été faites; aussi, copie de tous ordres en conseil se rapportant en quelque manière à la commutation de la dite sentence.

M. Mulock—Lundi prochain—**RÉSOLUTION**—Que la ficelle à lier soit placée sur la liste des articles admis en franchise.

M. Charlton—Lundi prochain—**ORDRE DE LA CHAMBRE**—Etat donnant, pour chaque année depuis le 5 mai 1887, les dates auxquelles les comptes publics, les comptes de crédits et les tableaux du commerce et de la navigation, du Canada, de chaque année financière précédente, ont été publiés et prêts à être distribués; et quand les dits comptes et tableaux ont été adressés aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes du Canada dans chacune des années susdites.

Sir Richard Cartwright—Lundi prochain—**ORDRE DE LA CHAMBRE**—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations du 1er juillet 1893 au 1er mars 1894, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1892 au 1er mars 1893.

Sir Richard Cartwright—Lundi prochain—**ORDRE DE LA CHAMBRE**—Relevé détaillé des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1893 au 28 février 1894, et des états comparatifs du 1er juillet 1892 au 28 février 1893.

M. Edgar—Lundi prochain—**ADRESSE**—Copie de toute correspondance et autres papiers qui n'ont pas encore été produits, concernant la question des droits d'auteur.

M. Smith (Ontario)—Lundi prochain—**INTERPELLATION**—Le gouvernement se propose-t-il de présenter au cours de cette session quelque mesure législative concernant la tuberculose?

Sir Richard Cartwright—Lundi prochain—**INTERPELLATION**—1. Quelles ont été les recettes totales provenant des péages sur le canal de la Tay pendant l'année civile 1893?

2. Quel a été le coût de l'entretien du dit canal pendant la même période?

3. Quel a été le coût de construction du dit canal jusqu'au 1er janvier 1894?

4. De nouvelles dépenses devront-elles être faites au sujet de ce canal?

M. Mulock—Lundi prochain—**BILL** intitulé: "Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes."

M. Mulock—Lundi prochain—**BILL** intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer."

M. Mulock—Lundi prochain—**BILL** intitulé: "Acte concernant le tarif imposé par les compagnies océaniques pour le transport du bétail."

M. *Charlton*—Lundi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les droits de douane.”

M. *Coatsworth*—Lundi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant le Code Criminel, 1892.”

M. *McCarthy*—Mardi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.”

M. *Daly*—Lundi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.”

No 2.

OTTAWA, VENDREDI, 16 MARS 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 3.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, LUNDI, 19 MARS 1894.

PRIÈRE.

Cinquante-six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De C. E. Baring Young et autres, de Londres, Angleterre ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock."

De la Compagnie du pont suspendu de Clifton ; demandant un acte l'autorisant à émettre des obligations hypothécaires pour faire face à certaines dépenses et améliorations projetées au sujet du dit pont, et autorisant la construction d'un autre pont sur la rivière Niagara, et pour d'autres fins.

Du conseil de comté du comté d'Halton, Ontario ; demandant qu'il soit apporté des modifications aux chartes des différents chemins de fer et à toutes celles demandées pour des chemins de fer dans Ontario, exigeant que les voyageurs de première classe soient transportés au prix de deux centins par mille, et les voyageurs de seconde classe à un centin et quart par mille sur les dits chemins de fer.

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie ; demandant qu'il soit passé un acte lui conférant de nouveaux pouvoirs, afin de lui permettre d'étendre ses opérations dans des Etats ou pays en dehors du Canada.

D'Olivier M. Auger et autres, de la cité de Montréal ; demandant que le chemin de la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal, constituée en vertu d'un acte de la province de Québec, soit déclaré d'un avantage général pour le Canada, et que sa charte provinciale soit ratifiée et ses pouvoirs étendus.

De la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie-d'Hudson ; demandant un acte à l'effet de proroger le délai fixé pour l'achèvement de la ligne-mère de son chemin de fer, et de changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer Grand Occidental de Winnipeg."

Du conseil municipal du township de Sandwich-Ouest, comté d'Essex, Ontario ; demandant que les lois de pêche, le système de permis et les restrictions actuellement en vigueur soient abolis, afin d'encourager l'industrie de la pêche et mettre les pêcheurs canadiens sur un pied d'égalité avec leurs concurrents américains.

Du conseil municipal de la cité de Windsor, Ontario ; demandant que les lois et règlements de pêche soient amendés de manière à faire disparaître le système de permis et les restrictions actuellement en vigueur, afin de permettre aux pêcheurs d'Ontario de lutter à conditions égales avec ceux des Etats du Michigan, de l'Ohio et du Wisconsin, situés sur les bords des lacs internationaux et les rivières voisines.

De W. A. Doyle et autres, de la municipalité de Miniota, Manitoba ; demandant que l'on donne de plus amples facilités de chemins de fer à ce district, et exposant que la continuation du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest serait un moyen de fournir ces facilités.

De W. H. Ferguson et autres, épiciers ; de A. Sharp et autres, marchands de nouveautés ; et de A. Jarmain et autres, bouchers, tous de la cité de London, Ontario ; demandant qu'il soit passé un acte en vertu duquel les deniers entre les mains du gouvernement, payables à ses employés, puissent être saisis comme le sont les salaires ou deniers des employés en général.

De l'Association des ouvriers tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord, Branche Victoria, Colombie-Britannique ; de l'Assemblée Sillery, No 1007, Chevaliers du Travail, Québec ; de l'Union des Mouleurs en Fer, de Brantford ; et de l'Union Typographique Limestone, No 204, de Kingston, toutes d'Ontario ; demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis soient soumis à un vote populaire.

De l'Union de Toronto, No 27, la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique ; de l'Association des ouvriers tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord, Branche Victoria, Colombie-Anglaise ; de l'Assemblée Sillery, No 1007, Chevaliers du Travail, Québec ; de l'Union des Mouleurs en fer, de Brandford ; et de l'Union Typographique Limestone, No 204, de Kingston, toutes d'Ontario ; demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport pour les voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union de Toronto, No 27, la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique ; de l'Association des ouvriers tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord, Branche Victoria, Colombie-Anglaise ; de l'Assemblée Sillery, No 1007, Chevaliers du Travail, Québec ; de l'Union des Mouleurs en fer, de Brandford, et de l'Union Typographique Limestone, No 204, de Kingston, toutes d'Ontario ; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union de Toronto, No 27, la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique ; de l'Association des ouvriers tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord, Branche Victoria, Colombie-Anglaise ; de l'Assemblée Sillery, No 1007, Chevaliers du Travail, Québec ; de l'Union des tailleurs de pierre de Toronto ; de l'Union des Mouleurs en fer, de Brantford ; et de l'Union Typographique Limestone, No 204, de Kingston, toutes d'Ontario ; demandant que le premier mardi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de " Jour du Travail."

De l'Union de Toronto, No 27, la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique ; de l'Association des ouvriers tailleurs de pierre, de l'Amérique du Nord, Branche Victoria, Colombie-Anglaise ; de l'Assemblée Sillery, No 1007, Chevaliers du Travail, Québec ; de l'Union des Mouleurs en Fer, de Brantford ; de l'Union Typographique Limestone, No 204, de Kingston ; et de l'Union des Relieurs, No 28, de Toronto, toutes d'Ontario ; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne du bureau de poste sans avis préalable.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Ordonné,—Que les avis de motions soient remis jusqu'après la prise en considération de l'ordre du jour pour la reprise des débats ajournés sur la proposition d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera mercredi prochain, le 21 courant, elle reste ajournée jusqu'à mardi, le 27 courant, à 3 heures p.m.

Les bills suivants sont présentés et lus une première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Charlton :—Bill (No 2) à l'effet de mieux assurer l'observance du jour du Seigneur, communément appelé Dimanche.

Et aussi :—Bill (No 3) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de le remplacer par d'autres dispositions.

Par M. Coatsworth :—Bill (No 4) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux et de modifier le Code Criminel de 1872.

Par M. Daly :—Bill (No 5) modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Weldon :—Bill (No 6) à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre.

Par M. Martin :—Bill (No 7) à l'effet d'établir le vote au scrutin dans les Territoires du Nord-Ouest.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la proposition d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours du trône à l'ouverture de la session, qui est comme il suit :—

A Son Excellence le Très-honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en parlement, remercions humblement Votre Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session.

Nous recevons avec reconnaissance les salutations que nous fait Votre Excellence au nom de la Reine, en nous rencontrant pour la première fois depuis qu'Elle est revêtue des hautes fonctions qui lui ont été confiées par Sa Majesté, et nous sommes heureux de la satisfaction qu'Elle exprime à cette occasion, au moment où les travaux d'une nouvelle session du parlement nous réunissent.

Nous sommes heureux de voir que ce sentiment de satisfaction a été rehaussé par les occasions qu'a déjà eues Votre Excellence de voir les principaux centres de l'activité et de l'entreprise de la Puissance et qu'Elle a revus dans sa position officielle et de recevoir l'assurance qu'Elle a été profondément impressionnée par la cordialité des réceptions qui lui ont été faites comme vice-roi et représentant de Sa Majesté et qu'Elle a reconnu dans ces réceptions une nouvelle manifestation de la loyauté, de la cordialité et de l'esprit public du peuple canadien.

Le prédécesseur de Votre Excellence nous a exprimé, l'an dernier, la satisfaction que lui causait l'augmentation du commerce et le progrès continu du Canada. Il nous est agréable de remarquer que l'espérance conçue alors que le volume du commerce durant l'année courante dépasserait celui de toutes les autres années antérieures s'est réalisée pleinement et que le progrès du Canada se continue avec toutes les apparences de stabilité et de permanence.

Nous recevons avec satisfaction l'opinion exprimée par Votre Excellence qu'une grande partie de cette augmentation est due à un commerce plus considérable avec la Grande-Bretagne.

Nous reconnaissons volontiers avec Votre Excellence que nous avons lieu de nous féliciter que le peuple n'ait pas eu à souffrir au même degré que les populations des autres pays durant plusieurs des mois passés, et que bien que la dépression commerciale qui régnait à l'étranger ait affecté à un certain point l'activité des affaires du Canada, nous n'avons pas eu à déplorer de grands désastres financiers ni une misère générale.

Nous sommes bien aises d'être informés que les revenus de l'année ont été suffisants pour faire face aux services auxquels nous avons pourvu, et justifier les estimations sur lesquelles les appropriations de l'année dernière ont été basées.

Nous nous réjouissons de la conclusion pacifique donnée par la sentence arbitrale de la commission de Paris aux disputes qui ont duré si longtemps relativement aux pêcheries des otaries dans l'océan Pacifique, et aux droits des sujets britanniques dans la mer de Behring, qui a fait disparaître la seule source de difficultés existantes entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis relativement au Canada. Nous sommes aussi heureux d'être informés qu'il y a tout lieu de croire que le gouvernement de Sa Majesté obtiendra justice pour ses sujets qui ont été privés de leurs propriétés et de leur liberté sans juste cause pendant la durée de la dispute.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'il nous sera soumis de bonne heure une mesure à l'effet de reviser les droits de douane dans le but de faire face aux changements que le temps a apportés dans les affaires de toute espèce dans notre pays, et que bien que les ministres de Votre Excellence ne se proposent pas de changer les principes sur lesquels reposent les lois actuelles sur la matière, ils présenteront cependant à notre considération des amendements destinés à simplifier le fonctionnement du tarif et à diminuer autant que faire se pourra, sans nuire à ces principes et aux besoins du Trésor, les impôts maintenant en vigueur.

Nous remercions aussi Votre Excellence de nous avoir informés que nous aurons aussi à étudier une mesure au sujet de la banqueroute et de la faillite qui sera plus en rapport que ce qui existe maintenant sur le sujet, avec les besoins du commerce qui augmente et les relations de négoce plus considérables entre les différentes provinces du Canada.

Votre Excellence nous ayant informés que des mesures nous seront aussi soumises à l'effet de rendre plus efficaces les lignes de communications sur les océans Atlantique et Pacifique et aussi pour améliorer la loi relative aux terres de la Puissance et à la direction des affaires des Sauvages; aussi, un projet de loi concernant les compagnies à fonds social, un autre relativement aux pêcheries, et enfin quelques mesures moins importantes dont l'expérience a démontré la nécessité relativement à différentes matières placées sous notre contrôle, nous pouvons respectueusement assurer Votre Excellence que toutes ces mesures recevront notre plus sérieuse attention.

Nous devons remercier Votre Excellence pour l'information qu'Elle nous donne que les comptes publics nous seront soumis prochainement, ainsi que les estimations de la dépense considérée comme nécessaire pour l'année prochaine.

Nous partageons respectueusement l'avis de Votre Excellence que, parmi les mesures publiques qui vont requérir notre attention, plusieurs seront d'un grand poids et d'une haute importance, et nous partageons l'espoir et le désir de Votre Excellence que le soin et le zèle que nous apporterons dans les délibérations de la session seront aidés par les abondantes bénédictions du Tout-Puissant.

Et la question étant posée sur cette motion, elle est adoptée sur division.

Sur motion de Sir John Thompson, il est alors ordonné que la dite adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de la Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que cette Chambre se formera en comité, mercredi prochain, pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu,—Que cette Chambre se formera en comité, mercredi prochain, pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de Sir John Thompson, un comité spécial de sept membres est nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, jeudi dernier, le 15 courant, le dit comité devant se composer de Sir John Thompson, Sirs Adolphe Caron, Sir Richard Cartwright et MM. Costigan, Haggart, Laurier et Mill (Bothwell).

La Chambre s'ajourne alors.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Hughes—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Rapport de la commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne le canal de la vallée de la Trent.

M. Charlton—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous documents et correspondances se rattachant à l'établissement d'un rancho à bestiaux par le gouvernement près de Fort-McLeod, T.N.O., y compris les achats de bestiaux pour ce rancho; ce qui a été fait de ces bestiaux; et l'administration de ce rancho et ce qui a été fait du rancho. Aussi, un état des sommes payées pour les bestiaux placés sur ce rancho et de toutes autres dépenses faites à son sujet; aussi, un état de la somme totale reçue de la vente des bestiaux de ce rancho et de toutes autres sources s'y rattachant, lequel état devra indiquer la balance restant au crédit ou au débit du dit rancho au premier jour de janvier dernier, ainsi que les noms de toutes les personnes endettées envers le dit rancho pour bestiaux achetés ou pour tous autres effets ou matériaux, avec le montant dû par chacune de ces personnes, s'il en est.

M. Charlton—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Rapport indiquant la quantité de terres concédées à même les terres publiques dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest depuis le 1er janvier 1880, à des dénominations, sectes ou corporations religieuses, et à des églises, avec la date de chaque concession, son étendue et le nom de la dénomination, secte, corporation ou église à laquelle chacune de ces concessions a été faite.

M. Charlton—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes correspondances échangées entre le gouvernement et Georges Gordon au sujet du transfert de ses entreprises ou d'aucune de ses entreprises sur le canal de Soulanges.

M. Charlton—Mercredi prochain—INTERPELLATION—A-t-il été adjugé à MM. Davis, Frères, ou à MM. W. H. Davis et Fils, une entreprise pour la construction d'un barrage à l'île Sheiks, relativement au canal de Cornwall. Si oui, quel est le montant de l'entreprise, quand l'entreprise a-t-elle été adjugée, et a-t-elle été adjugée au plus bas soumissionnaire après soumission publique?

M. Charlton—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Combien de fois le conseil des douanes a-t-il été convoqué pour l'expédition des affaires depuis que l'ex-ministre des douanes est devenu ministre du commerce?

M. Charlton—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Les sommes payées à des employés de la douane, ou à des fonctionnaires ayant, en quelque qualité que ce soit, des attaches avec le département des douanes, par suite de confiscations faites dans le cours des trois dernières années, ont-elles été remboursées par ces employés ou fonctionnaires dans les cas où le gouvernement a subséquemment remis les amendes imposées aux personnes qui les ont payées, à raison de l'annulation des ordonnances ou décisions en vertu desquelles ces amendes avaient été encaissées?

M. Prior—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-il à la connaissance du gouvernement que les autorités impériales chargées de la construction des fortifications à Esquimault, Colombie-Britannique, emploient des manœuvres chinois à ces travaux? Le gouvernement fera-t-il à ce sujet des représentations au gouvernement impérial et insistera-t-il auprès de lui sur la nécessité de donner de l'ouvrage au surplus considérable de travailleurs blancs sur la côte du Pacifique, au lieu d'en donner aux Chinois?

Sir Richard Cartwright—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le nombre des personnes employées dans les raffineries de sucre est-il exactement indiqué dans le dernier recensement comme étant de 171?

M. *Martin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le nombre des inscriptions d'établissement gratuit dans le Manitoba faites dans le cours des années 1892 et 1893, et le nombre de pareilles inscriptions annulées dans le cours des dites années, ainsi que, dans chaque cas, la municipalité dans laquelle se trouve le terrain.

M. *Martin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les noms des personnes employées relativement à notre exposition à Chicago, leurs fonctions, les sommes qui leur ont été payées, et, en détail, les frais de cette exposition.

M. *Martin*—Mercredi prochain—ADRESSE—Demandant la production de tous arrêtés du conseil, correspondance et instructions données aux officiers du département des travaux publics, et rapports de ces officiers, au sujet des améliorations des rapides de St. Andrews, dans la Rivière Rouge du Nord.

M. *Martin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les noms de toutes les personnes nommées pour agir en qualité d'agents de rapatriement en rapport avec l'immigration, le temps pendant lequel chacune d'elles a travaillé, la somme d'argent payée à chacune d'elles, les noms des colons amenés au Canada par chaque agent de rapatriement et les endroits où ces colons se sont établis.

M. *Martin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat du nombre des colons amenés du Dakota dans le district de Yorkton et de Saltcoats, et de Chicago dans le district de Calgary, la nationalité de ces colons, le coût pour les faire venir et le nombre y restant encore et leur occupation.

M. *Martin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les noms de tous les détenus morts dans les pénitenciers du Canada durant les dernières dix années, ainsi que la cause de la mort et la durée de la dernière maladie dans chaque cas.

M. *Martin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant toutes les terres assignées en partage à des métis du Manitoba, pour lesquelles il n'a pas été émis de lettres patentes, et donnant, dans chaque cas, avec une désignation de la terre, le nom du concessionnaire et les raisons pour lesquelles la lettre patente n'a pas été émise.

M. *Martin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les sommes payées par le gouvernement pour les dépenses des ministres et contrôleurs relativement aux voyages qu'ils ont faits pour se rendre compte de l'opération du tarif.

M. *Leclair*—Mercredi prochain—ADRESSE—Tous les papiers, requêtes, correspondances, rapports, minutes et ordres en conseil, concernant la loi des écoles de l'Île du Prince-Edouard intitulée: "*The Public Schools Act, 1877.*"

M. *Lépine*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes correspondances reçues par le ministère de l'agriculture au sujet de l'établissement du bureau de statistique du travail de la Puissance.

Sir *Hector Langevin*—Mercredi prochain—ADRESSE—La correspondance et les arrêtés du conseil qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre, relatifs à l'établissement d'un câble entre le Canada et l'Australie.

Sir *Hector Langevin*—Mercredi prochain—ADRESSE—La correspondance, les instructions, les arrêtés du conseil et les rapports qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre relatifs à la ligne frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique.

Sir *Hector Langevin*—Mercredi prochain—ADRESSE—La correspondance, les instructions, les arrêtés du conseil et les rapports qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre, relatifs aux lignes frontières du nord et du nord-est de la province de la province de Québec.

Sir *Hector Langevin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le fonctionnement de l'assurance du service civil, le nombre des employés civils qui ont assuré leur vie dans cette assurance, et pour quelles sommes respectives, sans mention des noms.

Sir *Hector Langevin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Liste complète des officiers reviseurs sous l'empire de l'Acte du cens électoral, donnant leurs noms, leurs divisions électorales et la date de leur nomination.

M. *Gibson*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous contrats pour la construction du pont Curran et de tous travaux s'y rattachant; de toute correspondance à ce sujet échangée entre tout département ou fonctionnaire et tout entrepreneur ou autre personne; de toutes recommandations et tous rapports faits au gouvernement ou à quelque membre que ce soit du gouvernement ou à un département quelconque relativement à cette entreprise ou à tous changements ou modifications des contrats primitifs; de tous arrêtés rendus en conseil relativement aux dits travaux, contrats, changements ou modifications; de tous rapports, lettres et communications des inspecteurs ou ingénieurs du gouvernement ou de quelque membre que ce soit du gouvernement, relativement à la manière dont ces travaux se faisaient, y compris la dépense et les créances non réglées; de toutes plaintes et accusations (avec les dates auxquelles elles ont été portées) à l'égard de ces travaux, et de tous rapports officiels sur ces plaintes et accusations.

Aussi, état indiquant le prix auquel on estimait que reviendrait la construction du pont Curran et ce qu'il a réellement coûté, avec le montant des créances non réglées relatives aux dits travaux.

Aussi, copie de toutes communications, rapports et arrêtés rendus en conseil relativement à toute enquête sur quelque affaire que ce soit se rattachant aux dits contrats, travaux, plaintes et accusations; de tous témoignages entendus dans ces enquêtes, et de tout verdict rendu sur la preuve ou autrement, et de tout document montrant toute décision à laquelle en serait arrivé le gouvernement ou quelque membre ou fonctionnaire que ce soit du gouvernement sur toute question ayant ainsi fait le sujet d'une enquête.

Aussi, état montrant s'il reste encore quelque ouvrage à faire pour achever les dits travaux, avec son coût probable ou approximatif.

M. *Lépine*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Attendu qu'à certaines époques les objets de première nécessité augmentent grandement de prix à cause de la protection dont jouissent les produits agricoles, savoir:—

La farine de blé.....	75 cts par baril,
La farine d'avoine.....	\$1.00 " "
Le maïs en grain.....	15 " par boiss.,
L'avoine.....	15 " "
Le bœuf et les viandes de toutes sortes	3 " par livre,
Le beurre.....	4 " "
Le fromage.....	4 " "
Les œufs	5 " par douz.,
Les fraises, les framboises et les raisins.....	3 " par pinte.
Et le saindoux.....	4 " par livre,

il est opportun de mettre ces produits sur la liste des articles admis en franchise, afin que les consommateurs les paient moins cher.

M. *Sproule*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant les corporations de police secrète et les agences commerciales.

M. *McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le coût total de tous les édifices de l'Etat au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris celui des additions, réparations du mobilier et du chauffage de chacun, la date de la construction et les fins pour lesquelles ils ont été construits; aussi, les sommes dépensées pour ponts, chemins, jetées, etc., etc., du 30 juin 1890 au 30 juin 1893.

M. McMullen—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—État donnant le coût total du quai et bassin de l'île Cockburn (lac Huron), le nom ou les noms de l'entrepreneur ou des entrepreneurs, la date de l'achèvement des quai et bassin, le nombre des navires à voiles qui y ont touché, la quantité du fret importé et exporté depuis l'achèvement de cette construction ainsi que le nombre des steamers qui, durant la saison de navigation, ont touché régulièrement au quai depuis qu'il est terminé.

M. Rinfret—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de poser cet été et d'entretenir des lumières dans les phares construits, il y a quelques années par le gouvernement, dans la paroisse de Sainte-Emilie, comté de Lotbinière.

M. Mulock—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Combien a-t-il été gradué d'étudiants au collège militaire royal depuis son établissement ?

2. Combien y a-t-il actuellement de ces gradués dans le service public du Canada, et combien y en a-t-il au service du gouvernement impérial ?

3. Combien a-t-il été dépensé sur le compte du capital et combien sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.

4. Combien a-t-il été gradué d'étudiants en 1893 ?

5. Combien y a-t-il actuellement d'étudiants au collège ?

6. Quel est le montant des appointements payés, chaque année, aux personnes employées relativement à ce collège ?

7. Qui est commandant de ce collège ; quel est son traitement ; de quels revenus-bons, s'il en est, jouit-il, sous forme de logement gratuit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnements, de domestiques ou autrement ?

8. A-t-il été acheté une maison d'habitation pour le commandant ? Le cas échéant, combien l'a-t-on payée, et combien le gouvernement a-t-il dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée ?

M. Mulock—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes accusations portées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique ; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions ; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements ; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes ; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à aucunes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1891.

M. Mulock—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun département ou officier et *M. Connor*, pour la fourniture d'outillage ou matériel d'aucune sorte pour la fabrication de la ficelle à lier dans le pénitencier de Kingston, et de tous contrats faits entre lui et le gouvernement pour cette fourniture.

M. Mulock—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance entre *M. L. Vankoughnet* et le gouvernement ou aucun de ses membres, ou aucun département au sujet de sa mise à la retraite, et de toutes communications ou rapports au conseil ou au conseil du Trésor, ou à aucun membre du gouvernement relativement à cette mise à la retraite, et de tous arrêtés du conseil s'y rattachant.

M. Mulock—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes pétitions, correspondance, documents et autres papiers (depuis les derniers présentés à la Chambre), relatifs à l'importation au Canada du bétail américain, ou à l'expédition du bétail canadien en Europe, par les ports américains.

M. McDougall (Cap-Breton)—ADRESSE—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de Sa Majesté, au sujet de la saisie par le croiseur russe *Zabiaka*, de la goélette canadienne *Willie McGowan*, dans l'océan Pacifique du nord, en juin 1892.

M. *Davies*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports au conseil, arrêtés du conseil, arrêtés ou instructions administratifs ayant trait à l'emploi des capitaines ou seconds porteurs de certificats de capacité sur les vapeurs naviguant dans les eaux fédérales ou sur les bacs du Canada, ou à la gouverne de ces vapeurs ou bacs sans ces capitaines ou seconds.

M. *Mills* (Bothwell)—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que, dans l'opinion de cette Chambre, la vente de bois d'une réserve de Sauvages par tout autre procédé que par encan public, après avis public, serait très mal vue par le pays, et serait préjudiciable aux intérêts des bandes sauvages qui y ont droit.

M. *Laurier*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Rapport de toutes les sommes payées par le gouvernement, pour la construction de l'écluse de la rivière Yamaska depuis et y compris le premier contrat jusqu'à cette date.

M. *Laurier*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes pétitions des pêcheurs de phoques de la Colombie-Britannique, demandant compensation par le gouvernement impérial ou le gouvernement canadien, des pertes résultant pour eux de la sentence rendue par le tribunal d'arbitrage de la mer de Behring.

M. *Laurier*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, papiers et correspondance relatifs au renvoi d'office de Damase Saint-Pierre, comme directeur de poste de Saint-Fortunat de Wolfeston.

M. *Laurier*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien, le gouvernement impérial et le gouvernement américain, au sujet du privilège demandé par le gouvernement américain, d'avoir à Québec une inspection des immigrants qui y débarquent pour se rendre aux Etats-Unis.

M. *McGregor*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous arrêtés du conseil et arrêtés administratifs actuellement en vigueur dans la province d'Ontario, relativement aux pêcheries de cette province, et de toutes pétitions reçues par le département à ce sujet.

M. *Mills* (Bothwell)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports faits au ministère de l'intérieur ou au surintendant général des affaires des Sauvages sur la valeur des Mille-Iles, et de toutes offres reçues pour l'achat de ces îles.

M. *Davies*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Combien d'employés du chemin de fer Intercolonial ont été renvoyés dans le cours de l'exercice terminé le 1er juillet 1894, à quel département du chemin de fer ils appartenaient, et combien ont été renvoyés dans chaque département ?

Combien ont été réinstallés depuis lors, combien l'ont été dans chaque département, et à quels salaires ou gages ?

Combien de nouveaux employés ont été nommés depuis la date ci-dessus ?

M. *McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant la quantité de beurre fabriqué aux crèmeries expérimentales du West-Elgin et de Woodstock, dans la province d'Ontario, depuis la date de leur établissement jusqu'au 1er janvier 1894.

Le nombre des ventes opérées, l'endroit et les sommes obtenues.

Copie de toutes lettres, rapports ou autre correspondance, particulièrement le rapport de Clement et Fils, de Glasgow, au sujet des prix obtenus et de la condition des marchandises quand elles ont été offertes en vente ; les sommes d'argent dépensées et les différents fins pour lesquelles l'argent a été employé.

M. *Delisle*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes pétitions reçues, soumissions demandées ou reçues, entreprises adjugées pour l'établissement d'un service rapide par la vapeur entre l'Europe et le Canada.

M. *Fairbairn*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il été averti officiellement que le gouvernement impérial avait l'intention de lever l'embargo existant actuellement contre l'importation du bétail canadien dans la Grande-Bretagne à temps pour le commencement des exportations du printemps.

M. *Mara*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes correspondances et rapports concernant toute enquête faite en 1893 sur l'administration du pénitencier de New-Westminster.

M. *Fraser*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement a-t-il fait des arrangements déterminés relativement à la date annuelle du paiement des primes offertes aux pêcheurs. Si oui, quelle est la date et à quelle époque a-t-elle été fixée. Quelle a été la date du dernier paiement effectué à la Nouvelle-Ecosse.

2. Le gouvernement ou quelqu'un de ses membres a-t-il autorisé M. J. G. Forbes, le candidat conservateur dans le comté de Guysboro', à déclarer qu'il avait la promesse du gouvernement ou de quelque membre du gouvernement, d'obtenir, s'il était possible, de fortes sommes pour brise-lames et autres travaux publics dans le comté de Guysboro'. Le gouvernement ou quelque membre du gouvernement a-t-il fait la promesse de dépenses de ce genre à M. Forbes.

3. Quel montant a été dépensé dans la province de la Nouvelle-Ecosse, par travaux, depuis 1878, pour chemins de fer, havres, brise-lames, quais et tous autres travaux publics dans cette province?

M. *Mills* (Bothwell)—Mercredi prochain—ADRESSE—Tout rapport fait au conseil par le surintendant général des affaires indiennes, qui a mené à la destitution de Lawrence Vankoughnet de la position de député du surintendant général des affaires indiennes, et à son renvoi du service civil.

M. *Doyle*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest."

M. *Colter*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre une échelle migratoire à l'embouchure de la rivière Maduxnakeag, dans le comté de Carleton, dans le Nouveau-Brunswick? Si non, pourquoi pas?

M. *Laurier*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée entre le cabinet ou quelqu'un de ses membres et Sir Charles Tupper, demandant et donnant des explications relatives à la déclaration suivante faite par lord Dufferin, ambassadeur de Sa Majesté près la République française et Sir Charles Tupper à M. Develle, ministre français des affaires étrangères, le 6 février 1893, savoir:

"Nous saisissons cette occasion de confirmer ce que nous avons déjà fait connaître à Votre Excellence dans le cours des conférences, savoir, que le parlement canadien, dans son désir de favoriser le développement des relations commerciales entre les deux pays, a voté une subvention de £100,000 pour l'établissement d'une ligne de steamers entre un port canadien et un port terminal français."

M. *Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Qui a recommandé de transporter au chemin Howlan, le quai de la halte de Mill River, sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.

M. *Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il définitivement réglé avec l'ingénieur Palmer ses réclamations pour service de forage en travers du détroit de Northumberland dans le cours de l'été de 1892; s'il l'a fait, quelle somme a-t-il payé à Palmer?

M. *Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Reste-il une balance de mille dollars ou aucune somme non dépensée sur le crédit voté pour les réparations et le prolongement du brise-lames Miminigash, I.P.-E.?

M. *Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le département des travaux public a-t-il autorisé, par contrat ou autrement, le dragage le long du brise-lames de Miminigash, I.P.-E.? Si c'est par contrat, qui est l'entrepreneur? Quel est le montant du contrat? Le gouvernement est-il convaincu qu'un tel dragage n'exposera pas le brise-lames à culbuter?

M. Perry—Mercredi prochain—INTERPELLATION—A-t-il été fait des forages l'année dernière en travers le détroit de Northumberland, entre le Cap Traverse, Ile du Prince-Edouard, et le Cap Tourmentin, dans le Nouveau-Brunswick, dans le but d'obtenir de nouveaux renseignements sur la possibilité de construire un tunnel à travers le détroit, et de permettre à des ingénieurs de faire l'estimation du coût de construction du dit tunnel? Si l'on en a fait, quel était l'entrepreneur de ces travaux? Si les travaux ont été faits à la journée, quel ingénieur en avait le contrôle? Combien d'endroit a-t-on foré? Combien les travaux ont-ils coûté? Le gouvernement a-t-il l'intention de faire faire de nouveaux forages cette année?

M. Perry—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant perçu et payé dans le cours de l'année 1893, au brise-lames de Tignish, Ile du Prince-Edouard?

M. Edgar—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les différentes sommes payées en primes sur le fer en gueuse produit au Canada, les quantités produites, les personnes ou collectivités auxquelles ces primes ont été payées, et les provinces dans lesquelles sont situées leurs usines, depuis la date du dernier état similaire présenté à la Chambre.

M. Davies—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte de tempérance du Canada."

M. Davies—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total payé pour la propriété désignée sous le nom de propriété Harris, acquise dans la cité de Saint-Jean pour le chemin de fer Intercolonial?

Comment, en quel temps et à quelles personnes le prix d'achat a-t-il été payé, et quel a été le montant reçu par ces personnes respectivement?

Combien a-t-on dépensé depuis relativement à cette propriété, et à quelles fins la propriété a-t-elle été utilisée?

A-t-il été obtenu franc-alleu et la Reine a-t-elle été saisie de la partie de la propriété tenue par le bail à l'époque de l'achat?

A-t-il été payé quelque argent, et si oui, quel montant, aux possesseurs du bail de cette propriété.

Dans ce cas, comment a-t-on fixé les sommes à payer aux différentes parties?

Le montant total payé excède-t-il celui que l'on a demandé au Parlement de voter, et qu'il a voté pour cette fin?

M. Davies—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, rapports au conseil ou arrêtés du conseil, ou arrêtés administratifs n'ayant pas encore été présentés au Parlement, relativement à l'achat de la propriété Harris en la cité de Saint-Jean pour le chemin de fer Intercolonial, ou au paiement du prix d'acquisition de cette propriété, ou aux objets ou fins auxquels elle a été affectée depuis; aussi, une liste de tous les prétendants au titre de cette propriété ou à quelque droit en cette propriété, avec les montants à eux respectivement payés, et un sommaire ou résumé de tous les actes ou conventions consentis pas les prétendants respectivement; aussi, un état de toutes les sommes dépensées depuis sur cette propriété, et de tout ce qu'elle a coûté jusqu'à ce jour.

No 3.

OTTAWA, LUNDI, 19 MARS 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 4.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MARDI, 20 MARS 1894.

PRIÈRE.

Vingt-six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir John Thompson présente le rapport du commissaire de la police fédérale pour l'année 1893, en conformité de l'article 5, chapitre 184 des Statuts révisés du Canada.

Il dépose aussi, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893.

M. Haggart présente,—Réponse à un Ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1893, pour un état donnant le nombre d'employés renvoyés du service du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard depuis le 1er mars 1892, le nom de chacun, la date et les motifs de chaque destitution ; aussi, les noms des employés, s'il en est, qui ont été réinstallés.

Et aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1893, pour copie de tous documents, réclamations, requêtes, correspondance, rapports du surintendant du canal de Chambly, rapports d'experts et autres, plans, conventions, propositions et décisions du gouvernement concernant la réclamation de Joseph Lacouture, de la paroisse de Saint-Luc, pour dommages causés à sa propriété par les eaux du canal Chambly.

M. Foster met devant la Chambre,—Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, etc., durant l'année expirée le 31 décembre 1893.

Aussi,—Etat des dépenses faites à compte de frais divers imprévus, depuis le 1er juillet jusqu'à date.

Il dépose aussi, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, les comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1893.

Et,—Rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893.

Et,—Relevé des mandats émis par le Gouverneur général depuis la dernière session du parlement, à compte des exercices de 1892-93 et 1893-94, conformément à l'Acte du revenu consolidé et de l'audition, article 32, alinéa b.

Et,—Documents et correspondance relatifs au paiement fait à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique des sommes déduites de sa subvention en l'année 1893.

Et aussi,—Extrait préliminaire des opérations des compagnies d'assurances canadiennes sur la vie durant l'année expirée le 31 décembre 1893.

M. Wood (Brockville), dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada pendant l'exercice expiré le 30 juin 1893. Partie I, Accise, etc.

Sir John Thompson remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes une minute du Conseil approuvée nommant l'honorable George Eulas Foster, ministre des Finances, l'honorable Sir Charles Hibbert Tupper, ministre de la Marine et des Pêcheries, l'honorable John Graham Haggart, ministre des Chemins de fer et Canaux et l'honorable Joseph Aldric Ouimet, ministre des Travaux Publics, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chap. 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 19 mars 1894.

Sur motion de M. Davies, il est voté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, pour copie des documents et de la correspondance se rattachant aux accusations portées contre M. le juge Palmer, ou à sa résignation et à son acceptation.

Sir John Thompson présente la réponse à l'adresse ci-dessus.

Les bills suivants sont présentés et lus une première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Mulock :—Bill (No 8) concernant le tarif imposé par les compagnies océaniques pour le transport du bétail.

Par M. Charlton :—Bill (No 9) modifiant de nouveau les Actes concernant les droits de douane.

Par M. McCarthy :—Bill (No 10) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

M. Foster remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1895, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 19 mars 1894.

M. Daly dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1893.

Et aussi,—Rapport sommaire de la Commission géologique pour l'année 1893.

Les Adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les Ordres de la Chambre qui suivent sont votés :—

M. Davies :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le tarif, soit général soit spécial, imposé par le chemin de fer Intercolonial sur le fret d'entier parcours, de Lévis à Halifax, avec la date de la mise en force de tel tarif, et dans les cas où des changements ont été faits à ce tarif, la nature du changement.

M. Mulock:—Adresse—Copie de toutes pétitions ou communications adressées au gouvernement ou à aucun de ses membres, ou à Son Excellence, demandant d'intervenir au sujet de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Rose contre MM. McGreevy et Connolly; copie de toutes réponses faites à ces pétitions ou communications, et de toute correspondance entre aucun membre du gouvernement ou aucune autre personne relativement à la commutation de la dite sentence; copie de tous rapports médicaux concernant les dits McGreevy ou Connolly pendant qu'ils purgeaient leur sentence, de tous rapports ou recommandations à ce sujet adressés à aucun membre du gouvernement ou à Son Excellence, et de toutes réponses qui y ont été faites; aussi, copie de tous ordres en conseil se rapportant en quelque manière à la commutation de la dite sentence.

M. Edgar:—Adresse—Copie de toute correspondance et autres papiers qui n'ont pas encore été produits, concernant la question des droits d'auteurs.

M. Charlton:—Ordre de la Chambre—Etat donnant, pour chaque année depuis le 5 mai 1887, les dates auxquelles les comptes publics, les comptes de crédits et les tableaux du commerce et de la navigation du Canada, de chaque année financière précédente, ont été publiés et prêts à être distribués: et quand les dits comptes et tableaux ont été adressés aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes du Canada dans chacune des années susdites.

Sir Richard Cartwright:—Ordre de la Chambre—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations du 1er juillet 1893 au 1er mars 1894, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays; et des états comparatifs du 1er juillet 1892 au 1er mars 1893.

M. Mulock propose,—Que la ficelle à lier soit placée sur la liste des articles admis en franchise.

Et un débat s'élevant sur cette question, il est ajourné sur motion de Sir John Thompson.

M. Costigan dépose devant la Chambre,—Rapport des demandes d'enregistrement faites en vertu des dispositions du chapitre 131, Statuts révisés du Canada, "Acte concernant les unions ouvrières."

Et,—Listes des employés publics à qui il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada durant l'année 1893.

Et,—Liste du service civil du Canada, 1893.

Et aussi,—Ordonnance établissant certaines règles au sujet des matières y mentionnées, dans la cour d'Echiquier du Canada.

M. Costigan dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1893.

La Chambre s'ajourne alors.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. McMullen—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres, dépêches et correspondance échangées entre le gouvernement et le haut-commissaire du Canada au sujet de la levée de l'embargo mis sur le bétail canadien entrant dans des ports anglais.

M. Davies—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Production de tous papiers et correspondance se rattachant à une demande de compensation faite au ministère des chemins de fer par un nommé Charles Coffin, de Midgell, I, P.-E.

M. Charlton—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant l'exportation aux Etats-Unis, pendant le dernier exercice financier, d'articles dont l'exportation aux Etats-Unis dépasse, en valeur, l'exportation des mêmes articles dans tous les autres pays; lequel état devra donner :

1. Une classification détaillée des sortes d'articles, marchandises ou denrées sous le titre général de produits des mines, produits des pêcheries, animaux et leurs produits, produits agricoles et manufacturés, compris dans l'étendue de cette demande;

2. La valeur de chaque sorte d'articles exportés aux Etats-Unis et exportés dans tous les autres pays;

3. Le total de la valeur sous chaque titre général exportée aux Etats-Unis et exportée dans tous les autres pays;

4. Le grand total de la valeur sous tous les titres généraux, exportée aux Etats-Unis et exportée dans tous les autres pays.

M. Lachapelle—Mardi prochain—ADRESSE—Copie de toutes pétitions, mémoires, correspondance et décisions, concernant demande faite en 1877 par Monseigneur McKentyre, évêque de Charlottetown, au sujet de la législation des écoles de l'Ile du Prince-Édouard.

M. Edgar—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte du cens électoral en exigeant un cens domiciliaire de tous les électeurs."

M. Davin—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les Territoires du Nord-Ouest."

M. Landerkin—Mardi prochain—INTERPELLATION—A quelle époque les règlements qui permettent l'importation du pétrole en cuves sont-ils entrés en vigueur? En combien de localités, dans Ontario, le pétrole est-il ainsi admis, et quel est le nom de chaque localité? Certaines localités ont-elles demandé ce privilège et essayé un refus? Si oui, quelles localités, et pourquoi ce refus.

M. Landerkin—Mardi prochain—INTERPELLATION—L'article suivant du *Morrisburg Herald* a-t-il été porté à l'attention du gouvernement:—

"Le surintendant des canaux de Williamsburg n'est pas molesté dans son double rôle de surintendant et de médecin. Sa carte professionnelle, demandant patronage, est étalée dans un journal de l'endroit, et il fait tous les efforts pour s'éloigner autant que possible de l'intention des règlements qui gouvernent ses fonctions officielles. Au cours de la dernière session de l'Assemblée d'Ontario, le député de Dundas a insisté avec une extrême chaleur sur le fait qu'un employé public qui retire profits d'une autre occupation que de son emploi officiel est rien moins qu'un voleur, que cette pratique est mauvaise et qu'on doit y mettre fin. Elle n'est plus permise en cette province. La plupart de vos lecteurs se rappellent fort bien le temps où l'ancien surintendant, M. A. G. McDonell, a été forcé d'abandonner une clientèle d'avocat lucrative pour conserver sa charge de surintendant. Ceci, naturellement, s'est passé sous le régime Mackenzie, mais les mêmes règlements existent encore, et ils devraient être appliqués, comme ils l'étaient à cette époque."

Quel est le nom de cet employé, quand a-t-il été nommé à cette charge, et quels sont ses appointements?

M. *Bowers*—Mardi prochain—INTERPELLATION—L'honorable ministre de la marine et des pêcheries a-t-il reçu, depuis la dernière session du Parlement, quelque communication recommandant ou demandant de limiter à dix pouces et demi la taille du homard qu'il est permis de capturer ?

M. *Bowers*—Mardi prochain—INTERPELLATION—L'attention du ministre a-t-elle été appelée sur le fait que la loi des pêcheries est systématiquement éludée dans les havres et sur les côtes à l'ouest d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et que des individus non seulement y capturent du homard, mais le mettent en conserves, pendant la période de clôture ? Verrons-nous, au cours de la présente session du Parlement, placer dans les statuts du Canada un acte ayant pour objet de mieux préserver cette pêche importante et rémunératrice ?

M. *Bowers*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Est-il venu à la connaissance du ministre des pêcheries, par ses employés, gardes-pêche, ou autrement, que les pêcheries de la Baie de Fundy diminuent rapidement et sont menacées d'épuisement, et a-t-on reconnu que cet état de choses est dû en grande partie à l'énorme gaspillage qui se fait d'immenses quantités de petit hareng employé comme engrais, boîte pour le homard et fabrication de sardines ? Si oui, sera-t-il présenté une loi ayant pour objet de mieux préserver le poisson de la Baie de Fundy destiné à servir de boîte pour le homard ?

No 4.

OTTAWA, MARDI, 20 MARS 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 5.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MERCREDI, 21 MARS 1894.

PRIÈRE.

Quatre-vingt-huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'honorable Francis Clemow et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario; demandant l'adoption d'un acte leur conférant le pouvoir de fabriquer, produire, fournir et disposer de l'électricité pour éclairage, chauffage, force motrice et pour autres fins.

De la Compagnie de gaz d'Ottawa; demandant que son acte de constitution soit modifié de manière à lui conférer le pouvoir d'acheter jusqu'à la concurrence de cinquante pour cent de son capital versé, en émettant des débetures garanties par hypothèque sur sa propriété, et de modifier autrement sa charte.

De la Compagnie de lumière électrique et de force motrice des Chaudières (à responsabilité limitée); demandant l'adoption d'un acte qui confirme sa charte, change son nom et accorde de nouveaux pouvoirs constitutifs, et pour autres fins.

De Albert Hudson et autres, d'Ottawa et autres lieux; demandant un acte de constitution dans le but de faire des affaires d'assurance contre l'incendie et les accidents, dans toutes leurs branches, avec bureau principal en la cité d'Ottawa.

De la municipalité de la ville d'Edmonton, district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest; demandant l'adoption d'un acte qui confirme l'ordonnance numéro (32) de 1893, des Territoires du Nord-Ouest, et autorise une compagnie à posséder, construire et exploiter un tramway.

De l'Union Chrétienne de Tempérance des Femmes du Canada; demandant un acte de constitution.

Du conseil municipal du township de Sandwich-Est, comté d'Essex, Ontario; demandant que les lois et règlements de pêche soient modifiés de façon à en finir avec le mode de permis et les restrictions qui existent actuellement, afin de permettre aux pêcheurs d'Ontario de rivaliser dans des conditions égales avec ceux des Etats du Michigan, de l'Ohio et du Wisconsin qui touchent aux lacs internationaux et aux rivières voisines.

De la Compagnie de prêt et de débetures d'Ontario; demandant l'autorisation de faire des opérations dans toutes les provinces et territoires du Canada, et pour autres fins.

Du conseil municipal du comté de Welland, Ontario; demandant une loi qui défende de faire décharger des matières de dragage et autres rebuts du port de Buffalo dans la rivière Niagara.

Du conseil municipal du comté de Welland, Ontario; demandant l'adoption d'un acte qui oblige les compagnies de chemins de fer croisant des voies publiques à les laisser en aussi bon état qu'elles étaient auparavant, et à protéger ces croisements.

Du conseil de comté du comté de Wentworth, et du conseil de comté des comtés

unis de Northumberland et de Durham, Ontario; demandant séparément que les chartes des différents chemins de fer et des compagnies de chemins désirant obtenir des chartes dans Ontario soient modifiées de façon à exiger que les voyageurs en première soient transportés à raison de deux centins et les voyageurs en seconde à raison de un centin et un quart par mille sur les dits chemins de fer.

Du synode de Toronto et Kingston, de l'Eglise presbytérienne au Canada; demandant l'adoption d'une loi prohibitive des boissons enivrantes.

De William C. Baxter et autres; demandant un acte d'incorporation pour la construction d'un canal à navires entre le lac Saint-Clair, dans le township de Tilbury-Ouest, comté d'Essex, et le lac Erié, entre la Pointe Pelée et le havre de Rondeau, et pour d'autres fins.

De l'Assemblée Chaudière No 2966, Ottawa; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de grouper les collèges électoraux et de donner droit de vote cumulatif aux électeurs de ces collèges.

De l'Union des Charpentiers No 38, et de l'Union des Briqueteurs et Maçons No 4, de Sainte-Catherine, Ontario; demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis soient soumises à un vote populaire.

De l'Union de Toronto, No 3, Fraternité des Peintres et Décorateurs d'Amérique; de l'Union des Charpentiers, No 38; et de l'Union des Briqueteurs et Maçons, No 4, toutes de Sainte-Catherine; de l'Assemblée Chaudière, No 2966, d'Ottawa; de l'Union des Mouleurs en fer, No 212, de Guelph; de l'Association des Garçons de Table, de Toronto; du Conseil des Métiers et du Travail, de Toronto; de l'Union des Cigariers, No 55, d'Hamilton; de l'Assemblée Locale, de Toronto, No 30; Union Internationale des Tapissiers; du Conseil Fédéral de l'Industrie des Bâtiments, de Toronto, toutes d'Ontario; et de l'Union des Ouvriers de Bord, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union de Toronto, No 3, Fraternité des Peintres et Décorateurs d'Amérique; de l'Assemblée Locale de Toronto, No 30; Union Internationale des Tapissiers; de l'Union des Charpentiers, No 38, de Sainte-Catherine; du Conseil des Métiers et du Travail, de Toronto; de l'Union des Mouleurs en fer, No 212, de Guelph; de l'Assemblée Chaudière, No 2966, d'Ottawa; et de l'Union des Briqueteurs et Maçons, No 4, de Sainte-Catherine, toutes d'Ontario; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union des Cigariers, No 55, d'Hamilton; de l'Union des Charpentiers, No 38; et de l'Union des Briqueteurs et Maçons, No 4, toutes de Sainte-Catherine; du Conseil Fédéral de l'Industrie des Bâtiments; de l'Union de Toronto, No 3, Fraternité des Peintres et Décorateurs d'Amérique; du Conseil des Métiers et du Travail, de Toronto; de l'Association des Garçons de Table; de l'Union des Relieurs, No 28; de l'Assemblée Locale, No 30, de Toronto; Union Internationale des Tapissiers, toutes de Toronto; de l'Union des Mouleurs en fer, No 212, de Guelph; de l'Assemblée Chaudière, No 2966, d'Ottawa, toutes d'Ontario; et de l'Union des Ouvriers de Bord, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union de Toronto, No 3, Fraternité des Peintres et Décorateurs d'Amérique; de l'Union des Charpentiers, No 38; et de l'Union des Briqueteurs et Maçons, No 4, toutes de Sainte-Catherine; du Conseil Fédéral de l'Industrie des Bâtiments, de Toronto; de l'Union des Cigariers, No 55, d'Hamilton; du Conseil des Métiers et du Travail, de Toronto; de l'Union des Mouleurs en fer, No 212, de Guelph; de l'Assemblée Chaudière, No 2966, d'Ottawa; de l'Assemblée Locale, No 30, de Toronto; Union Internationale des Tapissiers, toutes d'Ontario; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

M. LaRivière, du comité spécial nommé pour surveiller le rapport officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, présente le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Le comité recommande :—

1. Que M. Alexander Colin Campbell soit nommé pour remplir la vacance dans le personnel des sténographes officiels causée par la mort de M. Thomas J. Richardson.
2. Qu'une gratuité de \$1,000 soit accordée à la veuve de feu Thomas J. Richardson, l'un des sténographes officiels de la Chambre des Communes.
3. Qu'en vue du fait qu'une allocation supplémentaire de quinze jours de salaire ayant été accordée, à la session dernière, à chacun des employés sessionnels, messagers et pages de la Chambre, la même faveur soit étendue aux copistes des sténographes officiels employés durant la dite session.
4. Que le quorum du comité soit réduit de huit à cinq membres.

Sir Charles Hibbert Tupper dépose devant la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil du 17 janvier 1894, à l'effet de continuer pendant l'année courante la délivrance de permis aux navires de pêche des Etats-Unis d'entrer dans tous ports de la côte de l'Atlantique pour y acheter de l'appât, etc.

M. Daly dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1893.

Et aussi,—Une liste de tous les terrains vendus par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1^{er} octobre 1892 jusqu'au 1^{er} octobre dernier.

Sir Richard Cartwright propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant; laquelle motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

M. Davies présente un bill (No 11) à l'effet de modifier " l'Acte de tempérance du Canada," lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, mardi prochain.

Les adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général :

Par M. LaRivière :—Adresse—Copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance concernant l'appel institué au nom de la minorité catholique romaine de la province du Manitoba au sujet des lois scolaires de cette province; aussi, copie des rapports au conseil et des ordres en conseil à ce sujet; aussi, copie de la cause soumise à la cour Suprême du Canada concernant le dit appel, y compris les factums et autres pièces s'y rapportant, et copie de tous jugements rendus et de toutes réponses faites par la dite cour sur les questions ou aux questions à elle soumises.

Et aussi :—Adresse—Copie de toutes ordonnances concernant les écoles et de tous règlements scolaires et leurs amendements adoptés par l'Assemblée Législative, l'Exécutif et par aucun bureau ou conseil d'éducation, au sujet de l'établissement, du maintien et de l'administration des écoles dans les Territoires du Nord-Ouest, depuis 1885; aussi, copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance à ce sujet; aussi, copie de tous rapports au conseil et ordres en conseil sur le même sujet.

M. Tarte propose,—Qu'il soit voté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, pour—

1. Copie de toutes correspondances échangées entre Sa Grâce Monseigneur Taché, de Saint-Boniface, et aucun des membres du gouvernement, depuis la dernière session, et spécialement copie du mémoire envoyé au Gouverneur général en conseil, ou au premier ministre, au sujet de la question des écoles du Manitoba et des ordonnances adoptées par la législature du Nord-Ouest, en 1892, devenus aujourd'hui en force;

2. Copie des requêtes, pétitions et lettres adressées au Gouverneur général en conseil, ou à aucun des ministres, demandant le désaveu des dites ordonnances;

3. Les correspondances échangées entre le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil Exécutif de ces territoires et le gouvernement de la Puissance;

4. Les instructions données au lieutenant-gouverneur des Territoires et copie de la correspondance adressée à l'Exécutif des Territoires pour l'engager à amender les Ordonnances de 1892.

Et un débat s'élevant sur cette proposition,—

A six heures p.m., Sir John Thompson propose que la Chambre s'ajourne maintenant ; ce qui est adopté.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à mardi, le 27 mars, à 3 heures p.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Sir *Richard Cartwright*—Mardi prochain—Que les divers paiements faits pendant la vacance en vertu de mandats du Gouverneur général soient renvoyés au comité des Comptes publics, ainsi que ceux inscrits sous le titre de “ Dépenses imprévues ” à date.

M. *Landerkin*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Les ministres savent-ils que monsieur le sénateur Sanford a passé un temps considérable à Washington en discussions avec certains membres du Congrès des Etats-Unis au sujet du tarif américain.

M. *Landerkin*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le sénateur Sanford a-t-il fait part au gouvernement du Canada, ou à quelque membre du gouvernement, de son intention d'aller à Washington, et le gouvernement, ou quelque membre du gouvernement, a-t-il approuvé son intention.

M. *Landerkin*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le sénateur Sanford a-t-il eu des communications avec le gouvernement, ou quelque membre du gouvernement, pendant son séjour à Washington, et a-t-il fait au gouvernement, ou à quelque membre du gouvernement, un rapport, verbal ou autre, de ses actes pendant qu'il était à Washington.

M. *Mulock*—Mardi prochain—INTERPELLATION—1. Le rapport fait par le major-général commandant les troupes de Sa Majesté au Canada va-t-il être publié comme à l'ordinaire, et si non, pourquoi ?

2. Le dit rapport, tel que d'abord présenté au ministre de la milice, ne dit-il pas que la milice du Canada, dans son présent état d'organisation, ne pourrait tenir tête à quinze cents hommes de troupes régulières, ou ne contient-il pas des mots à cet effet ?

M. *Flint*—Mardi prochain—INTERPELLATION—La commission royale sur la prohibition (ainsi appelée) a-t-elle fini de prendre les témoignages et d'entendre la discussion sur la question qui est l'objet de son enquête ?

Si oui, cette commission a-t-elle fait au gouvernement son rapport, préliminaire ou autre, de ses conclusions, ou des témoignages qu'elle a entendus ?

Quand ce rapport sera-t-il présenté au Parlement ?

Est-ce l'intention du gouvernement de publier en détail les témoignages pris par cette commission, et ces témoignages seront-ils présentés au Parlement avec le rapport de la commission ?

Si la commission n'a pas encore fait de rapport, quand le gouvernement compte-t-il recevoir ce rapport ?

M. *Davies*—Mardi prochain—ADRESSE—Copie de tous documents, correspondance, télégrammes, rapports au conseil et arrêtés du conseil ainsi que de tous arrêtés administratifs se rapportant au renvoi d'office de M. Samuel C. Campbell, comme surintendant de l'île Saint-Paul et gardien de l'île Ingonish, ou ayant traité à sa pension de retraite.

M. *Davies*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Quelle est la date du renvoi d'office de M. Samuel C. Campbell, comme surintendant de l'île Saint-Paul et gardien de l'île Ingonish ?

Quand a-t-il été nommé pour remplir ces emplois respectifs; quels étaient ses appointements lors de son renvoi, et combien de temps a-t-il été en fonction ?

Lui a-t-il été alloué une pension de retraite ? Si non, pourquoi ?

Sir *Charles Hibbert Tupper*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des matelots."

M. *Charlton*—Mardi prochain—ADRESSE—Copie de toutes lettres, documents et états ayant rapport à l'adjudication, à William H. Davis et Fils, de l'entreprise de la construction d'un barrage à l'île Sheiks, se rattachant au canal Cornwall.

M. *Featherston*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu du gouvernement impérial quelque avis officiel de son intention de lever l'embargo mis sur l'entrée du bétail canadien dans les ports de la Grande-Bretagne ? Si oui, à quelle condition propose-t-il la levée de ces restrictions ?

Sir *Richard Cartwright*—Mardi prochain—INTERPELLATION—1. Combien existe-t-il actuellement de vacances au Sénat ?

2. Depuis combien de temps ces vacances existent-elles ? Donnant la date dans chaque cas.

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de remplir les dites vacances sans plus de retards, et si non, pourquoi pas ?

Sir *Richard Cartwright*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Quand la charge de percepteur des douanes au port de Montréal est-elle devenue vacante ? Le gouvernement a-t-il l'intention de remplir cette vacance sans plus de retards, et si non, pourquoi pas ?

Sir *Richard Cartwright*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement, ou quelque membre du gouvernement, a-t-il promis à un membre ou à des membres de cette Chambre de le ou de les nommer à la dite charge de percepteur des douanes à Montréal, et si oui, quand la dite nomination sera-t-elle faite ?

Sir *Richard Cartwright*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement, ou quelque membre du gouvernement, a-t-il promis à quelque membre de cette Chambre de le nommer à l'une des dites vacances au Sénat, et si oui, quand ?

M. *Cockburn*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Pourquoi le *Statistical Year Book* n'est-il pas prêt à être distribué parmi les membres de cette Chambre à l'ouverture de la session, et comment se fait-il que dans la Grande-Bretagne et aux États-Unis les relevés du commerce sont publiés mensuellement au complet, par pays, quantités et valeur, de sorte que chaque homme d'affaires peut voir au plus tôt le mouvement des exportations et des importations du pays pendant le mois précédent.

M. *Mara*—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant, par province, la valeur de l'outillage propre à l'exploitation des mines admis en franchise depuis l'année 1890.

No 5.

OTTAWA, MERCREDI, 21 MARS 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 6.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MARDI, 27 MARS 1894.

PRIÈRE.

Cinquante-cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de téléphone Bell du Canada ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'augmenter le pouvoir de la compagnie d'émettre des obligations jusqu'à concurrence de soixante et quinze pour cent du capital réellement versé de la compagnie.

De Francis Van DeBogart et autres ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de changer l'étalon de poids des oignons, pommes de terre, carottes, navets, betteraves et panets, et de décréter qu'il sera de cinquante livres par boisseau, et qu'un sac-étalon de chacun sera de soixante et quinze livres, à part le sac, et que le baril-étalon sera de cent cinquante livres, à part le baril.

De Joshua Nicholas Filman, du township de Flamboro'-Est, dans le comté de Wentworth, dans la province d'Ontario, cultivateur ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec Emma Mathilda Filman, sa femme, et de divorcer d'avec elle.

De James St. George Dillon, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, marchand ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec Dame Marie Catherine Charlotte Adrienne Barron, sa femme, et de divorcer d'avec elle.

Du conseil de comté du comté de Simcoe, Ontario ; demandant qu'il soit fait aux diverses chartes de chemins de fer, et à toutes les compagnies de chemins de fer désirant obtenir des chartes dans Ontario, des modifications à l'effet que les voyageurs de première classe soient transportés à raison de deux centins, et les voyageurs de deuxième classe à raison de un centin et demi par mille sur les dits chemins de fer.

Du conseil de comté du comté de Middlesex ; du conseil de comté du comté de Kent ; du conseil de comté des comtés unis de Leeds et Grenville ; du conseil de comté du comté de Welland ; du conseil de comté du comté d'Essex ; et du conseil de comté du comté de Grey, tous d'Ontario ; demandant séparément qu'il soit fait aux différentes chartes de chemins de fer et à toutes les compagnies de chemins de fer désirant obtenir des chartes dans Ontario, des modifications à l'effet que les voyageurs de première classe soient transportés à raison de deux centins et les voyageurs de deuxième classe à raison de un centin et demi par mille sur les dits chemins de fer.

D'Alexandre Nelson et autres, de Toronto, Ontario, et autres personnes d'autres lieux ; demandant un acte de constitution en corporation les autorisant à construire et entretenir des ponts de chemins de fer électriques sur la rivière Niagara, dans le voisinage de Niagara-Falls, et aussi aux rapides du Tourbillon (*Whirlpool Rapids*.)

De la municipalité de la ville de Niagara-Falls, Ontario; demandant qu'il soit passé un acte autorisant une compagnie à construire et entretenir des ponts pour le passage des voitures de chemins de fer électriques sur la rivière Niagara, dans le voisinage de Niagara-Falls, et aussi aux rapides du Tourbillon (*Whirlpool Rapids*.)

De la Compagnie Canadienne de Garantie contre les Voleurs, (à responsabilité limitée); demandant qu'il soit passé un acte pour augmenter ses pouvoirs constitutifs.

De la Compagnie de chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée); demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser et ratifier l'achat de la "Compagnie de chemin de fer d'Yarmouth à Annapolis," aussi, pour augmenter son capital et changer son nom en celui de "Compagnie de chemin *Dominion Atlantic*, et pour d'autres fins.

De Lewis G. de Bertram, président et autres, directeur de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard; demandant que son acte constitutif soit modifié de manière à prolonger les délais pour le commencement et le parachèvement de son entreprise, et pour d'autres fins.

Du conseil municipal du comté de Victoria, et du conseil de la corporation des comtés unis de Leeds et Grenville, tous d'Ontario; demandant qu'il soit passé un acte obligeant les compagnies de chemins de fer qui traversent les chemins publics de mettre les dits chemins dans l'état où ils étaient avant de les traverser et de protéger toutes telles traverses.

De la Compagnie de chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa; demandant qu'il soit passé un acte l'autorisant à augmenter son capital social à \$1,000,000, à changer le nom de la compagnie, et pour d'autres fins.

De la Compagnie de chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa, et de la Compagnie de chemin de fer électrique d'Ottawa (à responsabilité limitée); demandant qu'il soit passé un acte confirmant et ratifiant un arrangement fait entre elles le 26e jour de mars 1894, et déclarant le dit arrangement valable à toutes fins que de droit.

De la Compagnie de chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa, de la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa, (à responsabilité limitée), et de la corporation de la cité d'Ottawa; demandant qu'il soit passé un acte confirmant et ratifiant une convention faite entre elles le 28e jour de juin 1893, et la déclarant valable et obligatoire pour les parties qui l'ont signée.

De la Compagnie de chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest; demandant qu'il soit passé un acte accordant une nouvelle prolongation de temps au dit chemin de fer, et que le temps pour l'achèvement de ce chemin de fer soit fixé à cinq ans à compter de l'adoption de cet acte.

Du conseil municipal des townships de Romney et Tilbury-Est, dans le comté de Kent, et de Mersea, Tilbury-Ouest et Nord, comté d'Essex, Ontario; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet que tous les travaux de drainage, et tous les cours d'eau naturels aient un libre accès et un débouché dans le canal Sainte-Claire et Erié et soient exempts de tout empiétement par les zélateurs du dit canal, dans toute l'étendue du district comprenant ces cinq townships.

Du conseil municipal du comté de Kent, Ontario; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de protéger le drainage des diverses municipalités à travers lesquelles on propose de construire un canal.

De la Compagnie d'irrigation de Calgary; demandant que son acte de constitution en corporation soit modifié de manière à lui conférer le privilège de créer des sources de puissance hydraulique et de transmettre cette puissance, et autorisant les directeurs à accroître le capital social de la compagnie, et pour d'autres fins.

De Victor Joseph Beaupré et autres, de Gleichen, district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest; demandant à être constitués en corporation sous le nom de la Compagnie du chemin de fer de Gleichen, Lac Castor et Victoria.

De l'honorable James A. Lougheed, C.R., et autres, de Calgary, district d'Alberta; demandant à être constitués en corporation sous le nom de la Société de crédit et de garantie du Canada-Ouest.

Du conseil de comté du comté d'Essex, Ontario; demandant que les lois de pêche, le système de licence et les restrictions actuellement en vigueur relativement aux pêcheries soient abolis, afin d'encourager l'industrie de la pêche et de mettre les pêcheurs canadiens sur le même pied que leurs concurrents américains.

De la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de proroger le délai alloué pour commencer et achever le dit chemin de fer, et pour d'autres fins.

De Joseph Powell et autres; demandant un acte à l'effet de les constituer en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Duluth, Népigon et la Baie de James."

De l'Union des Ouvriers Tailleurs, No 82, de Chatham, et de l'Union des Pressiers Webb, No 1, Toronto, toutes d'Ontario; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de grouper les collèges électoraux et de donner droit de vote cumulatif aux électeurs de ces collèges.

De l'Union des Ouvriers Tailleurs, No 82, de Chatham, Ontario; de l'Union de Secours et de Protection des Cordonniers Machinistes, de Québec; de l'Assemblée Hull, No 3724; de l'Assemblée Papineau, No 137, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Coopérative, No 6023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Grande-Hermine, No 7906, Chevaliers du Travail; de l'Union Typographique Jacques-Cartier, No 145; de l'Assemblée Locale, No 7628, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Mont-Royal, No 5204, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Ville-Marie, No 3484, Chevaliers du Travail, toutes de Montréal, Québec; demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis, soient soumises à un vote populaire.

De l'Union des Ouvriers Tailleurs, No 82, de Chatham; de l'Union Typographique, No 129, Hamilton; de l'Association Internationale des Machinistes; de l'Union des Ouvriers Tailleurs, No 192; de l'Association des Plombiers, Gaziers et Ajusteurs de tuyaux à vapeur; de l'Union Typographique, No 91; de l'Union Locale des Vernisseurs et Polisseurs, No 19; et de l'Union des Pressiers Webb, No 1, toutes de Toronto, Ontario; de l'Union de Secours et de Protection des Cordonniers Machinistes, de Québec; de l'Assemblée Hull, No 3724; de l'Assemblée Papineau, No 713, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Coopérative, No 6023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Grande-Hermine, No 7906, Chevaliers du Travail; de l'Union Typographique Jacques-Cartier, No 145; de l'Assemblée Locale, No 7628, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Mont-Royal, No 5204, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Ville-Marie, No 3484, Chevaliers du Travail, toutes de Montréal, Québec; demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union des Ouvriers Tailleurs, No 82, de Chatham; de l'Union Typographique No 129, Hamilton; de l'Association Internationale des Machinistes; de l'Union des Ouvriers Tailleurs, No 192; de l'Association des Plombiers, Gaziers et Ajusteurs de tuyaux à vapeur; de l'Union Typographique, No 91; de l'Union Locale des Vernisseurs et Polisseurs, No 19; de l'Association des Garçons de Table; et de l'Union des Pressiers Webb, No 1, tous de Toronto, Ontario; de l'Union de Secours et de Protection des Cordonniers Machinistes, de Québec; de l'Assemblée Hull, No 3724; de l'Assemblée Papineau, No 713, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Coopérative, No 6023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Grande-Hermine, No 7906, Chevaliers du Travail; de l'Union Typographique Jacques-Cartier, No 145; de l'Assemblée Locale, No 7628, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Mont-Royal, No 5204, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Ville-Marie, No 3484, Chevaliers du Travail, tous de Montréal, Québec; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans le cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union des Ouvriers Tailleurs, No 82, de Chatham; de l'Union Typographique, No 129, Hamilton; de l'Association Internationale des Machinistes; de l'Union des Ouvriers Tailleurs, No 132; de l'Association des Plombiers, Gaziers et Ajusteurs de tuyaux à vapeur; de l'Union Typographique, No 91; de l'Union Locale des Vernisseurs et Polisseurs, No 19; et de l'Union des Pressiers Webb, No 1, tous de Toronto, Ontario; de l'Union de Secours et de Protection des Cordonniers Machinistes, de Québec; de l'Assemblée Hull, No 3724; de l'Assemblée Papineau, No 713, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Coopérative, No 6023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Grande-Hermine, No 7906, Chevaliers du Travail; de l'Union Typographique Jacques-Cartier, No 145; de l'Assemblée Locale, No 7628, Chevaliers

du Travail; de l'Assemblée Mont-Royal, No 5204, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Ville-Marie, No 3484, Chevaliers du Travail, tous de Montréal, Québec; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union des Ouvriers Tailleurs, No 82, de Chatham; de l'Union Typographique, No 129, de Hamilton; de l'Association Internationale des Machinistes; de l'Union des Ouvriers Tailleurs, No 192; de l'Association des Plombiers, Gaziers et Ajusteurs de tuyaux à vapeur; de l'Union Typographique, No 91; de l'Union Locale des Vernisseurs et Polisseurs, No 19; de l'Association des Gargons de Table; et de l'Union des Pressiers Webb, No 1, tous de Toronto, Ontario; de l'Union de Secours et de Protection des Cordonniers Machinistes, de Québec; de l'Assemblée de Hull, 3724; de l'Assemblée Papineau, No 713, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Coopérative, No 6023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Grande-Hermine, No 7906, Chevaliers du Travail; de l'Union Typographique Jacques-Cartier, No 145; de l'Assemblée Locale, No 7628, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Mont-Royal, No 5204, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Ville-Marie, No 3484, Chevaliers du Travail, tous de Montréal, Québec; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

M. Haggart soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1893.

M. Daly dépose,—Les arrêtés du conseil, en conformité de l'alinéa (d) de l'article 38 des règlements relatifs à l'arpentage, l'administration, la concession et la gestion des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles du chemin de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

Il dépose aussi,—Les arrêtés du conseil de 1893 relatifs au département de l'Intérieur, en conformité de l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts Révisés du Canada.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1893, pour copie de tous rapports, documents, cartes, manuscrits et correspondance se rattachant aux expéditions d'exploration faites jusqu'alors à la baie de James et à la baie d'Hudson.

M. Wallace dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice expiré au 30 juin 1893, compilé d'après les rapports officiels.

M. Edgar présente un bill (No 12) à l'effet de modifier l'Acte du cens électoral en exigeant un cens domiciliaire de tous les électeurs, lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté étant lu,—

M. Foster propose,—Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant sur cette proposition, le dit débat est, sur motion de Sir Richard Cartwright, ajourné.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que le débat ajourné sur la proposition de M. Foster, que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, soit inscrit comme premier ordre du jour mercredi et les jours suivants jusqu'à ce qu'il soit terminé, après les interpellations.

La Chambre s'ajourne alors.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Charlton—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le montant et la valeur du maïs importé en chaque année depuis 1889, et sur lequel a été payée une remise de 90 pour 100 du droit en vertu des dispositions de l'arrêté du conseil du 12 juin 1890, permettant le paiement de cette remise sur le maïs importé quand il est étuvé et employé comme aliment; l'état en question devant donner les importations par provinces.

M. Charlton—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le montant et la valeur du fer et de l'acier importés au Canada pour la construction de ponts en chaque année depuis 1886, sous le régime des droits en vigueur antérieurement au 13 mai 1887, tels qu'établis par l'arrêté du conseil du 6 juillet 1887.

M. Macdonald (Huron)—Jeudi prochain—ADRESSE—Relevé donnant: 1. Les noms de tous les membres de la législature d'Ontario qui ont reçu des deniers pour fonctions remplies pour le gouvernement fédéral depuis 1879; 2. Les sommes payées à chacun; 3. La nature de l'ouvrage fait.

M. Charlton—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant tous les permis de coupe de bois accordés depuis le 1er janvier 1888; leur étendue; le nom du concessionnaire; le bonus, s'il y en a, payé sur ce permis; si on en a disposé;

(a.) A l'enchère publique, régulièrement annoncée, invitant le public à enchérir;
(b.) A l'enchère, lorsque seuls les requérants de la coupe furent invités à enchérir;

(c.) Par demande particulière;

(d.) Si ce n'est d'aucune des manières ci-dessus mentionnées, alors de quelle manière en a-t-on disposé et comment les a-t-on concédées; aussi, un état sommaire indiquant l'étendue totale concédée et le montant total des bonis reçus.

M. Davies—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Production de la sentence rendue l'année dernière par la cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick contre V. Ellis, rédacteur du *St. John's Globe*, pour un prétendu mépris de cour, ainsi que des noms des juges qui composaient cette cour lorsque la sentence fut rendue.

M. Tarte—Jeudi prochain—ADRESSE—1. Copie de toute correspondance intervenue avec le département des Postes depuis le 1er janvier dernier, au sujet du bureau de poste de Saint-François de Sales, comté de Laval;

2. Instructions données à l'inspecteur des postes au sujet de ce même bureau et copie du rapport du dit inspecteur;

3. Copie de tout contrat donné pour le transport des malles de Saint-François de Sales à Terrebonne depuis la dite date du 1er janvier dernier;

4. Copie du contrat pour le transport des mêmes malles durant les trois dernières années;

5. Copie de toutes requêtes, pétitions qui ont pu être transmises au département, ou à aucun des ministres, relativement au susdit bureau de poste.

M. Macdonald (Huron)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé donnant: 1. Les noms des membres et ex-membres de l'Assemblée législative d'Ontario qui ont été nommés à des charges publiques par le gouvernement fédéral depuis 1879;

2. Les charges auxquelles ils ont été nommés et la date de leur nomination;

3. Les appointements de chacun dans sa charge.

M. Charlton—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant le chapitre 29 de la 55-56e Victoria, pour empêcher plus efficacement les loteries."

M. *Charlton*—Jeudi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant le chapitre 29 de la 55-56^e Victoria, pour établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l’enlèvement.”

M. *McMullen*—Jeudi prochain—BILL intitulé : “ Acte à l’effet de modifier l’Acte des pensions du service civil.”

M. *Edgar*—Jeudi prochain—BILL intitulé : “ Acte à l’effet de réduire de douze à sept le nombre de grands jurés nécessaire pour prononcer une mise en accusation dans la province d’Ontario.”

M. *Campbell*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement s’est-il dispensé des services de Timothy McQueen, garde-pêche dans le comté de Kent, Ontario ?

2. Quelles raisons ont induit le gouvernement à destituer cet employé ?

3. Un successeur a-t-il été nommé à sa place ? Si oui, quand a-t-il été nommé, quel est son nom et quel est son salaire ?

Sir *Richard Cartwright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Le dividende final à compte de la banque Exchange a-t-il été payé, et s’il l’a été, quelle somme reste due au gouvernement ?

2. Des procédures ont-elles été prises pour recouvrer de la caution du premier dépôt la somme due au gouvernement ?

M. *Hughes*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Pourquoi n’a-t-on délivré des exemplaires du nouveau manuel *Infantry Drill*, 1893, qu’aux officiers commandant des corps et aux officiers commandant des compagnies, à l’exclusion des officiers supérieurs et des adjudants ?

M. *Hughes*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Combien de carabines Martini-Metford ou autres nouvelles carabines, s’il en est, le gouvernement a-t-il acheté pour la milice durant les exercices 1892-3 et 1893-4 ?

2. A quels corps et d’après quelles conditions ces carabines doivent-elles être délivrées ?

3. A-t-il été adjugé d’autres entreprises pour de nouvelles carabines ?

M. *Hughes*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—A quels corps et à quels officiers de chaque corps a-t-on délivré le *Manual of Firing and Bayonet Exercises* ? Pourquoi ne l’a-t-on pas délivré aux officiers généralement ?

M. *McMullen*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—William Morton, sous-percepteur des douanes à Campbellford, a-t-il été suspendu pour détournement de fonds ? Si oui, quel était le montant du détournement ?

2. Le dit Morton a-t-il été nommé de nouveau et de nouveau suspendu ou destitué pour déficit dans les fonds perçus, et quel était le montant de ce déficit ?

3. A-t-on obligé ses cautions à rembourser le montant détourné, et dans ce cas, le montant a-t-il été recouvré de ses cautions ? Si non, pourquoi pas, et quel est le montant encore impayé ?

4. Quelles étaient ses cautions ?

5. Qui a-t-on nommé pour le remplacer, et moyennant quels appointements ?

6. Le titulaire actuel accomplit-il les devoirs de la charge, ou ces devoirs sont-ils accomplis par un remplaçant ?

M. *Delisle*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il payé quelque somme d’argent à M. Odilon Pelletier, de Saint-Roch-des-Aulnaies, comté de L’Islet, pour services ayant rapport au département de la marine et des pêcheries ? Quelles sommes lui a-t-il payées depuis le 1^{er} janvier, et depuis quand est-il ainsi employé par le gouvernement.

M. *Delisle*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—M. Joseph Tremblay, ingénieur civil, de Saint-Roch-des-Aulnaies, est-il à l’emploi du gouvernement ? Si oui, depuis quel temps ? Quel est son emploi ? Quel est son salaire ? Quelle somme lui est accordée par jour pour ses frais de voyage ?

M. Delisle—Vendredi prochain—INTERPELLATION—*M. Eugène Pelletier*, d'Ottawa, autrefois de Saint-Roch-des-Aulnaies, est-il à l'emploi du gouvernement, au département de l'agriculture? Si oui, depuis quand, et quel est son salaire?

M. Delisle—Vendredi prochain—INTERPELLATION—*M. Jules Pelletier*, autrefois de Saint-Roch-des-Aulnaies, maintenant de Québec, est-il à l'emploi du gouvernement dans le département des postes? Si oui, depuis quand, et quel est son salaire?

M. Delisle—Vendredi prochain—INTERPELLATION—*M. Esdras Lebel*, de Saint-Roch-des-Aulnaies, est-il à l'emploi du gouvernement, au département de la marine? Si oui, depuis quand? Quel est son salaire? Quelles sommes a-t-il reçu du gouvernement depuis sa nomination?

M. Hughes—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Des officiers ont-ils été mis en retraite sous l'autorité du paragraphe 1, alinéa 55, des règlements de la milice du Canada, 1887, et, le cas échéant, quels sont-ils?

2. S'est-on conformé aux prescriptions du paragraphe 3, alinéa 55, des règlements de la milice du Canada, 1887?

3. Quels officiers occupant actuellement des emplois dans la milice active—

(a.) En qualité de lieutenants-colonels commandants des corps, sont âgés de 63 ans ou plus, et depuis combien de temps chacun d'eux occupe-t-il son emploi actuel et quel est l'âge de chacun?

(b.) En qualité de majors, âgés de 58 ans ou plus, et depuis combien de temps chacun d'eux occupe-t-il son emploi actuel, et quel est l'âge de chacun?

M. Hughes—Jeudi prochain—INTERPELLATION—En vertu de quelle autorité et pour quelle raison le lieutenant-colonel Villiers, ci-devant l'un des aides-adjudants-généraux du Canada, a-t-il été mis à la retraite?

No 6.

OTTAWA, MARDI, 27 MARS 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 7.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MERCREDI, 28 MARS 1894.

PRIÈRE.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Larivière propose,—Que la Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial nommé pour surveiller le rapport officiel des débats de cette Chambre durant la présente session.

Et un débat s'élevant sur cette motion, elle est, du consentement de la Chambre, retirée.

Sir Charles Hibbert Tupper présente un Bill (No 13) à l'effet de modifier l'Acte des matelots, lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Daly dépose,—Rapport en réponse à une résolution du 20 février 1882, en tant qu'elle a été fournie par le département de l'Intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Foster:—
 “Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.”

Sir Richard Cartwright propose en amendement,—Que tous les mots après
 “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants:—

“Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste ;

“Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population ;

“Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace ; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne devrait être imposé que pour le revenu seulement ;

“Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.”

Et un débat s'élevant sur cette proposition, le dit débat est, sur motion de M. Wallace, ajourné.

Sir Charles Hibbert Tupper dépose,—Relevé relatif aux paiements des primes de pêches faits pour 1892-93, exigé par le chapitre 96 des Statuts révisés.

La Chambre s'ajourne alors.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. McMullen—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Rapport indiquant les sommes de deniers payés à M. A. F. Wood, évaluateur du gouvernement, pour services, entretien et frais de route durant les années 1891, 1892 et 1893, et le détail des terrains ou autres propriétés évalués par lui durant ces années.

M. Frémont—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, documents et lettres au sujet de l'établissement d'un service de transport rapide entre la Grande-Bretagne et le Canada.

M. Laurier—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions présentées par les Sauvages de la réserve de Saugeen, réclamant le droit exclusif de pêcher dans la baie des Français, lac Huron, de toutes les réponses faites à ces pétitions, et de tous les ordres administratifs donnés à ce sujet.

M. Fairbairn—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu quelque intimation officielle de l'intention du gouvernement impérial de lever l'embargo qui pèse actuellement sur l'importation du bétail canadien dans la Grande-Bretagne en temps opportun pour le commencement des exportations du printemps ?

M. Landerkin—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Dans combien de localités dans Ontario où l'huile de pétrole est admise en réservoir, est-elle maintenant embarillée ?

M. Martin—Vendredi prochain—INTERPELLATION—1. Quelle est l'intention du gouvernement au sujet de l'érection d'un nouvel édifice du gouvernement à Victoria, C.-B.

2. A-t-on acheté un emplacement, et dans ce cas, à quel endroit et à quel prix ?

3. Les deux représentants de Victoria en cette Chambre, ou l'un ou l'autre, ont-ils quelquel intérêt dans l'emplacement acheté, et jusqu'à quel point ?

4. Quels sont les départements qui se serviront du nouvel édifice, et quand les travaux de construction seront-ils commencés ?

M. Macdonald (Huron)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—1. Combien de gallons d'huile de pétrole a-t-il été importé des Etats-Unis dans des wagons-réservoirs depuis que le privilège de l'importer de cette manière a été accordé, jusqu'à cette date ?

2. En quels endroits du Canada les importations ont-elles eu lieu, et combien de gallons en a-t-il été importé en chaque endroit ?

3. Quelle est la valeur, par gallon impérial, de l'huile importée en wagons-réservoirs, et quel est le total des droits perçus ?

4. Quelle est la quantité totale, en gallons impériaux, de l'huile de pétrole importée dans des vaisseaux autres que des wagons-réservoirs ?

5. Quel est le prix d'importation de l'huile ainsi importée et le montant des droits payés ?

6. Quel est le montant des droits payés sur les barils ou autres colis qui contenaient l'huile, et quel montant a-t-il été payé pour inspection ?

M. Wilson—Vendredi prochain—Bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte de poids et mesures."

No 7.

OTTAWA, MERCREDI, 28 MARS 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 8.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, JEUDI, 29 MARS 1894.

PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Mossom M. Poyd et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool ; demandant l'adoption d'un acte à l'effet de proroger le temps fixé pour le commencement et l'achèvement du dit chemin de fer.

Du conseil municipal du village de Tilbury-Centre, comté de Kent, Ontario ; demandant qu'un acte soit passé à l'effet de conférer à une compagnie le pouvoir de construire un canal à partir d'un point donné sur le lac Sainte-Clair, dans le township de Tilbury-Ouest, comté d'Essex, jusqu'à un point donné sur le lac Erié, entre la Pointe Pelée et le havre Rondeau.

De E. Franklin Clements et Edgar M. Clements, de la ville de Yarmouth, province de la Nouvelle-Ecosse, et Frank M. Kelly, de la cité de New-York ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie de New-York, Nouvelle-Angleterre et Canada."

De l'Union de tempérance des femmes chrétiennes du Canada ; demandant qu'un traité proposé avec la France stipulant l'importation de certaines sortes de boissons enivrantes ne soit pas ratifié.

Du synode du diocèse de Montréal, en rapport avec l'Eglise d'Angleterre du Canada ; demandant la présentation et l'adoption d'un bill concernant l'observance du dimanche."

De la Compagnie de tunnel Canada et Michigan ; demandant l'adoption d'un acte à l'effet de proroger le temps fixé pour l'achèvement du dit tunnel.

De William Forbes Alloway et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie de chemin de fer du lac Seul."

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et des directeurs provisoires de la Compagnie du Pont et Tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Clair ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de proroger le délai dans lequel le pont et le tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Clair doivent être achevés.

De la Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de proroger le délai pour l'achèvement du susdit pont.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de proroger le délai pour l'achèvement du dit chemin de fer.

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Lac Supérieur ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de ratifier certaines conventions entre la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et Lac Supérieur, et les Compagnies de chemin de fer de la Baie des Chaleurs, du Grand Oriental, de Montréal et Sorel, de la Vallée de l'Outaouais et du Pacifique d'Ontario, et avec la Compagnie de construction de ponts de Montréal, et pour d'autres fins.

Du conseil et de la municipalité du comté d'York, Ontario; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de forcer les compagnies de chemins de fer qui traversent des chemins, à laisser ces chemins en aussi bon état qu'ils l'étaient avant d'être ainsi croisés, et à protéger tous tels passages.

Du conseil de comté du comté de Waterloo et du conseil de comté du comté de Norfolk, tous deux d'Ontario; demandant séparément qu'il soit fait aux différentes chartes de chemins de fer, et à toutes compagnies de chemins de fer demandant des chartes dans Ontario, des modifications telles que les voyageurs de première classe soient transportés à raison de deux centins et ceux de deuxième classe à raison d'un centin et un quart par mille sur les dits chemins de fer.

De l'Union des Tailleurs de Pierre et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Québec; demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les États-Unis, soient soumises à un vote populaire.

De l'Union Locale, No 27, d'Hamilton, Fraternité des Peintres et Décorateurs d'Amérique; de l'Union des Ouvriers Boulangers, No 1; de l'Union des Cloutiers, No 5, toutes de Toronto, Ontario; de l'Union du Travail et Métiers, No 10061; de l'Union des Tailleurs de Pierre; et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Québec; des Menuisiers et Charpentiers; et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; de l'Union des Briqueteurs et Maçons, No 1, Manitoba; et de l'Union des Ouvriers Tailleurs d'Amérique, No 142, Branche Victoria, Colombie-Britannique; demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union Locale, No 27, d'Hamilton, Fraternité des Peintres et Décorateurs d'Amérique; de l'Union des Ouvriers Boulangers, No 1; de l'Union des Cloutiers, No 5, toutes de Toronto, Ontario; de l'Union du Travail et Métiers, No 10061; de l'Union des Tailleurs de Pierre; et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Québec; des Menuisiers et des Charpentiers, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; de l'Union des Briqueteurs et Maçons, No 1, Manitoba; et de l'Union des Ouvriers Tailleurs d'Amérique, No 142, Branche Victoria, Colombie-Britannique; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union Locale, No 27, d'Hamilton, Fraternité des Peintres et Décorateurs d'Amérique; de l'Union des Ouvriers Boulangers, No 1; de l'Union des Cloutiers, No 5, toutes de Toronto, Ontario; de l'Union du Travail et Métiers, No 10061; de l'Union des Tailleurs de Pierre; et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Québec; des Menuisiers et des Charpentiers et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; de l'Union des Briqueteurs et Maçons, No 1, Manitoba; et de l'Union des Ouvriers Tailleurs d'Amérique, No 142, Branche Victoria, Colombie-Britannique: demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union Locale, No 27, d'Hamilton, Fraternité des Peintres et Décorateurs d'Amérique; de l'Union des Ouvriers Boulangers, No 1; de l'Union des Cloutiers, No 5, toutes de Toronto, Ontario; de l'Union des Tailleurs de Pierre; et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Québec; des Menuisiers et des Charpentiers et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; de l'Union des Briqueteurs et Maçons, No 1; et de l'Union Typographique, No 191, Winnipeg, tous de Manitoba; et de l'Union des Ouvriers Tailleurs d'Amérique, No 142, Branche Victoria, Colombie-Britannique; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

Sur motion de M. LaRivière, le premier rapport du comité spécial nommé pour surveiller le rapport officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, est approuvé à l'exception des paragraphes deux et trois de ce rapport.

M. Costigan dépose devant la Chambre.—Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1893 soumis au Parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada.

Les ordres de la Chambre suivants sont votés, savoir :—

Par M. Mulock :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant :

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.
2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.
3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.
4. Le nombre d'étudiants gradués en 1893.
5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.
6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées relativement à ce collège.
7. Le nom du commandant de ce collège; son traitement; ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement gratuit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnement, de domestiques etc.
8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée.

Par M. Fraser :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le montant dépensé dans la province de la Nouvelle-Ecosse, par comtés, depuis 1878, pour chemins de fer, havres, brise-lames, quais et tous autres travaux publics dans cette province.

Sir John Thompson présente,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 mars 1894, demandant copie de toutes pétitions ou communications adressées au gouvernement ou à aucun de ses membres, ou à Son Excellence, demandant d'intervenir au sujet de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Rose contre MM. McGreevy et Connolly; copie de toutes réponses faites à ces pétitions ou communications, et de toute correspondance entre aucun membre du gouvernement ou aucune autre personne relativement à la commutation de la dite sentence; copie de tous rapports médicaux concernant les dits McGreevy ou Connolly pendant qu'ils purgeaient leur sentence, de tous rapports ou recommandations à ce sujet adressés à aucun membre du gouvernement ou à Son Excellence, et de toutes réponses qui y ont été faites; aussi, copie de tous ordres en conseil se rapportant en quelque manière à la commutation de la dite sentence.

Les bills suivants sont présentés et lus une première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Mulock :—Bill (No 14) intitulé: " Acte modifiant l'Acte des chemins de fer."

Et,—Bill (No 15) modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes."

Par M. Charlton :—Bill (No 16) à l'effet de modifier le Code criminel de 1892 pour empêcher plus efficacement les loteries; et

Par M. McMullen :—Bill (No 17) à l'effet de modifier l' " Acte des pensions du service civil."

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de M. Foster :—" Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens," et la motion de Sir Richard Cartwright en amendement.

Et la discussion se continuant, le dit débat est, sur motion de M. Hazen, ajourné.

La Chambre s'ajourne alors.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Gilmour*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Des papiers ou documents législatifs, affranchis par un membre ou des membres du Congrès des Etats-Unis, sont-ils venus en Canada par les routes postales ordinaires, et le directeur général des postes a-t-il donné ordre de les envoyer à Ottawa, les empêchant par là de parvenir à leur destination originaire? Si oui, pourquoi un pareil procédé?

M. *Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—En combien de localités, dans Ontario, où le pétrole est admis en cuves, l'est-il maintenant en barils? Quel est le nom de chaque localité?

M. *Devlin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu du gouvernement de la province de Québec avis de la création et de l'ouverture officielle du district judiciaire de Pontiac?

Le gouvernement a-t-il l'intention de nommer un juge pour le district de Pontiac?

Si oui, quand?

M. *Choquette*—Mardi prochain—INTERPELLATION—1. A qui appartient l'immeuble loué par le gouvernement, pour la tenue d'un bureau de poste à Saint-Roch de Québec?

2. Quel est le prix du loyer?

3. A qui le dit loyer est-il payé?

4. Depuis quelle date le bail existe-t-il?

M. *Choquette*—Mardi prochain—INTERPELLATION—1. Qui a le contrat pour la fourniture des provisions, épiceries, marchandises, etc., aux officiers et soldats de la citadelle de Québec?

2. Des soumissions ont-elles été demandées pour ce contrat?

3. Si oui, quels étaient les soumissionnaires?

M. *Brodeur*—Lundi prochain—INTERPELLATION—L'inspecteur des postes pour la division de Montréal a-t-il été mis à la retraite, ou est-il simplement en congé dans le moment? S'il a été mis à la retraite depuis quand l'est-il, et pour quelle raison son successeur n'a-t-il pas été nommé? S'il est simplement en congé quand devra-t-il reprendre l'exercice de ses fonctions?

M. *Brodeur*—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement a-t-il été informé de la plainte qui a causé, d'après la déclaration faite par le gouvernement devant cette Chambre le 14 septembre 1891, la destitution de M. B. Loïselle comme maître de poste de Sainte-Angèle de Monnoir, a été déclarée par les tribunaux fautive et malicieuse?

2. Si oui, le gouvernement va-t-il réinstaller M. Loïselle dans ses fonctions, ou va-t-il ordonner une enquête à ce sujet?

3. Le gouvernement se propose-t-il de mettre devant la Chambre, cette session-ci, les documents concernant cette destitution et dont la production a été ordonnée le 7 mars 1892.

M. *Brodeur*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de soumettre à la décision du comité judiciaire du Conseil privé en Angleterre les questions qui ont déjà été soumises à la cour Suprême au sujet des écoles du Manitoba?

M. *Brodeur*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il, cette session, d'augmenter le salaire des juges?

M. *Frémont*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous documents, correspondance, bordereaux de paie et acquits se rattachant aux réparations de la salle d'exercices de Québec, dans les mois de septembre et octobre 1892.

M. *Stairs*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Que, par suite de l'augmentation des importations de thés falsifiés en Canada, à cause que l'importation en est prohibée en Angleterre et aux Etats-Unis; les dispositions de l'Acte concernant la falsification des substances alimentaires, produits pharmaceutiques, etc., sont insuffisantes, et il est en conséquence nécessaire de décréter l'inspection immédiate de tous les thés qu'on se propose de faire entrer pour la consommation en Canada, et la destruction ou l'exportation de tous ceux qui seront jugés falsifiés.

M. *Flint*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est opportun que le parlement passe aussitôt que possible une loi pour prohiber l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes en Canada, sauf pour des objets de médecine, de fabrication et de religion.

M. *Choquette*—Mardi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance, contrat, bail, etc., se rapportant à l'achat ou à la location d'un immeuble pour la tenue d'un bureau de poste à Saint-Roch de Québec.

M. *Choquette*—Mardi prochain—ADRESSE—Copie de tous documents, correspondance, contrats, etc., se rapportant à la fourniture des épiceries, provisions, marchandises, etc., au gouvernement fédéral pour les besoins des officiers ou soldats de la citadelle de Québec par la maison commerciale Turcotte et Provost, de Québec, ou par J. B. Turcotte, marchand épicier, de Québec.

M. *Choquette*—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copies de tous rapports, plans, documents, etc., faits et préparés par M. H. M. Hamel, du département des Travaux publics, au sujet des travaux projetés sur la rivière du Sud, dans le comté de Montmagny.

M. *Brodeur*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance, rapports, jugements au sujet de la destitution de M. B. Loiseau comme maître de poste de Sainte-Angèle de Monnoir.

M. *Coatsworth*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Il est opportun de réduire le taux général des frais de port sur les lettres, de trois à deux centins.

No 8.

OTTAWA, JEUDI, 29 MARS 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 9.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, VENDREDI, 30 MARS 1894.

PRIÈRE.

Vingt-six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la *Dominion Grange, Patrons of Husbandry*; demandant une réduction du droit sur les instruments aratoires et l'huile de charbon, et que le maïs soit admis en franchise pour l'alimentation du bétail.

Du conseil municipal du township de Tilbury-Nord, comté d'Essex, et du township de Romney, comté de Kent, et du conseil municipal du township de Tilbury-Est et Centre, comté de Kent, et du township de Mersea, comté d'Essex, tous de l'Ontario; demandant séparément qu'il soit passé un acte à l'effet d'autoriser une compagnie à construire un canal de quelque point sur le lac Sainte-Clair, dans le township de Tilbury-Ouest, comté d'Essex, à quelque point sur le lac Erié entre la pointe Pelée et le havre de Rondeau.

De la Compagnie de navigation du Richelieu et de l'Ontario; demandant qu'il soit passé un acte par lequel toutes les obligations émises qui deviendront dues dans l'année 1895 pourront être rachetées, et pour l'émission de nouvelles obligations par la susdite compagnie, et pour d'autres fins.

De la Compagnie d'assurance de chaudières à vapeur et de glaces du Canada; demandant qu'il soit passé un acte donnant plus d'extension à ses pouvoirs comme corps politique légalement constitué.

Du conseil municipal de la ville de Chatham, Ontario; demandant que la Pointe aux Pins, sur le lac Erié, soit réservée et déclarée Parc National pour l'avantage de la population du Canada.

Du conseil de comté du comté de Lanark, Ontario; demandant qu'on fasse aux différentes chartes de chemins de fer et pour tous les chemins de fer demandant des chartes dans l'Ontario, des modifications à l'effet d'exiger que les voyageurs en première classe soient transportés à raison de deux centins, et les voyageurs en seconde classe à raison de un centin et un quart par mille sur les chemins de fer.

D'Alexandre LaBute et autres; demandant que le système de permis et les règlements actuellement en vigueur dans l'Ontario soient abolis; que les pêcheurs canadiens puissent pêcher d'après le même système de pêche pratiquement libre que celui adopté dans les Etats de Michigan et d'Ohio.

Sir John Thompson, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre jeudi, le 25 du courant, présente le rapport suivant :—

No 1.—Privilèges et Elections.

Messieurs :

Adams,	Edgar,	Martin,
Amyot,	Flint,	Masson,
Bayer,	Fraser,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Beausoleil,	Girouard (<i>Jacq.-Cartier</i>),	Moncrieff,
Bruneau,	Ives,	Mulock,
Caron (<i>Sir Adolphe</i>),	Langelier,	Northrup,
Choquette,	Langevin (<i>Sir Hector</i>),	Ouimet,
Coatsworth,	Laurier,	Patterson (<i>Huron</i>),
Costigan,	Lavergne,	Pelletier,
Curran,	Leclair,	Préfontaine,
Daly,	Lister,	Thompson (<i>Sir John</i>),
Davies,	McCarthy,	Tupper (<i>Sir C. Hibbert</i>),
Desaulniers,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Weldon, et
Dickey,	McLeod,	Wood (<i>Brockville</i>).—42.

No 2.—Lois expirantes.

Messieurs :

Bain (<i>Soulanges</i>),	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	McDonald (<i>Victoria</i>),
Belley,	Flint,	Pridham,
Bennett,	Gillies,	Pope,
Boston,	Girouard (<i>Deux-Mont.</i>),	Reid,
Cameron,	Grieve,	Robillard,
Carroll,	Harwood,	Ryckman,
Corbould,	Haslam,	Simard,
Dawson,	Henderson,	Somerville,
Delisle,	Hutchins,	Temple, et
Dugas,	Legris,	Tyrwhitt.—30.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 3.—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Messieurs :

Adams,	Fairbairn,	McLennan,
Allan,	Fauvel,	McLeod,
Amyot,	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	McMillan,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Fraser,	McMullen,
Baird,	Fréchette,	Madill,
Baker,	Frémont,	Mara,
Barnard,	Geoffrion,	Martin,
Beausoleil,	Gibson,	Masson,
Bécharde,	Gillies,	Metcalfe,
Belley,	Girouard (<i>Jacq.-Cartier</i>),	Migneault,
Bennett,	Girouard (<i>Deux-Mont.</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bergeron,	Godbout,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bergin,	Grandbois,	Montague,
Bernier,	Grant (<i>Sir James</i>),	Mulock,
Borden,	Guay,	Northrup,
Boston,	Guillet,	Ouimet,
Bourassa,	Haggart,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowman,	Harwood,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Boyd,	Hazen,	Perry,

Boyle,
Brown,
Bruneau,
Bryson,
Burnham,
Calvin,
Cameron,
Campbell,
Carignan,
Carling (Sir *John*),
Carpenter,
Caron (Sir *Adolphe*),
Cartwright (Sir *Richard*),
Casey,
Charlton,
Choquette,
Christie,
Cleveland,
Coatsworth,
Cochrane,
Cockburn,
Corbould,
Corby,
Costigan,
Craig,
Curran,
Daly,
Davies,
Davin,
Davis,
Delisle,
Denison,
Desaulniers,
Devlin,
Dickey,
Dupont,
Edgar,

Hearn,
Henderson,
Hodgins,
Hughes,
Ingram,
Innes,
Ives,
Jeannotte,
Joncas,
Kaulbach,
Kenny,
Lachapelle,
Landerkin,
Langelier,
Langevin (Sir *Hector*),
LaRivière,
Laurier,
Lavergne,
Leclair,
Leduc,
Lépine,
Lippé,
Lister,
Livingston,
Macdonald (*King*),
Macdonell (*Algoma*),
Maclean (*York*),
McAlister,
McCarthy,
McDonald (*Assiniboia*),
McDougald (*Pictou*),
McDougall (*Cap-Breton*),
McInerney,
McKay,
McKeen,
McLean (*King*),

Pope,
Préfontaine,
Prior,
Proulx,
Putnam,
Reid,
Rider,
Robillard,
Roome,
Ross (*Dundas*),
Ross (*Lisgar*),
Ryckman,
Sanborn,
Scriver,
Simard,
Smith (*Ontario*),
Smith (Sir *Donald*),
Sproule,
Stairs,
Stevenson,
Sutherland,
Tarte,
Temple,
Thompson (Sir *John*),
Tisdale,
Turcotte,
Tyrwhitt,
Vaillancourt,
Wallace,
Weldon,
White (*Cardwell*),
White (*Shelburne*),
Wilmot,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*), et
Yeo.—166.

No 4.—Bills Privés.

Messieurs :

Allan,
Bain (*Soulanges*),
Baker,
Barnard,
Beith,
Belley,
Bennett,
Borden,
Bourassa,
Boyd,
Brodeur,
Campbell,
Carpenter,
Caron (Sir *Adolphe*),
Carroll,
Casey,

Denison,
Dickey,
Dupont,
Edwards,
Fairbairn,
Frémont,
Geoffrion,
Gillmor,
Girouard (*Jacq.-Cartier*),
Guillet,
Harwood,
Hazen,
Hodgins,
Ives,
Joncas,
Kenny,

McInerney,
McKay,
McKeen,
Madill,
Marshall,
Mignault,
Miller,
Moneriff,
Monet,
Northrup,
Ouimet,
Pelletier,
Prior,
Proulx,
Robillard,
Roome,

Chesley,
Choquette,
Cleveland,
Cochrane,
Corbould,
Corby,
Craig,
Davies,
Delisle,

LaRivière,
Lavergne,
Leduc,
Legris,
Lépine,
Macdonald (*Huron*),
Macdonell (*Algoma*),
McAlister,
McDougall (*Cap-Breton*),

Rosamond,
Ross (*Dundas*),
Smith (*Ontario*),
Stairs,
Vaillancourt,
Weldon,
White (*Shelburne*), et
Yeo.—74.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 5.—Ordres Permanents.

Messieurs :

Bain (*Wentworth*),
Bergeron,
Bourassa,
Bowers,
Brodeur,
Brown,
Barnham,
Cargill,
Colter,
Desaulniers,
Dyer,
Earle,
Featherston,
Ferguson (*Leeds et Gren.*)
Ferguson (*Renfrew*),
Gillmor,

Girouard (*Deux-Montag.*),
Grieve,
Hodgins,
Hughes,
Hutchins,
Ingram,
Lavergne,
Macdowall,
McInerney,
McKeen,
McNeill,
Marshall,
Masson,
Miller,
Mills (*Annapolis*),

Monet,
O'Brien,
Paterson (*Brant*),
Patterson (*Colchester*),
Perry,
Pridham,
Rinfret,
Rosamond,
Rowand,
Sriver,
Semple,
Stevenson,
Wilmot,
Wilson, et
Wood (*Brockville*).—46.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 6.—Impressions.

Messieurs :

Amyot,
Bergin,
Bourassa,
Charlton,
Costigan,
Davin,
Grandbois,
Innes,

Kaulbach,
Landerkin,
LaRivière,
Lépine,
Maclean (*York*),
McLean (*King*),
McMullen,

Putnam,
Rider,
Somerville,
Stevenson,
Sutherland,
Taylor, et
Tisdale.—22.

No 7.—Comptes Publics.

Messieurs :

Adams,
Baker,
Béchar, d,
Belley,
Bergeron,
Bergin,

Devlin,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Forbes,
Foster,
Fraser,
Gibson,

McMullen,
Madill,
Mills (*Annapolis*),
Mills (*Bothwell*),
Moncrieff,
Montague,

Boyle,
Bryson,
Cameron,
Campbell,
Caron (Sir *Adolphe*),
Carscallen,
Cartwright (Sir *Richard*),
Charlton,
Chesley,
Coatsworth,
Cochrane,
Corby,
Costigan,
Daly,
Davies,

Haggart,
Haslam,
Hearn,
Hughes,
Jeannotte,
Joncas,
Landerkin,
Langelier,
Lister,
Lowell,
Macdonald (*Huron*),
Macdonell (*Algoma*),
McDougald (*Pictou*),
McGregor,
McKay,

Mulock,
Ouimet,
Paterson (*Brant*),
Rinfret,
Seriver,
Somerville,
Sproule,
Tarte,
Taylor,
Tisdale,
Tupper (Sir *C. Hibbert*),
Wallace,
White (*Cardwell*),
Wood (*Brockville*), et
Wood (*Westmorel'd*).—63.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

No 8.—Banques et Commerce.

Messieurs :

Allan,
Amyot,
Bain (*Wentworth*),
Baird,
Barnard,
Beausoleil,
Béchar, d,
Beith,
Bernier,
Borden,
Bowers,
Bowman,
Boyd,
Boyle,
Bruneau,
Burnham,
Calvin,
Cargill,
Carignan,
Carling (Sir *John*),
Caron (Sir *Adolphe*),
Carscallen,
Cartwright (Sir *Richard*),
Charlton,
Chesley,
Cleveland,
Coatsworth,
Cochrane,
Cockburn,
Colter,
Corby,
Craig,
Curran,
Daly,
Davies,
Devlin,
Dickey,
Dugas,
Dyer,
Earle,

Edgar,
Edwards,
Featherston,
Flint,
Forbes,
Foster,
Fraser,
Fréchette,
Geoffrion,
Gibson,
Gillies,
Girouard (*Jacq.-Cartier*),
Grant (Sir *James*),
Guay,
Guillet,
Haggart,
Hazen,
Hearn,
Henderson,
Ingram,
Ives,
Joncas,
Kaulbach,
Kenny,
Lachapelle,
Landerkin,
Langelier,
Langevin (Sir *Hector*),
Laurier,
Lister,
Livingston,
Lowell,
Macdonald (*King*),
Macdowall,
McAlistar,
McCarthy,
McDonald (*Victoria*),
McDougald (*Pictou*),
McDougall (*Cap-Breton*),
McKay,

McLennan,
McLeod,
McNeill,
Mara,
Martin,
Masson,
Metcalfé,
Mills (*Bothwell*),
Moncrieff,
Mulock,
Northrup,
O'Brien,
Ouimet,
Paterson (*Brant*),
Patterson (*Huron*),
Pelletier,
Pope,
Préfontaine,
Prior,
Putnam,
Rider,
Rowand,
Ryckman,
Sanborn,
Seriver,
Semple,
Smith (Sir *Donald*),
Stairs,
Sutherland,
Temple,
Thompson (Sir *John*),
Tisdale,
Turcotte,
Wallace,
Welsh,
White (*Cardwell*),
White (*Shelburne*),
Wilson,
Wood (*Westmoreland*), et
Yeo.—120.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

No 9.—Agriculture et Colonisation.

Messieurs :

Bain (<i>Soulanges</i>),	Featherston,	McMillan,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	McNeill,
Beith,	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Mara,
Bergeron,	Forbes,	Marshall,
Bernier,	Fréchette,	Metcalfe,
Boston,	Gibson,	Mignault,
Bowers,	Gillies,	Miller,
Bowman,	Gillmor,	Montague,
Boyd,	Girouard (<i>Deux-Mont.</i>),	O'Brien,
Brodeur,	Godbout,	Paterson (<i>Brant</i>),
Burnham,	Grieve,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Calvin,	Guay,	Perry,
Cameron,	Harwood,	Pope,
Campbell,	Henderson,	Pridham,
Cargill,	Hodgins,	Proulx,
Carignan,	Hughes,	Putnam,
Carling (<i>Sir John</i>),	Hutchins,	Reid,
Carpenter,	Ingram,	Rinfret,
Casey,	Innes,	Robillard,
Choquette,	Jeannotte,	Roome,
Christie,	Joncas,	Rosamond,
Cleveland,	LaRivière,	Ross (<i>Dundas</i>),
Cochrane,	Leclair,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Corbould,	Leduc,	Rowand,
Daly,	Legris,	Sanborn,
Davin,	Lépine,	Semple,
Davis,	Lippé,	Smith (<i>Ontario</i>),
Dawson,	Livingston,	Sproule,
Desaulniers,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Sutherland,
Dugas,	Macdonald (<i>King</i>),	Taylor,
Dupont,	Macdowall,	Turcotte,
Dyer,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Tyrwhitt,
Earle,	McGregor,	Wilmot,
Edwards,	McLean (<i>King</i>),	Wilson, et
Fairbairn,	McLennan,	Wood (<i>Westmorel'd</i>)—106.
Fauvel,		

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

Sur motion de Sir John Thompson, le dit rapport est adopté.

M. Costigan présente,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 20 mars 1894 pour un état donnant, pour chaque année depuis le 5 mai 1887, les dates auxquelles les comptes publics, les comptes de crédits et les tableaux du commerce et de la navigation du Canada, de chaque année financière précédente, ont été publiés et prêts à être distribués; et quand les dits comptes et tableaux ont été adressés aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes du Canada dans chacune des années susdites.

Il dépose aussi sur le bureau de la Chambre le rapport du Bureau des examinateurs du service civil pour l'année terminée le 31 décembre 1893.

Les bills suivants sont présentés et lus une première fois.—Seconde lecture, lundi prochain, savoir :—

Par M. Charlton:—Bill (No 18) intitulé: "Acte modifiant le Code criminel de 1892, pour établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l'enlèvement;" et

Par M. Wilson:—Bill (No 19) intitulé: “ Acte à l’effet de modifier l’Acte des poids et mesures.”

Les adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général :

Par M. Charlton:—Ordre de la Chambre—Documents et correspondance se rattachant à l’établissement d’un rancho à bestiaux par le gouvernement près de Fort-McLeod, T.N.-O., y compris les achats de bestiaux pour ce rancho; ce qui a été fait de ces bestiaux; et l’administration de ce rancho et ce qui a été fait du rancho. Aussi, un état des sommes payées pour les bestiaux placés sur ce rancho et de toutes autres dépenses faites à son sujet; aussi, un état de la somme totale reçue de la vente des bestiaux de ce rancho et de toutes autres sources s’y rattachant, lequel état devra indiquer la balance restant au crédit ou au débit du dit rancho au premier jour de janvier dernier, ainsi que les noms de toutes les personnes endettées envers le dit rancho pour bestiaux achetés ou pour tous autres effets ou matériaux, avec le montant dû par chacune de ces personnes, s’il en est.

Et,—Ordre de la Chambre—Rapport indiquant la quantité de terres concédées à même les terres publiques dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest depuis le 1er janvier 1880, à des dénominations, sectes ou corporations religieuses, et à des églises, avec la date de chaque concession, son étendue et le nom de la dénomination, secte, corporation ou église à laquelle chacune de ces concessions a été faite.

Et aussi,—Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et Georges Gordon au sujet du transfert de ses entreprises ou d’aucune de ses entreprises sur le canal de Soulanges.

Par M. Martin:—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le nombre des inscriptions d’établissement gratuit dans le Manitoba faites dans le cours des années 1892 et 1893, et le nombre de pareilles inscriptions annulées dans le cours des dites années, ainsi que, dans chaque cas, la municipalité dans laquelle se trouve le terrain.

Et,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant les noms des personnes employées relativement à notre exposition à Chicago, leurs fonctions, les sommes qui leur ont été payées, et, en détail, les frais de cette exposition.

Et,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant les noms de tous les détenus morts dans les pénitenciers du Canada durant les dernières dix années, ainsi que la cause de la mort et la durée de la dernière maladie dans chaque cas.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant les sommes payées par le gouvernement pour les dépenses des ministres et contrôleurs relativement aux voyages qu’ils ont faits pour se rendre compte de l’opération du tarif.

Par M. Leclair:—Adresse—Papiers, requêtes, correspondances, rapports, minutes et ordres en conseil, concernant la loi des écoles de l’Ile du Prince-Edouard intitulée: “ *The Public Schools Act, 1877.*”

Par Sir Hector Langevin:—Adresse—La correspondance et les arrêtés du conseil qui n’ont pas encore été présentés à la Chambre, relatifs à l’établissement d’un câble entre le Canada et l’Australie.

Et,—Adresse—La correspondance, les instructions, les arrêtés du conseil et les rapports qui n’ont pas encore été présentés à la Chambre relatifs à la ligne frontière entre l’Alaska et la Colombie-Britannique.

Et,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le fonctionnement de l’assurance du service civil, le nombre des employés civils qui ont assuré leur vie dans cette assurance, et pour quelles sommes respectives, sans mention des noms.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Liste complète des officiers reviseurs sous l’empire de l’Acte du cens électoral, donnant leurs noms, leurs divisions électorales et la date de leur nomination.

Par M. Gibson:—Adresse—Copie de tous contrats pour la construction du pont Curran et de tous travaux s’y rattachant; de toute correspondance à ce sujet échangée entre tout département ou fonctionnaire et tout entrepreneur ou autre personne; de toutes recommandations et tous rapports faits au gouvernement ou à quelque membre que ce soit du gouvernement ou à un département quelconque relativement à cette

entreprise ou à tous changements ou modifications des contrats primitifs; de tous arrêtés rendus en conseil relativement aux dits travaux, contrats, changements ou modifications; de tous rapports, lettres et communications des inspecteurs ou ingénieurs du gouvernement ou de quelque membre que ce soit du gouvernement, relativement à la manière dont ces travaux se faisaient, y compris la dépense et les créances non réglées; de toutes plaintes et accusations (avec les dates auxquelles elles ont été portées) à l'égard de ces travaux, et de tous rapports officiels sur ces plaintes et accusations.

Aussi, état indiquant le prix auquel on estimait que reviendrait la construction du pont Curran et ce qu'il a réellement coûté, avec le montant des créances non réglées relatives aux dits travaux.

Aussi, copie de toutes communications, rapports et arrêtés rendus en conseil relativement à toute enquête sur quelque affaire que ce soit se rattachant aux dits contrats, travaux, plaintes et accusations; de tous témoignages entendus dans ces enquêtes, et de tout verdict rendu sur la preuve ou autrement, et de tout document montrant toute décision à laquelle en serait arrivé le gouvernement ou quelque membre ou fonctionnaire que ce soit du gouvernement sur toute question ayant ainsi fait le sujet d'une enquête.

Aussi, état montrant s'il reste encore quelque ouvrage à faire pour achever les dits travaux, avec son coût probable ou approximatif.

Par M. McMullen:—Ordre de la Chambre—Etat donnant le coût total de tous les édifices de l'Etat au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris celui des additions, réparations du mobilier et du chauffage de chacun, la date de la construction et les fins pour lesquelles ils ont été construits; aussi, les sommes dépensées pour ponts, chemins, jetées, etc., etc., du 30 juin 1890 au 30 juin 1893.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Etat donnant le coût total du quai et bassin de l'île Cockburn (lac Huron), le nom ou les noms de l'entrepreneur ou des entrepreneurs, la date de l'achèvement des quai et bassin, le nombre des navires à voiles qui y ont touché, la quantité du fret importé et exporté depuis l'achèvement de cette construction ainsi que le nombre des steamers qui, durant la saison de navigation, ont touché régulièrement au quai depuis qu'il est terminé.

Par M. Mulock:—Adresse—Copie de toutes accusations portées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à aucunes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1891.

Et,—Adresse—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun département ou officier et M. Connor, pour la fourniture d'outillage ou matériel d'aucune sorte pour la fabrication de la ficelle à lier dans le pénitencier de Kingston, et de tous contrats faits entre lui et le gouvernement pour cette fourniture.

Et aussi,—Adresse—Copie de toutes pétitions, correspondance, documents et autres papiers (depuis les derniers présentés à la Chambre), relatifs à l'importation au Canada du bétail américain, ou à l'expédition du bétail canadien en Europe, par les ports américains.

Par M. Mills (Bothwell):—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports faits au ministère de l'intérieur ou au surintendant général des affaires des Sauvages sur la valeur des Mille-Iles, et de toutes offres reçues pour l'achat de ces îles.

Par M. McMillan:—Ordre de la Chambre—Etat indiquant la quantité de beurre fabriqué aux crèmeries expérimentales de West-Elgin et de Woodstock, dans la province d'Ontario, depuis la date de leur établissement jusqu'au 1er janvier 1894; le nombre des ventes opérées, où elles ont été faites et les prix obtenus.

Aussi, copie de toutes lettres, rapports ou autre correspondance, particulièrement le rapport de Clement et Fils, de Glasgow, au sujet des prix obtenus et de la condition des marchandises quand elles ont été offertes en vente ; les sommes d'argent dépensées et les différentes fins pour lesquelles l'argent a été employé.

Par M. Davies :—Adresse—Copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, rapports au conseil ou arrêtés du conseil, ou arrêtés administratifs n'ayant pas encore été présentés au Parlement, relativement à l'achat de la propriété Harris, en la cité de Saint-Jean, pour le chemin de fer Intercolonial, ou au paiement du prix d'acquisition de cette propriété, ou aux objets ou fins auxquels elle a été affectée depuis ; aussi, une liste de tous les prétendants au titre de cette propriété ou à quelque droit en cette propriété, avec les montants à eux respectivement payés, et un sommaire ou résumé de tous les actes ou conventions consentis pas les prétendants respectivement ; aussi, un état de toutes les sommes dépensées depuis sur cette propriété, et de tout ce qu'elle a coûté jusqu'à ce jour.

Et,—Ordre de la Chambre—Production de tous papiers et correspondance se rattachant à une demande de compensation faite au ministère des chemins de fer par un nommé Charles Coffin, de Midgell, I. P.-E.

Et aussi,—Adresse—Copie de tous documents, correspondance, télégrammes, rapports au conseil et arrêtés du conseil ainsi que de tous arrêtés administratifs se rapportant au renvoi d'office de M. Samuel C. Campbell, comme surintendant de l'île Saint-Paul et gardien de l'île Ingonish, ou ayant trait à sa pension de retraite.

Par M. Charlton :—Adresse—Copie de toutes lettres, documents et états ayant rapport à l'adjudication, à William H. Davis et Fils, de l'entreprise de la construction d'un barrage à l'île Sheiks, se rattachant au canal Cornwall.

Par M. Mara :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant, par province, la valeur de l'outillage propre à l'exploitation des mines admis en franchise depuis l'année 1890.

Par M. Charlton :—Adresse—Etat indiquant le montant et la valeur du maïs importé en chaque année depuis 1889, et sur lequel a été payée une remise de 90 pour 100 du droit en vertu des dispositions de l'arrêté du conseil du 12 juin 1890, permettant le paiement de cette remise sur le maïs importé quand il est étuvé et employé comme aliment ; l'état en question devant donner les importations par provinces.

Et aussi,—Adresse—Etat donnant le montant et la valeur du fer et de l'acier importés au Canada pour la construction de ponts en chaque année depuis 1886, sous le régime des droits en vigueur antérieurement au 13 mai 1887, tels qu'établis par l'arrêté du conseil du 6 juillet 1887.

Par M. Macdonald (Huron) :—Ordre de la Chambre—Relevé donnant : 1. Les noms de tous les membres de la législature d'Ontario qui ont reçu des deniers pour fonctions remplies pour le gouvernement fédéral depuis 1879 ; 2. Les sommes payées à chacun ; 3. La nature de l'ouvrage fait.

Par M. Davies :—Ordre de la Chambre—Production de la sentence rendue l'année dernière par la cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick contre V. Ellis, rédacteur du *St. John's Globe*, pour un prétendu mépris de cour, ainsi que des noms des juges qui composaient cette cour lorsque la sentence fut rendue.

Par M. Macdonald (Huron) :—Adresse—Relevé donnant : 1. Les noms des membres et ex-membres de l'Assemblée législative d'Ontario qui ont été nommés à des charges publiques par le gouvernement fédéral depuis 1879 ;
2. Les charges auxquelles ils ont été nommés et la date de leur nomination ;
3. Les appointements de chacun dans sa charge.

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Rapport indiquant les sommes de deniers payés à M. A. F. Wood, évaluateur du gouvernement, pour services, entretien et frais de route durant les années 1891, 1892 et 1893, et le détail des terrains ou autres propriétés évalués par lui durant ces années.

Sur motion de Sir Richard Cartwright, les différents paiements faits pendant la vacance en vertu de mandats du Gouverneur général sont renvoyés au comité des Comptes Publics, ainsi que ceux inscrits sous le titre de "Dépenses imprévues" à date.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de M. Foster:—"Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens," et la motion de Sir Richard Cartwright en amendement.

Et la discussion se continuant, le dit débat est, sur motion de M. Davin, ajourné.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Fraser—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement se propose-t-il de pourvoir, pendant la présente session, à une meilleure communication entre Canso, Arichat, Guysboro' et Mulgrave, en dotant Canso et Arichat d'un service quotidien, et Guysboro' et Port-Hood d'un service tri-hebdomadaire ?

2. (a) Qui a eu l'entreprise du transport des malles entre Hawkesbury et Sydney, C.-B., depuis 1890, et combien touchait-il par année ?

(b) Quand le contrat a-t-il pris fin; comment et par qui les malles ont-elles été transportées après l'expiration du contrat; quelle était la personne responsable et quelle était sa rémunération ?

(c) A-t-il été passé quelque contrat depuis 1890 pour le transport des dites malles, et, le cas échéant, qui est l'entrepreneur; combien a-t-il été reçu de soumissions; quels étaient les noms des soumissionnaires; quelle est la rémunération, et l'entrepreneur est-il payé; combien de jours l'entrepreneur a-t-il eus pour commencer son service après la date de l'ouverture des soumissions; combien a-t-il fallu de chevaux pour transporter les malles et les voyageurs dans l'exécution du premier et du second contrats, respectivement ?

3. Quels ont été les montants payés, par mois, à H. A. Archibald, entrepreneur, pour transporter les malles dans le comté d'Inverness, pendant les douze mois finissant le 28 février dernier; le service a-t-il été fait à l'entreprise ?

M. Grieve—Lundi prochain—INTERPELLATION—L'emploi de directeur de la poste dans le bureau de poste d'Owen-Sound est-il actuellement vacant? Si oui, quel est actuellement le préposé? S'il a été fait une nomination, qui a été nommé, et s'il n'en a pas été fait, quelle est la cause du retard ?

M. Grieve—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de réduire de trois à deux cents le port des lettres ?

M. Grieve—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de réduire la taxe actuellement exigée pour les lettres chargées? Si non, le gouvernement a-t-il l'intention de garantir la distribution sûre de toutes les lettres chargées et de leur contenu ?

M. Paterson (Brant)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant du fonds de dépôt des Sauvages au crédit des Mississaugas de la rivière Crédit, d'après le rapport de l'auditeur général et le rapport des affaires des Sauvages, respectivement? S'il existe une différence dans les reliquats des deux rapports, quel est le montant de cette différence; quel reliquat est le bon et comment s'explique cette différence ?

M. Colter—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le directeur général des postes a-t-il autorisé l'établissement d'un bureau de poste à Weston, dans le comté de Carleton, N.-B. ? Si oui, quand l'a-t-il autorisé, et quand ce bureau sera-t-il ouvert ?

M. McLennan—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant la responsabilité de l'Etat et des compagnies publiques à l'égard de la main-d'œuvre, des fournitures et des matériaux employés dans la construction des travaux publics."

M. McLennan—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant la vente des billets de retour de chemin de fer."

M. Daly—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions au sujet des octrois de terre aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest."

M. Charlton—Lundi prochain—ADRESSE—Procès-verbaux des tournées du ministre des finances et autres ministres de la couronne, et du contrôleur des douanes et du contrôleur du revenu de l'intérieur, depuis la dernière session du parlement, dans le but de s'aboucher avec des députations et de se renseigner au sujet du tarif et des modifications du tarif demandées ou projetées, et tous documents relatifs à ces tournées.

M. Amyot—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tout arrêté du conseil, depuis l'origine de la confédération jusqu'à l'an 1879 inclusivement, concernant toute remise de droit (*drawback*) et tout *bonus* en rapport avec la construction des navires, barques, ou autres bâtiments canadiens.

M. Martin—Mardi prochain—ADRESSE—Etat indiquant le montant payé aux compagnies de chemins de fer et de vapeurs, en primes pour colons amenés au Manitoba ou dans les territoires en 1891, 1892 et 1893; aussi, une liste nominative des colons ainsi amenés, avec indication des endroits où ils se sont établis.

M. Harwood—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—1. Copie de l'ordre en conseil nommant Théophile Sabourin, garde-pêche, pour la division du Lac des Deux-Montagnes et l'île Perrot;

2. Copie de l'ordre en conseil nommant Julien Monpetit, garde-pêche, pour la même division;

3. Copie de toutes instructions et ordres donnés par le département des pêcheries, aux dits gardes-pêche;

4. Copie des rapports des deux gardes-pêche, pour les années 1891-1892.

M. Béchard—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée sous forme de lettres, requêtes et rapports, depuis le premier avril 1887, jusqu'au premier mars 1894, entre le gouvernement et M. J. B. Many, ou le conseil municipal, de la municipalité de Saint-Luc, dans le comté de Saint-Jean, relativement à la construction d'un pont-tournant sur le canal de Chambly, vis-à-vis l'extrémité sud de l'île Sainte-Thérèse, dans la rivière Richelieu.

M. Béchard—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, etc., communiqués au ministère des pêcheries, depuis le premier octobre 1893 jusqu'au premier juillet 1894, concernant la destitution de J. B. Chevalier, de la ville d'Iberville, de sa charge de garde-pêche; et aussi, copie de toute communication adressée au dit J. B. Chevalier par le gouvernement à ce sujet.

M. Campbell—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, arrêtés du conseil, et de toute correspondance se rapportant au renvoi d'office de Timothy McQueen comme garde-pêche dans le comté de Kent, Ontario.

M. Borden—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres, rapports d'ingénieurs ou autres documents entre les mains du gouvernement, qui se rapportent à l'état du quai de Pickets et au défaut d'emploi de la somme votée l'année dernière pour la réparation de ce quai.

M. *McDonald* (Huron)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat don-
nant :—1. Le nom et le tonnage de tous les navires canadiens qui sont engagés dans
le commerce canadien sur les lacs d'en haut et qui ont passé par le canal du Sault
Sainte-Marie dans l'exercice de leur commerce depuis l'ouverture de la saison de
navigation en 1885, en indiquant chaque année séparément ;

2. Le nombre de tonnes de fret transportées en haut, et le nombre de tonnes de
fret transportées en bas, dans chaque année ;

3. Le port duquel et celui en destination duquel est parti chacun de ces navires,
en chaque année ;

4. Le nombre de personnes employées sur chaque navire, chaque année.

No 9.

OTTAWA, VENDREDI, 30 MARS 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 10.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, LUNDI, 2 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

Du Vicaire Supérieur, et du Supérieur de la Corporation du Sacré-Cœur de Jésus, de la cité de Montréal, Québec; demandant certains amendements à leur charte.

De la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal; demandant un acte lui conférant des pouvoirs plus étendus.

De Messieurs H. et A. Allan et autres, de Montréal, Québec, et d'autres, d'autres lieux; demandant que si des deniers publics sont dépensés pour des quais, le site de ces quais soit choisi de manière à pouvoir servir pour leurs steamers, et qu'un tel quai à la Pointe aux Pères serait très avantageux pour eux et pour tous les marins.

De Caroline Jane Downey, de la cité de Toronto, Ontario, épouse de Donald Campbell Downey, ci-devant de la ville de Whitby, comté d'Ontario, dite province, négociant; demandant la passation d'un acte dissolvant son mariage avec le dit Downey.

De John Sharples et autres; demandant un acte les constituant en compagnie pour construire et exploiter un chemin de fer sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Métis, Matane et Gaspé."

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De William W. Bailey et autres, de la ville de Cookshire, et de Lockhart R. Willard, du village de Sawyerville, comté de Compton, Québec; demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Lac Mégantic."

De Charles King et autres, de la ville de Sherbrooke et autres lieux, Québec; demandant une charte sous le nom de "Association Mutuelle Canadienne sur la Vie."

De Messieurs Troop et Fils, et autres, de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; demandant qu'un service effectif de pilotage soit attaché au port de Saint-Jean.

De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest; demandant un acte pour faire revivre la charte de la dite compagnie, pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et à d'autres fins.

De la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage de Medicine-Hat; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie de Consommateurs de Câbles (limitée), de la cité de Montréal; demandant un acte autorisant la conversion d'une certaine partie de son capital-actives en actions privilégiées.

De sir Donald Smith, M.P., de la cité de Montréal, et autres, d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de "Compagnie Canadienne d'Assurance sur la Vie, dite Northern."

De la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes Rocheuses; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne, et à d'autres fins.

Des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et des Adirondacks; demandant un acte autorisant le transfert du siège d'affaires de la compagnie de la ville de Salaberry de Valleyfield à Montréal, et à d'autres fins.

De l'Union des Ouvriers, No 343, Winnipeg, Manitoba, Fraternité des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique; et de l'Assemblée des Tailleurs, No 44, Chevaliers du Travail, Montréal, Québec; demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis soient soumises à un vote populaire.

De l'Union des Ouvriers, No 343, Winnipeg, Manitoba, Fraternité des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique; de l'Assemblée des Tailleurs, No 44, Chevaliers du Travail; et de l'Union Typographique, No 176, toutes de Montréal, Québec; demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union des Ouvriers, No 343, Winnipeg, Manitoba, Fraternité des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique; de la Loge Pioneer, No 103, Association Internationale des Machinistes, Stratford, Ontario; de l'Assemblée des Tailleurs, No 44, Chevaliers du Travail; et de l'Union Typographique, No 176, toutes de Montréal, Québec; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union des Ouvriers, No 343, Winnipeg, Manitoba, Fraternité des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique; de la Loge Pioneer, No 103, Association Internationale des Machinistes, Stratford, Ontario; de l'Assemblée des Tailleurs, No 44, Chevaliers du Travail; et de l'Union Typographique, No 176, toutes de Montréal, Québec; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union des Ouvriers, No 343, Winnipeg, Manitoba, Fraternité des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique; de la Loge Pioneer, No 103, Association Internationale des Machinistes, Stratford, Ontario; et de l'Assemblée des Tailleurs, No 44, Chevaliers du Travail, Montréal, Québec; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

Sur motion de M. Macdonald (Huron), il est émis un ordre de la Chambre pour un état indiquant,—

1. Combien de gallons d'huile de pétrole ont été importés des Etats-Unis dans des wagons-réservoirs depuis que le privilège de l'importer de cette manière a été accordé, jusqu'à cette date;

2. En quels endroits du Canada les importations ont eu lieu, et combien de gallons ont été importés en chaque endroit;

3. Quelle est la valeur, par gallon impérial, de l'huile importée en wagons-réservoirs, et quel est le total des droits perçus;

4. Quelle est la quantité totale, en gallons impériaux, de l'huile de pétrole importée dans des vaisseaux autres que des wagons-réservoirs;

5. Quel est le prix d'importation de l'huile ainsi importée et le montant des droits payés;

6. Quel est le montant des droits payés sur les barils ou autres colis qui contenaient l'huile, et quel montant a été payé pour inspection.

Sur motion de Sir John Thompson, il est ordonné d'envoyer au Sénat un message informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'unit à eux pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement; et que les

membres du comité spécial permanent des impressions, savoir : MM. Amyot, Bergin, Bourassa, Charlton, Costigan, Davin, Grandbois, Innes, Kaulbach, Landerkin, LaRivière, Lépine, McLean (York), McLean (King), McMullen, Putnam, Rider, Somerville, Stevenson, Sutherland, Taylor et Tisdale agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des impressions du Parlement.

Sur motion de Sir John Thompson, Sir Adolphe Caron et MM. Amyot, Cockburn, Davies, Davin, Edgar, Fraser, Laurier, McNeill, Mills (Bothwell), O'Brien, Rinfret, Scriver, Weldon et White (Shelburne) sont nommés pour aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la bibliothèque ; et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

M. Daly présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 13 mars 1893,—Etat indiquant le nombre de maîtres d'écoles employés à l'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest et la durée de l'engagement de chacun pendant le cours de l'année dernière, ainsi que le salaire reçu ; aussi, le nombre d'élèves fréquentant chaque école, et toutes les sources de revenu pour le maintien des écoles.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de M. Foster :—“ Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens,” et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright.

Et le débat se continuant, il est ajourné, sur motion de M. Sproule.

La Chambre s'ajourne alors.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire prendre des procédures afin de se faire rendre la somme perdue à la suite de la faillite de la Banque d'Echange par la personne qui a garanti le dépôt primitif ?

M. *McMillan* (Huron)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le contrat passé avec Patrick Nevin pour réparer le havre de Port-Albert a-t-il été résilié ? Si oui, pourquoi ? Quelque somme d'argent a-t-elle été avancée ou payée au dit P. Nevin ? Si oui, combien ? Le dit Nevin ou l'entrepreneur précédent ont-ils perdu leur dépôt ? Quelle somme a été payée à A. C. Hawkins pour inspecter ces travaux ? Combien A. C. Hawkins a-t-il reçu pour remplir une cavité dans la jetée ?

M. *Charlton*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelle date a été fixée dans le contrat originaire avec les entrepreneurs du canal du Sault Sainte-Marie pour l'achèvement des travaux ? Quelqu'arrangement subséquent a-t-il été fait avec les dits entrepreneurs pour un achèvement plus prochain ? Si oui, quelle date a été fixée, en vertu de tel arrangement, pour la terminaison des travaux ? A quelle conditions les dits entrepreneurs ont-ils consenti à compléter les dits travaux à une date plus récente que celle stipulée au contrat originaire ? Et quel montant additionnel d'argent ou compensation leur a été promis.

M. *Charlton*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Combien de revisions de listes électorales ont été faites aux termes de l'Acte du cens électoral, depuis 1885 ? En quelles années les diverses revisions ont-elles eu lieu ? Combien ces revisions ont-elles coûté au gouvernement, en totalité ? Les frais d'impression de ces listes par le bureau d'imprimerie du gouvernement sont-ils compris dans le relevé des dépenses totales encourues ?

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Vu que le ministre des Finances a déclaré qu'il s'attendait à un déficit dans les revenus pour l'exercice courant et le suivant, le gouvernement se propose-t-il de demander au parlement, pendant cette session, un crédit de \$750,000, pour un service rapide sur l'Atlantique ?

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Sous quels titres, dans les rapports du recensement, trouve-t-on les 1,900 personnes que le ministre des Finances représente comme vivant de l'industrie du raffinage des sucres ?

2. Combien de personnes gagnent pareillement leur vie par la fabrication des instruments agricoles, et sous quels titres les trouve-t-il ?

M. *Dugas*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Combien de livres de tabac canadien ont payé des droits d'accise ?

2. Quel est le montant de ces droits ?

3. Combien de livres de tabac étranger ont payé des droits d'accise ?

4. Quel est le montant de ces droits ?

5. Combien de mille cigares faits avec du tabac étranger ont payé des droits ?

6. Quel est le montant de ces droits ?

7. Combien de mille cigares faits avec du tabac canadien ont payé des droits ?

8. Quel est le montant de ces droits ?

9. Quelle est la somme d'argent payée aux employés du département du tabac canadien ?

10. Quelle est la somme d'argent payée aux employés du département du tabac étranger ?

11. Si cette division n'existe pas, quel est le montant total payé aux employés des bureaux d'accise pour le département du tabac ?

12. Quel est le nombre des employés du bureau de l'accise pour le département du tabac ?

M. Davies—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le ministre des Travaux Publics a-t-il reçu une pétition demandant la construction d'un brise-lames à ou près de Canoe Cove, I.P.-E. ? Si oui, se propose-t-il de faire procéder à une étude des lieux afin de s'assurer du coût probable de la dite construction ?

Sir Richard Cartwright—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Quels sont les noms des divers journaux formant la classe "A" décrite comme suit dans l'ordre en conseil du 14 juillet 1891 :—

"A." Journaux importants ayant droit de recevoir, à la discrétion des chefs de départements, toutes espèces d'annonces d'un caractère général, tel que soumissions pour travaux publics ou fournitures considérables, ou d'un caractère local concernant les localités où ces journaux sont publiés.

2. Quels sont ceux de la classe "B."

"B." Journaux influents ayant une grande circulation, bien qu'ils ne soient pas publiés dans un centre important, ayant droit, à la discrétion des chefs de départements, à la plus grande partie des annonces ayant un caractère provincial ou local, et à une part limitée de celles qui sont de caractère plus général.

3. Quels sont ceux de la classe "C."

"C." Journaux locaux simplement, quotidiens ou hebdomadaires, revues et journaux mensuels ou hebdomadaires traitant de branches spéciales d'enseignement ou d'industrie, ayant droit seulement aux annonces de caractère purement local ou spécial, et dans une proportion très limitée ?

M. Mulock—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le lieutenant-colonel Lazier a-t-il résigné le commandement du 15^e bataillon, ou s'est-il retiré, a-t-il été suspendu de ses fonctions ou a-t-il été déplacé temporairement ? S'il ne commande pas actuellement ce bataillon, qui le commande ?

M. Davies—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Où et en quelle qualité est employé M. Charles C. Carlyle ? Quand est-il entré en fonctions, et pour quelle période ? Quelle est la nature de ses devoirs et quel est le montant du salaire ou de la rémunération ?

M. Landerkin—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le nombre estimatif des phoques pris annuellement dans la mer de Behring par des pêcheurs canadiens au cours des dix dernières années, et quelle est la valeur estimative ?

Sir Richard Cartwright—Mercredi prochain—INTERPELLATION—A présent que les diverses députations mentionnées par le ministre des Finances ont eu l'opportunité d'exposer leurs idées au sujet du traité franco-canadien, le gouvernement du Canada est-il prêt à dire s'il demandera au parlement de sanctionner ce traité ? Si non, pourquoi ?

M. Charlton—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le montant et la valeur de l'acier à creuset importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 6 novembre 1885 ; aussi, le montant et la valeur des serges et étoffes moirées importées en Canada en franchise, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 6 novembre 1885.

M. Charlton—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le montant et la valeur des bandes, bordures, bouts et côtés, et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 5 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur des bandes métalliques à pointes ou unies pour la fabrication des clôtures importées en franchise, en Canada depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 17 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur de câble métallique importé en Canada en franchise depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 17 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur du fil de cuivre jaune ou rouge tordu importé en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 20 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur de la laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora importée en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 18 novembre 1886.

M. *Charlton*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant la quantité et la valeur des jantes de roues en noyer dur importées en franchise en Canada chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre en conseil du 16 novembre 1888, aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier à ressorts Homo plus fin que le No 9, et pas plus fin que le No 15 importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, pour servir aux fabricants de sommiers élastiques, aux termes de l'ordre en conseil du 6 décembre 1888.

M. *Charlton*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant la valeur du cuir à doublure importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre en conseil du 1er juillet 1887 ;

Aussi, la valeur des centres en roseau carré ou en cuir cru, les tilles, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longes de fouet importés en Canada en franchise, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre en conseil du 2 juillet 1887 ;

Aussi, la valeur des rouleaux en cuivre devant servir à l'impression des calicots importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre en conseil du 22 novembre 1887 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier du No 12 jusqu'au No 30, importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887 aux termes de l'ordre en conseil du 11 juillet 1888 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil de laine et du fil de laine peignée importés en Canada en franchise pour l'usage des fabricants, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre en conseil du 11 juillet 1888 ;

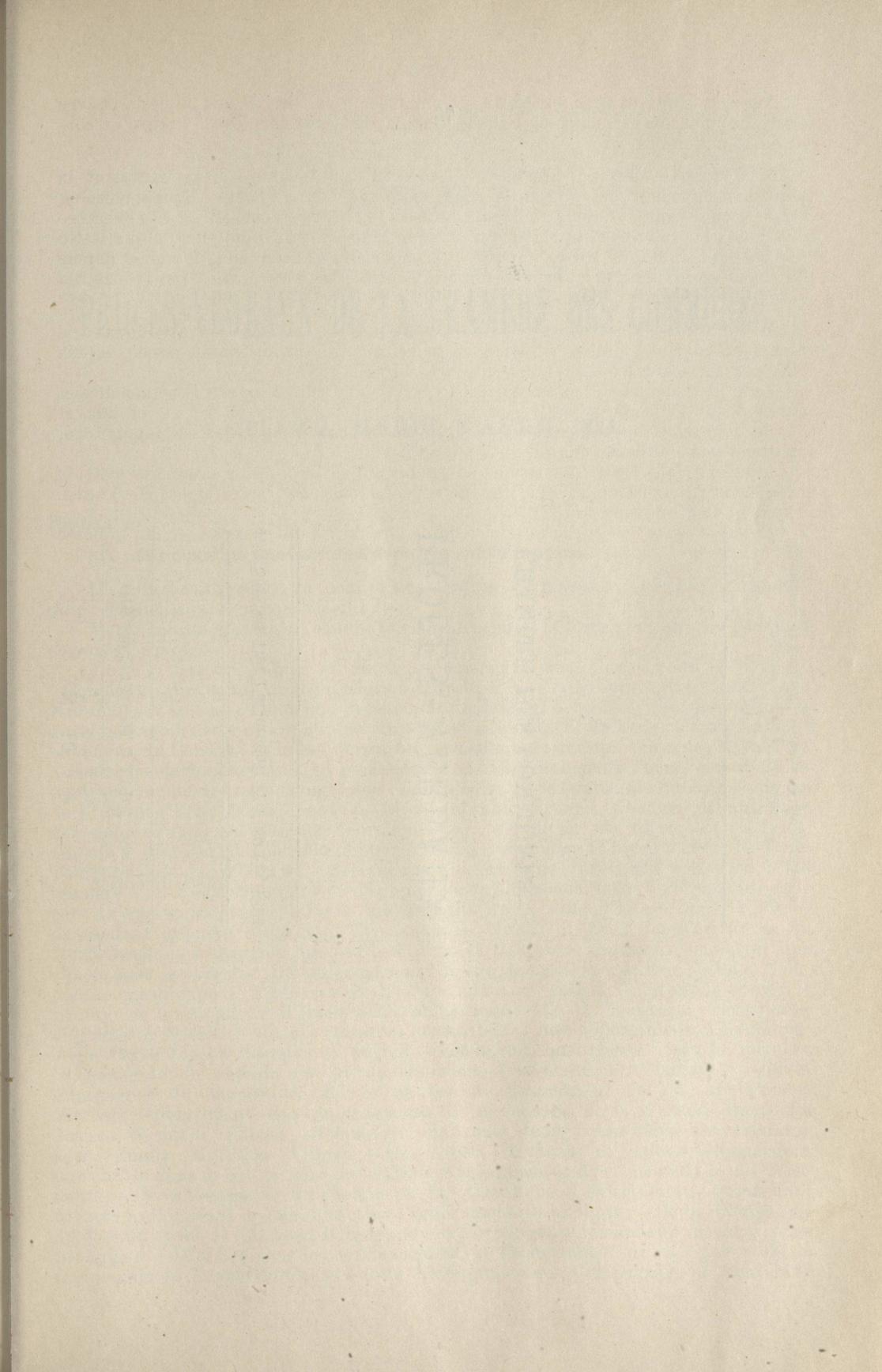
Aussi, la quantité et la valeur du fil de jute et du fil de coton plus fin que le No 40 ; et du fil de fer galvanisé ou étamé ou cuivré ou non, du No 16 ou plus fin importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes des ordres en conseil du 11 juillet 1888.

M. *Mulock*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour le canal de la Vallée de Trent ? Quel a été, pour le dernier exercice, le coût total d'entretien de ce canal ? Quels revenus a-t-il donnés pendant le même exercice ?

M. *Fauvel*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de demander des soumissions pour le service des malles entre Dalhousie, N.-B., et le Bassin de Gaspé, ou de continuer à payer la même subvention de \$12,500 au vapeur *Admiral* pour le dit service ?

M. *Delisle*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—John Langlois, de Montmagny, est-il à l'emploi du gouvernement au bureau de poste de Montmagny ? Si oui, depuis quand ? Quel est son salaire ? Quelles sommes a-t-il reçues du gouvernement depuis sa nomination ?

M. *Edgar*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Un livre intitulé : "Index analytique du tarif des douanes," a-t-il été publié sous la direction du Contrôleur des Douanes ? Quand, et en vertu de quelle autorité ce livre a-t-il été publié ? Combien d'exemplaires en ont été commandés et imprimés ? Combien l'impression et la publication du dit livre ont-elles coûté ? Combien d'exemplaires en ont été mis en circulation, et quel nombre en a été vendu ?



No 10.

OTTAWA, LUNDI, 2 AVRIL, 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No II.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 3 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De C. E. Baring Young et autres,—demandant une charte sous le nom de “Compagnie du chemin de fer d’Elgin à Havelock”;—De la Compagnie d’Assurance Mutuelle sur la Vie, d’Ontario,—demandant un acte lui conférant des pouvoirs plus étendus comme corporation afin de faire des affaires aux Etats-Unis et dans les pays en dehors du Canada;—De la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d’Hudson,—demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l’achèvement de sa ligne principale, et pour changer son nom en celui de “Compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Grand-Nord”;—De l’honorable Francis Clemow et autres,—demandant l’adoption d’un acte leur conférant le pouvoir de fabriquer, produire, fournir et disposer de l’électricité pour éclairage, chauffage et force motrice;—De la Compagnie de gaz d’Ottawa,—demandant que son acte constitutif soit modifié de manière à lui conférer le pouvoir d’acheter jusqu’à la concurrence de cinquante pour cent de son capital versé;—De la municipalité de la ville d’Edmonton, T.N.O.,—demandant un acte confirmant l’Ordonnance No 52, de 1893, des Territoires du Nord-Ouest, et à d’autres fins;—De William C. Baxter et autres,—demandant une charte sous le nom de “Cie du canal à navires de Sainte-Claire et Erié”;—De la Compagnie canadienne de Téléphone Bell,—demandant un acte à l’effet d’augmenter le pouvoir de la compagnie d’émettre des obligations;—De la Compagnie canadienne de garantie contre les voleurs (limitée),—demandant des amendements à sa charte;—De Victor Joseph Beaupré et autres,—demandant une charte sous le nom de “Compagnie du chemin de fer de Gleichen, Lac Castor et Victoria”;—De la Compagnie de chemin de fer et de bac de Moncton et de l’Île du Prince-Edouard,—demandant des amendements à sa charte, et à d’autres fins;—De Joshua Nicholas Filman,—demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Emma Mathilda Filman;—De Albert Hudson et autres,—demandant une charte dans le but de faire des affaires d’assurance contre l’incendie et les accidents;—De la Compagnie du chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest,—demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l’achèvement de sa ligne;—De la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool,—demandant un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l’achèvement de sa ligne;—De la Compagnie du Tunnel du Canada et du Michigan,—de la Compagnie du Pont de la

Grande Ile de Niagara,—de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada,—et des directeurs provisoires de la Compagnie de Pont et de Tunnel de la Rivière Sainte-Claire,—demandant séparément un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de leurs travaux ;—De la Compagnie d'Assurance de chaudières à vapeur et de glaces du Canada,—demandant un acte augmentant ses pouvoirs comme corporation ;—Des Dames du Sacré-Cœur de Jésus,—demandant des amendements à leur charte ;—De Caroline Jane Downey,—demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Donald Campbell Downey ;—De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle,—demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ;—De la Compagnie des consommateurs de câble (limitée),—demandant un acte autorisant la conversion d'une certaine partie de son capital-actions en actions privilégiées ;—et de Sir Donald A. Smith et autres,—pour une charte sous le nom de Compagnie Canadienne d'Assurance sur la Vie, dite Northern.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. McDonald (Assiniboia-Est) :—Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Par M. Tisdale :—Bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Érié.

Par M. Ross (Lisgar) :—Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Grand-Nord."

Par M. Davis :—Bill (No 23) concernant l'Ordonnance No 32, de 1893, des Territoires du Nord-Ouest, autorisant la municipalité de la ville d'Edmonton à construire et exploiter un tramway ;—et

Par M. Edgar :—Bill (No 24) à l'effet de réduire de douze à sept le nombre de grands jurés nécessaire pour prononcer une mise en accusation dans la province d'Ontario.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de M. Foster :—" Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens," et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright.

Et le débat se continuant, il est ajourné, sur motion de M. Belley.

Un message est reçu du Sénat, informant cette Chambre que les honorables messieurs Allan, Almon, Bernier, DeBoucherville, Drummond, Gowan, Landry, Masson, McClelan, MacInnes (Burlington), Murphy, Poirier, Power, Scott, Sullivan et Wark, ont été nommés membres d'un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en tant que les intérêts de cette Chambre seront concernés et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la bibliothèque pour les deux Chambres.

Et aussi,—Que les honorables messieurs Bernier, Casgrain, DeBlois, Desjardins, Dever, Dobson, Ferguson (I. P.-E.), Guévremont, Kaulbach, Macdonald (I. P.-E.), McClelan, McKindsay, Ogilvie, Perley, Primrose, Read (Quinté), Reid (Cariboo), Sanford, Sullivan, Vidal et Wark, ont été nommés pour former un comité pour surveiller les impressions de la Chambre durant la présente session et pour agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité mixte des deux Chambres du Parlement.

La Chambre s'ajourne alors.

PETER WHITE,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. White (Cardwell)—Jeudi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant de nouveau le chapitre 10 des Statuts Refondus du Bas-Canada concernant les serments et sociétés illicites.”

M. Mc Mullen—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel est le nombre d'employés civils permanents dans le service intérieur et extérieur de chaque département qui contribuent au fonds de retraite, et quel est le montant brut des salaires payés ?

M. Mulock—Jeudi prochain—BILL intitulé: “Acte à l'effet de fixer le traitement du gouverneur général.”

M. Mulock—Jeudi prochain—ADRESSE—Etat indiquant le montant des recettes mensuelles provenant des argents reçus à titre de droit d'entrée des visiteurs au pénitencier de Kingston, entre le 1er janvier 1887 et le 1er janvier 1894, et de quelle manière on a disposé de ces fonds; aussi, indiquant le montant de tels deniers déposé dans aucune banque quelconque, avec le nom de la banque et au crédit de quelle personne ces dépôts ont été faits.

M. Martin—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Des annonces du gouvernement ont-elles été publiées au cours de l'année 1893 dans le *Standard*, journal de Winnipeg, et quels montants (s'il en est) ont été payés de ce chef ?

M. Landerkin—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat faisant connaître le nombre d'Ordres et d'Adresses votés par cette Chambre pendant les trois dernières sessions qui n'ont pas encore été produits, et la raison pour laquelle ils ne l'ont pas été.

M. Rider—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Quel montant a été payé jusqu'à date par le gouvernement, sous forme de subvention ou autrement, au sujet de la construction du chemin de fer Maritime de Chignectou ?

2. Pour quel autre montant le gouvernement s'est-il engagé au sujet de la dite construction ?

3. Les travaux de construction ont-ils été terminés et le chemin de fer a-t-il été mis en opération ? Si non, que reste-t-il à faire ?

M. Mc Mullen—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelle quantité de bois de construction a été examinée par les inspecteurs-mesureurs, à Montréal, chaque année pendant les derniers dix ans ? Quel est le montant des droits perçus chaque année durant la même période, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs à Montréal pendant le même temps ?

M. Mc Mullen—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel a été le montant des droits perçus à Québec, chaque année, durant les derniers dix ans, la quantité de bois inspectée chaque année, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs ?

M. Hazen—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Des soumissions ont-elles été demandées et reçues pour la construction du pont de chemin de fer de Dartmouth, province de la Nouvelle-Ecosse, en décembre dernier ou à toute autre époque ? Si oui, quels étaient les soumissionnaires et les montants de leurs soumissions respectives ?

M. Tarte—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance ou pétitions adressées au ministre des Chemins de fer ou à aucun autre ministre par les paroisses de Saint-Jacques, Saint-Alexis, Saint-Esprit et Sainte-Marie Salomé, dans

le comté de Montcalm, au sujet de la localisation du chemin de fer appelé "The Great Northern Railway;"

Copie des réponses faites à ces pétitions ou à toutes autres lettres qui auraient pu être reçues.

M. *Tarte*—Jeudi prochain—ADRESSE—1. Copie de toute correspondance échangée entre le département des Chemins de fer, le ministre des Travaux Publics et toutes autres personnes au sujet des sections 12 et 13 du canal de Soulanges;

2. Copie de l'avis des soumissions demandées et des soumissions reçues;

3. Copie des contrats qui ont été donnés.

M. *Charlton*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Combien d'acres de terre ont été concédés à des compagnies de chemins de fer dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest jusqu'au 1er janvier 1894.

M. *La Rivière*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport de l'ingénieur du département des Travaux Publics, qui a fait l'inspection de la Rivière-aux-Roseaux, de la Rivière-aux-Rats, ainsi que de la Seine, dans le district électoral de Provencher.

No 11.

OTTAWA, MARDI, 3 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 12.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 4 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Vingt-deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de Téléphone de New-Westminster et de Burrard-Inlet (limitée) ; demandant un acte déclarant qu'elle est légalement constituée et que sa ligne est un ouvrage à l'avantage général du Canada, étendant les pouvoirs qui lui ont été conférés par la Législature de la Colombie-Anglaise, et à d'autres fins.

De Charles A. Hesson, de la cité de Sainte-Catherine, Ontario, et autres d'autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "The Welland Power and Supply Canal Company (limited)."

De la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de Niagara ; demandant un acte l'autorisant à agrandir, renforcer, changer et modifier son pont sur la rivière Niagara, et d'augmenter son capital-actions au montant de \$200,000, et à d'autres fins.

De l'Union d'Assistance et de Protection des Journaliers, Québec ; demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis soient soumises à un vote populaire.

De l'Union d'Assistance et de Protection des Journaliers, Québec ; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union d'Assistance et de Protection des Journaliers, Québec ; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union d'Assistance et de Protection des Journaliers, Québec ; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union d'Assistance et de Protection des Journaliers, Québec ; demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois et remis, pour seconde lecture, à vendredi prochain, savoir :—

Par M. Montague :—Bill (No 25) concernant la Compagnie de Tunnel du Canada et du Michigan.

Par M. Robillard :—Bill (No 26) concernant la Compagnie de Gaz d'Ottawa.

Par M. Sproule :—Bill (No 27) concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les Voleurs (à responsabilité limitée).

Par M. Bowman :—Bill (28) concernant la Compagnie d'Assurance sur la Vie d'Ontario.

Par M. Fairbairn :—Bill (29) à l'effet de faire revivre et amender de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Par M. Tisdale :—Bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest.

Par M. Rosamond :—Bill (No 31) concernant la Compagnie des Consommateurs de câble.

Par M. Ingram :—Bill (No 32) concernant la Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara.

Et aussi,—Bill (No 33) concernant la Compagnie de Pont et de Tunnel de la Rivière Sainte-Claire.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de M. Foster :—
“Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens,” et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright.

Et le débat se continuant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir :—

Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie du Canal à Navires de Sainte-Claire et Erié.

Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et pour changer son nom en celui de “Compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Grand-Nord.”

Bill (No 23) concernant l'Ordonnance No 32, de 1893, des Territoires du Nord-Ouest, autorisant la municipalité de la ville d'Edmonton à construire et exploiter un tramway.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Foster et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Mills (Bothwell).

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Prior—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre il est expédient que le gouvernement prenne des mesures afin que les corps permanents de la milice canadienne, et les états-majors des quartiers généraux et des districts puissent, après un certain nombre d'années de service, avoir droit de recevoir du gouvernement une pension raisonnable, et se trouver par là à peu près dans les mêmes conditions que les organisations similaires des autres pays et les membres du service civil.

M. McMullen—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Combien de minots de maïs ont été importés et transformés en farine pour l'alimentation, sur lesquels une remise de droits a été faite pendant l'exercice 1892-93 ?

M. McMullen—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Combien de barils de farine ont été importés en franchise pour l'usage des pêcheurs maritimes pendant l'exercice 1892-93, et combien de barils de lard ont été importés en franchise pour le même usage ?

M. Dickey—Vendredi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant l'Acte du cens électoral."

M. Choquette—Mardi prochain—INTERPELLATION—1. Qui a le contrat pour la vente des journaux, livres, etc., sur la ligne du chemin de fer Intercolonial ?

2. Des soumissions avaient-elles été demandées pour ce contrat ? Si oui, quels étaient les soumissionnaires et le montant de leurs soumissions ?

3. Le droit de vendre, livres, journaux, etc., dans les stations de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et Halifax, Nouvelle-Ecosse, est-il incisé dans le contrat ?

4. Depuis quand existe ce contrat et quand doit-il prendre fin ?

M. La Rivière—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Liste des personnes qui, au Manitoba, n'ont pas encore remboursé les prêts qui leur ont été faits vers 1876, pour grains de semence, etc., etc., avec le montant dû par chacune d'elles et les intérêts réclamés jusqu'au 1er janvier 1894, sur chacun de ces montants ;

Aussi, liste et montants des hypothèques reçues comme sûreté collatérale de chaque emprunt, avec la description du terrain hypothéqué et le nom du propriétaire de ce terrain, ainsi que le nom de l'emprunteur, si c'est une autre personne.

M. Landerkin—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel a été le montant du contrat pour la pose des élévateurs dans le bureau de poste de Montréal et qui a eu l'entreprise ? Quels étaient les soumissionnaires, et le montant stipulé dans chaque soumission ? Des changements ont-ils été faits dans les devis primitifs, et si oui, lesquels ? Les soumissions ont-elles été demandées après ces changements, et si oui, qui a soumissionné d'après ces devis modifiés ? Quel a été le coût total des changements faits ? Y a-t-il eu des frais supplémentaires ?

M. Edgar—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Pour quel motif particulier l'examen spécial de promotion de M. John Graham a-t-il eu lieu le 16 décembre 1893, tel que relaté à la page 23 du rapport des examinateurs du service civil ? Lors du dit examen, dans quel département le dit John Graham était-il employé ? A cette époque ne se trouvait-il dans la division du comptable du département des postes aucun employé ayant passé ses examens dûment qualifié pour la promotion ?

M. Lister—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quels changements, s'il en est, ont été faits depuis le 1er janvier 1887, —

(a.) Concernant la saison fermée pour la pêche du poisson blanc, de la truite des lacs, de l'achigan, du brochet, du doré, du hareng et de l'esturgeon dans les lacs Huron, Sainte-Claire et Érié et les rivières Sainte-Claire et Détroit ?

(b.) Concernant la grandeur des mailles des seines, rêts à mailles, à enclos et à trappe ? Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder des permis, cette année, pour pêcher avec les dits engins dans les dits lacs et rivières ?

M. Bowers—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il fermé l'hôpital de marine à Saint-Jean, N.-B. ? Si oui, les marins malades et infirmes sont-ils envoyés à l'hôpital de la cité pour y être traités ? Quel était, par jour, le coût d'entretien de chaque patient à l'hôpital de marine, y compris le salaire des officiers, pendant les derniers douze mois qui ont précédé sa fermeture ? Quel a été le coût, par jour, depuis que l'on se sert de l'hôpital de la cité ? Le gouvernement considère-t-il que le système actuel est moins coûteux que le précédent ? Le gouvernement a-t-il vendu ou loué l'hôpital de marine de Saint-Jean et ses terrains ? Le gouvernement a-t-il renvoyé les officiers et serviteurs qui étaient employés dans le dit hôpital ? Le surintendant qui en avait la direction reçoit-il une pension de retraite ? Si non, pourquoi ?

M. Bowers—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et recommandation reçue depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à date, des officiers des pêcheries et autres des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, et du comté de Charlotte, dans le Nouveau-Brunswick, concernant la pêche du homard et la grosseur qu'il doit avoir ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et ses subordonnés et autres personnes, concernant la saison fermée pour la pêche du hareng au havre des Deux Îles, Grand Manan, et des filets qui y sont employés.

M. Perry—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Un gardien de phare a-t-il été nommé au brise-lames de Tignish, I. P.-E., en remplacement d'Isidore Gaudet, décédé ? Si oui, quel est son nom ainsi que son salaire ?

M. Perry—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer et le révérend A. E. Burke et autres, au sujet du changement de la halte de voyageurs (*flag station*) de Mill River, sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard, à Howlan Road, et de tous télégrammes et documents s'y rapportant ; aussi, copie de toutes pétitions, etc., adverses au dit changement.

M. Paterson (Brant)—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est désirable que trois cents exemplaires du rapport du département des affaires des Sauvages soient imprimés chaque année et envoyés par le bureau de distribution, immédiatement après leur publication, aux diverses tribus ou bandes de Sauvages ayant des fonds déposés entre les mains du gouvernement—telle distribution devant être proportionnée au nombre de la population et être faite entre les différents conseils et surintendants locaux, pour l'usage des Sauvages ; et que tous les rapports futurs du département devraient mentionner les item de dépenses soldées à même les fonds de chaque tribu ou bande au cours de l'année.

M. Fraser—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quels étaient les noms des soumissionnaires pour le transport des malles entre Hawkesbury et Sydney, C.-B., lorsque des soumissions ont été demandées le 15 décembre dernier ? Quel était le montant de chaque soumission ? Pourquoi aucune d'elles n'a-t-elle été acceptée ? Le département sait-il que le transport des malles actuellement ne coûte pas la moitié de ce qu'il coûtait avant la construction du chemin de fer ?

M. Fraser—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quand le gouvernement se propose-t-il de nommer un gardien de phare à Isaac's Harbour, N.-E. ? Une recommandation a-t-elle été adressée au gouvernement en faveur de la nomination du capitaine Simon Griffin ? Si oui, le gouvernement le nommera-t-il ?

M. Charlton—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le département des douanes a-t-il fait les saisies suivantes en 1891-92, tel que mentionné dans le rapport annuel de l'auditeur général pour cette année—Saisies de la couronne, Douanes, page F 25, savoir :

Caldecotte, Burton et Spence (Toronto).....	\$1,084 53
Knox, Morgan et Cie (Hamilton).....	1,099 00

Si ces saisies ont été opérées,—

1. Quelle était la nature, le genre ou les espèces de marchandises ainsi saisies ?
2. Quand les saisies ont-elles été opérées ?
3. Par qui ont-elles été opérées ?
4. Quel a été le montant brut reçu de chaque maison ?
5. Quel montant a été payé à titre de frais dans chacune de ces saisies ?
6. Une partie a-t-elle été payée aux officiers qui ont fait les saisies ? Et, dans ce cas, quel montant dans chaque cas ?
7. Quel est le montant provenant de chaque saisie qui demeure encore actuellement au crédit du receveur général ?

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés pour être pris en considération, par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, mercredi prochain, le 11 avril courant ou après, savoir :—

Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie du Canal à Navires de Sainte-Claire et Erié.

Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Grand-Nord."

Bill (No 23) concernant l'Ordonnance 32, de 1893, des Territoires du Nord-Ouest, autorisant la municipalité d'Edmonton à construire et exploiter un tramway.

No 12.

OTTAWA, MERCREDI, 4 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 13.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 5 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Vingt pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De John H. Munson, avocat, et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba; et de William Mackenzie, de la cité de Toronto, Ontario; demandant une charte sous le nom de "Compagnie de Gaz et d'Electricité du Canada."

De l'Union Internationale de Protection des Ouvriers Constructeurs de Toronto, No 2, d'Amérique; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union Internationale de Protection des Ouvriers Constructeurs de Toronto, No 2, d'Amérique; demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union Internationale de Protection des Ouvriers Constructeurs de Toronto, No 2, d'Amérique; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclarée jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union Internationale de Protection des Ouvriers Constructeurs de Toronto, No 2, d'Amérique; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les prescriptions de la 51ème règle ont été remplies sous tous les rapports, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Catherine à Niagara,—demandant la prolongation du délai fixé pour l'achèvement de sa ligne;—De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest,—demandant un acte à l'effet de faire revivre et amender sa charte;—De la Compagnie dite "The Welland Power and Supply Canal Company (Limited)"—demandant une charte;—De la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack,—demandant l'autorisation de transférer son siège d'affaires à Montréal, et à d'autres fins;—De la Compagnie de Prêt et Débentures d'Ontario,—demandant qu'il lui soit permis de faire des affaires dans toutes les provinces du Canada;—De la Compagnie du Pont Suspendu de Clifton,—demandant l'autorisation d'émettre des obligations hypothécaires afin de faire face à certaines dépenses nécessitées par des améliorations projetées;—et de la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis,—demandant un acte pour ratifier l'achat

du chemin de fer de Yarmouth et Annapolis, et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique Canadien."

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Duluth, Nepigon et de la Baie de James, demandant une charte, et il trouve que les avis sont suffisants pour toutes les fins de la demande, sauf les pouvoirs suivants, savoir :— "Pour draguer, creuser, élargir ou autrement améliorer les rivières, criques et havres traversés ou touchés par le chemin de fer ; et pour endiguer et changer le cours de toute rivière traversée ou touchée par le chemin de fer ; et pour construire des écluses et canaux dans le but d'améliorer la navigation de toute rivière traversée par le dit chemin de fer,"—lesquels pouvoirs n'ont pas été spécifiés dans les avis.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes Rocheuses,—demandant un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne, changeant la route projetée du chemin et augmentant ses pouvoirs quant à l'achat de mines de houille,—et il constate que les avis sont suffisants pour toutes fins sauf l'augmentation de pouvoirs quant à l'achat de mines de houille, qui n'est pas spécifiée dans l'avis.

M. Costigan présente la réponse suivante :

Réponse à l'Ordre du 30 mars 1894,—Liste complète des officiers reviseurs sous l'empire de l'Acte du cens électoral, donnant leurs noms, leurs divisions électorales et la date de leur nomination.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois et remis, pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. White (Cardwell) :—Bill (No 34) concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Par M. Davies :—Bill (No 35) modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'Assurance sur les chaudières à vapeur et les glaces du Canada.

Par Sir James Grant :—Bill (No 36) constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'Assurance contre les accidents de chemins de fer.

Par M. Masson :—Bill (No 37) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth, Nepigon et Baie de James.

Par M. Moncrieff :—Bill (No 38) concernant la Compagnie de Prêts et de Débitures d'Ontario.

Par M. Baker :—Bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Par M. Hazen :—Bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock.

Par M. Coatsworth :—Bill (No 41) modifiant les Actes concernant la Compagnie du Pont Suspendu de Clifton.

Par Sir James Grant :—Bill (No 42) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie.

Par M. La Rivière :—Bill (No 43) modifiant l'Acte concernant les Dames du Sacré-Cœur de Jésus.

Par M. White (Cardwell) :—Bill (No 44) modifiant de nouveau le chapitre 10 des Statuts Refondus du Bas-Canada concernant les serments et sociétés illicites.

Sur motion de M. Baker, les Comptes Publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1893, et le rapport de l'Auditeur Général sur les Comptes de Crédit pour le même exercice, sont référés au comité des Comptes Publics.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), les pétitions pour Bills Privés, présentées à la Chambre, mercredi, le 4 courant, et celles présentées ce jour, sont lues et regues sans délai,—aujourd'hui étant le dernier jour fixé pour recevoir des pétitions pour Bills Privés, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, et de la corporation de la cité de London, Ontario ; demandant la passation d'un acte autorisant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley à emprunter de la corporation de la cité de London une somme n'excédant pas \$110,000 pour renouveler les

ponts et ponceaux, tel que prescrit dans un certain bail et arrangement, et à d'autres fins.

De Joseph Boucher et autres, de Sainte-Emilie, comté de Joliette, Québec; demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Sainte-Emilie."

De William Samuel Piper, de la ville de Fort-William, dans le district de la Baie du Tonnerre, dans la province d'Ontario, Canada, négociant, époux légitime de Mary Ann McKenzie, ci-devant de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec la dite Mary Ann Piper McKenzie, sa femme, et pour divorcer avec elle.

De l'Association de Prévoyance du Canada; demandant un amendement à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau; demandant un amendement à sa charte l'autorisant à augmenter son capital-actions, et à d'autres fins.

De Elliot T. Galt et W. D. Barclay, de Lethbridge, Alberta, et autres, d'autres lieux; demandant la passation d'un acte constituant une compagnie ayant pour objet de construire, entretenir et exploiter un chemin de fer depuis quelque point sur la ligne-mère du chemin de fer du Pacifique Canadien, entre Kamloops et Ashcroft, jusqu'à un point à ou près Barkerville, dans le district de Caribou, et à d'autres fins.

De David J. Kennelly, de Louisbourg, Nouvelle-Ecosse, et autres, d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de "The Boynton Bicycle Electric Railway Company."

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne; et

De la Compagnie du chemin de fer de la Jonction de Guelph; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

M. Landerkin propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.—Proposition rejetée.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de M. Foster:—"Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens," et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Maclean (York).

Un message est reçu du Sénat avec les bills suivants de Leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill (No 45) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de Maîtres de Havres."

Bill (No 46) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les phares, bouées et balises de l'Île de Sable."

La Chambre alors s'ajourne:

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Tarte—Lundi prochain—ADRESSE—Copie des soumissions demandées et de celles reçues pour la section 11 du canal de Soulanges, des spécifications pour la dite section, des contrats accordés et de toute correspondance se rapportant à cette affaire; aussi, copie des spécifications des sections 12 et 13 du même canal.

M. Frémont—Lundi prochain—ADRESSE—Copies de toutes requêtes, lettres, plans, titres et autres documents ayant trait à la réclamation des Hurons de Lorette au sujet de la seigneurie de Sillery.

M. McMullen—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le nombre d'employés civils permanents dans le service intérieur et extérieur de chaque département qui contribuent au fonds de retraite, et le montant brut des salaires payés.

M. McMullen—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le montant des droits perçus à Québec, chaque année, durant les derniers dix ans, la quantité de bois inspectée chaque année, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs.

M. McMullen—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant la quantité de bois de construction examinée par les inspecteurs-mesureurs, à Montréal, chaque année, pendant les derniers dix ans; le montant des droits perçus chaque année durant la même période, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs à Montréal pendant le même temps.

M. Legris—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Quel montant a été payé jusqu'à ce jour pour la construction d'un quai dans le lac Saint-Pierre à Yamachiche?

2. Combien y a-t-il eu de soumissions de faites pour la construction de ce quai?

3. A qui le contrat a-t-il été donné?

4. Les travaux ont-ils été donnés à faire au plus bas soumissionnaire?

5. *M. Thomas Larny*, de la paroisse de Yamachiche, a-t-il eu quelqu'emploi du gouvernement en rapport avec les travaux de ce quai? Si oui, en quoi et comment? Quel était son salaire et combien d'argent a-t-il reçu en cette qualité?

6. Le gouvernement se propose-t-il de faire faire de nouveaux travaux à cet endroit?

M. McMullen—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelle est la nature des services rendus par *C. J. Howell*, depuis le 13 décembre jusqu'au 30 juin, pour lesquels il a reçu \$50 par mois, soit en totalité \$330.64, et aussi pour frais de route, \$388.65? Où a-t-il voyagé, combien de temps a-t-il ainsi voyagé et combien lui était alloué pour frais d'hôtel?

M. Cockburn—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de présenter au cours de cette session un bill concernant la réglementation et l'inspection des compagnies de lumière électrique?

M. Mulock—Lundi prochain—INTERPELLATION—Pourquoi le rapport de la milice n'a-t-il pas été publié?

M. Laurier—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de demander au parlement de voter une subvention de £100,000 pour établir une ligne de steamers transatlantiques entre un port canadien et un port terminal français, comme cela avait été entendu dans les négociations qui ont amené le traité de commerce avec la France?

M. *Frémont*—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. La Compagnie du Pacifique Canadien a-t-elle fait un ou plusieurs rapports au sujet des travaux et améliorations exécutés en vertu du contrat du 22 décembre 1891, fait conformément à l'Acte intitulé: "Acte concernant la section de la Rive-Nord du chemin de fer du Pacifique 54-55 Vict. Chap. 11"? Si oui, quand ces rapports ont-ils été faits, et le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre ces rapports à cette Chambre?

2. Le gouvernement a-t-il envoyé un ingénieur visiter et examiner les dits travaux et améliorations? Si oui, à quelles dates, et l'ingénieur a-t-il fait un ou plusieurs rapports? Si oui, le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre ces rapports à cette Chambre?

M. *Lavergne*—Mardi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement sait-il que la section du chemin de fer du Sud-Est qui s'étend entre la ville de Drummondville et la station de Saint-Guillaume, dans le comté de Drummond, a cessé d'être exploitée depuis environ deux mois?

2. La Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, qui exploite le réseau du chemin de fer du Sud-Est, a-t-elle le droit de cesser d'en exploiter aucune partie?

3. Le gouvernement sait-il que dans la section ainsi abandonnée, les municipalités ont largement contribué à la construction du dit chemin de fer, et qu'entre autres la paroisse de Saint-Germain de Grantham, qui est maintenant sans communication aucune par voie ferrée, a souscrit à elle seule trente mille piastres pour aider à la construction du dit chemin de fer?

4. Si les syndics et les porteurs d'obligations du chemin de fer du Sud-Est sont incapables de continuer l'exploitation du dit chemin, et si la Compagnie du Pacifique Canadien n'est en aucune manière obligée de le faire, est-ce l'intention du gouvernement d'accorder de l'aide pour améliorer le dit chemin, reconstruire le pont à Yamaska, et, par ce moyen, permettre aux compagnies intéressées de reprendre l'exploitation de toutes les sections du dit chemin?

M. *Charlton*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total dépensé par le gouvernement pour la revision des listes électorales en 1886, 1889 et 1891? Quel est le chiffre de la dépense faite pour cette revision dans chacune des années susdites? Quel montant a été dépensé pour imprimer les listes électorales en 1886? Les dépenses afférentes à l'impression de ces listes dans l'imprimerie du gouvernement sont-elles comprises dans le relevé des dépenses totales encourues? Quel est le coût estimatif de l'impression des dites listes dans la dite imprimerie, dans les années où ces listes ont été imprimées par la dite imprimerie?

M. *Charlton*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Combien d'acres de terre dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest ont été aliénés en faveur de compagnies de chemins de fer, aux termes de statut ou de règlements administratifs, et n'ont pas été livrés et concédés pour la raison que les compagnies intéressées n'ont pas encore rempli les conditions exigées d'elles relativement à la construction de leurs lignes en partie ou en totalité?

M. *McMullen*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le dernier paiement pour la construction du bloc Langevin a-t-il été fait, et à qui? M. Charlebois a-t-il été payé en entier? Quand le paiement final lui a-t-il été fait et quel en est le montant? Quel est le coût total de l'édifice? Quelle était l'estimation primitive du coût de l'édifice?

N^o 13.

OTTAWA, JEUDI, 5 AVRIL 1894.

4^{me} Session, 7^{me} Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 14.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, VENDREDI, 6 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil de comté du comté de Peterborough, Ontario; demandant que les chartes des différents chemins de fer et des compagnies de chemins désirant obtenir des chartes dans Ontario soient modifiées de façon à exiger que les voyageurs en première soient transportés à raison de deux centins, et les voyageurs en seconde à raison de un centin et un quart par mille sur les dits chemins de fer.

Du conseil de la corporation du comté de Peterborough; demandant l'adoption d'un acte qui oblige les compagnies de chemins de fer croisant des voies publiques à les laisser en aussi bon état qu'elles étaient auparavant, et à protéger ces croisements.

De M. Morrison et autres, de Percy; de William J. White et autres, de Broadview, district de Whitewood; de John Thera et autres, de Hednessford, district de Régina-Nord; de T. S. Hiscox et autres, de Régina-Sud, district de Régina; de William Stableford et autres, de Maryfield et Inglesfield, district de Cannington-Est; de B. Barber et autres, de Wolseley, district de Wolseley; de A. H. B. Bastien et autres, de Roconville, district de Moosemin; de Ernest S. Stephenson et autres, de la ville de la Mâchoire de l'Original, district de la Mâchoire de l'Original; de Angus McDonald et autres, de Deer Park, district de Saskatchewan; de L. Watson, M.D.C.M., et autres, de Fort Saskatchewan, district d'Alberta-Nord; de Richard Henders et autres, de Boscurvis, district de Souris; de W. J. Kernaghan et autres, de Prince-Albert, district de Saskatchewan; de Leslie Bruce et autres, de Cochrane, district d'Alberta; de William R. Carson et autres, de Forest Farm, district de Forest Farm, Assiniboïa; de M. Henderson et autres, de Wascana; de James B. Hawkes et autres, de Balgonie; de W. R. Kemp et autres, de Gainsboro, et de William Brown et autres, de Maple Creek, tous du district d'Assiniboïa, Territoires du Nord-Ouest; demandant l'abrogation des clauses de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest qui exigent la publication des Ordonnances de l'Assemblée du Nord-Ouest en langue française et qui permettent que les procédures dans les cours de justice soient conduites en cette langue.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les prescriptions de la 51ème règle ont été remplies sous tous les rapports, savoir :—

De l'Union Chrétienne de Tempérance des femmes du Canada,—demandant une charte;—De la Compagnie du chemin de fer du Lac Mégantic,—demandant une

charte ;—De la Compagnie de Téléphone de New-Westminster et Burrard-Inlet,—demandant un acte pour ratifier sa charte ;—De la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa,—demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ;—et de la Compagnie du chemin de fer Urbain de la cité d'Ottawa,—demandant un acte pour augmenter son capital-actions et pour changer son nom en celui de “ Compagnie du chemin de fer Electrique d'Ottawa.”

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie d'Irrigation de Calgary,—demandant certains amendements à sa charte,—et il constate que les avis sont suffisants pour toutes les fins de la demande, sauf en ce qui concerne le projet d'amendement à la clause 7 de sa charte, lequel, dans l'opinion de votre comité, n'a pas été publié suivant les prescriptions de la règle 51, bien qu'il soit d'une nature importante.

Sur motion de Sir Charles H. Tupper, les bills suivants sont lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à lundi prochain, savoir :—

Bill (No 45) du Sénat, intitulé : “ Acte modifiant l'Acte de Maîtres de Havres.”

Bill (No 46) du Sénat, intitulé : “ Acte modifiant l'Acte concernant les phares, bouées et balises de l'Ile de Sable.”

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis, pour seconde lecture, à lundi prochain, savoir :—

Par M. Davin :—Bill (No 47) à l'effet de faire revivre et amender l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Par M. Baker :—Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Par M. McKay :—Bill (No 49) constituant en corporation la Compagnie dite “ The Welland Power and Supply Canal Company (limited).”

Par M. Kenny :—Bill (No 50) autorisant l'acquisition du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée), et changeant le nom de cette dernière compagnie en celui de “ Compagnie Canadienne du chemin de fer de l'Atlantique.”

Par M. Mulock :—Bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'Assurance sur la vie dite Northern.

Par M. Mara :—Bill (No 52) concernant la Compagnie de Téléphone de New-Westminster et Burrard Inlet (à responsabilité limitée).

Par M. Davis :—Bill (No 53) concernant la Compagnie d'Irrigation de Calgary.

Sur motion de M. McGregor, la requête de H. W. Allan, M.P., et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de présenter la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la rivière Détroit, pour la passation d'un acte ratifiant l'affermage du chemin de fer de London à Port-Stanley, et à d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. Haggart présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 20 mars, 1894,—Etat indiquant le tarif, soit général soit spécial, imposé par le chemin de fer Intercolonial sur le fret d'entier parcours, de Lévis à Halifax, avec la date de la mise en force de tel tarif, et dans les cas où des changements ont été faits à ce tarif, la nature du changement.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à lundi prochain, savoir :—

Par M. Daly :—Bill (No 54) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Par M. Dickey :—Bill (No 55) modifiant l'Acte du Cens Electoral.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de M. Foster :— “ Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens,” et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright.

Et le débat se continuant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les *Bills Privés* est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Bill (No 25) concernant la Compagnie de Tunnel du Canada et du Michigan.

Bill (No 29) à l'effet de faire revivre et amender de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest.

Bill (No 32) concernant la Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara.

Bill (No 33) concernant la Compagnie de Pont et de Tunnel de la Rivière Sainte-Claire.

Bill (No 34) concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Bill (No 37) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth, Nepigon et Baie de James.

Bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock.

Bill (No 41) modifiant les Actes concernant la Compagnie du Pont Suspendu de Clifton.

Comité des Banques et du Commerce.

Bill (No 27) concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les Voleurs (à responsabilité limitée).

Bill (28) concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie, d'Ontario.

Bill (No 31) concernant la Compagnie des Consommateurs de câble.

Bill (No 35) modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'Assurance sur les chaudières à vapeur et les glaces du Canada.

Bill (No 36) constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'Assurance contre les accidents de chemins de fer.

Bill (No 38) concernant la Compagnie de Prêts et de Débentures d'Ontario.

Bill (No 42) constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'Assurance contre l'incendie des chemins de fer.

Comité des Bills Privés.

Bill (No 26) concernant la Compagnie de Gaz d'Ottawa.

Bill (No 43) modifiant l'Acte concernant les Dames du Sacré-Cœur de Jésus.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Foster et l'amendement de Sir Richard Cartwright.

Et le débat se continuant,—

SAMEDI, 7 avril 1894.

Le dit débat est ajourné, sur motion de Sir James Grant.

La Chambre alors s'ajourne à 12.25 a.m., jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Patterson* (Colchester)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms des fonctionnaires originaires, de la Nouvelle-Ecosse qui ont été employés par le gouvernement canadien en rapport avec l'Exposition Colombienne, leur position officielle, le montant des salaires payés et les dates auxquelles leur emploi a cessé.

M. *Laurier*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat dressé suivant la formule de la Table C, dans le livre bleu déjà publié sur le traité français, pour l'année expirée les 30 juin 1891 et 1892.

M. *Mills* (Annapolis)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient de donner aux femmes le droit de voter.

M. *Tarte*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance entre le gouvernement, ou aucun de ses membres, et toute compagnie ou toute autre personne au sujet de l'établissement d'une ligne de paquebots entre la France et le Canada, durant les trois années dernières.

M. *Bain* (Wentworth)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-il probable que le service de chaloupes établi par le gouvernement pour transporter les voyageurs, pendant le jour seulement, sur le canal de Burlington là où la grande route vient toucher ce canal, sera remplacé par un pont ou par quelque autre système plus commode? Le gouvernement a-t-il pris en considération l'urgence de pourvoir à un mode de traverse plus avantageux pour le public qui est obligé de franchir le canal? Si oui, quel système se propose-t-il d'adopter et quand le public en bénéficiera-t-il?

M. *Fraser*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Pourquoi des primes de pêche n'ont-elles pas été payées l'an dernier aux pêcheurs suivants du comté de Victoria:—George Fader, Abner Fader, Donald Carmichael, Donal McLean, Donald Morrison, Murdock McAuley, tous demeurant à Englishtown ou aux environs, dans le dit comté? Le gouvernement sait-il que les primes de pêche ont été payées aux pêcheurs à Englishtown et ailleurs, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, le 15 mars dernier, date à laquelle les élections locales de cette province ont été tenues?

M. *Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel a été, pendant le dernier exercice financier, le tarif maximum, par mille, imposé par le chemin de fer Intercolonial pour le transport des voyageurs? Quel a été le tarif minimum? Quel a été, pour l'année et par mille, le tarif moyen par voyageur, indépendamment des permis de circulation?

M. *Girouard* (Deux-Montagnes)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire construire sans délai des passes migratoires aux digues qui sont établies sur la Rivière du Nord, depuis la Rivière Ottawa, dans le comté d'Argenteuil, jusqu'à la paroisse de Saint-Jérôme, dans le comté de Terrebonne?

M. *Brown*—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement sait-il que le maître de poste de la ville de Beauharnois réside à Montréal où il tient une épicerie?

2. Le gouvernement sait-il aussi que le dit bureau de poste de Beauharnois est toujours tenu par un assistant, et que récemment plusieurs personnes ont tenu le dit bureau de poste successivement?

3. Le gouvernement se propose-t-il de laisser continuer ce système ou de prendre des arrangements plus satisfaisants pour la bonne tenue de ce bureau de poste, vu que l'état actuel des choses cause un sentiment de malaise et un manque de confiance dans l'administration du dit bureau?

M. *Lister*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder des permis pendant la présente année pour la pêche à la seine dans le lac Ontario, la Baie de Quinté ou le fleuve Saint-Laurent? Quelles modifications ont été faites depuis 1887 dans le diamètre des mailles des seines et des rets à enclos.

M. *Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quand la commission royale sur la prohibition a-t-elle été émanée? Combien de commissaires ont été nommés en vertu de cette commission? Quels sont leurs noms? Quel est le chiffre de leurs émoluments par jour? Reçoivent-ils quelque autre allocation pour frais d'hôtel? Si oui, combien? Quel était le coût total de la commission au 1er mars 1894? Quel montant additionnel sera nécessaire pour compléter leurs travaux?

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce sixième jour, été affichés pour être pris en considération par leurs comités respectifs, vendredi prochain, le 13 courant, ou après, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Bill (No 25) concernant la Compagnie de Tunnel du Canada et du Michigan.

Bill (29) à l'effet de faire revivre et amender de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest.

Bill (No 32) concernant la Compagnie du Pont de la Grande Île de Niagara.

Bill (No 33) concernant la Compagnie de Pont et de Tunnel de la Rivière Sainte-Claire.

Bill (No 34) concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Bill (No 37) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth, Nepigon et Baie de James.

Bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondaek.

Bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock.

Bill (No 41) modifiant les Actes concernant la Compagnie du Pont Suspendu de Clifton.

Comité des Banques et du Commerce.

Bill (No 27) concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les Voleurs (à responsabilité limitée).

Bill (28) concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie, d'Ontario.

Bill (No 31) concernant la Compagnie des Consommateurs de câble.

Bill (No 35) modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'Assurance sur les chaudières à vapeur et les glaces du Canada.

Bill (No 36) constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'Assurance contre les accidents de chemins de fer.

Bill (No 38) concernant la Compagnie de Prêts et de Débentures d'Ontario.

Bill (No 42) constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'Assurance contre l'incendie des chemins de fer.

Comité des Bills Privés.

Bill (No 26) concernant la Compagnie de Gaz d'Ottawa.

Bill (No 43) modifiant l'Acte concernant les Dames du Sacré-Cœur de Jésus.

No 14.

OTTAWA, VENDREDI, 6 AVRIL 1894.

4^{me} Session, 7^{me} Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 15.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, LUNDI, 9 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De John Russell et autres, de Crescent Lake, Assiniboine, Territoires du Nord-Ouest et autres d'autres lieux; demandant pour le district plus de facilités par voies ferrées, et exposant que l'extension ultérieure du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest donnerait les facilités demandées.

De l'Union Chrétienne de Tempérance des femmes du Canada; demandant la passation d'un acte qui donne aux femmes les mêmes droits que ceux dont jouissent les autres citoyens, et que le cens électoral s'applique aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

De W. F. Doll, de la cité de Winnipeg, et autres d'autres lieux; demandant que les droits sur les boîtes d'horloges et les boîtiers de montres ne soient pas de plus de dix pour cent *ad valorem* au-dessus du droit actuellement perçu sur les mouvements de montres et d'horloges.

De William McKay et autres, de Moncton, Nouveau-Brunswick; demandant qu'aucun bill ne soit passé concernant le dimanche ou autre rite, cérémonie ou observance religieuse qui interviendrait avec les droits ou la liberté de conscience des sujets de Sa Majesté.

De E. Cochrane, M. P., et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique; demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour la passation d'un acte modifiant la charte de ce chemin,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

De l'Union Typographique, No 102; et du Conseil des Métiers et du Travail, tous d'Ottawa, Ontario; et de la Loge Moncton, No 266, Nouveau-Brunswick; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union Typographique, No 102; et du Conseil des Métiers et, du Travail, tous d'Ottawa, Ontario; et de la Loge Moncton, No 266, Nouveau-Brunswick; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union Typographique, No 102; et du Conseil des Métiers et du Travail, tous d'Ottawa, Ontario; et de la Loge Moncton, No 266, Nouveau-Brunswick; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union Typographique, No. 102, d'Ottawa, Ontario; demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

Sir A. P. Caron met devant la Chambre—le rapport du Maître général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1893.

Sur motion de M. Colter, la requête de J. Douglas Hazen et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de l'Eglise, et de l'Alliance Baptiste Réformées du Canada, demandant une charte, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue et référée au comité des Ordres Permanents.

M. Daly présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 20 mars 1893,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Anglaise et le ministre de l'Intérieur concernant la délimitation de la zone des chemins de fer dans la dite province.

Sur motion de M. Guillet, la requête de E. Cochrane, M. P., et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique, lue et reçue ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour un acte modifiant la charte de la dite compagnie, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est référée au comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont présentés, lus la première fois et remis pour seconde lecture, à mercredi prochain, savoir :—

Par M. Paterson (Brant) :—Bill (No 56) constituant en corporation l'Union chrétienne de Tempérance des femmes du Canada ;—et

Par M. Davis :—Bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen, Lac Castor et Victoria.

Sur motion de M. LaRivière, la requête de l'honorable William Dell Perley, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour la passation d'un acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley au Fort-Qu'Appelle, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de M. Foster :—
“Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens,” et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Béchard.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Edgar—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Attendu que la résolution suivante a été proposée le 16 juin 1893, par le premier-ministre, le Très Honorable W. E. Gladstone, et a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des Communes d'Angleterre, savoir :—

“ Résolu,—Que cette Chambre a appris avec satisfaction que les deux Chambres du Congrès des Etats-Unis ont, par résolution, prié le président d'entamer, de temps à autre, suivant que des occasions favorables se présenteront, des négociations avec tout pays ayant ou pouvant avoir des relations diplomatiques avec les Etats-Unis, dans le but de soumettre à un arbitrage et de régler pacifiquement par ce moyen tous différends ou conflits qui pourraient s'élever entre les deux gouvernements; et que cette Chambre, approuvant cordialement l'objet en vue, exprime l'espoir que le gouvernement de Sa Majesté donnera son entier support au gouvernement des Etats-Unis conformément à la résolution qui précède ”—

Qu'il soit Résolu,—Que cette Chambre estime qu'il est du plus haut intérêt pour le Canada que les relations amicales existant actuellement entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis soient cultivées et maintenues, et qu'elle voit avec une suprême satisfaction les dispositions des deux pays pour amener le règlement pacifique, par voie d'arbitrage, de tous conflits ou différends qui pourraient s'élever entre eux, et qui ne pourraient être réglés par voie diplomatique.

M. Paterson (Brant)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le montant d'argent pris sur les Fonds des Sauvages des Six Nations pour payer des dettes contractées par quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886, et donnant,—

1. Les noms des diverses personnes qui ont contracté ces dettes, le montant dans chaque cas, la date ou les dates auxquelles ces dettes ont été contractées et la partie d'icelles qui a été soldée.

2. Les noms des créanciers auxquels des paiements ont été faits, les dates auxquelles ils ont été faits, ainsi que la somme totale payée à chacun de ces créanciers.

Aussi, indiquant, dans chaque cas, en vertu de quelle autorité la dette a été contractée et payée, et si ces montants ont été remboursés en tout ou en partie aux Fonds des Sauvages à même les annuités des débiteurs en faveur desquels les paiements ont été faits, et si c'était à cette condition que ces paiements ont été autorisés.

M. Maclean (York)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de présenter au cours de la présente session une mesure pourvoyant à l'inspection des compteurs qui servent à mesurer l'électricité pour fins d'éclairage ou autres, comme cela a été fait pour les compteurs à gaz ?

M. McNeill—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de soumettre bientôt la réponse à un Ordre de la Chambre en date du 6 février 1893, pour un état indiquant la croyance religieuse de chaque personne employée dans le service civil du Canada ? Si non, pourquoi ?

M. Fauvel—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'exiger que les steamers subventionnés par des octrois du gouvernement et se raccordant avec des trains exploités par le département des chemins de fer, transportent les voyageurs et le fret aux mêmes taux, par mille, que ceux imposés par les lignes ferrées du gouvernement ?

M. Grieve—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de donner des uniformes aux officiers des douanes ? Des uniformes ou parties d'uniformes ont-ils été achetés ? Si oui, quel en a été le coût ?

M. Grieve—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du Contrôleur des Douanes de publier un index des statuts concernant les douanes ?

No 15.

OTTAWA, LUNDI, 9 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. F. Dawson

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 16.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MARDI, 10 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Vingt et une pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Gatineau,—demandant un acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ;—De la Compagnie d'éclairage et de pouvoir électrique de la Chaudière (à responsabilité limitée),—demandant l'autorisation de s'amalgamer avec d'autres compagnies ou d'acquérir leurs propriétés ;—De la Compagnie du chemin de fer de Caribou,—demandant une charte ;—De la corporation de Fidécimmis et de Garantie du Canada-Ouest,—demandant une charte ;—De la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada,—demandant une charte ;—De l'Association Canadienne de Prévoyance,—demandant des amendements à sa charte ;—De la Compagnie du chemin de fer de Ceinture de l'Île de Montréal,—demandant une charte ;—De la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario,—demandant certains amendements à sa charte ;—et de William Smith Piper,—demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Anne McKenzie, sa femme.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du Pont de chemin de fer électrique des Chûtes de Niagara,—demandant une charte, et aussi, d'être autorisée à construire des ponts pour le passage de chars électriques en quelques endroits entre les chûtes de Niagara et le Tourbillon (Whirlpool), et il trouve que l'avis ne mentionne que la construction d'un seul pont ; il recommande en conséquence, que le bill des pétitionnaires soit limité aux termes de leur avis.

Votre comité a considéré la requête de l'honorable W. D. Perley, demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour un acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley au Fort Qu'Appelle, nonobstant l'expiration du délai pour recevoir de semblables pétitions,—et il recommande que l'autorisation nécessaire soit donnée dans ce cas.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. Adams :—Bill (No 58) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Mégantic.

Par M. Bergeron :—Bill (No 59) concernant la Compagnie du chemin de fer de Ceinture de l'Île de Montréal.

Par M. Mara :—Bill (No 60) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou.

Par M. Maclean (York) :—Bill (No 61) modifiant l'Acte des chemins de fer en pourvoyant à un tarif maximum pour les voyageurs.

Par M. Taylor :—Bill (No 62) concernant la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario.

Sur motion de M. LaRivière, la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés, est suspendue au sujet d'une pétition pour un acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley au Fort Qu'Appelle, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

M. Foster présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 30 mars 1894—Etat indiquant les différentes sommes payées en primes sur le fer en gueuse produit au Canada, les quantités produites, les personnes ou collectivités auxquelles ces primes ont été payées, et les provinces dans lesquelles sont situées leurs usines, depuis la date du dernier état similaire présenté à la Chambre.

M. Wallace présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 30 mars 1894—Etat indiquant, par province, la valeur de l'outillage propre à l'exploitation des mines admis en franchise depuis l'année 1890.

M. Haggart présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 15 mars 1893—Copie de tous documents, mémoires, requêtes et correspondances échangés entre le gouvernement, la chambre de commerce de la cité de Sorel et autres personnes, concernant l'octroi d'une subvention en faveur de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour la reconstruction d'un pont à Saint-Michel d'Yamaska.

Les Adresses à Son Excellence et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Mulock :—Adresse—Copie de toute correspondance entre M. L. Vankoughnet et le gouvernement ou aucun de ses membres, ou aucun département au sujet de sa mise à la retraite, et de toutes communications ou rapports au conseil ou au conseil du Trésor, ou à aucun membre du gouvernement relativement à cette mise à la retraite, et de tous arrêtés du conseil s'y rattachant.

Par M. Laurier :—Adresse—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, papiers et correspondance relatifs au renvoi d'office de Damase Saint-Pierre, comme directeur de poste de Saint-Fortunat de Wolfeston.

Par M. Mills (Bothwell) :—Adresse—Copie de tout rapport fait au conseil par le surintendant général des affaires indiennes, qui a mené à la destitution de Lawrence Vankoughnet de la position de député du surintendant général des affaires indiennes, et à son renvoi du service civil.

Par M. Amyot :—Adresse—Copie de tout arrêté du conseil, depuis l'origine de la confédération jusqu'à l'an 1879 inclusivement, concernant toute remise de droit (*drawback*) et tout *bonus* en rapport avec la construction des navires, barques, ou autres bâtiments canadiens.

Par M. Martin :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le montant payé aux compagnies de chemins de fer et de vapeurs, en primes pour colons amenés au Manitoba ou dans les territoires en 1891, 1892 et 1893; aussi, une liste nominative des colons ainsi amenés, avec indication des endroits où ils se sont établis.

Par M. Mulock :—Adresse—Etat indiquant le montant des recettes mensuelles provenant des argents reçus à titre de droit d'entrée des visiteurs au pénitencier de Kingston, entre le 1er janvier 1887 et le 1er janvier 1894, et de quelle manière on a disposé de ces fonds; aussi, indiquant le montant de tels deniers déposé dans aucune banque quelconque, avec le nom de la banque et au crédit de quelle personne ces dépôts ont été faits.

Par M. Landerkin :—Ordre de la Chambre—Etat faisant connaître le nombre d'Ordres et d'Adresses votés par cette Chambre, pendant les trois dernières sessions qui n'ont pas encore été produits, et la raison pour laquelle ils ne l'ont pas été.

Par M. Frémont:—Adresse—Copies de toutes requêtes, lettres, plans, titres et autres documents ayant trait à la réclamation des Hurons de Lorette au sujet de la seigneurie de Sillery.

Par M. McMullen:—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le montant des droits sur le bois de construction perçus à Québec, chaque année, durant les derniers dix ans, la quantité de bois inspectée chaque année, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant la quantité de bois de construction examinée par les inspecteurs-mesureurs, à Montréal, chaque année, pendant les derniers dix ans; le montant des droits perçus chaque année durant la même période, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs à Montréal pendant le même temps.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le nombre d'employés civils permanents dans le service intérieur et extérieur de chaque département qui contribue au fonds de retraite, et le montant brut des salaires payés.

Par M. Patterson (Colchester):—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms des fonctionnaires originaires de la Nouvelle-Ecosse, qui ont été employés par le gouvernement canadien en rapport avec l'Exposition Colombienne, leur position officielle, le montant des salaires payés et les dates auxquelles leur emploi a cessé.

Par M. Laurier:—Ordre de la Chambre—Etat dressé suivant la formule de la Table C, dans le livre bleu déjà publié sur le traité français, pour l'année expirée les 30 juin 1892 et 1893 ?

M. Charlton propose,—Qu'il soit voté une Adresse à Son Excellence, demandant copie des procès-verbaux des tournées du ministre des Finances et autres ministres de la couronne, et du contrôleur des Douanes et du contrôleur du Revenu de l'Intérieur, depuis la dernière session du Parlement, dans le but de s'aboucher avec des députations et de se renseigner au sujet du tarif et des modifications du tarif demandées ou projetées, et tous documents relatifs à ces tournées.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Laurier.

M. Macdonald (Huron) propose,—Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un état donnant:—1. Le nom et le tonnage de tous les navires canadiens qui sont engagés dans le commerce canadien sur les lacs d'en haut et qui ont passé par le canal de Sault Sainte-Marie dans l'exercice de leur commerce depuis l'ouverture de la saison de navigation en 1885, en indiquant chaque année séparément;

2. Le nombre de tonnes de fret transportées en haut, et le nombre de tonnes de fret transportées en bas, dans chaque année;

3. Le port duquel et celui en destination duquel est parti chacun de ces navires, en chaque année;

4. Le nombre de personnes employées sur chaque navire, chaque année.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Martin.

M. Ouimet met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de M. Foster:—“Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens,” et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright.

Et le débat se continuant,—

MERCREDI, 11 avril 1894.

Le dit débat est ajourné, sur motion de M. Cockburn.

La Chambre alors s'ajourne à 12.10 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Taylor—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient de prohiber l'importation et la fabrication du saindoux falsifié ou de substituts du saindoux.

M. Paterson (Brant)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le montant payé à même le Fonds des Sauvages des Six Nations (à titre de cadeau ou de prêt) à quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886 jusqu'à date, et indiquant dans chaque cas,—

Le nom de la personne ;

Si c'est à titre de cadeau ou de prêt ;

La date du paiement ;

Le montant ;

Le motif du cadeau ou du prêt ;

L'autorité en vertu de laquelle a été fait ce cadeau ou prêt ;

Les conditions auxquelles le prêt a été fait ;

Les conditions du remboursement ;

Le montant remboursé.

M. Amyot—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de tous ordres en conseil en vigueur en Canada (provinces du Haut et du Bas-Canada) en 1858, concernant toute remise ou prime se rapportant à la construction de navires, barques et autres vaisseaux canadiens ; aussi, copie de tous ordres en conseil amendant ou concernant les précédents, depuis 1858 jusqu'au commencement de la confédération.

M. Somerville—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes ou tout autre département du gouvernement canadien et le gouvernement des Etats-Unis au sujet de certains paquets de matière imprimée, affranchie par un membre du Congrès des Etats-Unis, qui ont été reçus en ce pays, venant de Etats-Unis, et qui, d'après une déclaration faite en cette Chambre par le Maître général des Postes, le 2 avril, ont été envoyés au Bureau des lettres mortes comme n'étant pas affranchis au moyen de timbres-poste, et n'étant pas des papiers ou documents législatifs.

Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis au sujet des matières affranchies transportées par la malle d'un pays à l'autre.

Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et les particuliers auxquels les documents susdits étaient adressés.

Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et aucun des officiers du département à ce sujet, et copie des instructions adressées aux dits officiers concernant cette affaire.

M. Harwood—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de toutes lettres, dépêches et correspondance échangées entre le gouvernement ou le département des Canaux et un membre de la Chambre des Communes, ou toutes autres personnes intéressées, au sujet des expropriations faites et à faire, pour la construction du canal de Soulanges.

M. Charlton—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—

1. Les noms de toutes les personnes employées dans la partie canadienne de l'Exposition Colombienne tenue l'an dernier à Chicago, le salaire payé à chacune, la durée du service de chacune en cette qualité, et la province à laquelle appartenait chacune d'elles ;

2. La somme totale payée aux officiers et employés en rapport avec la dite exposition ;

3. Le montant total des frais de route alloués aux dits officiers et employés ;
4. Le coût des édifices érigés pour les fins de la dite exposition ;
5. Le montant des dépenses incidentes et des frais d'entretien de la partie canadienne de la dite Exposition Colombienne, qui ne sont pas inclus dans les divisions ou item ci-dessus ;
6. Le coût total de la dite partie canadienne de l'Exposition Colombienne.

Sir *Richard Cartwright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Le port terminal du service Atlantique rapide sera-t-il en Angleterre ou en France ?

2. S'il est en Angleterre, les steamers toucheront-ils à un port français ?

Sir *Richard Cartwright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Sous l'effet du traité français projeté, quelle sera la perte approximative de revenus,—

(a) Sur les vins ;

(b) Sur les fruits secs ;

(c) Sur les savons ;

(d) Quelle sera la perte approximative totale sur tous les articles admis aux termes du dit traité ?

Sir *Richard Cartwright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelle est la prime payée actuellement par tonne et par voyage, aux navires construits en France ?

Sir *Richard Cartwright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer quelques amendements au tarif actuellement soumis à la Chambre ?

M. *Dawson*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement ou quelques-uns de ses membres ont-ils reçu quelques pétitions, lettres ou autres communications de certains habitants du township de Bedford, dans le district électoral d'Addington, concernant la submersion de leurs terres par les eaux du lac Rideau-Ouest, submersion causée par un barrage construit par ordre du gouvernement au pied du dit lac ?

2. Quelle décision a été prise à ce sujet ?

M. *Dawson*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. La question de l'indemnité demandée par M. Thomas Sweetman, de Fermoy, pour dommages causés au lot 26, dans la 7e concession de Bedford, a-t-elle été prise en considération par le conseil ?

2. Quelle décision a été prise à ce sujet ?

3. A-t-il reçu une indemnité ?

4. Si oui, quand et quel montant ?

5. S'il n'en a pas encore reçu, pourquoi ?

M. *Kaulbach*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu quelque information concernant la poursuite intentée par l'entremise du département de la Justice en recouvrement des honoraires de licence imposés par le gouvernement de Terre-Neuve aux pêcheurs canadiens pendant les saisons de 1890 et 1891 ? Si oui, et que ces informations soient favorables, quant les pêcheurs peuvent-ils s'attendre à obtenir le règlement de leurs réclamations ?

M. *Kaulbach*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il enjoint aux pêcheurs des provinces maritimes, par l'intermédiaire des officiers de douane de leurs ports respectifs, de produire leurs réclamations pour le remboursement des honoraires de licence qui leur ont été imposés par le gouvernement de Terre-Neuve durant les saisons de 1890 et 1891 ?

M. *Kaulbach*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'autoriser une exploration géologique du comté de Lunenburg, N.-E., pendant la saison prochaine, vû que des investigations récentes ont démontré l'existence de dépôts de charbon et de fer.

M. *Mulock*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel est le nombre et la valeur des bestiaux exportés dans le Royaume-Uni au cours des années civiles 1890, 1891, 1892 et 1893 ?

M. Featherston—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il émis un ordre admettant les porcs des Etats-Unis en entrepôt, pour fins d'abattage ? Si oui, sont-ils soumis aux règlements de quarantaine qui sont actuellement appliqués à ces animaux quand ils sont importés pour fins de reproduction ?

M. Bowers—Jeudi prochain—INTERPELLATION—L'attention du gouvernement a-t-elle été attirée sur le numéro du *Herald* d'Halifax, en date du 3 novembre 1893, et sur l'article suivant qu'il publie concernant des honorables membres de cette Chambre et la position qu'ils ont prise au sujet du traité français, savoir :

“ Sir Charles Tupper et le ministre actuel de la Marine et des Pêcheries ne complotent pas plus contre Sir J. S. D. Thompson qu'ils ne complotent l'un contre l'autre, et si tous deux démissionnaient pour des motifs personnels, ils n'enlèveraient pas deux circonscriptions des provinces maritimes.”

L'attention du gouvernement a-elle aussi été attirée sur un article publié dans le *Sun*, de Saint-Jean, en date du 22 décembre 1893, qui se lit comme suit :—

“ Nous aurions cru que le ministre de la Marine et des Pêcheries avait poussé assez loin sa conduite absurde et impraticable en cette matière. Sir Charles Hibbert Tupper, etc., etc., paraît décidé à se signaler en appliquant d'une manière prétentieuse des règlements surannés.”

Comment les journaux ci-dessus ont-ils été respectivement classés depuis la date des articles ci-dessus jusqu'à la date de la classification des journaux adoptée par le gouvernement ? Le gouvernement ou aucun de ses départements leur ont-ils retiré leur patronage sous forme d'abonnement ou d'annonces ?

M. Tarte—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement, ou aucun de ses membres, ont-ils eu depuis l'ouverture du parlement, des entretiens avec le lieutenant-gouverneur McIntosh et M. Haultain, au sujet de la question des écoles et des recommandations faites à l'Exécutif des Territoires par le cabinet de la Puissance ?

Le gouvernement a-t-il reçu du lieutenant-gouverneur McIntosh et M. Haultain, au sujet de la question des écoles et des recommandations faites à l'Exécutif des Territoires par le cabinet de la Puissance ?

Le gouvernement a-t-il reçu du lieutenant-gouverneur McIntosh ou de M. Haultain une réponse favorable aux dites recommandations ?

M. Forbes—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que l'officier-reviseur pour le comté de Queen, N.-E., réside actuellement dans l'Alabama, l'un des Etats-Unis d'Amérique ? Le gouvernement se propose-t-il de lui nommer un successeur comme officier-reviseur ?

M. Forbes—Jeudi prochain—INTERPELLATION—L'officier-reviseur actuel pour le comté de Shelburne, N.-E., agira-t-il comme tel pour le comté de Queen lors de la prochaine revision des listes électorales ?

M. Langelier—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Quel est le nom du maître de poste de Hull, dans la province de Québec ?

2. Quels sont les noms des cautions qu'il a données lorsqu'il a été nommé, et les noms des cautions qu'ils a eues depuis, chaque année.

No 16.

OTTAWA, MARDI, 10 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 17.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 11 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De W. W. Weeks et autres, de Moncton, Nouveau-Brunswick; demandant qu'aucun bill ne soit passé concernant le dimanche ou autre rite, cérémonie ou observance religieuse qui interviendrait avec les droits ou la liberté de conscience des sujets de Sa Majesté.

De l'Assemblée La Canadienne, No 2676, Hull, Québec; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Assemblée La Canadienne, No 2676, Hull, Québec; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Assemblée La Canadienne, No 2676, Hull, Québec; demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis soient soumises à un vote populaire.

De l'Assemblée La Canadienne, No 2676, Hull, Québec; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Assemblée La Canadienne, No 2676, Hull, Québec; demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

M. Baker, du comité des Comptes Publics présente, comme premier rapport de ce comité, la résolution suivante à titre de recommandation :—Résolu,—Que toutes les fois qu'il paraîtra désirable ou nécessaire, pour la poursuite de toute enquête par le comité des Comptes Publics, d'interroger les témoins sous serment, autorisation sera demandée à la Chambre des Communes de prendre les témoignages de cette manière.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, savoir :—De l'Association Mutuelle du Canada sur la vie,—demandant une charte ;—De la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat,—demandant un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne ;—De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph,—demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ;—et de la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron,—demandant certains

amendements à sa charte; et il constate que les prescriptions de la règle 51 ont été remplies dans chaque cas, sauf que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu, mais comme le délai sera pleinement écoulé avant que les bills soient délibérés en comité, votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal, demandant une augmentation de pouvoirs,—et il trouve les avis suffisants pour couvrir toutes les fins de la demande, sauf l'augmentation projetée du capital-actions. En conséquence, votre comité recommande, si l'augmentation du capital-actions est autorisée, qu'elle soit soumise à l'approbation des actionnaires en la manière ordinaire.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du Pont Suspendu des Chûtes de Niagara, demandant l'autorisation d'emprunter de l'argent pour améliorer son pont,—et il constate que l'avis a été publié pendant quatre semaines seulement; mais comme nuls autres intérêts que ceux des actionnaires sont affectés, votre comité recommande que les avis soient jugés suffisants à condition que les pouvoirs demandés soient soumis à l'approbation des actionnaires.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie dite "The Boynton Bicycle Electric Railway Company of Canada," demandant une charte,—et il trouve que les avis sont insuffisants.

Votre comité a aussi examiné les requêtes suivantes, demandant séparément l'autorisation de présenter une pétition en obtention de bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de telles pétitions, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans chaque cas, savoir:—

De H. W. Allan et autres, pour la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit;—De J. D. Hazen, M.P., et autres, pour l'Alliance de l'Eglise Baptiste Réformée du Canada;—et de E. Cochrane, M.P., et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique.

M. McGregor propose,—Que conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents, la partie de la 49e règle qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit, et que la dite pétition soit maintenant lue et reçue.—Adopté.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit:—

De la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit,—demandant la passation d'un acte ratifiant l'affermage du chemin de fer de London à Port-Stanley, et à d'autres fins.

Sur motion de M. Gillies, la partie du cinquième rapport du comité des Ordres Permanents, concernant la pétition de la compagnie dite "The Boynton Bicycle Electric Railway Company," est renvoyée au dit comité pour plus ample considération.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois et remis pour seconde lecture, à vendredi prochain, savoir:—

Par M. Henderson:—Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Par M. Ross (Lisgar):—Bill (No 64) concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat.

Par M. Robillard:—Bill (No 65) à l'effet de ratifier un arrangement entre la Compagnie du chemin de fer Urbain de la cité d'Ottawa et la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa, et un arrangement entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa, et de fusionner les deux compagnies sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

Par M. Lowell:—Bill (No 66) autorisant la Compagnie du Pont Suspendu des Chûtes de Niagara à émettre des débetures, et à d'autres fins.

Par M. Taylor:—Bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer électrique des Chûtes de Niagara;

Et aussi,—Bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

M. Colter propose,—Que la partie de la 49^e règle qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue au sujet d'une pétition pour un acte constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise Baptiste Réformée du Canada, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.—Adopté.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

Du révérend Ira Miller, de Wicklow, Nouveau-Brunswick, et autres d'autres lieux,—demandant une charte sous le nom de l'Alliance de l'Eglise Baptiste Réformée du Canada.

M. McLennan présente les bills suivants, qui sont lus la première fois et remis pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Bill (No 70) concernant la responsabilité de l'Etat et des compagnies publiques à l'égard de la main-d'œuvre employée dans la construction des travaux publics ;

Et,—Bill (No 71) concernant la vente des billets de retour de chemins de fer.

Sir Charles Hibbert Tupper met devant la Chambre—le 26^e rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice expiré le 30 juin 1893.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de M. Foster :—
“ Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens,” et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright.

Et le débat se continuant,—

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Bill (No 47) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Bill (No 49) constituant en corporation la Compagnie de canal de force motrice et de fourniture de Welland (à responsabilité limitée.)

Bill (No 50) autorisant l'acquisition du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée), et changeant le nom de cette dernière compagnie en celui de “ Compagnie Canadienne du chemin de fer de l'Atlantique.”

Bill (No 52) concernant la Compagnie de Téléphone de New-Westminster et Burrard Inlet (à responsabilité limitée).

Bill (No 53) concernant la Compagnie d'Irrigation de Calgary.

Bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au Lac aux Castors et à Victoria.

Bill (No 58) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Mégantic.

Bill (No 59) concernant la Compagnie du chemin de fer de Ceinture de l'Ile de Montréal.

Bill (No 60) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou.

Comité des Banques et du Commerce.

Bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie-Canadienne d'Assurance sur la vie dite Northern.

Bill (No 62) concernant la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario.

Comité des Bills Privés.

Bill (No 56) constituant en corporation l'Union chrétienne de Tempérance des emmes du Canada.

Sur motion de M. White (Cardwell), la requête de MM. Gemmill et May, de la cité d'Ottawa, solliciteurs de la Compagnie Canadienne d'Assurance du Saint-Laurent, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la compagnie ci-dessus mentionnée pour la passation d'un acte modifiant sa charte,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention des bills privés, est lue et reçue, et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Foster et l'amendement de Sir Richard Cartwright.

Et le débat se continuant,—

JEUDI, 12 avril 1894.

Le dit débat est ajourné, sur motion de M. Sutherland.

La Chambre alors s'ajourne à 1.25 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M, *McCarthy*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de l'ordre, minute ou instruction autorisant le collecteur des douanes à Woodstock, Ontario, à admettre en franchise certaines marchandises consistant en vêtements ou autres articles servant au culte, pour l'usage de l'église catholique romaine de Woodstock et consignés au révérend père Brady, de cette ville, dans le mois de février 1894.

1. La décision en vertu de laquelle le collecteur a admis ces articles en franchise.

2. Toute correspondance entre le contrôleur des douanes ou autres personne du département des douanes à ce sujet.

3. Copie des lettres et de la correspondance échangée entre le révérend J. C. Farthing, de Woodstock, et le contrôleur des douanes au sujet de l'admission de ces articles, et de la prétendue injustice avec laquelle le révérend Farthing a été traité quand il a importé une classe similaire d'articles pour l'usage de l'église anglicane de Woodstock dont il est le recteur.

M. *Kaulbach*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms et le tonnage des navires et le montant des honoraires payés pour licences par les pêcheurs des États-Unis sous l'opération du *modus vivendi*, chaque année, depuis son inauguration.

M. *Kaulbach*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que par suite du traité Hispano-norvégien qui est devenu en force le premier jour de cette année, les exportateurs canadiens de poisson sont placés dans une situation très désavantageuse sur les marchés de Cuba et de Porto-Rico? Est-ce l'intention du gouvernement de faire avec l'Espagne, par voie de traité, de nouveaux arrangements qui assurent ces marchés à nos pêcheurs canadiens? Si ce moyen fait défaut, est-ce l'intention du gouvernement de donner, sur tout le poisson exporté à ces îles, une prime à l'exportation suffisante pour leur permettre de conserver ces marchés?

M. *McMullen*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Patrick Kennedy, membre de l'Assemblée législative de la province de Québec, a-t-il un contrat du gouvernement fédéral pour collecter les matières postales des boîtes aux lettres à Montréal? Quand le contrat a-t-il été passé? A-t-on demandé des soumissions? P. Kennedy était-il le plus bas soumissionnaire? Le contrat a-t-il été renouvelé sans soumission? Si oui, à quel prix? Quel est le montant annuel payé à Kennedy pour son service?

M. *McMullen*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Un contrat a-t-il été passé pour le transport des malles entre Fitzroy et Galetta? Des soumissions ont-elles été demandées par annonces? Combien de soumissions ont été reçues? Quel est le nom de chaque soumissionnaire et le montant de sa soumission? Laquelle des soumissions a été acceptée? Si la plus basse soumission n'a pas été acceptée, quelle en est la raison?

M. *Rider*—Vendredi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet de faciliter le vote des employés aux élections des membres de la Chambre des Communes."

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce onzième jour d'avril, été affichés pour être pris en considération mercredi prochain, le 18 courant, ou après, par les comités suivants, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Bill (No 47) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Bill (No 49) constituant en corporation la Compagnie de canal de force motrice et de fourniture de Welland (à responsabilité limitée).

Bill (No 50) autorisant l'acquisition du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée), et changeant le nom de cette dernière compagnie en celui de "Compagnie Canadienne du chemin de fer de l'Atlantique."

Bill (No 52) concernant la Compagnie de Téléphone de New-Westminster et Burrard Inlet (à responsabilité limitée).

Bill (No 53) concernant la Compagnie d'Irrigation de Calgary.

Bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au Lac aux Castors et à Victoria.

Bill (No 58) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Mégantic.

Bill (No 59) concernant la Compagnie du chemin de fer de Ceinture de l'Île de Montréal.

Bill (No 60) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou.

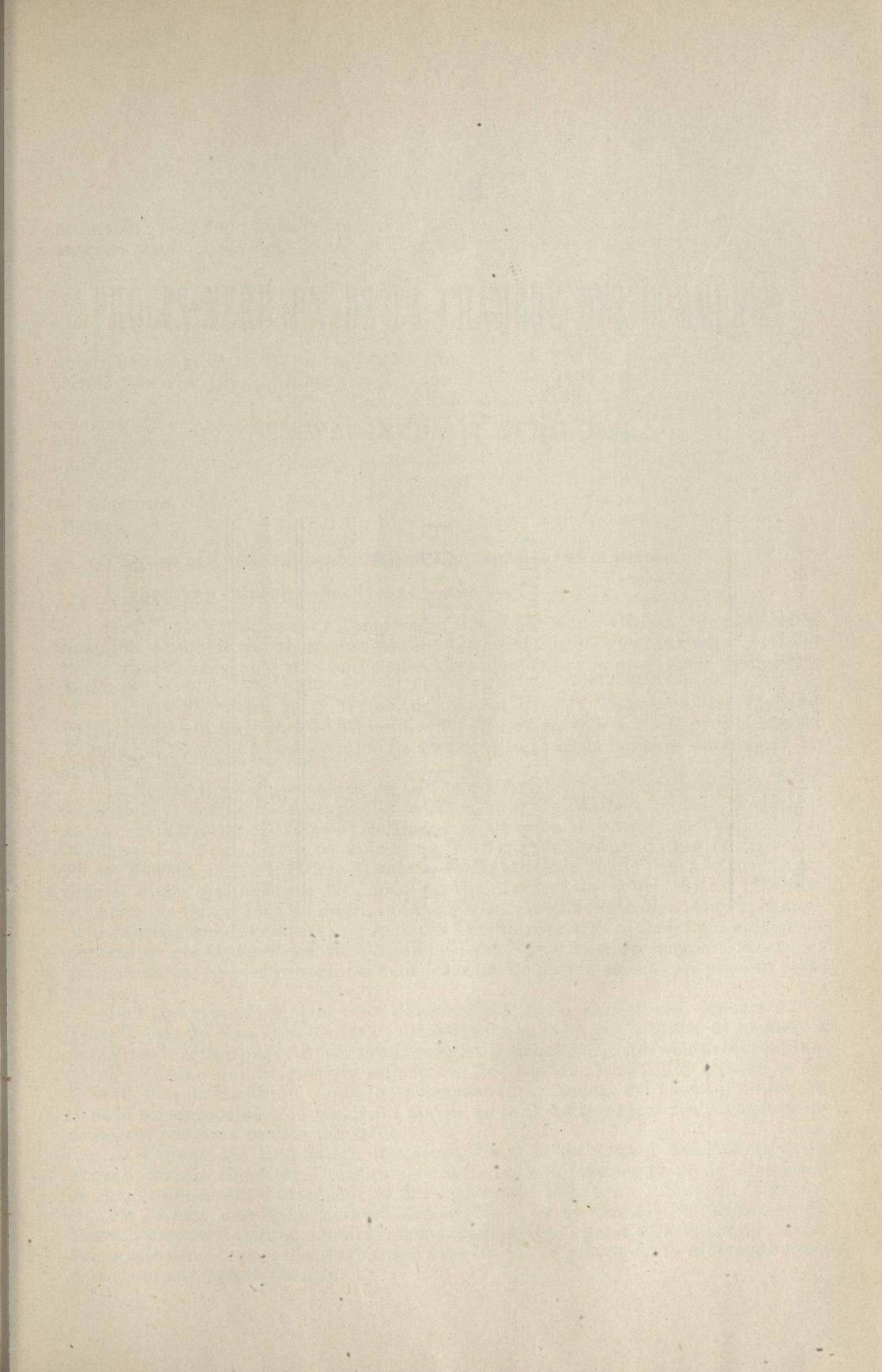
Comité des Banques et du Commerce.

Bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'Assurance sur la vie dite Northern.

Bill (No 62) concernant la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario.

Comité des Bills Privés.

Bill (No 56) constituant en corporation l'Union chrétienne de Tempérance des femmes du Canada.



No 17.

OTTAWA, MERCREDI, 11 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 18.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, JEUDI, 12 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Vingt et une pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De l'Union Chrétienne de Tempérance des femmes du Canada; demandant la passation d'un acte qui donne aux femmes les mêmes droits que ceux dont jouissent les autres citoyens, et que le cens électoral s'applique aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

Du révérend John E. C. Irvine, pasteur, et John H. Thompson, secrétaire de l'Eglise Baptiste Régulière de Thorold, Ont; demandant que le traité projeté avec la France qui pourvoit à l'importation de certaines espèces de liqueurs enivrantes, ne soit pas ratifié.

De James Bremner et autres, de Battleford, district de Saskatchewan; de J. R. Thompson et autres, de Orangeville et Moosomin; de William Sanderson, aîné, et autres, de Ebenezer et Wallace; de Bjarni Stephenson et autres, de Thingvalla et Wallace; de W. Jamieson et autres, de Welwyn; de Joseph Young et autres, de Stoney Beach; de W. T. Sutton et autres, de Hilburn; de John Young et autres, de Stanley et des alentours; de William Wakelam et autres, de Oxlow; et de F. Harrison et autres, de Pense, tous du district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest; demandant l'abrogation des clauses de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest qui exigent la publication des Ordonnances de l'Assemblée du Nord-Ouest en langue française et qui permettent que les procédures dans les cours de justice soient conduites en cette langue.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Hamilton, Ontario; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Hamilton, Ontario; demandant que les lois des chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Hamilton, Ontario; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Hamilton, Ontario; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Conformément à l'ordre de votre honorable Chambre, votre comité a examiné de nouveau la pétition de la Compagnie dite "The Boynton Bicycle Electric Railway Company of Canada," demandant une charte,—et il constate que bien que les prescriptions de la 51ème règle n'aient pas été strictement remplies, néanmoins la pétition projetée a obtenue une grande publicité au moyen des principaux journaux dans les différentes provinces. En conséquence, votre comité recommande que l'avis donné soit jugé suffisant.

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit,—demandant un acte pour ratifier l'affermage du chemin de fer de London à Port Stanley ;—De l'Alliance de l'Eglise Baptiste Réformée du Canada,—demandant une charte ;—et de James St. George Dillon,—demandant un acte de divorce avec sa femme, Marie C. A. Barron.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, et il constate que les avis donnés sont suffisants sous tous rapports, sauf qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu ; mais comme le délai requis sera pleinement écoulé avant que les bills puissent être délibérés en comité, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Emélie,—demandant une charte ;—De la Compagnie de Gaz et d'Electricité du Canada,—demandant une charte ;—De la Compagnie du chemin de fer de Métis, Matane et Gaspé,—demandant une charte ;—et de la Compagnie du chemin de fer de London à Port Stanley,—demandant le pouvoir d'emprunter de l'argent.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Lac Supérieur,—demandant un acte pour ratifier l'affermage de diverses voies ferrées, construire un embranchement dans le comté de Bruce sur Huron, Ontario, et étendre ses lignes télégraphiques jusqu'à Terrebonne et en Europe, et il constate que les avis sont suffisants seulement en ce qui concerne les affermages ci-dessus mentionnés.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Lac Seul,—demandant une charte, et il constate que les pétitionnaires n'ont pas prouvé qu'ils se soient conformés aux prescriptions de la règle 51.

Votre comité a aussi examiné la requête de la Compagnie Canadienne d'Assurance du Saint-Laurent,—demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour un acte amendant sa charte, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions,—et il recommande que la permission nécessaire soit accordée dans ce cas.

M. White (Cardwell) propose,—Que la partie de la 49e règle qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue au sujet de la pétition de la Compagnie Canadienne d'Assurance du Saint-Laurent présentée ce jour,—conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.—Adopté.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De Hugh McLennan et autres, de la cité et du district de Montréal,—demandant la passation d'un acte à l'effet de modifier l'Acte 56 Vic., chap. 79, autorisant la Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent, nonobstant les dispositions de la clause 24 de l'Acte des Assurances, à prolonger le délai pour obtenir un permis de faire des opérations, et à d'autres fins.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. Flint :—Bill (No 71) constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada.

Par M. Bryson :—Bill (No 72) à l'effet de refondre et modifier certains actes concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau.

Par M. Bergin :—Bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Lac Supérieur.

Par Sir James Grant :—Bill (No 74) constituant en corporation la Compagnie Electrique d'Ottawa.

Et,—Bill (No 75) concernant la Compagnie d'Eclairage et de pouvoir moteur électrique de la Chaudière, et pour changer son nom en celui de "Compagnie Electrique d'Ottawa."

Et aussi,—Bill (No 76) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de l'Association de prévoyance du Canada.

Par M. Boyd :—Bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie de Gaz et d'Electricité du Canada.

Par M. Turcotte :—Bill (No 78) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis, Matane et Gaspé.

Par M. Carpenter :—Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Par M. Davis :—Bill (No 80) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de houille des Montagnes Rocheuses.

Par M. Cockburn :—Bill (No 81) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron.

Par M. McGregor :—Bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit, et la Compagnie du chemin de fer de London à Port Stanley.

Par M. Grandbois :—Bill (No 83) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Emélie.

Par M. Colter :—Bill (No 84) constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise Baptiste Réformée du Canada et les diverses Eglises qui s'y rattachent.

Par M. Gillies :—Bill (No 85) constituant en corporation la compagnie dite "The Boynton Electric Railway Company."

M. Patterson (Huron) présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 29 mars 1894,—Etat indiquant,—

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.
2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.
3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.
4. Le nombre d'étudiants gradués en 1893.
5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.
6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège.
7. Le nom du commandant de ce collège; son traitement; ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement gratuit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnement, de domestiques etc.
8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée.

Sir John Thompson présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Production de la sentence rendue l'année dernière par la cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick contre V. Ellis, rédacteur du *St. John's Globe*, pour un prétendu mépris de cour, ainsi que des noms des juges qui composaient cette cour lorsque la sentence fut rendue.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de M. Foster :—
"Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens," et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—

“ Tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, étant basés sur le principe de la protection et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif et injuste ;

“ Que les plus chers intérêts du Canada exigent l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne causant d'injustice à aucune classe, encouragerait le commerce indigène et étranger et hâterait le retour de la prospérité de notre population ;

“ Qu'à cette fin, le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace ; l'on devrait en faire disparaître le principe de protection en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général, et ne devrait être imposé que pour le revenu seulement ;

“ Qu'il devrait être réglé de manière à rendre libres les choses de nécessité première, ou à peser le moins possible sur ces choses, et à développer un commerce plus libre avec le monde entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.”

VENDREDI, 13 avril 1894.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Edgar,	Macdonald (<i>Huron</i>),
Bain (<i>Wentworth</i>),	Edwards,	McGregor,
Beausoleil,	Fauvel,	McMillan,
Bécharde,	Featherston,	McMullen,
Beith,	Flint,	Martin,
Bernier,	Forbes,	Mignault,
Bordon,	Fraser,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Boston,	Frémont,	Monet,
Bowers,	Geoffrion,	Paterson (<i>Brant</i>),
Brodeur,	Gibson,	Perry,
Brown,	Gillmor,	Préfontaine,
Bruneau,	Godbout,	Proulx,
Campbell,	Grieve,	Rider,
Carroll,	Guay,	Rinfret,
Cartwright (Sir Richard),	Harwood,	Rowand,
Casey,	Innes,	Sanborn,
Charlton,	Landerkin,	Scriver,
Choquette,	Langelier,	Semple,
Christie,	Laurier,	Somerville,
Colter,	Lavergne,	Sutherland,
Davies,	Leduc,	Tarte,
Dawson,	Legris,	Vaillancourt,
Delisle,	Lister,	Welsh et
Devlin,	Lowell,	Yeo.—72.

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Gillies,	Metcalfe,
Amyot,	Girouard (<i>Jacques-Cartier</i>),	Miller,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),
Baker,	Grandbois,	Moncrieff,
Belley,	Grant (Sir James),	Montague,
Bennett,	Guillet,	Northrop,
Bergeron,	Haggart,	Ouimet,

Bergin,	Haslam,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Boyd,	Hazen,	Patterson (<i>Huron</i>),
Boyle,	Hearn,	Pelletier,
Bryson,	Henderson,	Pope,
Burnham,	Hodgins,	Pridham,
Cameron,	Hutchins,	Prior,
Cargill,	Ingram,	Putman,
Carignan,	Ives,	Reid,
Carling (Sir John),	Jeannotte,	Robillard,
Carpenter,	Joncas,	Roome,
Caron (Sir Adolphe),	Kaulbach,	Rosamond,
Carscallan,	Kenny,	Ross (<i>Dundas</i>),
Chesley,	Lachapelle,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cleveland,	Langevin (Sir Hector),	Ryckman,
Coatsworth,	La Rivière,	Simard,
Cochrane,	Leclair,	Smith (<i>Ontario</i>),
Cockburn,	Lépine,	Smith (Sir Donald),
Corby,	Lippé,	Sroule,
Costigan,	Macdonald (<i>King</i>),	Stairs,
Craig,	Madowall,	Stevenson,
Curran,	Maclean (<i>York</i>),	Taylor,
Daly,	McAlister,	Temple,
Davin,	McDonald (<i>Assiniboine</i>),	Thompson (Sir John),
Davis,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Tisdale,
Denison,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Desaulniers,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Turcotte,
Dickey,	McInerney,	Tyrwhitt,
Dugas,	McKay,	Wallace,
Dupont,	McLean (<i>King</i>),	Weldon,
Dyer,	McLennan,	White (<i>Cardwell</i>),
Earle,	McLeod,	White (<i>Shelburne</i>),
Fairbairn,	McNeill,	Wilmot,
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Madill,	Wilson,
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Mara,	Wood (<i>Brockville</i>) et
Foster,	Marshall,	Wood (<i>Westmorel'a</i>).—128.
Fréchette,	Masson,	

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité des Voies et Moyens,—et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 1.35 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Lister*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel a été le coût total du bassin du gouvernement à Hilton, Ile Saint-Joseph? Qui a été nommé en charge de ce bassin? Quel salaire, s'il en est, lui est payé pour ce service? Quel montant a été reçu à titre de droits de quaiage depuis sa construction, avec indication du montant perçu chaque année?

M. *Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le capitaine Edward Dunn, du steamer "Cruiser" des pêcheries du Canada, a-t-il été suspendu ou démis du service? Si oui, quand et pourquoi? Quel était son salaire et quelle était sa position?

M. *Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le capitaine Edward Dunn est-il actuellement au service du gouvernement? Si oui, en quelle qualité? Quand a-t-il été réinstallé et à quel salaire?

M. *Foster*—En comité des Voies et Moyens—Proposera les items et résolutions qui suivent:—

Viandes, n.s.a., deux centins par livre.....	2c. p. lb.
Porcs vivants, un centin et demi par livre.....	1½c. p. lb.
Saindoux, composé de saindoux et cottoline, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
Lait condensé, un centin et un quart par livre.....	1¼c. p. lb.
Riz nettoyé, un centin et un quart par livre.....	1¼c. p. lb.
Chicorée, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
Pâte de cacao et chocolat confectionné avec cette préparation de cacao, vingt-cinq pour cent..	25 p.c.
Noix de coco desséchées, édulcorées ou non, cinq centins par livre.....	5c. p. lb.

Résolu.—Qu'il est expédient d'abroger la partie de l'Acte du Revenu et des actes qui l'amendent qui détermine les droits d'accise à prélever sur le malt et le vinaigre, et de prescrire qu'à dater du 28 mars inclusivement, les droits d'accise sur ces articles seront comme suit:—

Malt, un centin et demi par livre	1½c. p. lb.
Vinaigre, huit centins par gallon de preuve.....	8c. p. gal.

Que la valeur de toutes bouteilles, flacons, jarres, dames-jeannes, couvertes en osier ou non, futailles, barriques, pipes, barils et tous autres fûts ou emballages, en ferblanc, fer, plomb, zinc, verre ou toute autre matière, et pouvant contenir des liquides; et tous emballages dans lesquels sont communément placés les articles pour consommation domestique, y compris les caisses dans lesquelles des spiritueux, vins ou liqueurs de malt ou autres liqueurs embouteillés sont contenus; et tout emballage étant le premier contenant ou la première couverture d'effets qui doivent être vendus, seront, dans tous les cas non autrement prévus, où ces emballages contiendront des effets frappés d'un droit *ad valorem* ou d'un droit spécifique et *ad valorem*, censés former partie de la juste valeur marchande de ces articles pour l'imposition des droits, et seront frappés du même droit *ad valorem* qui est prélevé sur les articles qu'ils contiennent; et lorsqu'ils contiendront des articles frappés d'un droit spécifique seulement, ces colis seront soumis à un droit de douane de vingt pour cent *ad valorem*, lequel sera calculé sur leur coût et leur valeur originaire; et tous les colis ci-dessus décrits comme pouvant contenir des liquides, lorsqu'ils contiendront des articles exempts de droits en vertu du présent acte, seront frappés d'un droit de vingt pour cent *ad valorem*, pourvu que leur contenu ne soit pas de nature à rendre nécessaire la destruction de l'emballage pour découvrir les marchandises; et tous autres colis, renfermant des articles exempts de droits et qui seront le premier contenant ou la

première couverture d'effets qui doivent être vendus, seront frappés du même droit que s'ils étaient importés vides ; mais tous les emballages ci-dessus spécifiés, et qui ne sont pas, dans les présentes, spécialement frappés d'un droit ou déclarés imposables en vertu des règlements, et qui sont les emballages ordinaires dans lesquels les effets sont contenus pour l'exportation, conformément aux usages ordinaires du commerce, seront exempts de droit.

Pourvu, de plus, que tous colis ou emballages spéciaux, différents de ceux dans lesquels les effets qu'ils contiennent sont ordinairement renfermés pour la consommation domestique, et que tous tels colis ou emballages qui sont en apparence destinés à un usage autre que pour l'importation des articles qu'ils contiennent, soient sujets aux mêmes taux de droit dont ils seraient frappés s'ils étaient importés vides ou à part de leur contenu.

Culots en cuivre, bruts, pour la manufacture d'étuis ou cartouches en papier, lorsqu'importées par les fabricants d'étuis ou cartouches en cuivre et en papier, pour usage dans leurs propres fabriques.

Baguettes en fil de cuivre jaune, de fer ou d'acier, rondes, laminées de moins d'un demi-pouce de diamètre et au-dessous, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil métallique pour servir à la fabrication du fil métallique dans leurs manufactures.

Tuf calcaire, lorsqu'il est importé pour servir à la fabrication d'articles en fibre durcie, et pour nulle autre fin.

Acier en feuilles, de creuset, du calibre onze à seize, de 2½ à 18 pouces de largeur, lorsqu'il est importé par des fabricants de couteaux, de faucheuses et de moissonneuses, pour la fabrication de ces couteaux dans leurs manufactures.

Rouleau de cuivre devant servir à l'impression des calicots, lorsqu'importés par les imprimeurs de calicots pour s'en servir dans leurs fabriques à l'impression des calicots et pour cette fin seulement (les rouleaux de ce genre n'étant pas fabriqués en Canada).

Fil de caoutchouc pour la fabrication de tissus élastiques, lorsqu'importé par les fabricants de tissus de caoutchouc pour servir à cette fin seulement dans leurs propres fabriques.

Jantes de roues en noyer dur, façonnées à la scie seulement, ou sciées et courbées, non rabotées, unies ou autrement fabriquées, lorsqu'importées par des fabricants de carrosses et de roues de charrettes pour être employées à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques seulement.

Peaux et détritrus de poisson, importés par les fabricants de colle pour s'en servir dans leurs propres fabriques.

Graisse brute, déchets du gras animal, pour la fabrication du savon et des huiles seulement.

Gomme chicle ou sappato, à l'état brut.

Bandes (non des cordons), bordures, bouts, et côtés et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés par les fabricants de chapeaux seulement, pour être employés dans leurs ateliers à la confection des chapeaux.

Papier de chanvre fait par des machines à quatre cylindres et calandré à une épaisseur de .006 à .008 pouce pour la fabrication d'étuis à plomb de chasse, les amorces pour la fabrication d'étuis à plomb de chasse, et le carton-feutre encollé et passé à la presse hydraulique et couvert de papier ou non, pour la fabrication des bourres,— lorsque ces articles sont importés par les fabricants d'étuis à plomb de chasse, cartouches et bourres de fusil dans le but d'être employés à ces fins seulement dans leurs propres fabriques, jusqu'à l'époque où les dits articles seront fabriqués en Canada ; pourvu toujours que les dits articles, lors de leur importation, seront déclarés seulement au port ou aux ports qui seront désignés par le contrôleur des douanes, et à nul autre endroit ; des échantillons des dits articles seront fournis au percepteur du port ou des ports par le

département des douanes pour la conduite des fonctionnaires lorsqu'ils admettent ces articles en franchise.

La mélasse de deuxième opération, ou mélasse provenant de la fabrication de sucre de mélasse de moins de 35 degrés à l'épreuve du polariscope, lorsqu'elle est importée par les fabricants de cirage pour servir dans leurs propres fabriques à la fabrication du cirage ; pourvu que les importateurs, à part le serment qu'ils devront prêter lors de la déclaration que la dite mélasse est importée pour le dit usage et ne servira pas à d'autres fins fassent mélanger la dite mélasse, dans un réservoir à cette fin, avec au moins un cinquième de sa quantité d'huile de morue ou autre huile, par laquelle la dite mélasse sera rendue impropre à aucun autre usage, le dit mélange devant être fait en présence d'un officier de douanes aux frais de l'importateur, et en vertu de tels autres règlements qui de temps à autre seront jugés nécessaires dans l'intérêt et pour la protection du revenu, et que jusqu'à ce que le dit mélange soit effectué et dûment certifié à la face de la déclaration par le dit officier de douanes, la déclaration sera déclarée incomplète et la mélasse sera sujette aux mêmes droits que lorsqu'elle est importée dans un autre but.

Crin de cheval non autrement ouvré que nettoyé et lavé ou teint, importé pour servir à la fabrication des tissus de crin.

Serges, étoffes moirées ou autres tissus, importés par les fabricants de boutons pour s'en servir dans leurs propres fabriques, fabriqués en patrons de telle grandeur ou de telle forme ou taillés de telle manière qu'ils ne soient propres qu'à couvrir des boutons exclusivement,—l'officier compétent des douanes devant s'assurer que ces conditions sont remplies et l'attester sur la face même de chaque déclaration.

Oleo-stéarine et degres importés par les fabricants de cuir pour servir à la fabrication du cuir dans leurs manufactures.

Platine et oxyde noir de cuivre pour servir à la fabrication du chlorate.

Potasse, chlorate de potasse, moulu seulement, et non allié à d'autre substance.

Tubes de fer laminé, non soudés, de moins de $1\frac{1}{2}$ pouce de diamètre, le fer angulaire de calibre 9 et 10 d'une largeur n'excédant pas $1\frac{1}{2}$ pouce, les tubes en fer vernissé ou cuivré, d'un diamètre n'excédant pas $1\frac{1}{2}$ pouce,—lesquels doivent tous être coupés de longueur pour la fabrication des lits, et employés à nulle autre fin, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de lits en fer pour ces fins seulement dans leurs propres fabriques, jusqu'à l'époque où l'un quelconque de ces articles sera fabriqué en Canada.

Bran de scie des essences suivantes:—Amaranthe, cocoboral, buis, cerisier, chataignier, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycomore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaiac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné, frêne blanc, ébenier et cormier.

Centres en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longes de fouet dans le cas où ils sont importés par les fabricants de fouets pour être utilisés dans la confection de fouets dans leurs propres fabriques.

Acier pour la fabrication des marteaux, des tarières et mèches, lorsqu'importé par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs manufactures seulement.

Acier du calibre 24 et 17 en feuilles de 63 pouces de longueur et de 18 à 32 pouces de largeur pour la fabrication de tubes, lorsqu'importés par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs manufactures seulement.

Ruban d'acier et fil d'acier plat, lorsqu'importé par les fabricants de clôtures de bandes métalliques à pointes ou unies, et fil barbelé pour clôtures, devant servir dans leurs propres manufactures pour cet objet.

Fil d'acier Bessemer doux, à ressorts du calibre dix, douze et treize respectivement, et fil d'acier à ressorts Homo du calibre onze et douze respectivement, lorsqu'importé par les fabricants de somniers élastiques pour servir dans leurs propres manufactures à la fabrication de ces articles.

Machines à écrire, tablettes avec figures mobiles et instruments de musique importés par et devant servir à l'usage des écoles pour les aveugles, étant et devenant la propriété exclusive de l'administration des dites écoles, et non de particuliers,—les détails ci-dessus devant être vérifiés au moyen d'un affidavit spécial qui devra accompagner chaque entrée lors de sa présentation.

Laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre Angora lorsqu'importée par les fabricants de galon pour être exclusivement employée dans leurs fabriques pour la manufacture de ces galons seulement en vertu de règlements qui pourront être adoptés par le contrôleur des douanes.

Pourvu qu'en ce qui concerne les articles importés pour des fins de fabrication, qui sont admissibles en vertu de cet acte, pour un objet spécifique, à un tarif plus bas que celui qui serait imposable dans un autre cas, ou qui sont exempts de droits, l'importateur qui réclame cette exemption de droits ou cette exemption proportionnelle de droits, fasse et signe l'affirmation ou affidavit suivant devant le percepteur des douanes au port d'entrée :—

Je (1) , le soussigné, importateur de (2) mentionné dans cette déclaration (3) , solennellement que tel (4) sont importés par moi pour la fabrication de (5) dans ma propre manufacture située à (6) , et qu'aucune partie ne sera employée à d'autres fins, et que je n'en disposerai pas avant qu'ils soient ainsi manufacturés.

(1) Nom de l'importateur.

(2) Nom de la marchandise ou de l'article.

(3) Jure ou affirme.

(4) Nom de la marchandise ou de l'article.

(5) Nom de l'article à être manufacturé.

(6) Nom de la localité, comté et province.

ERRATUM.

Dans les Procès-Verbaux d'hier, page 113, lignes 12 et 14, lire Bill (No 69) et Bill (No 70) au lieu de Nos 70 et 71, respectivement.

No 18.

OTTAWA, JEUDI, 12 AVRIL 1894.

4^{me} Sesssion, 7^{me} Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. Dawson

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 13 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil de la corporation du comté d'Ontario; demandant l'adoption d'un acte qui oblige les compagnies de chemins de fer croisant des voies publiques à les laisser en aussi bon état qu'elles étaient auparavant, et à protéger ces croisements.

De l'Union des Mouleurs en fer, No 28, Toronto, Ontario; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union des Mouleurs en fer, No 28, Toronto, Ontario; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union des Mouleurs en fer, No 28, Toronto, Ontario; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union des Mouleurs en fer, No 28, Toronto, Ontario; demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport pour les voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Bill (No 25) concernant la Compagnie de Tunnel du Canada et du Michigan.

Et le bill suivant, sans amendement, savoir :—

Bill (No 29) à l'effet de remettre de nouveau en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

M. Guillet propose,—Que la partie de la 49e règle qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique présentée ce jour,—conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.—Adopté.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique, —demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

M. Ives soumet à la Chambre,—Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1893.

Sir John Thompson présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 20 mars 1894—Copie de toute correspondance et autres papiers qui n'ont pas encore été produits, concernant la question des droits d'auteurs.

M. Foster présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 30 mars 1894—Etat indiquant le fonctionnement de l'assurance du service civil, le nombre des employés civils qui ont assuré leur vie dans cette assurance, et pour quelles sommes respectives, sans mention des noms.

La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Bill (No 64) concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat.

Bill (No 65) à l'effet de ratifier un arrangement entre la Compagnie du chemin de fer Urbain de la cité d'Ottawa et la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa, et un arrangement entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa, et de fusionner les deux compagnies sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

Bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer électrique des Chutes de Niagara;

Bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Bill (No 71) constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada.

Bill (No 72) à l'effet de refondre et modifier certains actes concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, et de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau."

Bill (No 78) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis, Matane et Gaspé.

Bill (No 81) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron.

Bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit, et la Compagnie du chemin de fer de London à Port Stanley.

Bill (No 83) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Émélie.

Comité des Banques et du Commerce.

Bill (No 66) autorisant la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de Niagara à émettre des débentures, et à d'autres fins.

Bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie de Gaz et d'Electricité du Canada.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations,—et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Somerville—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du compte adressé par l'Imprimeur de la Reine au département des Douanes, montrant le coût des 3,550 exemplaires de l'Index Analytique du Tarif douanier publié par le dit département entre le 1er septembre 1893 et le 1er avril 1894.

M. Mills (Bothwell)—Mardi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée depuis 1867 entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales au sujet de la souveraineté absolue de Sa Majesté sur la Baie d'Hudson.

M. Mills (Bothwell)—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Affaires des Sauvages et une certaine bande de Sauvages qui réclament la propriété de l'île McCormick et de la Pointe Pelée.

Sir Richard Cartwright—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les recettes et dépenses à la date du 10 avril 1894 et du 10 avril 1893.

M. Casey—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous ordres en conseil, ordres administratifs ou autre autorité en vertu desquels des drawbacks ou remises, ou des sommes spécifiques en tenant lieu, ont été accordés sous l'autorité du paragraphe M, clause 245 de l'Acte des Douanes.

M. Tarte—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes annonces demandant des soumissions pour la construction des sections 1 et 2 du canal de Soulanges; aussi, copie des devis se rapportant aux dites sections; copie des extensions des devis et soumissions avec les quantités estimatives et les travaux à faire d'après les calculs de l'ingénieur; aussi, copie de toutes les soumissions, des contrats donnés, de la correspondance échangée entre les entrepreneurs qui ont soumissionné pour ces travaux et l'entrepreneur qui a obtenu les contrats et le département des chemins de fer et canaux à ce sujet; aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs depuis l'adjudication du contrat.

M. McMullen—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, correspondance et plaintes se rapportant à la suspension du lieutenant-colonel Turnbull, de l'Ecole de Cavalerie de Toronto.

M. Mills (Annapolis)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient d'amender l'Acte du cens électoral en prescrivant qu'il sera illégal pour toute personne de voter à aucune élection d'un député ou de députés pour représenter le peuple dans le parlement du Canada, si cette personne, dans le cours des douze mois précédant le jour de l'élection, a occupé un emploi ou charge lucrative, ou si elle a tenu une commission pour la dépense de deniers, ou si elle a reçu des gages ou émoluments quelconques d'aucun gouvernement provincial du Canada qui aura passé ou pourra ci-après passer une loi similaire enlevant aux employés du gouvernement fédéral le droit de voter aux élections provinciales.

M. Campbell—Lundi prochain—INTERPELLATION—M. W. H. Cluff, échevin de la cité d'Ottawa, a-t-il été employé au bureau de poste d'Ottawa? Si oui, quand a-t-il été nommé à cet emploi et quand a-t-il été destitué? S'il a été destitué, pour quelle raison l'a-t-il été?

M. Lépine—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement, de faire paver, cette année, la salle d'exercices militaires de Montréal?

M. McMullen—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le lieutenant-colonel Turnbull, de l'Ecole de Cavalerie de Toronto, a-t-il été suspendu? Si oui, pour quelle raison? Nie-t-il les accusations portées contre lui? Est-ce l'intention du ministre de la Milice de donner au lieutenant-colonel Turnbull l'occasion de réfuter ces accusations?

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce treizième jour d'avril, été affichés comme devant être pris en considération par leurs comités respectifs, vendredi prochain, le 20 courant ou après, savoir:—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Bill (No 64) concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat.

Bill (No 65) à l'effet de ratifier un arrangement entre la Compagnie du chemin de fer Urbain de la cité d'Ottawa et la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa et un arrangement entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa, et de fusionner les deux compagnies sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

Bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer électrique des Chutes de Niagara.

Bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Bill (No 71) constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada.

Bill (No 72) à l'effet de refondre et modifier certains actes concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, et de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau."

Bill (No 78) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis, Matane et Gaspé.

Bill (No 81) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron.

Bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit, et la Compagnie du chemin de fer de London à Port Stanley.

Bill (No 83) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Emélie.

Comité des Banques et du Commerce.

Bill (No 66) autorisant la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de Niagara à émettre des débentures, et à d'autres fins.

Bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie de Gaz et d'Electricité du Canada.

No 19.

OTTAWA, VENDREDI, 13 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellence Majesté la Reine

1894.

No 20.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, LUNDI, 16 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De David Marwick et autres, de la ville de Goderich, Ontario; demandant que le système de permis et les règlements actuellement en vigueur dans l'Ontario soient abolis; que les pêcheurs canadiens puissent pêcher d'après le même système de pêche pratiquement libre que celui adopté dans les États du Michigan et d'Ohio.

Du conseil de comté du comté de Huron, Ontario; demandant que les lois de pêche, le système de permis et les restrictions actuellement en vigueur soient abolis, afin d'encourager l'industrie de la pêche et mettre les pêcheurs canadiens sur un pied d'égalité avec leurs concurrents américains.

Du conseil municipal des townships de Romney et Tilbury-Est, dans le comté de Kent, et de Mersea, Tilbury-Ouest et Nord, comté d'Essex, Ontario; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet que tous les travaux de drainage, et tous les cours d'eau naturels aient un libre accès et un débouché dans le canal Sainte-Claire et Erié et soient exempts de tout empiétement par les zélateurs du dit canal, dans toute l'étendue du district comprenant ces cinq townships.

Du conseil municipal de la ville de Ridgetown; et de la chambre de commerce de la ville de Chatham, tous du comté de Kent, Ontario; demandant que la Pointe aux Pins, sur le lac Erié, soit réservée pour faire un Parc National.

De Samuel Clapp et autres, pêcheurs, de Port Lambton, Ontario; demandant que les lois des pêcheries soient amendées de telle manière que les pêcheurs canadiens jouissent de la même liberté pour la pêche que les pêcheurs américains qui se livrent à cette industrie dans les eaux communes aux deux pays.

De James McCallum et autres, des townships de Caradoc et Delaware, comté de Middlesex, Ont.; demandant que la destruction des plantes nuisibles soit rendue obligatoire sur les réserves sauvages, qu'un statut défende de laisser les chiens errer en liberté dans les dites réserves, dans le susdit comté.

De Messieurs Ryrie, frères et autres, de Toronto, Ontario, et autres, d'autres lieux; demandant la passation d'un acte à l'effet d'obliger les fabricants de boîtiers de montres d'estampiller leurs noms et la qualité de leurs matériaux sur chaque boîtier de montre fait et vendu par eux dans ce pays.

De l'Union Chrétienne de Tempérance des femmes du Canada; demandant la passation d'un acte qui donne aux femmes les mêmes droits que ceux dont jouissent les autres citoyens, et que le cens électoral s'applique aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

De l'Union des Forgerons et Apprentis No 1, Toronto; et de l'Assemblée Commerciale, No 2806, Chevaliers du Travail, Ottawa, tous d'Ontario; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union des Forgerons et Apprentis, No 1, Toronto; et de l'Assemblée Commerciale, No 2806, Chevaliers du Travail, Ottawa, tous d'Ontario; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union des Forgerons et Apprentis, No 1, Toronto; de l'Union Typographique, No 273, Brantford; et de l'Assemblée Commerciale, No 2806, Chevaliers du Travail, Ottawa, tous d'Ontario; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union des Forgerons et Apprentis, No 1, Toronto; de l'Union Typographique, No 273, Brantford; et de l'Assemblée Commerciale, No 2806, Chevaliers du Travail, Ottawa, tous d'Ontario; demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport pour les voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis d'une vacance survenue dans la représentation du district électoral de Gloucester, N.-B., par suite de la nomination de Kennedy F. Burns, comme sénateur de la Puissance du Canada,—et qu'il a adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. Davin présente un bill (No 86) modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Bill (No 25) concernant la Compagnie de Tunnel du Canada et du Michigan.

Bill (No 29) à l'effet de remettre de nouveau en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir:—

Par M. Harwood:—Ordre de la Chambre—1. Copie de l'ordre en conseil nommant Théophile Sabourin, garde-pêche, pour la division du Lac des Deux-Montagnes et l'île Perrot;

2. Copie de l'ordre en conseil nommant Julien Monpetit, garde-pêche, pour la même division;

3. Copie de toutes instructions et ordres donnés par le département des Pêcheries, aux dits gardes-pêche;

4. Copie des rapports des deux gardes-pêche, pour les années 1891–1892.

Par M. LaRivière:—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'ingénieur du département des Travaux Publics, qui a fait l'inspection de la Rivière-aux-Roseaux, de la Rivière-aux-Rats, ainsi que de la Seine, dans le district électoral de Provencher.

Par M. Paterson (Brant):—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le montant d'argent pris sur les Fonds des Sauvages des Six Nations pour payer des dettes contractées par quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886, et donnant,—

1. Les noms des diverses personnes qui ont contracté ces dettes, le montant dans chaque cas, la date ou les dates auxquelles ces dettes ont été contractées et la partie d'icelles qui a été soldée.

2. Les noms des créanciers auxquels des paiements ont été faits, les dates auxquelles ils ont été faits, ainsi que la somme totale payée à chacun de ces créanciers.

Aussi, indiquant, dans chaque cas, en vertu de quelle autorité la dette a été contractée et payée, et si ces montants ont été remboursés en tout ou en partie aux Fonds des Sauvages à même les annuités des débiteurs en faveur desquels les paiements ont été faits, et si c'était à cette condition que ces paiements ont été autorisés.

Par M. Amyot:—Adresse—Copie de tous ordres en conseil en vigueur en Canada (provinces du Haut et du Bas-Canada) en 1858, concernant toute remise ou prime se

rapportant à la construction de navires, barques et autres vaisseaux canadiens; aussi, copie de tous ordres en conseil amendant ou concernant les précédents, depuis 1858 jusqu'au commencement de la confédération.

Par M. Charlton :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant,—

1. Les noms de toutes les personnes employées dans la partie canadienne de l'Exposition Colombienne tenue l'an dernier à Chicago, le salaire payé à chacune, la durée du service de chacune en cette qualité, et la province à laquelle appartenait chacune d'elles;

2. La somme totale payée aux officiers et employés en rapport avec la dite exposition;

3. Le montant total des frais de route alloués aux dits officiers et employés;

4. Le coût des édifices érigés pour les fins de la dite exposition;

5. Le montant des dépenses incidentes et des frais d'entretien de la partie canadienne de la dite Exposition Colombienne, qui ne sont pas inclus dans les divisions ou items ci-dessus;

6. Le coût total de la dite partie canadienne de l'Exposition Colombienne.

Par Sir Richard Cartwright :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant les recettes et dépenses à la date du 10 avril 1894 et du 10 avril 1893.

M. Foster présente,—la réponse à l'Adresse qui précède.

Par M. Casey :—Adresse—Copie de tous ordres en conseil, ordres administratifs ou autre autorité en vertu desquels des drawbacks ou remises, ou des sommes spécifiques en tenant lieu, ont été accordés sous l'autorité du paragraphe *m*, clause 245 de l'Acte des Douanes.

Par M. Tarte :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes annonces demandant des soumissions pour la construction des sections 1 et 2 du canal de Soulanges; aussi, copie des devis se rapportant aux dites sections; copie des extensions des devis et soumissions avec les quantités estimatives et les travaux à faire d'après les calculs de l'ingénieur; aussi, copie de toutes les soumissions, des contrats donnés, de la correspondance échangée entre les entrepreneurs qui ont soumissionné pour ces travaux et l'entrepreneur qui a obtenu les contrats et le département des Chemins de fer et Canaux à ce sujet; aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs depuis l'adjudication du contrat.

Par M. Martin :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant toutes les terres assignées en partage à des métis du Manitoba, pour lesquelles il n'a pas été émis de lettres patentes, et donnant, avec une désignation de la terre, le nom du concessionnaire et les raisons pour lesquelles la lettre patente n'a pas été émise.

M. Mills (Bothwell) propose,—Que, dans l'opinion de cette Chambre, la vente de bois d'une réserve de Sauvages par tout autre procédé que par encan public, après avis public, serait très mal vue par le pays, et serait préjudiciable aux bandes sauvages qui y ont des intérêts.

Sir John Thompson propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "dans l'opinion de cette Chambre la vente de bois d'une réserve de Sauvages par tout autre procédé que par compétition publique, après avis public, serait très mal vue par le pays, et serait préjudiciable aux bandes sauvages qui y ont des intérêts."

Et la question de concours étant mise sur l'amendement,—il est adopté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,
Bain (*Soulanges*),
Bennett,
Bergeron,
Boyd,
Boyle,
Bruneau,
Bryson,

Girouard (*Deux-Montagnes*), McNeill,
Grandbois, Mara,
Guillet, Masson,
Haggart, Mills (*Annapolis*),
Haslam, Ouimet,
Henderson, Patterson (*Colchester*),
Hodgins, Pridham,
Hutchins, Reid,

Cameron,
Cargill,
Carpenter,
Caron (Sir Adolphe),
Carscallen,
Chesley,
Cockburn,
Corby,
Craig,
Daly,
Davin,
Davis,
Dugas,
Fairbairn,
Foster,

Ingram,
Ives,
Joncas,
Lachapelle,
Langevin (Sir Hector),
LaRivière,
Leclair,
Macdonald (*King*),
Macdowall,
McAlister,
McDonald (*Assiniboia*),
McDonald (*Victoria*),
McDougald (*Pictou*),
McDougall (*Cap-Breton*),
McLennan,

Roome,
Ross (*Dundas*),
Smith (*Ontario*),
Temple,
Thompson (Sir John),
Tisdale,
Turcotte,
Tyrwhitt,
Wallace,
White (*Cardwell*),
White (*Shelburne*),
Wilmot,
Wilson et
Wood (*Brockville*).—68.

CONTRE :
Messieurs

Allan,
Bain (*Wentworth*),
Beith,
Boston,
Bourassa,
Bowman,
Campbell,
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Charlton,
Christie,
Colter,
Davies,
Dawson,
Delisle,

Edgar,
Fauvel,
Featherston,
Flint,
Frémont,
Geoffrion,
Godbout,
Guay,
Harwood,
Landerkin,
Laurier,
Leduc,
Legris,
Lister,
Lowell,

Macdonald (*Huron*),
McGregor,
McMillan,
McMullen,
Martin,
Mills (*Bothwell*),
Paterson (*Brant*),
Perry,
Rinfret,
Rowand,
Sanborn,
Semple,
Somerville,
Tarte et
Vaillancourt.—45.

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi modifiée,—elle est adoptée.

M. Laurier propose,—Qu'il soit voté une Adresse à Son Excellence le gouverneur général, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien, le gouvernement impérial et le gouvernement américain, au sujet du privilège demandé par le gouvernement américain, d'avoir à Québec une inspection des immigrants qui y débarquent pour se rendre aux Etats-Unis.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Laurier propose,—Qu'il soit voté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, demandant copie de toute correspondance échangée entre le cabinet ou quelqu'un de ses membres et Sir Charles Tupper, demandant et donnant des explications relatives à la déclaration suivante faite par lord Dufferin, ambassadeur de Sa Majesté près la République française et Sir Charles Tupper à M. Develle, ministre français des affaires étrangères, le 6 février 1893, savoir :

“ Nous saisissons cette occasion de confirmer ce que nous avons déjà fait connaître à Votre Excellence dans le cours des conférences, savoir, que le parlement canadien, dans son désir de favoriser le développement des relations commerciales entre les deux pays, a voté une subvention de £100,000 pour l'établissement d'une ligne de steamers entre un port canadien et un port terminal français.”

Et un débat s'élevant,—

M. Flint propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.—Adopté.

La Chambre alors s'ajourne en conséquence.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. McMullen—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de l'ordre en conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de \$800 à John McNab et John Gallagher.

M. McMullen—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les espèces de marchandises ou articles de fabrication canadienne exportés et sur lesquels une remise de droits a été accordée; la valeur et le genre des matériaux dans chaque cas; le nom ou les noms des propriétaires et la localité où est située chaque manufacture; le montant brut de la remise accordée sur chaque article exporté et les divers pays où ces marchandises ou articles ont été exportés; la valeur ou le montant brut des marchandises ou articles exportés sur lesquels une remise a été accordée, et les remises de droits faites au cours de l'exercice expiré le 30 juin 1893.

M. Casey—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre D. J. Hughes, écr, juge du comté d'Elgin, Ont., et les fonctionnaires de l'Imprimerie du Gouvernement au sujet de l'impression de la dernière liste de votation du comté d'Elgin qui a été révisée.

M. Flint—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel montant a été payé à M. Dinnock, pour services rendus lors de l'Exposition de Chicago? Quand ses services ont-ils pris fin? Est-il encore employé à quelque titre par le gouvernement? Si oui, quelles sont les conditions de son engagement?

M. Fraser—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Quelle est la longueur totale du chemin de fer projeté de Broad Cove, à Orangedale?

2. Quel montant, par mille, le gouvernement a-t-il promis de donner pour ce chemin?

3. Le gouvernement se propose-t-il d'accroître le montant promis?

M. Amyot—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé que, le 2 mars 1893, M. John Fisher, président de l'Association des libéraux et membre de la législature de Manitoba, a prononcé à une assemblée régulière de la Chambre d'Assemblée du Manitoba le discours suivant:—

“Je désire maintenant parler d'une question délicate, qui sera peut-être désagréable pour quelques-uns de ceux qui m'entendent, mais je suis forcé de dire la vérité au risque même d'offenser quelqu'un. Je fais la grave déclaration que cette législation sur les écoles a été mise dans le livre des statuts de cette province au mépris des promesses les plus solennelles du parti libéral. En janvier 1888, un événement a mis les libéraux au pouvoir dans ce pays. Mes honorables amis s'étaient, depuis des années, efforcés de renverser le gouvernement Norquay; en cela je les ai aidés de toutes mes forces, parce que nous croyions qu'un changement serait avantageux pour le pays. La crise se produisit lors de l'élection de Saint-François-Xavier, au temps que je viens de mentionner. Le Dr Harrison était alors premier ministre de la province et il choisit comme secrétaire provincial, M. Joseph Burke, qui est un Canadien-français, quoique son nom soit irlandais. Il demeura au milieu des siens, dans le district de Saint-François-Xavier, et avait été élu par acclamation en 1886, comme membre de la Chambre. En acceptant cette position, il retourna dans son comté pour être réélu. Nous décidâmes de lui faire opposition, quoique, pour ma part, je crus que cela était inutile. M. F. H. Francis, un presbytérien de langue anglaise et gendre de feu le révérend Dr Black, le grand pionnier missionnaire presbytérien de ce pays, fut choisi pour combattre M. Burke dans ce district français. Il ne lui était pas possible de se faire élire, à moins d'avoir une grande partie de la population française. Sans cela, je le répète, son élection eût été

une impossibilité absolue. Maintenant je déclare, d'après les renseignements et d'après ma conviction, que M. Francis, lorsqu'il fut consulté par les chefs du parti libéral et prié d'accepter la candidature, a dit qu'il refuserait, à moins qu'il ne fût autorisé à promettre à ses électeurs que si les libéraux venaient au pouvoir, ils ne se mêleraient en rien des institutions françaises, de leur langue ou de leurs lois d'écoles. J'ai su qu'il fut autorisé à faire cette promesse, qu'il communiqua à ses électeurs. Je n'ai pas su par moi-même, mais j'ai su par les journaux, et par des informations apportées aux libéraux de Winnipeg que de forts discours furent faits par M. Burke et ses amis pendant la lutte, demandant aux Métis et aux Canadiens-français de voter contre le candidat libéral, disant que les libéraux passeraient probablement des lois contraires à leurs institutions. Il lui dit : "Allez-vous mettre au pouvoir des hommes, qui, lorsqu'ils y seront, vous priveront de vos écoles et de votre langue ?" Pour cette raison on en appela aux électeurs pour voter contre M. Francis. Ceci devint pratiquement la question dominante de la campagne, et la lutte fut acharnée. Si les libéraux gagnaient, il était évident, en vue des pertes subies par le gouvernement, que celui-ci devrait résigner. Le succès du candidat libéral voulait donc dire que le parti serait de suite au pouvoir ; tandis que l'élection de M. Burke aurait assuré la continuation des libéraux dans l'opposition jusqu'à ce jour. Il devint, par conséquent, nécessaire aux chefs du parti, de faire face à cet appel au sentiment religieux et national des électeurs Français et Métis ; la promesse donnée par M. Francis paraissait insuffisante à les satisfaire. Maintenant, les libéraux avaient un plan défini et leurs vues étaient bien comprises. Personnellement je connaissais notre but. Nul, peut-être, si ce n'est nous, M. Greenway et M. Martin, n'était dans une meilleure position de connaître parfaitement notre attitude dans ces questions. Il n'y avait aucun doute sur cette attitude. Nous dénoncions les abus du gouvernement Norquay au sujet des imprimés en langue française, la grande somme d'argent dépensée, et les libéraux étaient déterminés, si leur parti venait au pouvoir, de mettre de côté ces abus ; mais, l'idée de combattre des droits garantis, ou supposés être garantis par la constitution, n'avait jamais été suggérée. Au contraire, les chefs libéraux avaient toujours dit en public que ces institutions étaient protégées et que notre remède portait sur les abus et non sur l'abolition de ces institutions. On promettait que les dépenses occasionnées par l'usage de la langue française seraient diminuées et l'octroi pour l'éducation augmenté. Personne n'avait demandé ou suggéré de faire un pas de plus. Lorsque la question au sujet du parti libéral devint si préminente et urgente dans Saint-François-Xavier, j'ai été consulté, ainsi que d'autres, à ce sujet, et on sollicita M. Martin (l'honorable M. Joseph) de venir aider le candidat. On m'a rapporté qu'il est allé à une assemblée et qu'il fit des promesses qui, selon moi, étaient ce qu'il devait faire. Je suis allé moi-même avec lui à une seconde assemblée. Les mêmes accusations furent faites par M. Burke au sujet des libéraux, s'ils venaient au pouvoir. Les mêmes appels furent faits à ses compatriotes et à ses co-religionnaires pour vaincre M. Francis à cause de cela. M. Martin, dans un puissant discours, dénonça comme fausses les assertions de M. Burke et de ses amis. Il dit à l'assemblée que l'intention des libéraux n'avait jamais été de combattre la langue ou les institutions des catholiques français et il fit appel à leur confiance, leur demandant de supporter le candidat libéral. J'étais alors président de l'Association provinciale des libéraux, et M. Martin, faisant allusion de ma présence à l'assemblée, dit que s'il se trompait je pouvais les en informer. Il alla plus loin, et ne dit pas seulement que les libéraux n'avaient aucune intention hostile contre ces institutions, mais il fit une promesse positive au nom du parti libéral, disant que les libéraux ne les tromperaient pas. J'ai toujours cru que le mouvement pour établir la présente loi des écoles, et pour abolir toutes les écoles catholiques, malgré les protestations de la minorité, était, dans les circonstances et en face de cette promesse, une faute grave. Personnellement je n'ai fait aucune promesse, mais je me suis cru lié par cette promesse, aussi bien que si je l'avais faite moi-même.

2. Le gouvernement a-t-il information officielle des deux déclarations solennelles suivantes :—

"Manitoba, comté de Selkirk, savoir :—

"Je, le Très Révérend Joachim Allard, O.M.I., de la ville de Saint-Boniface,

dans la province de Manitoba, Vicaire Général de l'archidiocèse de Saint-Boniface, déclare solennellement :—

“ Je suis maintenant et était pendant toute l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, Vicaire Général du dit archidiocèse de Saint-Boniface, ayant ma résidence dans la résidence épiscopale de Saint-Boniface.

“ Je me rappelle distinctement que pendant la première partie de la dite année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, l'honorable Thomas Greenway, que je ne connaissais pas alors personnellement, vint à la résidence épiscopale à Saint-Boniface, accompagné de M. W. F. Alloway, que je connaissais personnellement, et le dit M. Greenway me fit savoir qu'il était venu pour voir Sa Grandeur l'Archevêque personnellement, pour affaire confidentielle. Sa Grandeur étant alors malade et retenue au lit, j'en informai M. Greenway, et lui dis que, comme Vicaire Général de Sa Grandeur, je pouvais recevoir toute communication confidentielle et la transmettre à Sa Grandeur; et je lui ai alors assuré qu'il pouvait se fier à ma discrétion pour toute communication confidentielle qu'il désirerait faire, et que Monseigneur l'Archevêque respecterait aussi ses confidences.

“ L'honorable M. Greenway me dit alors qu'il avait été appelé pour former un nouveau gouvernement dans cette province, et qu'il désirait le fortifier en prenant dans son cabinet parmi les membres français de la législature celui qui plairait à l'Archevêque; là-dessus je lui fis la remarque que je ne croyais pas que Sa Grandeur favoriserait l'entrée d'aucun membre français dans la nouvelle administration, sans condition et sans une entente préalable, au sujet de certaines questions de grande importance pour Sa Grandeur; M. Greenway m'assura qu'il avait déjà parlé de cela avec ses amis et que lui, M. Greenway, était parfaitement consentant à garantir sous son gouvernement, le maintien et la condition de ce qui existait alors au sujet.

“ 1o Des écoles catholiques séparées.

“ 2o De l'usage officiel de la langue française.

“ 3o Des divisions électorales françaises.

“ Je reçus les assurances du dit honorable Thomas Greenway telles que citées plus haut, et lui promis que je les ferais connaître à Sa Grandeur l'Archevêque, et lui dis de plus que je croyais que ses assurances ainsi faites rassureraient beaucoup Sa Grandeur.

“ Le dit honorable Thomas Greenway offrit alors de revenir le lendemain, pour recevoir une réponse, au sujet de la nomination du membre français de son cabinet; je lui dis de ne pas se donner cette peine, mais que le lendemain je le reverrais à Winnipeg pour cela; et il fut convenu entre lui et moi que cette rencontre aurait lieu le lendemain dans l'office de M. Alloway, à neuf heures. Ceci termina ma première entrevue avec le dit honorable Thomas Greenway.

“ Pendant le temps qui se passa, entre l'introduction de M. Greenway et la fin de la dite entrevue, telle qu'énoncée plus haut, et son départ de la dite résidence ce jour-là, M. W. F. Alloway était personnellement présent et entendit tout ce qui se passa entre le dit honorable Thomas Greenway et moi-même tel qu'énoncé plus haut par moi. Pour accomplir ma promesse, le dit jour de la dite entrevue, je visitai Mgr l'Archevêque dans sa chambre à coucher et lui rapportai en détail et fidèlement ce qui avait eu lieu dans la dite entrevue.

“ Sa Grandeur exprima sa satisfaction et me donna instruction d'assurer à l'honorable Thomas Greenway qu'il ne mettrait aucun obstacle à son administration, et que je pourrais lui dire que Sa Grandeur n'aurait aucune objection à ce que M. Prendergast fit partie du nouveau cabinet comme représentant français, et Sa Grandeur me demanda spécialement d'exprimer à M. Greenway la satisfaction que lui donnaient les assurances et les promesses faites à moi par le dit M. Greenway.

“ Le lendemain matin, conformément au rendez-vous, je suis allé à l'office de M. Alloway, à Winnipeg, et là encore je rencontrai l'honorable Thomas Greenway, et lui communiquai le message de Sa Grandeur, qui fut tel que relaté plus haut, et M. Greenway m'exprima alors sa satisfaction personnelle pour le dit message et pour l'attitude de Sa Grandeur, et m'assura alors que tout serait fidèlement observé entre son gouvernement et Sa Grandeur; et alors, encore, et en termes spécifiques, il me renouvela les assurances que :

“Premièrement.—Les écoles séparées catholiques.

“Deuxièmement.—L’usage officiel de la langue française.

“Troisièmement.—Le nombre des divisions électorales françaises ne serait pas dérangé pendant son administration.

“J’avais promis de ne pas trahir la confiance de M. Greenway en dévoilant les détails des dites promesses et assurances, et je gardai la dite promesse jusqu’au temps de la dénégation des dites promesses et assurances par le dit M. Greenway dans la législature, quoiqu’il eut violé ses engagements avant ce temps, et sans la négation par lui des dites promesses et sans ses fausses représentations de ce qui avait eu lieu, je ne me serais pas cru libre de les dévoiler.

“M. W. F. Alloway était présent à son office pendant la seconde entrevue avec le dit honorable Thomas Greenway tel que relaté plus haut, et demeura dans le dit appartement où nous étions réunis pendant une grande partie de la dite seconde entrevue.

“Et je fais cette déclaration solennelle croyant consciencieusement que la dite déclaration est vraie et en vertu de l’Acte concernant les serments extrajudiciaires.

(Signé),

J. ALLARD,

O.M.I., V.G.

“Déclaré devant moi, dans la ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, ce premier jour d’avril, A.D. 1891.

(Signé),

ALEX. HAGGART,

“Commissaire en B. R., etc.”

“Manitoba, comté de Selkirk, savoir :

“Je, William Forbes Alloway, de la ville de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, banquier, déclare solennellement : Que j’ai vu et lu la déclaration régulière du Très Révérend Vicaire Général Allard, faite par-devant Alexandre Haggart, un commissaire en B. R., etc., ce premier jour d’avril, A.D. 1891, et je dis que j’étais présent, tel qu’énoncé par lui dans les occasions mentionnées par lui, et dans la dite première occasion j’ai introduit l’honorable Thomas Greenway au Vicaire Général, et je dis que le rapport de la dite entrevue, tel qu’exposé dans la dite déclaration du Vicaire Général, est vraie en substance et en fait.

“J’étais présent pendant toute la dite entrevue, et entendis tout ce qui s’est passé entre le Vicaire Général et le dit Thomas Greenway.

“Je dis de plus que j’étais présent à mon office de banque le lendemain, lorsque le Vicaire Général et le dit honorable Thomas Greenway se rencontrèrent comme il en avait été convenu le jour précédent, et j’ai entendu la plus grande partie de l’entrevue qui eut lieu entre eux ce second jour, et je dis que les promesses et engagements tels qu’exposés dans la dite déclaration du Vicaire Général ont été répétés dans la dite seconde entrevue, et le dit Greenway s’exprima comme étant très satisfait de l’attitude prise par Sa Grandeur l’Archevêque envers son gouvernement, et exprima cette satisfaction non seulement alors, mais encore après et en ma présence.

“Et je fais cette déclaration solennelle croyant consciencieusement que la dite déclaration est vraie et en vertu de l’Acte concernant les serments extrajudiciaires.

(Signé),

W. F. ALLOWAY.

“Déclaré devant moi, ce 1er jour d’avril, A.D. 1892, dans la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, susdits.

(Signé),

J. STEWART TUPPER,

“Commissaire en B. R., etc.”

3. Le gouvernement sait-il si le “Monsieur Martin” auquel il est fait allusion dans ces documents est le même que Joseph Martin, écuier, député de Winnipeg, qui siège dans cette Chambre?

M. *McMillan* (Huron)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le contrat pour le transport des malles entre la gare et le bureau de poste de Clinton, dans le comté de Huron, a-t-il été renouvelé récemment? Si oui, des soumissions ont-elles été demandées?

M. *Edgar*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Combien de commis de troisième classe dans le département des Postes avaient subi leurs examens de promotion lors de l’examen spécial de promotion passé par M. John Graham à la date du 16 décembre 1893?

M. *Casey*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Les membres du gouvernement qui ont tenu des assemblées en divers points du pays depuis la dernière session ont-ils été formellement nommés commissaires à cette fin? Le gouvernement leur a-t-il donné des instructions au sujet de la conduite ou de l'objet de l'enquête qu'ils ont faite? Si oui, quelles étaient ces instructions? Ont-ils pris des notes de la preuve devant eux? Ont-ils fait un rapport au gouvernement sur le résultat de leur enquête d'après ou sans les notes de la preuve? Si non, pourquoi? Feront-ils un semblable rapport, avec les notes de la preuve? Si oui, sera-t-il prochainement soumis à la Chambre pour aider à la discussion des changements projetés du tarif? Quelles sommes ont été payées à chacun de ces messieurs à titre de frais de route ou d'hôtel ou autrement? Et quel a été le coût total de cette enquête jusqu'à date?

M. *McMullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quand Pierre Furlow a-t-il été nommé inspecteur-mesureur de pierre à Québec? Quel est son salaire et quel est le montant des honoraires perçus pour son service en qualité d'inspecteur-mesureur de pierre depuis la date de sa nomination?

M. *McMullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le nombre des inspecteurs-mesureurs de bois dans la cité de Québec? Quel est le montant des honoraires perçus pendant le dernier exercice, et des salaires payés à tout le personnel du bureau des inspecteurs-mesureurs à Québec?

M. *McMullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Pourquoi E. Duggan, du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à Québec, a-t-il été mis à la retraite à l'âge de 40 ans? Depuis sa mise à la retraite, de nouvelles nominations ont-elles été faites dans les bureaux des inspecteurs-mesureurs à Montréal ou à Québec?

No 20.

OTTAWA, LUNDI, 16 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 21.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 17 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Daly présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 10 avril 1894—Copie de toute correspondance entre M. L. Vankoughnet et le gouvernement ou aucun de ses membres, ou aucun département au sujet de sa mise à la retraite, et de toutes communications ou rapports au conseil ou au conseil du Trésor, ou à aucun membre du gouvernement relativement à cette mise à la retraite, et de tous arrêtés du conseil s'y rattachant.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens,—et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente le second rapport de ce comité,—lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération la question de l'examen, sous serment, des témoins appelés devant lui, et ses délibérations à ce sujet sont comme suit :—

“ MERCREDI, 11 avril 1894.

“ M. Mulock propose que le comité recommande à la Chambre d'adopter la résolution suivante :—

“ Résolu,—Qu'il est désirable que les témoins qui seront examinés par le comité des Comptes Publics, soient assermentés.

“ Sir Charles Hibbert Tupper propose, comme amendement ;—

“ Résolu,—Que lorsqu'il paraîtra désirable ou nécessaire, au cours de toute enquête par ce comité, que les témoins soient examinés sous serment, autorisation soit demandée à la Chambre d'en agir ainsi.

“ Et l'amendement étant mis aux voix,—il est adopté sur la division suivante :—

“ POUR :—Messieurs Belley, Bergeron, Bergin, Boyle, Bryson, Cameron, Caron (Sir Adolphe), Carscallen, Chesley, Coatsworth, Cochrane, Corby, Costigan, Foster, Haggart, Haslam, Jeannotte, Joncas, McDougald (Pietou), McKay, Madill, Mills (Annapolis), Moneriff, Ouimet, Sproule, Taylor, Tisdale, Tupper (Sir Charles Hibbert), Wallace, White (Cardwell), Wood (Brockville), et Wood (Westmoreland).—32.

“ CONTRE :—Messieurs Béchard, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Charlton, Davies, Devlin, Forbes, Fraser, Gibson, Landerkin, Langelier, Lister, Lowell, Macdonald (Huron), McGregor, McMullen, Mills (Bothwell), Mulock, Sriver, Somerville, et Tarte.—21.

“ MARDI, 17 avril 1894.

“ M. Lister propose,—Que ce comité demande à la Chambre d'autoriser le comité à examiner D. O'Connor et le député-ministre de la Justice sous serment au sujet des comptes de D. O'Connor.—La dite proposition est rejetée sur la division suivante :—

“ POUR :—Messieurs Béchard, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Davies, Forbes, Fraser, Gibson, Landerkin, Langelier, Lister, Lowell, McGregor, McMullen, Mills (Bothwell), Paterson (Brant), Rinfret, Scriver, Somerville et Tarte.—19.

“ CONTRE :—Messieurs Belley, Bergeron, Boyle, Bryson, Carscallen, Chesley, Corby, Daly, Foster, Haggart, Haslam, Jeannotte, Joncas, Macdonell (Algoma), McDougald (Pictou), Madill, Mills (Annapolis), Ouimet, Sproule, Taylor, Tisdale, Tupper (Sir Charles Hibbert), Wallace, White (Cardwell), et Wood Brockville).—25.

“ Sur motion de M. Davies, il est

“ Ordonné,—Que les délibérations du comité sur la résolution proposée par M. Lister soient rapportées à la Chambre, et aussi que les délibérations du comité sur la résolution proposée à sa dernière séance par M. Mulock concernant l'examen des témoins sous serment, soient aussi rapportées à la Chambre.”

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Wood* (Brockville)—Jeudi prochain—BILL intitulé : “ Acte concernant les unités de mesure électrique.”

M. *Wood* (Brockville)—Jeudi prochain—BILL intitulé : “ Acte concernant l’inspection de la lumière électrique.”

M. *Bruneau*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Depuis combien d’années, Edouard Paul Hus, de Sainte-Anne de Sorel, est-il à l’emploi du gouvernement comme gardien de phare?

Des plaintes ont-elles été portées contre lui, et si oui, quand et pourquoi?
Le gouvernement se propose-t-il de s’enquérir de ces plaintes?

M. *O’Brien*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Combien de moulins en Canada, tel qu’indiqué par le dernier recensement, sont employés au nettoyage du riz, et combien de personnes sont employées dans les dits moulins?

M. *Tarte*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l’intention du gouvernement de suggérer que des communications soient faites au lieutenant-gouverneur du Manitoba et à ses aviseurs responsables, demandant instamment que les plaintes soumises par les catholiques romains de cette province au gouvernement fédéral, dans leurs pétitions de 1890, soient soigneusement étudiées, et que toute la question soit examinée par le gouvernement et l’Assemblée législative de cette province afin de faire droit aux justes griefs et plaintes des dits catholiques romains au moyen de telles lois ou de tels amendements qui seront jugés nécessaires?

M. *Foster*—En comité des Voies et Moyens,—Proposera l’item suivant:—
Farine d’avoine, vingt pour cent. 20 p.c.

VAIR DE MOTIONS

No 21.

OTTAWA, MARDI, 17 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 22.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MERCREDI, 18 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Alfred E. Green et Lewis Hall, Officiers de la Grande Loge de l'Ordre Indépendant des Bons Templiers, de la Colombie-Anglaise; demandant que le traité projeté avec la France qui pourvoit à l'importation de certaines espèces de liqueurs enivrantes, ne soit pas ratifié.

De E. H. Osborne Vaudin et autres, du district d'Alberta, T.N.O.; demandant que la charte accordée à la Compagnie d'Irrigation de Calgary soit amendée de manière à lui permettre de se procurer de l'eau d'une plus grande étendue de terre dans le district d'Alberta.

Du conseil municipal des townships de Romney et Tilbury-Est, dans le comté de Kent, et de Mersea, Tilbury-Ouest et Nord, comté d'Essex, Ontario; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet que tous les travaux de drainage, et tous les cours d'eau naturels aient un libre accès et un débouché dans le canal Sainte-Claire et Erié et soient exempts de tout empiètement par les zélateurs du dit canal, dans toute l'étendue du district comprenant ces cinq townships.

De l'Union Locale, No 33, Woodstock, Ont.; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union Locale, No 33, Woodstock, Ont.; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union Locale, No 33, Woodstock, Ont.; demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport pour les voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

Sur motion de M. Maclean (York), la requête de W. H. Hutchins, M.P., et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour l'obtention d'une charte sous le nom de "Compagnie d'Estacades de la Rivière des Français,"—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention des bills privés, est lue et reçue, et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Lowell, l'ordre de la Chambre du 13 courant, référant au comité des Banques et du Commerce le bill (No 66) autorisant la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de Niagara à émettre des débentures et à d'autres fins, est rescindé, et le dit bill est référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Boyd, l'ordre de la Chambre du 13 courant, référant au comité des Banques et du Commerce le bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie de Gaz et d'Electricité du Canada, est rescindé, et le dit bill est référé au comité des Bills Privés.

M. Daly présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 1er mars 1893,—Copie de toute correspondance qui a pu être échangée entre le gouvernement et aucune des compagnies de chemins de fer qui ont reçu des subventions en terre pour aider à la construction de leurs lignes, concernant les prix demandés pour ces terres et les mesures prises par ces compagnies pour remplir leurs obligations en concédant rapidement les terres ainsi octroyées.

M. Rider présente un bill (No 87) à l'effet de faciliter le vote des employés aux élections des membres de la Chambre des Communes,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par Sir Hector Langevin :—Adresse—La correspondance, les instructions, les arrêtés du conseil et les rapports qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre, relatifs aux lignes frontières du nord et du nord-est de la province de Québec.

Par M. McDougall (Cap-Breton) :—Adresse—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de Sa Majesté, au sujet de la saisie par le croiseur russe *Zabiaka*, de la goélette canadienne *Willie McGowan*, dans l'océan Pacifique du Nord, en juin 1892.

Par M. Laurier :—Ordre de la Chambre—Relevé de toutes les sommes payées par le gouvernement, pour la construction de l'écluse de la rivière Yamaska depuis et y compris le premier contrat jusqu'à cette date.

M. Laurier propose,—Qu'il soit voté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, demandant copie de toutes pétitions des pêcheurs de phoques de la Colombie-Britannique, demandant compensation par le gouvernement impérial ou le gouvernement canadien, des pertes résultant pour eux de la sentence rendue par le tribunal d'arbitrage de la mer de Behring.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. McGregor propose,—Qu'il soit voté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, demandant copie de tous ordres en conseil et administratifs actuellement en vigueur dans la province d'Ontario, relativement aux pêcheries de cette province, et de toutes pétitions reçues par le département à ce sujet.

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Comité des Bills Privés.

Bill (No 74) constituant en corporation la Compagnie Electrique d'Ottawa.

Bill (No 75) concernant la Compagnie d'Eclairage et de pouvoir moteur électrique de la Chaudière (à responsabilité limitée), et pour changer son nom en celui de "Compagnie Electrique d'Ottawa."

La Chambre reprend en considération la motion de M. Tarte pour une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, demandant—

1. Copie de toutes correspondances échangées entre Sa Grâce Monseigneur Taché, de Saint-Boniface, et aucun des membres du gouvernement, depuis la dernière session, et spécialement copie du mémoire envoyé au Gouverneur général en conseil, ou au premier ministre, au sujet de la question des écoles du Manitoba et des ordonnances adoptées par la législature du Nord-Ouest, en 1892, devenus aujourd'hui en force;

2. Copie des requêtes, pétitions et lettres adressées au Gouverneur général en conseil, ou à aucun des ministres, demandant le désaveu des dites ordonnances ;

3. Les correspondances échangées entre le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil Exécutif de ces territoires et le gouvernement de la Puissance ;

4. Les instructions données au lieutenant-gouverneur des Territoires et copie de la correspondance adressée à l'Exécutif des Territoires pour l'engager à amender les Ordonnances de 1892.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Brodeur.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Perry—Vendredi prochain—INTERPELLATION—La pose d'un signal atmosphérique au brise-lames de Tignish, I.P.-E., a-t-elle été donnée par voie de soumissions? Si oui, la plus basse a-t-elle été acceptée? Quel est le nom de l'adjudicataire du contrat? Quel est le montant mentionné dans le contrat? Si les travaux ont été donnés par voie de contrat privé, quel est l'entrepreneur? Quel est le coût de ces travaux? Qui est en charge du dit signal? Quel est le coût annuel de l'entretien de ce signal, y compris le salaire de l'employé en charge?

M. Perry—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant des droits de quaiage perçus dans le port de Tignish, I.P.-E., en 1893?

M. Forbes—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quelle est la nature de chacune des industries établies dans les comtés de Queen et de Shelburne? Quels sont les noms des divers industriels dans les dits comtés respectivement? Quel est le nombre de personnes employées dans chacune des dites industries?

M. Lépine—Vendredi prochain—INTERPELLATION—1. L'Acte de la législature de la province de Québec, étant le chapitre 22, 54 Victoria, intitulé: "Loi concernant la cour du Banc de la Reine en matières criminelles," créant deux juges additionnels pour la dite cour a-t-elle été désavouée par le gouvernement du Canada? Si non, a-t-elle été sanctionnée avec les autres lois de cette province dans les délais voulus?

2. Des représentations ont-elles été faites au gouvernement dans le but de compléter l'organisation de la dite cour du Banc de la Reine, conformément à la loi ci-dessus mentionnée?

3. Le gouvernement a-t-il été informé que dans le cours de cette année, et en particulier durant le dernier terme de la cour d'Appel, le nombre des juges siégeant dans la dite cour du Banc de la Reine n'a été que de quatre et que le barreau s'est plaint de cet état de choses?

4. Le gouvernement a-t-il été requis d'attirer l'attention du gouvernement de la province de Québec sur cette partie de l'administration de la justice dans la dite province ou sur aucune autre partie d'icelle? Existe-t-il aucun rapport, ou aucune recommandation à ce sujet?

M. Landerkin—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Joshua Legge était-il inspecteur des travaux de construction ou de réparation des phares près de Gananoque? Si oui, quand? Quel était son salaire? Combien de temps a-t-il été ainsi employé? Est-il encore inspecteur? Si non, a-t-il été congédié?

M. Landerkin—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Joshua Legge a-t-il été employé à l'Exposition Colombienne tenue à Chicago? Si oui, quand? En quelle qualité et à quel salaire? Pendant combien de temps a-t-il été ainsi employé?

M. Landerkin—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Joshua Legge a-t-il été employé en quelque manière en rapport avec la vente ou l'exploration des Mille Îles? Si oui, quand et pendant combien de temps? Quel salaire recevait-il?

M. Landerkin—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il vendu quelques-unes des îles du Saint-Laurent? Si oui, quand? Quels sont les noms et le nombre des îles ainsi vendues? À qui ont-elles été vendues et à quel prix? Quelques-unes de ces îles ont-elles été louées? Si oui, à qui, pour combien de temps et à quel prix? Si de telles ventes ou locations ont été faites, est-ce par arrangement public ou privé? Est-ce l'intention du gouvernement de disposer de quelques autres de ces îles? Si oui, quand? Seront-elles vendues à vente publique ou privée?

M. *Wilson*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'empêcher les citoyens des Etats-Unis de prendre du poisson franc dans les baies de Quinté et Hay? Si non, le gouvernement se propose-t-il de leur faire payer une licence?

M. *Casey*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel a été, jusqu'à date, le coût total de l'enquête instituée par des membres du gouvernement, au sujet de la modification du tarif, au moyen d'assemblées tenues dans toute l'étendue du pays?

M. *Flint*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—L'ordre promulgué récemment par le gouvernement impérial concernant la distribution de décorations et de médailles de bonne conduite aux officiers et soldats de la milice volontaire qui ont servi vingt ans, s'applique-t-il au Canada? Est-ce l'intention du gouvernement de profiter de l'occasion pour récompenser les officiers et soldats de la milice volontaire du Canada comme cela a été fait en Angleterre? Si oui, une demande a-t-elle été adressée au gouvernement anglais pour faire distribuer ces récompenses aux volontaires canadiens?

M. *Landerkin*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—État donnant la liste et la valeur totale de tous les articles importés des Etats-Unis au cours du dernier exercice financier pour servir au gouvernement dans le service public; et aussi, la valeur de chacun des dits articles.

M. *Marshall*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, rapports et correspondance entre l'inspecteur des postes du district de London et le département des Postes, à Ottawa, au sujet de la destitution de Chas. Lee, comme courrier de la malle sur chemin de fer, dans le dit district.

M. *Fraser*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de tous rapports et ordres concernant les causes dites *Hard Pan*, et des décisions du juge de la cour de l'Echiquier concernant les dites réclamations.

M. *Mills* (Bothwell)—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est très important que des mesures soient prises par le gouvernement canadien pour placer des phoques à fourrure dans la Baie d'Hudson et autres eaux sur la côte orientale du Canada.

Sir *Richard Cartwright*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé jusqu'au 20 avril 1893 et 1894, respectivement.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce dix-huitième jour d'avril, été affichés pour être pris en considération par leurs comités respectifs, mercredi prochain, le 25 courant, ou après, savoir:—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Comité des Bills Privés.

Bill (No 74) constituant en corporation la Compagnie Electrique d'Ottawa.

Bill (No 75) concernant la Compagnie d'Éclairage et de pouvoir moteur électrique de la Chaudière (à responsabilité limitée), et pour changer son nom en celui de "Compagnie Electrique d'Ottawa."

No 22.

OTTAWA, MERCREDI, 18 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 18

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 23.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, JEUDI, 19 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union des Cigariers, No 59, Brantford, Ontario ; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union des Cigariers, No 59, Brantford, Ontario ; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union des Cigariers, No 59, Brantford, Ontario ; demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport pour les voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De l'Union des Cigariers, No 59, Brantford, Ontario ; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

M. Baker propose,—Que les premier et second rapports du comité des Comptes Publics soient maintenant pris en considération.

La dite proposition est agréée, et la Chambre procède à la prise en considération des dits rapports.

M. Mulock propose,—Que, conformément aux résolutions adoptées unanimement par la Chambre pendant les sessions de 1891 et 1892, il est désirable que les témoins appelés devant le comité des Comptes Publics, soient interrogés sous serment ou affirmation sur toutes les questions soumises au comité.

Sir Charles Hibbert Tupper propose comme amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—bien que ne considérant pas opportun d'obliger les comités de la Chambre à interroger sous serment ou affirmation toutes les personnes qui peuvent être examinées par eux, la Chambre consent à donner à tout comité l'autorisation d'examiner les témoins sous serment ou affirmation quand il lui paraîtra que ce système peut aider le comité dans l'étude des questions qui lui seront soumises."

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adopté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,
Bain (*Soulanges*),
Baker,
Barnard,

Fréchette,
Gillies,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Deux-Montagnes*),

Metcalfe,
Mills (*Annapolis*),
Montague,
Northrop,

Belley,	Grandbois,	Quimet,
Bennett,	Grant (Sir James),	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bergeron,	Guillet,	Patterson (<i>Huron</i>),
Bergin,	Haggart,	Pelletier,
Boyd,	Haslam,	Pridham,
Boyle,	Henderson,	Prior,
Cameron,	Hutchins,	Putman,
Cargill,	Ingram,	Reid,
Carignan,	Ives,	Robillard,
Carling (Sir John),	Kaulbach,	Roome,
Carpenter,	Kenny,	Rosamond,
Caron (Sir Adolphe),	Lachapelle,	Ross (<i>Dundas</i>),
Carscallen,	Langevin (Sir Hector),	Ross (<i>Lisgar</i>),
Chesley,	LaRivière,	Ryckman,
Cleveland,	Leclair,	Simard,
Coatsworth,	Lépine,	Smith (<i>Ontario</i>),
Cochrane,	Lippé,	Sproule,
Corby,	Macdonald (<i>King</i>),	Stevenson,
Costigan,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Taylor,
Craig,	Macdowall,	Temple,
Curran,	Maclean (<i>York</i>),	Thompson (Sir John),
Daly,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Tisdale,
Davin,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Davis,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Turcotte,
Denison,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Tyrwhitt,
Desaulniers,	McKay,	Wallace,
Dickey,	McLean (<i>King</i>),	Weldon,
Dugas,	McLennan,	White (<i>Cardwell</i>),
Dupont,	McNeill,	White (<i>Shelburne</i>),
Dyer,	Madill,	Wilmot,
Earle,	Mara,	Wilson et
Fairbairn,	Marshall,	Wood (<i>Brockville</i>).—110.
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Masson,	

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Devlin,	McMillan,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Edgar,	McMullen,
Béchar, d,	Fauvel,	Martin,
Beith,	Featherston,	Mignault,
Bernier,	Flint,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Borden,	Forbes,	Monet,
Boston,	Fraser,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bourassa,	Geoffrion,	Perry,
Bowman,	Gibson,	Préfontaine,
Brodeur,	Godbout,	Proulx,
Brown,	Grieve,	Rider,
Bruneau,	Guay,	Rinfret,
Campbell,	Harwood,	Rowand,
Carroll,	Innes,	Sanborn,
Cartwright (Sir Richard),	Landerkin,	Scriver,
Casey,	Langelier,	Semple,
Charlton,	Laurier,	Somerville,
Choquette,	Legris,	Sutherland,
Christie,	Lister,	Tarte,
Davies,	Lowell,	Vaillancourt et
Dawson,	McGregor,	Yeo.—64.
Delisle,		

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée,—elle est adoptée.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le second rapport de ce comité rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Bill (No 34) concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Bill (No 37) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth à Népigon et la Baie de James.

Sur motion de M. Sproule, le comité d'Agriculture et de Colonisation obtient l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

M. Patterson (Huron) met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du département de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1893.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Fauvel*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quels sont les noms des syndics officiels qui, dans l'exercice de leurs fonctions aux termes de l'Acte de faillite de 1875 et ses amendements, ont obtenu la décharge légale de tous les biens d'insolvables remis entre leurs mains pendant la durée de leur charge ?

M. *Laurier*—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Est-ce l'intention du gouvernement de placer dans la salle des exercices militaires de Québec deux des gros canons, type moderne et amélioré ?

2. Le gouvernement sait-il que ces canons diminueraient considérablement l'espace disponible dans cette salle ?

M. *Girouard* (Deux-Montagnes)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que les digues qui sont construites sur la rivière du Nord dans les paroisses de Saint-André et de Lachute, dans le comté d'Argenteuil, ne sont pas pourvues de passes migratoires ?

Le gouvernement a-t-il nommé des inspecteurs ou gardes-pêche pour surveiller la construction et l'entretien de passes migratoires sur la dite rivière du Nord ?

Le gouvernement a-t-il l'intention de faire construire au plutôt des passes migratoires aux endroits requis sur la dite rivière du Nord ?

M. *Brodeur*—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement ou quelques membres du gouvernement ont-ils reçu quelque députation de la province de Québec, demandant un remaniement des comtés dans cette province ? Si oui, quels étaient les membres de cette députation et quelle réponse le gouvernement a-t-il donnée ?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer cette année, un bill à l'effet de remanier les comtés dans la province de Québec ?

M. Brodeur—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement est-il informé que lors des examens du service civil à Montréal, en novembre dernier, des candidats ont été personnifiés ?

2. Est-il vrai que le gouvernement a poursuivi ceux qui avaient personnifié sans poursuivre en même temps ceux qui avaient été personnifiés ?

3. Le gouvernement est-il informé qu'à ces examens un nommé Bourassa a été personnifié ?

4. Est-il vrai que ce nommé Bourassa n'a pas été poursuivi pour cette offense, et que même il est à l'emploi du gouvernement dans le moment ?

5. Le gouvernement se propose-t-il de poursuivre le dit Bourassa ? Si non, pourquoi ?

M. Girouard (Deux-Montagnes)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que la digue construite sur la rivière des Mille-Iles, vis-à-vis le moulin de la succession Meunier, dans la paroisse de Saint-François-de-Sales, dans le comté de Laval, traverse toute la dite rivière des Mille-Iles ?

Que cette digue n'est pas munie d'une passe migratoire et qu'en conséquence elle empêche le poisson de remonter dans la rivière du Chêne et dans la rivière du Nord ?

Le gouvernement a-t-il reçu des requêtes des propriétaires riverains de la dite rivière des Mille-Iles, se plaignant de cet état de choses ?

Le gouvernement a-t-il l'intention de faire construire une passe migratoire sur la dite digue ?

M. Bryson—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, pétitions, contrats, etc., concernant—

- (1) La construction du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique ;
- (2) La subvention fédérale accordée pour aider à cette construction ;
- (3) Le bonus accordé au dit chemin de fer par le comté de Pontiac.

M. Tarte—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports faits par MM. Charles Taché et fils, au sujet d'explorations, sondages, depuis cinq ans, dans le comté de Rimouski.

No 23.

OTTAWA, JEUDI, 19 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1

PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 24.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 20 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition du conseil du township de Colchester-Sud, dans le comté d'Essex, Ontario; demandant que les lois des pêcheries soient amendées de telle manière que les pêcheurs canadiens jouissent de la même liberté pour la pêche que les pêcheurs américains qui se livrent à cette industrie dans les eaux communes aux deux pays, est lue et reçue.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent pour un acte prolongeant le délai pour obtenir une licence.

Votre comité a aussi examiné la requête de W. H. Hutchins et autres, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour une charte sous le nom de "Compagnie d'Estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée),"—nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés,—et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans ce cas.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 28) concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie; et

Bill (No 35) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance du Canada sur les chaudières à vapeur et les glaces.

M. Maclean (York) propose,—Que la partie de la 49^e règle qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue au sujet de la pétition de la Compagnie d'Estacades de la rivière des Français, présentée ce jour, —conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.—Adopté.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit:—

De Herman Henry Cook et autres, de la cité de Toronto, Ontario; demandant une charte sous le nom de "Compagnie d'Estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée.)"

M. Foster soumet à la Chambre,—Liste des actionnaires des banques chartées de la Puissance du Canada, à la date du 31 décembre 1893.

Aussi.—Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1893.

Aussi.—Réponse à Ordre du 10 avril 1894.—Etat donnant les noms des fonctionnaires originaires de la Nouvelle-Ecosse, qui ont été employés par le gouvernement canadien en rapport avec l'Exposition Colombienne, leur position officielle, le montant des salaires payés et les dates auxquelles leur emploi a cessé.

Et aussi.—Réponse à Ordre du 10 avril 1894.—Etat dressé suivant la formule de la Table C, dans le livre bleu déjà publié sur le traité français, pour l'année expirée les 30 juin 1892 et 1893.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Bill (No 34) concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Bill (No 80) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de houille des Montagnes Rocheuses.

Bill (No 85) constituant en corporation la compagnie dite "The Boynton Electric Railway Company."

Comité des Banques et du Commerce.

Bill (No 76) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de l'Association de prévoyance du Canada.

Comité des Bills Privés.

Bill (No 84) constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise Baptiste Réformée du Canada et les diverses Eglises qui s'y rattachent.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations ; et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

Un message est reçu du Sénat avec les bills suivants de Leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 88) intitulé : "Acte contenant de nouvelles modifications aux Actes concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse."

Bill (No 89) intitulé : "Acte concernant l'Orateur du Sénat."

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Davies—Lundi prochain—INTERPELLATION—La province de l'Île du Prince-Edouard a-t-elle été réorganisée comme district militaire distinct? Si oui, à quelle date l'ordre en a-t-il été donné, et sous quel nom ou numéro le district sera-t-il connu? Quelqu'un a-t-il été nommé député adjudant-général de ce district? Si oui, qui est-il? Dans le cas contraire, le gouvernement se propose-t-il de faire prochainement une telle nomination?

M. Davies—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelle a été la dépense totale de l'impression des listes de votation depuis l'inauguration de l'imprimerie du gouvernement jusqu'à présent, en ce qui concerne les caractères, galées ou autre matériel acheté pour composer ou imprimer ces listes? Combien a coûté, en totalité, pendant la même période, la main-d'œuvre nécessaire à l'impression de ces listes? Quelle est la dépense totale additionnelle présumée de la révision qui doit se faire bientôt, en ce qui concerne et le nouveau matériel nécessaire et la main-d'œuvre?

M. Laurier—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Quand et avec qui a été passé le contrat dont le ministre des Travaux Publics a parlé lundi dernier, dans les termes suivants: "Le gouvernement a résolu de demander au Parlement, comme cela a été annoncé, de ratifier un contrat qui a été fait avec une maison pour un service rapide entre un port canadien et un port anglais"?

2. Quelles sont les conditions de ce contrat?

3. Est-ce l'intention du gouvernement de déposer ce contrat sans délai sur le bureau de la Chambre?

M. Fraser—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quand le gouvernement se propose-t-il de publier les études faites par le Dr Thorburn sur le cap Canso? Les explorations de MM. Fletcher et Faribault sont-elles terminées? Quand leurs rapports seront-ils publiés, et comment?

M. Lachapelle—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport détaillé des récompenses accordées par le juge ou le jury, lors de l'Exposition Colom-bienne de Chicago, aux travaux des élèves des écoles primaires et spéciales de toutes sortes et de tout degré, et aussi aux élèves des institutions d'instruction secondaire de chacune des provinces du Canada.

M. Tarte—Lundi prochain—ADRESSE—1. Copie de tous rapports d'ingénieurs recommandant certains changements dans le contrat originaire en ce qui concerne la nature des travaux et les matériaux employés dans la construction des écluses et autres ouvrages en maçonnerie sur les sections 1 et 2 du canal de Soulanges, avec les raisons données pour ces changements et les noms des ingénieurs qui les ont recommandés.

2. Copie de toute correspondance échangée entre les ingénieurs, le département des Chemins de fer et Canaux, l'entrepreneur et autres personnes, au sujet de ces changements, et de tous ordres en conseil s'y rapportant.

M. Brodeur—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, requêtes et mémoires au sujet de la réduction ou de l'abolition des droits sur le tabac canadien, ou au sujet des modifications qui pourraient être apportées aux lois du Revenu de l'Intérieur à ce sujet.

M. Sproule—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, circulaires, arrangements, rapports ou autre papiers concernant l'enregistrement de l'Association Canadienne d'aide Mutuelle ou de l'Association Mutuelle Canadienne sur la vie; aussi, copie de tous rapports, correspondance, arrangements,

circulaires ou autres papiers depuis le temps de l'enregistrement jusqu'à présent, y compris toutes matières se rapportant à un fusionnement avec l'Association de Bienfaisance de Boston, Massachusetts.

Sir *Richard Cartwright*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—1. Le nombre de personnes ayant des dépôts dans les caisses d'épargne du gouvernement et des bureaux de poste ;

2. Le nombre de personnes qui ont des dépôts de \$1,000 et plus, et le montant total à leur crédit ;

3. Le nombre de personnes qui ont des dépôts depuis \$500 jusqu'à \$1,000, et le montant total à leur crédit.

Sir *John Thompson*—Lundi prochain—Que les Ordres du Gouvernement auront la priorité après les interpellations, les jeudis, pendant le reste de la session.

M. *Mulock*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pourvoyant à l'examen des témoins, sous serment, par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes."

M. *Sproule*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte modifiant de nouveau le chapitre 107 des Statuts révisés, intitulé : " Acte concernant la falsification des substances alimentaires, des drogues et des engrais agricoles."

M. *Foster*—En comité des Voies et Moyens—Les items suivants :—

Papiers à tenture, non compris les bordures imprimées sur papier uni ou sans fond, et coloriés avec toutes matières autres que le bronze doré, trente-cinq pour cent.....	35 p. c.
Tous autres papiers à tenture et bordures, par rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes, un centin et demi par rouleau et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	1½c. p. r. et 25 p. c.
Papier goudronné, vingt-cinq pour cent	25 p. c.
Tomates et autres légumes et compris le maïs et les fèves cuites, en boîtes de fer-blanc ou autres colis non spécifiés ailleurs, un centin et demi par livre, le poids des boîtes ou autres colis devant être compris dans le poids imposable.....	1½c. p. lb.
Stéarine, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
Thé et café vert importés directement du pays de production.....	En franchise.

Cet item comprendra le thé et le café achetés en entrepôt dans tout pays où le thé et le café sont soumis aux droits de douanes, pourvu qu'il soit prouvé d'une manière satisfaisante que le thé ou le café ainsi achetés en entrepôt sont de nature à pouvoir être admis pour la consommation domestique dans le pays où ils sont achetés.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce vingtième jour d'avril, été affichés comme devant être pris en considération par leurs comités respectifs, vendredi prochain, le 27 courant, ou après, savoir:—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Bill (No 80) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de houille des Montagnes Rocheuses.

Bill (No 85) constituant en corporation la compagnie dite "The Boynton Electric Railway Company."

Comité des Banques et du Commerce.

Bill (No 76) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de l'Association de prévoyance du Canada.

Comité des Bills Privés.

Bill (No 84) constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise Baptiste Réformée du Canada et les diverses Eglises qui s'y rattachent.

No 24.

OTTAWA, VENDREDI, 20 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 25.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 23 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union Chrétienne de Tempérance des Femmes de la province d'Ontario ; demandant que le traité projeté avec la France qui pourvoit à l'importation de certaines espèces de liqueurs enivrantes, ne soit pas ratifié.

De Édouard Scott et autres, de Moncton, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick ; et de Amos E. Outhouse et autres, de Tiverton, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse ; demandant qu'aucun bill ne soit passé concernant le dimanche ou autre rite, cérémonie ou observance religieuse qui interviendrait avec les droits ou la liberté de conscience des sujets de Sa Majesté.

Sur motion de M. Tisdale, l'Ordre de la Chambre du 11 courant référant le Bill (No 49) constituant en corporation la Compagnie de Canal de force motrice et de fourniture de Welland, à responsabilité limitée, au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, est rescindé, et le dit bill est référé au comité des Bills Privés.

Sur motion de Sir John Thompson, les bills suivants sont lus pour la première fois et remis, pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Bill (No 88) du Sénat, intitulé : "Acte contenant de nouvelles modifications aux Actes concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse."

Bill (No 89) du Sénat, intitulé : "Acte concernant l'Orateur du Sénat."

M. Haggart présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 30 mars 1894.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et George Goodwin au sujet du transfert de ses entreprises ou d'aucune de ses entreprises sur le canal de Soulanges.

M. Costigan présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 30 mars 1894.—Papiers, requêtes, correspondances, rapports, minutes et ordre en conseil, concernant la loi des écoles de l'Île du Prince-Édouard intitulée : "*The Public Schools Act, 1877.*"

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis, pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. Mulock :—Bill (No 90) pourvoyant à l'examen des témoins, sous serment, par le Sénat et la Chambre des Communes.

Par M. Sproule :—Bill (No 91) modifiant de nouveau le chapitre 107 des Statuts révisés, intitulé : "Acte concernant la falsification des substances alimentaires, des drogues et des engrais agricoles."

Le bill (No 35) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance du Canada sur les chaudières à vapeur et les glaces, est délibéré en comité, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

L'Adresse à Son Excellence et l'Ordre de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Hughes :—Ordre de la Chambre—Rapport de la commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne le canal de la vallée de la Trent.

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, dépêches et correspondance échangées entre le gouvernement et le haut-commissaire du Canada au sujet de la levée de l'embargo mis sur le bétail canadien entrant dans des ports anglais.

M. Charlton propose,—Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un état indiquant l'exportation aux Etats-Unis, pendant le dernier exercice financier, d'articles dont l'exportation aux Etats-Unis dépasse, en valeur, l'exportation des mêmes articles dans tous les autres pays ; lequel état devra donner :

1. Une classification détaillée des sortes d'articles, marchandises ou denrées sous le titre général de produits des mines, produits des pêcheries, animaux et leurs produits, produits agricoles et manufacturés, compris dans l'étendue de cette demande ;

2. La valeur de chaque sorte d'articles exportés aux Etats-Unis et exportés dans tous les autres pays ;

3. Le total de la valeur sous chaque titre général exportée aux Etats-Unis et exportée dans tous les autres pays ;

4. Le grand total de la valeur sous tous les titres généraux, exportée aux Etats-Unis et exportée dans tous les autres pays.

M. Wallace propose, comme amendement,—Que les mots suivants soient ajoutés après les mots " tous les autres pays " à la fin du paragraphe 4 :—" Aussi, de semblables états comparatifs donnant les exportations du Canada à la Grande-Bretagne pendant la dernière année fiscale."—Adopté.

Et la question étant mise sur la motion principale, ainsi amendée, elle est adoptée,—et l'Ordre est émis en conséquence.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Edgar—Mercredi prochain—INTERPELLATION—La proposition à l'effet d'enlever, après le 27 mars 1895, le droit de 12½ pour 100 sur les réimpressions étrangères d'ouvrages anglais enregistrés, a-t-elle été communiquée au gouvernement impérial? Si oui, quand? Une réponse a-t-elle été reçue de ce gouvernement?

M. Landerkin—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Un secrétaire a-t-il été nommé aux membres du cabinet ou aux contrôleurs qui ont visité diverses parties du Canada pendant la vacance concernant les changements dans le tarif? Si oui, quel est son nom et était-ce un sténographe? A-t-il pris des notes complètes ou partielles des délibérations des diverses assemblées? Des copies de ces notes ont-elles été écrites au clavographe?

M. Lister—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Existe-t-il quelque règlement concernant le diamètre des mailles des rêts à mailles? Si oui, quelle est sa teneur? Ce règlement continuera-t-il à être appliqué pendant la présente saison?

M. Lister—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu tout le montant du loyer dû par la maison Shields, Haggart et Cie pour les concessions forestières 14, 15, 15a, 23, 25 et 25a, dans le district de la Rivière aux Coquilles? Si oui, quand ce montant a-t-il été payé? Quel montant a été payé? Quel montant, (s'il en est) a été payé à titre d'intérêt sur les arrérages du loyer, et quand?

M. Lister—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quand a été complété le bassin du gouvernement à Hilton? Le gouvernement a-t-il obtenu le titre de la propriété avant sa construction? Si non, quelque arrangement ou écrit a-t-il été fait avec les propriétaires du terrain permettant au gouvernement d'insister sur le transport de la propriété? Demande a-t-elle été faite aux propriétaires du terrain de transporter cette propriété au gouvernement? Cette demande a-t-elle été faite par écrit? Quand a-t-elle été faite et quelle réponse lui a été donnée?

M. Yeo—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le département des Chemins de fer et Canaux a-t-il reçu une pétition des habitants de Duvar Road, comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, demandant qu'une halte de voyageurs (*flag station*) soit établie à cet endroit? Si oui, est-ce l'intention du département de faire droit à cette pétition?

M. Yeo—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Des travaux ont-ils été faits à la jetée ou brise-lames du havre de Brae, comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, depuis avril 1893? Si oui, quelle est la nature des travaux? Ont-ils été donnés par contrat public ou privé? Quel a été leur coût? Qui a exécuté les travaux? Combien a-t-on payé pour l'inspection de ces travaux?

M. Casey—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel a été, jusqu'à date, le coût total de l'enquête instituée par des membres du gouvernement, au sujet de la modification du tarif, au moyen d'assemblées tenues dans toute l'étendue du pays?

M. Lavergne—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que la grande majorité des contribuables de la province de Québec demandent le rappel complet des droits sur l'huile de charbon, ou du moins une réduction d'au moins cinquante par cent?

M. Lavergne—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que tous les cultivateurs de la province de Québec demandent l'abolition complète des droits sur les instruments d'agriculture et sur le blé-d'inde?

M. *Lavergne*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Quels endroits dans la province de Québec et dans la province d'Ontario, le contrôleur du Revenu de l'Intérieur a-t-il visités depuis la dernière session du Parlement, dans le but de s'enquérir sur l'utilité de faire des changements au tarif douanier, et en vue de la législation proposée à ce sujet pendant la présente session ?

M. *Lavergne*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Quels endroits dans la province de Québec et dans la province d'Ontario, le ministre de l'Agriculture a-t-il visités depuis la dernière session du Parlement dans le but de s'enquérir sur l'utilité de faire des changements au tarif douanier et en vue de la législation proposée à ce sujet pendant la présente session ?

M. *Lavergne*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Quels endroits dans la province de Québec et dans la province d'Ontario, le contrôleur des Douanes a-t-il visités depuis la dernière session du Parlement, dans le but de s'enquérir sur l'utilité de faire des changements au tarif douanier et en vue de la législation proposée à ce sujet pendant la présente session ?

M. *Lavergne*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Quels endroits dans la province de Québec et dans la province d'Ontario, le ministre des Finances a-t-il visités depuis la dernière session du Parlement, dans le but de s'enquérir sur l'utilité de faire des changements au tarif douanier et en vue de la législation proposée à ce sujet pendant la présente session ?

M. *Edgar*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Les collecteurs de douanes sur la frontière américaine ont-ils la permission de se livrer au commerce des produits agricoles ou de laiterie soit pour leur propre compte ou en qualité d'agents ?

M. *Wood* (Westmoreland)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel a été le montant des recettes provenant du transport des voyageurs et du fret, pour l'année expirée le 30 juin dernier, aux stations de Memramcook et College Bridge, sur la ligne de l'Intercolonial ? Combien de charges de wagons à marchandises ont été reçues et expédiées, à chacune des dites stations ?

M. *Fraser*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est la nature de chacune des industries établies dans le comté de Guysboro' ? Quels sont les noms des divers fabricants ? Quel est le nombre des employés dans chacune des dites manufactures ?

M. *Devlin*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres ou de ses officiers et toute personne ou personnes concernant la disposition du bois sur les réserves sauvages. Aussi, copie de tous rapports et évaluations concernant ce bois faits par aucun officier ou employé du gouvernement.

M. *Forbes*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant la nature de chacune des industries établies dans les comtés de Queen et de Shelburne, tel qu'indiqué dans les bulletins du recensement de 1891 ; aussi, les noms des divers industriels engagés dans les dites industries respectivement, et le nombre de personnes employées dans chacune des dites industries ?

M. *Forbes*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant la nature de chacune des industries établies dans le comté de Lunenburg, tel qu'indiqué dans les bulletins du recensement de 1891 ; aussi, les noms des divers industriels engagés dans les dites industries respectivement, et le nombre de personnes employées dans chacune des dites industries ?

M. *Fréchette*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copies de toutes plaintes faites par un nommé Etienne Tremblay, depuis le 1er novembre 1893, contre Joseph Placide Rocheleau, maître de poste de Pauline, dans le comté de Rouville, P.Q. Et aussi, copie du rapport de l'inspecteur des postes qui a fait l'enquête sur cette plainte, ou de tout autre officier chargé de faire cette enquête.

M. *Fauvel*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms des syndics officiels qui, dans l'exercice de leurs fonctions aux termes de l'Acte de faillite de 1875 et ses amendements, ont obtenu la décharge légale de tous les biens d'insolvables remis entre leurs mains pendant la durée de leur charge?

M. *Stairs*—Mercredi prochain—BILL intitulé: Acte modifiant le chapitre 129 des Statuts Revisés, intitulé: "Acte des liquidations."

M. *Macleam* (York)—En comité des Voies et Moyens—Proposera que des droits spécifiques soient substitués aux droits *ad valorem* sur les lainages, la laine filée, les tapis, la bonneterie et les petits instruments agricoles; que le meilleur moyen de soulager l'agriculteur du fardeau des taxes serait de diminuer davantage les droits sur les sucres et les cotons plutôt que sur les instruments agricoles; que des mesures soient prises pour autoriser le gouverneur en conseil à admettre en franchise le charbon des Etats-Unis si ces derniers en agissent de même pour le charbon canadien, sinon, que le droit sur le charbon exporté des Etats-Unis soit le même que le droit imposé sur le charbon du Canada par nos voisins; et aussi, qu'il est dans l'intérêt des industries canadiennes d'augmenter la remise de droits accordée aux fabricants canadiens d'instruments agricoles sur les matériaux importés par eux, lorsqu'ils en font l'exportation à l'état d'articles manufacturés.

M. *Foster*—En Comité des Voies et Moyens—Sous le titre: produits chimiques, huiles et peintures,—

1er item, ligne 4, substituer les mots "deux centins" aux mots "un centin."

N^o 25.

OTTAWA, LUNDI, 23 AVRIL, 1894.

4^{me} Session, 7^{me} Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

l'imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 26.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MARDI, 24 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris connaissance des pièces justificatives et des comptes qui lui ont été soumis en rapport avec les frais d'arbitrage de la mer de Behring, et il a considéré la question de l'examen, sous serment, des témoins qui pourront être appelés devant lui en cette affaire, et ses délibérations à ce sujet ont été comme suit :—

“ MARDI, 24 avril 1894.

“ M. McMullen déclare,—

“ Qu'ayant examiné les dépenses *in re* Arbitrage de la mer de Behring, telles que mentionnées dans le rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédit, il en est arrivé à la conclusion qu'il est désirable, dans l'intérêt public, d'interroger M. Joseph Pope et autres témoins au sujet de ces dépenses; et il propose,—

“ Que Joseph Pope et autres témoins soient assignés à comparaître devant ce comité pour y être interrogés *in re* Arbitrage de la mer de Behring, et qu'autorisation soit demandée à la Chambre de les examiner sous serment.

“ Le comité, ayant entendu M. McMullen, et pensant que cet interrogatoire sous serment pourrait l'aider dans l'étude de cette affaire, admet, en conséquence, cette proposition qui est rejetée, sur la division suivante :—

“ POUR :—Messieurs Béchard, Bergin, Campbell, Cartwright (Sir Richard), Davies, Devlin, Forbes, Fraser, Gibson, Landerkin, Langelier, Lister, Macdonald (Huron), McMullen, Mills (Bothwell), Mulock, Paterson (Brant), Rinfret, Somerville et Tarte.—20.

“ CONTRE :—Messieurs Belley, Boyle, Bryson, Cameron, Caron (Sir Adolphe), Carscallen, Coatsworth, Costigan, Daly, Foster, Haggart, Haslam, Macdonell (Algoma), McDougald (Pictou), McKay, Madill, Mills (Annapolis), Moncrieff, Montague, Ouimet, Sproule, Taylor, Wallace, Wood (Brockville), et Wood (Westmoreland).—25.

“ Sur motion de M. Davies, il est Ordonné,—Que les délibérations du comité sur la résolution proposée par M. McMullen pour l'examen des témoins *re* dépenses de l'arbitrage de la mer de Behring, soient rapportées à la Chambre des Communes.”

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente, comme quatrième rapport de ce comité, les résolutions suivantes à titre de recommandations :—

1. Résolu,—Qu'il soit demandé à la Chambre d'autoriser le comité à interroger sous serment M. D. O'Connor, Q.C., E. L. Newcombe, Q.C., et autres témoins, au sujet des comptes de D. O'Connor, Q.C., actuellement soumis au comité, vu que M.

Lister, l'un des membres du comité a déclaré qu'il croit, après examen des dits comptes, qu'il est opportun, dans l'intérêt public, d'interroger ces témoins sous serment au sujet des dits comptes ; et le comité,—ayant entendu la déclaration faite par M. Lister que la taxation des comptes était anormale à l'extrême et que les montants payés étaient très considérables,—pense qu'il est désirable de demander à la Chambre de lui conférer le pouvoir d'interroger ces témoins sous serment ou affirmation.

2. Résolu.—Qu'une enquête soit instituée devant ce comité sur les comptes mentionnés aux pages C 116, 117, 118, 119 et 120 du Rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits sous le titre : Canal Lachine—Capital ; et comme ces items de dépenses portent le comité à penser que les crédits mentionnés ont été grandement dépassés, et comme ces dépenses ont déjà été l'objet d'une enquête, sous serment, par une commission, le comité croit qu'il est désirable que la Chambre lui confère le pouvoir d'interroger les témoins nécessaires sous serment ou affirmation.

3. Résolu.—Que le comité des Comptes Publics soit autorisé à employer un sténographe pour prendre la déposition des témoins qui pourront être interrogés par le comité, sous serment.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que M. Lockburn B. Scott soit nommé à la situation vacante de correcteur des épreuves des documents sessionnels au salaire de deux cents piastres par année à compter d'aujourd'hui.

Le sous-comité chargé de considérer la demande qui a été faite pour un téléphone, recommande qu'il en soit placé un près du bureau du "Journal," dans le corridor, comme on l'a fait dans la partie de l'édifice occupé par le Sénat. Votre comité est d'avis que cette recommandation devrait être acceptée.

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

46. Réponse à Ordre du 30 mars, 1894—Etat indiquant les différentes sommes payées en primes sur le fer en gueuse produit au Canada, les quantités produites, les personnes ou collectivités auxquelles ces primes ont été payées, et les provinces dans lesquelles sont situées leurs usines, depuis la date du dernier état similaire présenté à la Chambre.

48. Réponse à Ordre du 29 mars 1894,—Etat indiquant,—

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.

2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.

3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.

4. Le nombre d'étudiants gradués en 1893.

5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.

6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège.

7. Le nom du commandant de ce collège ; son traitement ; ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement gratuit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnement, de domestiques, etc.

8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

22. Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1893, aux termes des S. R. C., ch. 184, cl. 5.

23. Réponse à Ordre du 15 mars 1893,—Etat donnant le nombre d'employés renvoyés du service du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard depuis le 1er mars 1892, le nom de chacun, la date et les motifs de chaque destitution ; aussi, les noms des employés, s'il en est, qui ont été réinstallés.

24. Réponse à Ordre du 20 mars 1893,—Copie de tous documents, réclamations, requêtes, correspondance, rapports du surintendant du canal de Chambly, rapports d'experts et autres, plans, conventions, propositions et décisions du gouvernement concernant la réclamation de Joseph Lacouture, de la paroisse de Saint-Luc, pour dommages causés à sa propriété par les eaux du canal Chambly.

25. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, etc., durant l'année expirée le 31 décembre 1893.

26. Etat des dépenses faites à compte de frais divers imprévus, depuis le 1er juillet jusqu'à date.

27. Relevé des mandats émis par le Gouverneur général depuis la dernière session du parlement, à compte des exercices de 1892-93 et 1893-94, conformément à l'Acte du revenu consolidé et de l'audition, article 32, alinéa b.

28. Documents et correspondance relatifs au paiement fait à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique des sommes déduites de sa subvention en l'année 1893.

29. Copie des documents et de la correspondance se rattachant aux accusations portées contre M. le juge Palmer, ou à sa résignation et à son acceptation.

30. Rapport des demandes d'enregistrement faites en vertu des dispositions du chapitre 131, Statuts révisés du Canada, "Acte concernant les unions ouvrières."

31. Listes des employés publics à qui il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada durant l'année 1893.

32. Ordonnance établissant certaines règles au sujet des matières y mentionnées, dans la cour d'Echiquier du Canada.

33. Copie d'un ordre en conseil, en date du 17 janvier 1894, autorisant l'émission de licences aux navires de pêche des Etats-Unis pour leur permettre d'acheter de la boîte, etc., etc.,—et aussi, une copie de la forme de licence devant être émise aux dits navires.

34. Une liste de tous les terrains vendus par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1er octobre 1892 jusqu'au 1er octobre dernier.

34a. Rapport en réponse à une résolution du 20 février 1882, en tant qu'elle a été fournie par le département de l'Intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

34b. Réponse à Ordre du 15 mars 1893,—Copie de tous documents, mémoires, requêtes et correspondances échangés entre le gouvernement, la chambre de commerce de la cité de Sorel et autres personnes, concernant l'octroi d'une subvention en faveur de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour la reconstruction d'un pont à Saint-Michel d'Yamaska.

35. Rapport des ordres en conseil, conformément au paragraphe (d) de l'article 38 des règlements pour l'arpentage, l'administration et la disposition des terres fédérales comprises dans la zone de quarante milles en chemin de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

35a. Arrêtés du conseil de 1893, relatifs au département de l'Intérieur, en conformité de l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts révisés du Canada.

35b. Relevé relatif au paiement des primes de pêches faits pour 1892-93, exigé par le chapitre 96 des Statuts révisés.

36. Réponse à ordre du 1er mars 1893,—Copie de tous rapports, documents, cartes, manuscrits et correspondance se rattachant aux expéditions d'exploration faites jusqu'alors à la baie de James et à la baie d'Hudson.

37. Réponse à Adresse du 20 mars 1894,—Copie de toutes pétitions ou communications adressées au gouvernement ou à aucun de ses membres, ou à Son Excellence, demandant d'intervenir au sujet de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Rose contre MM. McGreevy et Connolly; copie de toutes réponses faites à ces pétitions ou communications, et de toute correspondance entre aucun membre du gouvernement ou aucune autre personne relativement à la commutation de la dite sentence; copie de tous rapports médicaux concernant les dits McGreevy

ou Connolly pendant qu'ils purgeaient leur sentence, de tous rapports ou recommandations à ce sujet adressés à aucun membre du gouvernement ou à Son Excellence, et de toutes réponses qui y ont été faites; aussi, copie de tous ordres en conseil se rapportant en quelque manière à la commutation de la dite sentence.

38. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1893 soumis au Parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts révisés du Canada.

39. Réponse à Ordre du 20 mars 1894,—Etat donnant, pour chaque année depuis le 5 mai 1887, les dates auxquelles les comptes publics, les comptes de crédits et les tableaux du commerce et de la navigation du Canada, de chaque année financière précédente, ont été publiés et prêts à être distribués; et quand les dits comptes et tableaux ont été adressés aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes du Canada dans chacune des années susdites.

40. Réponse à Ordre du 13 mars 1893,—Etat indiquant le nombre de maîtres d'écoles employés à l'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest et la durée de l'engagement de chacun pendant le cours de l'année dernière, ainsi que le salaire reçu; aussi, le nombre d'élèves fréquentant chaque école, et toutes les sources de revenu pour le maintien des écoles.

40a. Réponse supplémentaire à Adresse du 3 février 1893,—1. Copie des délibérations, résolutions et ordonnances de l'ancien conseil d'Assiniboia se rapportant aux matières d'éducation dans les limites de sa juridiction telle qu'existant sur les bords de la rivière Rouge avant la création de la province du Manitoba.

2. Un état des sommes payées par le dit conseil d'Assiniboia pour le maintien des écoles, indiquant les personnes auxquelles ces paiements ont été faits, les écoles pour lesquelles ces sommes ont été payées, et la dénomination religieuse à laquelle appartenaient ces écoles.

3. Un état des sommes payées par la Compagnie de la Baie-d'Hudson ou par ses agents, aux écoles alors existantes dans les territoires formant aujourd'hui la province du Manitoba.

4. Copie de tous mémoires et instructions ayant servi de bases aux négociations à l'issue desquelles le Manitoba est devenu l'une des provinces de la Confédération, avec une copie des minutes des délibérations des personnes chargées de part et d'autre d'établir les conditions de la création de la province de Manitoba et de son entrée dans la Confédération, et aussi, une copie de tous mémoires, rapports ou ordres en conseil constatant ces conditions d'entrée ou ayant servi de base à la préparation de l'Acte de Manitoba.

5. Copie des dépêches et des instructions du gouvernement impérial au gouvernement du Canada au sujet de l'entrée de la province du Manitoba dans la Confédération, y compris les recommandations du gouvernement impérial concernant les droits et les privilèges de la population de ces territoires et les garanties et la protection à être accordées aux droits acquis, aux biens, aux coutumes et aux institutions de cette population par le gouvernement du Canada dans le règlement des difficultés qui marquèrent cette période de l'histoire de l'ouest canadien.

6. Copie des actes passés par la législature du Manitoba relativement à l'éducation dans cette province, notamment, le premier acte passé touchant cette matière après l'entrée de la dite province dans la Confédération, et les lois existantes sur cette même matière dans la dite province immédiatement avant l'adoption des actes de 1890, concernant les écoles publiques et concernant le département de l'éducation.

7. Copie de tous règlements concernant les écoles passés par le gouvernement du Manitoba ou par l'*Advisory Board* en vertu des lois adoptées en 1890 par la législature du Manitoba concernant les écoles publiques et le département de l'éducation.

8. Copie de toutes correspondance, pétitions, mémoires, résolutions, brefs, factums, jugements (tant en première instance qu'en appel à tous les degrés) se rapportant aux lois scolaires de la dite province de Manitoba, depuis le 1er juin 1890, et aux réclamations des catholiques à ce sujet; aussi, copie de tous rapports au Conseil privé et de tous ordres en conseil se rapportant au même sujet, depuis la même date.

41. Réponse à Adresse du Sénat du 20 mars 1893,—Copie des pièces relatives à la demande de Michel Gosselin, métis, résidant à Roseberry, Manitoba, réclamant une indemnité à raison des pertes qu'il a subies pendant les troubles de 1869-70; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le dit Michel Gosselin au sujet de cette réclamation.

42. Réponse à Adresse du Sénat du 21 février 1893,—Copie de tous changements apportés au tarif depuis la mise en application de la politique nationale en 1879; avec indication de chaque marchandise; du droit primitivement imposé, de l'augmentation ou de la diminution de droit, des mises sur la liste de franchise; avec la date de toutes les modifications ainsi faites au tarif.

43. Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Liste complète des officiers reviseurs sous l'empire de l'Acte du cens électoral, donnant leurs noms, leurs divisions électorales et la date de leur nomination.

44. Réponse à Ordre du 20 mars 1894,—Etat indiquant le tarif, soit général soit spécial, imposé par le chemin de fer Intercolonial sur le fret d'entier parcours, de Lévis à Halifax, avec la date de la mise en force de tel tarif, et dans les cas où des changements ont été faits à ce tarif, la nature du changement.

45. Réponse à Adresse du 20 mars 1893,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Anglaise et le ministre de l'Intérieur concernant la délimitation de la zone des chemins de fer dans la dite province.

47. Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Etat indiquant, par province, la valeur de l'outillage propre à l'exploitation des mines admis en franchise depuis l'année 1890.

49. Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Production de la sentence rendue l'année dernière par la cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick contre V. Ellis, rédacteur du *St. John's Globe*, pour un prétendu mépris de cour, ainsi que des noms des juges qui composaient cette cour lorsque la sentence fut rendue.

50. Réponse à Adresse du 20 mars 1894,—Copie de toute correspondance et autres papiers qui n'ont pas encore été produits, concernant la question des droits d'auteurs.

51. Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Etat indiquant le fonctionnement de l'assurance du service civil, le nombre des employés civils qui ont assuré leur vie dans cette assurance, et pour quelles sommes respectives, sans mention des noms.

Sur motion de M. Baker, il est Résolu,—Que la prise en considération du troisième rapport du comité des Comptes Publics soit placé en tête de la liste des Ordres du jour, demain.

Sur motion de M. Baker, le quatrième rapport du comité des Comptes Publics est adopté, et le comité est autorisé à interroger sous serment ou affirmation les témoins qui comparaitront devant lui au sujet de l'enquête mentionnée dans les résolutions 1 et 2 du dit rapport, et aussi d'employer un sténographe pour prendre la déposition de ces témoins.

Sur motion de M. Davis, la requête de Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour l'obtention d'une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du sud d'Alberta,"—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention des bills privés, est lue et reçue, et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. Sproule :—Bill (No 92) concernant les corporations de police secrète et les agences commerciales.

Par M. Mulock :—Bill (No 93) à l'effet de fixer le traitement du Gouverneur général.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que les mesures du gouvernement auront la priorité, les jeudis, après les interpellations, à commencer la

semaine prochaine; et que l'ordre des affaires du jeudi (règle 19) deviendra l'ordre des affaires le mercredi, pendant le reste de la session.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu ;

M. Foster propose,—Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir Richard Cartwright propose, comme amendement,—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants:—“lorsque quelque membre du comité des Comptes Publics déclarera, de son siège dans le dit comité, qu'il a pris connaissance des papiers et pièces justificatives concernant quelque item référé au dit comité, et qu'il est convaincu de la nécessité, dans l'intérêt public, d'interroger sous serment tous les témoins à être examinés au sujet du dit item,—ce soit un mandat au dit comité d'interroger ces témoins sous serment.”

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Grieve*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il été informé de l'incendie désastreux qui s'est déclaré vendredi dernier, au matin, dans les édifices publics, dans la cité de Stratford, pendant que des ouvriers de la localité étaient employés à travailler à la toiture? Est-ce que les travaux pour remplacer la toiture en ardoises par une autre en fer ont été donnés par voie de soumission publique? Si non, de quelle manière et à quel prix le contrat a-t-il été donné? Quelles sont les dates de l'adjudication du contrat et du commencement des travaux à faire aux termes du dit contrat, et depuis combien de temps les ouvriers étaient-ils employés quand l'incendie a éclaté?

M. *Perry*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Des travaux ont-ils été faits au brise-lames de Miminigash, I.P.-E., durant l'hiver de 1894? Si oui, quelle était la nature de ces travaux? Ces travaux ont-ils été donnés par voie de soumission? Quel en était l'entrepreneur? Combien a-t-on payé pour l'inspection des travaux, et à qui? Quel est le montant payé ou à payer pour ces travaux? Le gouvernement a-t-il payé ou se propose-t-il de payer pour le dragage du havre de Miminigash pendant l'hiver de 1894?

M. *Davin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'établir un ranche pour l'élevage et la reproduction du buffle au Fort Smith, sur la Grande Rivière des Esclaves, ou au Fort Vermillon, sur la Rivière à la Paix?

M. *Davin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire droit à la demande formulée par les officiers, les officiers non-commissionnés et les constables de la police à cheval du Nord-Ouest, et les volontaires attachés à la dite police pour une distribution de médailles et de *scrip* de la même manière que pareille distribution a été faite à la milice du Canada ?

M. *Smith* (Ontario)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de nommer des médecins-vétérinaires pour représenter le Canada lors de l'examen des poumons des bestiaux canadiens abattus au port de débarquement dans la Grande-Bretagne,—le président du bureau d'agriculture de la Grande-Bretagne ayant déclaré dans la Chambre des Communes en Angleterre que la levée de l'interdiction sur les bestiaux du Canada dépend du résultat de l'examen de ces animaux qui doit être fait dans quelques jours ?

M. *Coatsworth*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient d'insérer dans tout contrat pour travaux publics passé dorénavant une clause obligeant l'entrepreneur à payer aux ouvriers employés à ces travaux des gages au moins aussi élevés que ceux qui seront payés dans la localité où ces travaux seront exécutés, à l'époque de l'exécution de ce contrat.

M. *Flint*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Que, dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de placer sur la liste des articles exempts de droits les livres imprimés ou publiés par toute association fraternelle, charitable ou religieuse, qui sont des rapports des procédés annuels ou autres de telle association, et qui sont adressés, au cours des délibérations de telle association, à ses membres ou correspondants, mais qui ne sont pas destinés à être vendus.

M. *Davies*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous contrats pour la construction des steamers *Curlaw*, *Constance*, *Petrel* et . Aussi, état indiquant toutes sommes payées pour ces travaux ainsi que pour les *extras*, ou pour l'achèvement et l'équipement complet de ces steamers, avec toutes les pièces justifiant ces dépenses. Aussi, copie de tous contrats passés depuis cette époque pour toutes réparations ou changements à ces steamers, et un relevé de toutes sommes payées pour ces réparations ou changements, soit que les travaux aient été faits par contrat ou autrement, ainsi que toutes les pièces justificatives se rapportant à ces dépenses. Aussi, un état indiquant d'une manière générale la nature et le caractère des changements faits à ces steamers ou à leurs machines depuis que le département en a pris livraison, et ce que ces travaux ont coûté pour chacun de ces steamers.

N^o 24.

OTTAWA, MARDI, 24 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 27.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 25 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Conseil des Métiers et du Travail, Victoria, Colombie Anglaise; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

Du Conseil des Métiers et du Travail, Victoria, Colombie Anglaise; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

Du Conseil des Métiers et du Travail, Victoria, Colombie Anglaise; demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport pour les voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le troisième rapport de ce comité lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie du Canal à navires de Sainte-Claire et Erié, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente le premier rapport du comité des Bills Privés, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 26) concernant la Compagnie de Gaz d'Ottawa ;

Bill (No 56) constituant en corporation l'Union Chrétienne de Tempérance des femmes du Canada.

Au sujet du bill en dernier lieu mentionné, votre comité recommande que les honoraires et frais payés pour ce bill en vertu de la règle 53, soient remboursés, moins les dépenses d'impression et de traduction.

Sir John Thompson, député du district électoral d'Antigonish s'étant, de son siège, plaint à la Chambre d'un article éditorial paru dans un certain journal imprimé et publié dans la cité d'Ottawa, Ontario, et appelé "The Ottawa Free Press," comme contenant des remarques libelleuses sur l'Orateur de la Chambre, en violation de ses privilèges ;—

Le dit journal est produit, et le dit article éditorial est lu par le greffier, comme suit :—

"Les débats dans la Chambre des Communes, hier soir, démontrent évidemment que les Réformistes ne peuvent pas s'attendre à être traités d'une manière loyale ou même décente par l'Orateur actuel. Il semble que les ministres sont

“ décidés non seulement à utiliser la majorité qu'ils commandent pour empêcher toute enquête par les comités parlementaires, mais ils se proposent de se servir d'un président qu'ils contrôlent afin d'étouffer toute liberté de discussion en parlement. Le baillon sera appliqué chaque fois qu'un député libéral, même lorsqu'il sera attaqué, dira quelque chose de nature à irriter les nerfs sensibles des ministres du cabinet Thompson. Depuis le commencement de la présente session, l'Orateur White a quitté son rôle d'impartialité pour prouver qu'il est avant tout un partisan tory, et les Réformistes devraient prendre note du fait et se conduire en conséquence. Si la Chambre des Communes doit être transformée en fosse aux ours, que la responsabilité en retombe sur l'Orateur partial. Sa conduite, en se précipitant au secours du contrôleur des Douanes, hier soir, qui s'était servi des expressions les plus blessantes, devrait être pleinement discutée lorsque la Chambre en comité en sera arrivée au salaire de l'Orateur. Il y a quelques à peine l'Orateur White se présentait comme principal orateur à la convention des Tories de Renfrew-Nord, convoquée pour choisir un candidat aux élections locales d'Ontario. Vous voyez d'ici le chef des Communes du Canada venant donner son appui dans une campagne électorale locale.”

Sir John Thompson propose,—Que l'article publié dans le “Ottawa Free Press,” en date du 24 avril 1894, est un libelle scandaleux, faux et malicieux contre l'honneur, l'intégrité et le caractère de l'Orateur de cette Chambre, et qu'il constitue un mépris des privilèges et de l'autorité constitutionnelle de cette Chambre.—Adopté, sur division.

M. Laurier propose,—Que le troisième rapport du comité des Comptes Publics soit maintenant pris en considération.

Sir Charles Hibbert Tupper propose,—Que cette Chambre ayant exprimé le désir que la loi et la pratique du Parlement concernant l'examen des témoins devant des comités devraient être amendées afin de donner pouvoir aux comités de cette Chambre d'interroger les témoins sous serment ;—

En conséquence, le comité des Comptes Publics soit autorisé à interroger sous serment Joseph Pope et autres témoins au sujet des comptes d'arbitrage de la mer de Behring.—Adopté.

Sur motion de M. Bergin, le premier rapport du comité mixte des Impressions du Parlement est adopté.

Sur motion de M. Sriver, il est Ordonné,—Que les honoraires et frais payés, aux termes de la règle 58, pour le bill (No 56) constituant en corporation l'Union Chrétienne de Tempérance des femmes du Canada, soient remboursés, conformément à la recommandation du comité des Bills Privés.

Sir John Thompson présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 27 juillet 1891,—Copie de toute correspondance concernant la demande d'augmentation de traitement formulée par le juge Johnstone, de la cour de comté du comté d'Halifax, N.-E.

Aussi,—Réponse à l'Ordre du 30 mars 1894,—Etat indiquant les noms de tous les détenus morts dans les pénitenciers du Canada durant les dernières dix années, ainsi que la cause de la mort et la durée de la dernière maladie dans chaque cas.

M. Foster présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 10 avril 1894,—Etat indiquant le nombre d'employés civils permanents dans le service intérieur et extérieur de chaque département qui contribuent au fonds de retraite, et le montant brut des salaires payés.

M. Stairs présente un Bill (No 94) modifiant l'Acte des liquidations,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Martin :—Adresse—Demandant la production de tous arrêtés du conseil, correspondance et instructions données aux officiers du département des Travaux Publics, et rapports de ces officiers, au sujet des améliorations des rapides de St. Andrews, dans la Rivière Rouge du Nord.

Par M. Charlton.—Ordre de la Chambre—Etat indiquant tous les permis de coupe de bois accordés depuis le 1er janvier 1888; leur étendue; le nom du concessionnaire; le bonus, s'il y en a, payé sur ce permis; si on en a disposé;

(a.) A l'enchère publique, régulièrement annoncée, invitant le public à enchérir;

(b.) A l'enchère, lorsque seuls les requérants de la coupe furent invités à enchérir;

(c.) Par demande particulière;

(d.) Si ce n'est d'aucune des manières ci-dessus mentionnées, alors de quelle manière en a-t-on disposé et comment les a-t-on concédées;

(e.) Durée de l'annonce publiée dans chaque cas lorsque les fonds de bois ont été vendus à l'enchère publique ou par tout autre système de concurrence publique; aussi, un état sommaire indiquant l'étendue totale concédée et le montant total des bonis reçus.

Par M. Laurier :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes pétitions présentées par les Sauvages de la réserve de Saugeen, réclamant le droit exclusif de pêcher dans la baie des Français, lac Huron, de toutes les réponses faites à ces pétitions, et de tous les ordres administratifs donnés à ce sujet.

Par M. Béchard :—Adresse—Copie de toute correspondance échangée sous forme de lettres, requêtes et rapports, depuis le premier avril 1887, jusqu'au premier mars 1894, entre le gouvernement et M. J. B. Many, ou le conseil municipal, de la municipalité de Saint-Luc, dans le comté de Saint-Jean, relativement à la construction d'un pont-tournant sur le canal de Chambly, vis-à-vis l'extrémité sud de l'Isle Sainte-Thérèse, dans la rivière Richelieu.

Et aussi,—Adresse—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, etc., communiqués au ministère des Pêcheries, depuis le premier octobre 1893 jusqu'au premier juillet 1894, concernant la destitution de J. B. Chevalier, de la ville d'Iberville, de sa charge de garde-pêche; et aussi, copie de toute communication adressée au dit J. B. Chevalier par le gouvernement à ce sujet.

Par M. Paterson (Brant) :—Ordre de la Chambre—Etat donnant le montant payé à même le Fonds des Sauvages des Six Nations (à titre de cadeau ou de prêt) à quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886 jusqu'à date, et indiquant dans chaque cas,—

Le nom de la personne;

Si c'est à titre de cadeau ou de prêt;

La date du paiement;

Le montant;

Le motif du cadeau ou du prêt;

L'autorité en vertu de laquelle a été fait ce cadeau ou prêt;

Les conditions auxquelles le prêt a été fait;

Les conditions du remboursement;

Le montant remboursé.

Par M. Mills (Bothwell) :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Affaires des Sauvages et une certaine bande de Sauvages qui réclament la propriété de l'Isle McCormick et de la Pointe Pelée.

Par M. Sproule :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, circulaires, arrangements, rapports ou autres papiers concernant l'enregistrement de l'Association Canadienne d'aide Mutuelle ou de l'Association Mutuelle Canadienne sur la vie; aussi, copie de de tous rapports, correspondance, arrangements, circulaires ou autres papiers depuis le temps de l'enregistrement jusqu'à présent, y compris toutes matières se rapportant à un fusionnement avec l'Association de Bienfaisance de Boston, Massachusetts.

Par Sir Richard Cartwright :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant,—

1. Le nombre de personnes ayant des dépôts dans les caisses d'épargne du gouvernement et des bureaux de poste ;
2. Le nombre de personnes qui ont des dépôts de \$1,000 et plus, et le montant total à leur crédit ;
3. Le nombre de personnes qui ont des dépôts depuis \$500 jusqu'à \$1,000, et le montant total à leur crédit ;
4. Le nombre de personnes qui ont des dépôts moindres que \$500 et le montant total à leur crédit ;
5. Le nombre de déposants qui ne résident pas en Canada, et le montant total à leur crédit.

Par M. Forbes :—Ordre de la Chambre—Etat donnant la nature de chacune des industries établies dans les comtés de Queen et de Shelburne, tel qu'indiqué dans les bulletins du recensement de 1891 ; aussi, les noms des divers industriels engagés dans les dites industries respectivement, et le nombre de personnes employées dans chacune des dites industries ?

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Etat donnant la nature de chacune des industries établies dans le comté de Lunenburg, tel qu'indiqué dans les bulletins du recensement de 1891 ; aussi, les noms des divers industriels engagés dans les dites industries respectivement, et le nombre de personnes employées dans chacune des dites industries ?

Par M. Fréchette :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes plaintes faites par un nommé Etienne Tremblay, depuis le 1er novembre 1893, contre Joseph Placide Rocheleau, maître de poste de Pauline, dans le comté de Rouville, P.Q. Et aussi, copie du rapport de l'inspecteur des postes qui a fait l'enquête sur cette plainte, ou de tout autre officier chargé de faire cette enquête.

M. Devlin propose,—Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres ou de ses officiers et toute personne ou personnes concernant la disposition du bois sur les réserves sauvages. Aussi, copie de tous rapports et évaluations concernant ce bois faits par aucun officier ou employé du gouvernement.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Laurier.

M. Campbell propose,—Qu'il soit voté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général demandant copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, arrêtés du conseil, et de toute correspondance se rapportant au renvoi d'office de Timothy McQueen comme garde-pêche dans le comté de Kent, Ontario.

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill (No 37) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth à Nepigon et la Baie de James est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Tarte pour une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, demandant—

1. Copie de toutes correspondances échangées entre Sa Grâce Monseigneur Taché, de Saint-Boniface, et aucun des membres du gouvernement, depuis la dernière session, et spécialement copie du mémoire envoyé au Gouverneur général en conseil, ou au premier ministre, au sujet de la question des écoles du Manitoba et des ordonnances adoptées par la législature du Nord-Ouest, en 1892, devenus aujourd'hui en force ;

2. Copie des requêtes, pétitions et lettres adressées au Gouverneur général en conseil, ou à aucun des ministres, demandant le désaveu des dites ordonnances ;

3. Les correspondances échangées entre le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil Exécutif de ces territoires et le gouvernement de la Puissance ;

4. Les instructions données au lieutenant-gouverneur des Territoires et copie de la correspondance adressée à l'Exécutif des Territoires pour l'engager à amender les Ordonnances de 1892.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Taylor.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Fraser—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que M. John C. Bourinot, percepteur des douanes à Port Hawkesbury, Nouvelle-Ecosse, est propriétaire et éditeur du “Eastern Journal,” feuille conservatrice publiée à Port Hawkesbury, dans le comté d’Inverness ?

M. Brown—Vendredi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement sait-il que des plaintes ont été portées récemment contre le maître de poste de Saint-Urbain de Chateauguay ?

2. Si oui, quelle est la nature de ces plaintes, et par qui ont-elles été faites ?

M. Choquette—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel a été le coût des réparations et de l’entretien du “Druid,” vapeur appartenant au gouvernement et au service de la quarantaine de la Grosse-Ile, pendant l’année 1893, et à venir à ce jour depuis le premier janvier 1894 ?

M. Devlin—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet du service postal entre Lascelles et Wakefield, dans le comté d’Ottawa ? Si oui, quelles étaient ces plaintes et par qui ont-elles été faites ? Des officiers du département des Postes ont-ils fait des rapports au sujet de ce service ? Le gouvernement a-t-il reçu des lettres l’avisant de ne rien déranger dans le présent service ? Si oui, de qui étaient ces lettres ? Le gouvernement sait-il qu’en vertu des règlements actuels le transport des malles à une distance de neuf milles prend deux jours et demi en certaines occasions ? Le ministre des Postes a-t-il exécuté pendant la vacance la promesse qu’il a faite au cours de la dernière session de prendre en considération les demandes adressées au département pour un meilleur service postal dans le comté d’Ottawa ? Si oui, quelles améliorations ont été apportées à ce service, et où ont-elles été faites ?

M. Landerkin—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Un sténographe accompagnait-il les membres du cabinet ou les contrôleurs qui ont visité diverses parties du Canada pendant la vacance concernant les changements dans le tarif ? Si oui, quel est son nom ? A-t-il pris des notes complètes ou partielles des délibérations des diverses assemblées ? Des copies de ces notes ont-elles été écrites au clavigraphe ?

M. Davies—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le nom de l’officier douanier stationné au poste de douane sur la frontière entre Houlton, Maine, et Woodstock, N.-B. ? Le département des Douanes sait-il que cet officier tient un débit de boissons, construit sur la frontière, où des liqueurs sont vendues en gros et en détail ? Le département des Douanes sait-il que cet officier a accès à une construction contigüe au dit débit, où des liqueurs sont emmagasinées en entrepôt ? Quelles sont les conditions et restrictions (s’il en est) en vertu desquelles des liqueurs peuvent être transférées par cet officier de l’entrepôt dans son débit de boissons ?

M. Mills (Bothwell)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de la preuve prise par M. Payne, en qualité de secrétaire d’un ou de plusieurs des ministres qui ont agi à titre de commissaires sur la question du tarif.

M. Fraser—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant la nature de chacune des industries établies dans le comté de Guysboro’, tel qu’indiqué dans les bulletins du recensement de 1891 ; aussi, les noms des divers industriels engagés dans les dites industries respectivement, et le nombre de personnes employées dans chacune des dites industries ?

M. Daly—Vendredi prochain—BILL intitulé : “Acte concernant la Seigneurie du Sault Saint-Louis.”

M. *Devlin*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance au sujet des soumissions, et de toutes les soumissions reçues par le gouvernement depuis le 1er janvier 1890, concernant l'acquisition des fonds de bois sur les réserves des Sauvages.

Sir *John Thompson*—Vendredi prochain—Que l'ordre pour la seconde lecture du Bill (No 90) Acte pourvoyant à l'examen des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes, soit transféré des Bills et Ordres Publics aux Ordres du Gouvernement.

1890
ORDRE DE LA CHAMBRE
M. DEVLIN
Vendredi prochain
ORDRE DE LA CHAMBRE
Copie de toute correspondance au sujet des soumissions, et de toutes les soumissions reçues par le gouvernement depuis le 1er janvier 1890, concernant l'acquisition des fonds de bois sur les réserves des Sauvages.

NO 27.

OTTAWA, MERCREDI, 25 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 28.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, JEUDI, 26 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité a examiné la requête de Alexander Ferguson, Q.C., et autres,—demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés,—et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans ce cas.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à six heures, ce jour, la Chambre restera ajournée jusqu'à demain, à 3 p.m.

M. Haggart présente la réponse suivante :—

Réponse à l'ordre du 1er mars 1893,—Copie du rapport ou des rapports et des plans d'explorations du chenal des Rapides du Galop dressés par M. Kennedy.

Sir John Thompson présente les réponses suivantes :—

Réponse à l'Adresse du 10 avril 1894,—Etat indiquant le montant des recettes mensuelles provenant des argents reçus à titre de droit d'entrée des visiteurs au pénitencier de Kingston, entre le 1er janvier 1887 et le 1er janvier 1894, et de quelle manière on a disposé de ces fonds; aussi, indiquant le montant de tels deniers déposés dans aucune banque quelconque, avec le nom de la banque et au crédit de quelle personne ces dépôts ont été faits:

Réponse à l'Adresse du 13 mars 1893,—Etat indiquant :—

(a.) Le montant d'argent reçu, à titre de droit d'entrée, des visiteurs du pénitencier de Kingston, chaque année, depuis le 31 janvier 1885 jusqu'au 1er février 1893;

(b.) Les paiements, à même ces deniers, faits au crédit du receveur général, et la disposition de ces fonds;

(c.) Détails sur les articles fabriqués et les travaux exécutés dans cet établissement pour aucun de ses officiers,—indiquant qui a fourni les matériaux pour ces articles, quelles sommes ont été portées au compte des dits officiers pour les dits articles, et quelles sommes ont été réellement payées pour les dits articles pendant chacune des dites années;

(d.) Quantité d'huile de charbon et de gaz fournie à ces officiers, le montant payé pour cette fourniture, et la date du paiement;

(e.) Ouvrages de buanderie exécutés dans cet établissement pendant les dites années, pour qui, le montant exigé et payé pour ces ouvrages, les dates de ces paiements et les noms des personnes qui ont fait ces paiements.

M. Daly présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de tous rapports faits au ministère de l'Intérieur ou au surintendant général des Affaires des Sauvages sur la valeur des Mille-Iles, et de toutes offres reçues pour l'achat de ces îles.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Tarte pour une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, demandant—

1. Copie de toutes correspondances échangées entre Sa Grâce Monseigneur Taché, de Saint-Boniface, et aucun des membres du gouvernement, depuis la dernière session, et spécialement copie du mémoire envoyé au Gouverneur général en conseil, ou au premier ministre, au sujet de la question des écoles du Manitoba et des ordonnances adoptées par la législature du Nord-Ouest, en 1892, devenus aujourd'hui en force;

2. Copie des requêtes, pétitions et lettres adressées au Gouverneur général en conseil, ou à aucun des ministres, demandant le désaveu des dites ordonnances;

3. Les correspondances échangées entre le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil Exécutif de ces territoires et le gouvernement de la Puissance;

4. Les instructions données au lieutenant-gouverneur des Territoires et copie de la correspondance adressée à l'Exécutif des Territoires pour l'engager à amender les Ordonnances de 1892.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée, et l'Adresse est votée en conséquence.

La Chambre reprend en considération la motion de M. McGregor pour une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, demandant copie de tous ordres en conseil et administratifs actuellement en vigueur dans la province d'Ontario, relativement aux pêcheries de cette province, et de toutes pétitions reçues par le département à ce sujet.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée, et l'Adresse est votée en conséquence.

La Chambre reprend en considération la motion de M. Campbell pour une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général demandant copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, arrêtés du conseil, et de toute correspondance se rapportant au renvoi d'office de Timothy McQueen comme garde-pêche dans le comté de Kent, Ontario.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée, et l'Adresse est votée en conséquence.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, et la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 3 P.M.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Flint—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le nombre de brasseries et distilleries en Canada, en 1891, le montant de capitaux placés dans ces établissements, la valeur de leur production, le montant des gages payés, le nombre de personnes employées et le revenu que donnent ces établissements.

M. Flint—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—1. Les quantités de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les tableaux du commerce, importées et achetées pour la consommation en Canada, de 1883 à 1893 inclusivement, en gallons impériaux, ainsi que leur valeur et le montant de droits payés; 2. La quantité de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les rapports du Revenu de l'Intérieur, fabriquées en Canada et achetées pour la consommation domestique, ainsi que leur valeur et le montant des droits acquittés, durant la période susdite; 3. Le montant des matériaux employés pour brasser et distiller des liqueurs alcooliques dans les diverses provinces du Canada pendant la même période.

M. Somerville—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quels sont les noms des candidats qui se sont présentés pour passer les récents examens du service civil à Montréal et qui ont été biffés pour cause d'irrégularités, et quelle est la nature de l'irrégularité dans chaque cas? Quels sont les noms des surveillants de ces examens, et le gouvernement sait-il qu'ils se sont laissés corrompre en vue de laisser passer ces irrégularités inaperçues.

ERRATUM.

Dans les Procès-Verbaux d'hier, page 178, ajoutez à la fin de la motion de M. Laurier les mots suivants : “—Adopté.—Le rapport est, en conséquence, pris en considération.”

No 28.

OTTAWA, JEUDI, 26 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 29.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, VENDREDI, 27 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition de Edward Carrs, président, et John Balfour, secrétaire, de l'Association Lumsden, des Patrons de l'Industrie, T.N.-O.,—demandant de nouvelles réductions de droits sur l'huile de charbon, le fer et la ficelle à lier,—est lue et reçue.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente le second rapport de ce comité, rapportant le bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie de Gaz et d'Electricité, dite Dominion, avec des amendements.

M. Davis propose,—Que la partie de la 49e règle qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta, présentée ce jour,—conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.—Adopté.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De P. McCarthy et autres,—demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta."

Sur motion de Sir John Thompson, l'ordre pour la seconde lecture du bill (No 90) pourvoyant à l'examen des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes, est transféré des Bills et Ordres Publics aux Ordres du Gouvernement.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 28) concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie.

Bill (No 26) concernant la Compagnie de Gaz d'Ottawa.

Bill (No 56) constituant en corporation l'Union chrétienne de Tempérance des femmes du Canada.

Le bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie du Canal à Navires de Sainte-Claire et Erié, est délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations ; et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Bill (No 29) à l'effet de remettre de nouveau en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Et aussi, avec les bills suivants de Leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 95) intitulé : " Acte concernant les havres publics."

Bill (No 96) intitulé : " Acte constituant la corporation de fidéicommiss et de garantie du Canada."

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Amyot—Lundi prochain—ADRESSE—Etat indiquant en détail toute somme d'argent payée à M. Narcisse Rosa, de Québec, constructeur de navires, au cours des années de 1865 à 1869 inclusivement ; la date et le montant de chaque paiement ; le nom des navires pour lesquels chaque paiement a été fait ; la raison de chaque paiement ainsi fait, établissant si le paiement a été fait d'après le tonnage de chaque navire et quel tonnage, ou s'il a été fait sur la base des droits payés sur articles employés dans la construction de ces navires et quels articles, et donnant ces articles et les dits droits payés et remboursés, en détail, avec les dates des remboursements pour chaque navire ; le dit état devant aussi énoncer ceux des dits paiements qui ont été faits au dit Narcisse Rosa personnellement, et énonçant, quant à ceux qui ont pu être faits à d'autres qu'à lui-même, mais pour lui, le nom de ces tierces personnes ; aussi, copie des reçus pour chacune des dites sommes données, tant par le dit Narcisse Rosa que par d'autres pour lui ; aussi, copie de toutes procurations en vertu desquelles ces tierces personnes ont ainsi reçu diverses sommes pour le dit Narcisse Rosa.

M. Amyot—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement a-t-il payé des sommes d'argent à des constructeurs de navires au Canada, comme remise de droits (*drawbacks*) au cours des années suivantes, pour navires construits au Canada : 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 ?

2. Au cours des mêmes années, le gouvernement a-t-il payé des sommes d'argent aux dits constructeurs pour de semblables navires sous forme de bonus (*bounties*) ?

3. En quelle année le gouvernement a-t-il cessé de payer les dits argents (*drawbacks*), sous forme de remise de droits, et a-t-il commencé à payer pour aider les dites constructions sous forme de bonus (*bounties*) ?

4. En quelle année le gouvernement a-t-il cessé de payer les dits argents sous forme de bonus (*bounties*) ?

5. En quelle année a été fait le dernier paiement pour navires ainsi construits de 1865 à 1879 inclusivement ?

Sir *Richard Cartwright*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu copie de la résolution suivante que l'on dit avoir été adoptée par la législature de la Colombie Anglaise le ou vers le 11 avril courant savoir :—

“ Sur motion de l'honorable M. Turner, appuyé par M. Horne, il est Résolu,—

“ Attendu que par une convention intervenue entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, en date du 18 avril 1892, il est, entre autres choses, prescrit :—

“ Que si l'arbitrage a pour effet d'affirmer le droit des pêcheurs anglais de prendre des phoques dans la mer de Behring dans les limites réclamées par les Etats-Unis en vertu de l'acte d'acquisition passé avec la Russie, alors les Etats-Unis donneront une compensation à la Grande-Bretagne (à l'avantage de ses sujets) pour s'abstenir de l'exercice de ce droit pendant la durée de l'arbitrage, en se basant sur un rendement réglementé et limité qui, dans l'opinion des arbitres, aurait pu être obtenu sans diminuer par trop les troupeaux de phoques,”—le dit montant de compensation “ devant être promptement payé ;”

“ Et attendu que l'arbitrage a eu pour résultat d'affirmer ces droits légaux comme appartenant à des sujets anglais ;

“ Et attendu que nulle semblable compensation n'a été accordée par sentence arbitrale ;

“ Qu'il soit Résolu,—Que cette Chambre désire exprimer l'espoir que la sanction royale ne sera pas donnée au bill actuellement soumis au parlement impérial à l'effet de donner force légale à l'arbitrage de la mer de Behring, à moins que les réclamations suivantes ne soient préalablement reconnues et mises en voie de règlement par le gouvernement des Etats-Unis, savoir :—

“ 1. Que les pêcheurs de phoques de la Colombie Anglaise soient indemnisés de la saisie de leurs navires ;

“ 2. Que les pêcheurs de phoques de la Colombie Anglaise soient indemnisés pour avoir été illégalement exclus de la mer de Behring pendant les années 1891, 1892 et 1893.

“ Et que copie de cette résolution soit télégraphiée sans délai au Secrétaire d'Etat du Canada, avec prière de la télégraphier au gouvernement impérial.”

(a) En est-on arrivé à une solution pratique concernant la pêche aux phoques, comme il est dit ci-dessus ?

(b) Quelles mesures, s'il en est, ont été prises pour assurer le prompt paiement des diverses réclamations mentionnées ci-haut ?

(c) Le gouvernement de la Grande-Bretagne est-il prêt à indemniser les parties lésées, en attendant la décision des Etats-Unis à cet égard ?

M. *Somerville*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de permettre à Charles E. Hickey, surintendant du canal de Williamsburg, qui reçoit de ce chef un salaire de \$1,800 par année, de continuer à exercer sa profession comme médecin ?

Sir *James Grant*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de procéder cette année à la construction d'un nouvel édifice pour le Musée Géologique ?

No 29.

OTTAWA, VENDREDI, 27 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 30.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 30 AVRIL 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la chambre de commerce de la ville de Niagara Falls, Ontario; demandant qu'une charte soit accordée à la Compagnie du Pont de chemin de fer électrique de Niagara Falls.

Du conseil municipal du township de Stamford, Ontario; priant la Chambre d'accorder la demande pour une charte ayant pour objet la construction de ponts pour le passage des voitures du chemin de fer électrique sur la rivière Niagara.

Sur motion de sir Charles Hibbert Tupper, le bill (No 95) du Sénat, intitulé : " Acte concernant les havres publics," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Daly présente un bill (No 97) concernant la seigneurie du Sault Saint-Louis, —lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. Laurier, le nom de M. Martin est substitué à celui de M. Charlton sur la liste du comité des Comptes Publics.

M. Denison propose,—Que, attendu que le canal actuellement en voie d'exécution par le gouvernement du Canada au Sault Sainte-Marie doit avoir une profondeur de vingt pieds, qui est la profondeur des eaux navigables entre Port-Arthur et Port-Colborne, cette Chambre est d'opinion que la même règle devrait être adoptée en ce qui concerne le Saint-Laurent; et que le canal de Soulanges, actuellement en cours d'exécution, et les autres canaux du Saint-Laurent et le chenal de ce fleuve devraient être creusés, s'il est nécessaire, de manière à obtenir une profondeur uniforme de vingt pieds.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Haggart.

L'Adresse à Son Excellence, et l'Ordre de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Lépine :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes correspondances reçues par le ministère de l'Agriculture au sujet de l'établissement du Bureau de statistique du travail de la Puissance.

Par M. Tarte :—Adresse—1. Copie de toute correspondance intervenue avec le département des Postes depuis le 1er janvier dernier, au sujet du bureau de poste de Saint-François de Sales, comté de Laval ;

2. Instructions données à l'inspecteur des postes au sujet de ce même bureau et copie du rapport du dit inspecteur ;

3. Copie de tout contrat donné pour le transport des malles de Saint-François de Sales à Terrebonne depuis la dite date du 1er janvier dernier ;

4. Copie du contrat pour le transport des mêmes malles durant les trois dernières années ;

5. Copie de toutes requêtes, pétitions qui ont pû être transmises au département, ou à aucun des ministres, relativement au susdit bureau de poste.

M. Coatsworth propose,—Qu'il est opportun de réduire le taux général des frais de port sur les lettres, de trois à deux centins.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir John Thompson.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est désiré, savoir:—

Bill (No 98) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts Révisés, chap. 77, concernant la sûreté des navires."

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Mulock—Mercredi prochain—INTERPELLATION—A-t-on nommé un quartier-maître général de la milice canadienne? Si oui, quel est son nom? Quand a-t-il été nommé? Est-ce un gradué du Collège Militaire Royal? Quels sont ses fonctions et son salaire?

M. Bowers—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le tarif de fret imposé par le chemin de fer Intercolonial et les lignes qui s'y raccordent, par tonne ou par chargement de wagon, sur les grains expédiés,—

A. De Montréal à Saint-Jean, N.-B.;

B. De Toronto à " "

C. De Montréal à Halifax;

D. De Toronto à " "

Quel est le tarif de fret imposé par le chemin de fer Intercolonial et les lignes qui s'y raccordent, par tonne ou par chargement de wagon, sur le charbon expédié,—

A. De Sydney à Montréal;

B. De New-Glasgow à Montréal;

C. De Spring Hill " "

M. Desautniers—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le département de la Justice a-t-il reçu des plaintes contre la manière dont l'honorable Marc Aurèle Plamondon, un des juges de la province de Québec, administre les affaires judiciaires dans le district d'Arthabaska? Si oui, quelle action le département entend-il prendre contre cet honorable fonctionnaire de l'Etat?

M. Casey—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le bureau de poste de Saint-Thomas, Ontario, est-il administré comme un bureau de poste de cité? Quel est le salaire du maître de poste et de chacun des employés? Le maître de poste reçoit-il quelques commissions, allocations, loyers de cases aux lettres, ou autres revenus à part son salaire? Si oui, combien retire-t-il de chaque source?

M. Casey—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu copie de la résolution suivante que l'on dit avoir été adoptée par la chambre de commerce de Montréal, le ou vers le 26 avril courant:—

M. Andrew Allan, appuyé par MM. Thos. B. Brown et John Torrance, fit la proposition suivante :

“ Que la position de chef d'expédition du havre requiert de la part de celui qui est appelé à la remplir de l'expérience et une habitude constante dans les affaires d'expédition et de douane, et devrait être accordée suivant les désirs des gens de commerce et d'exportation ;

“ Que les intéressés ont unanimement recommandé la nomination d'une personne apte sous tous les rapports à remplir cette charge, et que cette recommandation a été approuvée par le conseil de la chambre de commerce.

“ Aussi la chambre de commerce a-t-elle appris avec surprise que le gouvernement avait décidé de nommer M. Fabien Vanasse pour remplir cette position. On ignore si M. Vanasse a les qualités voulues ; sa candidature n'a reçu en aucune manière l'appui des intéressés.

“ C'est pourquoi la chambre de commerce demande avec instance au gouvernement de prendre de nouveau en considération sa décision dans cette affaire et de faire la nomination suggérée et approuvée par les expéditeurs et le conseil de la chambre de commerce.”

Si non, a-t-il reçu, directement ou indirectement, de la chambre de commerce de Montréal, ou de quelque personne ou personnes en son nom, quelque communication concernant la nomination de M. Vanasse comme chef d'expédition à Montréal ? Si oui, quelle était la nature de cette communication ?

M. Coatsworth—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Depuis combien d'années la Commission Géologique publie-t-elle des rapports ?

2. Quel nombre a été imprimé chaque année ?

3. Quel nombre a été distribué gratuitement chaque année ?

4. Quel nombre a été vendu chaque année, et quel montant a été réalisé, chaque année, par suite de cette vente ?

5. Combien de ces rapports, pour chaque année, sont conservés dans le département pour être vendus, et à quels prix se vendent-ils ?

6. Des plaintes nombreuses n'ont-elles pas été faites parce que ces rapports ne sont pas distribués gratuitement ?

7. Est-ce l'intention du gouvernement de pourvoir à une distribution gratuite de ces rapports ?

M. Davies—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il payé ou décidé de payer toutes ou partie (et dans ce cas, lesquelles) des réclamations des sous-entrepreneurs pour la construction du chemin de fer du Cap-Breton ? Si oui, quelles réclamations et quels montants a-t-il payés ou décidé de payer ? Et s'il en a rejeté quelques-unes, quelles sont-elles et pour quels montants ?

M. Davies—Mercredi prochain—INTERPELLATION—La réclamation de Luke Day, sous-entrepreneur, sous Sims et Slater, pour la construction du chemin de fer d'embranchement du Cap-Breton, a-t-elle été acceptée par le département des Chemins de fer et Canaux ? Ou est-ce l'intention du département de payer ou de recommander le paiement de toute ou partie de cette réclamation ?

M. Martin—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—

1. De quelle quantité de bois on a disposé dans les township 1, 2, 3 et 4, dans les rangs 14, 15, 16 et 17, à l'est du premier méridien principal, et aussi sur la rivière Whitemouth ;

2. En faveur de qui a-t-on disposé de ce bois ;

3. De quelle manière en a-t-on disposé ;

4. Les prix obtenus ;

5. Copie de toutes annonces publiées à ce sujet, et les noms des journaux qui les ont fait paraître, ainsi que les dates des insertions ;

6. Quelle quantité de bois reste encore non vendue dans les dits townships,

M. *Mulock*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes lettres, propositions, câblegrammes et correspondance, depuis le 1er janvier 1890, entre le gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie, concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le Canada et la Grande-Bretagne et entre le Canada et la France, et concernant les subventions demandées pour l'exécution de ces services vu que le gouvernement a proposé de payer pour les dits services. Aussi, copie de tout contrat ou projet de contrat au sujet de ce service de steamers.

M. *Taylor*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les montants payés pour services et frais légaux dans chaque département du service public pendant les exercices de 1873-74 à 1878-79, inclusivement; à qui les divers montants ont été payés et pour quels services.

M. *Daly*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte abrogeant l'Acte des biens de famille insaisissables dans les Territoires."

M. *Foster*—En comité des Voies et Moyens—Les items suivants:—
 Poterie et faïence, savoir: dames-jeannes ou jarres, barattes ou cruches, trois centins par gallon de capacité.3c. par gallon.
 Plâtre de Paris, calciné ou manufacturé, vingt centins par baril de 300 livres.....20c. par brl.
 Ardoises, ardoise à toiture, si elles sont fendues ou taillées seulement; aussi, crayons d'ardoises et ardoises d'écoliers et à écrire, trente pour cent *ad valorem*.....30 p. c.

No 30.

OTTAWA, LUNDI, 30 AVRIL 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellence Majesty la Reine
 1894

No 31.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MARDI, 1^{ER} MAI 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

M. Coatsworth, du comité des Comptes Publics, présente, comme cinquième rapport de ce comité, la résolution suivante, à titre de recommandation :—

Résolu,—Qu'il soit demandé à la Chambre d'autoriser le comité des Comptes Publics à interroger sous serment George Bailey et autres témoins au sujet de la fourniture de boîtes aux lettres dont les comptes sont actuellement devant le comité.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le second rapport de ce comité,—lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que le même nombre de rapports de la ferme expérimentale et de l'industrie laitière, en anglais et en français, soit imprimé cette année que l'année dernière, pour l'usage des membres du Sénat et de la Chambre des Communes, et que ces rapports soient distribués comme l'imprimeur de la Reine l'a fait l'an dernier, conformément à une résolution adoptée par le comité le 28 mars 1893 et approuvée par les deux Chambres.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le neuvième rapport de ce comité,—lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les prescriptions de la 51^{ème} règle ont été remplies sous tous rapports, savoir :—De H. H. Cook et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie d'Estacades de la Rivière des Français ;—De P. McCarthy et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta ;—et de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique, demandant de prolonger le délai fixé pour achever sa ligne.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande aussi que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter de tels bills soit suspendue au sujet des bills ci-dessus et aussi au sujet d'un bill concernant la Compagnie d'Assurance Saint-Laurent.

Sur motion de Sir Adolphe Caron, le nom de M. Craig est substitué à celui de M. Tisdale sur la liste du comité des Comptes Publics, et le nom de M. McInerney est ajouté à la dite liste.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, mercredi, elle restera ajournée jusqu'à vendredi, à 3 P.M.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que l'ordre des affaires pour les mercredis comprendra l'heure habituellement consacrée aux Bills Privés depuis 7.30 P.M., aux termes de la règle 19.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, le Bill (No 98) du Sénat, intitulé : “ Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts Revisés, chap. 77, concernant la sûreté des navires, ” est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés, est suspendue en ce qui concerne les bills relatifs à,—La Compagnie d'Estacades de la Rivière des Français; la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta; la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique; et la Compagnie d'Assurance Saint-Laurent,—conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Ordres Permanent-.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. White (Cardwell) :—Bill (No 99) concernant la Compagnie d'Assurance Saint-Laurent.

Par M. Coatsworth :—Bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie d'Estacades de la Rivière des Français (à responsabilité limitée).

Par M. Davies :—Bill (No 101) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta.

Sur motion de M. Coatsworth, il est Ordonné,—Que le comité des Comptes Publics soit autorisé à interroger sous serment George Baily et autres témoins au sujet de la fourniture de boîtes aux lettres,—conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport de ce comité.

Sur motion de M. Davis, le bill (No 96) du Sénat, intitulé : “ Acte constituant la Corporation de Garantie du Canada, ” est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sir John Thompson présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de toutes accusations portées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à aucunes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1891.

M. Ouimet présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 16 avril 1894,—Copie du rapport de l'ingénieur du département des Travaux Publics, qui a fait l'inspection de la Rivière-aux-Roseaux, de la Rivière-aux-Rats, ainsi que de la Seine, dans le district électoral de Provencher.

Sir Charles Hibbert Tupper met devant la Chambre—le 26e rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1893, Marine.

M. Haggart présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Copie de tous papiers et correspondance se rattachant à une demande de compensation faite au ministère des Chemins de fer par un nommé Charles Coffin, de Midgell, I. P.-E.

Réponse à Ordre du 23 avril 1894,—Rapport de la commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne le canal de la vallée de la Trent.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens,—et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat avec les bills suivants de Leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill (No 102) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort-Qu'Appelle."

Bill (No 103) intitulé: "Acte modifiant les Actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard."

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *McDougald*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Combien de tonnes de houille grasse ont été importées en Canada par la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc au cours des années expirées les 30 juin 1891, 1892 et 1893, et quel montant de droits a été payé pour cette houille chacune des dites années?

M. *Davies*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le département des Travaux Publics se propose-t-il de faire construire un phare à Eastern Harbour, comté d'Inverness, Cap-Breton, pendant la présente année? M. Cameron, M.P. pour Inverness, était-il autorisé par le gouvernement, avant les dernières élections générales de la province, de promettre la construction d'un tel phare? Si oui, quand a-t-il obtenu cette autorisation?

M. *Davies*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quand et pourquoi John McLeod, écuier, a-t-il été destitué ou renvoyé de la charge d'inspecteur des travaux de réparation à la jetée de Broad Cove Marsh, Cap-Breton? Qui a été nommé à sa place?

M. *Casey*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quels sont ceux qui ont l'usage ou l'affermage des pouvoirs d'eau et privilèges aux Chutes de la Chaudière? Quels sont les loyers ou redevances imposés à ce sujet? Combien chacun d'eux (s'il en est) devait-il à titre d'arrérages à la fin du dernier exercice financier? Comment leurs droits respectifs sont-ils définis? Ont-ils le droit d'empiéter sur les chutes elles-mêmes par l'érection de constructions permanentes? Est-ce que tous les privilèges pratiquement utilisables aux Chutes de la Chaudière sont contrôlés par des particuliers?

M. *Davies*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes demandes de soumissions, des soumissions reçues, des contrats passés, de la correspondance, télégrammes, lettres et papiers concernant les travaux publics (quai ou brise-lames) exécutés au Grand Etang, Cap-Breton; aussi, relevé de toutes sommes payées ou avancées pour ces travaux et les dates de paiement.

M. *Davies*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes accusations, plaintes, lettres, télégrammes, correspondance, rapports ou ordres concernant la destitution ou le renvoi de John McLeod de la charge d'inspecteur des travaux de réparation à la jetée de Broad Cove Marsh, Cap-Breton.

M. *Macdonnell* (Algoma)—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre, la prime sur le fer en gueuse devrait être finalement fixée à deux piastres par tonne pour une durée de dix ans, c'est-à-dire du 1er juillet 1894 au 1er juillet 1904.

M. Cameron—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance avec le département des Chemins de fer concernant le service de traversiers à vapeur établi au détroit de Canso entre Port Mulgrave et Hawkesbury et entre Port Mulgrave et Hastings, depuis l'époque où le chemin de fer de prolongement vers l'Est a été mis en opération par le dit département des Chemins de fer jusqu'à présent.

M. Cameron—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance avec le département des Chemins de fer concernant les accusations portées contre G. C. Lawrence, préposé à la vente des billets de passage à Port Hastings, Inverness, N.-E., et de la preuve faite à l'appui des dites accusations, depuis qu'il a été employé en qualité de préposé, comme susdit, jusqu'à présent.

No 31.

OTTAWA, MARDI, 1ER MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

l'imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 32.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MERCREDI, 2 MAI 1894.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition du conseil du village de Niagara-Falls-Sud,—demandant qu'une charte soit accordée à la Compagnie du Pont de chemin de fer électrique de Niagara Falls, à condition qu'elle commence ses travaux dans l'année qui suivra l'octroi de la dite charte,—est lue et reçue.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant le bill (No 43) concernant les Dames du Sacré-Cœur de Jésus, avec un amendement,

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 32) concernant la Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara.

Bill (No 33) concernant la Compagnie du Pont et Tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Bill (No 39) concernant le chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock.

Bill (No 41) modifiant les Actes concernant la Compagnie du Pont Suspendu de Clifton.

Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer Grand Occidental de Winnipeg; et

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Et le bill suivant, sans amendement, savoir :—

Bill (No 47) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

M. Daly présente,—Réponse à Ordre du 25 avril 1894,—Etat donnant le montant payé à même le Fonds des Sauvages des Six Nations (à titre de cadeau ou de prêt) à quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886 jusqu'à date, et indiquant dans chaque cas,—

Le nom de la personne ;

Si c'est à titre de cadeau ou de prêt ;

La date du paiement ;

Le montant ;

Le motif du cadeau ou du prêt ;

L'autorité en vertu de laquelle a été fait ce cadeau ou prêt ;

Les conditions auxquelles le prêt a été fait ;
 Les conditions du remboursement ;
 Le montant remboursé.

Et,—Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Documents et correspondance se rattachant à l'établissement d'un ranche à bestiaux par le gouvernement près de Fort-McLeod, T.N.-O., y compris les achats de bestiaux pour ce ranche ; ce qui a été fait de ces bestiaux ; et l'administration de ce ranche et ce qui a été fait du ranche. Aussi, un état des sommes payées pour les bestiaux placés sur ce ranche et de toutes autres dépenses faites à son sujet ; aussi, un état de la somme totale reçue de la vente des bestiaux de ce ranche et de toutes autres sources s'y rattachant, lequel état devra indiquer la balance restant au crédit ou au débit du dit ranche au premier jour de janvier dernier, ainsi que les noms de toutes les personnes endettées envers le dit ranche pour bestiaux achetés ou pour tous autres effets ou matériaux, avec le montant dû par chacune de ces personnes, s'il en est.

Sur motion de M. Davin, le bill (No 102) du Sénat, intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort Qu'Appelle,” est lu pour la première fois, et référé au comité des Ordres Permanents.

M. Daly présente un bill (No 104) abrogeant l' ‘ Acte des biens de famille insaisissables dans les Territoires,’ lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, vendredi prochain.

Sur motion de M. McInerney, le bill (No 103) du Sénat, intitulé : “ Acte modifiant les Actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de baes de Moncton à l'Île du Prince-Edouard,” est lu pour la première fois.—Seconde lecture, vendredi prochain.

M. Casey propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.—La dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Charlton propose,—Que le bill (No 2) à l'effet de mieux assurer l'observance du jour du Seigneur, communément appelé Dimanche, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.)

Le bill (No 96) du Sénat, intitulé : “ Acte constituant la Corporation de Garantie du Canada,” est lu pour la seconde fois, et référé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion pour la seconde lecture du bill (No 2) à l'effet de mieux assurer l'observance du jour du Seigneur, communément appelé Dimanche.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyée à un comité général devant siéger, vendredi prochain.

Le bill (No 6) à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre, est lu la seconde fois, et référé à un comité spécial composé de MM. Amyot, Choquette, Dickey, Frémont, Lister, McLeod, Masson et Weldon, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 105) intitulé : “ Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey.”

(Et communiquant la preuve faite au sujet de ce bill devant le comité des Divorces de cette Chambre.)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et référés à un comité général devant siéger, vendredi prochain, savoir :—

Bill (No 7) à l'effet d'établir le vote au scrutin secret dans les Territoires du Nord-Ouest.

Bill (No 24) à l'effet de réduire de douze à sept le nombre de grands jurés nécessaire pour prononcer une mise en accusation dans la province d'Ontario.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No 9) modifiant de nouveau les Actes concernant les droits de douane, est rescindé, et le bill retiré.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mulock*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quelles ont été les recettes et dépenses brutes du chemin de fer de Caraquet pendant les années fiscales 1891, 1892 et 1893 ?

M. *Lépine*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de nommer, cette année, des hommes compétents comme inspecteurs des appareils employés au chargement ou au déchargement des navires dans le port de Montréal ?

M. *Casey*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu, directement ou indirectement, de la chambre de commerce de Montréal, ou de quelque personne ou personnes en son nom quelque communication (excepté la copie d'une résolution dont le ministre de la Marine et des Pêcheries a accusé réception le 2 mai) concernant la nomination de M. Vanasse comme chef d'expédition à Montréal ? Si oui, quelle était la nature de cette communication ?

M. *Brodeur*—Lundi prochain—Qu'un comité de cette Chambre soit nommé afin de s'enquérir des irrégularités survenues dans les examens du service civil en novembre 1893, et mentionnées dans le Rapport des Examineurs déposé sur le bureau de la Chambre, et de toutes les circonstances et de tous les faits qui ont précédé, accompagné et suivi les dites irrégularités ;

Que le dit comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, etc., à cet effet et d'assermenter les témoins qui seront amenés devant lui.

Sir *Richard Cartwright*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le montant total des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1893 au 1er mai 1894, et aussi du 1er juillet 1892 au 1er mai 1893.

Sir *John Thompson*—Lundi prochain—Bill intitulé : “ *Acte modifiant l'Acte d'Interpretation et l'Acte des lettres de change.* ”

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce deuxième jour de mai, été affiché pour être pris en considération par le comité des Banques et du Commerce, vendredi prochain, le 4 courant, ou après, savoir :—

Bill (No 96) du Sénat, intitulé : “ *Acte constituant la corporation de Garantie du Canada.* ”

No 32.

OTTAWA, MERCREDI, 2 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 33.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 4 MAI 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario ; demandant que le bill actuellement soumis au parlement au sujet du tarif océanique pour le transport du bétail, devienne loi.

De Allan Carswell et autres, de Pakenham et autres lieux, comté de Lanark ; de Samuel Peebles et autres, de Minto, comté de Wellington ; de Peter Perry et autres, du township de Limerick, comté de Hastings ; et de H. P. Gould et autres, de Castleton, township de Haldimand, comté de Northumberland, tous d'Ontario ; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Davin, du comité mixte de la bibliothèque du parlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Première réunion, 1894.

Le comité s'est réuni, mercredi, le 2 mai, à 11 heures A.M., dans les appartements du Président du Sénat.

L'honorable Président du Sénat est au fauteuil.

Le rapport des bibliothécaires-conjoints pour l'année 1893, a été lu et approuvé.

Un sous-comité a été nommé pour examiner et faire rapport sur certains documents ayant trait à la commémoration, au moyen d'une inscription, du départ de Québec, en 1833, du premier bâtiment qui ait traversé l'Atlantique, uniquement au moyen de la vapeur.

Il a été résolu que vingt-cinq exemplaires de l'ouvrage de M. Clements, sur la constitution du Canada, soient achetés pour l'usage de la bibliothèque et pour les échanges.

Il a été résolu que cinquante exemplaires de l'Histoire du Canada, par M. Kingsford, soient achetés pour l'usage de la bibliothèque et pour les échanges.

Un sous-comité, composé de messieurs McLelan, Scriver et White, de Shelburne, a été nommé pour vérifier les comptes de la bibliothèque.

Le comité s'ajourne alors.

M. Sproule, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande l'impression en anglais et en français, dans la proportion ordinaire, de 150,000 exemplaires du rapport des Fermes Expérimentales pour 1893, pour être distribués parmi les seuls membres de la Chambre des Communes qui représentent des comtés ruraux.

M. Sproule, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Comme il est important, dans l'intérêt de l'agriculture en Canada d'encourager l'élevage d'animaux de bonne race et qu'il est nécessaire, pour cet objet, d'avoir un système d'enregistrement des animaux présentant les meilleures garanties sous le rapport de l'exactitude, le comité recommande que l'Association Canadienne des Eleveurs, qui s'occupe spécialement de cette question, reçoive de cette Chambre telle aide qui lui permette d'accomplir d'une manière satisfaisante les objets ci-dessus mentionnés et d'occuper comme organisation nationale, un rang égal à celui des institutions similaires autorisées dans les autres pays.

M. Daly soumet à la Chambre,—Interdiction du bétail du Canada en Angleterre, —étant un appendice du rapport du ministre de l'Agriculture, pour 1893.

Sir John Thompson remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

ABERDEEN,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie de la loyale adresse que vous avez adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session, et je me repose avec confiance sur l'assurance que vous m'y donnez de considérer avec une attention sérieuse les mesures qui vous ont été soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 1er mai 1894.

Sur motion de M. Taylor, le bill (No 105) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.
7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie du Canal à Navires de Sainte-Claire et Erié, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 43) modifiant l'Acte concernant les Dames du Sacré-Cœur de Jésus.

Bill (No 32) concernant la Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara.

Bill (No 33) concernant la Compagnie du Pont et Tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations ; et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le cinquième rapport de ce comité, rapportant, avec des amendements, le bill (No 50) à l'effet d'autoriser l'achat du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée), et de changer le nom de cette dernière compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic."

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Lavergne—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quels endroits le ministre des Finances, le ministre de l'Agriculture, le contrôleur du Revenu de l'Intérieur et le contrôleur des Douanes ont-ils visité, depuis la dernière session du parlement, dans le but de s'enquérir sur l'utilité de faire des changements au tarif douanier et en vue de la législation proposée à ce sujet pendant la présente session : 1° dans la province de la Nouvelle-Ecosse ; 2° dans la province du Nouveau-Brunswick ; 3° dans la province de l'Île du Prince-Edouard ; 4° dans la province du Manitoba ; 5° dans la province de la Colombie Anglaise ; et 6° dans les Territoires du Nord-Ouest ?

M. Devlin—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu quelque demande pour aider à la construction d'un pont de chemin de fer et de trafic général, sur l'Ottawa, entre Hull et la Pointe Nepean, Ottawa ? Si oui, est-ce l'intention du gouvernement d'aider ce projet ?

M. Devlin—Lundi prochain—INTERPELLATION—Pendant ces dernières années, le gouvernement a-t-il pris des mesures, et lesquelles, pour améliorer le service postal entre Ripon, Saint-André Avelin et Papineauville, dans le comté d'Ottawa ? Le gouvernement a-t-il reçu des pétitions demandant d'établir un bureau de poste à ou près Mahoney, dans le township de Low, comté d'Ottawa ? Si oui, est-ce l'intention du gouvernement d'agir dans ce sens ?

M. Taylor—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de nommer à Montréal quelque personne pour agir comme arbitre dans le cas de conflits entre acheteurs et vendeurs, au sujet du poids de fromages achetés à la fromagerie ou ailleurs sujets à être pesés à Montréal.

M. Sproule—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, rapports, instructions ou autres communications entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer et entre le gouvernement et ses inspecteurs concernant les règlements pour le transport des animaux sur pied sur les dits chemins de fer, entre aucuns points des Etats-Unis, en passant par le Canada.

M. Lister—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le relevé détaillé des sommes d'argent déposées entre les mains du gouvernement comme garantie de l'exécution de travaux actuellement complétés, le nom de chaque entrepreneur qui a fait le dépôt, la date de chacun de ces dépôts et le montant d'intérêt accru sur chaque dépôt.

M. Mulock—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée depuis 1882 jusqu'à 1891, inclusivement, entre J. B. Wright, médecin-vétérinaire et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre le chemin de fer Grand-Tronc et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre M. A. Brush et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre les autorités impériales ou quelqu'un en leur nom et le gouvernement canadien ou aucun de ses membres, départements ou officiers, concernant l'inspection du bétail des Etats-Unis passant par le Canada.

M. Devlin—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de la dernière pétition des archevêques et évêques catholiques romains du Canada, concernant les ordonnances passées en 1892, par la législature des Territoires du Nord-Ouest, et les actes de 1890 de la province du Manitoba sur les écoles.

No 33.

OTTAWA, VENDREDI, 4 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Règne
1894

No 34.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, LUNDI, 7 MAI 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

M. Daly soumet à la Chambre,—Rapport spécial du commissaire exécutif sur les prix décernés pour les instruments agricoles à Chicago, 1893,—qui est un appendice du rapport du ministre de l'Agriculture, pour 1893.

Sir John Thompson soumet à la Chambre,—Sommaires des rapports des Compagnies d'Assurance en Canada, pour l'année civile 1893.

Sir John Thompson présente un bill (No 106) modifiant de nouveau la loi sur les Jours de Fête,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock.

Bill (No 41) modifiant les Actes concernant la Compagnie du Pont Suspendu de Clifton.

Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer Grand-Nord de Winnipeg.

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Bill (No 47) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest; et

Bill (No 50) à l'effet d'autoriser l'achat du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée), et de changer le nom de cette dernière compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Dominion Atlantic."

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et référés aux comités qui suivent, savoir :—

Comité des Banques et du Commerce.

Bill (No 99) concernant la Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent.

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie d'Estacades de la Rivière des Français (à responsabilité limitée).

Bill (No 103) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant les Actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard."

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Martin :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant,—

1. De quelle quantité de bois on a disposé dans les townships 1, 2, 3 et 4, dans les rangs 14, 15, 16 et 17, à l'est du premier méridien principal, et aussi sur la rivière Whitemouth ;

2. En faveur de qui a-t-on disposé de ce bois ;

3. De quelle manière en a-t-on disposé ;

4. Les prix obtenus ;

5. Copie de toutes annonces publiées à ce sujet, et les noms des journaux qui les ont fait paraître, ainsi que les dates des insertions ;

6. Quelle quantité de bois reste encore non vendue dans les dits townships.

Par M. Mulock :—Adresse—Copie de toutes lettres, propositions, câblegrammes et correspondance, depuis le 1er janvier 1890, entre le gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie, concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le Canada et la Grande-Bretagne et entre le Canada et la France, et concernant les subventions demandées pour l'exécution de ces services ou que le gouvernement a proposé de payer pour les dits services. Aussi, copie de tout contrat ou projet de contrat au sujet de ce service de steamers.

Par M. Taylor :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant les montants payés pour services et frais légaux dans chaque département du service public pendant les exercices de 1873-74 à 1878-79, inclusivement ; à qui les divers montants ont été payés et pour quels services.

Par M. Davies :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes demandes de soumissions, des soumissions reçues, des contrats passés, de la correspondance, télégrammes, lettres et papiers concernant les travaux publics (quai ou brise-lames) exécutés au Grand Etang, Cap-Breton ; aussi, relevé de toutes sommes payées ou avancées pour ces travaux et les dates de paiement.

Par M. Cameron :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance avec le département des Chemins de fer concernant le service de traversiers à vapeur établi au détroit de Canso entre Port Mulgrave et Hawkesbury et entre Port Mulgrave et Hastings, depuis l'époque où le chemin de fer de prolongement vers l'Est a été mis en opération par le dit département des Chemins de fer jusqu'à présent.

Aussi,—Adresse—Copie de toute correspondance avec le département des Chemins de fer concernant les accusations portées contre G. C. Lawrence, préposé à la vente des billets de passage à Port Hastings, Inverness, N.-E., et de la preuve faite à l'appui des dites accusations, depuis qu'il a été employé en qualité de préposé, comme susdit, jusqu'à présent.

Par Sir Richard Cartwright :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le montant total des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1893 au 1er mai 1894, et aussi du 1er juillet 1892 au 1er mai 1893.

Par M. Lister :—Ordre de la Chambre—Etat donnant le relevé détaillé des sommes d'argent déposées entre les mains du gouvernement comme garantie de l'exécution de travaux actuellement complétés, le nom de chaque entrepreneur qui a fait le dépôt, la date de chacun de ces dépôts et le montant d'intérêt accru sur chaque dépôt.

Par M. Mulock :—Adresse—Copie de toute correspondance échangée depuis 1882 jusqu'à 1891, inclusivement, entre J. B. Wright, médecin-vétérinaire et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre le chemin de fer Grand-Tronc et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre M. A. Brush et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre les autorités impériales ou quelqu'un en son nom et le gouvernement canadien ou aucun de ses membres, départements ou officiers, concernant l'inspection du bétail des Etats-Unis passant par le Canada.

Par M. McMullen :—Adresse—Copie de l'ordre en conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de \$800 à John McNab et John Gallagher.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant les espèces de marchandises ou articles de fabrication canadienne exportés et sur lesquels une remise de droits a été accordée ; la valeur et le genre des matériaux dans chaque cas ; le nom ou les noms des propriétaires et la localité où est située chaque manufacture ; le montant brut de la remise accordée sur chaque article exporté et les divers pays où ces marchandises ou articles ont été exportés ; la valeur ou le montant brut des marchandises ou articles exportés sur lesquels une remise a été accordée, et les remises de droits faites au cours de l'exercice expiré le 30 juin 1893.

Par M. Martin :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant les noms de toutes les personnes nommées pour agir en qualité d'agents de rapatriement en rapport avec l'immigration, le temps pendant lequel chacune d'elles a travaillé, la somme d'argent payée à chacune d'elles, les noms des colons amenés au Canada par chaque agent de rapatriement et les endroits où ces colons se sont établis. Aussi, un état faisant connaître les arrangements faits avec ces agents.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat du nombre des colons amenés du Dakota dans le district de Yorkton et de Saltcoats, et de Chicago et des Etats de Washington, Idaho et Orégon, dans le district de Calgary, la nationalité de ces colons, le coût pour les faire venir et le nombre y restant encore et leur occupation.

M. Stairs propose,—Que, par suite de l'augmentation des importations de thés falsifiés en Canada, à cause que l'importation en est prohibée en Angleterre et aux Etats-Unis, les dispositions de l'Acte concernant la falsification des substances alimentaires, produits pharmaceutiques, etc., sont insuffisantes, et qu'il est en conséquence nécessaire de décréter l'inspection immédiate de tous les thés qu'on se propose de faire entrer pour la consommation en Canada, et la destruction ou l'exportation de tous ceux qui seront jugés falsifiés.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Wallace.

M. Flint propose,—Qu'il est opportun que le parlement passe aussitôt que possible une loi pour prohiber l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes en Canada, sauf pour des objets de médecine, d'industrie et de religion.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir Adolphe Caron.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. McMullen—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quand Gilpin Brown a-t-il été nommé dans la police à cheval du Nord-Ouest? Quelle est sa position dans ce corps? Quel service a-t-il fait pour le rendre propre à la position qu'il occupe? Si on avait besoin d'un officier de son grade, pourquoi une promotion n'a-t-elle pas été faite au lieu d'une nouvelle nomination? M. Brown est-il canadien d'origine? Si non, depuis quand réside-t-il en Canada?

M. Martin—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Des lots ont-ils été vendus dans la partie du Parc National réservée pour un emplacement de ville? Si oui, combien et à quels prix?

2. Quel a été, en 1893, le montant des recettes provenant du Parc National?

3. Quelles sommes d'argent ont été dépensées, en 1893, pour le dit Parc?

M. *McMullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le nombre des diverses écoles industrielles dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et où sont-elles situées? Quel est le nombre moyen d'élèves qui ont fréquenté chacune de ces écoles pendant l'exercice expiré le 30 juin 1893?

M. *Devlin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu récemment une pétition ou un mémoire des archevêques et évêques catholiques romains du Canada, ou de quelques-uns d'entre eux, au sujet de la question des écoles du Nord-Ouest, ou au sujet de la question des écoles du Manitoba? Si oui, est-ce l'intention du gouvernement de déposer bientôt cette pétition ou ces pétitions sur le bureau de la Chambre?

M. *Foster*—En comité des voies et moyens—Les items suivants :—

Ma s sur toutes barres, baguettes ou bande de fer ou d'acier, ou feuilles d'acier de quelque forme que ce soit, et sur toutes barres de fer ou d'acier de forme ou coupe irrégulière, laminées à froid, martelées ou polies à froid d'une manière quelconque en outre du procédé ordinaire de laminage ou martelage à chaud il sera payé un sixième de centin par livre en sus des droits dont ces matériaux sont frappés	1/8 c. p. lb.
Pièces forgées de fer et d'acier de quelque forme ou dimension que ce soit, ou en quelque phase de façonnement qu'elles se trouvent, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> mais pas moins que \$15 par tonne.	35 p. c.
Cornières de fer ou d'acier laminées et fers à côtes de formes et de coupes spéciales pour constructions, pesant moins de trente-cinq livres par verge linéaire, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> , mais pas moins que \$10 par tonne.	35 p. c.
Ponts de fer et fer de construction, trente pour cent <i>ad valorem</i> , mais pas moins que un centin par livre.....	30 p. c.
Eclisses et coussinets pour voies de chemins de fer, \$10 par tonne.....	\$10 p. ton.
Essieux, ressorts et parties de ressorts, lisoirs et ébauches d'essieux en fer ou acier, pour voitures de chemins de fer ou de tramways, \$20 par tonne, mais pas moins que trente-cinq pour cent; essieux, ressorts et parties de ressorts, lisoirs et ébauches d'essieux, en fer ou acier, n.s.a., un centin par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i> ..	\$20 p. ton. 1c. p. lb. et 20 p. c.
Clous de fil de fer, un centin par livre.....	1c. p. lb.
Broquettes coupées, pointes et petits clous sans tête, ne dépassant pas seize onces au mille, un centin et demi par mille; dépassant seize onces au mille, un centin et demi par livre.....	1 1/2 c. p. 1,000 1 1/2 c. p. lb.
Ecrous et rondelles de fer forgé ou d'acier, rivets de fer ou d'acier, boulons filetés ou non, ébauches d'écrous et de boulons, moins que 3/8 de pouce de diamètre, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	1c. p. lb. 25 p. c.
Clous en laiton et en cuivre, rivets et rondelles, et articles de laiton ou de cuivre, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
Tuyaux de plomb et plomb de chasse, quatre dixièmes de centin par livre, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	4/10 c. p. lb. et 25 p.c.
Articles en fer ou en acier émaillés, y compris les articles en granit ou agate, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
Téléphones et instruments télégraphiques, câbles pour télégraphes, téléphones et lumière électrique, batteries électriques et galvaniques, moteurs électriques et appareils électriques, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
Acier chromaté, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
Fil de cuivre do do do	15 p.c.
Toile métallique, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
Ecrins à bijoux et à montres, boîtes pour les articles en argent et les plaqués, et pour la coutellerie et autres articles semblables, cinq centins chaque, et trente pour cent <i>ad valorem</i>	5c. chaque et 30 p.c.
Pulpe de bois, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
Meules d'éméri, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce septième jour de mai, été affichés pour être pris en considération par leurs comités respectifs, comme suit:—

Par le comité des Banques et du Commerce, lundi prochain, le 14 courant ou après:—

Bill (No 99) concernant la Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent.

Par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, mercredi prochain, le 9 courant ou après:—

Bill (No 103) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant les Actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard.

Lundi prochain, le 14 courant, ou après:—

Bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie d'Estacades de la Rivière des Français.

No 88

O'LEWY, IMPRIMERIE, 1771 1884

Le Directeur des Expositions, St. Victoire, 1884

ROGEE - VERBAUX

LE DIRECTEUR DES EXPOSITIONS

O'LEWY

Le Directeur des Expositions, St. Victoire, 1884

No 34.

OTTAWA, LUNDI, 7 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 35.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MARDI, 8 MAI 1894.

PRIÈRE.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Dickey, du comité spécial sur le bill (No 6) à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre, rapporte le dit bill avec des amendements.

M. Davies propose,—Que toute la correspondance échangée entre l'Auditeur général et les divers départements du service public au sujet des dépenses publiques, telles que contenues dans le rapport de l'Auditeur général sur les Comptes Publics pour la dernière année fiscale, soit référée au comité des Comptes Publics.

Et objection étant faite à la motion, pour le motif qu'aucun avis n'en a été donné.—M. l'Orateur décide : " Que l'objection est bien fondée, et que la motion ne peut être faite."

M. Bergin propose,—Que le second rapport du comité mixte des Impressions du Parlement, soit maintenant adopté.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Le bill (No 5) modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, est lu pour la seconde fois, et délibéré en comité général ;—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens,—et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sir Charles Hibbert Tupper présente,—Réponse à Adresse du 26 avril, 1894—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, arrêtés du conseil, et de toute correspondance se rapportant au renvoi d'office de Timothy McQueen comme garde-pêche dans le comté de Kent, Ontario.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Coatsworth*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—

1. Quel nombre de rapports de la commission géologique ont été distribués gratuitement chaque année ;
2. Quel nombre a été vendu chaque année et quel montant a été perçu de ces ventes ;
3. Combien de ces rapports pour chaque année se trouvent actuellement dans le département pour être vendus et à quel prix sont-ils cotés ?

M. *Maclean* (York)—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Que, dans l'opinion de cette Chambre, la vente des liqueurs spiritueuses dans son restaurant devrait être prohibée.

M. *Lister*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Avant la construction du bassin de Hilton, le gouvernement s'est-il procuré le titre du terrain sur lequel ce bassin est construit ? Si non, l'a-t-il obtenu depuis ?

2. Si le gouvernement n'a pas ce titre, qui le dit détient actuellement ?
3. Le gouvernement a-t-il demandé le transfert des dits bassin et terrain ?
4. Si oui, quelle réponse a été faite à cette demande ?
5. Le gouvernement a-t-il fait quelq'arrangement ou écrit qui lui permette de se faire transférer la propriété ?
6. Un gardien a-t-il été nommé pour prendre charge du bassin ?
7. Si oui, quel est son nom ?
8. Quand a-t-il été nommé et quel est son salaire ?
9. Le gouvernement a-t-il reçu un relevé des recettes perçues à ce bassin ?
10. Si oui, quand et par qui ce relevé a-t-il été fait ?
11. Le gouvernement sait-il que M. Bowker, de Hilton, a retiré ces péages ?
12. M. Bowker ou tout autre particulier ou particuliers sont-ils autorisés à percevoir des honoraires pour l'usage de ce bassin ?

M. *Leduc*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Des requêtes ont-elles été adressées au gouvernement ou à quelqu'un de ses membres, pour demander le désaveu d'une certaine loi passée par la législature de Québec, à sa dernière session, laquelle loi autorise la ville et la paroisse de Nicolet, à voter chacune un octroi de huit mille dollars aux fins d'aider à l'érection d'une église cathédrale dans la ville de Nicolet ?

Des correspondances ont-elles été échangées sur ce sujet avec le gouvernement ou aucun de ses membres ?

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelles sommes ont été perçues de la brasserie de Neustadt, chaque année, de 1886 à 1893 ? Quel était le salaire de l'officier en charge, et quelles ont été les dépenses totales se rattachant à son emploi, chaque année, pendant la même période ?

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelles sommes ont été perçues de la brasserie de Carlsruhe, chaque année, de 1886 à 1893 ? Quel était le salaire de l'officier en charge, et quelles ont été les dépenses totales se rattachant à son emploi, chaque année, pendant la même période ?

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Existe-t-il, en vertu d'un statut, une mesure-étalon pour le baril, le demi-baril, le quart de baril ou le huitième de baril ? Si oui, quel nombre de gallons chacun doit-il contenir ? S'il n'y a pas de mesure-étalon, est-ce l'intention du gouvernement d'en établir une ?

M. *Gibson*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quand la jetée, dans le havre de Oakville, a-t-elle été reconstruite? Combien ces travaux ont-ils coûté? Combien la ville de Oakville a-t-elle souscrit? Le gouvernement sait-il que la jetée est en partie détruite et que le phare est en danger d'être emporté par la lame? Le gouvernement se propose-t-il de la reconstruire, et dans ce cas, quand? La ville de Oakville a-t-elle, par voie de pétition, demandé au gouvernement de reconstruire cette jetée?

M. *Casey*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quels sont ceux qui ont l'usage ou l'affermage des pouvoirs d'eau et privilèges aux Chutes de la Chaudière? Quels sont les loyers ou redevances imposés à ce sujet? Combien chacun d'eux (s'il en est) devait-il à titre d'arrérages à la fin du dernier exercice financier? Comment leurs droits respectifs sont-ils définis? Ont-ils le droit d'empiéter sur les chutes elles-mêmes par l'érection de constructions permanentes? Est-ce que tous les privilèges pratiquement utilisables aux Chutes de la Chaudière sont contrôlés par les particuliers?

OTTAWA, MARDI, 8 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 36.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 9 MAI 1894.

PRIÈRE.

Soixante pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition de R. Rainsford et autres, du township de Hullett, comté de Huron, Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport, est lue et reçue.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 53) concernant la Compagnie d'Irrigation de Calgary; et

Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Et le bill suivant, sans amendement:—

Bill (No 64) concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat.

Pour l'information de la Chambre, une copie de la convention mentionnée dans la première clause du bill (No 53) concernant la Compagnie d'Irrigation de Calgary est ci-jointe.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le bill (No 49) constituant en corporation la Compagnie de canal de force motrice et de fourniture de Welland (à responsabilité limitée), et il le soumet avec des amendements.

Votre comité a jugé à propos d'en modifier le préambule de manière à indiquer plus clairement le but que se propose la compagnie projetée.

La Chambre se forme en comité général sur le bill (No 6) à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés aux comités des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir:—

Bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Lac Supérieur.

Bill (No 101) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta.

M. Coatsworth propose.—Que le bill (No 105) du Sénat, intitulé: “ Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey,” soit maintenant lu la seconde fois.—Adopté, sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allan,	Edgar,	Montague,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Featherston,	Mulock,
Baker,	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Northrop,
Beith,	Flint,	O'Brien,
Bennett,	Fraser,	Paterson (<i>Brant</i>),
Borden,	Gibson,	Pridham,
Boston,	Grant (Sir James),	Rider,
Bowers,	Haggart,	Roome,
Boyd,	Hazen,	Rosamond,
Brown,	Hodgins,	Rowand,
Burnham,	Kaulbach,	Ryckman,
Calvin,	Landerkin,	Sanborn,
Campbell,	Livingston,	Scriver,
Carpenter,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Semple,
Carscallen,	McAlister,	Smith (<i>Ontario</i>),
Casey,	McCarthy,	Somerville,
Christie,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Sproule,
Coatsworth,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Stevenson,
Colter,	McMullen,	Sutherland,
Corby,	Madill,	Taylor,
Craig,	Martin,	Tyrwhitt,
Davies,	Masson,	Weldon,
Davis,	Metcalfe,	White (<i>Cardwell</i>),
Dawson,	Miller,	White (<i>Shelburne</i>), et
Denison,	Moncrieff,	Wilson.—76.
Dyer,		

CONTRE:

Messieurs

Adams,	Dupont,	Lavergne,
Amyot,	Fréchette,	Leduc,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Frémont,	Legris,
Bécharde,	Godbout,	Lippé,
Belley,	Grandbois,	Mignault,
Bernier,	Guay,	Monet,
Bourassa,	Harwood,	Rinfret,
Bruneau,	Jeannotte,	Thompson (Sir John),
Carroll,	Langevin (Sir Hector),	Turcotte, et
Costigan,	Laurier,	Vaillancourt.—31.
Dugas,		

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés, (sur division) ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat sur les divorces.

Le comité général sur le bill (No 6) à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre, reprend alors le cours de ses délibérations;—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Rinfret*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quand M. George H. Aylmer Brooke, écrivain, avocat, a-t-il été nommé reviseur pour le comté de Richmond, P. Q. ?

Le dit M. G. H. Aylmer Brooke a-t-il reçu un montant quelconque du gouvernement pour ses services comme reviseur, pour impressions, déboursés, etc., etc. ?

Le gouvernement sait-il s'il y a eu une révision des listes électorales dans le comté de Richmond, en 1891, pendant que la révision des listes électorales se faisait dans tous les autres comtés de la Puissance du Canada ?

Le gouvernement se propose-t-il de maintenir M. Brooke dans sa position de reviseur du comté de Richmond ?

M. *Fraser*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le maître de poste actuel de Vinton, comté de Pontiac ? Quand a-t-il été nommé ? Quand son prédécesseur a-t-il été destitué ? Des accusations ont-elles été portées contre le dernier titulaire ? Si oui, quelle était la nature de ces accusations et par qui ont-elles été formulées ? Quelques personnes ou personnes ont-elles demandé un changement ? Si oui, quels étaient le nom ou les noms de ces personnes ? Si des accusations ont été portées contre le dernier maître de poste, par qui l'ont-elles été ? Une enquête a-t-elle été tenue ? Si oui, la demande de qui a-t-elle été faite et quel en a été le résultat ?

M. *Hughes*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—De quel langage le Major Général Herbert s'est-il servi lors de sa visite récente à Montréal, au sujet des Zouaves Pontificaux ? Le Major Général Herbert avait-il la permission ou l'autorisation de l'honorable ministre de la Milice de parler comme il l'a fait en cette occasion ?

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce neuvième jour de mai, été affichés pour être pris en considération par leurs comités respectifs, comme suit :—

Par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, mercredi prochain, le 16 courant ou après :—

Bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Lac Supérieur.

Bill (No 101) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta.

Par le comité des Bills Privés, vendredi prochain, le 11 courant ou après :—

Bill (No 105) du Sénat, intitulé : Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey.

VAIR DE MOTIONS

No 36.

OTTAWA, MERCREDI, 9 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 37.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, JEUDI, 10 MAI 1894.

PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Conseil des Métiers et du Travail, Toronto; demandant qu'il soit passé une loi prescrivant que des abris ou vestibules soient placés sur tous les tramways électriques, pour la protection des employés.

De William Clark et autres, de Greenock et autres lieux, comté de Bruce; de l'Association Subordonnée, No 2030, Patrons de l'Industrie; des associations de comté des Patrons de l'Industrie, de Lennox et Addington; du conseil municipal de Kaladar, Anglesea et Effingham; et de Alfred Laidley, reeve, et autres, du township de Olden, tous du comté de Addington; de James MacFarlane et autres, de Dover; de R. D. Williams et autres, de Dover et autres lieux; de Henry Stephens et autres, du township de Harwich et autres lieux; de J. R. Longmoore et autres, de Raleigh et autres lieux; et de John Richardson et autres, de Valetta et autres lieux, tous du comté de Kent, Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

Le bill (No 90) à l'effet de pourvoir à l'interrogatoire des témoins, sous serment, par le Sénat et la Chambre des Communes, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens,—et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 25) concernant la Compagnie de Tunnel du Canada et du Michigan.

Bill (No 34) concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Et,—adoptant le bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest, avec un amendement qui est comme suit :—

Page 1, ligne 40, retranchez depuis "comtés" jusqu'à "dans," ligne 41, et insérez : "qui sera traversé par le chemin de fer faisant l'objet de la convention et."

Et aussi, avec les bills suivants de Leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 107) intitulé : "Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim."

Bill (No 108) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Bill (No 109) intitulé: "Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman."

(Et communiquant la preuve faite au sujet de ce bill devant le comité des Divorces de cette Chambre.)

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Sanborn*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le bureau de poste à la station du chemin de fer du Pacifique Canadien, à Shefford-Ouest, comté de Shefford, a-t-il été fermé? Si oui, quand et pour quel motif?

M. *Guay*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Des instructions ont-elles été données aux officiers-reviseurs, en vertu de l'Acte du cens électoral, de se préparer à reviser cette année les listes de votation? Si non, pourquoi?

M. *Perry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'insérer cette année dans le budget supplémentaire une somme applicable à la reconstruction de la jetée publique à West-Point, I.P.-E.?

M. *Perry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de continuer, cette année, à faire exécuter les travaux de mine et de dragage dans le havre de Cascumpèque, I.P.-E.?

M. *Coatsworth*—En comité général sur le bill (No 4) à l'effet d'amender le Code Criminel, 1892—Proposera les amendements suivants :—

La clause 198 du dit Code Criminel est par le présent amendée en ajoutant ce qui suit comme paragraphe 3 :—

3. Est coupable d'un acte criminel et passible d'un an d'emprisonnement tout individu qui tient ou occupe une chambre, baraque, local, tente ou construction ou partie d'icelles; ou qui occupe un endroit sur un terrain public ou privé, en Canada, avec des livres, appareils ou inventions dans le but d'inscrire ou enregistrer des paris ou gageures ou de vendre quelque poule; ou qui inscrit ou enregistre des paris ou gageures ou qui vend quelque poule sur le résultat d'une contestation ou lutte d'habileté, d'agilité ou de pouvoir d'endurer entre hommes ou bêtes, en Canada ou ailleurs, ou sur le résultat d'une nomination ou élection politique, en Canada ou ailleurs; ou qui publie ou communique des renseignements au sujet de poules, paris ou gageures sur le résultat de toute telle contestation, lutte, nomination ou élection politique, sauf dans le but d'aider à la poursuite de personnes violant les prescriptions de cette clause; ou qui, étant le propriétaire, locataire ou occupant d'une chambre, baraque, local, tente, ou construction ou partie d'icelles, permet sciemment de les utiliser ou occuper pour aucuns de ces objets; ou qui y tient, exhibe ou emploie quelqu'invention ou appareil dans le but d'inscrire ou enregistrer ces paris, gageures ou ventes de poules, ou devient le gardien ou dépositaire de quelques deniers, objets ou choses de valeur déposés comme enjeux, pariés ou engagés, ou à être déposés comme enjeux, pariés ou engagés sur tel résultat.

Le mot "publie" dans le sens de cette clause ne s'applique pas à l'impression de nouvelles dans un papier-nouvelles régulier.

No 37.

OTTAWA, JEUDI, 10 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellence Majesté la Reine
1894

No 38.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 11 MAI 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Conseil des Métiers et du Travail; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7; de l'Assemblée des Arrimeurs, No 677, Chevaliers du Travail; et de l'Union Locale, No 617, Fraternité des Charpentiers et Menuisiers, tous de Vancouver, C.-B.; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

Du Conseil des Métiers et du Travail; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7; de l'Assemblée des Arrimeurs, No 677, Chevaliers du Travail; et de l'Union Locale, No 617, Fraternité des Charpentiers et Menuisiers, tous de Vancouver, C.-B.; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

Du Conseil des Métiers et du Travail; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7; de l'Assemblée des Arrimeurs, No 677, Chevaliers du Travail; et de l'Union Locale, No 617, Fraternité des Charpentiers et Menuisiers, tous de Vancouver, C.-B.; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers.

Du Conseil des Métiers et du Travail; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7; et de l'Assemblée des Arrimeurs, No 677, Chevaliers du Travail, tous de Vancouver, C.-B.; demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les Etats-Unis soient soumis à un vote populaire.

Du Conseil des Métiers et du Travail; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs No 7; de l'Assemblée des Arrimeurs, No 677, Chevaliers du Travail; et de l'Union Locale, No 617, Fraternité des Charpentiers et Menuisiers, tous de Vancouver, C.-B.; demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport pour les voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

De James Gillespie et autres, de Picton et autres lieux, comté de Prince, Edward; de G. D. Porter et autres, du township de Guelph; de Joseph Smith et autres, de Aberfoyle et autres lieux, tous du comté de Wellington; du Conseil Municipal de la ville de Whitby; de James W. Watterworth et autres, de Mosa et Ekfrid; de J. E. Robson et autres, de Ilderton et autres lieux; de Henry Hardy, reeve, et autres, de Caradoc; de John Fox et autres, de Lunan et autres lieux, tous du comté de Middlesex; de Skeffington Bell et autres, de Dundalk et autres lieux, comté de Grey; de A. D. Stewart, maire, et autres, de Hamilton; de W. H. Stewart et autres, de Clinton; de William Borhm et autres, de Combermere et autres lieux; de R. A. Riddel et autres, de Georgina; et de William E. Fox et autres, du township de King, tous du comté de York; de W. A. Murray et autres, de Iroquois; de J. W. Blain et

autres, de Warrick, et autres lieux; de R. A. Stark et autres, de Derby; de Peter Corrigan et autres, du township de Kinloss, comté de Bruce; de Ralph LeRoy, reeve, et Paul Labrosse, commis, de Barb et Saint-Eugène, comté de Prescott, tous d'Ontario; et de Joseph H. Lefebvre et autres, de Waterloo, comté de Shefford, Québec; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

De E. J. Coade et autres, de Carrievale; de John Ferguson et autres, de Benbecula; de E. W. Stewart et autres, de Indian-Head; de Daniel Mowat et autres, de la ville de Régina; de Francis E. Pratt et autres, de Sunnymead; de W. J. White et autres, de Moose-Jaw; et de Thomas Spence et autres, de Régina-Sud, tous du District d'Assiniboia, T.N.-O.; de John Farrar et autres, de Penhold; de Ernest L. Barker et autres, de Red Deer; de D. F. Knight et autres, de Gleichen; de W. S. Galbraith et autres, de Leithbridge; de William G. Hutchison et autres, de Spring Bank; et de William Graham et autres, de Morley, tous du District d'Alberta, T.N.-O.; demandant le contrôle de l'éducation par l'Assemblée du Nord-Ouest, et l'abrogation des clauses de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest qui exigent la publication des Ordonnances de l'Assemblée du Nord-Ouest en langue française et qui permettent que les procédures dans les cours de justice soient conduites en cette langue.

De l'Union Chrétienne de Tempérance des femmes du Canada; demandant la passation d'un acte qui donne aux femmes les mêmes droits que ceux dont jouissent les autres citoyens, et que le cens électoral s'applique aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

De la Chambre de Commerce de Belleville; demandant que le bill actuellement soumis au Parlement, intitulé: "Acte de faillite, 1894," ne devienne pas loi.

Du Conseil Municipal de la cité de Toronto; demandant que le bill actuellement soumis au Parlement pour protéger les mécaniciens et autres employés de chemins de fer électriques ou autres, devienne loi.

De John Falconer et autres, de Bayfield, Ontario; demandant que les pêcheurs canadiens jouissent de la même liberté pour la pêche que les pêcheurs américains qui se livrent à cette industrie dans les eaux communes aux deux pays.

De Son Excellence le Cardinal Archevêque de Québec, et des Archevêques et Evêques de l'Eglise Catholique Romaine du Canada; se plaignant de certains griefs concernant l'éducation dans la province du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et demandant leur redressement.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que le rapport de la commission chargée de s'enquérir de certaines questions se rattachant au canal Lachine, soit imprimé pour l'usage des députés, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Baker, il est Ordonné,—Que le rapport de la commission chargée de s'enquérir de certaines questions se rattachant au canal Lachine, soit imprimé pour l'usage des députés, conformément à la recommandation du comité des Comptes Publics, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de Sir John Thompson, il est voté une Adresse demandant copie de tous rapports, papiers et ordres concernant les causes dites *Hard Pan*, et des décisions du juge de la cour de l'Echiquier concernant les dites réclamations.

M. Daly présente,—Réponse à Ordre du 10 avril 1894,—Etat indiquant le montant payé aux compagnies de chemins de fer et de vapeurs, en primes pour colons amenés au Manitoba ou dans les territoires, en 1891, 1892 et 1893; aussi, une liste nominative des colons ainsi amenés, avec indication des endroits où ils se sont établis.

M. Patterson (Huron) présente,—Réponse supplémentaire à Ordre du 29 mars 1894,—Etat indiquant,—

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.

2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.

3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.

4. Le nombre d'étudiants gradués en 1892.

5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.

6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège.

7. Le nom du commandant de ce collège; son traitement; ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement graduit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnement, de domestiques, etc.

8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée.

M. Foster présente,—Réponse à Ordre du 7 mai 1894,—Etat indiquant le montant total des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1893 au 1er mai 1894, et aussi du 1er juillet 1892 au 1er mai 1893.

Sir Charles Hibbert Tupper présente,—Réponse à Adresse du 26 avril 1894,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, etc., communiqués au ministère des Pêcheries, depuis le premier octobre 1893 jusqu'à date, concernant la destitution de J. B. Chevalier, de la ville d'Iberville, de sa charge de garde-pêche; et aussi, copie de toute communication adressée au dit J. B. Chevalier par le gouvernement à ce sujet.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens,—et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 53) concernant la Compagnie d'Irrigation de Calgary.

Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Bill (No 64) concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat.

Le bill (No 49) constituant en corporation la Compagnie de canal de force motrice et de fourniture de Welland (à responsabilité limitée), est délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest, est pris en considération et adopté.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill (No 110) intitulé: "Acte portant modification et refonte des Actes relatifs aux Commissaires du Havre de Montréal."

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Le bill (No 13) à l'effet de modifier l'Acte des matelots, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendements, et remis, pour la troisième lecture, à lundi prochain, savoir:—

Bill (No 45) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte de Maîtres de Havres."

Bill (No 46) du Sénat, intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les phares, bouées et balises de l'Île de Sable."

Bill (No 88) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications aux Actes concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse."

Le bill (No 95) du Sénat, intitulé : " Acte concernant les havres publics," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *McCarthy*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant copie de la dénonciation, des dépositions et autres procédures lors de la poursuite intentée contre M. D. E. Buist pour avoir, le ou vers le 23 mars dernier, mis à la poste de Collingwood un journal contenant des matières écrites adressées à madame A. D. Cameron, à Brandon, en violation de l'Acte des Postes. Aussi, indiquant de quelle manière on a disposé de l'accusation, et copie de toute correspondance entre l'inspecteur des postes ou autre fonctionnaire, et le département, et entre l'accusé et le département à ce sujet.

M. *Brodeur*—Lundi prochain—ADRESSE—Etat détaillé indiquant toutes les sommes d'argent payées à l'honorable John S. Hall, secrétaire provincial de Québec, ou à toute société légale dont il fait, ou dont il a fait partie depuis 1886, les services pour lesquels les dites sommes ont été payées, dans quels districts judiciaires les services ont été remplis, la désignation des causes pour lesquelles ces sommes ont été payées, et si un jugement final a été rendu dans ces causes. Aussi, copie des états de comptes adressés au département par le dit honorable J. S. Hall ou des dites sociétés.

M. *Yeo*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le département des Travaux Publics sait-il que la formation d'un banc de sable près de la jetée de Higgin's Shore, comté de Prince, I. P.-E., rend cette jetée presque inutile aux fins de la navigation ? Des pétitions ont-elles été reçues demandant d'envoyer un dragueur pour enlever cette obstruction ? Si oui, est-ce l'intention d'y envoyer un dragueur pendant la présente saison ?

No 38.

OTTAWA, VENDREDI, 11 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 39

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, LUNDI, 14 MAI 1894.

PRIÈRE.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De James Gilmour, reeve, et autres, du township de Dorchester; et de Peter Elson, reeve, et autres, du township de London, tous du comté de Middlesex; de Melville Parker, reeve, et autres, du township de Toronto, comté de Peel; de Samuel Hayett, reeve, de Monteagle et Herschel, et autres d'autres lieux, comté de Hastings; du conseil municipal de la ville de Napanee, comté de Lennox; et du conseil municipal du township de Percy, comté de Northumberland, tous d'Ontario; et de Eugène Bernatchez, et d'autres, de Montmagny et Saint-Thomas, comté de Montmagny, Québec; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Daly présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 16 avril 1894,—Etat indiquant le montant d'argent pris sur les Fonds des Sauvages des Six Nations pour payer des dettes contractées par quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886, et donnant,—

1. Les noms des diverses personnes qui ont contracté ces dettes, le montant dans chaque cas, la date ou les dates auxquelles ces dettes ont été contractées et la partie d'icelles qui a été soldée.

2. Les noms des créanciers auxquels des paiements ont été faits, les dates auxquelles ils ont été faits, ainsi que la somme totale payée à chacun de ces créanciers.

Aussi, indiquant, dans chaque cas, en vertu de quelle autorité la dette a été contractée et payée, et si ces montants ont été remboursés en tout ou en partie aux Fonds des Sauvages à même les annuités des débiteurs en faveur desquels les paiements ont été faits, et si c'était à cette condition que ces paiements ont été autorisés.

Réponse à Ordre du 30 avril 1894,—Copie de toutes correspondances reçues par le ministère de l'Agriculture au sujet de l'établissement du Bureau de statistique du travail de la Puissance.

Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Etat indiquant la quantité de beurre fabriqué aux crèmeries expérimentales de West-Elgin et de Woodstock, dans la province d'Ontario, depuis la date de leur établissement jusqu'au 1er janvier 1894; le nombre des ventes opérées, où elles ont été faites et les prix obtenus.

Aussi, copie de toutes lettres, rapports ou autre correspondance, particulièrement le rapport de Clement et Fils, de Glasgow, au sujet des prix obtenus et de la condition des marchandises quand elles ont été offertes en vente; les sommes d'argent dépensées et les différentes fins pour lesquelles l'argent a été employé.

M. Brodeur propose,—Qu'il soit voté une Adresse demandant copie de toute correspondance, rapports, jugements au sujet de la destitution de M. B. Loisselle comme maître de poste de Sainte-Angele de Monnoir.

M. Langelier propose, comme amendement, que les mots suivants soient ajoutés à la dite motion: " et copie du dossier, des dépositions, déclarations et plaidoyers dans la cause de Loisselle vs Guillet instruite à Montréal, et copie du rapport de l'inspecteur."—Adopté.

Et la question étant mise sur la motion principale, ainsi amendée,—elle est adoptée et l'Adresse est votée, en conséquence.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir:—

Par M. Borden:—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, rapports d'ingénieurs ou autres documents entre les mains du gouvernement, qui se rapportent à l'état du quai de Pickets et au défaut d'emploi de la somme votée l'année dernière pour la réparation de ce quai.

Par M. Choquette:—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, correspondance, contrats, etc., se rapportant à la fourniture des épiceries, provisions, marchandises, etc., au gouvernement fédéral pour les besoins des officiers ou soldats de la citadelle de Québec par la maison commerciale Turcotte et Provost, de Québec, ou par J. B. Provost, marchand épicier, de Québec.

Aussi,—Copie de toute correspondance, contrat, bail, etc., se rapportant à l'achat ou à la location d'un immeuble pour la tenue d'un bureau de poste à Saint-Roch de Québec.

Par M. Charlton:—Ordre de la Chambre—Etat donnant le montant et la valeur des bandes, bordures, bouts et côtés, et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 5 juillet 1886;

Aussi, le montant et la valeur des bandes métalliques à pointes ou unies pour la fabrication des clôtures importées en franchise, en Canada depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 17 juillet 1886;

Aussi, le montant et la valeur de câble métallique importé en Canada en franchise depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 17 juillet 1886;

Aussi, le montant et la valeur du fil de cuivre jaune ou rouge tordu importé en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 20 juillet 1886;

Aussi, le montant et la valeur de la laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora importée en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 18 novembre 1886.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant la quantité et la valeur des jantes de roues en noyer dur importées en franchise en Canada chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre en conseil du 16 novembre 1888; aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier à ressorts Homo plus fin que le No 9, et pas plus fin que le No 15 importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, pour servir aux fabricants de sommiers élastiques, aux termes de l'ordre en conseil du 6 décembre 1888.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le montant et la valeur de l'acier à creuset importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 6 novembre 1885; aussi, le montant et la valeur des serges et étoffes moirées importées en Canada en franchise, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 6 novembre 1885.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Etat donnant la valeur du cuir à doublure importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre en conseil du 1er juillet 1887;

Aussi, la valeur des centres en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longes de fouet importés en Canada en franchise, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre en conseil du 2 juillet 1887;

Aussi, la valeur des rouleaux en cuivre devant servir à l'impression des calicots importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre en conseil du 22 novembre 1887;

Aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier du No 12 jusqu'au No 30, importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887 aux termes de l'ordre en conseil du 11 juillet 1888 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil de laine et du fil de laine peignée importés en Canada en franchise pour l'usage des fabricants, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre en conseil du 11 juillet 1888 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil de jute et du fil de coton plus fin que le No 40 ; et du fil de fer galvanisé ou étamé ou cuivré ou non, du No 16 ou plus fin importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes des ordres en conseil du 11 juillet 1888.

Par M. Tarte :—Adresse—Copie de toute correspondance ou pétitions adressées au ministre des Chemins de fer ou à aucun autre ministre par les paroisses de Saint-Jacques, Saint-Alexis, Saint-Esprit et Sainte-Marie Salomé, dans le comté de Montcalm, au sujet de la localisation du chemin de fer appelé "The Great Northern Railway ;"

Copie des réponses faites à ces pétitions ou à toutes autres lettres qui auraient pu être reçues.

Aussi,—Adresse—1. Copie de toute correspondance échangée entre le département des Chemins de fer, le ministre des Travaux Publics et toutes autres personnes au sujet des sections 12 et 13 du canal de Soulanges ;

2. Copie de l'avis des soumissions demandées et des soumissions reçues ;

3. Copie des contrats qui ont été donnés.

Par M. Bowers :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance et recommandations reçues depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à date, des officiers des pêcheries et autres des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, et du comté de Charlotte, dans le Nouveau-Brunswick, concernant la pêche du homard et la grosseur qu'il doit avoir ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et ses subordonnés et autres personnes, concernant la saison fermée pour la pêche du hareng au havre des Deux Iles, Grand Manan, et des filets qui y sont employés.

Par M. Perry :—Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer et le révérend A. E. Burke et autres, au sujet du changement de la halte de voyageurs (*flag station*) de Mill River, sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, à Howlan Road, et de tous télégrammes et documents s'y rapportant ; aussi, copie de toutes pétitions, etc., adverses au dit changement.

Par M. Tarte :—Adresse—Copie de toute correspondance entre le gouvernement, ou aucun de ses membres, et toute compagnie ou toute autre personne au sujet de l'établissement d'une ligne de paquebots entre la France et le Canada, durant les trois années dernières.

M. Paterson (Brant) propose,—Qu'il est désirable que trois cents exemplaires du rapport du département des Affaires des Sauvages soient imprimés chaque année et envoyés par le bureau de distribution, immédiatement après leur publication, aux diverses tribus ou bandes de Sauvages ayant des fonds déposés entre les mains du gouvernement—telle distribution devant être proportionnée au nombre de la population et être faite entre les différents conseils et surintendants locaux, pour l'usage des Sauvages ; et que tous les rapports futurs du département devraient mentionner les items de dépenses soldées à même les fonds de chaque tribu ou bande au cours de l'année.

M. Daly propose, comme amendement, que les mots " par le bureau de distribution " dans la troisième ligne de la dite motion, soient retranchés.—Adopté.

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée ; elle est adoptée.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill suivant, sans amendement, savoir :—

Bill (No 26) concernant la Compagnie de Gaz d'Outaouais.

Et aussi, avec les bills suivants de Leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill V (No 111) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances."

Bill Y (No 112) intitulé: Acte concernant l'arrestation, le procès et l'emprisonnement des jeunes délinquants."

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Bowers*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Des soumissions seront-elles demandées, cette saison, pour la fourniture du charbon pour les sifflets de brume à Apple River, Cap d'Or, Pointe Prim, Briar Island, Cap Forchu, Seal Island, Cap Sable et Cap Roseway ? Si oui, les soumissions seront-elles distinctes pour chaque endroit, ou une soumission pourra-t-elle comprendre plus d'une station ? Le plus bas soumissionnaire obtiendra-t-il le contrat, toutes choses étant égales d'ailleurs ?

M. *Devlin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quels contrat ou contrats ont été passés entre Robert Joynt, de Masham, comté d'Ottawa, et le gouvernement ? Quel est le montant spécifié dans ces contrats ? Quand expirent-ils ?

M. *Devlin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Au cours de ces deux dernières années, des pétitions ont-elles été adressées au gouvernement pour appeler son attention sur les dommages causés aux propriétés par le barrage construit à Little Rapids, Rivière du Lièvre, comté d'Ottawa ? Des indemnités ont-elles été demandées pour ces dommages ? Quelle décision a été prise par le gouvernement à ce sujet ?

M. *Martin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelles dépendances ont été érigées à la ferme expérimentale de Brandon, pendant les derniers douze mois, et à quel prix ? Quels ont été l'entrepreneur et l'architecte ? Des soumissions ont-elles été demandées ? Si oui, de quelle manière et quels étaient les noms des soumissionnaires et les montants spécifiés dans les soumissions ? Pourquoi des annonces demandant des soumissions n'ont-elles pas été publiées dans les journaux de Brandon ?

M. *Rinfret*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il été informé que Victor Lemay, de Saint-Louis de Lotbinière, a été tué accidentellement, le 10 avril dernier, pendant qu'il travaillait au canal du Sault Sainte-Marie ?

Le gouvernement a-t-il été informé de quelle manière cette mort a eu lieu, et si l'accident a été causé par la négligence de ceux qui conduisent les travaux ?

Quels sont les contracteurs chargés de la construction du canal du Sault Sainte-Marie ?

Est-ce l'intention du gouvernement d'indemniser la famille du défunt ?

M. *Martin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Un fils de l'honorable député d'Assiniboia-Est est-il employé du gouvernement ? Si oui, quel est son emploi et son salaire ? Quand a-t-il été nommé, et sur quelle recommandation ?

M. Bowers—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant copie des papiers de nature à fournir des renseignements complets sur le résultat des causes suivantes :

1. Celles mentionnées dans le rapport du ministre, en date de 1892, comme étant pendantes contre John P. McNeil et R. A. McNeil, du comté de Victoria, N.-E., pour fraudes en rapport avec des réclamations de preuves ;

2. Celles contre Alexander Muillet, de Sainte-Anne, et Sylvain Babin, juge de paix, pour faux et inscription de fausses réclamations de primes dans le comté de Kent, N.-E., mentionnées dans le rapport du ministre, en date de 1892 ;

3. Les poursuites au criminel mentionnées dans le rapport du ministre, en date de 1892, comme ayant été commencées contre les officiers des pêcheries, John Delegarde et Alexander Boyd, pour fraudes en rapport avec des réclamations de primes ;

4. La cause de Hugh J. Larkin, juge de paix, et J. H. Gaudet, de Tignish, comté de Prince, I.P.-E., pour avoir fraudé la couronne en 1890, en rédigeant de fausses réclamations de primes ;

5. Les poursuites au criminel commencées contre D. J. Kavanagh, de Grandigue, comté de Richmond, N.-E., pour fraudes en rapport avec des réclamations de primes, mentionnées dans le rapport du ministre, en date de 1892 ;

Le dit état devant aussi indiquer si quelques-unes de ces personnes ont été reconnues coupables, si elles ont été mises à l'amende ou emprisonnées ; et dans le cas contraire, pourquoi elles n'ont pas été condamnées et sur quelles représentations elles ont été graciées.

Sir Charles Hibbert Tupper—Mercredi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant l'Acte d'inspection des Navires.”

Sir Charles Hibbert Tupper—Mercredi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant l'Acte des Pêcheries.”

M. Foster—En comité des Voies et Moyens—Les résolutions suivantes :—

Cuir à empeigne, y compris le dongola, cordouan, chevreau, agneau, mouton et veau préparé, ciré ou verni, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	17½ p.c.
Piques, pioches, hoes, herminettes, hachettes et manches pour iceux, et outils tranchants de toutes descriptions, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
Pelles et bêches, ébauches de pelles et bêches et fer ou acier taillé de forme pour en faire, cinquante centins par douzaine et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	50c. p. douz. et 25 p.c.
Jonc ou rotin fendu ou autrement ouvré, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	17½ p.c.
Placage de bois de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, fait avec du bois du Canada, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
Bogheis, carosses et charrettes à ressorts ne coûtant pas plus que \$50, \$5 chaque cinq piastres chaque et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	\$5 chaque et 25 p.c.

No 39.

OTTAWA, LUNDI, 14 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 40.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 15 MAI 1894.

PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir John Thompson présente.—Deux réponses supplémentaires à Adresse du 30 mars 1894.—Copie de toutes accusations portées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à aucunes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1891.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que les témoignages rendus par MM. Schreiber, Parent, Kennedy, M. P. Davis, Beemer, Curran, W. W. Ogilvie, Lesage et le sénateur Drummond, devant la commission chargée de s'enquérir de certaines questions se rattachant au canal Lachine, soient imprimés pour l'usage des députés, et que la Règle 94 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Baker, il est Ordonné,—Que les témoignages rendus par MM. Schreiber Parent, Kennedy, M. P. Davis, Beemer, Curran, W. W. Ogilvie, Lesage et le sénateur Drummond devant la commission chargée de s'enquérir de certaines questions se rattachant au canal Lachine, soient imprimés pour l'usage des députés, et que la Règle 94 soit suspendue à cet effet, conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité permanent des Comptes Publics.

Sur motion de M. Davis, le bill L (No 107) du Sénat, intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim," est lu pour la première fois et référé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de Sir John Thompson, les deux bills suivants, du Sénat, sont lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Bill V (No 111) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances."

Bill Y (No 112) du Sénat, intitulé: Acte concernant l'arrestation, le procès et l'emprisonnement des jeunes délinquants."

Sur motion de M. Taylor, le bill X (No 108) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," est lu pour la première fois, et référé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Macdonald (Algoma), la pétition de George Cox, maire, et autres, d'Ottawa, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour l'obtention d'une charte sous le nom de "Compagnie de Canal de Montréal, Ottawa et Huron,"—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention des bills privés, est lue et reçue, et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont lus pour la troisième fois et passés, savoir:—

Bill A (No 45) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte de Maîtres de Havres."

Bill B (No 46) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les phares, bouées et balises et l'Ile de Sable."

Bill U (No 95) du Sénat, intitulé: "Acte concernant les havres publics," (tel qu'amendé.)

Le bill (No 5) modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens,—et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Monet*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il, à son emploi, comme officier des douanes, un nommé Thomas Roy, de la ville de Saint-Jean, P.Q.? Si oui, quand a-t-il été nommé?

M. *Monet*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de nommer sous peu un reviseur pour la confection des listes électorales du comté de Laprairie-Napierville, ou de continuer dans leur emploi les deux officiers reviseurs qui ont fait respectivement, jusqu'aujourd'hui, les dites listes pour Napierville et Laprairie?

M. *Delisle*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement est-il informé par les journaux du pays ou autrement que le quatre mai courant et les jours subséquents, les paroisses de Sainte-Christine, Saint-Alban et Saint-Casimir, dans le comté de Portneuf, et la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, dans le comté de Champlain, ont été le théâtre et les victimes d'un immense cataclysme, causé sur le parcours de la rivière Sainte-Anne, dans la province de Québec?

2. Le gouvernement a-t-il appris que des terrains entiers ont été ensevelis sous les eaux et qu'un grand nombre de cultivateurs sont complètement dépourvus de tous moyens de subsistance?

3. Est-ce l'intention du gouvernement d'envoyer sur les lieux dévastés par la catastrophe un arpenteur géologue, avec instructions de connaître la cause de cet effondrement subit, la nature du terrain où il s'est produit, la quantité des dommages éprouvés par les riverains de cette rivière ?

4. Le gouvernement sait-il qu'une famille entière du nom de Gauthier a perdu la vie dans cette circonstance ?

5. Est-ce l'intention du gouvernement de mettre dans le budget de cette année 1894-95, une somme d'argent suffisante pour réparer autant que possible les pertes subies par les propriétaires qui y ont perdu leurs propriétés et leurs biens ?

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelles sommes ont été perçues de la brasserie du Neustadt, chaque année, de 1886 à 1893 ? Quel était le salaire de l'officier en charge, et quelles ont été les dépenses totales se rattachant à son emploi, chaque année, pendant la même période ?

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelles sommes ont été perçues de la brasserie de Carlsruhe, chaque année, de 1886 à 1893 ? Quel était le salaire de l'officier en charge, et quelles ont été les dépenses totales se rattachant à son emploi, chaque année, pendant la même période ?

M. *Devlin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de procéder, cet été, au dragage et autres améliorations de la rivière des Espagnols, Algoma, et d'insérer dans le budget une somme suffisante pour parfaire ces travaux ?

M. *Bruneau*—Jeudi prochain—Quand les motions seront appelées au cours de l'expédition des affaires de routine—Proposera.—Que Arthur Aimé Bruneau, le député en cette Chambre du district électoral de Richelieu, ayant déclaré de son siège en Chambre qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit vraiment,—

1. Que Arthur Joseph Turcotte, écrivain, membre de cette Chambre pour le district électoral de Montmorency, et pendant qu'il faisait ainsi partie de cette Chambre, savoir : depuis le onzième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-douze jusqu'au premier jour de février mil huit cent quatre-vingt-treize, était un associé de la maison commerciale Turcotte et Provost, laquelle maison, pendant la dite période, avait et remplissait un contrat avec ou pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne, sous le nom de Jean-Baptiste Provost, l'un des associés de la dite maison, pour lequel contrat des deniers publics du Canada ont été payés à la dite maison et au dit Arthur Joseph Turcotte, un des associés de la dite maison, lequel dit contrat avait pour objet la fourniture d'épicereries et semblables articles pour l'usage du département de la milice à Québec ;

2. Que le dit Arthur Joseph Turcotte, alors qu'il était membre de cette Chambre, savoir : depuis le ou vers le premier jour de février mil huit cent quatre-vingt-treize jusqu'au premier jour de février mil huit cent quatre-vingt-quatorze, faisait affaire, pour son propre avantage, dans la cité de Québec, sous la raison sociale "Turcotte et Provost," et que pendant la dite période, il avait et remplissait un contrat avec ou pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne, lequel dit contrat était fait au nom de Jean-Baptiste Provost, mais était en réalité pour les seuls avantages et bénéfices du dit Arthur Joseph Turcotte, et que de fortes sommes de deniers publics du Canada ont été payées, aux termes du dit contrat, au dit Arthur Joseph Turcotte, et que bien que les chèques pour les dites sommes fussent émis en faveur du dit Jean-Baptiste Provost, le produit en était retiré par le dit Arthur Joseph Turcotte, lequel dit contrat était aussi pour la fourniture d'épicereries et semblables articles pour l'usage du département de la Milice à Québec ;

3. Que le dit Arthur Joseph Turcotte, alors qu'il était membre de cette Chambre, savoir : depuis le ou vers le premier jour de février mil huit cent quatre-vingt-quatorze jusqu'au premier jour d'avril, ou environ, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, faisait affaire, pour son propre avantage, dans la cité de Québec, sous la raison sociale "A. J. Turcotte et Cie," et que pendant la dite période, il avait et remplissait un contrat avec ou pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne, lequel dit contrat était fait au nom de Jean-Baptiste Provost, mais était en réalité pour les seuls avantages et bénéfices du dit Arthur Joseph Turcotte, et que de fortes sommes

de deniers publics du Canada ont été payées, aux termes du dit contrat, au dit Arthur Joseph Turcotte, et que le bénéfice en a été retiré par le dit Arthur Joseph Turcotte, lequel dit contrat était aussi pour la fourniture d'épiceries et semblables articles pour l'usage du département de la Milice à Québec;

4. Que le dit Arthur-Joseph Turcotte, alors qu'il était membre de cette Chambre, à une certaine époque de l'année mil huit cent quatre-vingt-treize, avait des intérêts dans des contrats et conventions avec le département de la Marine et des Pêcheries pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne, et que de fortes sommes de deniers publics du Canada ont été payées, aux termes des dits contrats, et ont été retirées par le dit Arthur Joseph Turcotte, lesquels dits contrats étaient pour la fourniture d'épiceries et semblables articles pour l'usage du département de la Marine et des Pêcheries;

Qu'il soit, en conséquence, ordonné,—

Que les questions mentionnées dans les présentes soient référées au comité des Privilèges et Elections pour faire une enquête complète sur les dites allégations, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et d'interroger les témoins sous serment ou affirmation; et que le dit comité fasse rapport du résultat de ses investigations et fasse connaître si le dit Arthur Joseph Turcotte a perdu son siège en cette Chambre.

M. Devlin—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres, documents, ordres et correspondance concernant l'amélioration de la rivière des Espagnols, district d'Algoma; aussi, copie des instructions données aux ingénieurs au sujet de la dite rivière, et copie des rapports des ingénieurs.

Sir Charles Hibbert Tupper—En comité général sur le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires"—Proposera la résolution suivante:—

Qu'au lieu des honoraires prescrits par les clauses 6 et 8 du dit acte, le Gouverneur en conseil pourra établir une échelle d'honoraires à être perçus pour certificats de capitaines et seconds de navires; et qu'en attendant que ces honoraires soient ainsi fixés, ils seront exigibles comme suit:—

Pour un certificat de capacité comme capitaine, *quinze piastres*.

Pour un certificat de capacité comme second d'un navire de long cours, *huit piastres*.

Pour un certificat de capacité comme second d'un navire naviguant sur les eaux de l'intérieur ou sur les eaux secondaires du Canada, ou faisant le cabotage, *six piastres*.

Pour un certificat de service comme capitaine, *huit piastres*.

Pour un certificat de service comme second d'un navire de long cours, *cinq piastres*.

Et pour un certificat de service comme second d'un navire naviguant sur les eaux de l'intérieur ou sur les eaux secondaires du Canada, ou faisant le cabotage, *quatre piastres*.

No 40.

OTTAWA, MARDI, 15 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

l'imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 41.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 16 MAI 1894.

PRIÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du township de Innisfil, comté de Simcoe; de H. W. Ford, reeve, et autres, de Bayham et autres lieux; et du conseil municipal de Aylmer, tous du comté de Elgin; de Alexander Perrie et autres, des townships de Grey et Morris; et de Charles Gillespie et autres, de Whitechurch et autres lieux, tous du comté de Huron; de John Casidy et autres, de Camden, comté de Addington; de James Collison, reeve, et autres, de Dixon's Corners, comté de Dundas; de James McGillawee et autres, de Easthope Nord, comté de Perth; de Richard Hicks, de Centralia, et autres d'autres lieux; et de la Chambre de Commerce de la cité de London, tous du comté de Middlesex; du conseil municipal de la ville de Dresden, comté de Bothwell; et de W. H. Fry, reeve, et autres, du township de Pelham, comté de Monck, tous de l'Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

34c. Réponse à Adresse du Sénat, du 5 avril 1894,—Etat indiquant les prix actuellement exigés par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique pour le transport des voyageurs et des marchandises, y compris les prix exigés de Saint-Paul et Minneapolis au bord de la mer. (*Documents Sessionnels.*)

40b. Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Papiers, requêtes, correspondances, rapports, minutes et ordre en conseil, concernant la loi des écoles de l'Île du Prince-Edouard, intitulée: "*The Public Schools Act, 1877.*" (*Documents Sessionnels.*)

40c. Réponse à Adresse du Sénat du 9 avril 1894,—Copie des ordonnances scolaires, règlements scolaires (ainsi que des amendements apportés à ces ordonnances et règlements) adoptés par l'Assemblée législative, l'Exécutif, et tout bureau ou conseil d'éducation relativement à la création, l'entretien et l'administration d'écoles dans les Territoires du Nord-Ouest depuis 1885;

Aussi, copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance sur ce sujet;

Aussi, copie de tous rapports présentés au Gouverneur général en conseil, de tous ordres adoptés en conseil, et de toutes communications et représentations faites aux autorités des Territoires du Nord-Ouest. (*Documents Sessionnels.*)

48a. Réponse supplémentaire à Ordre du 29 mars 1894,—Etat indiquant,—

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.

2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.

3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.

4. Le nombre d'étudiants gradués en 1892.

5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.

6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège.

7. Le nom du commandant de ce collège; son traitement; ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement gradué, d'entretien de ce logement, d'approvisionnement, de domestiques, etc.

8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée. (*Documents Sessionnels.*)

56. Réponse à Ordre du 10 avril 1894.—Etat dressé suivant la formule de la Table C, dans le livre bleu déjà publié sur le traité français, pour l'année expirée les 30 juin 1892 et 1893. (*Documents Sessionnels.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

25a. Réponse à Ordre du 10 avril 1894.—Etat indiquant le nombre d'employés civils permanents dans le service intérieur et extérieur de chaque département qui contribuent au fonds de retraite, et le montant brut des salaires payés.

33b. Réponse à Adresse du 26 avril 1894.—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, arrêtés du conseil, et de toute correspondance se rapportant au renvoi d'office de Timothy McQueen comme garde-pêche dans le comté de Kent, Ontario.

33c. Réponse à Adresse du 26 avril 1894.—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, etc., communiqués au ministère des Pêcheries, depuis le premier octobre 1893 jusqu'à date, concernant la destitution de J. B. Chevalier, de la ville d'Iberville, de sa charge de garde-pêche; et aussi, copie de toute communication adressée au dit J. B. Chevalier par le gouvernement à ce sujet.

52. Réponse à Ordre.—Etat indiquant les recettes et dépenses à la date du 10 avril 1894 et du 10 avril 1893.

53. Réponse à Adresse du 10 avril 1894.—Copie de toute correspondance entre M. L. Vankoughnet et le gouvernement ou aucun de ses membres, ou aucun département, au sujet de sa mise à la retraite, et de toutes communications ou rapports au conseil ou au conseil du Trésor, ou à aucun membre du gouvernement relativement à cette mise à la retraite, et de tous arrêtés du conseil s'y rattachant.

54. Réponse à Ordre du 1er mars 1893.—Copie de toute correspondance qui a pu être échangée entre le gouvernement et aucune des compagnies de chemins de fer qui ont reçu des subventions en terre pour aider à la construction de leurs lignes, concernant les prix demandés pour ces terres et les mesures prises par ces compagnies pour remplir leurs obligations en concédant rapidement les terres ainsi octroyées.

55. Réponse à Ordre du 10 avril 1894.—Etat donnant les noms des fonctionnaires originaires de la Nouvelle-Ecosse, qui ont été employés par le gouvernement canadien en rapport avec l'Exposition Colombienne, leur position officielle, le montant des salaires payés et les dates auxquelles leur emploi a cessé.

57. Réponse à Adresse du 30 mars 1894.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et George Goodwin au sujet du transfert de ses entreprises ou d'aucune de ses entreprises sur le canal de Soulanges.

58. Réponse à Ordre du 27 juillet 1891.—Copie de toute correspondance concernant la demande d'augmentation de traitement formulée par le juge Johnstone, de la cour de comté du comté d'Halifax, N.-E.

59. Réponse à Ordre du 30 mars 1894.—Etat indiquant les noms de tous les détenus morts dans les pénitenciers du Canada durant les dernières dix années, ainsi que la cause de la mort et la durée de la dernière maladie dans chaque cas.

59a. Réponse à Adresse du 10 avril 1894.—Etat indiquant le montant des recettes mensuelles provenant des argents reçus à titre de droit d'entrée des visiteurs au pénitencier de Kingston, entre le 1er janvier 1887 et le 1er janvier 1894, et de quelle

manière on a disposé de ces fonds; aussi, indiquant le montant de tels deniers déposés dans aucune banque quelconque, avec le nom de la banque et au crédit de quelle personne ces dépôts ont été faits.

59b. Réponse à Adresse du 13 mars 1893,—Etat indiquant :—

(a.) Le montant d'argent reçu, à titre de droit d'entrée, des visiteurs du pénitencier de Kingston, chaque année, depuis le 31 janvier 1885 jusqu'au 1er février 1893;

(b.) Les paiements, à même ces deniers, faits au crédit du receveur général, et la disposition de ces fonds;

(c.) Détails sur les articles fabriqués et les travaux exécutés dans cet établissement pour aucun de ses officiers,—indiquant qui a fourni les matériaux pour ces articles, quelles sommes ont été portées au compte des dits officiers pour les dits articles, et quelles sommes ont été réellement payées pour les dits articles pendant chacune des dites années;

(d.) Quantité d'huile de charbon et de gaz fournie à ces officiers. le montant payé pour cette fourniture, et la date du paiement;

(e.) Ouvrages de buanderie exécutés dans cet établissement pendant les dites années, pour qui, le montant exigé et payé pour ces ouvrages, les dates de ces paiements et les noms des personnes qui ont fait ces paiements.

59c. Réponse partielle à Adresse du 30 mars 1894.—Copie de toutes accusations portées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à aucunes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1891.

60. Réponse à Ordre du 1er mars 1893,—Copie du rapport ou des rapports et des plans d'explorations du chenal des Rapides du Galop dressés par M. Kennedy.

61. Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de tous rapports faits au ministère de l'Intérieur ou au surintendant général des Affaires des Sauvages sur la valeur des Mille-Iles, et de toutes offres reçues pour l'achat de ces îles.

62. Réponse à Ordre du 16 avril 1894,—Copie du rapport de l'ingénieur du département des Travaux Publics, qui a fait l'inspection de la Rivière-aux-Roseaux, de la Rivière-aux-Rats, ainsi que de la Seine, dans le district électoral de Provencher.

63. Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Copie de tous papiers et correspondance se rattachant à une demande de compensation faite au ministère des Chemins de fer par un nommé Charles Coffin, de Midgell, I. P.-E.

64. Réponse à Ordre du 23 avril 1894,—Rapport de la commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne le canal de la vallée de la Trent.

65. Réponse à Ordre du 25 avril 1894,—Etat donnant le montant payé à même le Fonds des Sauvages des Six Nations (à titre de cadeau ou de prêt) à quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886 jusqu'à date, et indiquant dans chaque cas,—

Le nom de la personne;

Si c'est à titre de cadeau ou de prêt;

La date du paiement;

Le montant;

Le motif du cadeau ou du prêt;

L'autorité en vertu de laquelle a été fait ce cadeau ou prêt;

Les conditions auxquelles le prêt a été fait;

Les conditions du remboursement;

Le montant remboursé.

66. Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Documents et correspondance se rattachant à l'établissement d'un ranche à bestiaux par le gouvernement près de Fort-McLeod, T.N.-O., y compris les achats de bestiaux pour ce ranche; ce qui a été fait de ces bestiaux; et l'administration de ce ranche et ce qui a été fait du ranche. Aussi, un état des sommes payées pour les bestiaux placés sur ce ranche et de

toutes autres dépenses faites à son sujet; aussi, un état de la somme totale reçue de la vente des bestiaux de ce ranche et de toutes autres sources s'y rattachant, lequel état devra indiquer la balance restant au crédit ou au débit du dit ranche au premier jour de janvier dernier, ainsi que les noms de toutes les personnes endettées envers le dit ranche pour bestiaux achetés ou pour tous autres effets ou matériaux, avec le montant dû par chacune de ces personnes, s'il en est.

67. Réponse à Ordre du 10 avril 1894.—Etat indiquant le montant payé aux compagnies de chemins de fer et de vapeurs, en primes pour colons amenés au Manitoba ou dans les territoires, en 1891, 1892 et 1893; aussi, une liste nominative des colons ainsi amenés, avec indication des endroits où ils se sont établis.

M. Taylor, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 60) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou; et le

Bill (No 65) à l'effet de ratifier une convention entre la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa et la Compagnie du tramway électrique d'Ottawa, et une convention entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa, et de fusionner les dites compagnies sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

M. Weldon, du comité des Bills Privés, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné le bill E (No 105) du Sénat, intitulé: Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey, qu'il rapporte, sans amendement.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir :—

Bill (No 84) constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise Anabaptiste Réformée du Canada et les diverses Eglises s'y rattachant.

Bill (No 74) constituant en corporation la Compagnie Electrique d'Ottawa.

Bill (No 75) concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie Electrique d'Ottawa."

Votre comité recommande aussi que les honoraires et frais perçus sur les bills suivants, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, savoir :—

Bill (No 43) modifiant l'Acte concernant les Dames du Sacré-Cœur de Jésus.

Bill (No 84) constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise Anabaptiste Réformée du Canada, et les diverses Eglises s'y rattachant.

Sir Charles Hibbert Tupper présente,—Réponse à Adresse du 25 avril 1894,—Copie de toutes pétitions présentées par les Sauvages de la réserve de Saugeen, réclamant le droit exclusif de pêcher dans la baie des Français, lac Huron, de toutes les réponses faites à ces pétitions, et de tous les ordres administratifs donnés à ce sujet.

Sur motion de M. Weldon, il est Ordonné,—De rembourser les honoraires et frais perçus, aux termes de la règle 58, sur le bill (No 43) modifiant l'Acte concernant les Dames du Sacré-Cœur de Jésus,—et aussi, sur le bill (No 84) constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise Anabaptiste Réformée du Canada et les diverses Eglises s'y rattachant,—moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation du comité des Bills Privés.

Sir Charles Hibbert Tupper présente un bill (No 113) modifiant l'Acte d'Inspection des Navires,—lequel est lu la première fois.—Seconde lecture, demain. ■

Le bill (No 6) à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre, est de nouveau délibéré en comité général;

JEUDI, 17 mai 1894.

Et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 12.25 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. McMullen—Vendredi prochain—INTERPELLATION—H. Dunham, l'une des cautions de Morton, collecteur de douane à Campbellford, a-t-il déposé des fonds pour son cautionnement? Si oui, à qui les fonds ont-ils été remis? Une poursuite a-t-elle été commencée contre Dunham? Si oui, pourquoi a-t-elle été discontinuée? Dunham a-t-il été nommé collecteur de douane pour ce port? A-t-il été ainsi nommé pendant qu'il était en défaut pour son cautionnement? Le gouvernement sait-il que les devoirs de sa charge sont remplis par James Donald, commis au bureau de poste, pour environ un quart du salaire, tandis que Dunham vit à six milles de la ville, et que sous le rapport de l'instruction, il est absolument incapable de remplir les fonctions de sa charge?

M. Lister—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quand le gouvernement a-t-il commencé les travaux d'agrandissement du bassin à Hilton? Quand ont-ils été terminés? Le gouvernement est-il propriétaire du terrain submergé où le bassin a été construit? Si non, quels en sont le ou les propriétaires?

M. McMullen—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Un contrat a-t-il été passé avec la Compagnie de tramway électrique d'Ottawa pour le transport des malles entre les gares de chemins de fer et le bureau de poste? Si oui, quelle est la durée de ce contrat et quel est le montant annuel payé pour ce service? Pourquoi a-t-on substitué le système électrique à l'ancien système par traction de chevaux pour le transport des malles? Quel était le coût annuel du transport des malles par l'ancien système?

M. Macdonald (Huron)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—1. Qui a le contrat pour le transport des malles entre Belleville et Tweed, Hastings-Nord?

2. Quel montant est payé pour ce service?

3. Quand le contrat a-t-il été donné?

4. Le contrat a-t-il été accordé par voie de soumissions? Si oui, quels étaient les soumissionnaires, leur domicile, et le montant de chaque soumission?

5. Si le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire, pourquoi?

6. Si le contrat a été accordé en vertu d'arrangements particuliers, à la recommandation de qui, et pour quelles raisons a-t-il été ainsi accordé?

M. Ives—Vendredi prochain—Comité général pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de prescrire, en ce qui concerne la police à cheval du Nord-Ouest, que la solde maxima des chirurgiens vétérinaires sera de \$1,200 au lieu de \$700 par année; que la solde maxima des quatre sergents d'état major sera de \$200 au lieu de \$1.50 par jour; et que douze clairons pourront être nommés à un taux de solde n'excédant pas 40 centins par jour.

M. Ives—Vendredi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant la police à cheval du Nord-Ouest.

No 41.

OTTAWA, MERCREDI, 16 MAI 1894.

4^{me} Session, 7^{me} Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 42.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, JEUDI, 17 MAI 1894.

PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Malcolm McDonald et autres, de Gwillimbury-Ouest, comté de York ; de Thomas Cross et autres, de Bondhead et autres lieux, comtés de York et Simcoe ; de William H. Morgan et autres, du township de Brunel et autres lieux, comté de Muskoka ; de G. E. Mowbray, reeve, et autres, de Whitby, comté d'Ontario ; de A. M. Tucker, M.D., et autres, de Orono et autres lieux, comté de Durham ; de A. C. Graham et autres, de Victoria Road et autres lieux, comté de Victoria ; et de Walter Murray, reeve, et autres, du township de Blenheim, comté de Brant, tous de l'Ontario ; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 27) concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les Voleurs (à responsabilité limitée).

Bill (No 31) concernant la Compagnie de Cordage des Consommateurs (à responsabilité limitée).

Bill (No 36) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents.

Bill (No 38) concernant la Compagnie de Prêts et de Débentures d'Ontario ; et le

Bill (No 42) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie.

M. Bruneau propose,—Que Arthur Aimé Bruneau, le député en cette Chambre du district électoral de Richelieu, ayant déclaré de son siège en Chambre qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit vraiment,—

1. Que Arthur Joseph Turcotte, écr, membre de cette Chambre pour le district électoral de Montmorency, et pendant qu'il faisait ainsi partie de cette Chambre, savoir : depuis le onzième jour de mars mil huit cent quatre-vingt douze jusqu'au premier jour de février mil huit cent quatre-vingt treize, était un associé de la maison commerciale Turcotte et Provost, laquelle maison, pendant la dite période, avait et remplissait un contrat avec ou pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne, sous le nom de Jean-Baptiste Provost, l'un des associés de la dite maison, pour lequel contrat des deniers publics du Canada ont été payés à la dite maison et au dit Arthur Joseph Turcotte, un des associés de la dite maison, lequel dit contrat avait

pour objet la fourniture d'épiceries et semblables articles pour l'usage du département de la milice à Québec ;

2. Que le dit Arthur Joseph Turcotte, alors qu'il était membre de cette Chambre, savoir : depuis le ou vers le premier jour de février mil huit cent quatre-vingt-treize jusqu'au premier jour de février mil huit cent quatre-vingt-quatorze, faisait affaire, pour son propre avantage, dans la cité de Québec, sous la raison sociale "Turcotte et Provost," et que pendant la dite période, il avait et remplissait un contrat avec ou pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne, lequel dit contrat était fait au nom de Jean-Baptiste Provost, mais était en réalité pour les seuls avantage et bénéfice du dit Arthur Joseph Turcotte, et que de fortes sommes de deniers publics du Canada ont été payées, aux termes du dit contrat, au dit Arthur Joseph Turcotte, et que bien que les chèques pour les dites sommes fussent émis en faveur du dit Jean-Baptiste Provost, le produit en était retiré par le dit Arthur Joseph Turcotte, lequel dit contrat était aussi pour la fourniture d'épiceries et semblables articles pour l'usage du département de la Milice à Québec ;

3. Que le dit Arthur Joseph Turcotte, alors qu'il était membre de cette Chambre, savoir : depuis le ou vers le premier jour de février mil huit cent quatre-vingt-quatorze jusqu'au premier jour d'avril, ou environ, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, faisait affaire, pour son propre avantage, dans la cité de Québec, sous la raison sociale "A. J. Turcotte et Cie," et que pendant la dite période, il avait et remplissait un contrat avec ou pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne, lequel dit contrat était fait au nom de Jean-Baptiste Provost, mais était en réalité pour les seuls avantage et bénéfice du dit Arthur Joseph Turcotte, et que de fortes sommes de deniers publics du Canada ont été payées, aux termes du dit contrat, au dit Arthur Joseph Turcotte, et que le bénéfice en a été retiré par le dit Arthur Joseph Turcotte, lequel dit contrat était aussi pour la fourniture d'épiceries et semblables articles pour l'usage du département de la Milice à Québec ;

4. Que le dit Arthur Joseph Turcotte, alors qu'il était membre de cette Chambre, à une certaine époque de l'année mil huit cent quatre-vingt-treize, avait des intérêts dans des contrats et conventions avec le département de la Marine et des Pêcheries pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne, et que de fortes sommes de deniers publics du Canada ont été payées, aux termes des dits contrats, et ont été retirées par le dit Arthur Joseph Turcotte, lesquels dits contrats étaient pour la fourniture d'épiceries et semblables articles pour l'usage du département de la Marine et des Pêcheries ;

Qu'il soit, en conséquence, ordonné,—

Que les questions mentionnées dans les présentes soient référées au comité des Privilèges et Elections pour faire une enquête complète sur les dites allégations, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et d'interroger les témoins sous serment ou affirmation ; et que le dit comité fasse rapport du résultat de ses investigations et fasse connaître si le dit Arthur Joseph Turcotte a perdu son siège en cette Chambre.

Sir John Thompson propose, comme amendement,—Que tous les mots après le mot "investigations," dans l'avant dernière ligne de la proposition, soient retranchés.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adopté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Bain (<i>Soulanges</i>),	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Mara,
Baker,	Grandbois,	Masson,
Barnard,	Grant (Sir James),	Metcalfe,
Belley,	Guillet,	Miller,
Bennett,	Haggart,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bergeron,	Haslam,	Moncrieff,
Bergin,	Hazen,	Northrop,
Boyd,	Henderson,	Ouimet,
Boyle,	Hodgins,	Patterson (<i>Colchester</i>),

Bryson,	Hughes,	Patterson (<i>Huron</i>),
Burnham,	Hutchins,	Pridham,
Cameron,	Ingram,	Prior,
Cargill,	Ives,	Putman,
Carignan,	Joncas,	Robillard,
Carling (Sir John),	Kaulbach,	Roome,
Carpenter,	Kenny,	Ross (<i>Dundas</i>),
Caron (Sir Adolphe),	Lachapelle,	Ryckman,
Coatsworth,	Langevin (Sir Hector),	Smith (<i>Ontario</i>),
Cochrane,	Leclair,	Sproule,
Cockburn,	Lippé,	Stairs,
Corbould,	Macdonald (<i>King</i>),	Stevenson,
Corby,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Taylor,
Costigan,	Maclean (<i>York</i>),	Temple,
Curran,	McAlister,	Thompson (Sir John),
Daly,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Tisdale,
Davin,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Davis,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tyrwhitt,
Denison,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Wallace,
Dickey,	McInerney,	White (<i>Cardwell</i>),
Dugas,	McKay,	White (<i>Shelburne</i>),
Dupont,	McLean (<i>King</i>),	Wilmot,
Earle,	McLennan,	Wilson,
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	McNeill,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Foster,	Madill,	Wood (<i>Westmorel'd</i>).—103.
Fréchette,		

CONTRE :

Messieurs

Bain (<i>Wentworth</i>),	Fauvel,	McMillan,
Bécharde,	Featherston,	McMullen,
Beith,	Flint,	Martin,
Bernier,	Forbes,	Mignault,
Borden,	Fraser,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Boston,	Frémont,	Monet,
Bourassa,	Gibson,	Mulock,
Bowers,	Godbout,	O'Brien,
Bowman,	Grieve,	Paterson (<i>Brant</i>),
Brown,	Guay,	Perry,
Bruneau,	Harwood,	Proulx,
Campbell,	Innes,	Rider,
Carroll,	Landerkin,	Rinfret,
Cartwright (Sir Richard),	Langelier,	Rowand,
Casey,	Laurier,	Sanborn,
Charlton,	Lavergne,	Scriver,
Choquette,	Leduc,	Semple,
Christie,	Lister,	Somerville,
Colter,	Livingston,	Sutherland,
Davies,	Lowell,	Tarte,
Dawson,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Vaillancourt,
Devlin,	McCarthy,	Welsh et
Edgar,	McGregor,	Yeo.—69.

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée.

Sur motion de M. McKay, le bill M (No 109) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, la Chambre décide de se former en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante:—Qu'au lieu des honoraires prescrits par les clauses 6 et 8 de l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, le Gouverneur en conseil pourra établir une échelle d'honoraires à être perçus pour ces certificats; et qu'en attendant ces honoraires soient ainsi fixés, ils seront exigibles comme suit:—

Pour un certificat de capacité comme capitaine, *quinze piastres*.

Pour un certificat de capacité comme second d'un navire de long cours, *huit piastres*.

Pour un certificat de capacité comme second d'un navire naviguant sur les eaux de l'intérieur ou sur les eaux secondaires du Canada, ou faisant le cabotage, *six piastres*.

Pour un certificat de service comme capitaine, *huit piastres*.

Pour un certificat de service comme second d'un navire de long cours, *cinq piastres*.

Et pour un certificat de service comme second d'un navire naviguant sur les eaux de l'intérieur ou sur les eaux secondaires du Canada, ou faisant le cabotage, *quatre piastres*.

Le bill F (No 88) du Sénat, intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications aux Actes concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse," est lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 5) modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, est lu pour la troisième fois et passé (Titre changé en celui de "Acte modifiant de nouveau l'Acte de représentation des Territoires du Nord-Ouest.")

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

VENDREDI, 18 mai 1894.

Et sur nouveau rapport de progrès,—le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 35) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance du Canada sur les chaudières à vapeur et les glaces.

Bill (No 32) concernant la Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara.

Bill (No 33) concernant la Compagnie du Pont et Tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock.

Bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Bill (No 47) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer Grand-Nord de Winnipeg.

Bill (No 56) constituant en corporation l'Union chrétienne de Tempérance des femmes du Canada.

Bill (No 43) modifiant l'Acte concernant les Dames du Sacré-Cœur de Jésus.

Et,—adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir:—

Bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie du Canal à Navires de Sainte-Claire et Erié.

Page 14, ligne 12, après "acte" insérez: "auxquels s'appliquera en totalité l'Acte des chemins de fer."

Bill (No 37) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth à Nepigon et la Baie de James.

Page 2, ligne 46, retranchez "sept" et insérez: "neuf."

Page 3, ligne 21, après "obligations" insérez: "additionnelles."

Et aussi, avec les bills suivants de Leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill K (No 114) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Mutuelle sur la vie "La Canadienne."

Bill Z (No 115) intitulé: "Acte ayant pour objet la conservation du gibier dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest du Canada."

Bill CC (No 116) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages."

Sir John Thompson soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du département du Commerce pour l'année expirée le 30 juin 1893.

La Chambre alors s'ajourne à 12.15 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Martin—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'émettre immédiatement les lettres patentes pour les terres octroyées à l'Université du Manitoba? Si non, pourquoi? Quelle a été la cause du long retard apporté à l'émission de ces lettres patentes?

M. Forbes—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-il vrai qu'en s'adressant à une délégation nombreuse et influente, intéressée à l'achèvement, par le gouvernement, du canal de la Vallée de la Trent, le très honorable Sir John S. Thompson, premier, dans la salle du comité des chemins de fer de la Chambre des Communes, jeudi, le 17 courant, s'est exprimé dans les termes suivants:

“ Je puis dire que le gouvernement remplira les promesses qu'il a faites avant les élections d'une manière équitable et raisonnable, et qu'en retour le gouvernement s'attend de recevoir l'appui moral et intellectuel de tous les intéressés; (applaudissements) mais rappelez-vous que ce gouvernement ne peut pas vivre seulement d'appui moral et intellectuel, mais qu'il doit avoir quelque chose de plus substantiel.”

Si le très honorable premier s'est servi d'un pareil langage ou de paroles ayant cette signification, qu'a-t-il voulu dire en déclarant que le gouvernement s'attendait à avoir quelque chose de substantiel en retour de cette dépense de deniers publics?

M. Mulock—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Quel est le chiffre total des réclamations contre le gouvernement pour les travaux connus sous le nom de Ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, depuis le commencement de ces travaux jusqu'à leur achèvement?

2. Quel montant a été payé à compte de ces réclamations?

M. Lister—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms des juges puînés dans la province de l'Ontario, les dates de leur nomination, le nom et le chiffre de la population du comté pour lequel ils ont été nommés, ainsi que le traitement et les allocations de chacun de ces juges.

M. Martin—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada, celui du Manitoba, l'Université du Manitoba, Sa Grâce l'archevêque de Saint-Boniface et autres personnes au sujet de l'émission de lettres patentes pour les terres octroyées à l'Université du Manitoba; aussi, copie de tous ordres en conseil concernant le dit octroi de terres.

M. McMullen—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le nombre de milles de voies ferrées de l'Etat exploitées par le département des Chemins de fer pendant l'exercice expiré le 30 juin 1893; le nombre de stations; le nombre de garçons (*porters*) de stations; le nombre de chefs de gares et de leurs assistants; le nombre de télégraphistes et de leurs assistants; le nombre brut des personnes employées pour l'exploitation de ces voies y compris tous les journaliers, mécaniciens et toutes classes d'employés y compris le personnel des chemins de fer à Ottawa.

Sir John Thompson—Lundi prochain—Que les Ordres du Gouvernement aient la priorité sur les autres affaires mercredi prochain, le 23 mai, immédiatement après les Interpellations; et que lorsque la Chambre s'ajournera, le dit jour, elle reste ajournée jusqu'à lundi, le 28 mai, à 3 P.M.

M. Foster—En comité des Voies et Moyens—Les items suivants:—

Chaussettes et bas de toutes sortes, n.s.a., dix centins par paire et trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	10c. p. paire et 35 p. c.
Tapis, façon d'Écosse, à deux brins et à trois brins, dont la chaîne est toute de coton ou de toute autre matière que de la laine cardée, peignée ou filée, ou de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, trois centins par verge et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	3c. p. v. 25 p. c.
Tapis, façon d'Écosse à trois brins et à deux brins, pure laine, cinq centins par verge et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5c. p. v. 25 p. c.
Bardeaux, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p. c.
Poudre à pétarder et à miner, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
Poudre à canon, à mousquet, à fusil, à carabine et de chasse et poudre à tirer, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
Nitro-glycerine, poudre à gros grain et autres matières explosives, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
Sel, fin, en vrac et sel commun, n.s.a., cinq centins par cent livres.....	5c. p. 100 lbs.
Sel en sacs, barils et autres emballages—les sacs, barils ou emballages payant le même droit que s'ils étaient importés vides—sept centins et demi par cent livres.....	7½c. p. 100 lbs.
Produits composés entièrement ou en partie de laine cardée, peignée et filée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, savoir:—Couvertures de laine et flanelles de toute description, draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits, pardessus et manteaux et draps fustrés, n.s.a., cinq centins par livre et vingt-cinq pour cent.....	5c. p. lb. 25 p. c.
Tous tissus composés en tout et en partie de laine filée ou peignée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
Laine filée et laine peignée, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
Confections et vêtements de toutes sortes, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée ou filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, n.a.p., cinq centins par livre et trente pour cent <i>ad valorem</i>	5c. p. lb. et 30 p. c.
Chemises, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
Stores de fenêtre en pièces ou coupés et bordés, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> , mais pas moins que cinq centins par verge carrée.....	35 p. c.
Prélarts et toiles cirées émaillés pour parquets, escaliers, tablettes et tables, nattes ou tapis en liège et linoleum, trente pour cent <i>ad valorem</i> , mais pas moins que quatre centins par verge carrée.....	30 p. c.

No 42.

OTTAWA, JEUDI, 17 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 43.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 18 MAI 1894.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union Chrétienne de Tempérance des femmes d'Ontario ; demandant la passation d'un acte prescrivant que le cens électoral s'applique aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

De Richard Wilson et autres, de Boharm ; et de Oscar T. Lyons et autres, de Caron, tous de Moose Jaw, district d'Assiniboia, T. N.-O. ; demandant le contrôle de l'éducation par l'Assemblée du Nord-Ouest, et l'abrogation des clauses de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest en langue française et qui permettent que les procédures dans les cours de justice soient conduites en cette langue.

De l'Association Champion, No 773, Patrons de l'Industrie ; et de George Sneath et autres, de Midhurst et autres lieux, tous du comté de Simcoe ; de J. M. Roberts et autres, du township de Wawanosh-Ouest et autres lieux, comté de Huron ; de D. S. Snyder, reeve, et autres, d'Elmira et autres lieux, comté de Waterloo ; de James Munro et autres, d'Embros et autres lieux, comté d'Oxford ; et de Thomas Hoskinson et autres, de Deerhurst et autres lieux, comté d'York, tous de l'Ontario ; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que tous les comptes, dépenses et tous autres papiers concernant les causes dites *Hand Pan* dont la Chambre a ordonné la production, soient référés au comité permanent des Comptes Publics.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité a examiné la requête de George Cox, maire, de la cité d'Ottawa, et autres,—demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour une charte sous le nom de "Compagnie de Canal de Montréal, Ottawa et Huron,"—nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés,—et il constate que les raisons alléguées pour le délai dans ce cas ne permettent pas au comité de recommander une suspension de la règle de la Chambre.

Conformément aux prescriptions de la règle 54, le comité a examiné les bills suivants du Sénat, et il trouve que les avis donnés sont suffisants, savoir :—

Bill L (No 107) intitulé : "Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim."

Bill X (No 108) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Bill N (No 102) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort Qu'Appelle."

Sur motion de M. Baker, il est Ordonné,—Que tous les comptes, dépenses et autres papiers concernant les causes dites *Hard Pan*, dont la Chambre a ordonné la production, soient référés au comité des Comptes Publics, conformément à la recommandation contenue dans le huitième rapport de ce comité.

Sur motion de M. Daly, les deux bills suivants du Sénat sont lus pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain, savoir:—

Bill Z (No 115) intitulé: "Acte ayant pour objet la conservation du gibier dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest du Canada."

Bill CC (No 116) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des *Sauvages*."

Sur motion de M. Mills (Annapolis), il est Ordonné,—Que les bills suivants soient placés sur la liste des Ordres pour seconde lecture, lundi prochain, savoir:—

Bill L (No 107) du Sénat, intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim."

Bill X (No 108) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Bill N (No 102) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort Qu'Appelle,"

M. Daly met devant la Chambre,—Troisième rapport annuel du commissaire de l'industrie laitière du Canada pour 1892-93.

M. Daly présente,—Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Etat indiquant le nombre des inscriptions d'établissement gratuit dans le Manitoba faites dans le cours des années 1892 et 1893, et le nombre de pareilles inscriptions annulées dans le cours des dites années, ainsi que, dans chaque cas, la municipalité dans laquelle se trouve le terrain.

M. Foster présente,—Réponse à Ordre du 25 avril 1894,—Etat indiquant,—

1. Le nombre de personnes ayant des dépôts dans les caisses d'épargne du gouvernement et des bureaux de poste;
2. Le nombre de personnes qui ont des dépôts de \$1,000 et plus, et le montant total à leur crédit;
3. Le nombre de personnes qui ont des dépôts depuis \$500 jusqu'à \$1,000, et le montant total à leur crédit;
4. Le nombre de personnes qui ont des dépôts moindres que \$500 et le montant total à leur crédit;
5. Le nombre de déposants qui ne résident pas en Canada, et le montant total à leur crédit.

M. Wood (Brockville) présente les bills suivants qui sont lus la première fois, et remis pour seconde lecture, à lundi prochain, savoir:—

Bill (No 117) concernant les unités de mesure électrique.

Bill (No 118) concernant l'inspection de la lumière électrique.

Le bill V (No 111) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances," est lu pour la seconde fois, et référé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill (No 49) constituant en corporation la Compagnie de canal de force motrice et de fourniture de Welland (à responsabilité limitée), est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 60) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 65) à l'effet de ratifier une convention entre la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa et la Compagnie du tramway électrique d'Ottawa, et une convention entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa, et de fusionner les dites compagnies sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

Bill E (No 105) du Sénat, intitulé : Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey.—(Sur division.)

Bill (No 84) constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise Anabaptiste Réformée du Canada, et les diverses Eglises s'y rattachant.

Bill (No 74) constituant en corporation la Compagnie Electrique d'Ottawa.

Bill (No 75) concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie Electrique d'Ottawa."

Bill (No 27) concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les Voleurs (à responsabilité limitée).

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations ; et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 90) à l'effet de pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes, avec les amendements suivants, savoir :—

Page 1, ligne 9, retranchez "et" et insérez : "ou" ; retranchez "pourront" et insérez : "pourra".

Page 1, ligne 11, retranchez "respectivement."

Page 1, ligne 12, retranchez "et" et insérez : "ou".

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Bowers—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Comment se sont terminées les causes pendantes contre John P. McNeil et R. A. McNeil, du comté de Victoria, N.-E., pour fraudes en rapport avec des réclamations de primes, tel que mentionné dans le rapport du ministre, de 1892 ?

2. Alexandre Maillet, de Sainte-Anne, et Sylvain Babin, juge de paix, ont-ils été poursuivis pour faux et inscription de fausses réclamations de primes dans le comté de Kent, N.-E., tel que mentionné dans le rapport du ministre, de 1892, et avec quel résultat ?

3. De quelle manière les poursuites au criminel mentionnées dans le rapport du ministre, de 1892, comme ayant été commencées contre les officiers des pêcheries, John Delegarde et Alexander Boyd, pour fraudes en rapport avec des réclamations de primes, se sont-elles terminées ?

4. Hugh J. Larkin, de Gloucester, et J. H. Gaudet, juge de paix, de Tignish, comté de Prince, I.P.-E., ont-ils été poursuivis pour avoir fraudé la couronne, en rédigeant de fausses réclamations de primes, et avec quel résultat ?

5. Quel a été le résultat des poursuites au criminel commencées contre D. J. Kavanagh, de Grandigue, comté de Richmond, N.-E., pour fraudes en rapport avec des réclamations de primes, mentionnées dans le rapport du ministre, de 1892 ?

6. Si quelques-unes de ces personnes ont été condamnées, ont-elles été mises à l'amende ou incarcérées ?

7. Si non, pourquoi, et sur les représentations de qui ont-elles été graciées ?

M. Ives—Lundi prochain—Comité général pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire, en ce qui concerne la police à cheval du Nord-Ouest, que la solde maxima des chirurgiens vétérinaires sera de \$1,000 au lieu de \$700 par année ; que la solde maxima des quatre sergents d'état-major sera de \$2.00 au lieu de \$1.50 par jour ; et que douze clairons pourront être nommés à un taux de solde n'excédant pas 40 centins par jour ; et aussi de prescrire que toute solde due à des déserteurs à l'époque de leur désertion formera partie d'un fonds applicable au paiement de récompenses pour bonne conduite ou services méritoires, à la création de bibliothèques et de salles d'amusement et autres objets semblables, pour l'avantage des membres de ce corps, sujet à l'approbation du ministre.

M. Daly—Lundi prochain—Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des Territoires du Nord-Ouest."

M. Daly—Lundi prochain—Bill intitulé : " Acte d'Irrigation de la Puissance."

M. Daly—Lundi prochain—Bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et refondre l'Acte des Terres Fédérales."

ERRATUM.

Dans le Procès-Verbal d'hier, page 253, dans les changements de tarif à être proposés en comité des Voies et Moyens, les items suivants doivent se lire comme suit :—

Chaussettes et bas de toutes sortes, n.s.a., dix centins par douzaine de paires et trente-10c. p. douz. pres.	35 p. c.
cinq pour cent <i>ad valorem</i>	2c. p. lb.
Poudre à pétarder et à miner, deux centins par livre.....	

ПРОЦЕДУРА РАБОТЫ

СЛУЖБЫ ЗАКАЗЧИКА

ИЗДАНИЕ 1.0

УТВЕРЖДЕНО

СЛУЖБА ЗАКАЗЧИКА

N^o 43.

OTTAWA, VENDREDI, 18 MAI 1894.

4^{me} Session, 7^{me} Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 44.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, LUNDI, 21 MAI 1894.

PRIÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

D'Orlando George Richmond Johnson, du township de Kingston, comté de Frontenac, province d'Ontario, fleuriste, époux de Henrietta Johnson; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec la dite Henrietta Johnson, son épouse.

De John F. Stairs et D. C. Fraser; demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie d'Acier de la Nouvelle-Ecosse, pour une charte, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

De Alexander Ferguson, écrivain, de la cité d'Ottawa, avocat, et autres d'autres lieux; demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de J. W. Poupore et autres, du comté de Pontiac, Québec, pour la passation d'un acte les constituant en compagnie pour construire, maintenir et exploiter un chemin de fer depuis un point à ou près de la rivière Noire, dans le township de Waltham, jusqu'à un point à ou près de la Pointe Ferguson, dans le township de Sheen, comté de Pontiac, et de là, en traversant la rivière Ottawa, jusqu'à un point dans le township de Petewawa, comté de Renfrew, etc.;—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

De John Alexander Gemmill et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba; demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—la pétition de la compagnie susdite, pour la passation d'un acte prolongeant le temps fixé pour commencer la construction de son chemin de fer, et lui permettant de pousser ce chemin jusqu'au lac du Cygne.

Du conseil municipal de la ville d'Orillia, comté de Simcoe, Ont.; demandant l'imposition d'un droit d'exportation sur les billots.

De James Steele et autres, du township de Huron et autres lieux; et du conseil municipal de la ville de Kincardine, et de la Chambre de Commerce de Kitcardine, tous du comté de Bruce; de M. J. Connolly, reeve, et autres, de Caintown et autres lieux, comté de Leeds; de Edwin Monahan, reeve, et autres, de Chaffey, comté de Muskoka; de W. T. Bailey, maire, et autres, de Orangeville et autres lieux, comtés de Wellington et Cardwell; de George Leach et autres, de Montague, comté de Lanark; de Albert Hooper et autres, de Stephen et autres lieux, comté de Middlesex; de B. Allen et autres, de Owen-Sound et autres lieux, comté de Grey; et du conseil municipal de la ville de St. Mary's, comté de Perth, tous de l'Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat de l'élection de Théotime Blanchard, écer, pour le district électoral de Gloucester, N.-B.

Sur motion de M. Macdonell (Algoma), la partie du dixième rapport du comité des Ordres Permanents concernant la requête de George Cox, maire, et autres, d'Ottawa,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour l'obtention d'une charte sous le nom de "Compagnie de Canal de Montréal, Ottawa et Huron," est référée de nouveau au comité des Ordres Permanents pour plus ample considération.

Sur motion de M. McKay, le bill K (No 114) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Coloniale Mutuelle sur la vie, est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), il est Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, renvoyant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat auquel a été référé le bill suivant, savoir:—

Bill E (No 105) du Sénat, intitulé: Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey.

Le bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie de Gaz et d'Electricité, dite Dominion, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à mercredi prochain.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 31) concernant la Compagnie de Cordage des Consommateurs (à responsabilité limitée).

Bill (No 38) concernant la Compagnie de Prêts et de Débentures d'Ontario.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés avec des amendements, délibérés tel qu'amendés, lus pour la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 36) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents.

Bill (No 42) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir:—

Bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie du Canal à Navires de Sainte-Claire et Erié.

Bill (No 37) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth à Népigon et la Baie de James.

Les bills suivants du Sénat, sont lus pour la seconde fois, et renvoyés aux comités des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir:—

Bill L (No 107) intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim."

Bill X (No 108) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Bill N (No 109) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort Qu'Appelle."

Sur motion de M. Fraser, il est Ordonné,—Que les requêtes suivantes demandant de soumettre à la Chambre des pétitions pour bills privés, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter de telles pétitions, soient référées au comité des Ordres Permanents, savoir:—

De la Compagnie d'Acier de la Nouvelle-Ecosse, pour une charte.

De W. J. Poupore et autres, pour un acte les constituant en compagnie aux fins de construire, maintenir et exploiter une ligne ferrée depuis un point à ou près de la rivière Noire, jusqu'à autres points y mentionnés.

De la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba.

M. Prior propose,—Que dans l'opinion de cette Chambre il est expédient que le gouvernement prenne des mesures afin que les corps permanents de la milice canadienne, et les états-majors des quartiers généraux et des districts puissent, après un certain nombre d'années de service, avoir droit de recevoir du gouvernement une pension raisonnable, et se trouver par là à peu près dans les mêmes conditions que les organisations similaires des autres pays et les membres du service civil du Canada.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Edgar propose,—Qu'il appert que la résolution suivante a été proposée le 16 juin 1893, par le premier-ministre, le Très Honorable W. E. Gladstone, et a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des Communes d'Angleterre, savoir :—

“ Résolu,—Que cette Chambre a appris avec satisfaction que les deux Chambres du Congrès des Etats-Unis ont, par résolution, prié le président d'entamer, de temps à autre, suivant que des occasions favorables se présenteront, des négociations avec tout pays ayant ou pouvant avoir des relations diplomatiques avec les Etats-Unis, dans le but de soumettre à un arbitrage et de régler pacifiquement par ce moyen tous différends ou conflits qui pourraient s'élever entre les deux gouvernements ; et que cette Chambre, approuvant cordialement l'objet en vue, exprime l'espoir que le gouvernement de Sa Majesté donnera son entier support au gouvernement des Etats-Unis conformément à la résolution qui précède ; ”—

Qu'en conséquence, cette Chambre, estimant qu'il est du plus haut intérêt pour le Canada que les relations amicales existant actuellement entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis soient cultivées et maintenues, voit avec une suprême satisfaction les dispositions des deux pays pour amener le règlement pacifique, par voie d'arbitrage, de tous conflits ou différends qui pourraient s'élever entre eux, et qui ne pourraient être réglés par voie diplomatique.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est adoptée.

L'Adresse à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. LaRivière :—Ordre de la Chambre—Liste des personnes qui, au Manitoba, n'ont pas encore remboursé les prêts qui leur ont été faits vers 1876, pour grains de semence, etc., etc., avec le montant dû par chacune d'elles et les intérêts réclamés jusqu'au 1er janvier 1894, sur chacun de ces montants ;

Aussi, liste et montants des hypothèques reçues comme sûreté collatérale de chaque emprunt, avec la description du terrain hypothéqué et le nom du propriétaire de ce terrain, ainsi que le nom de l'emprunteur, si c'est une autre personne.

Par M. Somerville :—Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes ou tout autre département du gouvernement canadien et le gouvernement des Etats-Unis au sujet de certains paquets de matière imprimée affranchis par un membre du Congrès des Etats-Unis, qui ont été reçus en ce pays, venant de Etats-Unis, et qui, d'après une déclaration faite en cette Chambre par le Maître général des Postes, le 2 avril, ont été envoyés au Bureau des lettres mortes comme n'étant pas affranchis au moyen de timbres-poste et n'étant pas des papiers ou documents législatifs.

Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis au sujet des matières affranchies transportées par la malle d'un pays à l'autre.

Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et les particuliers auxquels les paquets susdits étaient adressés.

Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et aucun des officiers du département à ce sujet, et copie des instructions adressées aux dits officiers concernant cette affaire.

Par M. Somerville:—Ordre de la Chambre—Copie du compte adressé par l'Imprimeur de la Reine au département des Douanes, montrant le coût des 3,550 exemplaires de l'Index Analytique, du Tarif douanier publié par le dit département entre le 1er septembre 1893 et le 1er avril 1894.

M. McCarthy propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de l'ordre, minute ou instruction autorisant le collecteur des douanes à Woodstock, Ontario, à admettre en franchise certaines marchandises consistant en vêtements ou autres articles servant au culte, pour l'usage de l'église catholique romaine de Woodstock et consignés au révérend père Brady, de cette ville, dans le mois de février 1894.

1. La décision en vertu de laquelle le collecteur a admis ces articles en franchise

2. Toute correspondance entre le contrôleur des Douanes ou autres personnes du département des Douanes à ce sujet.

3. Copie des lettres et de la correspondance échangée entre le révérend J. C. Farthing, de Woodstock, et le contrôleur des Douanes au sujet de l'admission de ces articles, et de la prétendue injustice avec laquelle le révérend Farthing a été traité quand il a importé une classe similaire d'articles pour l'usage de l'église anglicane de Woodstock dont il est le recteur.

M. Daly propose, comme amendement,—Que les mots suivants soient ajoutés à la dite proposition: "Et si le droit a été imposé depuis sur les dits articles ou sur aucun d'eux, copie de la déclaration ou minute à ce sujet, et le montant des droits payés sur ces articles."—Adopté.

La motion principale, ainsi amendée, est alors adoptée, et l'ordre est émis en conséquence.

M. Mills (Annapolis) propose,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte du cens électoral en prescrivant qu'il sera illégal pour toute personne de voter à aucune élection d'un député ou de députés pour représenter le peuple dans le parlement du Canada, si cette personne, dans le cours des douze mois précédant le jour de l'élection, a occupé un emploi ou charge lucrative, ou si elle a tenu une commission pour la dépense de deniers, ou si elle a reçu des gages ou émoluments quelconques d'aucun gouvernement provincial du Canada qui aura passé ou pourra ci-après passer une loi similaire enlevant aux employés etc., du gouvernement fédéral le droit de voter aux élections provinciales.

Et un débat s'ensuivant;

MARDI, 22 mai 1894.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Daly.

Un message est reçu du Sénat avec les bills suivants de Leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill O (No 119) intitulé: "Acte pour faire droit à William Samuel Piper."

Bill P (No 120) intitulé: "Acte pour faire droit à Joseph Thompson."

(Et communiquant la preuve faite au sujet de ces bills devant le comité des Divorces de cette Chambre.)

La Chambre alors s'ajourne à 12.10 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Perry—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le dragueur du gouvernement, le *Prince Edward* a-t-il quitté Murray Harbour, Ile du Prince-Edouard? A-t-il commencé ses travaux de dragage? Si oui, où est-il employé?

M. Perry—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Un officier reviseur a-t-il été nommé pour le comté de Prince, I.P.-E., en remplacement du juge Kelly décédé? Si oui, qui est-il et quelle est la date de sa nomination?

M. Lister—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Un contrat a-t-il été passé par le gouvernement avec MM. J. P. et W. H. Davis ou toute autre personne pour la construction d'un barrage ou de barrages à l'île Sheiks, dans le fleuve Saint-Laurent, afin de rendre navigable le chenal Sny? Des soumissions ont-elles été demandées pour la construction de ces travaux? Si oui, qui a soumissionné? J. P. et W. H. Davis ont-ils soumissionné pour ces travaux? Si oui, étaient-ils les plus bas soumissionnaires? Quel est le coût estimatif des dits travaux, et leur construction a-t-elle été autorisée par le parlement avant l'adjudication du contrat? Quelle somme de travail a été exécutée et combien le gouvernement a-t-il payé pour ces travaux? Est-ce que l'ingénieur en chef des canaux, M. John Page, ne s'est pas prononcé contre le barrage projeté du chenal Sny? Si oui, quel ingénieur ou quels ingénieurs ont recommandé la construction de ces travaux? Le gouvernement canadien a-t-il reçu quelque information ou communication du gouvernement ou du département de la guerre des Etats-Unis concernant le dérangement probable du niveau du Saint-Laurent par le barrage susdit?

M. Rider—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Existe-t-il un Bureau des Douanes dûment constitué, et quand se réunit-il?

2. Quels sont les membres formant le Bureau des Douanes, quels sont les devoirs de chacun et quel salaire est payé à chacun de ceux qui remplissent ces fonctions particulières?

3. Le Bureau des Douanes a-t-il jamais donné des décisions, et en a-t-il jamais été appelé de quelque une de ses décisions?

M. Perry—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant à quelle date le steamer *Stanley* a commencé ses voyages entre Charlottetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E.; à quelle date le dit steamer a commencé ses voyages entre Georgetown, I.P.-E., et Pictou; combien de voyages a-t-il fait, la date de chaque voyage et combien de sacs de malle ont été transportés à chaque voyage; à quelle date le dit steamer a cessé de transporter les malles; le nombre de passagers et le montant de fret transportés à et de l'Ile du Prince-Edouard; le chiffre des dépenses et des recettes, en rapport avec le dit service, pour l'hiver de 1893-94.

M. Wood (Brockville)—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole."

N. Wood (Brockville)—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet d'empêcher les ventes où les marques de commerce frauduleuses."

M. Wood (Brockville)—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Inspecteurs-Mesureurs."

M. Wood (Brockville)—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'Inspection générale."

M. *Martin*—Lors de la troisième lecture du bill (No 77) Acte constituant en corporation la Compagnie de Gaz et d'Electricité dite Dominion—Proposera,—

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général pour ajouter les mots suivants à la clause 9 du dit bill:—

Pourvu, cependant, que cet acte n'affecte en aucune manière les droits, pouvoirs, ou privilèges précédemment conférés à quelque personne ou compagnie légalement constituée par quelque acte de la législature du Manitoba.

Sir *John Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant le Code criminel, 1892."

Sir *John Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Revenu et de l'Audition."

Sir *John Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Elections Fédérales."

Sir *John Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Cens Electoral."

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce vingt et unième jour de mai, été affichés pour être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, mercredi prochain, le 23 courant, ou après, savoir:—

Bill L (No 107) du Sénat, intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim."

Bill X (No 108) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Bill N (No 102) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort Qu'Appelle."

No 44

OTTAWA, LUNDI, 21 MAI 1894.

Amé Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimerie de Sa Très Excellence Majesté la Reine
1894

No 45.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 22 MAI 1894.

PRIÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les requêtes suivantes, demandant l'autorisation de présenter des pétitions en obtention de bills privés, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans chaque cas, savoir :—

De George Cox et autres, de la cité d'Ottawa, demandant une charte sous le nom du Compagnie de canal de Montréal, d'Ottawa et du lac Huron; de John F. Stairs et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie d'Acieries de la Nouvelle-Ecosse; de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, et pour prolonger le temps fixé pour le commencement de ses travaux; et de Alexander Ferguson, C.R., et autres pour une charte ayant pour objet la construction d'une voie ferrée depuis un point près de la rivière Noire, dans le comté de Pontiac, jusqu'à un point dans le comté de Renfrew.

M. Fraser propose,—Que conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents, la pétition de J. F. Stairs et autres, présentée ce jour,—demandant une charte sous le nom de Compagnie d'Acieries de la Nouvelle-Ecosse,—soit maintenant lue et reçue.—Adopté.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De J. F. Stairs et autres,—demandant une charte sous le nom de Compagnie d'Acieries de la Nouvelle-Ecosse.

M. Bryson propose,—Que conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents, la pétition de W. J. Poupore et autres, présentée ce jour,—demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa,—soit maintenant lue et reçue.—Adopté.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De W. J. Poupore et autres, du comté de Pontiac et autres lieux,—demandant la passation d'un acte les constituant en compagnie pour construire, maintenir et exploiter un chemin de fer depuis un point à ou près de la rivière Noire, dans le township de Waltham, jusqu'à un point à ou près de la Pointe Ferguson, dans le township de Sheen, comté de Pontiac, et de là, en traversant la rivière Ottawa, jusqu'à un point dans le township de Petewawa, comté de Renfrew, etc.

Sur motion de M. Northrup, les bills suivants, du Sénat, sont lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Bill O (No 119) intitulé: "Acte pour faire droit à William Samuel Piper."

Bill P (No 120) intitulé: "Acte pour faire droit à Joseph Thompson."

M. Macdonell (Algoma) propose,—Que conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents, la pétition de George Cox et autres, présentée ce jour,—demandant une charte sous le nom de Compagnie de Canal de Montréal, Ottawa et Huron,—soit maintenant lue et reçue.—Adopté.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De George Cox, maire, et autres, de la cité d'Ottawa,—demandant une charte sous le nom de Compagnie de Canal de Montréal, Ottawa et Huron.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que les Ordres du Gouvernement auront la priorité, sur les autres affaires mercredi, le 23 mai, immédiatement après les Interpellations, et que lorsque la Chambre s'ajournera, le dit jour, elle restera ajournée jusqu'à lundi, le 28 mai, à 3 P.M.

La Chambre se forme en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées.

II.—FRAIS DE GESTION.

Inspecteur.....	\$1,700 00
Bureau du sous-receveur général, Toronto.....	7,100 00
do do Montréal.....	5,600 00
do do Halifax.....	8,300 00
do do Saint-Jean.....	6,600 00
do do Winnipeg.....	6,600 00
do do Victoria.....	4,000 00
do do Charlottetown.....	4,000 00
Caisses d'épargnes rurales : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, et Île du Prince-Edouard—	
1 } Appointements.....	11,100 00
Dépenses imprévues.....	1,750 00
Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets.....	30,350 00
Courtage sur achat d'effets pour fonds d'amortissement.....	5,200 00
Timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc.....	4,000 00
Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets.....	5,000 00
Impression de billets.....	50,000 00
Impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres.....	12,500 00

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

2 Bureau du secrétaire du Gouverneur général.....	10,862 50
3 Bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada.....	32,375 00
4 Département de la Justice, y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du solliciteur général, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil.....	24,055 00
5 Département de la Justice, division des pénitenciers.....	6,525 00
6 do de la Milice et Défense, y compris \$700 à M. C. E. Panet, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil.....	43,850 00
7 Département du Secrétaire d'Etat.....	43,100 00
8 do des Impressions et Papeterie, y compris \$800 à M. F. J. Farrell, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil.....	27,429 50
9 Département de l'Intérieur.....	102,344 00
10 Bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest.....	9,912 50
11 Département des Affaires des Sauvages.....	51,367 50
12 Bureau de l'Auditeur général.....	27,122 50

13	Département des Finances et Conseil du Trésor.....	\$49,742 50
14	do des Douanes, y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du Contrôleur des Douanes, nonobstant les dispositions contraires de l' <i>Acte du service civil</i>	36,662 50
15	Département du Revenu de l'Intérieur, y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du Contrôleur du Revenu de l'Intérieur, nonobstant les dispositions contraires de l' <i>Acte du service civil</i>	39,962 50
16	Département des Postes.....	212,850 00
17	do de l'Agriculture, y compris une allocation de \$912,50, chacun, à MM. J. Skead et E. R. Dewhurst, nonobstant les dispositions contraires de l' <i>Acte du service civil</i>	53,512 50
18	Département de la Marine et des Pêcheries, y compris \$500 à M. L. J. Burpee, nonobstant les dispositions contraires de l' <i>Acte du service civil</i>	52,992 50
19	do des Travaux publics.....	51,055 00
20	do des Chemins de fer et Canaux.....	50,412 50
21	do de la Commission géologique.....	51,925 00
22	do du Commerce.....	7,450 00
	Bureau du haut-commissaire pour le Canada à Londres:—	
23	Appointements.....	8,650 00
	Résolutions à rapporter.	

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Daly présente,—Réponse à Adresse du 7 mai 1894,—Copie de l'ordre en conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de \$800 à John McNab et John Gallagher.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Sir *John Thompson*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant l'intérêt."

Sir *John Thompson*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant de nouveau le chapitre 138 des Statuts Révisés, concernant les juges de cours provinciales."

M. Bruneau—Lundi prochain—INTERPELLATION—Qui est autorisé au département des Travaux Publics, à Sorel, de prêter ou vendre du charbon, appartenant au gouvernement? Le gouvernement a-t-il été informé—(et si oui, de quelle manière)—que du charbon a été ainsi prêté ou vendu à un commerçant de Sorel? Ce charbon a-t-il été payé ou remis? Quelle est la quantité ainsi prêtée ou vendue?

M. Bruneau—Lundi prochain—INTERPELLATION—Une requête signée par plusieurs personnes de la paroisse de Contrecoeur a-t-elle été transmise au gouvernement, recommandant la nomination de M. Cléophas Giguère, de la dite paroisse de Contrecoeur, comme garde-pêche pour le comté de Verchères? Si oui, quand cette requête a-t-elle été transmise au gouvernement? Qui a été nommé pour remplir cette charge? Quelle est la date de cette nomination? Celui qui a été nommé réside-t-il dans les limites du territoire soumis à sa juridiction?

M. Forbes—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que P. O'Toole, percepteur des douanes à Louisbourg, N.-E., tient un magasin de marchandises générales et de provisions en cette localité et qu'il transige ses affaires de douanes et ses affaires de négoce dans un même bureau? Le gouvernement a-t-il l'intention de laisser continuer cet état de choses?

No 45.

OTTAWA, MARDI, 22 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 18

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 46.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MERCREDI, 23 MAI 1894.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la ville de Walkerton ; et de Peter H. McKenzie et autres, de Kinloss et autres lieux, tous du comté de Bruce ; de Thomas Good et autres, du township de Nepean et autres lieux, comté de Carleton ; de John K. Henderson, reeve, et autres, de Crowland, comté de Welland ; de Henry Anderson, J.P., et autres, du township de Westminster, comté de Middlesex, tous d'Ontario ; de William Hedley, reeve, et autres, de Blanchard ; du conseil municipal de Odanah, comté de Minnedosa ; de J. M. P. Mulvihill et autres, de Saint-Laurent ; et de Edward Henry et autres, de Oak River, tous de Manitoba ; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le huitième rapport de ce comité, rapportant, avec des amendements, le bill (No 66) autorisant la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de Niagara à émettre des débentures, et à d'autres fins.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de John F. Stairs et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie d'Acieries de la Nouvelle-Ecosse, et il constate qu'aucun avis n'a été publié ; mais vu les circonstances particulières de ce cas, votre comité est d'avis que la publication d'avis n'est pas nécessaire dans l'espèce. En conséquence, il recommande la suspension de la règle 51 au sujet de la dite pétition ; et comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, il recommande aussi la suspension, dans ce cas, de la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés.

M. Mills (Bothwell), du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

COMITÉ CONJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Deuxième réunion, 1894.

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement s'est réuni une seconde fois dans le bureau du Président du Sénat, samedi, le 19 mai, à 11 heures, A.M.

Le sous-comité, chargé de prendre en considération l'opportunité d'ériger un mémorial, établissant d'une manière publique le départ du "Royal William" en 1833, a présenté son rapport, lequel est lu et approuvé.

Une copie du rapport avec les documents qui s'y rattachent se trouve ci-jointe, selon le désir du comité.

Le comité s'ajourne alors.

JOHN J. ROSS,
Président du Sénat.

BUREAU DU PRÉSIDENT DU SÉNAT, 19 mai 1894.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ AU SUJET DU "ROYAL WILLIAM."

Le sous-comité chargé d'examiner le projet qui lui a été soumis de rappeler par une planche commémorative le départ du "Royal William" du port de Québec, en 1833—le premier vaisseau qui ait traversé l'océan entièrement au moyen de la vapeur, a l'honneur de faire rapport comme suit:—

Que le sous-comité a étudié les documents préparés et soumis à son examen par M. Sandford Fleming, C.M.G., qui par ses recherches a réussi à vérifier les faits énoncés dans les documents susmentionnés, et qu'il est d'avis que dans le but d'établir avec exactitude l'existence d'un fait historique et afin d'assurer au Canada l'honneur d'avoir pris l'initiative dans une entreprise aussi mémorable que celle de la première traversée de l'océan par le seul moyen de la vapeur, il importe qu'un mémorial permanent soit placé dans un endroit en évidence.

Le sous-comité est d'avis que l'insertion d'une *plaque*, portant une inscription convenable, dans le mur du corridor conduisant à la bibliothèque du Parlement, serait un mémorial digne et permanent d'un fait très intéressant de l'histoire du Canada, et il recommande que le projet soit référé à la considération du ministre des Finances et du ministre des Travaux Publics afin que les arrangements nécessaires soient pris relativement à ce mémorial.

Copies des documents soumis au comité par M. Fleming sont jointes au présent rapport afin qu'elles fassent partie des archives relatives à un fait d'une aussi grande importance dans le développement industriel des temps modernes.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN J. ROSS,
Président du sous-comité.

(*Pour les documents attachés à ce rapport, voir appendice No 1.*)

M. Costigan soumet à la Chambre,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'année expirée le 30 juin 1893, avec un rapport partiel sur ces services pendant le dernier semestre de 1893.

Sur motion de M. Fraser, la règle 51, et la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés, sont suspendues au sujet du bill à l'effet de constituer la Compagnie d'Acieries de la Nouvelle-Ecosse, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

M. Haggart présente,—Réponse à Ordre du 30 mars 1894,—Rapport indiquant les sommes de deniers payés à M. A. F. Wood, évaluateur du gouvernement, pour services, entretien et frais de route durant les années 1891, 1892 et 1893, et le détail des terrains ou autres propriétés évalués par lui durant ces années.

Sir Charles Hibbert Tuppert présente,—Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de tous documents, correspondance, télégrammes, rapports au conseil et arrêtés du conseil ainsi que de tous arrêtés administratifs se rapportant au renvoi d'office de M. Samuel C. Campbell, comme surintendant de l'île Saint-Paul et gardien de l'île Ingonish, ou ayant trait à sa pension de retraite.

M. Ives présente,—Réponse à Adresse du 16 avril 1894,—Copie de tous ordres en conseil en vigueur en Canada (provinces du Haut et du Bas-Canada) en 1858, concernant toute remise ou prime se rapportant à la construction de navires, barques et autres vaisseaux canadiens; aussi, copie de tous ordres en conseil amendant ou concernant les précédents, depuis 1858 jusqu'au commencement de la confédération.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), l'ordre pour la seconde lecture du bill P (No 120) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Joseph Thompson," est rescindé et le dit bill est renvoyé au comité des Ordres Permanents (*sur division.*)

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis, pour la seconde lecture, à lundi prochain, savoir:—

Par M. Ives:—Bill (No 121) à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant la police à cheval du Nord-Ouest.

Par M. Wood (Brockville):—Bill (No 122) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.

Et,—Bill (No 123) à l'effet d'empêcher les ventes ou marques de commerce frauduleuses.

Et,—Bill (No 124) modifiant de nouveau l'Acte des Inspecteurs-Mesureurs.

Et aussi,—Bill (No 125) modifiant de nouveau l'Acte d'Inspection Générale.

Par Sir John Thompson:—Bill (No 126) modifiant le Code Criminel, 1892.

Et aussi,—Bill (No 127) modifiant l'Acte du revenu consolidé et de l'audition.

M. Ives propose,—Que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de prescrire, en ce qui concerne la police à cheval du Nord-Ouest, que la solde maxima des chirurgiens vétérinaires sera de \$1,000 au lieu de \$700 par année; que la solde maxima des quatre sergents d'état-major sera de \$2.00 au lieu de \$1.50 par jour; et que douze clairons pourront être nommés à un taux de solde n'excédant pas 40 centins par jour; et aussi de prescrire que toute solde due à des déserteurs à l'époque de leur désertion formera partie d'un fonds applicable au paiement de récompenses pour bonne conduite ou services méritoires; à la création de bibliothèques et de salles d'amusement et autres objets semblables, pour l'avantage des membres de ce corps, sujet à l'approbation du ministre.

Alors, M. Ives informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer la dite résolution.

La Chambre se forme en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées.

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—*Suite.*

24	Dépenses imprévues, loyer et assurance du bureau, taxes du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 requises pour dépenses imprévues (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemin de fer) du haut-commissaire, \$1,200 pour dépenses imprévues, taxes, assurance, loyer de terrain, etc., de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu sur le traitement du haut-commissaire.....	10,750 00
25	Département des Postes—Pour payer les employés de la division des caisses d'épargne chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, au 30 juin 1894.....	2,650 00
26	Traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil.....	4,000 00

DÉPENSES IMPRÉVUES.

27	{	Bureau du secrétaire du Gouverneur général:—		
		Surnuméraires ou autre aide.....	\$ 1,400 00	
		Impressions.....	250 00	
		Papeterie.....	700 00	
		Divers.....	11,150 00	13,500 00

28	Conseil privé de la Reine pour le Canada :—				
		Surnuméraires ou autre aide.....	\$ 2,000 00		
		Impressions.....	2,000 00		
		Papeterie.....	1,000 00		
		Divers.....	5,000 00	\$10,000 00	
29	Département de la Justice ;				
		do do (division des pénitenciers) :—			
		Surnuméraires ou autre aide.....	2,900 00		
	30		Impressions.....	1,500 00	
			Papeterie.....	2,000 00	
	Divers.....	2,600 00	9,000 00		
31	Département de la Milice et Défense :—				
		Surnuméraires ou autre aide.....	1,825 00		
		Impressions.....	1,200 00		
		Papeterie.....	1,400 00		
		Divers.....	3,575 00	8,000 00	
32	Département du secrétaire d'Etat :—				
		Surnuméraires ou autre aide.....	1,600 00		
		Impressions.....	600 00		
		Papeterie.....	1,200 00		
		Divers.....	3,600 00	7,000 00	
33	Département des Impressions et de la Papeterie :—				
		Surnuméraires ou autre aide.....	1,200 00		
		Impressions.....	600 00		
		Papeterie.....	600 00		
		Divers.....	1,800 00	4,200 00	
34	Département de l'Intérieur :—				
		Surnuméraires ou autre aide.....	1,800 00		
		Impressions.....	6,000 00		
		Papeterie.....	4,500 00		
		Divers.....	7,500 00	19,800 00	
35	Département des Affaires des Sauvages :—				
		Surnuméraires ou autre aide.....	1,800 00		
		Impressions.....	1,550 00		
		Papeterie.....	1,500 00		
		Divers.....	3,150 00	8,000 00	
36	Bureau de l'Auditeur général :—				
		Surnuméraires ou autre aide.....	1,800 00		
		Impressions.....	650 00		
		Papeterie.....	600 00		
		Divers.....	450 00	3,500 00	
37	Département des Finances et conseil de la Trésorerie :—				
		Surnuméraires ou autre aide.....	1,000 00		
		Impressions.....	1,600 00		
		Papeterie.....	700 00		
		Divers.....	4,200 00	7,500 00	
38	Département des Douanes :—				
		Surnuméraires ou autre aide.....	1,700 00		
		Impressions.....	800 00		
		Papeterie.....	1,500 00		
		Divers.....	3,000 00	7,000 00	
39	Département du Revenu de l'Intérieur :—				
		Surnuméraires ou autre aide.....	1,500 00		
		Impressions.....	750 00		
		Papeterie.....	1,000 00		
		Divers.....	3,750 00	7,000 00	
40	Département des Travaux Publics :—				
		Impressions.....	1,500 00		
		Papeterie.....	1,400 00		
		Divers.....	4,100 00	7,000 00	

	Département des Postes :—		
41	Surnuméraires ou autre aide.....	\$18,800 00	
	Impressions.....	12,600 00	
	Papeterie.....	4,100 00	
	Divers.....	4,500 00	\$40,000 00
	Département de l'Agriculture :—		
42	Surnuméraires ou autre aide.....	11,000 00	
	Impressions.....	2,300 00	
	Papeterie.....	1,200 00	
	Divers.....	4,000 00	18,500 00
	Département de la Marine et des Pêcheries :—		
43	Surnuméraires ou autre aide.....	2,000 00	
	Impressions.....	5,000 00	
	Papeterie.....	1,500 00	
	Divers.....	2,000 00	10,500 00
	Département des Chemins de fer et Canaux :—		
44	Impressions.....	2,000 00	
	Papeterie.....	4,000 00	
	Divers.....	2,000 00	8,000 00
	Département du Commerce :—		
45	Divers.....		5,000 00
46	Soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil.....		28,500 00
47	Imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc		1,750 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain, le 28 courant, à 3 P.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. Mulock—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le préfet du pénitencier de Kingston a-t-il récemment remboursé au gouvernement des deniers pour solder quelque déficit ou omission dans ses comptes? Si oui, combien, quand et pour quel compte?

No 46.

OTTAWA, MERCREDI, 23 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

WILLIAM BRADY

M. Dawson - (L'ami du peuple) - le plus grand éditeur de
la province - son établissement est le plus complet et le plus
moderne de la province - il a en magasin des livres, des cartes, des
albums, des gravures, des portraits, des cartes postales, etc.

No 47.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, LUNDI, 28 MAI 1894.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Meade N. Wright et autres, de Thorndale, comté de Middlesex; du conseil municipal de la ville de Oakville; et de W. G. Pettit, reeve, et autres, du township de Nelson et autres lieux, tous du comté de Halton; de Alexander Stephen et autres, du township de Sullivan; du conseil municipal du township de Saint-Vincent; et de John W. Armstrong et autres, de Flesherton, tous du comté de Grey; de R. T. Coady et autres, de Toronto; de A. J. Buckley et autres, de Ancaster, comté de Brant; de William Parkinson et autres, de Eramosa et Guelph; et du conseil municipal de la ville de Orangeville, tous du comté de Wellington; et de Percy W. Smith et autres, de Fort Erié, comté de Welland, tous de l'Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

Du conseil municipal de la ville de Collingwood, comté de Simcoe, Ont., demandant l'imposition d'un droit d'exportation sur les billots.

Théotime Blanchard, écr, député du district électoral de Gloucester, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Boyd propose,—Que la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba, présentée ce jour;—demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour commencer ses travaux,—soit lue et reçue sans délai, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.—Adopté.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue et elle est comme suit :—

De M. P. Davis et autres; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour commencer et terminer la voie ferrée de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba, et pour autoriser la continuation de cette voie jusqu'au lac du Cygne.

Le bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie de Gaz et d'Electricité, dite Dominion, est lue pour la troisième fois, et passé,

Le bill (No 66) autorisant la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de Niagara à émettre des débentures, et à d'autres fins, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill M (No 109) du Sénat, intitulé: " Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman," est lu la seconde fois, (sur division) et renvoyé au comité des Bills Privés, (sur division) ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat sur les divorces.

Bill K (No 114) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Mutuelle sur la vie "La Coloniale," est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

M. Mill (Bothwell) propose,—Qu'il est très important que des mesures soient prises par le gouvernement canadien pour placer des phoques à fourrure dans la Baie d'Hudson et autres eaux sur la côte orientale du Canada.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir:—

Par M. Mills (Bothwell):—Adresse—Copie de toute correspondance échangée depuis 1867 entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales au sujet de la souveraineté absolue de Sa Majesté sur la Baie d'Hudson.

Par M. Casey:—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre D. J. Hughes, écrivain, juge du comté d'Elgin, Ont., et les fonctionnaires de l'Imprimerie du Gouvernement au sujet de l'impression de la dernière liste de votation du comté d'Elgin qui a été révisée.

Par M. Landerkin:—Ordre de la Chambre—Etat donnant la liste et la valeur totale de tous les articles importés des Etats-Unis au cours du dernier exercice financier pour servir au gouvernement dans le service public; et aussi, la valeur de chacun des dits articles.

Par M. Tarte:—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports faits par MM. Charles Taché et fils, au sujet d'explorations, sondages, depuis cinq ans, dans le comté de Rimouski.

Par M. Lachapelle:—Ordre de la Chambre—Copie du rapport détaillé des récompenses accordées par le juge ou jury, lors de l'Exposition Colombienne de Chicago, aux travaux des élèves des écoles primaires et spéciales de toutes sortes et de tout degré, et aussi aux élèves des institutions d'instruction secondaire de chacune des provinces du Canada.

Par M. Tarte:—Adresse—1. Copie de tous rapports d'ingénieurs recommandant certains changements dans le contrat originaire en ce qui concerne la nature des travaux et les matériaux employés dans la construction des écluses et autres ouvrages en maçonnerie sur les sections 1 et 2 du canal de Soulanges, avec les raisons données pour ces changements et les noms des ingénieurs qui les ont recommandés.

2. Copie de toute correspondance échangée entre les ingénieurs, le département des Chemins de fer et Canaux, l'entrepreneur et autres personnes, au sujet de ces changements, et de tous ordres en conseil s'y rapportant.

Par M. Fauvel:—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms des syndics officiels qui, dans l'exercice de leurs fonctions aux termes de l'Acte de faillite de 1875 et ses amendements, ont obtenu la décharge légale de tous les biens d'insolvables remis entre leurs mains pendant la durée de leur charge.

Par M. Davies:—Ordre de la Chambre—Copie de tous contrats pour la construction des steamers *Curlew*, *Constance* et *Petrel*. Aussi, état indiquant toutes sommes payées pour ces travaux ainsi que pour les *extras*, ou pour l'achèvement et l'équipement complet de ces steamers, avec toutes les pièces justifiant ces dépenses. Aussi, copie de tous contrats passés depuis cette époque pour toutes réparations ou changements à ces steamers, et un relevé de toutes sommes payées pour ces réparations ou changements, soit que les travaux aient été faits par contrat ou autrement, ainsi que toutes les pièces justificatives se rapportant à ces dépenses. Aussi, un état indiquant d'une manière générale la nature et le caractère des changements faits à ces steamers ou à leurs machines depuis que le département en a pris livraison, et ce que ces travaux ont coûté pour chacun de ces steamers.

Par M. Fraser:—Ordre de la Chambre—Etat donnant la nature de chacune des industries établies dans le comté de Guysboro', tel qu'indiqué dans les bulletins du recensement de 1891; aussi, les noms des divers industriels engagés dans les dites

industries respectivement, et le nombre de personnes employées dans chacune des dites industries ?

Par M. Devlin :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance au sujet des soumissions, et de toutes les soumissions reçues par le gouvernement depuis le 1er janvier 1890, concernant l'acquisition des fonds de bois sur les réserves des Sauvages.

Par M. Flint :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le nombre de brasseries et distilleries en Canada, en 1891, le montant de capitaux placés dans ces établissements, la valeur de leur production, le montant des gages payés, le nombre de personnes employées et le revenu que donnent ces établissements.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant,—1. Les quantités de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les tableaux du commerce, importées et achetées pour la consommation en Canada, de 1883 à 1893 inclusivement, en gallons impériaux, ainsi que leur valeur et le montant de droits payés ; 2. La quantité de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les rapports du Revenu de l'Intérieur, fabriquées en Canada et achetées pour la consommation domestique, ainsi que leur valeur et le montant des droits acquittés, durant la période susdite ; 3. Le montant des matériaux employés pour brasser et distiller des liqueurs alcooliques dans les diverses provinces du Canada pendant la même période.

Par M. Devlin :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, documents, ordres et correspondance concernant l'amélioration de la rivière des Espagnols, district d'Algoma ; aussi, copie des instructions données aux ingénieurs au sujet de la dite rivière, et copie des rapports des ingénieurs.

Par M. Lister :—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms des juges puînés dans la province de l'Ontario, les dates de leur nomination, le nom et le chiffre de la population du comté pour lequel ils ont été nommés, ainsi que le traitement et les allocations de chacun de ces juges.

Par M. Perry :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant à quelle date le steamer *Stanley* a commencé ses voyages entre Charlottetown, I.P.-É., et Pictou, N.-É. ; à quelle date le dit steamer a commencé ses voyages entre Georgetown, I.P.-É., et Pictou ; combien de voyages il a fait, la date de chaque voyage et combien de sacs de malle ont été transportés à chaque voyage ; à quelle date le dit steamer a cessé de transporter les malles ; le nombre de passagers et le montant de fret transportés à et de l'Île du Prince-Edouard ; le chiffre des dépenses et des recettes, en rapport avec le dit service, pour l'hiver de 1893-94.

M. Mills (Bothwell) propose,—Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour copie de la preuve prise par M. Payne, en qualité de secrétaire d'un ou de plusieurs des ministres qui ont agi à titre de commissaires sur la question du tarif.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Le bill (No 6) à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre, est de nouveau délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité se lève et obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill (No 14) modifiant l'Acte des chemins de fer, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Girouard (Deux-Montagnes)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement a-t-il envoyé des agents aux Etats-Unis pendant l'année 1893 pour encourager le rapatriement des Canadiens ? 2. Quels sont ces agents ? 3. Quels sont les différents endroits qu'ils ont visités et quel est le nombre de conférences données ? 4. Sur quelles parties du Canada les agents ont-ils dirigé le rapatriement ? 5. Quel est le nombre de Canadiens rapatriés en 1893 ?

M. Mulock—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le préfet du pénitencier de Kingston a-t-il récemment remboursé certaines sommes au gouvernement ? Si oui, combien, quand et pour quoi ?

M. Davies—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes accusations, plaintes, lettres, télégrammes, correspondance, rapports ou ordres concernant la destitution ou le renvoi de John McLeod de la charge d'inspecteur des travaux de réparation à la jetée de Broad Cove Marsh, Cap-Breton.

M. Bryson—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance, pétitions, contrats, etc., concernant—

1. La construction du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique;
2. La subvention fédérale accordée pour aider à cette construction;
3. Le bonus accordé au dit chemin de fer par le comté de Pontiac.

M. Coatsworth—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient d'insérer dans tout contrat pour travaux publics qui sera passé dorénavant une clause obligeant l'entrepreneur à payer aux ouvriers employés à ces travaux des gages au moins aussi élevés que ceux qui seront payés dans la localité où ces travaux seront exécutés, à l'époque de l'exécution de ce contrat, à moins que le ministre, avec le département duquel le contrat a été passé, n'exempte, pour des raisons spéciales, l'entrepreneur de l'observance de cette clause.

M. Brodeur—Mercredi prochain—Qu'un comité de cette Chambre soit nommé afin de s'enquérir des irrégularités survenues dans les examens du service civil en novembre 1893, et mentionnées dans le Rapport des Examineurs déposé sur le bureau de la Chambre, et de toutes les circonstances et de tous les faits qui ont précédé, accompagné et suivi les dites irrégularités;

Que le dit comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, etc., à cet effet et d'assermenter les témoins qui seront amenés devant lui.

Sir Charles Hibbert Tupper—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats des capitaines et seconds de navires."

Sir John Thompson—Mercredi prochain—Comité général pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de prescrire que les traitements des juges des cours de comté de Caribou, New-Westminster, Yale, Nanaïmo et Kootenay, dans la province de la Colombie Anglaise, seront de \$2,400, chacun, par année.

Sir John Thompson—Mercredi prochain—Que les Ordres du Gouvernement aient la priorité, les mercredis, après les interpellations, pendant le reste de la session; et que l'ordre des affaires pour les mercredis aux termes de la règle 19, deviendra, pendant le reste de la session, l'ordre des affaires pour les lundis, après sept heures et demie p.m.

M. *Foster*—En comité des Voies et Moyens, proposera les résolutions suivantes :—

Ajustages de tuyaux en fer forgé ou en acier, et cylindres ou rouleaux en fer durci ou en acier, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
Rails mobiles, aiguilles de changement de voie, croisements et intersections pour chemins de fer, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
Fils de laine composés en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, coûtant vingt centins la livre ou moins, cinq centins par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	5 c. p. lb. et 20 p.c.
Marqueterie à parquet, de tous matériaux, trente pour cent <i>ad valorem</i> .	30 p.c.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce vingt-huitième jour de mai, été affichés pour être pris en considération par leurs comités respectifs, mercredi prochain, le 30 mai courant, ou après :—

Comité des Banques et du Commerce.

Bill K (No 114) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation l'Association Mutuelle sur la vie " La Coloniale."

Comité des Bills Privés.

Bill M (No 109) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman."

No 47.

OTTAWA, LUNDI, 28 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 48.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MARDI, 29 MAI 1894.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Girouard (Jacques-Cartier), du comité des Privilèges et Elections, présente le premier rapport de ce comité, recommandant que son quorum soit réduit de trente-deux à onze membres.

M. Ouimet présente, les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 7 mai 1894,—Copie de toutes demandes de soumissions, des soumissions reçues, des contrats passés, de la correspondance, télégrammes, lettres et papiers concernant les travaux publics (quai ou brise-lames) exécutés au Grand Etang, Cap-Breton; aussi, relevé de toutes sommes payées ou avancées pour ces travaux et les dates de paiement.

Réponse à Ordre du 14 mai 1894,—Copie de toutes lettres, rapports d'ingénieurs ou autres documents entre les mains du gouvernement, qui se rapportent à l'état du quai de Pickets et au défaut d'emploi de la somme votée l'année dernière pour la réparation de ce quai.

Réponse à Ordre du 6 février 1893,—Copie de toutes lettres, pétitions, études et rapport concernant la destruction et la réparation du brise-lames de Sandford, comté de Yarmouth, N.-E.

Réponse à Ordre du 6 février 1893,—Copie du rapport des explorations ordonnées par le gouvernement concernant le brise-lames de Wood Island, I.P.-E.

Réponse à Ordre du 18 avril 1894,—Relevé de toutes les sommes payées par le gouvernement, pour la construction de la digue de la rivière Yamaska depuis et y compris le premier contrat jusqu'à cette date.

Réponse à Ordre du 15 mars 1893,—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents non encore produits, concernant la condition du brise-lames de Rustico, I.P.-E.

M. Daly présente,—Réponse à Adresse du 10 avril 1894,—Copies de toutes requêtes, lettres, plans, titres et autres documents ayant trait à la réclamation des Hurons de Lorette au sujet de la seigneurie de Sillery.

Sur motion de M. Girouard (Jacques-Cartier), le premier rapport du comité des Privilèges et Elections est adopté.

Sur motion de M. Girouard (Jacques-Cartier), le comité des Privilèges et Elections est autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

Les bills suivants sont présentés par Sir John Thompson, lus la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Bill (No 128) modifiant de nouveau l'Acte des Elections Fédérales.

Bill (No 129), modifiant de nouveau le Statut Revisé concernant l'intérêt.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées.

1. *Résolu*.—Qu'il est opportun de reviser et refondre les actes et parties d'actes maintenant en vigueur au sujet des droits de douane, et qu'à cet effet il est à propos d'abroger les actes suivants et les parties de ces actes qui ne sont pas déjà abrogés, savoir :—

L'acte, chapitre 33, Statuts revisés, intitulé : *Acte concernant les droits de douane* ;

50-51 Victoria, chapitre 39, intitulé : *Acte modifiant l'Acte concernant les droits de douane* ;

53 Victoria, chapitre 29, intitulé : *Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane* ;

53 Victoria, chapitre 21, intitulé : *Acte à l'effet de modifier l'acte de la présente session, intitulé : "Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane"* ;

54-55 Victoria, chapitre 45, intitulé : *Acte modifiant les actes concernant les droits de douane* ;

55-56 Victoria, chapitre 21, intitulé : *Acte modifiant de nouveau les actes concernant les droits de douane* ;

56 Victoria, chapitre 16, intitulé : *Acte modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane* ;

Et de prescrire autrement en statuant que les dispositions suivantes soient substituées en leur lieu et place :—

1. Qu'à moins que le contexte n'exige une interprétation différente—

(a) Les initiales "n.s.a." représentent et ont la signification des mots "non spécifié ailleurs" ;

(b) Les initiales "n.a.p." représentent et ont la signification des mots "non autrement prévu" ;

(c) Les initiales "l.s.m." représentent et ont la signification des mots "livré sous mât" ;

(d) L'expression "gallon" signifie un gallon impérial ;

(e) L'expression "tonne" signifie deux mille livres avoir du poids ;

(f) L'expression "de preuve" ou "spiritueux de preuve," lorsqu'elle est appliquée aux vins ou aux spiritueux de quelque espèce que ce soit, signifie spiritueux d'une force égale à celle de l'alcool éthylique pur mélangé avec de l'eau distillée en proportions telles que le mélange résultant ait, à une température de soixante degrés Fahrenheit, un poids spécifique de 0.9198 comparative-ment à celui de l'eau distillée à la même température ;

(g) L'expression "calibre," lorsqu'elle est appliquée aux feuilles ou plaques de métal, ou aux fils de métal, signifie l'épaisseur ou la grosseur déterminée d'après le calibre étalon de Stubbs ;

(h) L'expression "diamètre," lorsqu'elle est appliquée aux tubes ou tuyaux, signifie la mesure réelle du diamètre intérieur ;

(i) L'expression "feuille," lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie une feuille ou plaque de pas plus de trois seizièmes de pouce d'épaisseur ;

(j) L'expression "plaque," lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie une plaque ou feuille de plus de trois seizièmes de pouce d'épaisseur.

2. Que les expressions mentionnées à l'article deux de l'*Acte des douanes*, tel que modifié par l'article deux de l'*Acte des douanes modifié*, 1888, auront, chaque fois qu'elles se rencontrent dans les présentes ou dans tout acte relatif aux douanes, à moins que le contexte ne s'y oppose, la signification qui leur est assignée respectivement par les dits articles deux ; et le pouvoir conféré au Gouverneur en conseil par l'*Acte des douanes* de transférer des effets imposables sur la liste des effets qui peuvent être importés en franchise, n'est ni abrogé ni amoindri par les présentes.

3. Que tous les droits ou parties des droits par le présent imposés sur le poisson et autres produits des pêcheries puissent être remis, à l'égard des Etats-Unis ou de l'île de Terre-Neuve, ou des deux, sur proclamation du Gouverneur en conseil, laquelle pourra être lancée lorsqu'il paraîtra à sa satisfaction que les gouvernements des Etats-Unis et de l'île de Terre-Neuve, ou l'un ou l'autre, ont modifié leurs tarifs des droits imposés sur les effets importés du Canada de façon à abaisser ou abroger les droits en vigueur dans les dits pays respectivement.

4. Que lorsqu'il paraîtra au Gouverneur en conseil que les gouvernements de France et d'Espagne, ou l'un ou l'autre, auront apporté des modifications à leurs tarifs de droits imposés sur les effets importés du Canada, en modérant ou abolissant les droits maintenant en vigueur dans ces pays, il pourra, par une proclamation, ordonner que la totalité ou partie du droit de trente pour cent *ad valorem* imposé par le présent sur les vins importés en Canada, soit aboli à l'égard des importations de ces pays ou de celui de ces pays dont le tarif de droits aura été modifié comme il est dit ci-haut.

5. Que tous effets ou colis du crû du Canada, ou produits ou fabriqués en Canada, et en ayant été exportés dans l'intention de les y rapporter, seront admis en franchise lors de leur réimportation en Canada, pourvu que ces effets ou colis aient été déclarés à l'exportation et étampés ou marqués par un percepteur ou préposé compétent des douanes, et que leur identité soit parfaitement reconnue par le percepteur ou préposé compétent au port ou lieu où ils seront ainsi réimportés; et pourvu, de plus, que ces effets ou colis soient restés la propriété de la personne ou des personnes qui les aura ou auront exportés, et que cette réimportation ait lieu sous un an de la date de leur exportation.

6. Que toutes les préparations médicinales ou de toilette importées pour en compléter la fabrication, ou pour les employer à la fabrication d'autres articles en y ajoutant quelque ingrédient ou des ingrédients, ou en mélangeant ces préparations, ou en les embouteillant, empaquetant ou étiquetant, soit seules, soit avec d'autres articles ou mélanges, sous un nom de propriétaire ou de commerce, seront, sans égard à leur prix de revient, évaluées pour les droits, et les droits seront acquittés sur ces préparations à la valeur marchande ordinaire, dans le pays d'où elles auront été importées, de la préparation complétée, lorsqu'elle est embouteillée, empaquetée ou étiquetée sous ce nom de propriétaire ou de commerce, moins le coût réel de la main-d'œuvre et des matériaux employés ou dépensés en Canada pour en compléter la fabrication, ou pour embouteiller ou empaqueter et étiqueter ces préparations.

7. Que toutes préparations médicinales, soit chimiques ou autres, ordinairement importées avec le nom du fabricant, porteront le véritable nom de ce fabricant et celui du lieu où elles sont préparées, apposés d'une manière permanente et lisible sur chaque paquet, au moyen d'une estampe, étiquette ou autrement; et toutes préparations médicinales importées sans que ces noms y soient ainsi apposés seront confisquées.

8. Que sur le maïs importé pour être séché au four et moulu en farine pour des fins comestibles, ou moulu en farine et séché au four pour cet objet, en vertu des réglemens qui seront faits par le Gouverneur en conseil, il pourra être accordé un drawback de quatre-vingt-dix pour cent du droit payé.

9. Que toute personne qui, sans excuse légitime, dont la preuve lui incombera, enverra ou emportera en Canada, ou qui, étant en Canada, aura en sa possession quelque en-tête de compte ou autre papier paraissant être un en-tête ou un blanc pouvant être rempli ou utilisé comme facture, et portant quelque certificat tendant à faire voir, ou qui pourrait être utilisé pour faire voir que la facture qui pourrait être faite au moyen de cet en-tête de compte ou de ce blanc est exacte ou authentique, sera coupable de délit et passible d'une amende de cinq cents piastres et d'un emprisonnement de douze mois au plus, à la discrétion de la cour; et les effets qui auront été déclarés au moyen d'une facture faite en se servant d'un en-tête ou blanc de compte de ce genre seront confisqués.

10. Que l'exportation du chevreuil, des dindons sauvages, des cailles, des perdrix, des poules de prairies et des bécasses, abattus et entiers ou par morceaux, est par le présent déclarée illégale et défendue; et quiconque exportera ou tentera d'exporter quelqu'un de ces articles encourra, pour chaque contravention, une amende

de cent piastres, et l'article que l'on tentera ainsi d'exporter sera confisqué et pourra, sur soupçon raisonnable de l'intention de l'exporter, être saisi par tout préposé des douanes, — et si cette intention est prouvée, il en sera disposé comme pour une infraction aux lois de douane; pourvu que le présent article ne s'applique à l'exportation, en conformité de règlements établis par le Gouverneur en conseil, d'aucune carcasse ou partie de carcasse de chevreuil élevé par un particulier, une compagnie ou une association de personnes sur son propre terrain.

11. Que des règlements concernant la manière dont les mélasses et sirops seront échantillonnés et éprouvés dans le but de déterminer à quelles catégories ils appartiendront pour l'imposition des droits, seront faits par le contrôleur des douanes, et les instruments et appareils nécessaires à cette détermination seront désignés par lui et fournis aux employés qu'il chargera d'échantillonner et éprouver ces mélasses et sirops; et la décision de tout employé ainsi chargé d'éprouver ces articles, quant aux droits auxquels ils seront assujétis en vertu du tarif, sera finale et décisive, à moins que, sur appel au commissaire des douanes, porté dans les trente jours après que cette décision aura été rendue, elle ne soit modifiée, avec l'approbation du contrôleur; et la décision du commissaire ainsi approuvée sera finale.

12. Que dans le cas de tous vins, spiritueux ou liqueurs alcooliques frappés de droits suivant leur force de preuve relative, cette force sera constatée soit au moyen de l'hydromètre de Sykes, soit au moyen de la bouteille de gravité spécifique, selon que le contrôleur des douanes l'ordonnera; et dans le cas où cette force relative ne pourrait être constatée par l'usage direct de l'hydromètre ou de la bouteille de gravité, elle sera constatée par la distillation d'un échantillon et l'épreuve subséquente du produit distillé faite de la même manière.

13. Que sauf les dispositions précédentes et les perscriptions de l'Acte des douanes (chapitre 32 des Statuts révisés, tel que modifié), il sera imposé, perçu et payé sur tous les effets énumérés ou mentionnés comme n'étant pas énumérés à l'annexe A ci-jointe, les différents droits de douane énumérés et spécifiés dans la dite annexe et portés en regard de chaque item respectivement, ou imposés sur ces effets comme non énumérés, lorsque ces effets seront importés au Canada ou lorsqu'ils seront sortis de l'entrepôt pour la consommation.

(2.) Que sauf les mêmes dispositions et les conditions contenues à l'annexe B ci-jointe, tous les effets énumérés dans la dite annexe B pourront être importés au Canada ou sortis de l'entrepôt pour la consommation sans payer aucun droit de douane sur ces effets.

(3.) Que l'importation en Canada d'aucuns des effets énumérés, décrits ou mentionnés à l'annexe C ci-jointe, est prohibée, et que s'il en est importé ils deviendront par-là même confisqués à la Couronne et seront détruits, et que toute personne qui importera, fera importer ou permettra que l'on importe des effets ainsi prohibés, sera passible dans chaque cas d'une amende de deux cents piastres.

14. Que la valeur de toutes bouteilles, flacons, jarres, dames-jeannes, couvertes en osier ou non, futailles, barriques, pipes, barils et tous autres fûts ou emballages, en ferblanc, fer, plomb, zinc, verre ou toute autre matière, et pouvant contenir des liquides; et tous emballages dans lesquels sont communément placés les articles pour consommation domestique, y compris les caisses dans lesquelles des spiritueux, vins ou liqueurs de malt ou autres liqueurs embouteillés sont contenus; et tout emballage étant le premier contenant ou la première couverture d'effets qui doivent être vendus, seront, dans tous les cas non autrement prévus, où ces emballages contiendront des effets frappés d'un droit *ad valorem* ou d'un droit spécifique et *ad valorem*, censés former partie de la juste valeur marchande de ces articles pour l'imposition des droits, et seront frappés du même droit *ad valorem* qui est prélevé sur les articles qu'ils contiennent; et lorsqu'ils contiendront des articles frappés d'un droit spécifique seulement, ces colis seront soumis à un droit de douane de vingt pour cent *ad valorem*, lequel sera calculé sur leur coût et leur valeur originaire; et tous les emballages ci-dessus décrits comme pouvant contenir des liquides, lorsqu'ils contiendront des articles exempts de droits en vertu du présent acte, seront frappés d'un droit de vingt pour cent *ad valorem*, pourvu que leur contenu ne soit pas de nature à rendre nécessaire la destruction de l'emballage pour en retirer les marchandises; et tous autres colis, renfermant des articles exempts de droits et qui seront le premier contenant ou la

première couverture d'effets qui doivent être vendus, seront frappés du même droit que s'ils étaient importés vides ; mais tous les emballages ci-dessus spécifiés, et qui ne sont pas, dans les présentes, spécialement frappés d'un droit ou déclarés impossibles en vertu des règlements, et qui sont les emballages ordinaires dans lesquels les effets sont contenus pour l'exportation, conformément aux usages ordinaires du commerce, seront exempts de droit.

Pourvu, de plus, que tous colis ou emballages spéciaux, différents de ceux dans lesquels les effets qu'ils contiennent sont ordinairement renfermés pour la consommation domestique, et que tous tels colis ou emballages qui sont en apparence destinés à un usage autre que pour l'importation des articles qu'ils contiennent, seront sujets aux mêmes taux de droit dont ils seraient frappés s'ils étaient importés vides ou séparés de leur contenu.

2. Résolu.—Qu'il est à propos de révoquer tous les arrêtés en conseil et tous les règlements administratifs inconciliables ou incompatibles avec quelque-une des dispositions de la résolution précédente ou de l'annexe y attachée.

3. Résolu.—Qu'il est à propos de prescrire que les résolutions précédentes et les changements qu'elles apportent dans le tarif des droits de douanes payables sur les effets importés en Canada soient mis en vigueur le et après le 27 mars courant.

ANNEXE A.

Ales, bières, vins et liqueurs.

1. Ale, bière et porter, importés en fûts ou autrement qu'en bouteilles, seize centins par gallon..... 16c. p. gall.
2. Ale, bière et porter, importés en bouteilles (six bouteilles d'une pinte ou douze bouteilles d'une chopine étant censées contenir un gallon), vingt-quatre centins par gallon..... 24c. p. gall.
3. Cidre, non clarifié ou épuré, cinq centins par gallon impérial..... 5c. p. gall.
4. Cidre, clarifié ou épuré, dix centins par gallon impérial..... 10c. p. gall.
5. Jus de citron et jus de fruits alcoolisés, ne contenant pas plus de vingt-cinq pour cent de spiritueux de preuve, soixante centins par gallon ; et lorsqu'il contient plus de vingt-cinq pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres par gallon..... \$2 p. gall.
6. Jus de citron et autres sirops et jus de fruits, n.a.p., vingt pour cent *ad valorem* 20 p.c.
7. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque matière que ce soit, ou contenant des spiritueux distillés d'une espèce quelconque ou composées avec de pareils spiritueux, et tout mélange de ces spiritueux avec de l'eau, pour chaque gallon de la force de preuve, et lorsqu'elles seront d'une force plus grande que la force de preuve, dans la même proportion sur la quantité augmentée qu'il y en aurait si les liqueurs étaient réduites à la force de preuve. Lorsque les liqueurs seront d'une force moindre que la force de preuve, le droit sera au même taux que prescrit ci-dessous, mais sera calculé sur une quantité réduite des liqueurs proportionnellement au moindre degré de force ; pourvu, toutefois, qu'aucune réduction de quantité ne soit calculée ou faite sur aucunes liqueurs de force moindre que quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, mais toutes ces liqueurs seront calculées comme étant de la force de quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, ainsi qu'il suit, savoir :—
 - (a) Alcool éthylique ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl ou esprit de vin ; genièvre de toute espèce, n.s.a. ; rhum, whisky, et toutes

- liqueurs spiritueuses ou alcooliques, n.a.p.; alcool amylique ou huile lourde, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de pommes de terre ou d'huile de terre; alcool méthylique, alcool de bois, naphthe de bois, esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou alcool méthylique; absinthe, arack ou esprit de palme, eau-de-vie, y compris l'eau-de-vie artificielle et les imitations d'eau-de-vie; cordiaux et liqueurs de toute espèce, n.s.a., mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, deux piastres et douze centins et demi par gallon..... \$2.12½ p. gall.
- (b) Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à quelque autre ou à d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, n.s.a., deux piastres et douze centins et demi par gallon et trente pour cent *ad valorem* \$2.12½ p. gall. et 30 p. c.
- (c.) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay rum, eaux de Cologne et de lavande, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices, et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent *ad valorem*; et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ou autres colis contenant plus de quatre onces chacun, deux piastres et douze centins et demi par gallon et quarante pour cent *ad valorem*..... \$2.12½ p. gall. et 40 p. c.
- (d.) Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé, deux piastres et douze centins et demi par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... \$2.12½ p. gall. et 30 p. c.
- (e.) Vermouth et vin de gingembre ne contenant pas plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, soixante-quinze centins; s'ils contiennent plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres et douze centins et demi par gallon \$2.12½ p. gall.
8. Vins de toute espèce, excepté les vins mousseux, y compris les vins d'orange, de citron, fraise, framboise, sureau et gadelle, contenant vingt-six pour cent ou moins de spiritueux de la force de preuve, importés en fûts ou en bouteilles (six bouteilles de pinte ou douze bouteilles de chopine étant censées contenir un gallon), vingt-cinq centins par gallon; et pour chaque degré de force excédant vingt-six pour cent de spiritueux comme susdit, un droit additionnel de trois centins par gallon, jusqu'à ce que la force de preuve atteigne quarante pour cent de spiritueux, et en outre de ces droits, trente pour cent *ad valorem*..... 25c. p. gall. et 3c. p. g. pour chaque degré depuis 26 jusqu'à 40, et 30 p. c.
9. Champagne et tous autres vins mousseux, en bouteilles contenant chacune pas plus qu'une pinte, mais plus qu'une chopine, trois piastres et trente centins par douzaine de bouteilles; ne contenant pas plus qu'une chopine chacune, mais plus qu'une demi-chopine, une piastre et soixante-cinq centins par douzaine de bouteilles; contenant une demi-chopine chacune ou moins, quatre-vingt-deux centins par douzaine de bouteilles; les bouteilles contenant plus qu'une pinte chacune paieront, en sus des trois piastres et trente centins par douzaine de bouteilles, au taux d'une piastre et soixante-cinq centins par gallon sur la quantité excédant une pinte par bouteille,—la pinte et chopine, dans chaque cas, étant l'ancienne mesure à vin; en sus des droits spécifiques ci-dessus, il sera imposé un droit de trente pour cent *ad valorem*..... \$1.65 p. doz. et \$1.65 p. gall. p. l'excédant de 1 pinte p. cent *ad valorem*..... 30 p. c.
- Mais toutes liqueurs importées sous le nom de vin et contenant plus de quarante pour cent de spiritueux de la force de preuve seront évaluées pour les droits comme spiritueux non énumérés.

Tabacs et tabacs ouvrés.

10. Cigares et cigarettes, deux piastres par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> , le poids des cigarettes devant comprendre le poids du papier qui les enveloppe	\$2 p. lb. et 25 p.c.
11. Tabac haché, quarante-cinq centins par livre et douze et demi pour cent <i>ad valorem</i>	45c. p. lb. et 12½ p.c.
12. Tabac ouvré, n.s.a., et tabac en poudre, trente-cinq centins par livre et douze et demi pour cent <i>ad valorem</i>	35c. p. lb. et 12½ p.c.
13. Opium (naturel), une piastre par livre nette	\$1 p. lb.
14. Opium en poudre, une piastre et trente-cinq centins par livre.....	\$1.35 p. lb.
15. Opium préparé pour le fumer, cinq piastres par livre.....	\$5 p. lb.

Animaux et produits de l'agriculture et des animaux.

16. Animaux vivants, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
17. Porcs vivants, un centin et demi par livre.....	1½c. p. lb.
18. Viandes, n.s.a., deux centins par livre; quand elles seront en baril, le baril exempt de droit.....	2c. p. lb.
19. Viandes fraîches, n.s.a., trois centins par livre.....	3c. p. lb.
20. Conserves de viande, de volailles et de gibier, extraits de viandes et thé de bœuf non médicamenteux, et soupes, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
21. Mouton et agneau, frais, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
22. Volailles et gibier, n.a.p., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
23. Saindoux, substituts du saindoux et substances similaires et cottoline, et stéarine animale de toutes sortes, n.s.a., deux centins par livre	2c. p. lb.
24. Suif et acide stéarique, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
25. Cire d'abeilles, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
26. Chandelles, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
27. Savons, n.s.a.; perline et autres poudres saponifères; savon de pierre ponce, d'argent et minéral; sapolio et articles semblables, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
28. Savon commun ou de buanderie, non parfumé, un centin par livre..	1c. p. lb.
29. Savon de Castille, marbré ou blanc, deux centins par lb.....	2c. p. lb.
30. Colle forte et mucilage, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
31. Plumes non préparées, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
32. Plumes, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
33. Beurre, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
34. Fromage, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
35. Lait concentré, 3 centins par livre.....	3c. p. lb.
36. Café concentré, café concentré avec lait, aliments lactés, et autres préparations semblables, y compris le gingembre en conserve, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
37. Pommes, quarante centins par baril, y compris le droit sur le baril	40c. p. brl.
38. Fèves, quinze centins par boisseau.....	15c. p. boiss.
39. Sarrasin, dix centins par boisseau.....	10c. p. boiss.
40. Pois, dix centins par boisseau.....	10c. p. boiss.
41. Pommes de terre, quinze centins par boisseau.....	15c. p. boiss.
42. Seigle, dix centins par boisseau	10c. p. boiss.
43. Farine de seigle, cinquante centins par baril	50c. p. brl.
44. Foin, deux piastres par tonne	\$2 p. tonne.
45. Légumes, frais ou salés, secs, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	25 p.c.

Pourvu que les pommes vertes ou mûres, les fèves, le sarrasin, les pois, les pommes de terre, le seigle, la farine de seigle, le foin et les légumes, n.s.a., ou aucun de ces articles, soient admis en franchise

lorsqu'ils seront importés au Canada du pays de production, si le pays d'où aucun des produits ci-dessus sont importés n'impose aucun droit sur le ou les produits semblables qui y sont importés du Canada.

46. Orge, quinze centins par boisseau..... 15c. p. boiss.
47. Blé-d'inde, sept centins et demi par boisseau..... 7½c. p. boiss.
- Pourvu que l'orge et le blé-d'inde soient admis en franchise lorsqu'ils seront importés au Canada du pays de production, si le pays d'où l'un ou l'autre ou les deux sont importés admet ces deux produits en franchise lorsqu'ils y sont importés du Canada.
48. Céréales imposables, grains, et farine de toutes espèces, lorsqu'ils sont avariés par l'eau pendant le transit, vingt pour cent *ad valorem* sur la valeur établie par l'évaluateur, cette valeur devant être constatée tel que le prescrivent les articles 58, 70, 71, 72, 73, 74, 75 et 76 de l'Acte des douanes..... 20 p. c.
49. Farine de sarrazin, un quart de centin par livre..... ¼c. p. lb.
50. Farine de blé-d'inde, quarante centins par baril..... 40c. p. brl.
51. Avoine, dix centins par boisseau..... 10c. p. boiss.
52. Farine d'avoine, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
53. Riz, non nettoyé, non décortiqué (*paddy*), trois dixièmes de centin par livre, mais pas moins que trente pour cent *ad valorem*..... ⅓c. p. lb.
54. Riz, nettoyé, un centin et quart par livre..... 1¼c. p. lb.
55. Farine de riz ou de sagou, et sagou, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
56. Blé, quinze centins par boisseau..... 15c. p. boiss.
57. Farine de blé, soixante et quinze centins par baril..... 75c. p. brl.
58. Biscuits de toutes sortes, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
59. Macaroni et vermicelle, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
60. Empois, y compris la féculé, amidon ou farine de blé-d'inde, et toutes les préparations ayant les qualités d'empois, un centin et demi par livre, la pesanteur des colis devant être dans tous les cas incluse dans le poids imposable..... 1½c. p. lb.
61. Graines, savoir : de jardin, de champ, et autres graines pour des fins agricoles ou autres fins, n.a.p., en grenier ou grosses quantités, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
- En petits papiers ou paquets, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
62. Moutarde, moulu, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
63. Moutarde en tourteaux, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p. c.
64. Patates sucrées et ignames, dix centins par boisseau..... 10c. p. boiss.
65. Tomates fraîches, vingt centins par boisseau, et dix pour cent *ad valorem*..... 20c. p. boiss. et 10 p. c.
66. Tomates et autres légumes, y compris maïs et haricots cuits, en boîtes ou autres colis, n.a.s., un centin et demi par livre; la pesanteur des boîtes ou autres colis devant être incluse dans le poids imposable..... 1½c. p. lb.
67. Conserves au vinaigre, sauces et catsups, y compris le soy, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
68. Malt, quinze centins par boisseau, lors de la déclaration pour l'entrée en entrepôt, sujet aux règlements de l'accise..... 15c. p. boiss.
69. Extrait de malt (non-alcoolique) pour usage médicinal, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
70. Houblon, six centins par livre..... 6c. p. lb.
71. Levain comprimé, en sacs ou masses de pas moins de cinquante livres, trois centins par livre; en colis pesant moins de cinquante livres, six centins par livre, la pesanteur du colis dans ce dernier cas devant être comprise dans le poids imposable..... 6c. p. lb.
72. Tablettes de levain et poudres allemandes, six centins par livre, la pesanteur du colis devant être comprise dans le poids imposable.. 6c. p. lb.
73. Arbres, savoir : pommiers, cerisiers, pêchers, poiriers, pruniers et cognassiers, de toutes espèces, trois centins chacun..... 3c. chacun.

74. Vignes, et groseilliers, framboisiers, gadelliers et rosiers; et aussi, plantes fruitières, n.s.a., et arbres à ombrage, de pelouse et d'ornement, arbrisseaux et plantes, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
75. Mûres, groseilles, framboises, fraises, cerises et gadelliers, n.s.a., deux centins par livre, la pesanteur du colis devant être comprise dans le poids imposable..... 2c. p. lb.
76. Atocas, prunes et coings, vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p. c.
77. Pruneaux, un centin par livre, y compris les raisins secs et raisins de Corinthe..... 1c. p. lb.
78. Pommes tapées, séchées ou évaporées, dattes, figues et autres fruits tapés, séchés ou évaporés, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p. c.
79. Raisins en grappes, deux centins par livre..... 2c. p. lb.
80. Oranges, citrons et limons, en boîtes d'une capacité n'excédant pas deux pieds et demi cubes, vingt-cinq centins par boîte; en demi-boîtes, d'une capacité n'excédant pas un pied et quart cube, treize centins par demi-boîte; en caisses et tous autres colis, dix centins par pied cube de capacité; en grenier, une piastre et cinquante centins par mille oranges, citrons ou limons; en barils n'excédant pas en capacité celle du baril de farine de cent quatre-vingt-seize livres, cinquante-cinq centins par baril..... \$1.50 p. 1000.
81. Pêches, n.a.p., un centin la livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 1c. p. lb.
82. Fruits en boîtes ou autres colis hermétiquement fermés, deux centins par livre, la pesanteur sur laquelle un droit sera imposable comprendra le poids des boîtes ou autres colis..... 2c. p. lb.
83. Fruits conservés dans l'eau-de-vie ou autres spiritueux, une piastre et quatre-vingt-dix centins par gallon impérial..... \$1.90 p. g.
84. Gelées, marmelades et confitures, n.s.a., trois centins par livre..... 3c. p. lb.
85. Miel en gâteau ou autrement, et ses imitations et falsifications, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
86. Thé, et café vert, n.s.a., dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
87. Café, grillé ou moulu, lorsqu'il n'est pas importé directement du pays de production, deux centins par livre et dix pour cent *ad valorem*. 2c. p. lb. et 10 p. c.
88. Café, grillé et moulu, et toutes imitations et substituts du café, n.s.a., deux centins par livre..... 2c. p. lb.
89. Extrait de café, ou substituts de café de toutes espèces, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
90. Chicorée, brute ou verte, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
91. Chicorée, séchée au four, rotie ou moulue, quatre centins par livre. 4c. p. lb.
92. Cacao, coques et fibres; chocolat et autres préparations de cacao, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
93. Pâte de cacao, et de chocolat, cocos et beurre de cacao, quatre centins par livre..... 4c. p. lb.
94. Noix écalées, n.s.a., cinq centins par livre..... 5c. p. lb.
95. Amandes douces, walnuts, noix du Brésil, pacanes et arachides écalées, n.s.a., trois centins par livre; et noix de toutes sortes, n.s.a., deux centins par livre..... 3c. p. lb. 2c. p. lb.
96. Noix de coco n.s.a., une piastre par cent..... \$1 p. 100.
97. Noix de coco, quand elles sont importées du pays de production, par navire se rendant directement dans un port canadien, cinquante centins par cent..... 50c. p. 100.
98. Noix de coco, desséchées, sucrées ou non, cinq centins par livre..... 5c. p. lb.
99. Muscade et macis, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
100. Epices, savoir: gingembre et épices de toutes sortes, n.s.a., non moulus, douze et demi pour cent *ad valorem*; moulus, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 12½ p. c. 25 p. c.

Livres et papier.

101. Papier albuminé et autre et film, auquel on a fait subir une préparation chimique pour l'usage des photographes, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.

102. Livres imprimés, publications périodiques et brochures n.s.a., et qui ne sont pas des réimpressions étrangères d'ouvrages anglais enregistrés, ni des livres de compte blancs, ni des livres à copier, des cahiers d'écriture ou de dessin, ni des bibles, livres de prières, psautiers ou livres d'hymnes, six centins par livre 6c. p. lb.
103. Ouvrages anglais enregistrés, réimpressions des, six centins par livre, plus douze et demi pour cent *ad valorem* jusqu'à la fin de la prochaine session du parlement, et par la suite, six centins par livre. 6c p. lb et 12½ p. c.
104. Brochures d'annonces, affiches enluminées, circulaires, publications périodiques d'annonces illustrées, listes de prix illustrées, calendriers d'annonces, almanachs d'annonces, estampes de modes pour tailleurs et modistes, et tous chromos, chromotypes, oléographes ou ouvrages artistiques de même genre; produits par quelque procédé autre que la peinture à la main ou le dessin, que ce soit pour des fins de commerce ou d'annonces ou non, imprimés ou gravés sur papier, carton ou autre matière, n.s.a., six centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*..... 6c. p. lb. et 20 p. c.
105. Billets de banque, actions, lettres de change, chèques, effets à ordre, traites et tous articles similaires non signés, ainsi que cartes ou autres formules en blanc de commerce imprimées ou lithographiées, ou gravées sur cuivre ou acier ou autres planches, et autres imprimés n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
106. Étiquettes pour fruits, légumes, viande, poisson, confiseries et autres articles, ainsi que billets, placards, feuilles d'annonces et feuilles pliées, soit lithographiés ou imprimés, quinze centins par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 15c. p. lb. et 25 p.c.
107. Cartes géographiques et cartes marines, vingt pour cent *ad valorem*. 20 p.c.
108. Journaux ou éditions supplémentaires ou parties de ces éditions, imprimés en partie et destinés à être complétés et publiés en Canada, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
109. Peintures, enluminures, gravures, dessins, plans de constructions, photographies et images, n.s.a., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
110. Cartes à jouer, six centins par paquet..... 6c. p. paq.
111. Musique imprimée, reliée ou en feuilles volantes, dix centins par livre..... 10c. p. lb.
112. Papiers à tenture, non compris les bordures imprimées sur papier uni ou sans fond, et coloriés avec toutes matières autres que le bronze doré, trente-cinq pour cent..... 35 p. c.
113. Tous autres papiers à tenture et bordures, par rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes, un centin et demi par rouleau et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 1½c. p. r. et 25 p. c.
114. Sacs en papier de toutes sortes, imprimés ou non, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
115. Carton de paille, et non de paille, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
116. Carton de paille, en feuilles ou en rouleaux, bituminé ou non, trente centins par cent livres 30c. p. 100 lbs.
117. Papier sablé, verré, de silice et d'émeri, vingt pour cent *ad valorem* 20 p.c.
118. Papier bituminé, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.... 25 p.c.
119. Papier-toile pour faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, non lustré ou poli, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
120. Papier-toile pour faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, lustré ou poli, vingt pour cent *ad valorem*... 20 p.c.
121. Papier de toute sorte, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*.... 25 p.c.
122. Articles fabriqués de papier, y compris le papier réglé, à bordure et vernissé, papeteries, papier en boîtes, enveloppes et livres blancs, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
- Produits chimiques, huiles et peintures.*
123. Acide, acétique et pyroligneux, n.s.a., et vinaigre, un droit spécifique de quinze centins pour chaque gallon de toute force n'excédant

- pas la force de preuve, et pour chaque degré de force en sus de la force de preuve, un droit additionnel de deux centins. La force de preuve sera réputée égale à six pour cent de l'acide pur, et dans tous les cas la force sera déterminée en la manière établie par le Gouverneur en conseil ... 15c. p. gall. et 2c. de plus.
124. Acide acétique et pyroligneux, de toute force, quand il est importé par les teinturiers, les imprimeurs d'indiennes ou fabricants d'acétates ou de couleurs, pour leur usage exclusif dans la teinturerie, pour l'impression ou pour la fabrication de ces acétates ou couleurs, dans leurs propres manufactures, d'après les règlements qui seront établis par le Gouverneur en conseil, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ... 25 p.c.
125. Acide acétique glacial, ou acide acétique, excédant la force de preuve, quand ils seront importés par les droguistes et personnes autres que les teinturiers, les imprimeurs d'indiennes ou les fabricants de vinaigres ou d'acétates ou de couleurs, pour être employés dans leurs propres fabriques pour des fins de fabrication autres que celles ci-devant exceptées de cette clause, un droit spécifique égal à quinze centins par gallon impérial de la force de preuve, et un centin additionnel par gallon pour chaque degré de preuve excédant la force de preuve..... 15 p. c. p. g. imp. et 1c. addit.
126. Acide muriatique et nitrique, et tous les acides mélangés, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
127. Acide sulfurique, quatre dixièmes de centin par livre..... $\frac{4}{10}$ c. p. lb.
128. Ether sulfurique, cinq centins par livre..... 5c. p. lb.
129. Phosphate d'acide, deux centins par livre..... 2c. p. lb.
130. Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, lorsqu'elles seront composées de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et particuliers, les teintures, pilules, poudres, trochisques ou tablettes, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, rosats, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles, n.a.p., tous les liquides, cinquante pour cent *ad valorem*, et tous les autres, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 50 p.c. 25 p.c.
- Pourvu que cet item ne soit pas interprété comme contenant les drogues et préparations reconnues par la Pharmacopée anglaise et celle des Etats-Unis comme officinales.
131. Huile de foie de morue, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
132. Huiles essentielles, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
133. Pommades françaises ou parfums préparés à la graisse ou à l'huile, lorsque les fleurs dont ils sont tirés ne peuvent supporter la distillation, importés en boîtes de pas moins de dix livres chacune, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
134. Parfums, y compris les préparations pour la toilette (non alcooliques), savoir:—huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées n.a.p., pour la chevelure, la bouche ou la peau, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
135. Huiles pour l'éclairage, composées en tout ou en partie des produits du pétrole, de la houille, du schiste et du lignite, coûtant plus de trente centins par gallons, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
136. Huile de charbon et kérosine distillée, purifiée ou raffinée; naphthe et pétrole, n.s.a., produits du pétrole, n.s.a., six centins par gallon impérial..... 6 p.c. gall. imp.
137. Huiles à lubrifier, composées en tout ou en partie de pétrole et coûtant moins de vingt-cinq centins par gallon impérial, six centins par gallon..... 6c. p. gall.
138. Pétrole cru, huile à combustible et à gaz, (autres que le naphthe, la benzine ou la gasoline) lorsqu'importés par des manufacturiers (autres

	que des raffineurs) pour usage dans leurs fabriques pour chauffage, ou pour la fabrication du gaz, trois centins par gallon.....	3c. p. gall.
139.	Cire paraffine, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
140.	Bougie de cire paraffine, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
141.	Gomme anglaise, dextrine, crème d'encollage et encollage à émail, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
142.	Huiles à lubrifier n.s.a., et graisse pour essieux, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
143.	Barils, contenant du pétrole ou de ses produits, ou quelque mélange dont le pétrole forme partie, quand le contenu est soumis à un droit spécifique, vingt centins chacun.....	20c. chacun.
144.	Huile de lin, crue ou bouillie, huile de saindoux, huile de pied de bœuf, et huile de graine de sésame, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
145.	Huile d'olive, préparée pour la table, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
146.	Vaseline, et toutes préparations similaires de pétrole pour la toilette, pour médicaments ou autres fins, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
147.	Cirage, encre à chaussures et de cordonnier, vernis pour chaussures, harnais et cuir, savon pour harnais, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
148.	Encre à écrire, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
149.	Bleu, bleu à blanchissage de toute sorte, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
150.	Blanc et rouge de plomb sec, minéral orange et blanc de zinc, cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5 p.c.
151.	Ocres, argiles ocreuses, terre de sienne, et couleurs, sèches, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
152.	Oxydes, encollage sec, matières réfractaires, terre d'ombre, et terre de sienne brûlée, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
153.	Peintures et couleurs, matières à encoller et abreuver le bois, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
154.	Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre par gallon.....	\$1 p. gall.
155.	Essence de térébenthine, cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5 p.c.
156.	Vernis, laques, laques du Japon, siccatisifs de laque, siccatisifs liquides, et huile siccative, n.s.a., vingt centins par gallon et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20c. p. gall. et 20 p.c.
157.	Vert de Paris, sec, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
158.	Mastic, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.

Argiles, poterie, verrerie et faïence.

159.	Brique à bâtir et à pavage, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
160.	Porcelaine de Chine et autre, aussi poterie et faïence, brune ou colorée, et poterie de Rockingham, faïence en granit blanc ou en fer, et poterie couleur crème "C.C.", ornées, estampées ou épon-gées, et toute poterie n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
161.	Poterie et faïence, savoir: dames-jeannes ou jarres, barattes ou cruches, trois centins par gallon de capacité.....	3c. p. gall.
162.	Poterie ou bouteilles de grès à encre, d'une capacité ne dépassant pas trois onces, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
163.	Tuiles de drainage, non vernies, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
164.	Tuyaux de drainage, tuyaux d'égout, tuyaux d'intérieur de chemi-née ou ventouses, et blocs inverses, vernis ou non, et tuiles de terre cuite, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
165.	Objets de cristallerie et de verrerie ornementées, fabriqués expres-sément pour être montés en métal plaqué d'argent à l'usage de la table, lorsque ces objets sont importés par les fabricants de pla-qués, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.

166. Dames-jeannes en verre, vides ou pleines, bouteilles ou carafes, flacons et fioles, jarres en verre et boules en verre, et articles en verre coupé ou moulé à l'usage de la table, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
167. Isoloirs de toutes sortes, et lampes, y compris lampes à arc et lampes à lumière incandescente; cheminées de lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant, abat-jour de lampes, de becs de gaz et de lumières électriques, et globes pour lanternes, lampes, lumières électriques et becs de gaz, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
168. Verre à vitre commun et incolore, et verre uni, de couleur, teint ou nuancé, en feuilles, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
169. Verre de couleur de fantaisie, ouvragé et émaillé; verre peint et vitrifié; verre blanc ouvragé, émaillé et dépoli; glaces ébauchées et passées au rouleau, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
170. Glaces non colorées, en carreaux de pas plus de douze pieds en superficie, quatre centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré.....	4c. p. pd car. 2c. de plus.
171. Glaces non colorées, en carreaux de plus de douze et de pas plus de trente pieds en superficie, six centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré.....	6c. p. pd car. 2c. de plus.
172. Glaces en carreaux de plus de trente et de pas plus de soixante-dix pieds en superficie, huit centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré.....	8c. p. pd car. 2c. de plus.
173. Glaces en carreaux de plus de soixante-dix pieds en superficie, neuf centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré.....	9c. p. pd car. 2c. de plus.
174. Glaces étamées, n.s.a., vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i> ...	27½ p.c.
175. Glaces étamées, biseautées, trente-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i>	32½ p.c.
176. Vitraux en verre de couleur, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
177. Tous autres verres et verreries, n.a.p., y compris le verre bombé, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
178. Lunettes et lorgnons, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
179. Parties de montures de lunettes et de lorgnons, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
180. Vitrines, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
181. Lanternes magiques et leurs verres peints, instruments de physique, de photographie, de mathématiques et d'optique, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
182. Ciment, y compris le ciment de Portland ou romain, et ciment hydraulique ou chaux hydraulique, quarante centins par baril, y compris le droit sur le baril.....	40c. p. brl.
183. Plâtre de Paris, ou gypse, moulu, non calciné, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
184. Plâtre de Paris, calciné ou manufacturé, quarante centins par baril de 300 livres.....	40c. p. brl. de 300 lbs.
185. Dalles, granit, et pierre de taille brute, pierre à sablon et toute autre pierre à bâtir, excepté le marbre venant de la carrière, non dégrossis au marteau, ni dressés au ciseau, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
186. Granit, dalles et pierre de taille, piqués à vif, toute autre pierre à bâtir taillée, excepté le marbre, et tous articles en pierre, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
187. Meules à aiguiser, non montées et de pas moins de douze pouces de diamètre, une piastre et soixante-quinze centins par tonne....	\$1.75 p. tonne
188. Pierres lithographiques, non gravées, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p. c.
189. Blocs ou dalles de marbre, sciées sur deux faces seulement, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.

190. Marbre en dalles ou blocs, scié, sur plus de deux faces, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
191. Marbre poli, et articles en marbre n.a.p.; aussi, manteaux de cheminées en ardoise, ardoises et articles en ardoise, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
192. Meules d'émeri et émeri ouvré, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ...	25 p.c.
193. Crayons d'ardoise, vingt cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
194. Ardoises, manteaux de cheminées en ardoise et autres articles en ardoise, n.s.a., ardoises d'écoliers et à écrire et ardoise à toiture, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
Pourvu que le droit sur l'ardoise à toiture n'excède pas soixante et quinze centins par carré pour l'ardoise en bloc ou bleue, et quatre-vingt-dix centins pour l'ardoise d'autres couleurs.	
195. Marqueterie à parquet, de tous matériaux, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
<i>Cuir ouvré et caoutchouc.</i>	
196. Fourrures, préparées en tout ou en partie, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p. c.
197. Bonnets, chapeaux, manchons, pèlerines, collets de manteaux, pardessus, manteaux et autres articles en fourrure, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
198. Carton-cuir et cuir artificiel, et quartiers de bottes et de souliers en cuir artificiel, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p. c.
199. Cuir et peaux tannées, n.a.p.; cuir à courroies et cuir à semelles, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
200. Cuir à empeignes, y compris le dongola, le cordovan, le chevreau, agneau, mouton, le kangarou, l'alligator, le chamois et veau préparé, ciré ou verni, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	17½ p.c.
201. Cuir à semelles, tanné mais non corroyé, dix pour cent <i>ad valorem</i> .	10 p.c.
202. Cuir verni et maroquin, vingt-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i> .	22½ p.c.
203. Peaux à maroquin, tannées, mais non autrement ouvrées, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
204. Cuirs à gants, savoir: chevreau, agneau, daim, chevreuil, antilope et cabiai, tannés ou préparés, teints ou au naturel, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de gants pour servir à fabriquer des gants dans leurs propres manufactures, dix pour cent <i>ad valorem</i> .	10 p.c.
205. Tous articles de cuir, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
206. Courroies de cuir et autre matière, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .	20 p.c.
207. Harnais et sellerie de toute espèce, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
208. Fouets de toute espèce, y compris les lanières et les mèches, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
209. Bottes, bottines et souliers, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ..	25 p.c.
210. Bottes, bottines et souliers de caoutchouc, à revers ou empeignes de drap ou de matière autre que du caoutchouc, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
211. Bottes, bottines et souliers de caoutchouc, et articles de caoutchouc et de gutta percha, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
212. Vêtements de caoutchouc et vêtements rendus imperméables à l'aide du caoutchouc, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
213. Courroies, boyaux, garnitures, nattes et paillassons de caoutchouc ou de de gutta percha, et boyaux de coton ou de toile doublés de caoutchouc, trente-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i>	32½ p.c.

Métaux et métaux ouvrés.

214. Fer et acier de rebut, étant des déchets de fer ou d'acier qui ne sont bons qu'à être refaçonnés et qui ont déjà servi, mais ne comprenant pas les déchets et rognures qui peuvent servir comme fer ou acier sans être refaçonnés, et les extrémités de loupes d'acier et	
--	--

- bouts de rails d'acier coupés, trois piastres par tonne; et le et après le premier jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, quatre piastres par tonne..... \$3 p. ton.
\$4 p. ton.
215. Fer ou acier étant des morceaux, découpures ou rognures de tôle à chaudière ou autres tôles, feuilles ou barres de fer ou d'acier, que leurs bouts ou bords inégaux ou rognés aient été coupés à l'aide de cisailles ou non, et rognures de rails de fer ou d'acier sciés ou coupés aux deux bouts, mais n'ayant jamais servi et étant bons seulement à être laminés de nouveau ou refaçonnés, quatre piastres par tonne..... \$4 p. ton.
216. Fer cru, fer en gueuse et fer de rebut, quatre piastres par tonne. \$4 p. ton.
217. Ferro-silicium et fonte blanche, et ferro-manganèse, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p.c.
218. Lingots de fer ou d'acier, lingots à crans, loupes et lopins, massets, et barres puddlées, balles ou autres formes moins finies que les barres de fer ou d'acier, mais plus avancées que le fer brut, les fontes exceptées, cinq piastres par tonne..... \$5 p. ton.
219. Fer ou acier en barres laminées ou martelées, y compris les barres rondes carrées; formes de fer ou d'acier laminé, de pas plus de quatre pouces de diamètre, et lames pas plus minces que le numéro seize, soit en rouleaux, bottes, baguettes ou barres, n.s.a., dix piastres par tonne... \$10 p. ton.
220. Plaques ou feuilles de fer ou d'acier, rognées ou non, cercles, bandages, bandes et lames de fer ou d'acier à canons, cisailées ou laminées en cannelures, et fer ou acier de toutes largeurs, pas plus mince que le numéro seize, n.s.a., dix piastres par tonne.... \$10 p. ton.
221. Tôle d'acier ébauchée ou laminée, de moins de trente pouces de largeur, et plaques ou feuilles de fer ou d'acier de trente pouces de largeur et au-dessus, et d'un quart de pouce et plus d'épaisseur, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
222. Plaques, cercles, bandages et bandes de fer ou d'acier, ou autre fer ou acier de toutes largeurs, tôle de fer commune ou noire, doucie, polie, enduite ou galvanisée, et tôle du Canada, numéro dix-sept ou plus mince, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p.c.
223. Plaques de charrues, oreilles, plaques de côté et autres pour instruments aratoires, lorsqu'elles sont ébauchées et coupées de plaques d'acier laminées, mais non moulées, découpées, polies ni autrement ouvrées, et d'une valeur de plus de quatre centins la livre, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p.c.
- 223a. Mais sur toutes barres, baguettes ou bandes de fer ou d'acier, ou feuilles d'acier de quelque forme que ce soit, et sur toutes barres de fer ou d'acier de forme ou coupe irrégulière, laminées à froid, martelées ou polies à froid d'une manière quelconque en outre du procédé ordinaire de laminage ou martelage à chaud, il sera payé un sixième de centin par livre en sus des droits dont ces matériaux sont frappés..... ½ c. p. lb.
224. Pièces forgées de fer et d'acier de quelque forme ou dimension que ce soit, ou en quelque phase de façonnement qu'elles se trouvent, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*, mais pas moins que \$15 par tonne..... 35 p.c.
mais pas m.
que \$15 p. ton.
225. Cornières de fer ou d'acier laminées et fers à côtes et autres coupes, pesant moins de trente-cinq livres par verge linéaire, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*, mais pas moins que \$10 par tonne 35 p.c.
mais pas m.
que \$10 p. ton.
226. Cornières de fer ou d'acier laminées, fers à côtes, et coupes spéciales, ne pesant pas moins que trente-cinq livres par verge linéaire, et poutres de fer ou d'acier laminées, soliveaux, longrines, coupes de colonnes, de gouttières et autres formes de structure pour édifices ou ponts, ne pesant pas moins que vingt-cinq livres par verge linéaire, et tôle de fer ou d'acier laminée de pas moins de

- trois huitièmes de pouce d'épaisseur, ni moins de quinze pouces de largeur, et ébauches de barres à œillet plates non découpées ou forées, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
227. Ponts de fer et fer de construction, trente pour cent *ad valorem*, mais pas moins que un centin par livre..... 30 p.c. mais pas m. que 1c. p. lb.
228. Barres ou rails de fer ou d'acier pour chemins de fer, de quelque forme que ce soit, découpés ou non, n.s.a., pour voies ferrées comprenant, pour les fins de cet item, toutes sortes de voies ferrées, chemins de fer urbains et tramways, bien que ne servant que pour des fins particulières et non pour le transport des marchandises et des voyageurs, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
229. Eclisses et coussinets pour voies de chemins de fer, dix piastres par tonne..... \$10 p. ton.
230. Baguettes de fer de Suède laminées, de moins d'un demi-pouce de diamètre et d'une valeur de pas moins d'un centin et trois quarts par livre, et baguettes de fer de Suède laminées, pour clous, de moins d'un demi pouce de diamètre, pour la fabrication de clous à ferrer, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
231. Essieux, ressorts et parties de ressorts, lisoirs et ébauches d'essieux en fer ou acier, pour voitures de chemins de fer ou de tramways, \$20 par tonne, mais pas moins que trente-cinq pour cent..... \$20 p. ton.
232. Essieux, ressorts et parties de ressorts, lisoirs et ébauches d'essieux, en fer ou acier, n.s.a., un centin par livre et vingt pour cent *ad valorem* 1c. p. lb et 20 p.c.
233. Fontes de fer malléable et fontes de fer ou d'acier, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
234. Vases de fonte, assiettes, plaques de poêles, fers à repasser, fers de chapeliers, et fers de tailleurs, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 27½ p.c.
235. Tuyaux de fonte de toute espèce, dix piastres par tonne, mais le droit ne sera pas moins de trente-cinq pour cent *ad valorem*..... \$10 p. ton. mais pas m. de 35 p.c.
236. Tubes de chaudières en fer ou acier forgé, y compris tubes ou carneaux ondulés pour chaudières marines, sept et demi pour cent *ad valorem*..... 7½ p.c.
237. Tubes en fer ou en acier soudés, à joints superposés, filetés et accouplés ou non, d'un pouce et quart à deux pouces de diamètre inclusivement, pour être employés exclusivement aux puits artésiens, aux conduites d'huile de pétrole et dans les raffineries de pétrole, en vertu de règlements à faire par le Gouverneur en conseil, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
238. Tubes non soudés, d'un diamètre ne dépassant pas un pouce et demi, en acier laminé, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
239. Tuyaux en fer et en acier forgés, filetés et assemblés ou non, de plus de deux pouces de diamètre, quinze pour cent *ad valorem*... 15 p. c.
240. Autres tuyaux ou tubes en fer forgé ou acier, cinq dixièmes d'un centin par livre et trente pour cent *ad valorem*..... ⅕ p. c. par lb et 30 p. c.
241. Ajustages de tuyaux en fer forgé ou en acier, et cylindres ou rouleaux en fer durci ou en acier, trente-cinq pour cent *ad valorem*. 35 p.c.
242. Chaînes (fer ou acier) de cinq seizièmes de pouce de diamètre, et au-dessus, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p. c.
243. Clous et carvelles, forgés et pressés, galvanisés ou non, clous à fer à cheval, et tous clous en fer forgé, en acier et autres, n.s.a., et fers à cheval, à mulet et à bœuf, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
244. Clous et carvelles, et clous à bordages, en métal composé, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p. c.

245. Clous de fil de fer, un centin par livre.....	1c. p. lb.
246. Clous et carvelles coupés en fer ou en acier, y compris carvelles de chemins de fer, trois quarts d'un centin par livre.....	$\frac{3}{4}$ de 1c. par lb.
247. Pointes de cordonnier, de une demi à quatre onces au mille, un centin par mille.....	1c. par 1,000.
248. Brochettes coupées, pointes et petits clous sans tête, ne dépassant pas seize onces au mille, un centin et demi par mille; dépassant seize onces au mille, un centin et demi par livre.....	$1\frac{1}{2}$ c. p. 1,000 $1\frac{1}{2}$ c. p. lb.
249. Vis, connues sous le nom ordinaire de vis à bois, de deux pouces de longueur et plus, trois centins par livre; d'un pouce et moins de deux pouces de longueur, six centins par livre; de moins d'un pouce, huit centins par livre; toutefois, le droit ne s'élèvera pas à moins de trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	3c. p. lb. 6c. p. lb. 8c. p. lb. 35 p. c.
250. Vis de fer, acier, laiton ou autre métal, n.a.s., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
251. Ecrous et rondelles de fer forgé ou d'acier, rivets de fer ou d'acier, boulons filetés ou non, ébauches d'écrous, de boulons et de pentures, n.s.a., tés à charnière et pentures longues, un centin par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	1c. p. lb et 20 p. c.
252. Ecrous et rondelles de fer forgé ou d'acier, rivets de fer ou d'acier, boulons filetés ou non, ébauches d'écrous, de boulons et de pentures, moins que $\frac{3}{8}$ de pouce de diamètre, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	1c. p. lb. 25 p.c.
253. Patins, dix centins par paire et trente pour cent <i>ad valorem</i>	10c. p. paire et 30 p.c.
254. Tordeuses, vingt-cinq centins chacune et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	25c. chacun et 20 p.c.
255. Coutellerie n.a.s., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
256. Cellulose, moulée pour fabriquer des manches de couteaux ou de fourchettes, mais non forée ni autrement ouvrée; aussi, boules et cylindres de cellulose moulés, revêtus d'étain en feuille ou non, mais non finis, ni autrement ouvrés, et ébauches d'abats-jour en cellulose pour lampes, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
257. Lames de couteaux ou ébauches de couteaux à l'état brut, à l'usage des argenteurs, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
258. Fourchettes en fonte, sans manches et non repassées à la meule ni autrement ouvrées, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
260. Pics, pioches, houes, herminettes, hachettes et œils et manches pour iceux, et outils de toutes descriptions, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
261. Outils de chemins de fer, coins, leviers et pinces, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
262. Haches de toute espèce, faux, lames de faucheuses, faucheuses pour pelouses, fourches, râtaux, n.a.s., et houes, et autres outils ou instruments agricoles, n.a.s., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
263. Pelles et bèches, ébauches de pelles et de bèches, et fer ou acier taillé de forme pour pelles ou bèches, cinquante centins par douzaine, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	50c. p. doz. et 25 p.c.
264. Limes et râpes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
265. Aiguilles d'acier, n.a.p., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
266. Instruments de chirurgie et de dentisterie de toute sorte, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
267. Armoires de sûreté, portes d'armoires et de voutes de sûreté, balances et fléaux, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
268. Pompes à incendie et extincteurs, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
269. Rails mobiles, aiguilles de changements de voie, croisements et intersections pour chemins de fer, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
270. Locomotives de chemins de fer, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.

271. Machines à vapeur, chaudières et machines composées en tout ou en partie de fer ou d'acier, n.s.a., vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	27½ p.c.
272. Faucheuses, moissonneuses engerbeuses, moissonneuses sans appareils pour engerber, appareils pour engerber, moissonneuses simples, charrues à sellette, charrues simples, herses, bineuses, machines à semer en sillons, râteliers à chevaux, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
273. Machines locomobiles, machines à vapeur locomobiles, batteuses et trieuses, manèges à chevaux, scieries et machines à raboter locomobiles, et parties de pareilles machines, à tout degré de fabrication, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
274. Machines à coudre, ou partie de ces machines, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
275. Pompes de toutes sortes, et moulins à vent, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
276. Caractères d'imprimerie, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
277. Métal à caractère d'imprimerie, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
278. Outils et instruments de reliure, y compris machines à régler, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
279. Presses à imprimer et machines d'imprimerie, à l'usage seulement des imprimeries de journaux, de livres et d'ouvrages de ville; machines à plier et machines à couper le papier, à l'usage des établissements d'imprimerie et de reliure, et presses lithographiques, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
280. Planches gravées sur bois, sur acier ou autre métal, et clichés tirés de ces planches, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
281. Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces de journaux ou gravures, et autres ouvrages semblables pour le commerce ou autres fins, n.s.a., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.....	2c. p. pce c.
282. Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose de colonnes de journaux, avec leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, trois huitièmes d'un centin par pouce carré, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.....	2c. p. pce c.
283. Cages d'oiseaux, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
284. Fil à clôture barbelé, en fer ou en acier, trois quarts de centin par livre.....	¾c. p. lb.
285. Ruban de fer ou d'acier, dentelé ou uni, un demi-centin par livre. ½c. p. lb.	½c. p. lb.
286. Garnitures de cardes mécaniques, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
287. Epingles, fabriquées avec tout fil métallique, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
288. Toile de laiton ou de cuivre, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
289. Toile métallique, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
290. Fil de cuivre, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
291. Fil métallique couvert en coton, toile, soie ou autre matière, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
292. Fil de laiton, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
293. Fil de fer galvanisé, du n° 12, lorsqu'il est importé, par les fabricants de fil barbelé, pour être employé dans leur propres fabriques, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
294. Fil métallique de toutes sortes, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
295. Câble de fil de fer ou d'acier, n.a.p., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
296. Armes à feu, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.

297. Objets fabriqués non spécialement énumérés ou prévus, composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, et soit en tout ou en partie fabriqués, vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	27½ p.c.
298. Agrafes de corsets, agrafes ou buscs à courbure en cuiller, bandes, buscs, lames d'acier de côté et autres lames de corsets, soit unies, vernies, laquées, étamées ou couvertes de papier ou de tissu; aussi, baleines de dos ou de côté pour corsets, en fil de métal couvertes de papier ou de tissus, par longueurs, avec bouts garnis ou non en cuivre ou en étain, ou en rouleaux, cinq centins par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	5c. p. lb. et 20 p.c.
299. Appareils ou partie d'appareils d'éclairage au gaz, à l'huile de pétrole ou à l'électricité, vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	27½ p.c.
300. Compteurs à gaz, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
301. Cloches de toute espèce, excepté pour les églises, et gongs, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
302. Clous en laiton et en cuivre, rivets et rondelles, et articles de laiton ou de cuivre n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
303. Zinc, articles en, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
304. Métal de Babbitt, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
305. Bronze phosphorié, en lingots, barres, feuilles et fil, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
306. Plomb en barres, en blocs et en feuilles, soixante centins par cent livres	60c. p. 100 lbs
307. Plomb de rebut et en saumon, quarante centins par cent livres...	40c. p. 100 lbs
308. Tuyaux de plomb et plomb de chasse, quatre dixièmes de centin par livre, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	¼c. p. lb et 25 p.c.
309. Plomb, articles en, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
310. Boîtes et colis en fer blanc ou autres matériaux, contenant du poisson de toute sorte admis en franchise en vertu de toute loi ou de tout traité existant, d'une contenance de pas plus d'une pinte, un centin et demi sur chaque boîte ou colis; et s'ils contiennent plus d'une pinte, un droit additionnel d'un centin et demi pour chaque pinte ou fraction de pinte qu'ils contiendront en plus	1½c. p. pinte.
311. Moules de fer blanc, ferblanterie vernissée, articles en fer galvanisé, y compris les enseignes faites avec ces matières et tous articles de ferblanterie, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
312. Articles en fer ou en acier émaillés, y compris les enseignes et lettres émaillées sur tout métal et les articles en granit ou agate, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
313. Téléphones et instruments télégraphiques, câbles pour télégraphes, téléphones et lumière électrique, batteries électriques et galvaniques, moteurs générateurs, dynamos, douilles et appareils électriques, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
314. Acier chromaté, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.

Or, argent et bijouterie.

315. Composition métallique pour le remplissage des boîtiers de montres d'or, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p. c.
316. Métal anglais et argent allemand et nickel, articles en, non plaqués, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
317. Anodes en nickel, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p. c.
318. Feuilles d'or et d'argent, et clinquant, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
319. Articles en or et en argent, et tous autres n.s.a., connus dans le commerce sous le nom de bijouteries, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
320. Articles en argent massif et plaqués pour la table, tous autres, argentés ou dorés par des procédés électriques, de toutes sortes, plaqués en tout ou en partie, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.

321. Coutellerie plaquée, savoir: couteaux plaqués en tout ou en partie, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
322. Pierres précieuses, n.s.a., polies mais non montées ni autrement ouvrees, et imitations, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p. c.
323. Horloges et pendules, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
324. Horloges de tour, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
325. Montres, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
326. Rouages ou mouvements de montres, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p. c.
327. Boîtiers de montres, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
328. Ecrins à bijoux et à montres, boîtes pour les articles en argent et les plaqués et pour la coutellerie et autres articles semblables, cinq centins chaque, et trente pour cent <i>ad valorem</i>	5c. chaque 30 p.c.
329. Ecrivoires, boîtes à gants, à mouchoirs, de manucure, à parfums, de toilettes, et boîtes de fantaisie pour les fumeurs, et autres articles de fantaisie semblables en os, écaille, corne, ivoire, bois, cuir, peluche, satin, soie, satinade, cellulose, aluminium, objets en fibres de toutes sortes ou papier; poupées et jouets de toutes sortes, y compris machines à coudre quand leur valeur ne dépasse pas deux piastres; ornements d'albâtre, spath, ambre, terre cuite ou composition; statuette, et ornements en rassades, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.

Minéraux.

330. Asbeste autrement qu'à l'état brut, et tous articles en asbeste, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
331. Plombagine à l'état naturel, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
332. Plombagine, tous les articles faits de, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
333. Charbon ou pointes de charbon pour lumières électriques, n'excédant pas douze pouces de longueur, deux piastres et cinquante centins par mille, et proportionnellement pour des longueurs plus ou moins grandes.....	\$2.50 p. 1,000.
334. Sel, fin, en vrac et sel commun, n.s.a., cinq centins par cent livres.	5c. p. 100 lbs.
335. Sel en sacs, barils et autres emballages—les sacs, barils ou emballages payant le même droit que s'ils étaient importés vides—sept centins et demi par cent livres.....	7½c. p. 100 lbs.

Bois et bois ouvrés; voitures, etc.

336. Jone ou rotin, fendu ou autrement ouvré, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	17½ p.c.
337. Liège, bouchons de, et tous articles fabriqués de bois ou écorce de liège, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
338. Bois de service et bois de construction ouvrés, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
339. Bardeaux et pulpe de bois, vingt pour cent <i>ad valorem</i> Pourvu que le bardeau ou la pulpe de bois, ou les deux soient admis en franchise en Canada, quand l'un ou l'autre ou les deux seront admis en franchise lorsqu'exportés du Canada aux Etats-Unis.	20 p.c.
340. Moyeux, rais, jantes et parties de roues, ébauchés ou sciés seulement, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
341. Seaux, cuves, barattes, balais, planches à laver, pilons et rouleaux, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
342. Articles en bois, n.s.a., et brosses et pinceaux, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
343. Poignées ou manches de parapluies, parasols et ombrelles, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
344. Placage de bois, n.s.a., de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5 p.c.

345. Placage de bois de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, fait avec du bois du Canada, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
346. Pulpe de bois, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
347. Cannes et bâtons de toutes sortes, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
348. Câdres de gravures et de photographies de quelque matière que ce soit, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
349. Moulures en bois unies, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
350. Moulures en bois dorées ou ouvrées, autrement qu'unies, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
351. Cannes à pêche, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
352. Meubles en bois, en fer ou tous autres matériaux, de ménage, de cabinet ou de bureau, finis ou en pièces détachées, y compris les matelas de crin, sommiers à ressorts et autres, oreillers et traversins, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
353. Bières et cercueils, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
354. Billards, table, avec ou sans blouses, tables ou jeux de bagatelle, avec queues et billes et râteliers, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
355. Grosses voitures de fermes et de roulage, charrettes, camions et véhicules de même genre, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
356. Bogheis, carrosses, charrettes à ressorts et autres véhicules semblables, n.s.a., ne coûtant pas plus que \$50, cinq piastres chaque et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ; coûtant plus que \$50, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ; voitures d'enfants, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	\$5 chaque et 25 p.c. 35 p.c. 35 p.c.
357. Bicycles et tricycles, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
358. Wagons, chars et voitures de chemins de fer, traîneaux, cutters, brouettes et charrettes à bras, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
359. Articles en fibre, en fibre durcie, en fibre vulcanisée, et tous articles de matière analogue, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
360. Crayons de mine de toutes sortes, en bois ou autrement, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.

Instruments de musique.

361. Harmoniums ou orgues de salon, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
362. Harmoniums à tuyaux à anche, et jeux ou parties de jeux de tuyaux à anche pour harmoniums, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
363. Pianos, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
364. Parties de pianos, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
365. Instruments de musique de toutes sortes, n.a.p., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.

Sucres, sirops et mélasses.

366. Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, et tous sucres et mélasses, n.a.p., raffinés de toute espèce, qualité ou type.....	$\frac{6}{100}$ c. p. lb.
367. Sirops et mélasses de toute sorte, n.a.p., étant le produit de la canne à sucre ou de la betterave, n.s.a., et toutes imitations ou tous substituts de ces sirops.....	$\frac{5}{10}$ c. p. lb.
368. Glucose ou sucre de raisin, sirop de glucose et sirop de maïs, ou tous sirops en contenant quelque mélange, un droit spécifique d'un centin par livre.....	1 c. p. lb.
369. Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries, y compris les gommes sucrées, écorces candies, et le maïs crevé, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.

370. Pâte de réglisse et réglisse en rouleaux et bâtons, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
371. Mélasse produite dans le procédé de fabrication de la canne à sucre avec le jus de canne, lorsqu'elle est importée dans les colis primitifs du district où elle est produite, dans le pays où la canne a été cultivée, et qui n'a été soumise à aucun procédé de traitement ou de mélange après avoir quitté le pays d'où elle a été expédiée en premier lieu, la barrique exempte de droits.
- 371a. Accusant au polariscopes quarante degrés ou plus, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon 1½ c. p. gall.
- 371b. Accusant au polariscopes moins de quarante degrés et pas moins de trente-cinq degrés, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon, et en sus de ce droit, un centin par gallon pour chaque degré ou fraction de degré au-dessous de quarante gallons 1c. p. degré de plus.

Tissus.

372. Ouate en livres et en feuilles, teinte ou non, vingt-deux et demi pour cent *ad valorem*..... 22½ p. c.
373. Chaînes de coton et fils de coton, teints ou non, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p. c.
374. Tissus de coton jaune, non blanchis, vingt-deux et demi pour cent *ad valorem* 22½ p. c.
375. Tissus de coton blancs ou blanchis, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p. c.
376. Tissus de coton imprimés, teints ou colorés, trente pour cent *ad valorem* 30 p. c.
377. Faux-cols en coton, en toile, xylonite, xyolite ou cellulose, vingt-quatre centins par douzaine et vingt-cinq pour cent *ad valorem*.. 24c. p. douz. et 25 p. c.
378. Poignets en coton, en toile, xylonite, xyolite ou cellulose, quatre centins par paire et vingt-cinq pour cent *ad valorem* 4c. p. paire et 25 p. c.
379. Chemises coûtant plus de trois piastres par douzaine, vingt-cinq pour cent *ad valorem* et un droit spécifique d'une piastre par douzaine..... \$1 p. douz.
380. Chemises, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
381. Corsets et vêtements et autres articles faits avec des tissus de toile, de soie et de coton, trente-deux et demi pour cent *ad valorem* 32½ p. c.
382. Mèches de lampes, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p. c.
383. Crêpe noir, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
384. Tissus en velours, velvantine et peluche, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
385. Sangle, élastique et non élastique, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
386. Jeannettes et coutils, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de corsets et de baleines de robes pour être employés dans leurs propres fabriques, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
387. Dentelles, millerets, soutaches, franges, broderies, cordons, corde élastique ronde ou plate, y compris l'élastique à jarretières, glands et embrasses; soutaches, chaînes, cordons ou autres articles en crin; collets ou collerettes en dentelle, et tous articles semblables; mouchoirs, tulle en dentelle et tulle de coton, de soie, de fil autres matières; nappes et rideaux confectionnés, garnis ou non garnis, et ceintures de toutes sortes, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
388. Fil de coton à coudre, en échevaux, noir, blanchi ou non blanchi, à trois et six brins, douze et demi pour cent *ad valorem*.. 12½ p. c.
389. Fil de coton à coudre et coton à crochet sur bobines, sur tubes ou en balles, et tous autres fils de coton, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.

390. Cordage, n.s.a., un centin et quart par livre et dix pour cent *ad valorem*..... 1½ p. lb et 10 p.c.
391. Ficelle et cordage de coton de toute espèce, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p. c.
392. Fil boudiné, lorsqu'il est importé pour la fabrication de la ficelle pour engerbeuses mécaniques, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
393. Ficelle pour les engerbeuses mécaniques, en chanvre, jute, manille ou agavé, et en manille et agavé mélangés, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p. c.
394. Toile et fil à voiles de chanvre ou de lin servant pour les voiles de barques et navires, cinq pour cent *ad valorem* 5 p. c.
395. Lacets de chaussures et de corsets, de toute matière, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
396. Hamacs et filets pour jeu de paume de pelouse, et autres articles semblables faits de ficelle, n.s.a., trente pour cent *ad valorem* 30 p. c.
397. Toile damassée, y compris les serviettes, couvertures de buffets et toile damassée pour escaliers, vingt-cinq pour cent *ad valorem*... 25 p. c.
398. Essuie-mains de toute description, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p. c.
399. Voiles pour bateaux et navires, vingt-cinq pour cent *ad valorem*... 25 p. c.
400. Poches ou sacs de chanvre, toile ou jute, et sacs de coton, sans couture, vingt pour cent *ad valorem* 20 p. c.
401. Tous articles faits de chanvre, lin ou jute, n.s.a., ou de lin, chanvre et jute combinés, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
402. Toile de jute, simplement blanchie, ou calandree, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
403. Soie grège ou filée, moulignée seulement, trame, et organzine divisée, non teinte, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p. c.
404. Soie à coudre et à broder, et soie torse, vingt-cinq pour cent *ad valorem*... 25 p. c.
405. Velours de soie, et tous articles de soie ouvrée ou dont la soie est la partie de plus grande valeur, n.s.a., excepté les habits sacerdotaux, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
406. Rubans de toutes sortes et de tous matériaux, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
407. Laine, savoir :—Leicester, Cotswold, Lincolnshire, laine longue de South Down, ou laines connues comme laines lustrées, et autres laines de peigne des mêmes espèces que celles produites en Canada, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
408. Crin frisé, ou teint, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
409. Fils de laine composés en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, coûtant vingt centins la livre ou moins, cinq centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*..... 5 c. p. lb. et 20 p. c.
410. Fil de laine et laine torse, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
411. Tissus et confections composées en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil d'alpaca, de chèvre, ou d'autres animaux de même espèce, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
412. Produits composés entièrement ou en partie de laine cardée, peignée et filée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, savoir :—Couvertures de laine et flanelles de toute description, draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits, pardessus et manteaux et draps feutrés, n.s.a., cinq centins par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 5c. p. lb. 25 p. c.
413. Châles de toutes sortes; couvertures de voyage de toutes espèces, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
414. Tissus de crin de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
415. Etoffes à robes pour femmes et enfants, doublures d'habits, alpagas, draps d'Orléans, cachemires, henriettes, serges, étamine à pavillon, drap de religieuse, bengalines, corde à fouets, étoffes

- croisées, imitations de soie ou jasquards, composés en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, ne pesant pas plus de six onces par verge carrée, lorsqu'ils sont importés à l'état gris ou non fini pour être teints ou finis en Canada, en vertu de règlements qui seront établis par le Gouverneur en conseil, vingt-deux et demi pour cent *ad valorem*..... 22½ p. c.
416. Feutre pressé de toute espèce, non rempli ou couvert d'aucun tissu, dix-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 17½ p. c.
417. Chaussettes et bas de toutes sortes, n.s.a., dix centins par douzaine de paires et trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 10c. p. douz. prs 35 p. c.
418. Effets tricotés de toute espèce, y compris les vêtements de dessous, tricotés, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
419. Tapis, nattes et tapis de pied, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*. 30 p. c.
420. Tapis, paillasons et nattes en fibre de coco, de chanvre ou jute, et doublures de tapis et coussinets d'escalier, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
421. Tapis, façon d'Ecosse, à deux brins et à trois brins, dont la chaîne est toute de coton ou de toute autre matière que de la laine cardée, peignée ou filée, ou de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, trois centins par verge carrée et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 3c. p. v. 25 p. c.
422. Tapis, façon d'Ecosse à trois brins et à deux brins, pure laine, cinq centins par verge carrée et vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 5c. p. v. 25 p. c.
423. Etoffes, non recouvertes en caoutchouc ou imperméables, en laine, coton, soie ou ramie, de soixante pouces ou plus en largeur, et ne pesant pas plus que sept onces par verge carrée, lorsqu'importées exclusivement pour la fabrication de pardessus (*mackintosh*) en vertu de règlements à être adoptés par le Gouverneur en conseil, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p. c.
424. Toiles cirées et soies huilées, veloutées, enduites de caoutchouc ou autres substances, n.a.p., vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*. 27½ p. c.
425. Prélarts et toiles cirées émaillés pour parquets, escaliers, tablettes et tables, nattes ou tapis en liège et linoleum, trente pour cent *ad valorem*, mais pas moins que quatre centins par verge carrée. 30 p. c.
426. Roulement de stores, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
427. Stores en pièces ou coupés et bordés, ou montés sur rouleaux, trente-cinq pour cent *ad valorem*, mais pas moins que cinq centins par verge carrée..... 35 p. c.
428. Gants et mitaines de toutes sortes, trente-cinq pour cent *ad valorem*. 35 p. c.
429. Confections et vêtements de toutes sortes, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée ou filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, n.a.p., cinq centins par livre et trente pour cent *ad valorem*..... 5c. p. lb. et 30 p. c.
430. Chapeaux d'hommes et de femmes, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
431. Parapluies, parasols et ombrelles de toutes sortes et de tous matériaux, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
432. Bretelles et parties de bretelles, trente-cinq pour cent *ad valorem*. 35 p. c.
433. Ceintures et bandages chirurgiques, et suspensoirs de toute espèce, vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p. c.
434. Articles pour pansements antiseptiques, tels que coton, charpie, laine d'agneau, étoupe, jute, gazes et filasse préparés pour pansements simples ou médicamenteux, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
- Divers.*
435. Fleurs artificielles, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
436. Boutons en sabots de bétail, caoutchouc, vulcanite ou composition, quatre centins par grosse et vingt pour cent *ad valorem*..... 4c. p. gr. et 20 p. c.

437. Boutons en nacre, ivoire végétal ou corne, huit centins par grosse et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	8c. p. grosse et 20 p. c.
438. Boutons de pantalons et tous autres boutons, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p. c.
439. Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
440. Engrais composé ou fabriqué, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p. c.
441. Feux d'artifice, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
442. Cartouches de fusil, carabine et pistolet; boîtes à cartouches de toute espèce et de tous matériaux; capsules et bourres de fusil de toutes sortes, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
443. Poudre à pétarder et à miner, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
444. Poudre à canon, à mousquet, à fusil, à carabine et de chasse et poudre à tirer, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
445. Nitro-glycerine, poudre à gros grain, salpêtre et autres matières explosives, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
446. Plaques photographiques sèches, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
447. Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes, et boîtes pour les contenir, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
448. Valises, malles, boîtes à chapeaux, sacs en tapis, sacoches, portefeuilles et bourses, et sacs à tabac, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
449. Navires et autres bâtiments, construits en tous pays étrangers, soit à vapeur ou à voiles, sur demande de leur enregistrement au Canada, sur la juste valeur marchande de la coque, des gréements, machines et autres appareils; sur la coque, les gréements et autres appareils, à l'exception des machines, dix pour cent <i>ad valorem</i> ; sur les chaudières, machines à vapeur et autres machines, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	10 p. c. 25 p. c.
450. Tous les articles non énumérés dans le présent acte comme soumis à des droits de douane et non déclarés admis en franchise par le présent acte, et qui ne sont pas compris dans la catégorie des articles dont l'importation est prohibée par le présent acte ou par tout autre acte, seront frappés d'un droit <i>ad valorem</i> de vingt pour cent.....	20 p. c.

Poisson et produits des pêcheries.

451. Maquereau, un centin par livre.....	1c. p. lb.
452. Hareng, saumuré ou salé, un demi-centin par livre.....	½c. p. lb.
453. Saumon, saumuré ou salé, un centin par livre.....	1c. p. lb.
454. Tout autre poisson saumuré ou salé, en barils, un centin par livre.....	1c. p. lb.
455. Poisson pris à l'étranger, importé autrement qu'en barils ou en demi-barils, soit frais, séché, salé ou saumuré, non spécialement énuméré, ni compris dans le présent acte, cinquante centins par cent livres.....	50c. p. 100lbs
456. Poisson fumé et poisson désossé, un centin par livre.....	1c. p. lb.
457. Anchois et sardines, conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de ferblanc n'ayant pas plus de cinq pouces de long, quatre pouces de large et trois pouces et demi de profondeur, cinq centins par boîte; en demi-boîtes n'ayant pas plus de cinq pouces de long, quatre pouces de large et un pouce cinq huitièmes de profondeur, deux centins et demi par demi-boîte; et en quarts de boîtes n'ayant pas plus de quatre pouces et trois quarts de long, trois pouces et demi de large et un pouce et un quart de profondeur, deux centins par quart de boîte.....	5c. p. bte. 2½c. p. demi-bte.
458. Lorsque ces derniers articles sont importés sous toute autre forme, trente pour cent <i>ad valorem</i>	2c. p. qrt bte. 30 p. c.

459. Poisson conservé dans l'huile, excepté les anchois et les sardines, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
460. Poisson frais ou séché, n.s.a., importé en baril ou demi-baril, un centin par livre.....	1c. p. lb.
461. Saumon et tous autres poissons préparés ou conservés, y compris les huîtres, non spécialement énumérés ou compris dans le présent acte, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
462. Huîtres, hors de la coquille, à la mesure, dix centins par gallon.	10c. p. gal.
463. Huîtres conservées, en boîtes ne contenant pas plus qu'une chopine, trois centins par boîte, la boîte comprise.....	3c. p. bte.
464. Huîtres en boîtes contenant plus d'une chopine et pas plus d'une pinte, cinq centins par boîte, la boîte comprise.....	5c. p. bte.
465. Huîtres en boîtes d'une capacité de plus d'une pinte, un droit additionnel de cinq centins pour chaque pinte ou fraction de pinte de plus qu'une pinte, les boîtes comprises... ..	5c. p. bte.
466. Huîtres dans la coquille, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
467. Colis contenant des huîtres ou autres poissons n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
468. Huile de blanc de baleine, huiles de baleine et autres huiles de poisson, et tous autres articles provenant des pêcheries non spécialement prévus, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p. c.

ANNEXE B.

Effets ou articles admis en franchise.

469. Articles pour l'usage du Gouverneur général.
470. Les articles suivants lorsqu'ils sont importés par ou pour l'usage de l'armée et de la marine :—Armes, uniformes pour l'armée ou la marine, instruments pour les corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre.
471. Articles importés par ou pour le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses départements, ou par et pour le Sénat ou la Chambre des Communes, y compris les articles suivants lorsqu'ils sont importés par le dit gouvernement ou par l'entremise de quelqu'un de ses départements pour l'usage de la milice canadienne :—Uniformes, instruments pour les corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre.
472. Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens et qui n'exercent aucune autre industrie ou profession.
473. Bagage de voyageurs, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
474. Voitures de voyageurs et voitures chargées de marchandises, les colporteurs et troupes de cirque exceptés, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
475. Vêtements et autres effets ou meubles de ménage, n'étant pas des marchandises, appartenant à des sujets britanniques décédant à l'étranger, mais domiciliés en Canada.
476. Effets appartenant aux colons, savoir :—Vêtements, meubles, livres professionnels, outils et instruments servant pour un métier ou pour quelque occupation ou emploi ; instruments de musique, machine à coudre pour usage domestique, bétail vivant, charrettes et autres véhicules et instruments aratoires dont le colon s'est servi pendant au moins six mois avant son arrivée au Canada, ne comprenant, toutefois, aucunes machines ni autres articles importés pour des fins de manufacture ou pour être vendus. Aussi, livres, gravures, argenterie ou meubles de famille, effets personnels et articles provenant de legs ; pourvu qu'aucun article sujet à l'imposition d'un droit, et déclaré comme appartenant à un colon ne puisse être ainsi déclaré à moins qu'il n'ait été apporté par le colon lors de sa première arrivée, et qu'il ne soit pas vendu, ou qu'il n'en soit pas autrement disposé, sans payer le droit, s'il n'a pas été à l'usage du colon pendant

- douze mois en Canada ; pourvu aussi que, sous l'autorité de règlements établis par le contrôleur des Douanes, le bétail soit admis en franchise lorsqu'il sera importé dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest, par des personnes ayant l'intention de s'y fixer, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le Gouverneur en conseil.
477. Animaux, amenés au Canada temporairement et pour une période de pas plus de trois mois, pour les expositions ou les concours en vue d'obtenir des prix offerts par quelque association agricole ou autre. (Mais une obligation sera préalablement signée, conformément aux règlements prescrits par le contrôleur des douanes, portant pour condition que le droit plein et entier auquel ces animaux seraient autrement soumis sera payé dans le cas de leur vente en Canada, ou s'ils ne sont pas réexportés dans le délai spécifié dans l'obligation.)
478. Chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs et chiens, pour l'amélioration des races, en vertu de règlements faits par le Conseil du Trésor et approuvés par le Gouverneur en conseil.
479. Ménageries, chevaux, bétail, voitures et harnais de ménagerie, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
480. Acides destinés à la médecine, à la chimie ou à la fabrication, non spécialement prévus dans le présent acte.
481. Cartes de l'amirauté.
482. Alun, en gros seulement, moulu ou non.
483. Aluminium, ou aluminium en feuille, et alumine et chlorure d'aluminium ou chloralun, sulfate d'alumine et alun en pains.
484. Ambre gris.
485. Ammoniaque, sulfate d', et sel ammoniac.
486. Préparations anatomiques et squelettes ou parties de squelettes.
487. Sels anilins et arséniate d'aniline ; teintures d'aniline et teintures de coaltar, en gros ou en paquets d'au moins une livre, y compris l'alizarine naturelle ou artificielle.
488. Huile d'aniline, crue.
489. Arnotto ou roucou, liquide ou solide.
490. Ancres.
491. Sels d'antimoine et antimoine, non moulus, ni pulvérisés ni autrement fabriqués.
492. Arsénic.
493. Asphalte et poix animale, à l'état naturel seulement.
494. Barils ou colis de fabrique canadienne exportés remplis de produits canadiens, lorsqu'ils sont renvoyés, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
495. Abeilles.
496. Cloches, quand elles sont importées pour l'usage des églises.
497. Bismuth métallique dans son état naturel.
498. Blanchets, cylindres, disques ou matrices pour graver les rouleaux de cuivre à imprimer, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de cotonnades, d'indiennes et de papier de tentures, pour être employés dans leurs fabriques seulement.
499. Albumine de sang et acide tannique.
500. Toile à blutoirs, non confectionnée.
501. Os, bruts, non fabriqués, brûlés, calcinés, moulus ni passés à la vapeur.
502. Livres, savoir :—Bibles, livres de prières, psautiers et livres d'hymnes, et livres imprimés en toute langue autre que l'anglais et le français.
503. Livres en relief pour les aveugles, et livres pour l'instruction des sourds et muets.
504. Livres imprimés par tout gouvernement, ou par toute association scientifique pour la diffusion des sciences ou des lettres, et rapports officiels annuels d'associations religieuses ou de bienveillance, et publiés comme résultat de leurs travaux et fournis à leurs membres, et non pour fins de négoce ou de commerce.
505. Livres, qui ne sont pas en train d'être imprimés ni réimprimés au Canada, et qui sont compris et servent de manuels dans le programme des études de toute université ou collège constitué au Canada pour l'usage des étudiants ; livres spécialement importés pour l'usage des Instituts d'Artisans, des bibliothèques publiques et gratuites, des bibliothèques des universités et des collèges, et

- pes bibliothèques de droit de toute association légale régulièrement constituée, pour l'usage de ses membres, en nombres ne dépassant pas deux exemplaires de chaque ouvrage, en vertu de règlements à être faits par ordre en conseil ; et livres, reliés ou non, qui ont été imprimés et fabriqués depuis plus de douze ans.
506. Livres imprimés dans une des langues ou un des dialectes de quelque tribu indienne du Canada.
 507. Percaline.
 508. Acide boracique, et borax, moulu ou non, en paquets d'au moins vingt-cinq livres seulement.
 509. Spécimens de botanique.
 510. Cuivre jaune de rebut, et cuivre jaune en feuilles ou plaques.
 511. Cuivre jaune en barres, baguettes et boulons, tuyaux de cuivre passés à la filière, sans soudure, unis ou enjolivés, non courbés ou autrement ouvrés, en longueurs de pas moins de six pieds.
 512. Cuivre jaune en lames, pour filets d'imprimerie, non finis.
 513. Fil de laiton et de cuivre rouge tordu, lorsqu'il est importé par les fabricants de chaussures pour usage dans leurs propres manufactures.
 514. Soies de porc.
 515. Métal anglais, en gueuses ou en barres.
 516. Brome.
 517. Millet à balais.
 518. Bougran pour la fabrication des chapeaux et de formes de chapeaux.
 519. Or et argent, en barres, blocs ou lingots, et frange d'or et d'argent.
 520. Poix de Bourgogne.
 521. Pierres à meules, en blocs, brutes et non ouvrées, non cerclées ni préparées pour être cerclées en meules de moulins.
 522. Capelines, chapeaux en paille de Livourne non finis, et capuches de manille.
 523. Plâtres et moulages à l'usage des écoles de dessin.
 524. Corde de boyau pour instruments de musique ; corde de boyaux ou corde à boyau non manufacturée, pour fouets et autres cordes.
 525. Scories de hauts-fourneaux.
 526. Cellulose, xylonite ou xyolite, en feuilles et en masses, blocs ou boules, à l'état brut.
 527. Craie, argile à porcelaine ou de Cornwall, feldspath et pierre crayeuse, moulus ou non moulus.
 528. Chaude soudante au rouge cerise.
 529. Chlorure de chaux.
 530. Chronomètres et boussoles pour les navires.
 531. Cinabre.
 532. Citrons et écorces de citrons, oranges et écorces d'oranges, en saumtre.
 533. Argiles, y compris argile à porcelaine, argile réfractaire et terre à pipes.
 534. Vêtements donnés à des institutions de charité.
 535. Houille anthracite et poussière de houille anthracite.
 536. Goudron et poix de houille.
 537. Coke.
 538. Cobalt en minéral.
 539. Cochenille.
 540. Collections de monnaies, de médailles et d'autres antiquités, y compris collections de timbres-poste.
 541. Monnaies d'or et d'argent, excepté les monnaies d'argent des Etats-Unis.
 542. Fibre de noix de coco, naturelle et filée.
 543. Couleurs métalliques, savoir :—Oxydes de cobalt, zinc, étain et cuivre, n.s.a.
 544. Vases sacrés, lorsqu'ils sont importés pour l'usage des églises.
 545. Cuivre rouge, vieux et en morceaux, et cuivre en gueuses, barres, baguettes et boulons, en longueurs de pas moins de six pieds, lingots, feuilles, plaques et doublage en cuivre non polis ou vernissés.
 546. Tuyaux de cuivre rouge passés à la filière et sans soudure.
 547. Cuivre, précipité de. brut.
 548. Laine de coton et déchets de coton.

549. Fils de coton, du numéro quarante et plus fin.
550. Coupes et autres prix gagnés dans des concours *bonâ fide*.
551. Galets de granit pour le jeu de curling.
552. Cyanure de potassium.
553. Diamants non montés, poussière de diamant et diamants noirs pour forets.
554. Forets diamantés pour la recherche des minéraux, ne comprenant pas la force motrice.
555. Volailles domestiques de pure race, pour l'amélioration de l'espèce, pigeons voyageurs, et faisans et cailles.
556. Sang-dragon.
557. Drogues à l'état naturel telles que écorces, fèves, baies, baumes, boutons, bulbes, fruits, insectes, graines, gommes et gommes résines, herbes, feuilles, noix, graines de fruits et de plantes, qui ne sont pas comestibles et à l'état naturel, dont la valeur n'est pas augmentée par le raffinage ou le broyage ou par aucun autre procédé de fabrication et auxquelles il n'est pas autrement pourvu.
558. Toile pour courroies et boyaux à incendie, lorsqu'elle est importée par les fabricants d'articles en caoutchouc pour être employée dans leurs fabriques.
559. Articles pour teindre ou tanner, à l'état naturel, n.s.a., baies servant à teindre ou employées à la confection des teintures; curcuma ou racine de safran indien; noix de galle; laque crue, en grains, en palettes, en bâtons et en écailles; indigo, pâte et extrait d'indigo et inde-plate auxiliaire de l'indigo ou poudre de zinc; persis, ou extrait d'orseille et de litnus; terre du Japon; gambier ou cachou; extrait de bois de campêche, de fustet, de chêne et d'écorce de chêne; bois de cam et sumac et leur extrait; écorce pour les tanneurs; écorce de pruche et écorce de chêne.
560. Œufs et jaune d'œuf.
561. Emeri en vrac, broyé ou moulu.
562. Spécimens d'entomologie.
563. Feutre adhésif pour doublage de navires.
564. Engrais, non composés ou non fabriqués, y compris kaïnite ou sel de potasse allemande, potasse minérale allemande, poussière d'os, noir animal ou os carbonisés et cendre d'os, issues ou déchets de poisson, guano et autres engrais animaux et végétaux.
565. Fibre du Mexique, et fibre de Tampico ou crin végétal, et fibre végétale naturelle.
566. Fibrilles.
567. Bandelettes en coton et en caoutchouc n'excédant pas sept pouces de largeur, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de garnitures de machines à carder et pour leur usage.
568. Hameçons, filets et seines et fils employés à la confection de filets ou seines, et lignes de pêche, ne comprenant pas les instruments de pêche ou les hameçons avec mouches ou cuillères flottantes, servant aux amateurs, ou le fil ou la ficelle communément employés pour la couture ou la fabrication.
569. Fibre de lin et étoupe de lin.
570. Briques réfractaires à l'exclusion des doublages de poêles pour fins de fabrication.
571. Silex, pierres à fusil, et silex moulu.
572. Plantes de fleuristes, savoir:—Palmiers, orchidées, azalées, cactus, et bulbes de fleurs de toutes sortes.
573. Feuilles de digitale.
574. Fossiles.
575. Tourteaux de coton, faits du marc de la graine de coton après que l'huile en a été extraite, mais non lorsqu'il a été traité par les alcalis.
576. Fruits, savoir:—Bananes, figues-bananes, ananas, grenades, goyaves, mangues et pamplemousses; et bluets, fraises et framboises sauvages.
577. Terre à foulon.
578. Pelleteries de toutes sortes, non préparées d'aucune manière.
579. Grès pour composition réfractaire appelé *gannister*.
580. Globes géographiques, topographiques et astronomiques.
581. Chauderets et baudruche pour batteurs d'or.
582. Balayures d'or et d'argent.

583. Herbes, manille, esparto ou espagnole, et autres herbes, et pulpe d'herbes, y compris les herbes décoratives, séchées mais non colorées ou autrement ouvrées.
584. Gravier.
585. Graisse brute, déchets du gras animal, pour la fabrication du savon seulement.
586. Grommits.
587. Gomme, savoir :—Gomme d'ambre, arabique, d'Australie, copal, damar, élemi, kaurie, mastic, sandaraque, sénégal et laque; et laque blanche, en gomme ou larmes, pour fins de fabrication; et gomme adragante, gedda et d'épinevinette.
588. Gutta-percha au naturel.
589. Gypse naturel (sulfate de chaux).
590. Crin, nettoyé ou non, mais non frisé, teint ou autrement ouvré.
591. Poil pour chapeliers, séparé de la peau, et peluche de soie ou de coton pour chapeliers.
592. Chanvre, non préparé.
593. Peaux crues, soit salées à sec ou saumurées, et peaux vertes.
594. Sabots, lames de corne, cornes et bouts de cornes, bruts, non polis ou autrement ouvrés que nettoyés.
595. Feuillard n'ayant pas plus de trois huitièmes de pouce de largeur et étant de l'épaisseur du numéro vingt-cinq ou au-dessous, employé dans la fabrication des rivets tubulaires.
596. Glace.
597. Mais des variétés connues sous les noms de *Southern, White Dent*, ou dent-de-cheval blanc, pour ensilage, et *Western Yellow Dent*, ou dent-de-cheval jaune, pour ensilage, lorsqu'il est importé pour être planté ou semé pour nourrir au vert et ensilage, et pour nulle autre fin, suivant les règlements à faire par le Gouverneur en conseil.
598. Iode, à l'état brut.
599. Lingotières.
600. Sable ou globules ferrugineux et potée sèche pour polir le verre ou le granit.
601. Bouillon noir, solution d'acétate de fer pour teindre et pour imprimer les indiennes.
602. Poutres, feuilles, plaques, angles et courbes en fer ou en acier pour navires ou bâtiments en fer, en acier ou mixtes.
603. Mâts ou parties de mâts de fer ou d'acier, pour navires.
604. Articles manufacturés de fer, d'acier, de cuivre jaune qui, lors de leur importation, sont d'une classe ou d'une espèce non manufacturée en Canada, lorsqu'ils sont importés pour servir à la construction ou à l'équipement de bâtiments ou navires.
605. Ivoire et ivoire végétal, non ouvrés, et placage d'ivoire, scié seulement.
606. Vieux cordages.
607. Jute et jute en tige.
608. Toile de jute, venant du métier, non colorée, rasée, pressée, calendrée ni finie en aucune façon.
609. Fil de jute de lin ou de chanvre uni, teint ou coloré, lorsqu'il est importé par les fabricants de tapis, nattes et paillassons, et de sangle ou toile de jute et de ficelle, pour servir dans leurs propres fabriques.
610. Toile de jute, non pressée ou calendrée lorsqu'importée par des manufacturiers de tapis cirés, pour servir dans leurs propres fabriques.
611. Soude brute.
612. Kryolite ou cryolite minérale.
613. Noir de fumée et noir d'ivoire.
614. Lave non ouvrée.
615. Plomb, nitrate et acétate de, non moulu.
616. Sangsues.
617. Jus de citron, à l'état naturel seulement.
618. Litharge.
619. Litmus et tous lichens, préparés ou non préparés.

620. Bandages de roues de locomotives et wagons, en acier, à l'état brut.
621. Locomotives et wagons à voyageurs, à bagage et à fret, étant la propriété de compagnies de chemins de fer des Etats-Unis parcourant toute ligne de chemin de fer qui traverse la frontière, tant que les locomotives et wagons canadiens seront admis en franchise aux Etats-Unis dans des circonstances analogues, en vertu des règlements qui seront prescrits par le contrôleur des Douanes.
622. Garance et *munjeet*, ou garance de l'Inde, moulues ou préparées, et tous leurs extraits.
623. Oxide de manganèse.
624. Manuscrits et cartes d'assurance.
625. Cartes géographiques et cartes marines à l'usage des écoles d'aveugles.
626. Marbre brut en blocs.
627. Ecume de mer (*meerschaum*), à l'état naturel.
628. Eaux minérales naturelles, non en bouteilles, en vertu de règlements à faire par le contrôleur des Douanes.
629. Spécimens de minéralogie.
630. Outillage de mines et de fonderies importé antérieurement au seize mai 1896, et qui, à l'époque de l'importation, sera d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.
631. Modèles d'inventions et d'autres améliorations dans les arts; mais ne seront pas considérés comme modèles les articles qui peuvent être montés pour s'en servir.
632. Mousse d'Islande et autres mousses, herbes et plantes marines, crues ou à l'état naturel ou nettoyées seulement.
633. Musc, dans la poche ou en grains.
634. Journaux, et magasins trimestriels, mensuels et semi-mensuels, et journaux littéraires hebdomadaires, non reliés.
635. Nickel.
636. Etoupe.
637. Huiles, savoir:—De coco et de palme, dans leur état naturel; huile carbolique ou huile lourde, huile d'olive, n.s.a., pour fins de fabrication et de mécanique, et huile de rose, y compris l'otto de roses.
638. Tourteaux et farine de tourteaux oléagineux, tourteaux et farine de graine de cotonnier, et tourteaux et farine de noix de palmier.
639. Osier.
640. Minerais de métaux de toutes sortes.
641. Acide oxalique.
642. Huîtres et semence d'huîtres importées pour les cultiver dans les eaux canadiennes.
643. Tableaux à l'huile ou aquarelles, par des artistes d'un mérite reconnu, ou copies des grands maîtres par ces artistes.
644. Tableaux à l'huile ou aquarelles, œuvres d'artistes canadiens, d'après les règlements à faire par le contrôleur des Douanes.
645. Feuilles de palmier, non mises en œuvre.
646. Instruments et appareils de physique, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas fabriqués en Canada, lorsqu'ils sont spécialement importés pour l'usage des universités, collèges, écoles et sociétés scientifiques.
647. Phosphore.
648. Dessins représentant des insectes, etc., quand ils sont spécialement importés pour l'usage des collèges, écoles, sociétés scientifiques et littéraires.
649. Brai de pin, et goudron de pin en colis de pas moins de quinze gallons chaque.
650. Tresses, en pelure d'osier, en chanvre de Manille, en poil de chèvre, en paille d'Italie et en herbe.
651. Fil et feuilles de platine, et alambics, bassins, condensateurs, tubes et tuyaux de platine, lorsqu'ils sont importés par des fabricants d'acide sulfurique pour servir dans leurs usines à la fabrication ou à la condensation de l'acide sulfurique.
652. Creusets en plombagine.
653. Chlorate de potasse en cristaux, quand il est importé pour des fins de fabrication seulement; muriate et bichromate de potasse, bruts, potasse caustique, et prus-

- siate de potasse rouge et jaune ; aussi, potasse et perlasse, en colis de pas moins de vingt-cinq livres.
654. Pierres précieuses, à l'état brut.
655. Prunelle.
656. Pierre ponce.
657. Mercure.
658. Plumes d'oie dans leur état naturel ou arrachées.
659. Quinine.
660. Chiffons de cotons, de toile, de jute, de chanvre et de laine ; déchets et rognures de papier, et déchets de toutes sortes, excepté les déchets de minéraux.
661. Liqueur rouge, acétate cru d'aluminium préparé avec l'acide pyroligneux, pour teindre et pour imprimer des tissus de coton.
662. Présure, crue ou préparée.
663. Résine, en colis de pas moins de cent livres et huile de résine.
664. Branches, coulants, anneaux, chapeaux, fourchettes, bouts et douilles en cuivre, fer ou acier ; montures ou tiges non ouvrées, ou seulement coupées de longueur convenable pour manches de parapluies, d'ombrelles ou de parasols, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de parapluies, d'ombrelles et de parasols pour servir dans leurs manufactures à la fabrication de parapluies, ombrelles et parasols seulement.
665. Racines médicinales, savoir :—D'orcanette, brute, écrasée ou moulue, d'aconit, de colombo, de gentiane, de ginseng, de jalap, d'ipécacuana, d'iris, de réglisse, de salsepareille, de scille, de dent-de-lion, de rhubarbe et de valériane, non moulues.
666. Caoutchouc cru, caoutchouc ou gomme élastique, non mis en œuvre ; caoutchouc dur en feuilles, mais non mis en œuvre davantage, et caoutchouc redissous et substituts du caoutchouc.
667. Sièges de selle, étriers, et arçons de selle de toutes sortes.
668. Safran, safran en gâteaux, safranum, et leurs extraits.
669. Sel, importé du Royaume-Uni ou de quelqu'une des possessions britanniques, ou importé pour l'usage des pêcheries de mer ou du golfe, n.a.p.
670. Salpêtre.
671. Sable.
672. Boyaux à saucisses, non nettoyés.
673. Vieux fer et vieil acier, propre seulement à être fabriqué de nouveau, et formant partie ou tiré de quelque navire naufragé dans les eaux qui ressortissent au Canada.
674. Plantes venues des graines pour le greffage, savoir :—pruniers, poiriers, pêcheurs et autres arbres fruitiers.
675. Graines, savoir :—Roucou, betterave, carotte, lin, navet, mangel-wurzel et moutarde, et graines aromatisées non comestibles et à l'état naturel et dont la valeur n'a pas été augmentée par le broyage ou le raffinage ou par quelque autre procédé de fabrication, savoir :—Anis, anis étoilé, carvi, cardamone, coriandre, cumin, fenouil et fenugrec.
676. Fèves, savoir :—Fève de Tonka, fève de vanille et noix vomique, à l'état naturel seulement, caroube et farine de caroube, fèves de cacao, entières ou concassées, non torréfiées, broyées ou moulues.
677. Coquilles, écailles et carapaces ; écailles de tortue et nacre de perle, et autres, non ouvrées.
678. Boutons de chaussures en papier mâché ; crochets en métal pour attacher les gants ; agrafes à œillet et œillets.
679. Silex ou quartz cristallisé.
680. Soie crue ou telle que dévidée du cocon, n'étant pas doublée, ni torse, ni travaillée en aucune façon ; cocons et bourre de soie.
681. Argent, argent d'Allemagne et nickel, laminés ou en feuilles.
682. Sulfate de soude cru, connu sous le nom de sel en pains, cendre de barille ou soude de barille, soude caustique ; silicate de soude en cristaux ou en solution ; bichromate de soude, nitrate de soude ou nitre cubique, sel de soude, sulfure de sodium, nitrite de soude, arséniate, biarséniate, chlorure, chlorate, bisulfure et tannate de soude.

683. Alliage de zinc (*spelter*), en blocs ou en gueuses.
684. Molettes et croisilles employées dans la fabrication de la poterie.
685. Bols en acier pour les crèmesuses.
686. Acier pour la fabrication des limes, lorsqu'il est importé par les fabricants de limes pour être employé dans leurs manufactures.
687. Acier du calibre numéro 20 et au-dessous, mais pas plus mince que le calibre numéro 30, destiné à être employé pour la fabrication des lames à corset, des ressorts d'horlogerie et des lames pour semelles de chaussures ; et fil d'acier plat du calibre numéro 16 et plus fin, pour servir à la fabrication des tiges de corsets, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de ces articles pour être employés dans leurs propres manufactures.
688. Baguettes laminées d'acier, de moins d'un demi-pouce de diamètre ou de moins d'un demi-pouce de côté, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de boutons de portes ou des fabricants de serrures ou des coutelliers, pour être employées dans la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures.
689. Rails d'acier ne pesant pas moins que quarante-cinq livres par verge linéaire pour servir aux voies de chemins de fer ; mais cet item ne s'appliquera pas aux rails pour la construction de voies ferrées servant ou destinées à servir à des fins particulières seulement, ni aux rails qui ne servent pas ou qui ne sont pas destinés à servir au trafic général des marchandises ou des voyageurs, ni aux rails entrant dans la construction des tramways ou chemins de fer urbains.
690. Acier pour scies et coupe-paille, ébauché, mais non autrement ouvré.
691. Acier évalué à deux centins et demi et plus la livre, pour la fabrication des patins.
692. Acier du calibre n° 12 et au-dessous, mais pas plus mince que le n° 30, lorsqu'il est importé par les fabricants de boucles d'agrafes à fermoirs et de grappins ou crampons, pour être employé à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
693. Stéréotypes, électrotypes et planches de livres en cellulose et leurs supports, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces planches, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose.
694. Sucre, n.s.a., ne dépassant pas le numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, égouts de sucre ou pompages égoutés durant le transit, mélado ou mélado concentré, fonds de cuves et concrétions de sucre.
695. Sulfate de fer (couperose), et sulfate de cuivre (vitriol bleu).
696. Soufre brut, ou en canon, ou fleur de soufre sublimé.
697. Métal à ferrets, uni, verni ou étamé, en rouleaux de pas plus d'un pouce et demi de largeur, lorsqu'il est importé par les fabricants de lacets pour souliers et corsets, pour être employé dans leurs fabriques.
698. Queues non préparées.
699. Tartre émétique et tartre gris ; crème de tartre en cristaux, et tartre brut.
700. Thé et café vert importés directement du pays de production.
Cet item comprendra le thé et le café achetés en entrepôt dans tout pays où le thé et le café sont soumis aux droits de douanes, pourvu qu'il soit prouvé d'une manière satisfaisante que le thé ou le café ainsi achetés en entrepôt sont de nature à pouvoir être admis pour la consommation domestique dans le pays où ils sont achetés.
701. Chardons à foulons.
702. Etain en cristaux, déchets de bandelettes d'étain, et étain en blocs, gueuses, barres et feuilles, et ferblanc et plomb à thé.
703. Tabac, non manufacturé, pour fins d'accise, aux conditions de l'Acte concernant le revenu de l'intérieur.
704. Gournables.
705. Arbres, n.s.a.
706. Térébenthine, crue ou naturelle.
707. Tortues.
708. Bleu ultramarin, sec ou en pulpe.
709. Vaccin et pointes de vaccin sur ivoire.

710. Vernis noir et luisant à l'usage des navires.
 711. Vert-de-gris, ou sous-acétate de cuivre, sec.
 712. Fanons de baleine non ouvrés.
 713. Blanc de céruse ou blanc d'Espagne, blanc de doreurs et blanc de Paris.
 714. Manœuvres en fil de fer pour navires et bâtiments.
 715. Fil d'acier fondu au creuset.
 716. Fil de fer ou d'acier, des calibres n° 13 et 14, plat, et gaufré, employé en rapport avec la machine à griffes dite *wire grip machine*, par les fabricants de chaussures et courroies de cuir, lorsqu'il est importé par les fabricants de ces articles pour être employé à ces fins seulement dans leurs propres fabriques.
 717. Laine et poil de chameau, d'alpaca et autres animaux semblables, non autrement préparés que lavés, n.s.a., et peignons ou laine courte qui tombe des cardes dans les fabriques de lainages.
 718. Fil de poil de chèvre angora.
 719. Laine ou fil de laine peignée lorsqu'il est tordu, teint ou fini, et importé par les fabricants de milleret ou soutache, cordonnet, glands et franges, pour servir à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.

Bois.

720. Bois en grume et bois non équarri, non ouvrés et n.s.a.
 721. Bois de chauffage, billes à manches d'outils, billes à enfonçures, billes à douves et billes à bardeaux, perches à houblon, poteaux de clôtures, traverses de chemins de fer, bois de navires et planches pour les navires, non spécialement prévus par le présent acte.
 722. Bois de charpente, dégrossi ou scié, et pièces de bois servant à faire des espars et à construire des quais.
 723. Bois de charpente, équarri ou avivé sur deux faces.
 724. Bois créosoté.
 725. Planches, madriers, voliges et autre bois de service sciés, non équarris ou équarris sur une seule face.
 726. Bois de pin de lambrissage.
 727. Bois d'épinette de lambrissage.
 728. Moyeux de roues, balustres, blocs à faire des formes, des moyeux, des rames, des fûts de fusil, des enfonçures, et tous blocs ou pièces similaires, ébauchés ou sciés seulement.
 729. Lattes.
 730. Piquets et palis.
 731. Bardeaux.
 732. Douves de toute espèce, et bois non ouvré.

Mais si quelque pays frappe d'un droit les articles énumérés dans la présente annexe, ou l'un quelconque de ces articles, lorsqu'ils seront importés du Canada dans ce pays, le Gouverneur en conseil pourra, en tout temps, par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*, déclarer que les droits d'exportation suivants, ou n'importe lesquels de ces droits seront exigibles sur les billots exportés du Canada au dit pays—

Savoir :

733. Sur les billots de pin, de sapin Douglas, d'épinette, de sapin baumier, de cèdre, d'orme et de pruche, un droit n'excédant pas trois piastres par mille pieds, mesure de planche.
 Dans le cas de l'exportation d'aucuns des billots susénumérés, en longueurs de moins de neuf pieds, il pourra être exigé de la même manière, mais par corde, un droit équivalant au droit susmentionné par mille pieds, mesure de planche.
 Et le droit d'exportation sera en conséquence exigible, après publication de la dite proclamation.
 Mais le Gouverneur en conseil pourra, en tout temps, par proclamation publiée de la même manière, lever ou imposer ce droit d'exportation.

734. Bambous ouvrés, et roseaux de bambou, coupés de longueur seulement pour cannes, ou pour manches de parapluies ou de parasols.
735. Jones et rotins, non ouvrés.
736. Liège, bois ou écorce de, non ouvrés.
737. Bois de service et de charpente scié en madriers et planches, savoir :—Amaranthe, cocoboral, buis, cerisier, châtaignier, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycamore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné et frêne blanc, lorsqu'ils ne sont pas autrement ouvrés que sciés ou fendus ou imprégnés de créosote, vulcanisés ou traités par quelque autre procédé de conservation que ce soit; le bois du plaqueminiér et du cornouiller, les billes de noyer dur et le noyer dur débité pour rais de roues, mais non autrement ouvré; les rais de roues en noyer dur, tournés bruts, non façonnés en tenons, onglets, rainures, tenons ronds, ni aplanis, dégrossis, coupés de longueur ou polis.
738. Cuivre jaune, en boulons, en barres, et pour doublage.
739. Zinc, en blocs, gueuses et feuilles, et tubes de zinc passés à la filière et sans soudure.
740. Zinc, chlorure, sels et sulfate de.
741. Culots en cuivre, bruts, pour la manufacture d'étuis ou cartouches en papier, lorsqu'importées par les fabricants d'étuis ou cartouches en cuivre et en papier, pour usage dans leurs propres fabriques.
742. Baguettes en fil de laiton, de fer ou d'acier, rondes, laminées, de moins de trois huitième de pouce de diamètre et baguettes de cuivre d'un pouce de diamètre ou au-dessus, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil métallique pour servir à la fabrication du fil métallique dans leurs manufactures.
743. Tuf calcaire.
744. Acier en feuilles, de creuset, du calibre onze à seize, de $2\frac{1}{2}$ à 18 pouces de largeur, lorsqu'il est importé par des fabricants de couteaux de faucheuses et de moissonneuses, pour la fabrication de ces couteaux dans leurs manufactures.
745. Rouleaux de cuivre devant servir à l'impression des calicots, lorsqu'importés par les imprimeurs de calicots pour s'en servir dans leurs fabriques à l'impression des calicots et pour cette fin seulement (les rouleaux de ce genre n'étant pas fabriqués en Canada).
746. Fil de caoutchouc.
747. Jantes de roues en noyer dur, façonnées à la scie seulement, ou sciées et courbées, non rabotées, unies ou autrement fabriquées.
748. Peaux et détritüs de poisson.
749. Gomme chicle ou sappato, à l'état brut.
750. Bandes (non des cordons), bordures, bouts, et côtés et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés par les fabricants de chapeaux seulement, pour être employés dans leurs ateliers à la confection des chapeaux.
751. Papier de chanvre fait par des machines à quatre cylindres et calandré à une épaisseur de .006 à .008 pouce pour la fabrication d'étuis à plomb de chasse, les amorces pour la fabrication d'étuis à plomb de chasse, et le carton-feutre encollé et passé à la presse hydraulique et couvert de papier ou non, pour la fabrication des bourres,—lorsque ces articles sont importés par les fabricants d'étuis à plomb de chasse, cartouches et bourres de fusil dans le but d'être employés à ces fins seulement dans leurs propres fabriques, jusqu'à l'époque où les dits articles seront fabriqués en Canada; pourvu toujours que les dits articles, lors de leur importation, seront déclarés seulement au port ou aux ports qui seront désignés par le contrôleur des Douanes, et à nul autre endroit; des échantillons des dits articles seront fournis au percepteur du port ou des ports par le département des Douanes pour la conduite des fonctionnaires lorsqu'ils admettent ces articles en franchise.
752. La mélasse de deuxième opération, ou mélasse provenant de la fabrication du sucre de mélasse de moins de 35 degrés à l'épreuve du polariscope, lorsqu'elle est importée par les fabricants de cirage pour servir dans leurs propres fabriques à la fabrication du cirage; pourvu que les importateurs, à part le serment

- qu'ils devront prêter lors de la déclaration que la dite mélasse est importée pour le dit usage et ne servira pas à d'autres fins fassent mélanger la dite mélasse, dans un réservoir à cette fin, avec au moins un cinquième de sa quantité d'huile de morue ou autre huile, par laquelle la dite mélasse sera rendue impropre à aucun autre usage, le dit mélange devant être fait en présence d'un officier de douanes aux frais de l'importateur, et en vertu de tels autres règlements qui de temps à autre seront jugés nécessaires dans l'intérêt et pour la protection du revenu, et que jusqu'à ce que le dit mélange soit effectué et dûment certifié à la face de la déclaration par le dit officier de douanes, la déclaration sera déclarée incomplète et la mélasse sera sujette aux mêmes droits que lorsqu'elle est importée dans un autre but.
753. Crin de cheval non autrement ouvré que nettoyé et lavé ou teint, importé pour servir à la fabrication des tissus de crin.
754. Serges, étoffes moirées ou autres tissus, importés par les fabricants de boutons pour s'en servir dans leurs propres fabriques, fabriqués en patrons de telle grandeur ou de telle forme ou taillés de telle manière qu'ils ne soient propres qu'à couvrir des boutons exclusivement—l'officier compétent des douanes devant s'assurer que ces conditions sont remplies et l'attester sur la face même de chaque déclaration.
755. Oleo-stéarine et degras importés par les fabricants de cuir pour servir à la fabrication du cuir dans leurs manufactures.
756. Platine et oxyde noir de cuivre pour servir à la fabrication du chlorate.
757. Potasse, chlorate de potasse, moulu seulement, et non allié à d'autre substance.
758. Tubes de fer laminé, non soudés, de moins de $1\frac{1}{2}$ pouce de diamètre, le fer angulaire de calibre 9 et 10 d'une largeur n'excédant pas $1\frac{1}{2}$ pouce, les tubes en fer vernissé ou cuivré, d'un diamètre n'excédant pas $1\frac{1}{2}$ pouce,—lesquels doivent tous être coupés de longueur pour la fabrication des lits, et employés à nulle autre fin, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de lits en fer pour ces fins seulement dans leurs propres fabriques, jusqu'à l'époque où l'un quelconque de ces articles sera fabriqué en Canada.
759. Bran de scie des essences suivantes:—Amaranthe, cocoboral, buis, cerisier, chataignier, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycamore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné, frêne blanc, plaque-minier et cornouiller.
760. Centres en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longes de fouet dans le cas où ils sont importés par les fabricants de fouets pour être utilisés dans la confection de fouets dans leurs propres fabriques.
761. Acier pour la fabrication des marteaux, des tarières et mèches, lorsqu'importé par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs manufactures seulement.
762. Acier du calibre 24 et 17 en feuilles de 63 pouces de longueur et de 18 à 32 pouces de largeur pour la fabrication de joints tubulaires arqués, lorsqu'importés par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs manufactures seulement.
763. Ruban d'acier et fil d'acier plat, lorsqu'importé par les fabricants de clôtures de bandes métalliques à pointes ou unies, et fil barbelé pour clôtures, devant servir dans leurs propres manufactures pour cet objet.
764. Fil à ressorts d'acier Bessemer doux, du calibre dix, douze et treize respectivement, et fil d'acier à ressorts Homo du calibre onze et douze respectivement, lorsqu'importé par les fabricants de sommiers élastiques pour servir dans leurs propres manufactures à la fabrication de ces articles.
765. Machines à écrire, tablettes avec figures mobiles et instruments de musique importés par et devant servir à l'usage des écoles pour les aveugles, étant et devenant la propriété exclusive de l'administration des dites écoles, et non de particuliers,—les détails ci-dessus devant être vérifiés au moyen d'un affidavit spécial qui devra accompagner chaque entrée lors de sa présentation.

766. Laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora lorsqu'importée par les fabricants de galon pour être exclusivement employée dans leurs fabrique pour la manufacture de ces galons seulement, en vertu de règlements qui pourront être adoptés par le contrôleur des Douanes.

Pourvu qu'en ce qui concerne les articles importés pour des fins de fabrication qui sont admissibles en vertu de cet acte, pour un objet spécifique, à un tarif plus bas que celui qui serait imposable dans un autre cas, ou qui sont exempts de droits, l'importateur qui réclame cette exemption de droits ou cette exemption proportionnelle de droits, fasse et signe l'affirmation ou affidavit suivant devant le percepteur des douanes au port d'entrée :—
Je (1), le soussigné, importateur de (2) mentionnés dans cette déclaration (3), solennellement que ces (4) sont importés par moi pour la fabrication de (5) dans ma propre manufacture située à (6), et qu'aucune partie ne sera employée à d'autres fins, et que je n'en disposerai pas avant qu'ils soient ainsi manufacturés.

(1) Nom de l'importateur.

(2) Nom de la marchandise ou de l'article.

(3) Jure ou affirme.

(4) Nom de la marchandise ou de l'article.

(5) Nom de l'article à être manufacturé.

(6) Nom de la localité, comté et province.

ANNEXE "C."

767. Livres imprimés, dessins, peintures, gravures, photographies ou reproductions de tout genre, de nature à fomenter la trahison ou la sédition, ou d'un caractère immoral ou indécent.

768. Réimpressions d'ouvrages canadiens enregistrés, et réimpressions d'ouvrages anglais enregistrés qui ont aussi été enregistrés en Canada.

769. Monnaie affaiblie ou contrefaite.

770. Oléomargarine, *butterine*, ou autre semblable chose remplaçant le beurre.

771. Articles fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par des détenus, ou qui ont été faits dans quelque prison, geôle ou pénitencier, ou avec sa coopération.

4. Résolu.—Qu'il est expédient d'abroger la partie de l'Acte du revenu de l'intérieur et ses amendements qui détermine les droits d'accise qui doivent être prélevés sur le malt et le vinaigre, et de prescrire qu'à dater du 28 mars inclusivement les droits d'accise sur ces articles seront les suivants :

1. Malt, un centin et demi par livre..... 1½c. p. lb.

2. Vinaigre, huit centins par gallon de preuve..... 8c. p. gall.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

	Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest.....	37,000 00
	Traitement de deux juges de la cour de district, à Montréal, à \$3,000.....	6,000 00
	Frais de voyage des juges dans les Territoires du Nord-Ouest....	3,000 00
	Allocations de circuit, Colombie-Britannique.....	7,000 00
48	Allocations pour voyage aux juges de la cour du banc de la reine et des cours de comté, Manitoba.....	2,500 00
	Allocations de circuit des juges <i>ad hoc</i>	500 00
	2 arbitres officiels, à \$1,000 chacun.....	2,000 00
	Frais de voyage des arbitres officiels.....	500 00
	Dépenses en vertu du chapitre 181, S.R.C.....	700 00

Cour Suprême du Canada.

	Rapporteur de la cour.....	2,400 00
	Rapporteur-adjoint, commis de 1re classe.....	1,500 00
	Commis du bureau du registraire, commis de 3e classe.....	1,000 00
	Deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe	650 00
	Bibliothécaire.....	1,000 00
	Gardien.....	700 00
	3 messagers, à \$500 chacun.....	1,500 00
49	Dépenses contingentes et déboursés, frais de voyage des juges ; appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissier, etc.), et \$300 de livres pour les juges.....	3,500 00
	Impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême.....	2,750 00
	Achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibli- othèque.....	4,000 00

Cour de l'Echiquier du Canada.

	Commis de seconde classe.....	1,350 00
	Commis de troisième classe.....	950 00
	Commis de troisième classe.....	450 00
	Messenger.....	367 50
	Dépenses contingentes, frais de voyage du juge et du registraire, traitement des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge.....	4,000 00
50	Impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Echiquier.....	1,000 00
	Surcroît de traitement au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur de rapports.....	300 00
	Augmentation des appointements de L. A. Audette, du 1er juillet 1894 au 30 juin 1895.....	175 00
	Appointements du registraire, cour de l'Echiquier en amirauté Québec.....	666 66
	do prévôt do do.....	333 34
	Local pour la cour de l'Echiquier en amirauté au besoin.....	300 00
	Frais de voyage des juges locaux et autres officiers.....	500 00

V.—POLICE.

51	Police fédérale.....	22,000 00
----	----------------------	-----------

VI.—PÉNITENCIERS.

53	Saint-Vincent de Paul.....	98,875 86
54	Dorchester.....	46,537 00
55	Manitoba.....	48,957 65
56	Colombie-Britannique.....	52,368 35
57	Prison de Régina.....	13,789 65

Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 30 mai 1894.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 12.15 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Landerkin—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le maître de poste de Georgetown a-t-il été destitué? Si oui, quand et pourquoi? Qui a été nommé à cet emploi? Quel est le salaire du maître de poste de cette localité?

M. Delisle—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Eugène Pelletier, autrefois de Saint-Roch des Aulnets, est-il employé à la ferme expérimentale? Si oui, depuis quand, et sur la recommandation de qui? Quelle est son occupation et son salaire?

M. Flint—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il quand le rapport de la Commission Royale sur la prohibition sera prêt à être soumis à la Chambre? Si oui, quand ce rapport sera-t-il présenté?

M. Perry—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement s'est-il informé,—

1. Du nombre de fabriques de chaussures dans chacun des trois comtés de l'Île du Prince-Edouard?

2. Du nom du village ou township où se trouve chaque fabrique?

3. Du montant du capital placé dans chaque fabrique?

4. Du nombre d'ouvriers employés dans chaque fabrique?

5. Du montant des gages payés annuellement par chaque fabrique?

6. De la production annuelle de chaque fabrique?

M. Amyot—Jeudi prochain—ADRESSE—Etat indiquant en détail toute somme d'argent payée à *M. Narcisse Rosa*, de Québec, constructeur de navires, au cours des années de 1865 à 1869 inclusivement; la date et le montant de chaque paiement; le nom des navires pour lesquels chaque paiement a été fait; la raison de chaque paiement ainsi fait, établissant si le paiement a été fait d'après le tonnage de chaque navire et quel tonnage, ou s'il a été fait sur la base des droits payés sur articles employés dans la construction de ces navires et quels articles, et donnant ces articles et les dits droits payés et remboursés, en détail, avec les dates des remboursements pour chaque navire; le dit état devant aussi énoncer ceux des dits paiements qui ont été faits au dit *Narcisse Rosa* personnellement, et énonçant, quant à ceux qui ont pu être faits à d'autres qu'à lui-même, mais pour lui, le nom de ces tierces personnes; aussi, copie des reçus pour chacune des dites sommes donnés tant par le dit *Narcisse Rosa* que par d'autres pour lui; aussi, copie de toutes procurations en vertu desquelles ces tierces personnes ont ainsi reçu diverses sommes pour le dit *Narcisse Rosa*.

M. Sproule—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, rapports, instructions ou autres communications entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer et entre le gouvernement et ses inspecteurs concernant les règlements pour le transport des animaux sur pied sur les dits chemins de fer entre aucuns points des Etats-Unis, en passant par le Canada.

M. Davies—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de toutes accusations, plaintes, lettres, télégrammes, correspondance, rapports ou ordres concernant la destitution ou le renvoi de *John McLeod* de la charge d'inspecteur des travaux de réparation à la jetée de Broad Cove Marsh, Cap-Breton.

M. Perry—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant à quelle date les chaloupes d'hiver ont commencé à transporter les malles entre le Cap-Tourmentine, N.-B., et le Cap-Traverse, I.P.-E.; combien de voyages ont été faits pour transporter les malles; le nombre de sacs transportés à et de l'Île du Prince-Edouard; la date de chaque voyage; le nombre de passagers traversés à ou de l'Île; le coût de ce service pour l'année 1894; et à quelle date ce service a cessé.

M. *Foster*—Jeudi prochain—Comité général pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra passer un contrat, pour une période n'excédant pas dix ans, avec toute personne ou compagnie pour l'exécution d'un service hebdomadaire rapide par steamers entre le Canada et le Royaume-Uni, avec relâche à un port français, aux termes et conditions, quant au transport des malles et autrement, que le Gouverneur en conseil jugera opportuns, pour une subvention n'excédant pas la somme de sept cent cinquante mille piastres par année.

No 48.

OTTAWA, MARDI, 29 MAI 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 49.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MERCREDI, 30 MAI 1894.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De William Lownsbrough, reeve, de Oakwood, et autres, d'autres lieux, comté de Victoria; du conseil municipal du township de Trafalgar, comté de Halton; et de David Lawrence et autres, de Thamesford et autres lieux, comtés de Oxford et Middlesex, tous de l'Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Wood (Brockville), présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 10 avril 1894,—Etat indiquant le montant des droits sur le bois de construction perçus à Québec, chaque année, durant les derniers dix ans, la quantité de bois inspectée chaque année, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs.

Réponse à Ordre du 10 avril 1894,—Etat indiquant la quantité de bois de construction examinée par les inspecteurs-mesureurs, à Montréal, chaque année, pendant les derniers dix ans; le montant des droits perçus chaque année durant la même période, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs à Montréal pendant le même temps.

Réponse à Adresse du 10 avril 1894,—Copie de tout arrêté du conseil, depuis l'origine de la confédération jusqu'à l'an 1879 inclusivement, concernant toute remise de droit (*drawback*) et tout *bônus* en rapport avec la construction des navires, barques, ou autres bâtiments canadiens.

Sir Charles Hibbert Tupper, présente un bill (No 130) modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats des capitaines et seconds de navires,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité sur le bill (No 6) à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill O (No 119) intitulé: "Acte pour faire droit à William Samuel Piper," est lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés, ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat sur les divorces.

Le comité général sur le bill (No 6) à l'effet de priver de leur vote les électeurs qui se laissent corrompre, reprend alors le cours de ses délibérations sur le dit bill, lequel est rapporté avec des amendements.—À être pris en considération, tel qu'amendé, demain.

Le bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche, est délibéré en comité général,—et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. *Prior*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris des mesures afin d'empêcher les autorités impériales d'employer des Chinois aux travaux de fortification à Esquimalt? Si oui, quelles sont ces mesures et quel résultat ont-elles produit?

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce trentième jour de mai, été affiché pour être pris en considération par le comité des Bills Privés, vendredi, le 1er juin prochain, ou après, savoir:—

Bill O (No 119) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Samuel Piper."

Alors M. Foster informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre. Ordonné que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

La Chambre se forme de nouveau des Séances.

(En comité.)

— Les résolutions suivantes sont adoptées :—

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 31 MAI 1894.

PRIÈRE.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de Louise ; de Alexander Stewart et autres, de Castleavery, comté de Marquette ; et du conseil municipal de Elton, comté de Selkirk, tous du Manitoba ; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

Du conseil municipal de la cité de Toronto ; demandant la passation de mesures législatives qui autorise le creusement des canaux du Saint-Laurent à une profondeur de quatorze pieds.

Sir John Thompson propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que les traitements des juges des cours de comté de Caribou, New-Westminster, Yale, Nanaïmo et Kootenay, dans la province de la Colombie Anglaise, seront de \$2,400, chacun, par année.

Alors, Sir John Thompson informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que les Ordres du Gouvernement auront la priorité, les mercredis, après les interpellations, pendant le reste de la session ; et que l'ordre des affaires pour les mercredis aux termes de la règle 19, deviendra, pendant le reste de la session, l'ordre des affaires pour les lundis, après sept heures et demie p.m., à l'expiration des bill privés qui ne seront pas pris en considération pendant la première heure.

M. Foster propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra passer un contrat, pour une période n'excedant pas dix ans, avec toute personne ou compagnie pour l'exécution d'un service hebdomadaire rapide par steamers entre le Canada et le Royaume-Uni, avec arrêt à un port français, aux termes et conditions, quant au transport des malles et autrement, que le Gouverneur en conseil jugera opportuns, pour une subvention n'excedant pas la somme de sept cent cinquante mille piastres par année.

Alors, M. Foster informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

VII.—LÉGISLATION.

Sénat.

58	Appointements et dépenses contingentes du Sénat.....	61,688 00
	<i>Chambre des Communes.</i>	
59	Traitement de l'Orateur-suppléant.....	2,000 00
60	Appointements.....	71,612 50
61	Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc...	13,600 00
62	Dépenses contingentes.....	23,100 00
63	Publication des <i>Débats</i>	40,000 00
64	Estimation approuvée du sergent-d'armes.....	34,182 50
65	Somme nécessaire pour la revision des listes électorales.....	200,000 00
66	Dépenses contingentes à l'occasion des listes électorales.....	2,500 00

Bibliothèque du Parlement.

67	Appointements des employés de la bibliothèque.....	17,162 50
68	{ Livres pour la bibliothèque du parlement, y compris les frais de reliure.....	12,000 00
	{ Achat d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique.....	1,000 00
	{ Dépenses contingentes.....	2,800 00

Dépenses générales.

69	Impressions, reliure et distribution des lois.....	6,000 00
70	Impressions, papier à imprimer et reliure.....	100,000 00

XI.—PENSIONS.

	{ Pour gratification annuelle à :—	
89	{ Lady Cartier.....	1,200 00
	{ Mme Delaney.....	400 00
	{ Mme Gowanlock.....	400 00
	{ Mlle Harriet Fraser.....	250 00
	{ M. Roderick Fraser.....	150 00
90	Pensions payables par suite de l'invasion féniennne.....	3,147 50
91	Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812....	180 00
92	Compensation aux pensionnaires au lieu de terre.....	389 20
93	Pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens	23,000 00
94	Pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs.	3,367 78

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL. —CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

111	{ Construction.....	2,000 00
	{ Pour payer la somme adjugée par les arbitres.....	90,000 00

TRAVAUX EN GÉNÉRAL.

112a Pour autoriser le paiement des frais de litige occasionnés par la construction de chemins de fer et de canaux, lesquelles dépenses devront être portées au compte des travaux spécialement intéressés..... 6,000 00

CANAUX.

113 Soulanges..... 750,000 00
 115 Rapide-Plat..... 100,000 00
 116 Galops..... 150,000 00

Résolutions à rapporter.

VENDREDI, 1er juin 1894.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 12.2 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Lister*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il récemment acquis des propriétés dans la cité de London par achat ou location? Si c'est par voie d'achat, quel était le vendeur et quel a été le prix payé? Si c'est par voie de location, quel était le bailleur? Quelle est la durée du bail et quel est le montant du loyer annuel? Quelle est la description de la propriété, c'est-à-dire, le numéro ou autre désignation de la propriété, et sur quelle rue est-elle située? Le bail donne-t-il au gouvernement le privilège d'acheter? Si oui, à quel prix?

M. *Lister*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Messieurs M. P. et W. H. Davis ont-ils été autorisés à retirer les montants déposés par eux entre les mains du gouvernement en garantie de l'exécution d'un contrat pour le creusement du canal de Cornwall ou autres travaux publics, et à substituer à ce dépôt un cautionnement en biens-fonds ou autres propriétés? Si oui, quel était le montant des deniers retirés, et quelle est la nature de la garantie substituée? Si des biens-fonds sont actuellement détenus comme garantie, au lieu d'espèces, pour l'exécution du dit contrat, quelles sont l'étendue et la nature de ces biens-fonds? Où sont-ils situés et par qui et à quel chiffre ont-ils été évalués avant d'être acceptés? Quels sont la nature et le montant des garanties (s'il en est) aux mains du gouvernement pour l'exécution du contrat relatif aux barrages à Sheiks Island?

M. *Martin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de pourvoir à l'éducation des sourds et muets des Territoires dans l'asile des sourds et muets du Manitoba?

M. *Martin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Des officiers reviseurs ont-ils été nommés pour Winnipeg, Selkirk, Lisgar, Macdonald, Brandon et Marquette? Si oui, quels sont leurs noms? Et s'ils n'ont pas été nommés, quand le seront-ils?

M. *Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Qui était en charge du bureau de poste de Georgetown, l'andernier, pendant la maladie du maître de poste? Le service a-t-il été exécuté d'une manière satisfaisante? Des pétitions ont-elles été expédiées demandant la révocation du maître de poste pendant sa maladie? Si oui, ces pétitions portaient-elles de nombreuses signatures? Herbert Henderson a-t-il été en charge du bureau et en a-t-il rempli les fonctions depuis sa nomination? Si non, qui était en charge et qui a fait le service?

M. *McCarthy*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant copie de la dénonciation, des dépositions et autres procédures lors de la poursuite intentée contre M. D. E. Buist pour avoir, le ou vers le 22 mars dernier, mis à la poste de Collingwood un journal contenant des matières écrites adressées à madame A. D. Cameron, à Brandon, en violation de l'Acte des Postes. Aussi, indiquant de quelle manière on a disposé de l'accusation, et copie de toute correspondance entre l'inspecteur des postes, ou autre fonctionnaire, et le département, et entre l'accusé et le département à ce sujet.

M. *Foster*—En comité des Voies et Moyens—Les items suivants :—
Cercles, bandages et bandes de fer ou d'acier, de huit pouces de largeur et au-dessous, du numéro dix-huit et plus épais, dix piastres par tonne..... \$10 p. tonne.
Œufs, cinq centins par douzaine 5c. p. douz.

No 50.

OTTAWA, JEUDI, 31 MAI 1894

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria,

PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 51.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, VENDREDI, 1^{ER} JUIN 1894.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Chambre de Commerce de Guelph ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, au sujet de la faillite, ne devienne pas loi.

De la Chambre de Commerce de Guelph ; et de Thomas McMillan et autres, de Asphodel et autres lieux, comté de Peterborough, Ont. ; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Conformément à la règle 54, votre comité a pris en considération le bill P (No 120) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Joseph Thompson," et il a trouvé suffisants les avis donnés au sujet de ce bill.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'Assurance sur la vie dite Northern.

Bill (No 62) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario ; et le

Bill D (No 96) du Sénat, intitulé : " Acte constituant la corporation de garantie du Canada."

Touchant le bill en dernier lieu mentionné, votre comité recommande que le titre soit changé en celui de " La Corporation de Garantie Générale du Canada."

Sur motion de M. Mills (Annapolis), il est Ordonné,—Que le bill P (No 120) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Joseph Thompson," soit mis sur la liste des Ordres pour seconde lecture, lundi prochain.

Les bills suivants sont lus la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 113) modifiant l'Acte d'Inspection des Navires ; et

Bill (No 125) modifiant de nouveau l'Acte d'Inspection Générale.

Le bill Z (No 115) du Sénat, intitulé : " Acte ayant pour objet la conservation du gibier dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest du Canada," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution concernant les traitements des juges des cours de comté dans la province de la Colombie Anglaise.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les traitements des juges des cours de comté de Caribou, New-Westminster, Yale, Nanaïmo et Kootenay, dans la province de la Colombie Anglaise, seront de \$2,400 chacun, par année.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Que le proviso suivant soit ajouté à la 3me résolution des droits de douanes, telle qu'adoptée en comité des Voies et Moyens, mardi, le 29 écoulé :—

Pourvu que dans le cas de marchandises importées ou retirées d'entrepôt pour la consommation, et pour lesquelles les droits ont été payés, le ou après le 27 mars, conformément au taux de droits mentionné comme étant payable à la date de la déclaration de ces marchandises dans l'annexe A des dites résolutions, ou dans toute résolution subséquente, les droits ainsi payés ne soient pas affectés ou que la personne qui les aura payés, ne soit pas obligée à un autre paiement de droits à raison de modification apportée à ce taux de droit durant la présente session par toute résolution subséquente à celle qui a servi de base au paiement de ces droits.

2. Résolu que les items suivants soient ajoutés à l'annexe A des droits de douane, telle qu'adoptée en comité des Voies et Moyens, le 29 écoulé :

1. Ferrures à l'usage des constructeurs, des ébénistes, des entrepreneurs de pompes funèbres, des tapissiers, des selliers, y compris les étrilles, ferrures de carrossiers, serrures, couplets et pentures, n.s.a., scies de toute espèce, et coutellerie de table, n.s.a., trente-deux et demi pour cent *ad valorem*..... 32½ p.c.
2. Houille grasse, soixante centins par tonne de 2,000 livres..... 60c. p. ton.
3. Poussière de charbon, n.s.a., vingt pour cent *ad valorem* 20 p.c.
4. Œufs, cinq centins par douzaine; mais exempts de droits tant que les œufs exportés du Canada seront admis en franchise aux Etats-Unis... .. 5c. p. douz.
5. Fil de fer galvanisé, des numéros six, neuf, douze et quatorze, lorsqu'importés par des fabricants de clôtures métalliques, pour usage dans leurs fabriques seulement, vingt pour cent *ad valorem*. 20 p.c.
6. Cercles, bandages et bandes de fer ou d'acier, de huit pouces de largeur et au-dessous, du numéro dix-huit et plus épais, dix piastres par tonne..... \$10 p. tonne.
7. Riz, lorsqu'importé par les fabricants d'amidon de riz pour usage dans leurs fabriques, trois quarts de centin par livre..... ¾c. p. lb.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, lundi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu;

M. Foster propose,—Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Charlton propose, comme amendement,—Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants :—" dans l'opinion de cette Chambre, les terres publiques de la Puissance ne devraient être vendues qu'aux colons de bonne foi, à des conditions équitables et dans une mesure qui permette au colon de les occuper et de les cultiver convenablement; qu'aucune vente de terres publiques

à des spéculateurs ou à des intermédiaires ne devrait être permise; que l'on devrait pourvoir libéralement à des concessions gratuites aux colons; et que des octrois de terres aux corporations de chemins de fer ont été faits par le gouvernement avec une prodigalité inconsidérée au grand détriment des intérêts publics."

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Daly.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

ERRATUM.

Dans le Procès-Verbal d'hier, page 327, le mot "exception" doit être substitué au mot *expiration* imprimé par erreur dans l'avant dernière ligne de la motion de Sir John Thompson relative à l'ordre des affaires pour les lundis.

AVIS DE MOTION.

M. Carroll—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il été informé qu'au dernier voyage du steamship "Labrador," ce vaisseau a été détenu à la Pointe-aux-Pères une heure et demie, attendant la visite du Dr. Gauvreau? Des plaintes ont-elles été faites contre cet officier public, l'accusant de négligence dans l'accomplissement de son devoir, particulièrement dans la circonstance plus haut mentionnée? Si oui, le gouvernement se propose-t-il de faire enquête et d'agir contre lui si les plaintes sont fondées?

No 51.

OTTAWA, VENDREDI, 1ER JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 52.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, LUNDI, 4 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De James McPherson et autres, de Longford Mills et autres lieux, comtés d'Ontario et Simcoe; de James Martin, reeve, et autres, de Sunnidale, comté de Simcoe; de John McGregor, reeve, et autres, de McNab, comté de Renfrew; du conseil municipal du township de Hamilton; et du conseil municipal de la ville de Cobourg, tous du comté de Northumberland; de Levi Perkins et autres, du township de Keppel, comté de Grey; de Daniel Steels, reeve, et autres, de Lobo, comté de Middlesex; du conseil municipal du township de Monck; et de William Jackson et autres, de Peel et autres lieux, comté de Wellington, tous de l'Ontario; du conseil municipal de Pipestone; et de George Glendening et autres, de Bradwardine, tous du comté de Selkirk, Manitoba; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 78) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis à Matane et Gaspé.

Bill (No 80) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes Rocheuses.

Bill (No 58) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Mégantic.

Bill (No 101) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta; et le

Bill N (No 102) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort Qu'Appelle,"

Et les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 81) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron.

Bill I (No 103) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant les Actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard."

Bill L (No 107) du Sénat, intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim"; et le

Bill X (No 108) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Les promoteurs du bill (No 52) concernant la Compagnie de téléphone de New-Westminster à Burrard-Inlet (à responsabilité limitée), ayant signifié leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré, et que les honoraires soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Tisdale, le bill (No 52) concernant la Compagnie de téléphone de New-Westminster et Burrard-Inlet (à responsabilité limitée), est retiré, et il est ordonné de rembourser les honoraires payés pour ce bill, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Costigan présente.—Réponse à Ordre du 28 mai 1894.—Copie de toute correspondance échangée entre D. J. Hughes, écrivain, juge du comté d'Elgin, Ont., et les fonctionnaires de l'Imprimerie du Gouvernement au sujet de l'impression de la dernière liste de votation du comté d'Elgin qui a été révisée.

M. Ouimet présente.—Réponse à Ordre du 2 mai 1892.—Copie de toute enquête, faite sous l'autorité du département des Travaux Publics, pour constater les dommages causés aux propriétaires de la commune d'Yamaska, par l'érection d'une digue dans la rivière Yamaska.

Sir John Thompson soumet à la Chambre.—Rapport du ministre du Commerce sur la mission en Australie.

M. Wallace présente les réponses suivantes:—

Réponse à Ordre du 14 mai 1894.—Etat indiquant le montant et la valeur de l'acier à creuset importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 6 novembre 1885; aussi, le montant et la valeur des serges et étoffes moirées importées en Canada en franchise, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 6 novembre 1885.

Réponse à Ordre du 14 mai 1894.—Etat donnant le montant et la valeur des bandes, bordures, bouts et côtés, et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 5 juillet 1886;

Aussi, le montant et la valeur des bandes métalliques à pointes ou unies pour la fabrication des clôtures importées en franchise, en Canada depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 17 juillet 1886;

Aussi, le montant et la valeur de câble métallique importé en Canada en franchise depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 17 juillet 1886;

Aussi, le montant et la valeur du fil de cuivre jaune ou rouge tordu importé en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 20 juillet 1886;

Aussi, le montant et la valeur de la laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora importée en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 18 novembre 1886.

Réponse à Ordre du 11 mai 1894.—Etat indiquant la quantité et la valeur des jantes de roues en noyer dur importées en franchise en Canada chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre en conseil du 16 novembre 1888; aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier à ressorts Homo plus fin que le No 9, et pas plus fin que le No 15 importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, pour servir aux fabricants de sommiers élastiques, aux termes de l'ordre en conseil du 6 décembre 1888.

Réponse à Ordre du 14 mai 1894.—Etat donnant la valeur du cuir à doublure importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre en conseil du 1er juillet 1887;

Aussi, la valeur des centres en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longues de fouet importés en Canada en franchise, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre en conseil du 2 juillet 1887;

Aussi, la valeur des rouleaux en cuivre devant servir à l'impression des calicots importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre en conseil du 22 novembre 1887;

Aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier du No 12 jusqu'au No 30, importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887 aux termes de l'ordre en conseil du 11 juillet 1888 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil de laine et du fil de laine peignée importés en Canada en franchise pour l'usage des fabricants, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre en conseil du 11 juillet 1888 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil de jute et du fil de coton plus fin que le No 40 ; et du fil de fer galvanisé ou étamé ou cuivré ou non, du No 16 ou plus fin importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes des ordres en conseil du 11 juillet 1888.

M. Haggart présente,—Réponse à Adresse du 25 avril 1894,—Copie de toute correspondance échangée sous forme de lettres, requêtes et rapports, depuis le premier avril 1887, jusqu'au premier mars 1894, entre le gouvernement et M. J. B. Many, ou le conseil municipal, de la municipalité de Saint-Luc, dans le comté de Saint-Jean, relativement à la construction d'un pont-tournant sur le canal de Chambly, vis-à-vis l'extrémité sud de l'Isle Sainte-Thérèse, dans la rivière Richelieu.

Le bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'Assurance sur la vie dite Northern, est délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 62) concernant la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill D (No 96) du Sénat, intitulé : " Acte constituant la corporation de Garantie du Canada," est délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé. (Titre changé en celui de " Acte constituant la corporation de Garantie Générale du Canada.")

Sur motion de M. Brodeur, il est voté une Adresse demandant copie de toute correspondance, requêtes et mémoires au sujet de la réduction ou de l'abolition des droits sur le tabac canadien, ou au sujet des modifications qui pourraient être apportées aux lois du Revenu de l'Intérieur à ce sujet.

M. Coatsworth propose,—Qu'il est expédient d'insérer dans tout contrat pour travaux publics qui sera passé dorénavant une clause obligeant l'entrepreneur à payer aux ouvriers employés à ces travaux des gages au moins aussi élevés que ceux qui seront payés dans la localité où ces travaux seront exécutés, à l'époque de l'exécution de ce contrat, à moins que le ministre, avec le département duquel le contrat a été passé, n'exempte, pour des raisons spéciales, l'entrepreneur de l'observance de cette clause.

Et un débat s'ensuivant,—M. Haggart propose,—Que le débat soit ajourné.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Publics est appelé en vertu d'un ordre spécial.)

Le bill (No 6) à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre, est délibéré tel qu'amendé, lu la troisième fois, et passé.

Le bill (No 2) à l'effet de mieux assurer l'observance du jour du Seigneur, communément appelé Dimanche, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à demain.

Le bill (No 4) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux et de modifier le Code Criminel de 1872, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, et sur rapport de progrès,—le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Girouard* (Deux-Montagnes)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il connaissance d'un livre publié par madame E. M. Jones, de Brockville, ayant pour titre: "Dairying for Profit, or the Poor Man's Cow?" Est-ce l'intention du gouvernement de faire traduire cet ouvrage en français et de le répandre parmi les cultivateurs parlant la langue française?

M. *Legris*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement est-il informé que le quai construit, l'été dernier, à Yamachiche a été brisé ou considérablement endommagé par les glaces, ce printemps?

2. Est-il vrai que ce quai est situé à une distance d'environ deux arpents du du rivage lorsque l'eau est basse?

3. Est-ce l'intention du gouvernement de réparer ce quai ou de le laisser tel qu'il est actuellement?

4. Si le gouvernement le fait réparer, est-ce son intention de procurer au public le moyen de transporter au, ou du rivage, les effets qui pourront être déposés sur ce quai, si toutefois la chose arrive?

M. *Lister*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le dépôt en argent fait en garantie de l'exécution des travaux sur les sections 1, 2 et 3 du canal de Soulanges a-t-il été remis? Si oui, quel est l'entrepreneur? Quel montant a été déposé comme garantie? Quel montant a été remis et quand l'a-t-il été? Quelle garantie lui a été substituée? Si c'est une hypothèque, quelle est la description et l'étendue de la propriété?

M. *McLennan*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement sait-il si une réponse (et dans ce cas, laquelle) a été faite au mémoire présenté au ci-devant gouverneur général du Canada, Lord Derby, le 7 juillet 1892, par un comité de membres de la Chambre des Communes nommé à cette fin, exposant que les volontaires canadiens de 1837-38 avaient combattu pour la cause de l'Empire Britannique sur la demande des officiers impériaux et qu'une récompense devrait être donnée pour reconnaître les loyaux services de ces braves qui ont fait si noblement leur devoir en maintenant la paix et le bon ordre dans notre pays et en repoussant l'invasion étrangère, services qui nous ont valu le maintien de notre nationalité et notre titre de citoyens de l'Empire Britannique dont nous sommes fiers à si juste titre; et aussi, exprimant l'espoir que grâce aux bons offices de Son Excellence, il plairait à Sa Majesté d'accorder une médaille à chacun des volontaires survivants qui aurait contribué à la défense du territoire de Sa Majesté dans le Haut et le Bas-Canada en 1837-38?

2. Quelle décision, s'il en est, a été prise par le gouvernement au sujet de la pétition signée par 70 membres de la Chambre des Communes et qui lui a été présentée en juillet, 1892, demandant de faire droit aux réclamations des volontaires survivants qui, en 1837-38, ont défendu par la force des armes, les possessions de Sa Majesté dans le Haut et le Bas-Canada contre l'invasion étrangère et les troubles du dedans, et exposant que le gouvernement devrait reconnaître d'une manière substantielle, en terres ou en argent, les services de chacun des volontaires survivants qui ont défendu le territoire de Sa Majesté?

3. Le gouvernement se propose-t-il de remplir les promesses contenues dans la proclamation en date du 18 ou 19 décembre 1837, lancée par Sir Francis Bond Head, alors lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, appelant la milice pour apaiser l'insurrection et repousser l'invasion des Américains, dans laquelle proclamation Sir Francis Bond Head promettait, en sa qualité officielle, à ceux qui prendraient du

service, deux louis par mois pendant la durée de leur service ainsi qu'un octroi de 100 ou 200 acres de terre; tel que mentionné dans les pétitions présentées à Son Excellence le Gouverneur général en conseil par les vétérans de 1837-38 ?

4. Le gouvernement sait-il qu'une indemnité au montant de \$4,000 a été accordée par l'Assemblée législative de la province d'Ontario, pendant la session de 1873, à la famille de feu le colonel Baldwin, qui a contribué à lever un corps pour la défense de ce pays en 1837, et aussi, qu'une indemnité a été accordée par la dite Assemblée législative d'Ontario pendant la session de 1874 à un certain John Montgomery, un rebelle notoire qui a pris une part active à l'insurrection de 1837-38 ? Si oui, une demande a-t-elle été faite à ce gouvernement par les autorités d'Ontario de rembourser à cette province les montants des dites indemnités, ou de l'une ou l'autre; et dans ce cas, quelles mesures ont été prises à ce sujet pour les autorités fédérales ?

M. *McMillan*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'établir un port de douane à Seaforth, Ontario ?

M. *Rider*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Y a-t-il des vacances dans le service des douanes dans le comté de Stanstead ? Si oui, quelles sont ces vacances et quand se sont-elles produites ? Le public a-t-il souffert du délai à les remplir ? Si oui, le gouvernement a-t-il l'intention de les remplir sans délai ? Si non, le gouvernement se propose-t-il d'abolir ces positions vacantes ? Le gouvernement a-t-il reçu des demandes pour ces positions, et combien ?

M. *McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat faisant connaître les dépenses totales se rapportant aux appartements de l'Orateur du Sénat, y compris les fournitures de toutes sortes faites à ce sujet aux frais du public, pour chacune des années depuis 1879 à 1893, inclusivement.

M. *McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat faisant connaître les dépenses totales se rapportant aux appartements de l'Orateur de la Chambre des Communes, y compris les fournitures de toutes sortes faites à ce sujet aux frais de public, pour chacune des années depuis 1879 à 1893, inclusivement.

Sir *Charles Hibbert Tupper*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'Inspection des bateaux à vapeur."

Sir *John Thompson*—En comité général sur le bill No 126 Acte modifiant le Code criminel, 1892,—Proposera les additions suivantes au bill:—

Que la clause suivante soit ajoutée immédiatement après la clause 549, et qu'elle soit la clause 549 (a):—

"549 (a.) Toute personne accusée devant deux juges de paix d'une infraction aux termes de la clause 523 ou de la clause 525 pourra, en comparaisant devant les juges, déclarer qu'elle s'oppose à être jugée par eux: et alors les dits juges ne procéderont pas à l'instruction de la cause, mais la traiteront sous tous rapports comme une accusation d'acte criminel portée devant eux, et l'accusé pourra être poursuivi criminellement en conséquence."

Que les sous-paragraphes suivants soient ajoutés à la fin du paragraphe 2:—

"(d.) L'obligé sera passible de contrainte par corps pour le paiement du jugement et des frais.

"(e.) Quand on ne pourra pas trouver suffisamment de biens et effets, terres ou tènements pour exécuter le jugement contre un obligé, et que le fait sera attesté dans le retour du bref d'exécution ou apparaîtra par le rapport de distribution, un mandat d'arrestation adressé au shérif du district pourra être lancé sur le fiat ou précepte du procureur général ou de toute personne par lui à ce autorisée par écrit, et ce mandat autorisera le shérif à appréhender au corps l'obligé ainsi en défaut et à le loger dans la prison commune du district jusqu'à ce qu'il ait satisfait à la loi, ou jusqu'à ce que la cour qui a lancé ce mandat, pour cause valable, comme il est dit ci-après, rende une ordonnance à ce sujet et que cette ordonnance ait été dûment exécutée.

"(f.) Ce mandat sera rapporté par le shérif le jour où il est rapportable et le shérif devra déclarer dans son rapport ce qui a été fait en exécution du dit mandat.

“(g.) Sur pétition de l’obligé, dont avis devra être donné au greffier de la couronne du district, la cour pourra s’enquérir des circonstances de l’affaire, ou pourra, à sa discrétion, ordonner la décharge du montant dont il est responsable ou rendre telle ordonnance à ce sujet et au sujet de son emprisonnement qui paraîtra juste, et telle ordonnance sera exécutée par le shérif.”

Que le sous-paragraphe suivant soit ajouté à la fin du paragraphe 3 de la clause 926:—

“(b.) L’obligé, pour l’exécution du jugement dans toute telle action, sera passible d’emprisonnement de la même manière que l’est une caution dans le cas d’un cautionnement judiciaire dans des affaires civiles.”

Que le chiffre 6 soit retranché dans la quatrième ligne avant la fin de la deuxième annexe.

No 52.

OTTAWA, LUNDI, 4 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 53.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 5 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir Adolphe Caron présente,—Réponse à Ordre du 25 avril 1894,—Copie de toutes plaintes faites par un nommé Etienne Tremblay, depuis le 1er novembre 1893, contre Joseph Placide Rocheleau, maître de poste de Pauline, dans le comté de Rouville, P.Q. Et aussi, copie du rapport de l'inspecteur des postes qui a fait l'enquête sur cette plainte, ou de tout autre officier chargé de faire cette enquête.

Sir Charles Hibbert Tupper présente,—Réponse à Adresse du 16 avril 1894,—
1. Copie de l'ordre en conseil nommant Théophile Sabourin, garde-pêche, pour la division du Lac des Deux-Montagnes et l'Île Perrot;

2. Copie de l'ordre en conseil nommant Julien Monpetit, garde-pêche, pour la même division;

3. Copie de toutes instructions et ordres donnés par le département des Pêcheries, aux dits gardes-pêche;

4. Copie des rapports des deux gardes-pêche, pour les années 1891-1892.

M. Haggart présente,—Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de toutes lettres, documents et états ayant rapport à l'adjudication, à William H. Davis et Fils, de l'entreprise de la construction d'un barrage à l'île Sheiks, se rattachant au canal Cornwall.

Sir John Thompson présente,—Réponse à Ordre du 28 mai 1894,—Etat donnant les noms des juges puñés dans la province de l'Ontario, les dates de leur nomination, le nom et le chiffre de la population du comté pour lequel ils ont été nommés, ainsi que le traitement et les allocations de chacun de ces juges.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain, savoir:—

Par M. Fraser:—Bill (No 131) constituant en corporation la Compagnie d'Acieries de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Sproule:—Bill (No 132) concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique.

Par M. Daly:—Bill (No 133) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Et aussi,—Bill (No 134) concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour l'irrigation et autres fins.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, étant lu;

M. Foster propose,—Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Davies propose, comme amendement,—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ en février 1887, un bref a été émis pour l'élection d'un membre pour représenter le district électoral du comté de Queen, dans la Chambre des Communes du Canada, adressé à John R. Dunn en qualité d'officier-rapporteur ;

Que le 15 février était le jour fixé pour la nomination des candidats et le 22 pour la votation ;

Que M. George G. King et M. George F. Baird ont été nommés comme candidats le 15 février ; que le bulletin de nomination de M. George F. King a été signé par plus de vingt-cinq électeurs régulièrement qualifiés du district, et qu'il a aussi été accepté et signé par lui et vérifié sous serment par M. Medley Wetmore, qui aussi, à l'époque, a remis à l'officier-rapporteur le dépôt de \$200 requis par la loi et que ce dernier a alors donné à T. Medley Wetmore un certificat déclarant qu'il avait reçu de lui un bulletin de nomination de M. George G. King, signé par plus de vingt-cinq personnes et signé par M. George G. King, qui acceptait ce bulletin, et qu'il avait aussi reçu un dépôt de \$200 tel que requis par la loi ;

Que la votation ayant été demandée, une élection a été tenue le 22 février,—MM. George G. King et George F. Baird étant les candidats ;

Que le 5 mars, jour fixé pour déclarer le résultat de la votation, l'officier-rapporteur a déclaré le nombre de votes donnés pour chaque candidat aux divers districts de votation, mais qu'avant d'annoncer le résultat, l'agent de M. George F. Baird a objecté que M. George G. King n'avait pas été régulièrement mis en nomination parce que le dépôt de \$200 n'avait pas été fait par son agent régulier ; et que tous les votes donnés pour lui étaient, par conséquent, nuls et de nul effet et devaient être rejetés, et que M. George F. Baird devait être déclaré régulièrement élu ;

Que l'officier-rapporteur a adopté cette manière de voir et a déclaré M. George F. Baird régulièrement élu, bien qu'il fut admis que M. George G. King avait la majorité des votes enregistrés ;

Que le 7 mars, une demande a été faite au nom de M. George G. King au juge Steadman sur un affidavit relatant en substance les faits ci-dessus et énonçant aussi que le déposant croyait que l'un des députés officiers-rapporteurs avait mal compté les bulletins, et qu'un autre officier-rapporteur avait irrégulièrement rejeté un ou plusieurs bulletins en en faisant le décompte ;

Que, sur cet affidavit, une ordonnance a été rendue par le juge Steadman fixant le 11 mars, au palais de justice du comté de Queen, pour y procéder à un nouveau décompte des bulletins ;

Qu'alors, le 9 mars, l'avocat de M. George F. Baird a obtenu du juge Tuck, l'un des juges de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, une règle de *nisi* requérant le juge Steadman et M. George G. King d'expliquer, au prochain terme de la cour, pourquoi un bref de prohibition ne devrait pas être émis pour empêcher le dit juge Steadman de procéder à un nouveau décompte des bulletins, et ordonnant de surseoir dans l'intervalle, à toutes procédures concernant le dit décompte.

Qu'au terme de Pâques, 1887, de la dite Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, l'avocat du dit George F. Baird a obtenu une règle de *nisi* pour un mandat de comparution contre John V. Ellis, éditeur du journal le “St. John Globe” pour mépris de la dite cour pour avoir publié dans le dit journal des 10, 11 et 12 mars 1887, certains articles sous les titres de “L'élection de Queen,” “Gouvernement par fraude” et “Comté de Queen,” lesquels étaient représentés comme étant des commentaires, réflexions et insinuations sur le demandeur George F. Baird, sur la dite règle de *nisi* pour prohibition accordée par le dit juge Tuck et sur le dit juge Tuck lui-même, et dans lesquels on prétendait que M. John V. Ellis s'était rendu coupable de mépris de cour en diffamant la cour et particulièrement le juge Tuck, en colomniant et vilipendant le demandeur, et en faisant sur la dite élection, le dit décompte et la dite règle de *nisi* pour prohibition des commentaires de nature à influencer le public avant l'instruction et la décision judiciaire des dites questions ;

Que subséquemment la règle de *nisi* pour contrainte pour mépris de cour a été confirmée par la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick contre le dit John V. Ellis, et

qu'il a été déclaré coupable de mépris pour avoir publié ces articles, mais que la sentence a été suspendue pour permettre d'en appeler à la Cour Suprême du Canada ;

Qu'en février 1893, la Cour Suprême du Canada a rendu un jugement portant qu'il n'y avait pas lieu d'en appeler dans ces cas de mépris présumé, et que les pièces de procédure ont été, en conséquence, renvoyées à la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick laquelle, le 14 octobre 1893, a condamné le dit John V. Ellis, pour son mépris présumé, à payer une amende de \$200, à être détenu dans la prison commune du comté de York pendant 30 jours et jusqu'à paiement de l'amende, et à payer en outre les frais ;

Que plus de six ans s'étaient écoulés entre la publication des articles contenant le mépris présumé et le prononcé de la dite sentence, et que pendant ce temps toutes les procédures dans les diverses cours visées par les dits articles avaient pris fin ;

Que dans l'opinion de cette Chambre, l'acte de l'officier-rapporteur Dunn en refusant de déclarer élu M. George F. King qui avait obtenu une forte majorité des votes à une élection régulièrement tenue, et en déclarant élu M. George F. Baird, le candidat de la minorité, a été une grossière violation de la loi et de la justice, un outrage malicieux et inexcusable des droits des électeurs du comté de Queen, Nouveau-Brunswick, et constituait un précédent si gros de danger pour le gouvernement politique futur du Canada, que la presse était justifiable de le condamner et censurer de la manière la plus sévère ;

Que cette Chambre est, en outre, d'opinion que la juridiction réclamée par les juges des Cours Supérieures de punir par l'amende et l'emprisonnement pour mépris présumé, étant pratiquement arbitraire et illimitée, exercée par des juges qui sont en même temps juges de la loi, du fait, de l'intention et de la sentence et dont les décisions sont données sans l'aide d'un jury et sans être sujettes à revision, est opposée au génie et à l'esprit de la liberté constitutionnelle, et ne devrait jamais être exercée lorsqu'on peut trouver un autre remède efficace ou avoir recours à une autre méthode d'obtenir justice ;

Que la punition infligée par la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick à John V. Ellis, au mois d'octobre 1893, pour un mépris de cour présumé contenu dans des articles par lui publiés au sujet de l'élection du comté de Queen y mentionnée, est arbitraire, excessive, opposée à l'intérêt public et mérite la censure, et qu'elle est sans précédent, en autant que les frais ont été surajoutés à l'amende et à l'emprisonnement."

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Mills (Bothwell.)

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Gillmor—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Combien de tonnes de granit rouge ou granit de Peterhead ouvré sous forme de monuments ou d'ornementations pour édifices ont été importées en Canada pendant l'année fiscale 1893, et quelle est la valeur de ces importations ?

M. Lister—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Des accusations ont-elles été portées contre le maître de poste actuel de Kemptville ? Si oui, quelle est leur nature ? Par qui et quand ont-elles été portées ? Une enquête a-t-elle été faite ? Si oui, quand et par qui ? Si une enquête a été faite, était-elle publique et les dépositions ont-elles été faites sous serment ? Un rapport a-t-il été fait par l'officier qui a conduit l'enquête, et les dépositions, s'il en est, ont-elles été prises par écrit ? Le rapport démontre-t-il le bien fondé des accusations ? De nouvelles accusations ont-elles été formulées contre la même personne depuis que ce rapport a été fait, et ont-elles fait le sujet d'une enquête ? Si non, pourquoi ? Quelle décision le gouvernement se propose-t-il de prendre au sujet de ces accusations ?

No 53.

OTTAWA, MARDI, 5 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimerie de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 54.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MERCREDI, 6 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De David J. Almas et autres, de Hagersville et autres lieux, comté de Hal-
dimand; de W. F. Campbell et autres, de Brantford et autres lieux, comté de Brant;
de Ambrose McGuire et autres, du township de Brant, comté de Bruce; et du conseil
municipal du village de Kingsville, comté de Essex, tous de l'Ontario; du conseil
municipal de Posen; du conseil municipal de Woodlands; et du conseil municipa-
l de Springfield, tous du comté de Lisgar, Manitoba; demandant la passation de
mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes
injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Haggart présente,—Réponse à Adresse du 28 mai 1894,—1. Copie de tous rap-
ports d'ingénieurs recommandant certains changements dans le contrat originaire
en ce qui concerne la nature des travaux et les matériaux employés dans la cons-
truction des écluses et autres ouvrages en maçonnerie sur les sections 1 et 2 du
canal de Soulanges, avec les raisons données pour ces changements et les noms des
ingénieurs qui les ont recommandés.

2. Copie de toute correspondance échangée entre les ingénieurs, le département
des Chemins de fer et Canaux, l'entrepreneur et autres personnes, au sujet de ces
changements, et de tous ordres en conseil s'y rapportant.

M. Foster présente,—Réponse à Adresse du 7 mai 1894,—Copie de toutes lettres,
propositions, câblesgrammes et correspondance, depuis le 1er janvier 1890, entre le
gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie,
concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le
Canada et la Grande-Bretagne et entre le Canada et la France, et concernant les
subventions demandées pour l'exécution de ces services ou que le gouvernement a
proposé de payer pour les dits services. Aussi, copie de tout contrat ou projet de
contrat au sujet de ce service de steamers.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le
dixième rapport de ce comité, rapportant le bill (No 59) concernant la Compagnie
du chemin de fer de Ceinture de l'Île de Montréal, avec des amendements.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Foster,—Que M.
l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des
Voies et Moyens;—et sur l'amendement de M. Davies,—Que tous les mots après
"Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"en février 1887, un
bref a été émis pour l'élection d'un membre pour représenter le district électoral du
comté de Queen, dans la Chambre des Communes du Canada, adressé à John R.
Dunn en qualité d'officier-rapporteur ;

Que le 15 février était le jour fixé pour la nomination des candidats et le 22 pour la votation ;

Que M. George G. King et M. George F. Baird ont été nommés comme candidats le 15 février ; que le bulletin de nomination de M. George F. King a été signé par plus de vingt-cinq électeurs du district, régulièrement qualifiés et qu'il a aussi été accepté et signé par lui et vérifié sous serment par M. Medley Wetmore, qui aussi, à l'époque, a remis le dépôt de \$200 requis par la loi à l'officier-rapporteur lequel a alors donné à M. T. Medley Wetmore un certificat déclarant qu'il avait reçu de lui un bulletin de nomination de M. George G. King, signé par plus de vingt-cinq personnes et signé par M. George G. King, qui acceptait ce bulletin, et qu'il avait aussi reçu un dépôt de \$200 tel que requis par la loi ;

Que la votation ayant été demandée, une élection a été tenue le 22 février, — MM. George G. King et George F. Baird étant les candidats ;

Que le 5 mars, jour fixé pour déclarer le résultat de la votation, l'officier-rapporteur a déclaré le nombre de votes donnés pour chaque candidat aux divers districts de votation, mais qu'avant d'annoncer le résultat, l'agent de M. George F. Baird a objecté que M. George G. King n'avait pas été régulièrement mis en nomination parce que le dépôt de \$200 n'avait pas été fait par son agent régulier ; que tous les votes donnés pour lui étaient, par conséquent, nuls et de nul effet et devaient être rejetés, et que M. George F. Baird devait être déclaré régulièrement élu ;

Que l'officier-rapporteur a adopté cette manière de voir et a déclaré M. George F. Baird régulièrement élu, bien qu'il fut admis que M. George G. King avait la majorité des votes enregistrés ;

Que le 7 mars, une demande a été faite au nom de M. George G. King au juge Steadman sur un affidavit relatant en substance les faits ci-dessus et énonçant aussi que le déposant croyait que l'un des députés officiers-rapporteurs avait mal compté les bulletins, et qu'un autre officier-rapporteur avait irrégulièrement rejeté un ou plusieurs bulletins en en faisant le décompte ;

Que, sur cet affidavit, une ordonnance a été rendue par le juge Steadman fixant le 11 mars, au palais de justice du comté de Queen, pour y procéder à un nouveau décompte des bulletins ;

Qu'alors, le 9 mars, l'avocat de M. George F. Baird a obtenu du juge Tuck, l'un des juges de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, une règle de *nisi* requérant le juge Steadman et M. George G. King d'expliquer, au prochain terme de la cour, pourquoi un bref de prohibition ne devrait pas être émis pour empêcher le dit juge Steadman de procéder à un nouveau décompte des bulletins, et ordonnant de surseoir dans l'intervalle, à toutes procédures concernant le dit décompte.

Qu'au terme de Pâques, 1887, de la dite Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, l'avocat du dit George F. Baird a obtenu une règle de *nisi* pour un mandat de comparution contre John V. Ellis, éditeur du journal le "St. John Globe" pour mépris de la dite cour pour avoir publié dans le dit journal des 10, 11 et 12 mars 1887, certains articles sous les titres de "L'élection de Queen," "Gouvernement par fraude" et "Comté de Queen," lesquels étaient représentés comme étant des commentaires, réflexions et insinuations sur le demandeur George F. Baird, sur la dite règle de *nisi* pour prohibition accordée par le dit juge Tuck et sur le dit juge Tuck lui-même, et dans lesquels on prétendait que M. John V. Ellis s'était rendu coupable de mépris de cour en diffamant la cour et particulièrement le juge Tuck, en colomniant et vilipendant le demandeur, et en faisant sur la dite élection, le dit décompte et la dite règle de *nisi* pour prohibition des commentaires de nature à influencer le public avant l'instruction et la décision judiciaire des dites questions ;

Que subséquemment la règle de *nisi* pour contrainte pour mépris de cour a été confirmée par la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick contre le dit John V. Ellis, et qu'il a été déclaré coupable de mépris pour avoir publié ces articles, mais que la sentence a été suspendue pour permettre d'en appeler à la Cour Suprême du Canada ;

Qu'en février 1893, la Cour Suprême du Canada a rendu un jugement portant qu'il n'y avait pas lieu d'en appeler dans ces cas de mépris présumé, et que les pièces de procédure ont été, en conséquence, renvoyées à la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick laquelle, le 14 octobre 1893, a condamné le dit John V. Ellis, pour son

mépris présumé, à payer une amende de \$200, à être détenu dans la prison commune du comté de York pendant 30 jours et jusqu'à paiement de l'amende, et à payer en outre les frais ;

Que plus de six ans s'étaient écoulés entre la publication des articles contenant le mépris présumé et le prononcé de la dite sentence, et que pendant ce temps toutes les procédures dans les diverses cours visées par les dits articles avaient pris fin ;

Que dans l'opinion de cette Chambre, l'acte de l'officier-rapporteur Dunn en refusant de déclarer élu M. George F. King qui avait obtenu une forte majorité des votes à une élection régulièrement tenue, et en déclarant élu M. George F. Baird, le candidat de la minorité, a été une grossière violation de la loi et de la justice, un outrage malicieux et inexcusable aux droits des électeurs du comté de Queen, Nouveau-Brunswick, et constituait un précédent si gros de danger pour le gouvernement politique futur du Canada, que la presse était justifiable de le condamner et censurer de la manière la plus sévère ;

Que cette Chambre est, en outre, d'opinion que la juridiction réclamée par les juges des Cours Supérieures de punir par l'amende et l'emprisonnement pour mépris présumé, étant pratiquement arbitraire et illimitée, exercée par des juges qui sont en même temps juges de la loi, du fait, de l'intention et de la sentence et dont les décisions sont données sans l'aide d'un jury et sans être sujettes à révision, est opposée au génie et à l'esprit de la liberté constitutionnelle, et ne devrait jamais être exercée lorsqu'on peut trouver un autre remède efficace ou avoir recours à une autre méthode d'obtenir justice ;

Que la punition infligée par la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick à John V. Ellis, au mois d'octobre 1893, pour un mépris de cour présumé contenu dans des articles par lui publiés au sujet de l'élection du comté de Queen y mentionnée, est arbitraire, excessive, contraire à l'intérêt public et mérite la censure, et qu'elle est sans précédent, en autant que les frais ont été surajoutés à l'amende et à l'emprisonnement."

Et le débat se continuant ;

JEUDI, 7 juin 1894.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Edgar,	Lowell,
Beausoleil,	Edwards,	Macdonald (<i>Huron</i>),
Béchar,	Featherston,	McGregor,
Beith,	Flint,	McMillan,
Bernier,	Forbes,	McMullen,
Borden,	Fraser,	Martin,
Boston,	Frémont,	Mignault,
Bowman,	Geoffrion,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Brodeur,	Gibson,	Monet,
Brown,	Gillmor,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bruneau,	Godbout,	Perry,
Campbell,	Grieve,	Préfontaine,
Carroll,	Guay,	Proulx,
Cartwright (Sir Richard),	Harwood,	Rider,
Casey,	Landerkin,	Rinfret,
Charlton,	Langelier,	Rowand,
Choquette,	Laurier,	Sanborn,
Colter,	Lavergne,	Semple,
Davies,	Leduc,	Somerville,
Dawson,	Legris,	Sutherland,
Devlin,	Lister,	Tarte et
Dupont,	Livingston,	Vaillancourt.—66.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Earle,	Mara,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Fairbairn,	Marshall,
Baird,	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Masson,
Baker,	Fréchette,	Metcalfé,
Barnard,	Girouard (<i>Jacques-Cartier</i>),	Miller,
Belley,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Moncrieff,
Bennett,	Grant (Sir James),	Montague,
Bergeron,	Guillet,	Northrup,
Bergin,	Haggart,	O'Brien,
Blanchard,	Haslam,	Pelletier,
Boyd,	Hazen,	Pope,
Boyle,	Henderson,	Pridham,
Bryson,	Hodgins,	Prior,
Burnham,	Hughes,	Reid,
Calvin,	Hutchins,	Robillard,
Cameron,	Ingram,	Roome,
Cargill,	Jeannotte,	Rosamond,
Carignan,	Joncas,	Ross (<i>Dundas</i>),
Carling (Sir John),	Kaulbach,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Carpenter,	Lachapelle,	Ryckman,
Caron (Sir Adolphe),	Langevin (Sir Hector),	Smith (<i>Ontario</i>),
Carscallen,	Leclair,	Sproule,
Chesley,	Lippé,	Stairs,
Coatsworth,	Macdonald (<i>King</i>),	Stevenson,
Cochrane,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Taylor,
Cockburn,	McAlister,	Temple,
Corby,	McCarthy,	Thompson (Sir John),
Costigan,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Curran,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Turcotte,
Daly,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tyrwhitt,
Davin,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Wallace,
Davis,	McInerney,	Weldon,
Denison,	McKay,	White (<i>Cardwell</i>),
Desaulniers,	McLennan,	White (<i>Shelburne</i>),
Dickey,	McLeod,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Dugas,	McNeill,	Wood (<i>Westmorel'a</i>).—110.
Dyer,	Madill,	

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est rejetée.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

La Chambre alors s'ajourne à 1.05 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

ПРОЦЕДУРА

ЧИСЛЕНА

1954

No 54

OTTAWA, MERCREDI, 6 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 55.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 7 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Peter Bell et autres, de Portage-la-Prairie; et de W. J. Sargent, reeve, et autres, de la municipalité de Daly, tous de Manitoba; de Julius St. John et autres, de Sunderland et autres lieux; et du B. Madill et autres, de Beaverton et autres lieux, tous du comté d'Ontario; de Peter Dickson, reeve, et autres, de Egremont; et de John Boland, reeve, et autres, de Artemesia, tous du comté de Grey; de J. S. Hallman, reeve, et autres, de Petersburg et autres lieux, comté de Waterloo; et de James Asher et autres, de Caister, comté de Wentworth, tous de l'Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. White (Cardwell), du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération une lettre du chef des traducteurs officiels des Débats attirant l'attention du comité sur le fait que, pendant ces dernières années, la somme de travail à faire en rapport avec la traduction du rapport officiel des Débats a considérablement augmenté, et exposant qu'il serait opportun d'avoir les services d'un traducteur additionnel.

En conséquence, le comité recommande, afin d'accélérer la publication des éditions anglaise et française des Débats, que le président du comité soit autorisé à employer, si besoin est, pendant le reste de la session, les services temporaires d'un traducteur additionnel pouvant traduire dans les deux langues.

M. Sproule, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Quelques-uns des journaux quotidiens d'hier ont publié une dépêche télégraphique portant que "le professeur McEachran est le principal certificateur de l'existence de la pleuro-pneumonie chez le bétail exporté." C'est le contraire qui est vrai. Le mot "est" a été mis à la place de "n'est pas." M. McEachran est le principal certificateur que cette maladie n'existe pas en Canada. M. McEachran dit, par dépêche télégraphique "qu'il est intéressé dans le ranche Walrond; que le ranche vend tous ses bestiaux sur les lieux et que les propriétaires ne sont pas des exportateurs." Il dit aussi qu'en tant que ce ranche est concerné, le prix des bestiaux a augmenté depuis l'interdiction. M. McEachran affirme, de plus, dans sa dépêche, que la pleuro-pneumonie n'existe pas en Canada.

Votre comité recommande qu'il soit enjoint au gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour réfuter la dépêche publiée par les journaux susdits qui a pu créer de fausses impressions dans le public relativement à l'absence de pleuropneumonie parmi les bestiaux du Canada.

M. Dickey, du comité des Privilèges et Elections, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a l'honneur de faire rapport que, conformément aux instructions qui lui ont été données en date du 17 mars dernier, au sujet de l'affaire de A. J. Turcotte, député du district électoral de Montmorency, il a jugé nécessaire d'assigner, entre autres témoins, le nommé J. B. Provost, épiciier, et le nommé O. E. Larose, épiciier, tous deux de la cité de Québec; que le 29 mai dernier, les dits J. B. Provost et O. E. Larose ont été sommés, par télégramme en la manière ordinaire, de comparaître le 31 mai; et bien que votre comité ait la preuve que les dits Provost et Larose ont reçu personnellement la dite citation, ils ont fait défaut tous deux.

Le 31 mai, conformément à une résolution du comité, le greffier du comité a adressé au shérif de Québec des assignations par écrit, enjoignant aux dits Provost et Larose de comparaître devant le comité le 7 juin, avec instructions au shérif de les servir personnellement aux dits Provost et Larose. Conformément à ces instructions au shérif, tel qu'il appert par le rapport du huissier adressé au greffier du comité, les dits Provost et Larose ont reçu en personne, le 2 juin courant, les dites assignations, mais ils ont encore fait défaut jusqu'à ce jour. Comme votre comité est d'avis que les dépositions des dits Provost et Larose sont importantes et nécessaires à l'accomplissement convenable des devoirs dont votre comité est chargé, il a l'honneur de faire rapport que les dits Provost et Larose n'ont pas obéi à l'ordre de votre comité, et de demander à la Chambre d'agir dans l'espèce.

M. Edgar propose,—Que J. B. Provost et O. E. Larose, les témoins nommés dans le second rapport du comité des Privilèges et Elections soumis à cette Chambre, ce jour, soient sommés de comparaître à la barre de cette Chambre lundi, le 11 juin 1894, à trois heures de l'après-midi.—Adopté.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Foster,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés; et sur l'amendement de M. Charlton,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—" dans l'opinion de cette Chambre, les terres publiques de la Puissance ne devraient être vendues qu'aux colons de bonne foi, à des conditions équitables et dans une mesure qui permette au colon de les occuper et de les cultiver convenablement; qu'aucune vente de terres publiques à des spéculateurs ou à des intermédiaires ne devrait être permise; que l'on devrait pourvoir libéralement à des concessions gratuites aux colons; et que des octrois de terres ont été faits par le gouvernement aux corporations de chemins de fer avec une prodigalité inconsidérée au grand détriment des intérêts publics."

Et le débat se continuant;

VENDREDI, 8 juin 1894.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,
Beausoleil,
Béchar, d,
Beith,
Bernier,
Borden,
Bowman,
Brown,
Bruneau,
Campbell,

Davies,
Devlin,
Geoffrion,
Gibson,
Grieve,
Guay,
Harwood,
Landerkin,
Langelier,
Laurier,

McMullen,
Martin,
Mignault,
Mills (*Bothwell*),
Paterson (*Brant*),
Perry,
Proulx,
Rider,
Rinfret,
Rowand,

Carroll,
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Charlton,
Choquette,
Colter,

Lavergne,
Ledue,
Livingston,
Lowell,
McGregor,
McMillan,

Sanborn,
Semple,
Somerville,
Sutherland et
Tarte.—47.

CONTRE :

Messieurs

Adams,
Amyot,
Bain (*Soulanges*),
Baird,
Belley,
Bennett,
Bergeron,
Bergin,
Blanchard,
Boyd,
Boyle,
Bryson,
Burnham,
Cameron,
Cargill,
Carignan,
Carpenter,
Caron (Sir Adolphe),
Carscallen,
Chesley,
Cleveland,
Cochrane,
Corbould,
Corby,
Costigan,
Curran,
Daly,
Davin,
Davis,
Denison,
Desaulniers,
Dugas,
Dupont,
Dyer,

Earle,
Fairbairn,
Ferguson (*Renfrew*),
Fréchette,
Gillies,
Girouard (*Deux-Montagnes*),
Guillet,
Haggart,
Haslam,
Hazen,
Hughes,
Hutchins,
Ingram,
Ives,
Jeannotte,
Langevin (Sir Hector),
Leclair,
Lépine,
Lippé,
Macdonald (*King*),
Macdonell (*Algoma*),
McAlister,
McDonald (*Assiniboia*),
McDougald (*Pictou*),
McDougall (*Cap-Breton*),
McInerney,
McKay,
McLennan,
McLeod,
McNeill,
Madill,
Mara,
Marshall,

Masson,
Metcalfé,
Miller,
Mills (*Annapolis*),
Montague,
Northrup,
Patterson (*Huron*),
Pelletier,
Pope,
Pridham,
Prior,
Putman,
Reid,
Robillard,
Roome,
Rosamond,
Ross (*Dundas*),
Ross (*Lisgar*),
Ryckman,
Smith (*Ontario*),
Sproule,
Stairs,
Taylor,
Temple,
Thompson (Sir John),
Tupper (Sir C. Hibbert),
Tyrwhitt,
Wallace,
Weldon,
White (*Cardwell*),
White (*Shelburne*),
Wood (*Brockville*), et
Wood (*Westmorel'd*).—100.

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidies;—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1.05 a.m.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Devlin—Lundi prochain—INTERPELLATION—J. C. Moore est-il employé par le gouvernement ou par quelque département? Si oui, pendant combien de temps a-t-il été employé, quelle est la date de sa première nomination, et dans quel département est-il placé? Quels sont les devoirs, s'il en est, remplis par J. C. Moore? Quel salaire lui est payé et quelle somme totale a-t-il reçue du gouvernement depuis la date de sa nomination?

M. Devlin—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel montant a été payé par le gouvernement au journal de Hull, le *Despatch*, l'an dernier et les deux années précédentes? Quel ouvrage a été fait par ce journal et à qui l'argent a-t-il été payé?

M. Casey—Lundi prochain—INTERPELLATION—M. F. D. Barwick est-il actuellement à l'emploi du gouvernement en qualité d'inspecteur des bureaux de poste du district de Toronto? Si non, a-t-il été destitué, et pour quelle raison? Est-il employé par le gouvernement à quelqu'autre titre? Ses comptes ont-ils été examinés? Si oui, a-t-il été constaté qu'il était en dette envers le gouvernement? Si oui, pour quel montant? Le gouvernement a-t-il eu de M. Barwick des sûretés sous forme de cautionnement, garantie ou autrement? Si c'est un cautionnement, quelles sont les cautions? Si c'est une garantie, quel est le nom de la compagnie? Si c'est une sûreté autre, quelle est sa nature? Dans un cas ou un autre, quel est le montant de la sûreté? Des mesures ont-elles été prises pour recouvrer toutes sommes que Barwick peut devoir au gouvernement? Si oui, quelles mesures, et quel résultat ont-elles produit?

M. Gillies—Lundi prochain—INTERPELLATION—Dans ses négociations avec M. Huddart et autres touchant le port canadien à choisir comme terminus du service de steamers rapide sur l'Atlantique, le gouvernement a-t-il été influencé par le fait qu'un comité spécial de la Chambre des Communes, nommé pendant la session de 1874, en vue de "s'enquérir de la route la meilleure et la plus directe pour les malles et les passagers entre la Puissance du Canada et l'Europe et de trouver sur les côtes de cette Puissance un havre accessible en hiver comme en été comme terminus de cette route la plus courte," a fait rapport à la Chambre des Communes que le havre de Louisbourg, Cap-Breton, était accessible en tout temps, commode, sûr et plus près de l'Europe, de plusieurs heures, que tout autre port en Canada?

M. Langelier—Lundi prochain—INTERPELLATION—A qui a été donné, en 1879, l'entretien du phare de Matane, dans la province de Québec?

Sir Charles Hibbert Tupper—Lundi prochain—Comité général pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de prescrire qu'un taux ou droit fixé par le Gouverneur en conseil et n'excédant pas dix centins par tonne, de tonnage brut, sera payé annuellement par le propriétaire ou le patron de tout bateau à vapeur en Canada.

Printed and Published by
J. G. BROWN,
at the "GLEANER"
Office, No. 107 N. 3rd St.,
CINCINNATI, O.

CHAMBERLAIN'S

PROCESSES - VERBAUX

For the purpose of recording the proceedings of the
Court, the following forms are provided for the use of
the Clerk of the Court.

CHAMBERLAIN'S PROCESSES - VERBAUX

No. 107

N^o 55.

OTTAWA, JEUDI, 7 JUIN 1894.

4^{me} Session, 7^{me} Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 56.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, VENDREDI, 8 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De D. Van Duge et autres, de Grimsby, comté de Wentworth; de G. W. Sweetman, reeve, et autres, de la municipalité de Denbigh, Abinger et Ashby; et de William Fitzgerald, J.P., et autres, de Bedford, tous du comté de Addington; de Aaron Harper et autres, de Pilkington et autres lieux, comté de Wellington; de James Urie et autres, de Seneca et autres lieux, comté de Haldimand; et de Robert McLaughlin et autres, du township de Brooke, comté de Lambton, tous de l'Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill V (No 111) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances"; et

Bill K (No 114) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Mutuelle sur la vie 'La Coloniale.'"

Vu l'importance des amendements faits au bill en premier lieu mentionné, votre comité recommande que ce bill soit réimprimé tel qu'amendé.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que la preuve actuellement faite devant lui au sujet des dépenses se rapportant aux ponts de la rue Wellington et du Grand-Tronc, sur le canal Lachine, soit imprimée jour par jour, pour l'usage des membres du comité, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

Sur motion de M. Baker, il est Ordonné,—Que la preuve actuellement faite devant le comité des Comptes Publics au sujet des dépenses se rapportant aux ponts de la rue Wellington et du Grand-Tronc, sur le canal Lachine, soit imprimée jour par jour pour l'usage des membres du comité, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet, conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport de ce comité.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), il est Ordonné,—Que le bill V (No 111) du Sénat, intitulé: “ Acte modifiant de nouveau l’Acte des Assurances,” soit réimprimé tel qu’amendé par le comité des Banques et du Commerce, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport de ce comité.

Les résolutions adoptées en comité des Voies et Moyens, mardi, le 29 mai dernier, sont rapportées, lues la première fois, et sont comme suit:—

1. Résolu,—Qu’il est opportun de reviser et refondre les actes et parties d’actes maintenant en vigueur au sujet des droits de douane, et qu’à cet effet il est à propos d’abroger les actes suivants et les parties de ces actes qui ne sont pas déjà abrogés, savoir:—

L’acte, chapitre 33, Statuts révisés, intitulé: *Acte concernant les droits de douane*;

50–51 Victoria, chapitre 39, intitulé: *Acte modifiant l’Acte concernant les droits de douane*;

53 Victoria, chapitre 29, intitulé: *Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane*;

53 Victoria, chapitre 21, intitulé: *Acte à l’effet de modifier l’acte de la présente session, intitulé: “ Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane ”*;

54–55 Victoria, chapitre 45, intitulé: *Acte modifiant les actes concernant les droits de douane*;

55–56 Victoria, chapitre 21, intitulé: *Acte modifiant de nouveau les actes concernant les droits de douane*;

56 Victoria, chapitre 16, intitulé: *Acte modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane*;

Et de prescrire autrement en statuant que les dispositions suivantes soient substituées en leur lieu et place:—

1. Qu’à moins que le contexte n’exige une interprétation différente—

(a) Les initiales “ n.s.a.” représentent et ont la signification des mots “ non spécifié ailleurs ”;

(b) Les initiales “ n.a.p.” représentent et ont la signification des mots “ non autrement prévu ”;

(c) Les initiales “ l.s.m.” représentent et ont la signification des mots “ livré sous mât ”;

(d) L’expression “ gallon ” signifie un gallon impérial;

(e) L’expression “ tonne ” signifie deux mille livres avoir du poids;

(f) L’expression “ de preuve ” ou “ spiritueux de preuve,” lorsqu’elle est appliquée aux vins ou aux spiritueux de quelque espèce que ce soit, signifie spiritueux d’une force égale à celle de l’alcool éthylique pur mélangé avec de l’eau distillée en proportions telles que le mélange résultant ait, à une température de soixante degrés Fahrenheit, un poids spécifique de 0.9198 comparative- ment à celui de l’eau distillée à la même température;

(g) L’expression “ calibre,” lorsqu’elle est appliquée aux feuilles ou plaques de métal, ou aux fils de métal, signifie l’épaisseur ou la grosseur déterminée d’après le calibre étalon de Stubbs;

(h) L’expression “ diamètre,” lorsqu’elle est appliquée aux tubes ou tuyaux, signifie la mesure réelle du diamètre intérieur;

(i) L’expression “ feuille,” lorsqu’elle est appliquée aux métaux, signifie une feuille ou plaque de pas plus de trois seizièmes de pouce d’épaisseur;

(j) L’expression “ plaque,” lorsqu’elle est appliquée aux métaux, signifie une plaque ou feuille de plus de trois seizièmes de pouce d’épaisseur.

2. Que les expressions mentionnées à l’article deux de l’Acte des douanes, tel que modifié par l’article deux de l’Acte des douanes modifié, 1888, auront, chaque fois qu’elles se rencontrent dans les présentes ou dans tout acte relatif aux douanes, à moins que le contexte ne s’y oppose, la signification qui leur est assignée respectivement par les dits articles deux; et le pouvoir conféré au Gouverneur en conseil par l’Acte des douanes de transférer des effets imposables sur la liste des effets qui peuvent être importés en franchise, n’est ni abrogé ni amoindri par les présentes.

3. Que tous les droits ou parties des droits par le présent imposés sur le poisson et autres produits des pêcheries puissent être remis, à l'égard des Etats-Unis ou de l'île de Terre-Neuve, ou des deux, sur proclamation du Gouverneur en conseil, laquelle pourra être lancée lorsqu'il paraîtra à sa satisfaction que les gouvernements des Etats-Unis et de l'île de Terre-Neuve, ou l'un ou l'autre, ont modifié leurs tarifs des droits imposés sur les effets importés du Canada de façon à abaisser ou abroger les droits en vigueur dans les dits pays respectivement.

4. Que lorsqu'il paraîtra au Gouverneur en conseil que les gouvernements de France et d'Espagne, ou l'un ou l'autre, auront apporté des modifications à leurs tarifs de droits imposés sur les effets importés du Canada, en modérant ou abolissant les droits maintenant en vigueur dans ces pays, il pourra, par une proclamation, ordonner que la totalité ou partie du droit de trente pour cent *ad valorem* imposé par le présent sur les vins importés en Canada, soit aboli à l'égard des importations de ces pays ou de celui de ces pays dont le tarif de droits aura été modifié comme il est dit ci-haut.

5. Que tous effets ou colis du crû du Canada, ou produits ou fabriqués en Canada, et en ayant été exportés dans l'intention de les y rapporter, seront admis en franchise lors de leur réimportation en Canada, pourvu que ces effets ou colis aient été déclarés à l'exportation et estampés ou marqués par un percepteur ou préposé compétent des douanes, et que leur identité soit parfaitement reconnue par le percepteur ou préposé compétent au port ou lieu où ils seront ainsi réimportés; et pourvu, de plus, que ces effets ou colis soient restés la propriété de la personne ou des personnes qui les aura ou auront exportés, et que cette réimportation ait lieu sous un an de la date de leur exportation.

6. Que toutes les préparations médicinales ou de toilette importées pour en compléter la fabrication, ou pour les employer à la fabrication d'autres articles en y ajoutant quelque ingrédient ou des ingrédients, ou en mélangeant ces préparations, ou en les embouteillant, empaquetant ou étiquetant, soit seules, soit avec d'autres articles ou mélanges, sous un nom de propriétaire ou de commerce, seront, sans égard à leur prix de revient, évaluées pour les droits, et les droits seront acquittés sur ces préparations à la valeur marchande ordinaire, dans le pays d'où elles auront été importées, de la préparation complétée, lorsqu'elle est embouteillée, empaquetée ou étiquetée sous ce nom de propriétaire ou de commerce, moins le coût réel de la main-d'œuvre et des matériaux employés ou dépensés en Canada pour en compléter la fabrication, ou pour embouteiller ou emballer et étiqueter ces préparations.

7. Que toutes préparations médicinales, soit chimiques ou autres, ordinairement importées avec le nom du fabricant, porteront le véritable nom de ce fabricant et celui du lieu où elles sont préparées, apposés d'une manière permanente et lisible sur chaque paquet, au moyen d'une estampe, étiquette ou autrement; et toutes préparations médicinales importées sans que ces noms y soient ainsi apposés seront confisquées.

8. Que sur le maïs importé pour être séché au four et moulu en farine pour des fins comestibles, ou moulu en farine et séché au four pour cet objet, en vertu des réglemens qui seront faits par le Gouverneur en conseil, il pourra être accordé un drawback de quatre-vingt-dix pour cent du droit payé.

9. Que toute personne qui, sans excuse légitime, dont la preuve lui incombera, enverra ou emportera en Canada, ou qui, étant en Canada, aura en sa possession quelque en-tête de compte ou autre papier paraissant être un en-tête ou un blanc pouvant être rempli ou utilisé comme facture, et portant quelque certificat tendant à faire voir, ou qui pourrait être utilisé pour faire voir que la facture qui pourrait être faite au moyen de cet en-tête de compte ou de ce blanc est exacte ou authentique, sera coupable de délit et passible d'une amende de cinq cents piastres et d'un emprisonnement de douze mois au plus, à la discrétion de la cour; et les effets qui auront été déclarés au moyen d'une facture faite en se servant d'un en-tête ou blanc de compte de ce genre seront confisqués.

10. Que l'exportation du chevrail, des dindons sauvages, des cailles, des perdrix, des poules de prairies et des bécasses, abattus et entiers ou par morceaux, est par le présent déclarée illégale et défendue; et quiconque exportera ou tentera d'exporter quelqu'un de ces articles encourra, pour chaque contravention, une amende

de cent piastres, et l'article que l'on tentera ainsi d'exporter sera confisqué et pourra, sur soupçon raisonnable de l'intention de l'exporter, être saisi par tout préposé des douanes,—et si cette intention est prouvée, il en sera disposé comme pour une infraction aux lois de douane; pourvu que le présent article ne s'applique à l'exportation, en conformité de règlements établis par le Gouverneur en conseil, d'aucune carcasse ou partie de carcasse de chevreuil élevé par un particulier, une compagnie ou une association de personnes sur son propre terrain.

11. Que des règlements concernant la manière dont les mélasses et sirops seront échantillonnés et éprouvés dans le but de déterminer à quelles catégories ils appartiendront pour l'imposition des droits, seront faits par le contrôleur des douanes, et les instruments et appareils nécessaires à cette détermination seront désignés par lui et fournis aux employés qu'il chargera d'échantillonner et éprouver ces mélasses et sirops; et la décision de tout employé ainsi chargé d'éprouver ces articles, quant aux droits auxquels ils seront assujétis en vertu du tarif, sera finale et décisive, à moins que, sur appel au commissaire des douanes, porté dans les trente jours après que cette décision aura été rendue, elle ne soit modifiée, avec l'approbation du contrôleur; et la décision du commissaire ainsi approuvée sera finale.

12. Que dans le cas de tous vins, spiritueux ou liqueurs alcooliques frappés de droits suivant leur force de preuve relative, cette force sera constatée soit au moyen de l'hydromètre de Sykes, soit au moyen de la bouteille de gravité spécifique, selon que le contrôleur des douanes l'ordonnera; et dans le cas où cette force relative ne pourrait être constatée par l'usage direct de l'hydromètre ou de la bouteille de gravité, elle sera constatée par la distillation d'un échantillon et l'épreuve subséquente du produit distillé faite de la même manière.

13. Que sauf les dispositions précédentes et les perscriptions de l'*Acte des douanes* (chapitre 32 des Statuts révisés, tel que modifié,) il sera imposé, perçu et payé sur tous les effets énumérés ou mentionnés comme n'étant pas énumérés à l'annexe A ci-jointe, les différents droits de douane énumérés et spécifiés dans la dite annexe et portés en regard de chaque item respectivement, ou imposés sur ces effets comme non énumérés, lorsque ces effets seront importés au Canada ou lorsqu'ils seront sortis de l'entrepôt pour la consommation.

(2.) Que sauf les mêmes dispositions et les conditions contenues à l'annexe B ci-jointe, tous les effets énumérés dans la dite annexe B pourront être importés au Canada ou sortis de l'entrepôt pour la consommation sans payer aucun droit de douane sur ces effets.

(3.) Que l'importation en Canada d'aucuns des effets énumérés, décrits ou mentionnés à l'annexe C ci-jointe, est prohibée, et que s'il en est importé ils deviendront par-là même confisqués à la Couronne et seront détruits, et que toute personne qui importera, fera importer ou permettra que l'on importe des effets ainsi prohibés, sera passible dans chaque cas d'une amende de deux cents piastres.

14. Que la valeur de toutes bouteilles, flacons, jarres, dames-jeannes, couvertes en osier ou non, futailles, barriques, pipes, barils et tous autres fûts ou emballages, en fer-blanc, fer, plomb, zinc, verre ou toute autre matière, et pouvant contenir des liquides; et tous emballages dans lesquels sont communément placés les articles pour consommation domestique, y compris les caisses dans lesquelles des spiritueux, vins ou liqueurs de malt ou autres liqueurs embouteillés sont contenus; et tout emballage étant le premier contenant ou la première couverture d'effets qui doivent être vendus, seront, dans tous les cas non autrement prévus, où ces emballages contiendront des effets frappés d'un droit *ad valorem* ou d'un droit spécifique et *ad valorem*, censés former partie de la juste valeur marchande de ces articles pour l'imposition des droits, et seront frappés du même droit *ad valorem* qui est prélevé sur les articles qu'ils contiennent; et lorsqu'ils contiendront des articles frappés d'un droit spécifique seulement, ces colis seront soumis à un droit de douane de vingt pour cent *ad valorem*, lequel sera calculé sur leur coût et leur valeur originaire; et tous les emballages ci-dessus décrits comme pouvant contenir des liquides, lorsqu'ils contiendront des articles exempts de droits en vertu du présent acte, seront frappés d'un droit de vingt pour cent *ad valorem*, pourvu que leur contenu ne soit pas de nature à rendre nécessaire la destruction de l'emballage pour en retirer les marchandises; et tous autres colis, renfermant des articles exempts de droits et qui seront le premier contenant ou la

première couverture d'effets qui doivent être vendus, seront frappés du même droit que s'ils étaient importés vides ; mais tous les emballages ci-dessus spécifiés, et qui ne sont pas, dans les présentes, spécialement frappés d'un droit ou déclarés impossibles en vertu des règlements, et qui sont les emballages ordinaires dans lesquels les effets sont contenus pour l'exportation, conformément aux usages ordinaires du commerce, seront exempts de droit.

Pourvu, de plus, que tous colis ou emballages spéciaux, différents de ceux dans lesquels les effets qu'ils contiennent sont ordinairement renfermés pour la consommation domestique, et que tous tels colis ou emballages qui sont en apparence destinés à un usage autre que pour l'importation des articles qu'ils contiennent, seront sujets aux mêmes taux de droit dont ils seraient frappés s'ils étaient importés vides ou séparés de leur contenu.

2. *Résolu*,—Qu'il est à propos de révoquer tous les arrêtés en conseil et tous les règlements administratifs inconciliables ou incompatibles avec quelque une des dispositions de la résolution précédente ou de l'annexe y attachée.

3. *Résolu*,—Qu'il est à propos de prescrire que les résolutions précédentes et les changements qu'elles apportent dans le tarif des droits de douanes payables sur les effets importés en Canada soient mis en vigueur le et après le 27 mars courant.

ANNEXE A.

Ales, bières, vins et liqueurs.

1. Ale, bière et porter, importés en fûts ou autrement qu'en bouteilles, seize centins par gallon..... 16c. p. gall.
2. Ale, bière et porter, importés en bouteilles (six bouteilles d'une pinte ou douze bouteilles d'une chopine étant censées contenir un gallon), vingt-quatre centins par gallon..... 24c. p. gall.
3. Cidre, non clarifié ou épuré, cinq centins par gallon impérial..... 5c. p. gall.
4. Cidre, clarifié ou épuré, dix centins par gallon impérial..... 10c. p. gall.
5. Jus de citron et jus de fruits alcoolisés, ne contenant pas plus de vingt-cinq pour cent de spiritueux de preuve, soixante centins par gallon ; et lorsqu'il contient plus de vingt-cinq pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres par gallon..... \$2 p. gall.
6. Jus de citron et autres sirops et jus de fruits, n.a.p., vingt pour cent *ad valorem* 20 p.c.
7. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque matière que ce soit, ou contenant des spiritueux distillés d'une espèce quelconque ou composées avec de pareils spiritueux, et tout mélange de ces spiritueux avec de l'eau, pour chaque gallon de la force de preuve, et lorsqu'elles seront d'une force plus grande que la force de preuve, dans la même proportion sur la quantité augmentée qu'il y en aurait si les liqueurs étaient réduites à la force de preuve. Lorsque les liqueurs seront d'une force moindre que la force de preuve, le droit sera au même taux que prescrit ci-dessous, mais sera calculé sur une quantité réduite des liqueurs proportionnellement au moindre degré de force ; pourvu, toutefois, qu'aucune réduction de quantité ne soit calculée ou faite sur aucunes liqueurs de force moindre que quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, mais toutes ces liqueurs seront calculées comme étant de la force de quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, ainsi qu'il suit, savoir :—
 - (a) Alcool éthylique ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl ou esprit de vin ; genièvre de toute espèce, n.s.a. ; rhum, whisky, et toutes

- liqueurs spiritueuses ou alcooliques, n.a.p.; alcool amylique ou huile lourde, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de pommes de terre ou d'huile de pommes de terre; alcool méthylique, alcool de bois, naphthe de bois, esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou alcool méthylique; absinthe, arack ou esprit de palme, eau-de-vie, y compris l'eau-de-vie artificielle et les imitations d'eau-de-vie; cordiaux et liqueurs de toute espèce, n.s.a., mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, deux piastres et douze centins et demi par gallon..... \$2.12½ p. gall.
- (b) Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à quelque autre ou à d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, n.s.a., deux piastres et douze centins et demi par gallon et trente pour cent *ad valorem* p. c. \$2.12½ p. gall. et 30 p. c.
- (c.) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay rum, eaux de Cologne et de lavande, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices, et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent *ad valorem*; et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ou autres colis contenant plus de quatre onces chacun, deux piastres et douze centins et demi par gallon et quarante pour cent *ad valorem*..... 50 p. c. \$2.12½ p. gall. et 40 p. c.
- (d.) Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé, deux piastres et douze centins et demi par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... \$2.12½ p. gall. et 30 p. c.
- (e.) Vermouth et vin de gingembre ne contenant pas plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, soixante-quinze centins; s'ils contiennent plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres et douze centins et demi par gallon 75c. p. gall. \$2.12½ p. gall.
8. Vins de toute espèce, excepté les vins mousseux, y compris les vins d'orange, de citron, fraise, framboise, sureau et gabelle, contenant vingt-six pour cent ou moins de spiritueux de la force de preuve, importés en fûts ou en bouteilles (six bouteilles de pinte ou douze bouteilles de chopine étant censées contenir un gallon), vingt-cinq centins par gallon; et pour chaque degré de force excédant vingt-six pour cent de spiritueux comme susdit, un droit additionnel de trois centins par gallon, jusqu'à ce que la force de preuve atteigne quarante pour cent de spiritueux, et en outre de ces droits, trente pour cent *ad valorem*..... 25c. p. gall. et 3c. p. g. pour chaque degré depuis 26 jusqu'à 40, et 30 p. c.
- Champagne et tous autres vins mousseux, en bouteilles contenant chacune pas plus qu'une pinte, mais plus qu'une chopine, trois piastres et trente centins par douzaine de bouteilles; ne contenant pas plus qu'une chopine chacune, mais plus qu'une demi-chopine, une piastre et soixante-cinq centins par douzaine de bouteilles; contenant une demi-chopine chacune ou moins, quatre-vingt-deux centins par douzaine de bouteilles; les bouteilles contenant plus qu'une pinte chacune paieront, en sus des trois piastres et trente centins par douzaine de bouteilles, au taux d'une piastre et soixante-cinq centins par gallon sur la quantité excédant une pinte par bouteille.—la pinte et chopine, l'excédant dans chaque cas, étant l'ancienne mesure à vin; en sus des droits spécifiques ci-dessus, il sera imposé un droit de trente pour cent *ad valorem*..... \$1.65 p. doz. et 30 p. c.
- Mais toutes liqueurs importées sous le nom de vin et contenant plus de quarante pour cent de spiritueux de la force de preuve seront évaluées pour les droits comme spiritueux non énumérés.

Tabacs et tabacs ouvrés.

10. Cigares et cigarettes, deux piastres par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> , le poids des cigarettes devant comprendre le poids du papier qui les enveloppe	\$2 p. lb. et 25 p.c.
11. Tabac haché, quarante-cinq centins par livre et douze et demi pour cent <i>ad valorem</i>	45c. p. lb. et 12½ p.c.
12. Tabac ouvré, n.s.a., et tabac en poudre, trente-cinq centins par livre et douze et demi pour cent <i>ad valorem</i>	35c. p. lb. et 12½ p.c.
13. Opium (naturel), une piastre par livre nette	\$1 p. lb.
14. Opium en poudre, une piastre et trente-cinq centins par livre.....	\$1.35 p. lb.
15. Opium préparé pour le fumer, cinq piastres par livre.....	\$5 p. lb.

Animaux et produits de l'agriculture et des animaux.

16. Animaux vivants, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
17. Porcs vivants, un centin et demi par livre.....	1½c. p. lb.
18. Viandes, n.s.a., deux centins par livre; quand elles seront en baril, le baril exempt de droit.....	2c. p. lb.
19. Viandes fraîches, n.s.a., trois centins par livre.....	3c. p. lb.
20. Conserves de viande, de volailles et de gibier, extraits de viandes et thé de bœuf non médicamentés, et soupes, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
21. Mouton et agneau, frais, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
22. Volailles et gibier, n.a.p., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
23. Saindoux, substitués du saindoux et substances similaires et cottoline, et stéarine animale de toutes sortes, n.s.a., deux centins par livre	2c. p. lb.
24. Suif et acide stéarique, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
25. Cire d'abeilles, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
26. Chandelles, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
27. Savons, n.a.s.; perline et autres poudres saponifères; savon de pierre ponce, d'argent et minéral; sapolio et articles semblables, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
28. Savon commun ou de buanderie, non parfumé, un centin par livre..	1c. p. lb.
29. Savon de Castille, marbré ou blanc, deux centins par lb.....	2c. p. lb.
30. Colle forte et mucilage, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
31. Plumes non préparées, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
32. Plumes, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
33. Beurre, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
34. Fromage, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
35. Lait concentré, 3 centins par livre.....	3c. p. lb.
36. Café concentré, café concentré avec lait, aliments lactés, et autres préparations semblables, y compris le gingembre en conserve, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
37. Pommes, quarante centins par baril, y compris le droit sur le baril	40c. p. brl.
38. Fèves, quinze centins par boisseau.....	15c. p. boiss.
39. Sarrasin, dix centins par boisseau.....	10c. p. boiss.
40. Pois, dix centins par boisseau.....	10c. p. boiss.
41. Pommes de terre, quinze centins par boisseau.....	15c. p. boiss.
42. Seigle, dix centins par boisseau	10c. p. boiss.
43. Farine de seigle, cinquante centins par baril.....	50c. p. brl.
44. Foin, deux piastres par tonne	\$2 p. tonne.
45. Légumes, frais ou salés, secs, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	25 p.c.

Pourvu que les pommes vertes ou mûres, les fèves, le sarrasin, les pois, les pommes de terre, le seigle, la farine de seigle, le foin et les légumes, n.s.a., ou aucun de ces articles, soient admis en franchise

- lorsqu'ils seront importés au Canada du pays de production, si le pays d'où aucun des produits ci-dessus sont importés n'impose aucun droit sur le ou les produits semblables qui y sont importés du Canada.
46. Orge, quinze centins par boisseau..... 15c. p. boiss.
47. Blé-d'inde, sept centins et demi par boisseau..... 7½c. p. boiss.
- Pourvu que l'orge et le blé-d'inde soient admis en franchise lorsqu'ils seront importés au Canada du pays de production, si le pays d'où l'un ou l'autre ou les deux sont importés admet ces deux produits en franchise lorsqu'ils y sont importés du Canada.
48. Céréales imposables, grains, et farine de toutes espèces, lorsqu'ils sont avariés par l'eau pendant le transit, vingt pour cent *ad valorem* sur la valeur établie par l'évaluateur, cette valeur devant être constatée tel que le prescrivent les articles 58, 70, 71, 72, 73, 74, 75 et 76 de l'Acte des douanes..... 20 p. c.
49. Farine de sarrazin, un quart de centin par livre.. ¼c. p. lb.
50. Farine de blé-d'inde, quarante centins par baril..... 40c. p. brl.
51. Avoine, dix centins par boisseau..... 10c. p. boiss.
52. Farine d'avoine, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
53. Riz, non nettoyé, non décortiqué (*paddy*), trois dixièmes de centin par livre, mais pas moins que trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
54. Riz, nettoyé, un centin et quart par livre..... 1¼c. p. lb.
55. Farine de riz ou de sagou, et sagou, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
56. Blé, quinze centins par boisseau..... 15c. p. boiss.
57. Farine de blé, soixante et quinze centins par baril..... 75c. p. brl.
58. Biscuits de toutes sortes, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
59. Macaroni et vermicelle, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
60. Empois, y compris la fécule, amidon ou farine de blé-d'inde, et toutes les préparations ayant les qualités d'empois, un centin et demi par livre, la pesanteur des colis devant être dans tous les cas incluse dans le poids imposable..... 1½c. p. lb.
61. Graines, savoir : de jardin, de champ, et autres graines pour des fins agricoles ou autres fins, n.a.p., en grenier ou grosses quantités, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
- En petits papiers ou paquets, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.. 25 p. c.
62. Moutarde, moulue, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
63. Moutarde en tourteaux, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p. c.
64. Patates sucrées et ignames, dix centins par boisseau..... 10c. p. boiss.
65. Tomates fraîches, vingt centins par boisseau, et dix pour cent *ad valorem*..... 20c. p. boiss. et 10 p. c.
66. Tomates et autres légumes, y compris maïs et haricots cuits, en boîtes ou autres colis, n.a.s., un centin et demi par livre; la pesanteur des boîtes ou autres colis devant être incluse dans le poids imposable..... 1½c. p. lb.
67. Conserves au vinaigre, sauces et catsups, y compris le soy, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
68. Malt, quinze centins par boisseau, lors de la déclaration pour l'entrée en entrepôt, sujet aux règlements de l'accise..... 15c. p. boiss.
69. Extrait de malt (non-alcoolique) pour usage médicinal, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
70. Houblon, six centins par livre..... 6c. p. lb.
71. Levain comprimé, en sacs ou masses de pas moins de cinquante livres, trois centins par livre; en colis pesant moins de cinquante livres, six centins par livre, la pesanteur du colis dans ce dernier cas devant être comprise dans le poids imposable..... 6c. p. lb.
72. Tablettes de levain et poudres allemandes, six centins par livre, la pesanteur du colis devant être comprise dans le poids imposable.. 6c. p. lb.
73. Arbres, savoir : pommiers, cerisiers, pêchers, poiriers, pruniers et cognassiers, de toutes espèces, trois centins chacun..... 3c. chacun.

74. Vignes, et groseilliers, framboisiers, gadelliers et rosiers ; et aussi, plantes fruitières, n.s.a., et arbres à ombrage, de pelouse et d'ornement, arbrisseaux et plantes, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
75. Mûres, groseilles, framboises, fraises, cerises et gadelliers, n.s.a., deux centins par livre, la pesanture du colis devant être comprise dans le poids imposable..... 2c. p. lb.
76. Atocas, prunes et coings, vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p. c.
77. Pruneaux, un centin par livre, y compris les raisins secs et raisins de Corinthe..... 1c. p. lb.
78. Pommes tapées, séchées ou évaporées, dattes, figues et autres fruits tapés, séchés ou évaporés, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p. c.
79. Raisins en grappes, deux centins par livre..... 2c. p. lb.
80. Oranges, citrons et limons, en boîtes d'une capacité n'excédant pas deux pieds et demi cubes, vingt-cinq centins par boîte; en demi-boîtes, d'une capacité n'excédant pas un pied et quart cube, treize centins par demi-boîte; en caisses et tous autres colis, dix centins par pied cube de capacité; en grenier, une piastre et cinquante centins par mille oranges, citrons ou limons; en barils n'excédant pas en capacité celle du baril de farine de cent quatre-vingt-seize livres, cinquante-cinq centins par baril..... \$1.50 p. 1000.
55c. p. brl.
81. Pêches, n.a.p., un centin la livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 1c. p. lb.
82. Fruits en boîtes ou autres colis hermétiquement fermés, deux centins par livre, la pesanture sur laquelle un droit sera imposable comprendra le poids des boîtes ou autres colis..... 2c. p. lb.
83. Fruits conservés dans l'eau-de-vie ou autres spiritueux, une piastre et quatre-vingt-dix centins par gallon impérial..... \$1.90 p. g.
84. Gelées, marmelades et confitures, n.s.a., trois centins par livre..... 3c. p. lb.
85. Miel en gâteau ou autrement, et ses imitations et falsifications, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
86. Thé, et café vert, n.s.a., dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
87. Café, grillé ou moulu, lorsqu'il n'est pas importé directement du pays de production, deux centins par livre et dix pour cent *ad valorem*. et 10 p. c.
88. Café, grillé et moulu, et toutes imitations et substituts du café, n.s.a., deux centins par livre..... 2c. p. lb.
89. Extrait de café, ou substituts de café de toutes espèces, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
90. Chicorée, brute ou verte, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
91. Chicorée, séchée au four, rotie ou moulue, quatre centins par livre. 4c. p. lb.
92. Cacao, coques et fibres; chocolat et autres préparations de cacao, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
93. Pâte de cacao, et de chocolat, cocos et beurre de cacao, quatre centins par livre..... 4c. p. lb.
94. Noix écalées, n.s.a., cinq centins par livre..... 5c. p. lb.
95. Amandes douces, walnuts, noix du Brésil, pacanes et arachides écalées, n.s.a., trois centins par livre; et noix de toutes sortes, n.s.a., deux centins par livre..... 3c. p. lb.
2c. p. lb.
96. Noix de coco n.s.a., une piastre par cent..... \$1 p. 100.
97. Noix de coco, quand elles sont importées du pays de production, par navire se rendant directement dans un port canadien, cinquante centins par cent..... 50c. p. 100.
98. Noix de coco, desséchées, sucrées ou non, cinq centins par livre.... 5c. p. lb.
99. Muscade et macis, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
100. Epices, savoir: gingembre et épices de toutes sortes, n.s.a., non moulus, douze et demi pour cent *ad valorem*; moulus, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 12½ p. c.
25 p. c.

Livres et papier.

101. Papier albuminé et autre et film, auquel on a fait subir une préparation chimique pour l'usage des photographes, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.

102. Livres imprimés, publications périodiques et brochures n.s.a., et qui ne sont pas des réimpressions étrangères d'ouvrages anglais enregistrés, ni des livres de compte blancs, ni des livres à copier, des cahiers d'écriture ou de dessin, ni des bibles, livres de prières, psautiers ou livres d'hymnes, six centins par livre	6c. p. lb.
103. Ouvrages anglais enregistrés, réimpressions des, six centins par livre, plus douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> jusqu'à la fin de la prochaine session du parlement, et par la suite, six centins par livre.	6c p. lb et 12½ p. c. 6c. p. lb.
104. Brochures d'annonces, affiches enluminées, circulaires, publications périodiques d'annonces illustrées, listes de prix illustrées, calendriers d'annonces, almanachs d'annonces, estampes de modes pour tailleurs et modistes, et tous chromos, chromatypes, oléoglyphes ou ouvrages artistiques de même genre; produits par quelque procédé autre que la peinture à la main ou le dessin, que ce soit pour des fins de commerce ou d'annonces ou non, imprimés ou gravés sur papier, carton ou autre matière, n.s.a., six centins par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	6c. p. lb. et 20 p. c.
105. Billets de banque, actions, lettres de change, chèques, effets à ordre, traites et tous articles similaires non signés, ainsi que cartes ou autres formules en blanc de commerce imprimées ou lithographiées, ou gravées sur cuivre ou acier ou autres planches, et autres imprimés n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
106. Etiquettes pour fruits, légumes, viande, poisson, confiseries et autres articles, ainsi que billets, placards, feuilles d'annonces et feuilles pliées, soit lithographiés ou imprimés, quinze centins par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	15c. p. lb. et 25 p.c.
107. Cartes géographiques et cartes marines, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .	20 p.c.
108. Journaux ou éditions supplémentaires ou parties de ces éditions, imprimés en partie et destinés à être complétés et publiés en Canada, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
109. Peintures, enluminures, gravures, dessins, plans de constructions, photographies et images, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
110. Cartes à jouer, six centins par paquet.....	6c. p. paq.
111. Musique imprimée, reliée ou en feuilles volantes, dix centins par livre.....	10c. p. lb.
112. Papiers à tenture, non compris les bordures imprimées sur papier uni ou sans fond, et coloriés avec toutes matières autres que le bronze doré, trente-cinq pour cent.....	35 p. c.
113. Tous autres papiers à tenture et bordures, par rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes, un centin et demi par rouleau et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	1½c. p. r. et 25 p. c.
114. Sacs en papier de toutes sortes, imprimés ou non, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
115. Carton de paille, et non de paille, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
116. Carton de paille, en feuilles ou en rouleaux, bituminé ou non, trente centins par cent livres.....	30c. p. 100 lbs.
117. Papier sablé, verré, de silex et d'émeri, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
118. Papier bituminé, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
119. Papier-toile pour faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, non lustré ou poli, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
120. Papier-toile pour faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, lustré ou poli, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
121. Papier de toute sorte, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
122. Articles fabriqués de papier, y compris le papier réglé, à bordure et vernissé, papeteries, papier en boîtes, enveloppes et livres blancs, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.

Produits chimiques, huiles et peintures.

123. Acide, acétique et pyroligneux, n.s.a., et vinaigre, un droit spécifique de quinze centins pour chaque gallon de toute force n'excedant

- pas la force de preuve, et pour chaque degré de force en sus de la force de preuve, un droit additionnel de deux centins. La force de preuve sera réputée égale à six pour cent de l'acide pur, et dans tous les cas la force sera déterminée en la manière établie par le 15c. p. gall. et Gouverneur en conseil ... 2c. de plus.
124. Acide acétique et pyroligneux, de toute force, quand il est importé par les teinturiers, les imprimeurs d'indiennes ou fabricants d'acétates ou de couleurs, pour leur usage exclusif dans la teinturerie, pour l'impression ou pour la fabrication de ces acétates ou couleurs, dans leurs propres manufactures, d'après les règlements qui seront établis par le Gouverneur en conseil, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ... 25 p.c.
125. Acide acétique glacial, ou acide acétique, excédant la force de preuve, quand ils seront importés par les droguistes et personnes autres que les teinturiers, les imprimeurs d'indiennes ou les fabricants de vinaigres ou d'acétates ou de couleurs, pour être employés dans leurs propres fabriques pour des fins de fabrication autres que celles ci-devant exceptées de cette clause, un droit spécifique égal à quinze centins par gallon impérial de la force de preuve, et un centin additionnel par gallon pour chaque degré de preuve excédant la force de preuve..... 15 p. c. p. g. imp. et 1c. addit.
126. Acide muriatique et nitrique, et tous les acides mélangés, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
127. Acide sulfurique, quatre dixièmes de centin par livre..... $\frac{4}{10}$ c. p. lb.
128. Ether sulfurique, cinq centins par livre..... 5c. p. lb.
129. Phosphate d'acide, deux centins par livre..... 2c. p. lb.
130. Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, lorsqu'elles seront composées de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et particuliers, les teintures, pilules, poudres, trochisques ou tablettes, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, rosats, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles, n.a.p., tous les liquides, cinquante pour cent *ad valorem*, et tous les autres, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 50 p.c.
25 p.c.
- Pourvu que cet item ne soit pas interprété comme contenant les drogues et préparations reconnues par la Pharmacopée anglaise et celle des Etats-Unis comme officinales.
131. Huile de foie de morue, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
132. Huiles essentielles, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
133. Pommades françaises ou parfums préparés à la graisse ou à l'huile, lorsque les fleurs dont ils sont tirés ne peuvent supporter la distillation, importés en boîtes de pas moins de dix livres chacune, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
134. Parfums, y compris les préparations pour la toilette (non alcooliques), savoir:—huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées n.a.p., pour la chevelure, la bouche ou la peau, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
135. Huiles pour l'éclairage, composées en tout ou en partie des produits du pétrole, de la houille, du schiste et du lignite, coûtant plus de trente centins par gallons, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
136. Huile de charbon et kérosine distillée, purifiée ou raffinée; naphthe et pétrole, n.s.a., produits du pétrole, n.s.a., six centins par gallon impérial 6 p.c.
gall. imp.
137. Huiles à lubrifier, composées en tout ou en partie de pétrole et coûtant moins de vingt-cinq centins par gallon impérial, six centins par gallon..... 6c. p. gall.
138. Pétrole cru, huile à combustible et à gaz, (autres que le naphthe, la benzine ou la gasoline) lorsqu'importés par des manufacturiers (autres

	que des raffineurs) pour usage dans leurs fabriques pour chauffage, ou pour la fabrication du gaz, trois centins par gallon.....	3c. p. gall.
139.	Cire paraffine, deux centins par livre	2c. p. lb.
140.	Bougie de cire paraffine, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
141.	Gomme anglaise, dextrine, crème d'encollage et encollage à émail, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
142.	Huiles à lubrifier n.s.a., et graisse pour essieux, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
143.	Barils, contenant du pétrole ou de ses produits, ou quelque mélange dont le pétrole forme partie, quand le contenu est soumis à un droit spécifique, vingt centins chacun	20c. chacun.
144.	Huile de lin, crue ou bouillie, huile de saindoux, huile de pied de bœuf, et huile de graine de sésame, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
145.	Huile d'olive, préparée pour la table, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
146.	Vaseline, et toutes préparations similaires de pétrole pour la toilette, pour médicaments ou autres fins, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
147.	Cirage, encre à chaussures et de cordonnier, vernis pour chaussures, harnais et cuir, savon pour harnais, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
148.	Encre à écrire, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
149.	Bleu, bleu à blanchissage de toute sorte, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
150.	Blanc et rouge de plomb sec, minéral orange et blanc de zinc, cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5 p.c.
151.	Ocres, argiles ocreses, terre de sienne, et couleurs, sèches, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
152.	Oxydes, encollage sec, matières réfractaires, terre d'ombre, et terre de sienne brûlée, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
153.	Peintures et couleurs, matières à encoller et abreuver le bois, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
154.	Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre par gallon.....	\$1 p. gall.
155.	Essence de térébenthine, cinq pour cent <i>ad valorem</i>	5 p.c.
156.	Vernis, laques, laques du Japon, siccatifs de laque, siccatifs liquides, et huile siccativ, n.s.a., vingt centins par gallon et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20c. p. gall. et 20 p.c.
157.	Vert de Paris, sec, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
158.	Mastic, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.

Argiles, poterie, verrerie et faïence.

159.	Brique à bâtir et à pavage, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
160.	Porcelaine de Chine et autre, aussi poterie et faïence, brune ou colorée, et poterie de Rockingham, faïence en granit blanc ou en fer, et poterie couleur crème "C.C.", ornées, estampées ou épon-gées, et toute poterie n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
161.	Poterie et faïence, savoir: dames-jeannes ou jarres, barattes ou cruches, trois centins par gallon de capacité.....	3c. p. gall.
162.	Poterie ou bouteilles de grès à encre, d'une capacité ne dépassant pas trois onces, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
163.	Tuiles de drainage, non vernies, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
164.	Tuyaux de drainage, tuyaux d'égout, tuyaux d'intérieur de chemi-née ou ventouses, et blocs inverses, vernis ou non, et tuiles de terre cuite, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
165.	Objets de cristallerie et de verrerie ornementées, fabriqués expres-sément pour être montés en métal plaqué d'argent à l'usage de la table, lorsque ces objets sont importés par les fabricants de pla-qués, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.

166. Dames-jeannes en verre, vides ou pleines, bouteilles ou carafes, flacons et fioles, jarres en verre et boules en verre, et articles en verre coupé ou moulé à l'usage de la table, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
167. Isoirs de toutes sortes, et lampes, y compris lampes à arc et lampes à lumière incandescente; cheminées de lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant, abat-jour de lampes, de becs de gaz et de lumières électriques, et globes pour lanternes, lampes, lumières électriques et becs de gaz, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
168. Verre à vitre commun et incolore, et verre uni, de couleur, teint ou nuancé, en feuilles, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
169. Verre de couleur de fantaisie, ouvragé et émaillé; verre peint et vitrifié; verre blanc ouvragé, émaillé et dépoli; glaces ébauchées et passées au rouleau, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
170. Glaces non colorées, en carreaux de pas plus de douze pieds en superficie, quatre centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré..... 4c. p. pd car.
2c. de plus.
171. Glaces non colorées, en carreaux de plus de douze et de pas plus de trente pieds en superficie, six centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré..... 6c. p. pd car.
2c. de plus.
172. Glaces en carreaux de plus de trente et de pas plus de soixante-dix pieds en superficie, huit centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré..... 8c. p. pd car.
2c. de plus.
173. Glaces en carreaux de plus de soixante-dix pieds en superficie, neuf centins par pied carré; et si elles sont biseautées, deux centins de plus par pied carré..... 9c. p. pd car.
2c. de plus.
174. Glaces étamées, n.s.a., vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 27½ p.c.
175. Glaces étamées, biseautées, trente-deux et demi pour cent *ad valorem*..... 32½ p.c.
176. Vitraux en verre de couleur, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
177. Tous autres verres et verreries, n.a.p., y compris le verre bombé, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
178. Lunettes et lorgnons, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
179. Parties de montures de lunettes et de lorgnons, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
180. Vitrines, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
181. Lanternes magiques et leurs verres peints, instruments de physique, de photographie, de mathématiques et d'optique, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
182. Ciment, y compris le ciment de Portland ou romain, et ciment hydraulique ou chaux hydraulique, quarante centins par baril, y compris le droit sur le baril..... 40c. p. brl.
183. Plâtre de Paris, ou gypse, moulu, non calciné, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
184. Plâtre de Paris, calciné ou manufacturé, quarante centins par baril de 300 livres..... 40c. p. brl.
de 300 lbs.
185. Dalles, granit, et pierre de taille brute, pierre à sablon et toute autre pierre à bâtir, excepté le marbre venant de la carrière, non dégrossis au marteau, ni dressés au ciseau, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
186. Granit, dalles et pierre de taille, piqués à vif, toute autre pierre à bâtir taillée, excepté le marbre, et tous articles en pierre, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
187. Meules à aiguiser, non montées et de pas moins de douze pouces de diamètre, une piastre et soixante-quinze centins par tonne.... \$1.75
p. tonne
188. Pierres lithographiques, non gravées, vingt pour cent *ad valorem*. 20 p. c.
189. Blocs ou dalles de marbre, sciées sur deux faces seulement, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.

190. Marbre en dalles ou blocs, scié, sur plus de deux faces, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
191. Marbre poli, et articles en marbre n.a.p.; aussi, manteaux de cheminées en ardoise, ardoises et articles en ardoise, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
192. Meules d'émeri et émeri ouvré, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ...	25 p.c.
193. Crayons d'ardoise, vingt cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
194. Ardoises, manteaux de cheminées en ardoise et autres articles en ardoise, n.s.a., ardoises d'écoliers et à écrire et ardoise à toiture, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
Pourvu que le droit sur l'ardoise à toiture n'excède pas soixante et quinze centins par carré pour l'ardoise en bloc ou bleue, et quatre-vingt-dix centins pour l'ardoise d'autres couleurs.	
195. Marqueterie à parquet, de tous matériaux, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
<i>Cuir ouvré et caoutchouc.</i>	
196. Fourrures, préparées en tout ou en partie, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p. c.
197. Bonnets, chapeaux, manchons, pèlerines, collets de manteaux, pardessus, manteaux et autres articles en fourrure, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
198. Carton-cuir et cuir artificiel, et quartiers de bottes et de souliers en cuir artificiel, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p. c.
199. Cuir et peaux tannées, n.a.p.; cuir à courroies et cuir à semelles, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
200. Cuir à empeignes, y compris le dongola, le cordovan, le chevreau, agneau, mouton, le kangarou, l'alligator, le chamois et veau préparé, ciré ou verni, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	17½ p.c.
201. Cuir à semelles, tanné mais non corroyé, dix pour cent <i>ad valorem</i> .	10 p.c.
202. Cuir verni et maroquin, vingt-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i> .	22½ p.c.
203. Peaux à maroquin, tannées, mais non autrement ouvrées, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
204. Cuirs à gants, savoir: chevreau, agneau, daim, chevreuil, antilope et cabiai, tannés ou préparés, teints ou au naturel, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de gants pour servir à fabriquer des gants dans leurs propres manufactures, dix pour cent <i>ad valorem</i> .	10 p.c.
205. Tous articles de cuir, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
206. Courroies de cuir et autre matière, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .	20 p.c.
207. Harnais et sellerie de toute espèce, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
208. Fouets de toute espèce, y compris les lanières et les mèches, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
209. Bottes, bottines et souliers, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ..	25 p.c.
210. Bottes, bottines et souliers de caoutchouc, à revers ou empeignes de drap ou de matière autre que du caoutchouc, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
211. Bottes, bottines et souliers de caoutchouc, et articles de caoutchouc et de gutta percha, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
212. Vêtements de caoutchouc et vêtements rendus imperméables à l'aide du caoutchouc, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
213. Courroies, boyaux, garnitures, nattes et paillassons de caoutchouc ou de de gutta percha, et boyaux de coton ou de toile doublés de caoutchouc, trente-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i>	32½ p.c.

Métaux et métaux ouvrés.

214. Fer et acier de rebut, étant des déchets de fer ou d'acier qui ne sont bons qu'à être refaçonés et qui ont déjà servi, mais ne comprenant pas les déchets et rognures qui peuvent servir comme fer ou acier sans être refaçonés, et les extrémités de loupes d'acier et

- bouts de rails d'acier coupés, trois piastres par tonne; et le et après le premier jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, \$3 p. ton.
 quatre piastres par tonne..... \$4 p. ton.
215. Fer ou acier étant des morceaux, découpures ou rognures de tôle à chaudière ou autres tôles, feuilles ou barres de fer ou d'acier, que leurs bouts ou bords inégaux ou rognés aient été coupés à l'aide de cisailles ou non, et rognures de rails de fer ou d'acier sciés ou coupés aux deux bouts, mais n'ayant jamais servi et étant bons seulement à être laminés de nouveau ou refaçonnés, quatre piastres par tonne..... \$4 p. ton.
216. Fer cru, fer en gueuse et fer de rebut, quatre piastres par tonne. \$4 p. ton.
217. Ferro-silicium et fonte blanche, et ferro-manganèse, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p.c.
218. Lingots de fer ou d'acier, lingots à crans, loupes et lopins, massets, et barres puddlées, balles ou autres formes moins finies que les barres de fer ou d'acier, mais plus avancées que le fer brut, les fontes exceptées, cinq piastres par tonne..... \$5 p. ton.
219. Fer ou acier en barres laminées ou martelées, y compris les barres rondes carées; formes de fer ou d'acier laminé, de pas plus de quatre pouces de diamètre, et lames pas plus minces que le numéro seize, soit en rouleaux, bottes, baguettes ou barres, n.s.a., dix piastres par tonne... \$10 p. ton.
220. Plaques ou feuilles de fer ou d'acier, rognées ou non, cercles, bandages, bandes et lames de fer ou d'acier à canons, cisainées ou laminées en cannelures, et fer ou acier de toutes largeurs, pas plus mince que le numéro seize, n.s.a., dix piastres par tonne.... \$10 p. ton.
221. Tôle d'acier ébauchée ou laminée, de moins de trente pouces de largeur, et plaques ou feuilles de fer ou d'acier de trente pouces de largeur et au-dessus, et d'un quart de pouce et plus d'épaisseur, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
222. Plaques, cercles, bandages et bandes de fer ou d'acier, ou autre fer ou acier de toutes largeurs, tôle de fer commune ou noire, doucie, polie, enduite ou galvanisée, et tôle du Canada, numéro dix-sept ou plus mince, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p.c.
223. Plaques de charrues, oreilles, plaques de côté et autres pour instruments aratoires, lorsqu'elles sont ébauchées et coupées de plaques d'acier laminées, mais non moulées, découpées, polies ni autrement ouvrées, et d'une valeur de plus de quatre centins la livre, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p.c.
- 223a. Mais sur toutes barres, baguettes ou bandes de fer ou d'acier, ou feuilles d'acier de quelque forme que ce soit, et sur toutes barres de fer ou d'acier de forme ou coupe irrégulière, laminées à froid, martelées ou polies à froid d'une manière quelconque en outre du procédé ordinaire de laminage ou martelage à chaud, il sera payé un sixième de centin par livre en sus des droits dont ces matériaux sont frappés..... ½ c. p. lb.
224. Pièces forgées de fer et d'acier de quelque forme ou dimension que ce soit, ou en quelque phase de façonnement qu'elles se trouvent, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*, mais pas moins que \$15 par tonne..... \$15 p. ton.
225. Cornières de fer ou d'acier laminées et fers à côtes et autres coupes, pesant moins de trente-cinq livres par verge linéaire, n.s.a., mais pas m. trente-cinq pour cent *ad valorem*, mais pas moins que \$10 par tonne que \$10 p. ton.
226. Cornières de fer ou d'acier laminées, fers à côtes, et coupes spéciales, ne pesant pas moins que trente-cinq livres par verge linéaire, et poutres de fer ou d'acier laminées, soliveaux, longrines, coupes de colonnes, de gouttières et autres formes de structure pour édifices ou ponts, ne pesant pas moins que vingt-cinq livres par verge linéaire, et tôle de fer ou d'acier laminée de pas moins de

- trois huitièmes de pouce d'épaisseur, ni moins de quinze pouces de largeur, et ébauches de barres à ceillet plates non découpées ou forées, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
227. Ponts de fer et fer de construction, trente pour cent *ad valorem*, mais pas moins que un centin par livre..... 30 p.c. mais pas m. que 1c. p. lb.
228. Barres ou rails de fer ou d'acier pour chemins de fer, de quelque forme que ce soit, découpés ou non, n.s.a., pour voies ferrées comprenant, pour les fins de cet item, toutes sortes de voies ferrées, chemins de fer urbains et tramways, bien que ne servant que pour des fins particulières et non pour le transport des marchandises et des voyageurs, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
229. Eclisses et coussinets pour voies de chemins de fer, dix piastres par tonne..... \$10 p. ton.
230. Baguettes de fer de Suède laminées, de moins d'un demi-pouce de diamètre et d'une valeur de pas moins d'un centin et trois quarts par livre, et baguettes de fer de Suède laminées, pour clous, de moins d'un demi pouce de diamètre, pour la fabrication de clous à ferrer, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
231. Essieux, ressorts et parties de ressorts, lisoirs et ébauches d'essieux en fer ou acier, pour voitures de chemins de fer ou de tramways, \$20 par tonne, mais pas moins que trente-cinq pour cent..... \$20 p. ton.
232. Essieux, ressorts et parties de ressorts, lisoirs et ébauches d'essieux, en fer ou acier, n.s.a., un centin par livre et vingt pour cent *ad valorem* 1c. p. lb et 20 p.c.
233. Fontes de fer malléable et fontes de fer ou d'acier, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
234. Vases de fonte, assiettes, plaques de poêles, fers à repasser, fers de chapeliers, et fers de tailleurs, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 27½ p.c.
235. Tuyaux de fonte de toute espèce, dix piastres par tonne, mais le droit ne sera pas moins de trente-cinq pour cent *ad valorem*..... \$10 p. ton. mais pas m. de 35 p.c.
236. Tubes de chaudières en fer ou acier forgé, y compris tubes ou carreaux ondulés pour chaudières marines, sept et demi pour cent *ad valorem*..... 7½ p.c.
237. Tubes en fer ou en acier soudés, à joints superposés, filetés et accouplés ou non, d'un pouce et quart à deux pouces de diamètre inclusivement, pour être employés exclusivement aux puits artésiens, aux conduites d'huile de pétrole et dans les raffineries de pétrole, en vertu de règlements à faire par le Gouverneur en conseil, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
238. Tubes non soudés, d'un diamètre ne dépassant pas un pouce et demi, en acier laminé, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p. c.
239. Tuyaux en fer et en acier forgés, filetés et assemblés ou non, de plus de deux pouces de diamètre, quinze pour cent *ad valorem*... 15 p. c.
240. Autres tuyaux ou tubes en fer forgé ou acier, cinq dixièmes d'un centin par livre et trente pour cent *ad valorem*..... 5/10 p. c. par lb et 30 p. c.
241. Ajustages de tuyaux en fer forgé ou en acier, et cylindres ou rouleaux en fer durci ou en acier, trente-cinq pour cent *ad valorem*. 35 p.c.
242. Chaînes (fer ou acier) de cinq seizièmes de pouce de diamètre, et au-dessus, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p. c.
243. Clous et carvelles, forgés et pressés, galvanisés ou non, clous à fer à cheval, et tous clous en fer forgé, en acier et autres, n.s.a., et fers à cheval, à mulet et à bœuf, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
244. Clous et carvelles, et clous à bordages, en métal composé, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p. c.

245. Clous de fil de fer, un centin par livre.....	1c. p. lb.
246. Clous et carvelles coupés en fer ou en acier, y compris carvelles de chemins de fer, trois quarts d'un centin par livre.....	$\frac{3}{4}$ de 1c. par lb.
247. Pointes de cordonnier, de une demi à quatre onces au mille, un centin par mille.....	1c. par 1,000.
248. Broquettes coupées, pointes et petits clous sans tête, ne dépassant pas seize onces au mille, un centin et demi par mille; dépassant seize onces au mille, un centin et demi par livre.....	$1\frac{1}{2}$ c. p. 1,000 $1\frac{1}{2}$ c. p. lb.
249. Vis, connues sous le nom ordinaire de vis à bois, de deux pouces de longueur et plus, trois centins par livre; d'un pouce et moins de deux pouces de longueur, six centins par livre; de moins d'un pouce, huit centins par livre; toutefois, le droit ne s'élèvera pas à moins de trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	3c. p. lb. 6c. p. lb. 8c. p. lb. 35 p. c.
250. Vis de fer, acier, laiton ou autre métal, n.a.s., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
251. Ecrous et rondelles de fer forgé ou d'acier, rivets de fer ou d'acier, boulons filetés ou non, ébauches d'écrous, de boulons et de pentures, n.s.a., tés à charnière et pentures longues, un centin par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	1c. p. lb et 20 p. c.
252. Ecrous et rondelles de fer forgé ou d'acier, rivets de fer ou d'acier, boulons filetés ou non, ébauches d'écrous, de boulons et de pentures, moins que $\frac{3}{8}$ de pouce de diamètre, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	1c. p. lb. 25 p.c.
253. Patins, dix centins par paire et trente pour cent <i>ad valorem</i>	10c. p. paire et 30 p.c.
254. Tordeuses, vingt-cinq centins chacune et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	25c. chacun et 20 p.c.
255. Coutellerie n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
256. Cellulose, moulée pour fabriquer des manches de couteaux ou de fourchettes, mais non forée ni autrement ouvrée; aussi, boules et cylindres de cellulose moulés, revêtus d'étain en feuille ou non, mais non finis, ni autrement ouvrés, et ébauches d'abats-jour en cellulose pour lampes, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
257. Lames de couteaux ou ébauches de couteaux à l'état brut, à l'usage des argentiers, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
258. Fourchettes en fonte, sans manches et non repassées à la meule ni autrement ouvrées, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
260. Pies, pioches, houes, herminettes, hachettes et œils et manches pour iceux, et outils de toutes descriptions, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
261. Outils de chemins de fer, coins, leviers et pinces, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
262. Haches de toute espèce, faux, lames de faucheuses, faucheuses pour pelouses, fourches, râtaux, n.s.a., et houes, et autres outils ou instruments agricoles, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
263. Pelles et bèches, ébauches de pelles et de bèches, et fer ou acier taillé de forme pour pelles ou bèches, cinquante centins par douzaine, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	50c. p. doz. et 25 p.c.
264. Limes et râpes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
265. Aiguilles d'acier, n.a.p., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
266. Instruments de chirurgie et de dentisterie de toute sorte, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
267. Armoires de sûreté, portes d'armoires et de voutes de sûreté, balancres et fléaux, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
268. Pompes à incendie et extincteurs, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
269. Rails mobiles, aiguilles de changements de voie, croisements et intersections pour chemins de fer, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
270. Locomotives de chemins de fer, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.

271. Machines à vapeur, chaudières et machines composées en tout ou en partie de fer ou d'acier, n.s.a., vingt-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i>	27½ p.c.
272. Faucheuses, moissonneuses engerbeuses, moissonneuses sans appareils pour engerber, appareils pour engerber, moissonneuses simples, charrues à sellette, charrues simples, herses, bineuses, machines à semer en sillons, râtaeux à chevaux, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
273. Machines locomobiles, machines à vapeur locomobiles, batteuses et trieuses, manèges à chevaux, scieries et machines à raboter locomobiles, et parties de pareilles machines, à tout degré de fabrication, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
274. Machines à coudre, ou partie de ces machines, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
275. Pompes de toutes sortes, et moulins à vent, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
276. Caractères d'imprimerie, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
277. Métal à caractère d'imprimerie, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
278. Outils et instruments de reliure, y compris machines à régler, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
279. Presses à imprimer et machines d'imprimerie, à l'usage seulement des imprimeries de journaux, de livres et d'ouvrages de ville; machines à plier et machines à couper le papier, à l'usage des établissements d'imprimerie et de reliure, et presses lithographiques, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
280. Planches gravées sur bois, sur acier ou autre métal, et clichés tirés de ces planches, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
281. Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces de journaux ou gravures, et autres ouvrages semblables pour le commerce ou autres fins, n.s.a., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.....	2c. p. pce c
282. Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose de colonnes de journaux, avec leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, trois huitièmes d'un centin par pouce carré, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.....	¾c. p. pce c 2c. p. pce c
283. Cages d'oiseaux, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
284. Fil à clôture barbelé, en fer ou en acier, trois quarts de centin par livre.....	¾c. p. lb.
285. Ruban de fer ou d'acier, dentelé ou uni, un demi-centin par livre.....	½c. p. lb.
286. Garnitures de cardes mécaniques, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
287. Epingles, fabriquées avec tout fil métallique, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
288. Toile de laiton ou de cuivre, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
289. Toile métallique, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
290. Fil de cuivre, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
291. Fil métallique couvert en coton, toile, soie ou autre matière, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
292. Fil de laiton, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
293. Fil de fer galvanisé, du n° 12, lorsqu'il est importé, par les fabricants de fil barbelé, pour être employé dans leur propres fabriques, quinze pour cent <i>ad valorem</i>	15 p.c.
294. Fil métallique de toutes sortes, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
295. Câble de fil de fer ou d'acier, n.a.p., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
296. Armes à feu, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.

297. Objets fabriqués non spécialement énumérés ou prévus, et soit en tout ou en partie de fer ou d'acier, et soit en tout ou en partie fabriqués, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 27½ p.c.
298. Agrafes de corsets, agrafes ou buses à courbure en cuiller, bandes, buses, lames d'acier de côté et autres lames de corsets, soit unies, vernies, laquées, étamées ou couvertes de papier ou de tissu ; aussi, baleines de dos ou de côté pour corsets, en fil de métal couvertes de papier ou de tissus, par longueurs, avec bouts garnis ou non en cuivre ou en étain, ou en rouleaux, cinq centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*..... 5c. p. lb. et 20 p.c.
299. Appareils ou partie d'appareils d'éclairage au gaz, à l'huile de pétrole ou à l'électricité, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem* 27½ p.c.
300. Compteurs à gaz, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
301. Cloches de toute espèce, excepté pour les églises, et gongs, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
302. Clous en laiton et en cuivre, rivets et rondelles, et articles de laiton ou de cuivre n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
303. Zinc, articles en, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
304. Métal de Babbitt, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
305. Bronze phosphoré, en lingots, barres, feuilles et fil, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
306. Plomb en barres, en blocs et en feuilles, soixante centins par cent livres..... 60c. p. 100 lbs
307. Plomb de rebut et en saumon, quarante centins par cent livres... 40c. p. 100 lbs
308. Tuyaux de plomb et plomb de chasse, quatre dixièmes de centin par livre, et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... ¼c. p. lb et 25 p.c.
309. Plomb, articles en, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
310. Boîtes et colis en ferblanc ou autres matériaux, contenant du poisson de toute sorte admis en franchise en vertu de toute loi ou de tout traité existant, d'une contenance de pas plus d'une pinte, un centin et demi sur chaque boîte ou colis ; et s'ils contiennent plus d'une pinte, un droit additionnel d'un centin et demi pour chaque pinte ou fraction de pinte qu'ils contiendront en plus 1½c. p. pinte.
311. Moules de ferblanc, ferblanterie vernissée, articles en fer galvanisé, y compris les enseignes faites avec ces matières et tous articles de ferblanterie, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
312. Articles en fer ou en acier émaillés, y compris les enseignes et lettres émaillées sur tout métal et les articles en granit ou agate, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
313. Téléphones et instruments télégraphiques, câbles pour télégraphes, téléphones et lumière électrique, batteries électriques et galvaniques, moteurs générateurs, dynamos, douilles et appareils électriques, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
314. Acier chromaté, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.

Or, argent et bijouterie.

315. Composition métallique pour le remplissage des boîtiers de montres d'or, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
316. Métal anglais et argent allemand et nickel, articles en, non plaqués, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
317. Anodes en nickel, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
318. Feuilles d'or et d'argent, et clinquant, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
319. Articles en or et en argent, et tous autres n.s.a., connus dans le commerce sous le nom de bijouteries, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p. c.
320. Articles en argent massif et plaqués pour la table, tous autres, argentés ou dorés par des procédés électriques, de toutes sortes, plaqués en tout ou en partie, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.

321. Coutellerie plaquée, savoir: couteaux plaqués en tout ou en partie, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
322. Pierres précieuses, n.s.a., polies mais non montées ni autrement ouvrées, et imitations, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
323. Horloges et pendules, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p. c.
324. Horloges de tour, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
325. Montres, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
326. Rouages ou mouvements de montres, dix pour cent *ad valorem*... 10 p. c.
327. Boîtiers de montres, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
328. Ecrins à bijoux et à montres, boîtes pour les articles en argent et les plaqués et pour la coutellerie et autres articles semblables, cinq centins chaque, et trente pour cent *ad valorem*..... 5c. chaque
30 p. c.
329. Ecrivoires, boîtes à gants, à mouchoirs, de manucure, à parfums, de toilettes, et boîtes de fantaisie pour les fumeurs, et autres articles de fantaisie semblables en os, écaille, corne, ivoire, bois, cuir, peluche, satin, soie, satinade, cellulose, aluminium, objets en fibres de toutes sortes ou papier; poupées et jouets de toutes sortes, y compris machines à coudre quand leur valeur ne dépasse pas deux piastres; ornements d'albâtre, spath, ambre, terre cuite ou composition; statuettes, et ornements en rassades, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.

Minéraux.

330. Asbeste autrement qu'à l'état brut, et tous articles en asbeste, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
331. Plombagine à l'état naturel, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
332. Plombagine, tous les articles faits de, n.s.a., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
333. Charbon ou pointes de charbon pour lumières électriques, n'excédant pas douze pouces de longueur, deux piastres et cinquante centins par mille, et proportionnellement pour des longueurs plus ou moins grandes \$2.50 p. 1,000.
334. Sel, fin, en vrac et sel commun, n.s.a., cinq centins par cent livres. 5c. p. 100 lbs.
335. Sel en sacs, barils et autres emballages—les sacs, barils ou emballages payant le même droit que s'ils étaient importés vides—sept centins et demi par cent livres..... 7½c. p. 100 lbs.

Bois et bois ouvrés; voitures, etc.

336. Jone ou rotin, fendu ou autrement ouvré, dix-sept et demi pour cent *ad valorem* 17½ p. c.
337. Liège, bouchons de, et tous articles fabriqués de bois ou écorce de liège, vingt pour cent *ad valorem* 20 p. c.
338. Bois de service et bois de construction ouvrés, n.s.a., vingt pour cent *ad valorem* .. 20 p. c.
339. Bardeaux et pulpe de bois, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
Pourvu que le bardeau ou la pulpe de bois, ou les deux soient admis en franchise en Canada, quand l'un ou l'autre ou les deux seront admis en franchise lorsqu'exportés du Canada aux Etats-Unis.
340. Moyeux, rais, jantes et parties de roues, ébauchés ou sciés seulement, dix pour cent *ad valorem* 10 p. c.
341. Seaux, cuves, barattes, balais, planches à laver, pilons et rouleaux, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
342. Articles en bois, n.s.a., et brosses et pinceaux, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
343. Poignées ou manches de parapluies, parasols et ombrelles, n.s.a., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
344. Placage de bois, n.s.a., de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, cinq pour cent *ad valorem* 5 p. c.

345. Placage de bois de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, fait avec du bois du Canada, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
346. Pulpe de bois, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
347. Cannes et bâtons de toutes sortes, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
348. Câdres de gravures et de photographies de quelque matière que ce soit, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
349. Moulures en bois unies, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
350. Moulures en bois dorées ou ouvrées, autrement qu'unies, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
351. Cannes à pêche, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
352. Meubles en bois, en fer ou tous autres matériaux, de ménage, de cabinet ou de bureau, finis ou en pièces détachées, y compris les matelas de crin, sommiers à ressorts et autres, oreillers et traversins, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
353. Bières et cercueils, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
354. Billards, table, avec ou sans blouses, tables ou jeux de bagatelle, avec queues et billes et râteliers, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
355. Grosses voitures de fermes et de roulage, charrettes, camions et véhicules de même genre, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
356. Bogheis, carossets, charrettes à ressorts et autres véhicules semblables, n.s.a., ne coûtant pas plus que \$50, cinq piastres chaque et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ; coûtant plus que \$50, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ; voitures d'enfants, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	\$5 chaque et 25 p.c. 35 p.c. 35 p.c.
357. Bicycles et tricycles, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
358. Wagons, chars et voitures de chemins de fer, traîneaux, cutters, brouettes et charrettes à bras, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
359. Articles en fibre, en fibre durcie, en fibre vulcanisée, et tous articles de matière analogue, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
360. Crayons de mine de toutes sortes, en bois ou autrement, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

Instruments de musique.

361. Harmoniums ou orgues de salon, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
362. Harmoniums à tuyaux à anche, et jeux ou parties de jeux de tuyaux à anche pour harmoniums, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
363. Pianos, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
364. Parties de pianos, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
365. Instruments de musique de toutes sortes, n.a.p., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

Sucres, sirops et mélasses.

366. Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, et tous sucres et mélasses, n.a.p., raffinés de toute espèce, qualité ou type.....	$\frac{64}{100}$ c. p. lb.
367. Sirops et mélasses de toute sorte, n.a.p., étant le produit de la canne à sucre ou de la betterave, n.s.a., et toutes imitations ou tous substituts de ces sirops.....	$\frac{5}{10}$ c. p. lb.
368. Glucose ou sucre de raisin, sirop de glucose et sirop de maïs, ou tous sirops en contenant quelque mélange, un droit spécifique d'un centin par livre.....	1 c. p. lb.
369. Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries, y compris les gommées sucrées, écorces candies, et le maïs crevé, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.

370. Pâte de réglisse et réglisse en rouleaux et bâtons, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
371. Mélasse produite dans le procédé de fabrication de la canne à sucre avec le jus de canne, lorsqu'elle est importée dans les colis primitifs du district où elle est produite, dans le pays où la canne a été cultivée, et qui n'a été soumise à aucun procédé de traitement ou de mélange après avoir quitté le pays d'où elle a été expédiée en premier lieu, la barrique exempte de droits.	
371a. Accusant au polariscope quarante degrés ou plus, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon.....	1½ c. p. gall.
371b. Accusant au polariscope moins de quarante degrés et pas moins de trente-cinq degrés, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon, et en sus de ce droit, un centin par gallon pour chaque degré ou fraction de degré au-dessous de quarante gallons.....	1½ c. p. gall. 1c. p. degré de plus.

Tissus.

372. Ouate en livres et en feuilles, teinte ou non, vingt-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i>	22½ p. c.
373. Chaînes de coton et fils de coton, teints ou non, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
374. Tissus de coton jaune, non blanchis, vingt-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i>	22½ p. c.
375. Tissus de coton blancs ou blanchis, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
376. Tissus de coton imprimés, teints ou colorés, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
377. Faux-cols en coton, en toile, xylonite, xyolite ou cellulose, vingt-quatre centins par douzaine et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ..	24c. p. douz. et 25 p. c.
378. Poignets en coton, en toile, xylonite, xyolite ou cellulose, quatre centins par paire et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	4c. p. paire et 25 p. c.
379. Chemises coûtant plus de trois piastres par douzaine, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> et un droit spécifique d'une piastre par douzaine.....	\$1 p. douz.
380. Chemises, n.s.a., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
381. Corssets et vêtements et autres articles faits avec des tissus de toile, de soie et de coton, trente-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i>	32½ p. c.
382. Mèches de lampes, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
383. Crêpe noir, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p. c.
384. Tissus en velours, velvantine et peluche, n.s.a., trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
385. Sangle, élastique et non élastique, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p. c.
386. Jeannettes et coutils, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de corssets et de baleines de robes pour être employés dans leurs propres fabriques, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
387. Dentelles, millerets, soutaches, franges, broderies, cordons, corde élastique ronde ou plate, y compris l'élastique à jarrettières, glands et embrasses; soutaches, chaînes, cordons ou autres articles en crin; collets ou collarettes en dentelle, et tous articles semblables; mouchoirs, tulle en dentelle et tulle de coton, de soie, de fil autres matières; nappes et rideaux confectionnés, garnis ou non garnis, et ceintures de toutes sortes, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
388. Fil de coton à coudre, en échevaux, noir, blanchi ou non blanchi, à trois et six brins, douze et demi pour cent <i>ad valorem</i>	12½ p. c.
389. Fil de coton à coudre et coton à crochet sur bobines, sur tubes ou en balles, et tous autres fils de coton, n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.

390. Cordage, n.s.a., un centin et quart par livre et dix pour cent *ad valorem*..... 1½ p. lb et 10 p.c.
391. Ficelle et cordage de coton de toute espèce, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p. c.
392. Fil boudiné, lorsqu'il est importé pour la fabrication de la ficelle pour engerbeuses mécaniques, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
393. Ficelle pour les engerbeuses mécaniques, en chanvre, jute, manille ou agavé, et en manille et agavé mélangés, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p. c.
394. Toile et fil à voiles de chanvre ou de lin servant pour les voiles de barques et navires, cinq pour cent *ad valorem* 5 p. c.
395. Lacets de chaussures et de corsets, de toute matière, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
396. Hamaacs et filets pour jeu de paume de pelouse, et autres articles semblables faits de ficelle, n.s.a., trente pour cent *ad valorem* 30 p. c.
397. Toile damassée, y compris les serviettes, couvertures de buffets et toile damassée pour escaliers, vingt-cinq pour cent *ad valorem*... 25 p. c.
398. Essuie-mains de toute description, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p. c.
399. Voiles pour bateaux et navires, vingt-cinq pour cent *ad valorem*... 25 p. c.
400. Poches ou sacs de chanvre, toile ou jute, et sacs de coton, sans couture, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
401. Tous articles faits de chanvre, lin ou jute, n.s.a., ou de lin, chanvre et jute combinés, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
402. Toile de jute, simplement blanchie, ou calandrée, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
403. Soie grège ou filée, moulinée seulement, trame, et organzine divisée, non teinte, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p. c.
404. Soie à coudre et à broder, et soie torse, vingt-cinq pour cent *ad valorem*... 25 p. c.
405. Velours de soie, et tous articles de soie ouvrée ou dont la soie est la partie de plus grande valeur, n.s.a., excepté les habits sacerdotaux, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
406. Rubans de toutes sortes et de tous matériaux, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
407. Laine, savoir :—Leicester, Cotswold, Lincolnshire, laine longue de South Down, ou laines connues comme laines lustrées, et autres laines de peigne des mêmes espèces que celles produites en Canada, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
408. Crin frisé, ou teint, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
409. Fils de laine composés en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, coûtant vingt centins la livre ou moins, cinq centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*..... 5 c. p. lb. et 20 p. c.
410. Fil de laine et laine torse, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
411. Tissus et confections composées en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil d'alpaca, de chèvre, ou d'autres animaux de même espèce, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
412. Produits composés entièrement ou en partie de laine cardée, peignée et filée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, savoir :—Couvertures de laine et flanelles de toute description, draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits, pardessus et manteaux et draps feutrés, n.s.a., cinq centins par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 5c. p. lb. 25 p. c.
413. Châles de toutes sortes; couvertures de voyage de toutes espèces, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
414. Tissus de crin de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
415. Etoffes à robes pour femmes et enfants, doublures d'habits, alpagas, draps d'Orléans, cachemires, henriettes, serges, étamine à pavillon, drap de religieuse, bengalines, corde à fouets, étoffes

- croisées, imitations de soie ou jasquards, composés en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil de chameau, d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, ne pesant pas plus de six onces par verge carrée, lorsqu'ils sont importés à l'état gris ou non fini pour être teints ou finis en Canada, en vertu de règlements qui seront établis par le Gouverneur en conseil, vingt-deux et demi pour cent *ad valorem*..... 22½ p. c.
416. Foutre pressé de toute espèce, non rempli ou couvert d'aucun tissu, dix-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 17½ p. c.
417. Chaussettes et bas de toutes sortes, n.s.a., dix centins par douzaine de paires et trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 10c. p. douz. prs 35 p. c.
418. Effets tricotés de toute espèce, y compris les vêtements de dessous, tricotés, n.s.a., trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
419. Tapis, nattes et tapis de pied, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*. 30 p. c.
420. Tapis, paillassons et nattes en fibre de coco, de chanvre ou jute, et doublures de tapis et coussinets d'escalier, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
421. Tapis, façon d'Ecosse, à deux brins et à trois brins, dont la chaîne est toute de coton ou de toute autre matière que de la laine cardée, peignée ou filée, ou de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, trois centins par verge carrée et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 3c. p. v. 25 p. c.
422. Tapis, façon d'Ecosse à trois brins et à deux brins, pure laine, cinq centins par verge carrée et vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 5c. p. v. 25 p. c.
423. Etoffes, non recouvertes en caoutchouc ou imperméables, en laine, coton, soie ou ramie, de soixante pouces ou plus en largeur, et ne pesant pas plus que sept onces par verge carrée, lorsqu'importées exclusivement pour la fabrication de pardessus (*mackintosh*) en vertu de règlements à être adoptés par le Gouverneur en conseil, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p. c.
424. Toiles cirées et soies huilées, veloutées, enduites de caoutchouc ou autres substances, n.a.p., vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*. 27½ p. c.
425. Prélarts et toiles cirées émaillés pour parquets, escaliers, tablettes et tables, nattes ou tapis en liège et linoléum, trente pour cent *ad valorem*, mais pas moins que quatre centins par verge carrée. 30 p. c.
426. Roulement de stores, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
427. Stores en pièces ou coupés et bordés, ou montés sur rouleaux, trente-cinq pour cent *ad valorem*, mais pas moins que cinq centins par verge carrée..... 35 p. c.
428. Gants et mitaines de toutes sortes, trente-cinq pour cent *ad valorem*. 35 p. c.
429. Confections et vêtements de toutes sortes, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée ou filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux semblables, n.a.p., cinq centins par livre et trente pour cent *ad valorem*..... 5c. p. lb. et 30 p. c.
430. Chapeaux d'hommes et de femmes, n.s.a., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
431. Parapluies, parasols et ombrelles de toutes sortes et de tous matériaux, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
432. Bretelles et parties de bretelles, trente-cinq pour cent *ad valorem*. 35 p. c.
433. Ceintures et bandages chirurgiques, et suspensoirs de toute espèce, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
434. Articles pour pansements antiseptiques, tels que coton, charpie, laine d'agneau, étoupe, jute, gazes et filasse préparés pour pansements simples ou médicamenteux, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
- Divers.*
435. Fleurs artificielles, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
436. Boutons en sabots de bétail, caoutchouc, vulcanite ou composition, 4c. p. gr. et quatre centins par grosse et vingt pour cent *ad valorem*..... 4c. p. gr. et 20 p. c.

437. Boutons en nacre, ivoire végétal ou corne, huit centins par grosse et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	8c. p. grosse et 20 p. c.
438. Boutons de pantalons et tous autres boutons, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p. c.
439. Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
440. Engrais composé ou fabriqué, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p. c.
441. Feux d'artifice, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
442. Cartouches de fusil, carabine et pistolet; boîtes à cartouches de toute espèce et de tous matériaux; capsules et bourres de fusil de toutes sortes, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
443. Poudre à pétarder et à miner, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
444. Poudre à canon, à mousquet, à fusil, à carabine et de chasse et poudre à tirer, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
445. Nitro-glycerine, poudre à gros grain, salpêtre et autres matières explosives, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
446. Plaques photographiques sèches, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
447. Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes, et boîtes pour les contenir, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p. c.
448. Valises, malles, boîtes à chapeaux, sacs en tapis, sacoches, portefeuilles et bourses, et sacs à tabac, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
449. Navires et autres bâtimens, construits en tous pays étrangers, soit à vapeur ou à voiles, sur demande de leur enregistrement au Canada, sur la juste valeur marchande de la coque, des gréemens, machines et autres appareils; sur la coque, les gréemens et autres appareils, à l'exception des machines, dix pour cent <i>ad valorem</i> ; sur les chaudières, machines à vapeur et autres machines, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	10 p. c. 25 p. c.
450. Tous les articles non énumérés dans le présent acte comme soumis à des droits de douane et non déclarés admis en franchise par le présent acte, et qui ne sont pas compris dans la catégorie des articles dont l'importation est prohibée par le présent acte ou par tout autre acte, seront frappés d'un droit <i>ad valorem</i> de vingt pour cent.....	20 p. c.

Poisson et produits des pêcheries.

451. Maquereau, un centin par livre.....	1c. p. lb.
452. Hareng, saumuré ou salé, un demi-centin par livre.....	$\frac{1}{2}$ c. p. lb.
453. Saumon, saumuré ou salé, un centin par livre.....	1c. p. lb.
454. Tout autre poisson saumuré ou salé, en barils, un centin par livre.....	1c. p. lb.
455. Poisson pris à l'étranger, importé autrement qu'en barils ou en demi-barils, soit frais, séché, salé ou saumuré, non spécialement énuméré, ni compris dans le présent acte, cinquante centins par cent livres.....	50c. p. 100 lbs
456. Poisson fumé et poisson désossé, un centin par livre.....	1c. p. lb.
457. Anchois et sardines, conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de fer blanc n'ayant pas plus de cinq pouces de long, quatre pouces de large et trois pouces et demi de profondeur, cinq centins par boîte; en demi-boîtes n'ayant pas plus de cinq pouces de long, quatre pouces de large et un pouce cinq huitièmes de profondeur, deux centins et demi par demi-boîte; et en quarts de boîtes n'ayant pas plus de quatre pouces et trois quarts de long, trois pouces et demi de large et un pouce et un quart de profondeur, deux centins par quart de boîte.....	5c. p. bte. 2 $\frac{1}{2}$ c. p. demi-bte. 2c. p. qrt bte.
458. Lorsque ces derniers articles sont importés sous toute autre forme, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.

459. Poisson conservé dans l'huile, excepté les anchois et les sardines, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
460. Poisson frais ou séché, n.s.a., importé en baril ou demi-baril, un centin par livre.....	1c. p. lb.
461. Saumon et tous autres poissons préparés ou conservés, y compris les huîtres, non spécialement énumérés ou compris dans le présent acte, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
462. Huîtres, hors de la coquille, à la mesure, dix centins par gallon.	10c. p. gal.
463. Huîtres conservées, en boîtes ne contenant pas plus qu'une chopine, trois centins par boîte, la boîte comprise.....	3c. p. bte.
464. Huîtres en boîtes contenant plus d'une chopine et pas plus d'une pinte, cinq centins par boîte, la boîte comprise.....	5c. p. bte.
465. Huîtres en boîtes d'une capacité de plus d'une pinte, un droit additionnel de cinq centins pour chaque pinte ou fraction de pinte de plus qu'une pinte, les boîtes comprises... ..	5c. p. bte.
466. Huîtres dans la coquille, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
467. Colis contenant des huîtres ou autres poissons n.s.a., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
468. Huile de blanc de baleine, huiles de baleine et autres huiles de poisson, et tous autres articles provenant des pêcheries non spécialement prévus, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p. c.

ANNEXE B.

Effets ou articles admis en franchise.

469. Articles pour l'usage du Gouverneur général.
470. Les articles suivants lorsqu'ils sont importés par ou pour l'usage de l'armée et de la marine :—Armes, uniformes pour l'armée ou la marine, instruments pour les corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre.
471. Articles importés par ou pour le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses départements, ou par et pour le Sénat ou la Chambre des Communes, y compris les articles suivants lorsqu'ils sont importés par le dit gouvernement ou par l'entremise de quelqu'un de ses départements pour l'usage de la milice canadienne :—Uniformes, instruments pour les corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre.
472. Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens et qui n'exercent aucune autre industrie ou profession.
473. Bagage de voyageurs, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
474. Voitures de voyageurs et voitures chargées de marchandises, les colporteurs et troupes de cirque exceptés, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
475. Vêtements et autres effets ou meubles de ménage, n'étant pas des marchandises, appartenant à des sujets britanniques décédant à l'étranger, mais domiciliés en Canada.
476. Effets appartenant aux colons, savoir :—Vêtements, meubles, livres professionnels, outils et instruments servant pour un métier ou pour quelque occupation ou emploi; instruments de musique, machine à coudre pour usage domestique, bétail vivant, charrettes et autres véhicules et instruments aratoires dont le colon s'est servi pendant au moins six mois avant son arrivée au Canada, ne comprenant, toutefois, aucunes machines ni autres articles importés pour des fins de manufacture ou pour être vendus. Aussi, livres, gravures, argenterie ou meubles de famille, effets personnels et articles provenant de legs; pourvu qu'aucun article sujet à l'imposition d'un droit, et déclaré comme appartenant à un colon ne puisse être ainsi déclaré à moins qu'il n'ait été apporté par le colon lors de sa première arrivée, et qu'il ne soit pas vendu, ou qu'il n'en soit pas autrement disposé, sans payer le droit, s'il n'a pas été à l'usage du colon pendant

douze mois en Canada ; pourvu aussi que, sous l'autorité de règlements établis par le contrôleur des Douanes, le bétail soit admis en franchise lorsqu'il sera importé dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest, par des personnes ayant l'intention de s'y fixer, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le Gouverneur en conseil.

477. Animaux, amenés au Canada temporairement et pour une période de pas plus de trois mois, pour les expositions ou les concours en vue d'obtenir des prix offerts par quelque association agricole ou autre. (Mais une obligation sera préalablement signée, conformément aux règlements prescrits par le contrôleur des douanes, portant pour condition que le droit plein et entier auquel ces animaux seraient autrement soumis sera payé dans le cas de leur vente en Canada, ou s'ils ne sont pas réexportés dans le délai spécifié dans l'obligation.)
478. Chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs et chiens, pour l'amélioration des races, en vertu de règlements faits par le Conseil du Trésor et approuvés par le Gouverneur en conseil.
479. Ménageries, chevaux, bétail, voitures et harnais de ménagerie, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
480. Acides destinés à la médecine, à la chimie ou à la fabrication, non spécialement prévus dans le présent acte.
481. Cartes de l'amirauté.
482. Alun, en gros seulement, moulu ou non.
483. Aluminium, ou aluminium en feuille, et alumine et chlorure d'aluminium ou chloralun, sulfate d'alumine et alun en pains.
484. Ambre gris.
485. Ammoniaque, sulfate d', et sel ammoniaque.
486. Préparations anatomiques et squelettes ou parties de squelettes.
487. Sels anilins et arséniate d'aniline ; teintures d'aniline et teintures de coaltar, en gros ou en paquets d'au moins une livre, y compris l'alizarine naturelle ou artificielle.
488. Huile d'aniline, crue.
489. Arnotto ou roucou, liquide ou solide.
490. Ancres.
491. Sels d'antimoine et antimoine, non moulus, ni pulvérisés ni autrement fabriqués.
492. Arsénic.
493. Asphalte et poix animale, à l'état naturel seulement.
494. Barils ou colis de fabrique canadienne exportés remplis de produits canadiens, lorsqu'ils sont renvoyés, suivant les règlements prescrits par le contrôleur des Douanes.
495. Abeilles.
496. Cloches, quand elles sont importées pour l'usage des églises.
497. Bismuth métallique dans son état naturel.
498. Blanchets, cylindres, disques ou matrices pour graver les rouleaux de cuivre à imprimer, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de cotonnades, d'indiennes et de papier de tentures, pour être employés dans leurs fabriques seulement.
499. Albumine de sang et acide tannique.
500. Toile à blutoirs, non confectionnée.
501. Os, bruts, non fabriqués, brûlés, calcinés, moulus ni passés à la vapeur.
502. Livres, savoir :—Bibles, livres de prières, psautiers et livres d'hymnes, et livres imprimés en toute langue autre que l'anglais et le français.
503. Livres en relief pour les aveugles, et livres pour l'instruction des sourds et muets.
504. Livres imprimés par tout gouvernement, ou par toute association scientifique pour la diffusion des sciences ou des lettres, et rapports officiels annuels d'associations religieuses ou de bienveillance, et publiés comme résultat de leurs travaux et fournis à leurs membres, et non pour fins de négoce ou de commerce.
505. Livres, qui ne sont pas en train d'être imprimés ni réimprimés au Canada, et qui sont compris et servent de manuels dans le programme des études de toute université ou collège constitué au Canada pour l'usage des étudiants ; livres spécialement importés pour l'usage des Instituts d'Artisans, des bibliothèques publiques et gratuites, des bibliothèques des universités et des collèges, et

- pes bibliothèques de droit de toute association légale régulièrement constituée, pour l'usage de ses membres, en nombres ne dépassant pas deux exemplaires de chaque ouvrage, en vertu de règlements à être faits par ordre en conseil ; et livres, reliés ou non, qui ont été imprimés et fabriqués depuis plus de douze ans.
506. Livres imprimés dans une des langues ou un des dialectes de quelque tribu indienne du Canada.
 507. Percaline.
 508. Acide boracique, et borax, moulu ou non, en paquets d'au moins vingt-cinq livres seulement.
 509. Spécimens de botanique.
 510. Cuivre jaune de rebut, et cuivre jaune en feuilles ou plaques.
 511. Cuivre jaune en barres, baguettes et boulons, tuyaux de cuivre passés à la filière, sans soudure, unis ou enjolivés, non courbés ou autrement ouvrés, en longueurs de pas moins de six pieds.
 512. Cuivre jaune en lames, pour filets d'imprimerie, non finis.
 513. Fil de laiton et de cuivre rouge tordu, lorsqu'il est importé par les fabricants de chaussures pour usage dans leurs propres manufactures.
 514. Soies de porc.
 515. Métal anglais, en gueuses ou en barres.
 516. Brome.
 517. Millet à balais.
 518. Bougran pour la fabrication des chapeaux et de formes de chapeaux.
 519. Or et argent, en barres, blocs ou lingots, et frange d'or et d'argent.
 520. Poix de Bourgogne.
 521. Pierres à meules, en blocs, brutes et non ouvrées, non cerclées ni préparées pour être cerclées en meules de moulins.
 522. Capelines, chapeaux en paille de Livourne non finis, et capuches de manille.
 523. Plâtres et moulages à l'usage des écoles de dessin.
 524. Corde de boyau pour instruments de musique ; corde de boyaux ou corde à boyau non manufacturée, pour fouets et autres cordes.
 525. Scories de hauts-fourneaux.
 526. Cellulose, xylonite ou xylolite, en feuilles et en masses, blocs ou boules, à l'état brut.
 527. Craie, argile à porcelaine ou de Cornwall, feldspath et pierre crayeuse, moulus ou non moulus.
 528. Chaudre soudante au rouge cerise.
 529. Chlorure de chaux.
 530. Chronomètres et boussoles pour les navires.
 531. Cinabre.
 532. Citrons et écorces de citrons, oranges et écorces d'oranges, en saumure.
 533. Argiles, y compris argile à porcelaine, argile réfractaire et terre à pipes.
 534. Vêtements donnés à des institutions de charité.
 535. Houille anthracite et poussière de houille anthracite.
 536. Goudron et poix de houille.
 537. Coke.
 538. Cobalt en minerai.
 539. Cochenille.
 540. Collections de monnaies, de médailles et d'autres antiquités, y compris collections de timbres-poste.
 541. Monnaies d'or et d'argent, excepté les monnaies d'argent des Etats-Unis.
 542. Fibre de noix de coco, naturelle et filée.
 543. Couleurs métalliques, savoir :—Oxydes de cobalt, zinc, étain et cuivre, n.s.a.
 544. Vases sacrés, lorsqu'ils sont importés pour l'usage des églises.
 545. Cuivre rouge, vieux et en morceaux, et cuivre en gueuses, barres, baguettes et boulons, en longueurs de pas moins de six pieds, lingots, feuilles, plaques et doublage en cuivre non polis ou vernissés.
 546. Tuyaux de cuivre rouge passés à la filière et sans soudure.
 547. Cuivre, précipité de, brut.
 548. Laine de coton et déchets de coton.

549. Fils de coton, du numéro quarante et plus fin.
550. Coupes et autres prix gagnés dans des concours *bonâ fide*.
551. Galets de granit pour le jeu de curling.
552. Cyanure de potassium.
553. Diamants non montés, poussière de diamant et diamants noirs pour forets.
554. Forets diamantés pour la recherche des minéraux, ne comprenant pas la force motrice.
555. Volailles domestiques de pure race, pour l'amélioration de l'espèce, pigeons voyageurs, et faisans et cailles.
556. Sang-dragon.
557. Drogues à l'état naturel telles que écorces, fèves, baies, baumes, boutons, bulbes, fruits, insectes, graines, gommés et gommés résines, herbes, feuilles, noix, graines de fruits et de plantes, qui ne sont pas comestibles et à l'état naturel, dont la valeur n'est pas augmentée par le raffinage ou le broyage ou par aucun autre procédé de fabrication et auxquelles il n'est pas autrement pourvu.
558. Toile pour courroies et boyaux à incendie, lorsqu'elle est importée par les fabricants d'articles en caoutchouc pour être employée dans leurs fabriques.
559. Articles pour teindre ou tanner, à l'état naturel, n.s.a., baies servant à teindre ou employées à la confection des teintures; curcuma ou racine de safran indien; noix de galle; laque crue, en grains, en palettes, en bâtons et en écailles; indigo, pâte et extrait d'indigo et inde-plate auxiliaire de l'indigo ou poudre de zinc; persis, ou extrait d'orseille et de litnus; terre du Japon; gambier ou cachou; extrait de bois de campêche, de fustet, de chêne et d'écorce de chêne; bois de cam et sumac et leur extrait; écorce pour les tanneurs; écorce de pruche et écorce de chêne.
560. Œufs et jaune d'œuf.
561. Emeri en vrac, broyé ou moulu.
562. Spécimens d'entomologie.
563. Feutre adhésif pour doublage de navires.
564. Engrais, non composés ou non fabriqués, y compris kaïnite ou sel de potasse allemande, potasse minérale allemande, poussière d'os, noir animal ou os carbonisés et cendre d'os, issues ou déchets de poisson, guano et autres engrais animaux et végétaux.
565. Fibre du Mexique, et fibre de Tampico ou crin végétal, et fibre végétale naturelle.
566. Fibrilles.
567. Bandelettes en coton et en caoutchouc n'excédant pas sept pouces de largeur, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de garnitures de machines à carder et pour leur usage.
568. Hameçons, filets et seines et fils employés à la confection de filets ou seines, et lignes de pêche, ne comprenant pas les instruments de pêche ou les hameçons avec mouches ou cuillères flottantes, servant aux amateurs, ou le fil ou la ficelle communément employés pour la couture ou la fabrication.
569. Fibre de lin et étoupe de lin.
570. Briques réfractaires à l'exclusion des doublages de poêles pour fins de fabrication.
571. Silex, pierres à fusil, et silex moulu.
572. Plantes de fleuristes, savoir:—Palmiers, orchidées, azalées, cactus, et bulbes de fleurs de toutes sortes.
573. Feuilles de digitale.
574. Fossiles.
575. Tourteaux de coton, faits du marc de la graine de coton après que l'huile en a été extraite, mais non lorsqu'il a été traité par les alcalis.
576. Fruits, savoir:—Bananes, figues-bananes, ananas, grenades, goyaves, mangues et pamplemousses; et bluets, fraises et framboises sauvages.
577. Terre à foulon.
578. Pelleteries de toutes sortes, non préparées d'aucune manière.
579. Grès pour composition réfractaire appelé *gannister*.
580. Globes géographiques, topographiques et astronomiques.
581. Chauderets et baudruche pour batteurs d'or.
582. Balayures d'or et d'argent.

583. Herbes, manille, esparto ou espagnole, et autres herbes, et pulpe d'herbes, y compris les herbes décoratives, séchées mais non colorées ou autrement ouvrées.
584. Gravier.
585. Graisse brute, déchets du gras animal, pour la fabrication du savon seulement.
586. Grommits.
587. Gommés, savoir :—Gomme d'ambre, arabique, d'Australie, copal, damar, élemi, kaurie, mastic, sandaraque, sénégal et laque; et laque blanche, en gomme ou larmes, pour fins de fabrication; et gomme adragante, gedda et d'épinevinette.
588. Gutta-percha au naturel.
589. Gypse naturel (sulfate de chaux).
590. Crin, nettoyé ou non, mais non frisé, teint ou autrement ouvré.
591. Poil pour chapeliers, séparé de la peau, et peluche de soie ou de coton pour chapeliers.
592. Chanvre, non préparé.
593. Peaux crues, soit salées à sec ou saumurées, et peaux vertes.
594. Sabots, lames de corne, cornes et bouts de cornes, bruts, non polis ou autrement ouvrés que nettoyés.
595. Feuillard n'ayant pas plus de trois huitièmes de pouce de largeur et étant de l'épaisseur du numéro vingt-cinq ou au-dessous, employé dans la fabrication des rivets tubulaires.
596. Glace.
597. Mais des variétés connues sous les noms de *Southern, White Dent*, ou dent-de-cheval blanc, pour ensilage, et *Western Yellow Dent*, ou dent-de-cheval jaune, pour ensilage, lorsqu'il est importé pour être planté ou semé pour nourrir au vert et ensilage, et pour nulle autre fin, suivant les règlements à faire par le Gouverneur en conseil.
598. Iode, à l'état brut.
599. Lingotières.
600. Sable ou globules ferrugineux et potée sèche pour polir le verre ou le granit.
601. Bouillon noir, solution d'acétate de fer pour teindre et pour imprimer les indiennes.
602. Poutres, feuilles, plaques, angles et courbes en fer ou en acier pour navires ou bâtiments en fer, en acier ou mixtes.
603. Mâts ou parties de mâts de fer ou d'acier, pour navires.
604. Articles manufacturés de fer, d'acier, de cuivre jaune qui, lors de leur importation, sont d'une classe ou d'une espèce non manufacturée en Canada, lorsqu'ils sont importés pour servir à la construction ou à l'équipement de bâtiments ou navires.
605. Ivoire et ivoire végétal, non ouvrés, et placage d'ivoire, scié seulement.
606. Vieux cordages.
607. Jute et jute en tige.
608. Toile de jute, venant du métier, non colorée, rasée, pressée, calendrée ni finie en aucune façon.
609. Fil de jute de lin ou de chanvre uni, teint ou coloré, lorsqu'il est importé par les fabricants de tapis, nattes et paillasons, et de sangle ou toile de jute et de ficelle, pour servir dans leurs propres fabriques.
610. Toile de jute, non pressée ou calendrée lorsqu'importée par des manufacturiers de tapis cirés, pour servir dans leurs propres fabriques.
611. Soude brute.
612. Kryolite ou cryolite minérale.
613. Noir de fumée et noir d'ivoire.
614. Lave non ouvrée.
615. Plomb, nitrate et acétate de, non moulu.
616. Sangsues.
617. Jus de citron, à l'état naturel seulement.
618. Litharge.
619. Litmus et tous lichens, préparés ou non préparés.

620. Bandages de roues de locomotives et wagons, en acier, à l'état brut.
621. Locomotives et wagons à voyageurs, à bagage et à fret, étant la propriété de compagnies de chemins de fer des Etats-Unis parcourant toute ligne de chemin de fer qui traverse la frontière, tant que les locomotives et wagons canadiens seront admis en franchise aux Etats-Unis dans des circonstances analogues, en vertu des règlements qui seront prescrits par le contrôleur des Douanes.
622. Garance et *munjeet*, ou garance de l'Inde, moulues ou préparées, et tous leurs extraits.
623. Oxide de manganèse.
624. Manuscrits et cartes d'assurance.
625. Cartes géographiques et cartes marines à l'usage des écoles d'aveugles.
626. Marbre brut en blocs.
627. Ecume de mer (*meerschaum*), à l'état naturel.
628. Eaux minérales naturelles, non en bouteilles, en vertu de règlements à faire par le contrôleur des Douanes.
629. Spécimens de minéralogie.
630. Outillage de mines et de fonderies importé antérieurement au seize mai 1896, et qui, à l'époque de l'importation, sera d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.
631. Modèles d'inventions et d'autres améliorations dans les arts; mais ne seront pas considérés comme modèles les articles qui peuvent être montés pour s'en servir.
632. Mousse d'Islande et autres mousses, herbes et plantes marines, crues ou à l'état naturel ou nettoyées seulement.
633. Musc, dans la poche ou en grains.
634. Journaux, et magasins trimestriels, mensuels et semi-mensuels, et journaux littéraires hebdomadaires, non reliés.
635. Nickel.
636. Etoupe.
637. Huiles, savoir:—De coco et de palme, dans leur état naturel; huile carbolique ou huile lourde, huile d'olive, n.s.a., pour fins de fabrication et de mécanique, et huile de rose, y compris l'otto de roses.
638. Tourteaux et farine de tourteaux oléagineux, tourteaux et farine de graine de cotonnier, et tourteaux et farine de noix de palmier.
639. Osier.
640. Minerais de métaux de toutes sortes.
641. Acide oxalique.
642. Huîtres et semence d'huîtres importées pour les cultiver dans les eaux canadiennes.
643. Tableaux à l'huile ou aquarelles, par des artistes d'un mérite reconnu, ou copies des grands maîtres par ces artistes.
644. Tableaux à l'huile ou aquarelles, œuvres d'artistes canadiens, d'après les règlements à faire par le contrôleur des Douanes.
645. Feuilles de palmier, non mises en œuvre.
646. Instruments et appareils de physique, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas fabriqués en Canada, lorsqu'ils sont spécialement importés pour l'usage des universités, collèges, écoles et sociétés scientifiques.
647. Phosphore.
648. Dessins représentant des insectes, etc., quand ils sont spécialement importés pour l'usage des collèges, écoles, sociétés scientifiques et littéraires.
649. Brai de pin, et goudron de pin en colis de pas moins de quinze gallons chaque.
650. Tresses, en pelure d'osier, en chanvre de Manille, en poil de chèvre, en paille d'Italie et en herbe.
651. Fil et feuilles de platine, et alambics, bassins, condensateurs, tubes et tuyaux de platine, lorsqu'ils sont importés par des fabricants d'acide sulfurique pour servir dans leurs usines à la fabrication ou à la condensation de l'acide sulfurique.
652. Creusets en plombagine.
653. Chlorate de potasse en cristaux, quand il est importé pour des fins de fabrication seulement; muriate et bichromate de potasse, bruts, potasse caustique, et prus-

- siate de potasse rouge et jaune ; aussi, potasse et perlasse, en colis de pas moins de vingt-cinq livres.
654. Pierres précieuses, à l'état brut.
655. Prunelle.
656. Pierre ponce.
657. Mercure.
658. Plumes d'oie dans leur état naturel ou arrachées.
659. Quinine.
660. Chiffons de cotons, de toile, de jute, de chanvre et de laine ; déchets et rognures de papier, et déchets de toutes sortes, excepté les déchets de minéraux.
661. Liqueur rouge, acétate cru d'aluminium préparé avec l'acide pyroligneux, pour teindre et pour imprimer des tissus de coton.
662. Présure, crue ou préparée.
663. Résine, en colis de pas moins de cent livres et huile de résine.
664. Branches, coulants, anneaux, chapeaux, fourchettes, bouts et douilles en cuivre, fer ou acier ; montures ou tiges non ouvrées, ou seulement coupées de longueur convenable pour manches de parapluies, d'ombrelles ou de parasols, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de parapluies, d'ombrelles et de parasols pour servir dans leurs manufactures à la fabrication de parapluies, ombrelles et parasols seulement.
665. Racines médicinales, savoir :—D'orcanette, brute, écrasée ou moulue, d'aconit, de colombo, de gentiane, de ginseng, de jalap, d'ipécacuana, d'iris, de réglisse, de salsepareille, de scille, de dent-de-lion, de rhubarbe et de valériane, non moulues.
666. Caoutchouc cru, caoutchouc ou gomme élastique, non mis en œuvre ; caoutchouc dur en feuilles, mais non mis en œuvre davantage, et caoutchouc redissous et substitués du caoutchouc.
667. Sièges de selle, étriers, et arçons de selle de toutes sortes.
668. Safran, safran en gâteaux, safranum, et leurs extraits.
669. Sel, importé du Royaume-Uni ou de quelqu'une des possessions britanniques, ou importé pour l'usage des pêcheries de mer ou du golfe, n.a.p.
670. Salpêtre.
671. Sable.
672. Boyaux à saucisses, non nettoyés.
673. Vieux fer et vieil acier, propre seulement à être fabriqué de nouveau, et formant partie ou tiré de quelque navire naufragé dans les eaux qui ressortissent au Canada.
674. Plantes venues des graines pour le greffage, savoir :—pruniers, poiriers, pêcheurs et autres arbres fruitiers.
675. Graines, savoir :—Roucou, betterave, carotte, lin, navet, mangel-wurzel et moutarde, et graines aromatiques non comestibles et à l'état naturel et dont la valeur n'a pas été augmentée par le broyage ou le raffinage ou par quelque autre procédé de fabrication, savoir :—Anis, anis étoilé, carvi, cardamone, coriandre, cumin, fenouil et fenugrec.
676. Fèves, savoir :—Fève de Tonka, fève de vanille et noix vomique, à l'état naturel seulement, caroube et farine de caroube, fèves de cacao, entières ou concassées, non torréfiées, broyées ou moulues.
677. Coquilles, écailles et carapaces ; écailles de tortue et nacre de perle, et autres, non ouvrées.
678. Boutons de chaussures en papier mâché ; crochets en métal pour attacher les gants ; agrafes à œillet et œillets.
679. Silice ou quartz cristallisé.
680. Soie crue ou telle que dévidée du cocon, n'étant pas doublée, ni torsée, ni travaillée en aucune façon ; cocons et bourre de soie.
681. Argent, argent d'Allemagne et nickel, laminés ou en feuilles.
682. Sulfate de soude cru, connu sous le nom de sel en pains, cendre de barille ou soude de barille, soude caustique ; silicate de soude en cristaux ou en solution ; bichromate de soude, nitrate de soude ou nitre cubique, sel de soude, sulfure de sodium, nitrite de soude, arséniate, biarséniate, chlorure, chlorate, bisulfure et tannate de soude.

683. Alliage de zinc (*spelter*), en blocs ou en gueuses.
684. Molettes et croisilles employées dans la fabrication de la poterie.
685. Bols en acier pour les crèmeuses.
686. Acier pour la fabrication des limes, lorsqu'il est importé par les fabricants de limes pour être employé dans leurs manufactures.
687. Acier du calibre numéro 20 et au-dessous, mais pas plus mince que le calibre numéro 30, destiné à être employé pour la fabrication des lames à corset, des ressorts d'horlogerie et des lames pour semelles de chaussures; et fil d'acier plat du calibre numéro 16 et plus fin, pour servir à la fabrication des tiges de corsets, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de ces articles pour être employés dans leurs propres manufactures.
688. Baguettes laminées d'acier, de moins d'un demi-pouce de diamètre ou de moins d'un demi-pouce de côté, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de boutons de portes ou des fabricants de serrures ou des coutelliers, pour être employées dans la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures.
689. Rails d'acier ne pesant pas moins que quarante-cinq livres par verge linéaire pour servir aux voies de chemins de fer; mais cet item ne s'appliquera pas aux rails pour la construction de voies ferrées servant ou destinées à servir à des fins particulières seulement, ni aux rails qui ne servent pas ou qui ne sont pas destinés à servir au trafic général des marchandises ou des voyageurs, ni aux rails entrant dans la construction des tramways ou chemins de fer urbains.
690. Acier pour scies et coupe-paille, ébauché, mais non autrement ouvré.
691. Acier évalué à deux centins et demi et plus la livre, pour la fabrication des patins.
692. Acier du calibre n° 12 et au-dessous, mais pas plus mince que le n° 30, lorsqu'il est importé par les fabricants de boucles d'agrafes à fermoirs et de grappins ou crampons, pour être employé à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
693. Stéréotypes, électrotypes et planches de livres en cellulose et leurs supports, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces planches, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose.
694. Sucre, n.s.a., ne dépassant pas le numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, égouts de sucre ou pompages égoutés durant le transit, mélado ou mélado concentré, fonds de cuves et concrétions de sucre.
695. Sulfate de fer (couperose), et sulfate de cuivre (vitriol bleu).
696. Soufre brut, ou en canon, ou fleur de soufre sublimé.
697. Métal à ferrets, uni, verni ou étamé, en rouleaux de pas plus d'un pouce et demi de largeur, lorsqu'il est importé par les fabricants de lacets pour souliers et corsets, pour être employé dans leurs fabriques.
698. Queues non préparées.
699. Tartre émétique et tartre gris; crème de tartre en cristaux, et tartre brut.
700. Thé et café vert importés directement du pays de production.
Cet item comprendra le thé et le café achetés en entrepôt dans tout pays où le thé et le café sont soumis aux droits de douanes, pourvu qu'il soit prouvé d'une manière satisfaisante que le thé ou le café ainsi achetés en entrepôt sont de nature à pouvoir être admis pour la consommation domestique dans le pays où ils sont achetés.
701. Chardons à foulons.
702. Etain en cristaux, déchets de bandelettes d'étain, et étain en blocs, gueuses, barres et feuilles, et fer blanc et plomb à thé.
703. Tabac, non manufacturé, pour fins d'accise, aux conditions de l'Acte concernant le revenu de l'intérieur.
704. Gournables.
705. Arbres, n.s.a.
706. Térébenthine, crue ou naturelle.
707. Tortues.
708. Bleu ultramarin, sec ou en pulpe.
709. Vaccin et pointes de vaccin sur ivoire.

710. Vernis noir et luisant à l'usage des navires.
 711. Vert-de-gris, ou sous-acétate de cuivre, sec.
 712. Fanons de baleine non ouvrés.
 713. Blanc de céruse ou blanc d'Espagne, blanc de doreurs et blanc de Paris.
 714. Manœuvres en fil de fer pour navires et bâtiments.
 715. Fil d'acier fondu au creuset.
 716. Fil de fer ou d'acier, des calibres n° 13 et 14, plat, et gaufré, employé en rapport avec la machine à griffes dite *wire grip machine*, par les fabricants de chaussures et courroies de cuir, lorsqu'il est importé par les fabricants de ces articles pour être employé à ces fins seulement dans leurs propres fabriques.
 717. Laine et poil de chameau, d'alpaca et autres animaux semblables, non autrement préparés que lavés, n.s.a., et peignons ou laine courte qui tombe des cardes dans les fabriques de lainages.
 718. Fil de poil de chèvre angora.
 719. Laine ou fil de laine peignée lorsqu'il est tordu, teint ou fini, et importé par les fabricants de milleret ou soutache, cordonnet, glands et franges, pour servir à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.

Bois.

720. Bois en grume et bois non équarri, non ouvrés et n.s.a.
 721. Bois de chauffage, billes à manches d'outils, billes à enfonçures, billes à douves et billes à bardeaux, perches à houblon, poteaux de clôtures, traverses de chemins de fer, bois de navires et planches pour les navires, non spécialement prévus par le présent acte.
 722. Bois de charpente, dégrossi ou scié, et pièces de bois servant à faire des espars et à construire des quais.
 723. Bois de charpente, équarri ou avivé sur deux faces.
 724. Bois créosoté.
 725. Planches, madriers, voliges et autre bois de service sciés, non équarris ou équarris sur une seule face.
 726. Bois de pin de lambrissage.
 727. Bois d'épinette de lambrissage.
 728. Moyeux de roues, balustres, blocs à faire des formes, des moyeux, des rames, des fûts de fusil, des enfonçures, et tous blocs ou pièces similaires, ébauchés ou sciés seulement.
 729. Lattes.
 730. Piquets et palis.
 731. Bardeaux.
 732. Douves de toute espèce, et bois non ouvré.
 Mais si quelque pays frappe d'un droit les articles énumérés dans la présente annexe, ou l'un quelconque de ces articles, lorsqu'ils seront importés du Canada dans ce pays, le Gouverneur en conseil pourra, en tout temps, par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*, déclarer que les droits d'exportation suivants, ou n'importe lesquels de ces droits seront exigibles sur les billots exportés du Canada au dit pays—

Savoir :

733. Sur les billots de pin, de sapin Douglas, d'épinette, de sapin baumier, de cèdre, d'orme et de pruche, un droit n'excédant pas trois piastres par mille pieds, mesure de planche.
 Dans le cas de l'exportation d'aucuns des billots susénumérés, en longueurs de moins de neuf pieds, il pourra être exigé de la même manière, mais par corde, un droit équivalant au droit susmentionné par mille pieds, mesure de planche.
 Et le droit d'exportation sera en conséquence exigible, après publication de la dite proclamation.
 Mais le Gouverneur en conseil pourra, en tout temps, par proclamation publiée de la même manière, lever ou imposer ce droit d'exportation.

734. Bambous ouvrés, et roseaux de bambou, coupés de longueur seulement pour cannes, ou pour manches de parapluies ou de parasols.
735. Jones et rotins, non ouvrés.
736. Liège, bois ou écorce de, non ouvrés.
737. Bois de service et de charpente scié en madriers et planches, savoir :—Amaranthe, cocoboral, buis, cerisier, châtaignier, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycamore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné et frêne blanc, lorsqu'ils ne sont pas autrement ouvrés que sciés ou fendus ou imprégnés de créosote, vulcanisés ou traités par quelque autre procédé de conservation que ce soit ; le bois du plaqueminier et du cornouiller, les billes de noyer dur et le noyer dur débité pour rais de roues, mais non autrement ouvré ; les raies de roues en noyer dur, tournés bruts, non façonnés en tenons, onglets, rainures, tenons ronds, ni aplanis, dégrossis, coupés de longueur ou polis.
738. Cuivre jaune, en boulons, en barres, et pour doublage.
739. Zinc, en blocs, gueuses et feuilles, et tubes de zinc passés à la filière et sans soudure.
740. Zinc, chlorure, sels et sulphate de.
741. Culots en cuivre, bruts, pour la manufacture d'étuis ou cartouches en papier, lorsqu'importées par les fabricants d'étuis ou cartouches en cuivre et en papier, pour usage dans leurs propres fabriques.
742. Bagues en fil de laiton, de fer ou d'acier, rondes, laminées, de moins de trois huitième de pouce de diamètre et baguettes de cuivre d'un pouce de diamètre ou au-dessus, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil métallique pour servir à la fabrication du fil métallique dans leurs manufactures.
743. Tuf calcaire.
744. Acier en feuilles, de creuset, du calibre onze à seize, de $2\frac{1}{2}$ à 18 pouces de largeur, lorsqu'il est importé par des fabricants de couteaux de faucheuses et de moissonneuses, pour la fabrication de ces couteaux dans leurs manufactures.
745. Rouleaux de cuivre devant servir à l'impression des calicots, lorsqu'importés par les imprimeurs de calicots pour s'en servir dans leurs fabriques à l'impression des calicots et pour cette fin seulement (les rouleaux de ce genre n'étant pas fabriqués en Canada).
746. Fil de caoutchouc.
747. Jantes de roues en noyer dur, façonnées à la scie seulement, ou sciées et courbées, non rabotées, unies ou autrement fabriquées.
748. Peaux et détritrus de poisson.
749. Gomme chicle ou sappato, à l'état brut.
750. Bandes (non des cordons), bordures, bouts, et côtés et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés par les fabricants de chapeaux seulement, pour être employés dans leurs ateliers à la confection des chapeaux.
751. Papier de chanvre fait par des machines à quatre cylindres et calandré à une épaisseur de .006 à .008 pouce pour la fabrication d'étuis à plomb de chasse, les amorces pour la fabrication d'étuis à plomb de chasse, et le carton-feutre encollé et passé à la presse hydraulique et couvert de papier ou non, pour la fabrication des bourres,—lorsque ces articles sont importés par les fabricants d'étuis à plomb de chasse, cartouches et bourres de fusil dans le but d'être employés à ces fins seulement dans leurs propres fabriques, jusqu'à l'époque où les dits articles seront fabriqués en Canada ; pourvu toujours que les dits articles, lors de leur importation, seront déclarés seulement au port ou aux ports qui seront désignés par le contrôleur des Douanes, et à nul autre endroit ; des échantillons des dits articles seront fournis au percepteur du port ou des ports par le département des Douanes pour la conduite des fonctionnaires lorsqu'ils admettent ces articles en franchise.
752. La mélasse de deuxième opération, ou mélasse provenant de la fabrication de sucre de mélasse de moins de 35 degrés à l'épreuve du polariscope, lorsqu'elle est importée par les fabricants de cirage pour servir dans leurs propres fabriques à la fabrication du cirage ; pourvu que les importateurs, à part le serment

- qu'ils devront prêter lors de la déclaration que la dite mélasse est importée pour le dit usage et ne servira pas à d'autres fins fassent mélanger la dite mélasse, dans un réservoir à cette fin, avec au moins un cinquième de sa quantité d'huile de morue ou autre huile, par laquelle la dite mélasse sera rendue impropre à aucun autre usage, le dit mélange devant être fait en présence d'un officier de douanes aux frais de l'importateur, et en vertu de tels autres règlements qui de temps à autre seront jugés nécessaires dans l'intérêt et pour la protection du revenu, et que jusqu'à ce que le dit mélange soit effectué et dûment certifié à la face de la déclaration par le dit officier de douanes, la déclaration sera déclarée incomplète et la mélasse sera sujette aux mêmes droits que lorsqu'elle est importée dans un autre but.
753. Crin de cheval non autrement ouvré que nettoyé et lavé ou teint, importé pour servir à la fabrication des tissus de crin.
754. Serges, étoffes moirées ou autres tissus, importés par les fabricants de boutons pour s'en servir dans leurs propres fabriques, fabriqués en patrons de telle grandeur ou de telle forme ou taillés de telle manière qu'ils ne soient propres qu'à couvrir des boutons exclusivement—l'officier compétent des douanes devant s'assurer que ces conditions sont remplies et l'attester sur la face même de chaque déclaration.
755. Oleo-stéarine et degres importés par les fabricants de cuir pour servir à la fabrication du cuir dans leurs manufactures.
756. Platine et oxyde noir de cuivre pour servir à la fabrication du chlorate.
757. Potasse, chlorate de potasse, moulu seulement, et non allié à d'autre substance.
758. Tubes de fer laminé, non soudés, de moins de $1\frac{1}{2}$ pouce de diamètre, le fer angulaire de calibre 9 et 10 d'une largeur n'excédant pas $1\frac{1}{2}$ pouce, les tubes en fer vernissés ou cuivrés, d'un diamètre n'excédant pas $1\frac{1}{2}$ pouce,—lesquels doivent tous être coupés de longueur pour la fabrication des lits, et employés à nulle autre fin, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de lits en fer pour ces fins seulement dans leurs propres fabriques, jusqu'à l'époque où l'un quelconque de ces articles sera fabriqué en Canada.
759. Bran de scie des essences suivantes:—Amaranthe, cocoboral, buis, cerisier, chatagnier, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycomore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noire, gaïac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné, frêne blanc, plaque-minier et cornouiller.
760. Centreaux en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longues de fouet dans le cas où ils sont importés par les fabricants de fouets pour être utilisés dans la confection de fouets dans leurs propres fabriques.
761. Acier pour la fabrication des marteaux, des tarières et mèches, lorsqu'importé par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs manufactures seulement.
762. Acier du calibre 24 et 17 en feuilles de 63 pouces de longueur et de 18 à 32 pouces de largeur pour la fabrication de joints tubulaires arqués, lorsqu'importés par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs manufactures seulement.
763. Ruban d'acier et fil d'acier plat, lorsqu'importé par les fabricants de clôtures de bandes métalliques à pointes ou unies, et fil barbelé pour clôtures, devant servir dans leurs propres manufactures pour cet objet.
764. Fil à ressorts d'acier Bessemer doux, du calibre dix, douze et treize respectivement, et fil d'acier à ressorts Homo du calibre onze et douze respectivement, lorsqu'importé par les fabricants de sommiers élastiques pour servir dans leurs propres manufactures à la fabrication de ces articles.
765. Machines à écrire, tablettes avec figures mobiles et instruments de musique importés par et devant servir à l'usage des écoles pour les aveugles, étant et devenant la propriété exclusive de l'administration des dites écoles, et non de particuliers,—les détails ci-dessus devant être vérifiés au moyen d'un affidavit spécial qui devra accompagner chaque entrée lors de sa présentation.

766. Laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora lorsqu'importée par les fabricants de galon pour être exclusivement employée dans leurs fabrique pour la manufacture de ces galons seulement, en vertu de règlements qui pourront être adoptés par le contrôleur des Douanes.

Pourvu qu'en ce qui concerne les articles importés pour des fins de fabrication qui sont admissibles en vertu de cet acte, pour un objet spécifique, à un tarif plus bas que celui qui serait imposable dans un autre cas, ou qui sont exempts de droits, l'importateur qui réclame cette exemption de droits ou cette exemption proportionnelle de droits, fasse et signe l'affirmation ou affidavit suivant devant le percepteur des douanes au port d'entrée :—

Je (1), le soussigné, importateur de (2) mentionnés dans cette déclaration (3), solennellement que ces (4) sont importés par moi pour la fabrication de (5) dans ma propre manufacture située à (6), et qu'aucune partie ne sera employée à d'autres fins, et que je n'en disposerai pas avant qu'ils soient ainsi manufacturés.

(1) Nom de l'importateur.

(2) Nom de la marchandise ou de l'article.

(3) Jure ou affirme.

(4) Nom de la marchandise ou de l'article.

(5) Nom de l'article à être manufacturé.

(6) Nom de la localité, comté et province.

ANNEXE "C."

767. Livres imprimés, dessins, peintures, gravures, photographies ou reproductions de tout genre, de nature à fomenter la trahison ou la sédition, ou d'un caractère immoral ou indécent.

768. Réimpressions d'ouvrages canadiens enregistrés, et réimpressions d'ouvrages anglais enregistrés qui ont aussi été enregistrés en Canada.

769. Monnaie affaiblie ou contrefaite.

770. Oléomargarine, *butterine*, ou autre semblable chose remplaçant le beurre.

771. Articles fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par des détenus, ou qui ont été faits dans quelque prison, geôle ou pénitencier, ou avec sa coopération.

4. Résolu,—Qu'il est expédient d'abroger la partie de l'Acte du Revenu de l'intérieur et ses amendements qui déterminent les droits d'accise qui doivent être prélevés sur le malt et le vinaigre, et de prescrire qu'à dater du 28 mars inclusivement les droits d'accise sur ces articles seront les suivants :

1. Malt, un centin et demi par livre..... 1½c. p. lb.
2. Vinaigre, huit centins par gallon de preuve..... 8c. p. gall.

Résolution 1. Les paragraphes 1 à 13 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés. Le paragraphe 14 est lu la seconde fois, mais sa prise en considération est ajournée.

Les résolutions 2 et 3 étant lues la seconde fois, sont adoptées.

ANNEXE A.

Les paragraphes 1 à 12 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 13 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant le mot "nette" et ajoutant après le mot "livre" les mots "l'enveloppe extérieure étant exemple de droit,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 14 à 45 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 46 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "trente pour cent," au lieu de "quinze centins par boisseau,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 47 à 129 inclusivement, étant lus la seconde fois sont adoptés.

Le paragraphe 130 étant lu la seconde fois, est amendé en ajoutant après le mot "anglaise" les mots "et le codex français,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 131 à 135 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 136 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant une virgule au lieu d'un point et virgule après "raffinée,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 137 à 190 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 191 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant les mots "aussi, manteaux de cheminées en ardoise, ardoises et articles en ardoise n.s.a.,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 192 à 197 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 198 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "cuir artificiel" dans la seconde ligne et y substituant "ces articles,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 199 à 219 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 220 étant lu la seconde fois,—est ajourné.

Le paragraphe 221 étant lu la seconde fois, est adopté.

Le paragraphe 222 étant lu la seconde fois, est ajourné.

Les paragraphes 223 à 251 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 252 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "et de pentures" dans la seconde ligne,—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 253 à 258 et 260 à 292 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 293 étant lu la seconde fois, est rejeté.

Les paragraphes 294 à 319 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 320 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "pour la table,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 321 à 334 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 335 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "n.s.a.," après "sel,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 336 à 338 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 339 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "et pulpe de bois,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Le paragraphe 340 étant lu la seconde fois est rejeté.

Les paragraphes 341 à 365 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 366 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "et mélasses, n.a.p.," et en ajoutant après "type," dans la troisième ligne, les mots "les emballages ordinaires, dans lesquels ils sont importés, étant exempts de droits,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 367 à 371a inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 78) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis à Matane et Gaspé.

Bill (No 80) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes Rocheuses.

Bill (No 58) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Mégantic.

Bill (No 101) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta.

Bill (No 81) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron.

Bill I (No 103) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant les Actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de baes de Moncton à l'Île du Prince-Edouard."

Bill L (No 107) du Sénat, intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim."

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés avec des amendements, délibérés tel qu'amendés, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill N (No 102) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort Qu'Appelle."

Bill (No 59) concernant la Compagnie du chemin de fer de Ceinture de l'Île de Montréal.

Le bill P (No 120), du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Joseph Thompson," est lu la seconde fois (sur division) et renvoyé au comité des Bills Privés, ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat sur les divorces.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir:—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Bill (No 132) concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Comité des Bills Privés.

Bill (No 131) constituant en corporation la Compagnie d'Acieries de la Nouvelle-Ecosse.

La Chambre reprend alors en considération les résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens.

Les paragraphes 371*b* à 380 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 381 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "n.a.p." après "coton,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 382 à 386 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 387 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "n.s.a." après le mot "sertes" dans la septième ligne,—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 388 à 425 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 426 étant lu la seconde fois, est amendé en substituant "Rouleaux" à "Roulement,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 427 à 444 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 445 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "salpêtre" et insérant "nitro—," et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 446 à 468 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

ANNEXE B.

Les paragraphes 469 à 493 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 494 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "qui ont été" après le mot "canadienne,"—et il est adopté, tel qu'amendé.

Les paragraphes 495 à 559 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 560 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "œufs et",—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 561 à 668 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 669 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant "n.a.p.," et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 670 à 686 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 687 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "de crinoline ou" après le mot "fabrication" dans la quatrième ligne,—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 688 à 730 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 731 étant lu la seconde fois, est rejeté.

Les paragraphes 732 à 739 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le paragraphe 740 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant le mot "chlorure" et les mots "et sulphate",—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 741 à 766 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

ANNEXE C.

Les paragraphes 767 à 771 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

La résolution 4 étant lu la seconde fois;

Le paragraphe 1 est adopté.

Le paragraphe 2 est amendé en retranchant "huit" et insérant "six,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes ajournés sont alors pris en considération comme suit :

Le paragraphe 14 de la résolution 1 est amendé en insérant après le mot "vendus," dans la vingtième ligne, les mots suivants : " et qui ne seront pas les enveloppes usuelles et extérieures ordinaires dans lesquelles les effets qu'elles renferment sont emballés pour exportation,"—et il est adopté tel qu'amendé.

Le paragraphe 220 est amendé en retranchant les mots " pas plus mince " et insérant à leur place les mots " plus épais " ; et en retranchant le mot " seize " et insérant " dix-sept " ;—et il est adopté tel qu'amendé.

Le paragraphe 222 est amendé en insérant après " Plaques " les mots " de fer ou d'acier," et retranchant après " acier " dans la première ligne, le mot " ou " et insérant " n.s.a., et " ;—et il est adopté tel qu'amendé.

Les résolutions adoptées en comité des Voies et Moyens, vendredi dernier, le 1er juin, sont rapportées, lues la première fois, et sont comme suit :

1. Résolu,—Que le proviso suivant soit ajouté à la 3me résolution des droits de douanes, telle qu'adoptée en comité des Voies et Moyens, mardi, le 29 écoulé :—

Pourvu que dans le cas de marchandises importées ou retirées d'entrepôt pour la consommation, et pour lesquelles les droits ont été payés, le ou après le 27 mars, conformément au taux de droits mentionné comme étant payable à la date de la déclaration de ces marchandises dans l'annexe A des dites résolutions, ou dans toute résolution subséquente, les droits ainsi payés ne soient pas affectés ou que la personne qui les aura payés, ne soit pas obligée à un autre paiement de droits à raison de modification apportée à ce taux de droit durant la présente session par toute résolution subséquente à celle qui a servi de base au paiement de ces droits.

2. Résolu que les items suivants soient ajoutés à l'annexe A des droits de douane, telle qu'adoptée en comité des Voies et Moyens, le 29 écoulé :

- | | |
|--|----------------|
| 1. Ferrures à l'usage des constructeurs, des ébénistes, des entrepreneurs de pompes funèbres, des tapissiers, des selliers, y compris les étrilles, ferrures de carrossiers, serrures, couplets et pentures, n.s.a., scies de toute espèce, et coutellerie de table, n.s.a., trente-deux et demi pour cent <i>ad valorem</i> | 32½ p.c. |
| 2. Houille grasse, soixante centins par tonne de 2,000 livres..... | 60c. p. ton. |
| 3. Poussière de charbon, n.s.a., vingt pour cent <i>ad valorem</i> | 20 p.c. |
| 4. Œufs, cinq centins par douzaine; mais exempts de droits tant que les œufs exportés du Canada seront admis en franchise aux Etats-Unis... .. | 5c. p. douz. |
| 5. Fil de fer galvanisé, des numéros six, neuf, douze et quatorze, lorsqu'importés par des fabricants de clôtures métalliques, pour usage dans leurs fabriques seulement, vingt pour cent <i>ad valorem</i> | 20 p.c. |
| 6. Cercles, bandages et bandes de fer ou d'acier, de huit pouces de largeur et au-dessous, du numéro dix-huit et plus épais, dix piastres par tonne..... | \$10 p. tonne. |
| 7. Riz, lorsqu'importé par les fabricants d'amidon de riz pour usage dans leurs fabriques, trois quarts de centin par livre..... | ¾c. p. lb. |

La résolution 1 étant lue la seconde fois, est adoptée.

La résolution 2 étant lue la seconde fois, les paragraphes 1, 2 et 3 sont adoptés.

Le paragraphe 4 est amendé en ajoutant le proviso suivant à la fin : " Pourvu que, si les Etats-Unis imposent un droit moindre que cinq centins par douzaine, un droit équivalent soit perçu sur les œufs importés en Canada,—et il est adopté tel qu'amendé.

Les paragraphes 5 et 6 sont adoptés.

Le paragraphe 7 est amendé en insérant après " fabriques " les mots " pour faire de l'amidon,"—et il est adopté tel qu'amendé.

M. Foster présente alors un bill (No 135) à l'effet de refondre et amender les Actes concernant les droits de douane,—lequel est lu la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 13) à l'effet de modifier l'Acte des matelots avec un amendement, qui est comme suit :

Page 1, ligne 17, après "gages" insérez "déboursés ou dettes, comme il est dit ci-dessus."

Et aussi,—avec le bill suivant de leurs Honneurs auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill W (n^o 136) intitulé: "Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson."

(Et communiquant la preuve faite au sujet de ce bill devant le comité des Divorcés de cette Chambre.)

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Choquette—Mardi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement est-il informé que des vols considérables ont été commis depuis quelques années et surtout ces jours passés dans les hangars et les chars de l'Intercolonial à la Rivière-du-Loup ?

2. Des mesures ont-elles été prises pour découvrir les coupables ?

3. Si oui, quelles mesures, et des arrestations ont-elles été faites ?

4. Si des prétendus coupables ont été arrêtés, qui sont-ils et qu'a-t-il été fait d'eux ?

5. Des révélations ont-elles été faites par quelqu'un ou quelques-uns des anciens employés de l'Intercolonial à la Rivière-du-Loup ?

6. Le gouvernement a-t-il déjà payé des réclamations résultant de ces vols commis au détriment des marchands de la Rivière-du-Loup ou d'ailleurs ? Si oui, pour quel montant ? Des réclamations sont-elles actuellement pendantes devant le gouvernement à ce sujet ?

M. Langelier—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le Conseil des Douanes, tel qu'institué par la sous-section 2 de la section 4 de l'Acte des douanes, s'est-il réuni avant le 21 mai 1894, et a-t-il, comme corps, rendu quelque décision sur des difficultés à lui soumises par des intéressés ? Si oui, dans quels cas l'a-t-il fait ?

M. Langelier—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-il vrai que le premier ministre, ou quelqu'un de ses collègues, ont déclaré qu'ils verraient que Québec eut une ligne de steamers rapides si Québec-Ouest élit un ami du gouvernement ?

M. Allan—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris des mesures contre William Prosser, ex-gardien de pêcheries dans le district d'Essex, pour recouvrer les deniers irrégulièrement perçus par lui et dont il n'a pas rendu compte, tel que recommandé dans un rapport de comité de conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, le 9 avril 1892 ? Si oui, quelles ont été ces mesures, et quelle somme, s'il en est, a été recouvrée ?

M. Allan—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il vendu ou donné l'autorisation de couper du bois à la Pointe Pelée, Ont., pendant les derniers deux ans ? Si oui, à qui ? La vente a-t-elle été faite pour une somme ronde ou à raison de tant par mille pieds, mesure de planche, ou à la pièce ou autrement ? Quelle quantité a été vendue et la vente s'est-elle faite privéement ou par encan public ou par soumission ?

M. *Kaulbach*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms et le tonnage des navires employés et le montant des honoraires de licences acquittés par les pêcheurs américains, chaque année, depuis l'inauguration du *modus vivendi*; aussi, l'époque du départ et du retour des croiseurs employés à la protection des pêcheries sur la côte de l'Atlantique, depuis 1888.

M. *Borden*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms de toutes les personnes comprises dans l'énumération du sous-district "A" appelé Canning, dans le district 37, King, N.-E., dans le dernier recensement.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce huitième jour de juin, été affichés pour être pris en considération par leurs comités respectifs, comme suit:—

Par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, vendredi prochain, le 15 juin courant, ou après:—

Bill (No 132) concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Par le comité des Bills Privés:—

Lundi prochain, le 11 juin courant, ou après:—

Bill P (No 120) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Joseph Thomp-on."

Vendredi prochain, le 15 juin courant, ou après:—

Bill (No 131) constituant en corporation la Compagnie d'Acieries de la Nouvelle-Ecosse.

N. 56

OTTAWA, VENDREDI, 8 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894.

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellence Majesté la Reine
1894

No 57.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 11 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du township de Uxbridge, comté d'Ontario; de Joseph Wellwood, reeve, et autres, de Culross, comté de Bruce; du conseil municipal du township de Logan, comté de Perth; et du conseil municipal du township de Charlottetown, comté de Norfolk, tous de l'Ontario; et de William S. Crerae, reeve, et autres, de Silver Creek, comté de Marquette, Manitoba; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

De D. J. Macdonald et autres, de la cité de Montréal; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant le chemin de fer de Ceinture de l'Île de Montréal, ne devienne pas loi.

De l'Union Typographique de Montréal; demandant que dans le bill dont le parlement est actuellement saisi pour assurer la meilleure observance du dimanche, la clause prohibant la publication des journaux les dimanches, soit retranchée.

La pétition du conseil municipal de la cité de Toronto étant lue,—demandant à la Chambre de vouloir donner de l'aide à cette cité afin de pouvoir y tenir une Exposition fédérale en 1895;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

Sur motion de M. Metcalfe, le bill W (No 136) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson," est lu pour la première fois, et référé au comité des Ordres Permanents.

Sir Charles Hibbert Tupper présente un bill (No 137) modifiant de nouveau l'Acte d'Inspection des bateaux à vapeur,—lequel est lu pour la première fois. Seconde lecture, demain.

M. Patterson (Huron) présente,—Autre réponse supplémentaire à l'Ordre du 29 mars 1894,—État indiquant —

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.

2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.

3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.

4. Le nombre d'étudiants gradués en 1892.

5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.

6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège.

7. Le nom du commandant de ce collège; son traitement; ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement graduit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnement, de domestiques, etc.

8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée.

Sir Charles Hibbert Tupper présente,—Réponse à Adresse du 6 février 1893,—Copie de toute correspondance, papiers et documents non encore soumis à la Chambre au sujet des négociations et communications entre le gouvernement et les Etats-Unis concernant la réciprocité, les péages de canaux et les naufrages et remorquage.

Aussi,—Réponse à Ordre du 14 mai 1894,—Copie de toute correspondance et recommandations reçues depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à date, des officiers des pêcheries et autres des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, et du comté de Charlotte, dans le Nouveau-Brunswick, concernant la pêche du homard et la grosseur réglementaire qu'il doit avoir; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et ses subordonnés et autres personnes, concernant la saison fermée pour la pêche du hareng au havre des Deux Îles, Grand Manan, et les filets qui y sont employés.

M. Foster présente,—Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de la correspondance, instructions, arrêtés du conseil et rapports qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre relatifs à la ligne frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique.

Aussi,—Réponse à Ordre du 7 mai 1894,—Etat donnant le relevé détaillé des sommes d'argent déposées entre les mains du gouvernement comme garantie de l'exécution de travaux actuellement complétés, le nom de chaque entrepreneur qui a fait le dépôt, la date de chacun de ces dépôts et le montant d'intérêt accru sur chaque dépôt.

M. Foster soumet à la Chambre,—Rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances non réclamées depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1893, dans les banques chartées du Canada.

L'ordre du jour pour la comparution de Jean-Baptiste Provost et d'Omer Edouard Larose à la barre de la Chambre, étant lu;

Le sergent-d'armes fait rapport qu'ils ne sont pas présents.

M. l'Orateur informe alors la Chambre que, conformément à l'ordre de la Chambre en date de jeudi dernier, 7 courant, le greffier a adressé des télégrammes à J. B. Provost et à O. C. Larose, leur donnant communication de l'ordre leur enjoignant de comparaître à la barre de la Chambre lundi, le onze courant, à trois heures de l'après-midi, et que la compagnie du télégraphe l'a dûment informé que les messages avaient été remis aux intéressés en personne.

Le greffier a aussi adressé au shérif de la cité de Québec des copies en duplicata de l'ordre de la Chambre pour être remises aux dits J. B. Provost et O. E. Larose, il a reçu de cet officier des pièces attestant que l'ordre avait été délivré aux dites personnes.

Sir John Thompson propose,—Que vû que les témoins en question n'ont pas comparu à la barre de la Chambre conformément à l'ordre de la Chambre du 7 juin courant, M. l'Orateur émette son mandat pour leur arrestation, afin qu'ils soient amenés à la barre de cette Chambre aussitôt que faire se pourra.—Adopté.

Le bill X (No 108) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," délibéré en comité général;—et sur rapport de progrès, le comité se lève, et reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, mercredi prochain.

Le bill K (No 114) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association mutuelle sur la vie 'La Coloniale,'" est délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

M. Brodeur propose.—Qu'un comité de cette Chambre soit nommé afin de s'enquérir des irrégularités survenues dans les examens du service civil en novembre 1893, et mentionnées dans le Rapport des Examineurs déposé sur le bureau de la Chambre, et de toutes les circonstances et de tous les faits qui ont précédé, accompagné et suivi les dites irrégularités;

Que le dit comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, etc., à cet effet et d'assermenter les témoins qui seront amenés devant lui.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est rejetée, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Allan,	Forbes,	Martin,
Bécharde,	Gibson,	Mignault,
Bernier,	Gillmor,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Borden,	Guay,	Mulock,
Boston,	Landerkin	O'Brien,
Bourassa,	Langelier,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowman,	Laurier,	Perry,
Brodeur,	Lavergne,	Rinfret,
Brown,	Lowell,	Rowand,
Carroll,	McCarthy,	Semple,
Casey,	McGregor,	Sutherland,
Choquette,	McMillan,	Tarte, et
Davies,	McMullen,	Welsh.—40.
Flint,		

CONTRE :

Messieurs

Bain (<i>Soulanges</i>),	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Montague,
Baird,	Gillies,	Ouimet,
Barnard,	Grant (Sir James),	Patterson (<i>Colchester</i>),
Belley,	Haggart,	Patterson (<i>Huron</i>),
Bennett,	Haslam,	Pridham,
Bergeron,	Hodgins,	Prior,
Blanchard,	Hughes,	Putman,
Boyd,	Hutchins,	Robillard,
Bryson,	Ives,	Roome,
Cameron,	Joncas,	Ross (<i>Dundas</i>),
Caron (Sir Adolphe),	Kaulbach,	Simard,
Chesley,	Lachapelle,	Sproule,
Coatsworth,	Langevin (Sir Hector),	Taylor,
Cockburn,	Macdonald (<i>King</i>),	Temple,
Costigan,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Thompson (Sir John),
Curran,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tisdale,
Daly,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Davin,	McInerney,	Tyrwhitt,
Davis,	McKay,	Weldon,
Dickey,	McLeod,	White (<i>Shelburne</i>),
Dupont,	Mara,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Dyer,	Metcalfe,	Wood (<i>Westmorel'd</i>).—68.
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),	

M. Charlton propose que le bill (No 2) à l'effet de mieux assurer l'observance du jour du Seigneur, communément appelé Dimanche, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Taylor propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général, avec mandat de l'amender en prescrivant que les publications religieuses et des Ecoles du dimanche soient distribuées le jour du Seigneur.—Adopté.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill,—lequel est amendé, rapporté et délibéré tel qu'amendé.

M. Charlton propose alors,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Mara propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général, avec mandat de limiter la clause 1 à la vente d'aucun papier-nouvelles ou journal le jour du Seigneur.—Adopté, sur la division suivante:—

POUR :
Messieurs

Adams,	Dupont,	McNeill,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Dyer,	Mara,
Baird,	Earle,	Marshall,
Barnard,	Fairbairn,	Martin,
Béchar, d,	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Metcalfe,
Belley,	Gillies,	Mignault,
Bennett,	Guay,	Miller,
Bergeron,	Haslam,	Montague,
Blanchard,	Hazen,	Ouimet,
Bourassa,	Ives,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Boyd,	Joncas,	Putnam,
Cameron,	Lachapelle,	Rinfret,
Carroll,	Langelier,	Roome,
Carscallen,	Langevin (Sir Hector),	Simard,
Casey,	Lippé,	Tarte,
Chesley,	Macdonald (<i>King</i>),	Taylor,
Coatsworth,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Curran,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Tyrwhitt,
Davin,	McInerney,	White (<i>Cardwell</i>), et
Davis,	McKay,	White (<i>Shelburne</i>).—60.

CONTRE :
Messieurs

Allan,	Davies,	McDougald (<i>Pictou</i>),
Bain (<i>Wentworth</i>),	Dawson,	McGregor,
Beith,	Featherston,	McMillan,
Bernier,	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	McMullen,
Borden,	Flint,	Mulock,
Boston,	Forbes,	O'Brien,
Bowman,	Gibson,	Paterson (<i>Brant</i>),
Brodeur,	Gillmor,	Perry,
Brown,	Henderson,	Ross (<i>Dundas</i>),
Bryson,	Hodgins,	Rowand,
Caron (Sir Adolphe),	Innes,	Semple,
Cartwright (Sir Richard),	Landerkin,	Somerville,
Charlton,	Laurier,	Temple,
Choquette,	Lavergne,	Thompson (Sir John),
Colter,	Livingston,	Wilson,
Costigan,	Lowell,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Craig,	McAlister,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—52.
Daly,		

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général sur le dit bill,—lequel est amendé, rapporté avec un autre amendement et délibéré tel qu'amendé.

M. Charlton propose alors,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bennett propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'amender le paragraphe 2 de la clause 4 en prescrivant que le propriétaire de tout remorqueur laissant un port le dimanche pour service de remorquage ou autre, sera coupable de délit et passible d'une amende de pas moins de cent piastres.

M. Taylor propose, comme sous-amendement,—Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de l'amendement:—"sauf dans le cas d'un remorqueur laissant un port pour remorquer un navire ou des navires dans un havre."—Rejeté.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté.

Et la question étant mise la motion principale;

M. Langelier propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec mandat de l'amender en y ajoutant la clause suivante:—"Le présent acte ne s'appliquera pas à la province de Québec."—Rejeté.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale;

M. Langelier propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais que la troisième lecture en soit renvoyée à six mois d'aujourd'hui.—Rejeté.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale;

M. Macdonell (Algoma) propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec mandat de retrancher les mots "ou qui ordonnera que des wagons vides soient transportés d'une station à une autre sur le territoire canadien" dans les lignes 32, 33 et 34 de la clause 3.

Et objection étant faite au dit amendement comme se rapportant à une clause qui n'est pas à présent dans le bill;

M. l'Orateur décide: Que le dit amendement est hors d'ordre.

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée, sur division.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois et passé.

Sur motion de M. Martin, l'ordre portant que la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 7) à l'effet d'établir le vote au scrutin secret dans les Territoires du Nord-Ouest, est rescindé et le bill retiré.

Le bill (No 4) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux et de modifier le Code Criminel de 1872, est de nouveau délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 50) à l'effet d'autoriser l'achat du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée), et de changer le nom de cette dernière compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Dominion Atlantic."

Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Bill (No 64) concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat.

Et aussi,—qu'il a adopté les deuxième, troisième, quatrième et cinquième amendements faits par la Chambre des Communes au Bill Z (No 115) du Sénat, intitulé: "Acte ayant pour objet la conservation du gibier dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest du Canada," sans aucune modification; mais qu'il a rejeté le premier amendement parce que le mot "Keewatin" est ainsi épelé dans les actes concernant le territoire portant ce nom.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Perry—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Des forages ont-ils été commencés durant cette saison dans le détroit de Northumberland entre le cap Traverse, I.P.-E., et le cap Tourmentine, N.-B. ? Si oui, qui a le contrat ? Tous les travaux de forage ont-ils été donnés à l'entreprise ? Et pour quelle somme ?

M. Cameron—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Des représentations (s'il en est) ont-elles été faites au gouvernement en faveur d'une ville sur le détroit de Canso, N.-E., comme port terminal du service de steamers rapides sur l'Atlantique ?

2. Par qui ont-elles été faites ?

3. Quels avantages particuliers ont été offerts pour obtenir ce terminus ?

4. Le gouvernement a-t-il décidé où serait le terminus de cette ligne ? Si non, quand cette question sera-t-elle décidée ?

5. Avant que la question ne soit décidée, les personnes intéressées à ce terminus auront-elles l'opportunité de conférer avec le gouvernement et la compagnie de steamers ?

M. Lowell—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il entré en négociations avec les autorités américaines ou leur a-t-il fait des représentations au sujet de l'application de l'Acte des aubains aux ouvriers du Canada ?

M. Lowell—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement sait-il que des détritres de toutes espèces sont jetés en grande quantité dans la rivière Niagara par la cité de Buffalo et autres localités sur le côté américain de cette rivière ?

2. Le gouvernement a-t-il jamais fait des représentations aux autorités américaines à ce sujet ? Si non, se propose-t-il d'en faire ?

M. Lowell—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il adopté des mesures, tel que promis par Sir A. P. Caron quand il était ministre de la Milice, en vue de conserver la mémoire des braves qui ont été tués à la bataille de Lundy's Lane ?

M. McCarthy—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. M. John G. Crant, proposé au débarquement à Barrie, a-t-il été destitué ?

2. Si oui, quand ?

3. Quelqu'un a-t-il été nommé pour remplir la vacance ? Si non, le gouvernement a-t-il l'intention de la remplir, et quelle est la cause du retard apporté à cette nomination ?

M. McMullen—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—1. Le nom de chaque lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, chaque année, depuis l'acquisition des territoires comme partie de la Puissance du Canada.

2. Le traitement annuel payé à chacun, y compris les allocations pour toutes fins quelconques.

3. Ce que coûte annuellement au public sa maison, y compris les frais de toute nature.

4. Le coût de son bureau et de son personnel, y compris toutes fournitures quelconques.

5. Les autres frais et dépenses de toutes sortes pour chacune des diverses années susdites.

6. Les dépenses brutes pour toutes fins, chacune de ces années jusqu'au 30 juin 1883.

M. Bergin—Mercredi prochain—Bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le département des Chemins de fer et Canaux."

M. *Foster*—Mercredi prochain—Bill intitulé: “Acte concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le président de la République Française.”

Sir *John Thompson*—En comité général sur le bill (No 126) modifiant le Code Criminel, 1892. Que la clause suivante soit ajoutée après la clause 393 :—

393a. Tout individu est coupable d'un acte criminel et passible de trois ans d'emprisonnement qui, étant ou agissant comme chef de train ou autre agent ou employé d'une compagnie de chemin de fer, autorisé à vendre des billets ou à les retirer ou à percevoir le prix du passage de passagers voyageant sur tout train exploité par la dite compagnie, permet frauduleusement à quelque personne de voyager sur ce train sans payer le prix ordinaire pour la distance parcourue ou sans fournir de billet de passage ou autre preuve démontrant que cette personne est autorisée à voyager ainsi pour telle distance, ou qui omet volontairement de poinçonner ou autrement marquer tout billet de passage de manière à indiquer que tel billet a servi.

M. *Boyd*—Lors de la troisième lecture du Bill X (No 108) du Sénat, intitulé: “Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.” Que la clause suivante soit ajoutée:—

Les deniers et revenus actuels et futurs de la compagnie seront tout d'abord appliqués aux frais de l'exploitation du chemin de fer de la compagnie et de ses embranchements.

No 57.

OTTAWA, LUNDI, 11 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 58.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MARDI, 12 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Conformément aux prescriptions de la règle 54, votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet du bill W (No 136) du Sénat, intitulé : “ Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson.”

Votre comité a aussi examiné les pétitions de la Compagnie du chemin de fer de Pontiac et de la Pointe Ferguson, et de la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron, demandant chacune une charte, et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu ; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que les bills soient examinés en comité, et comme votre comité est d'opinion que les mesures projetées n'affecteront aucuns droits publics ou privés, il recommande que les avis soient jugés suffisants ; et comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, il recommande aussi que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter ces bills, soit suspendue au sujet de ces pétitions.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba, demandant le prolongement du délai fixé, pour la construction de ses travaux et aussi le pouvoir d'étendre sa ligne jusqu'à un point à ou près du lac du Cygne, et il trouve que les avis donnés ne sont pas suffisants.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés est suspendue au sujet des bills constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac et de la Pointe Ferguson,—et la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. Macdonell (Algoma) :—Bill (No 138) constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron.

Par M. Bryson :—Bill (No 139) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac et d'Ottawa.

Sir John Thompson met devant la Chambre, le rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1893.

Il met aussi devant la Chambre,—Rapport sur les archives du Canada, par Douglas Brymner, archiviste, 1893.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, la Chambre décide de se former en comité général demain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire qu'un taux ou droit fixé par le Gouverneur en conseil et n'excédant pas dix centins par tonne, de tonnage brut, sera payé annuellement par le propriétaire ou le patron de tout bateau à vapeur en Canada.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu ; M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Charlton propose, comme amendement,—Que tous les mots après “ Que ” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ le premier crédit de \$50,000 pour la construction du canal de la Tay a été obtenu du parlement pendant la session de 1882, sur la représentation faite par Sir Charles Tupper que les travaux coûteraient \$132,660, à l'extension de certains dommages à la propriété.

“ Qu'à la session de 1883, Sir Charles Tupper demanda au parlement un autre crédit de \$75,000 pour le canal de la Tay, et déclara que la plus basse soumission reçue pour sa construction était de \$186,000, mais qu'il avait été fait certaines modifications devant coûter \$55,556, et que le coût estimatif révisé s'élevait à \$240,000.

“ Que pendant la session de 1888, Sir Charles Tupper demanda au parlement \$78,000 pour solder la balance due aux entrepreneurs du dit canal qui avaient fini leurs travaux, et qu'il déclara alors que le coût total des travaux serait de \$358,364.

“ Qu'au 1er janvier 1894, le coût du canal de la Tay s'élevait à \$476,128.73 ou trois fois plus que le coût estimatif révisé de 1883, moins \$3,871.27.

“ Que les frais d'entretien du canal de la Tay, pour l'année expirée le 1er janvier 1894, ont été de \$2,486.

“ Que les recettes totales provenant des péages, pour l'année expirée le 1er janvier 1894, ont été de \$135.76.

“ Que l'intérêt sur le coût du canal de la Tay, au taux de quatre pour cent par année, s'élevait à \$19,045.14 pour l'année 1893,—ce qui, joint aux \$2,486 de frais d'entretien pour cette même année, formait la somme de \$21,531.14.

“ Que pour faire face à cette charge de \$21,531.14 sur les revenus du Canada, pour intérêt sur placement et frais d'entretien pour l'année 1893, le canal de la Tay a donné, pour cette même année, un revenu de \$135.76 ; la charge pour l'intérêt sur placement et pour l'entretien étant 158 fois plus élevée que la recette ; et l'intérêt sur le coût du canal et les frais d'entretien capitalisés à quatre pour cent étant de $2\frac{34}{100}$ par 100, ou moins qu'un quarantième d'un pour cent.

“ Que le montant des affaires transigées sur le canal de la Tay est insignifiant comparé au coût et à la proportion des travaux, et que le bénéfice résultant de sa construction, pour le public en général, est comparativement insignifiant et sans importance.

“ Que cette Chambre regrette qu'une somme aussi élevée que \$476,128.73 ait été dépensée d'une manière qui ne saurait être justifiée par aucune considération de saine politique publique, faisant ainsi supporter au pays, non seulement la perte de l'intérêt annuel sur placement, mais aussi une charge annuelle considérable si l'on maintient la cause presque inutile de la dépense. Et que cette Chambre est d'opinion que l'énormité de la dette publique du Canada est due, dans une large mesure, à cette classe de dépenses inutiles et injustifiables dont le canal de la Tay est un exemple.”

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté sur la division suivante :

POUR :
Messieurs

Allan,
Bain (*Wentworth*),
Beausoleil,
Béchar, d,
Beith,
Bernier,
Borden,
Boston,

Davies,
Dawson,
Featherston,
Flint,
Forbes,
Frémont,
Geoffrion,
Gillmor,

Livingston,
Lowell,
McGregor,
McMullen,
Mignault,
Mills (*Bothwell*),
Monet,
Paterson (*Brant*),

Bourassa,	Godbout,	Perry,
Bowman,	Grieve,	Proulx,
Brodeur,	Guay,	Rider,
Brown,	Harwood,	Rinfret,
Bruneau,	Innes,	Rowand,
Carroll,	Landerkin,	Sanborn,
Cartwright (Sir Richard),	Langelier,	Scriver,
Casey,	Laurier,	Semple,
Charlton,	Lavergne,	Somerville,
Choquette,	Leduc,	Sutherland, et
Christie,	Legris,	Vaillancourt.—58.
Colter,		

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Girouard (<i>Jacques-Cartier</i>),	Miller,
Amyot,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bain (<i>Soulanges</i>),	Grant (Sir James),	Montague,
Baird,	Guillet,	Northrup,
Baker,	Haggart,	O'Brien,
Belley,	Haslam,	Ouimet,
Bennett,	Hazen,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bergeron,	Hodgins,	Patterson (<i>Huron</i>),
Blanchard,	Hughes,	Pelletier,
Boyd,	Hutchins,	Pridham,
Cameron,	Ives,	Putnam,
Cargill,	Joncas,	Reid,
Carpenter,	Kaulbach,	Robillard,
Caron (Sir Adolphe),	Kenny,	Roome,
Carscallen,	Lachapelle,	Rosamond,
Chesley,	Langevin (Sir Hector),	Ross (<i>Dundas</i>),
Cleveland,	Leclair,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Coatsworth,	Lippé,	Ryckman,
Cockburn,	Macdonald (<i>King</i>),	Simard,
Corbould,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Sproule,
Costigan,	Maclean (<i>York</i>),	Taylor,
Craig,	McAlister,	Temple,
Daly,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Thompson (Sir John),
Davin,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tisdale,
Davis,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Dugas,	McInerney,	Tyrwhitt,
Dupont,	McKay,	Weldon,
Dyer,	McLennan,	White (<i>Cardwell</i>),
Earle,	McLeod,	White (<i>Shelburne</i>),
Fairbairn,	McNeill,	Wilmot,
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Madill,	Wilson,
Foster,	Mara,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Fréchette,	Marshall,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—101.
Gillies,	Metcalfé,	

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

VIII (a)—ARTS ET STATISTIQUE.

70a	Archives.....	6,000 00
71	<i>Patent Record</i> , impression et gravure.....	9,250 00
72	Pour faire face aux dépenses et rattachant à la préparation de la statistique criminelle (ch. 60 S.R.C.).....	1,800 00
73	Statistique, impression du <i>Year Book and Statistical Record of Canada</i>	3,200 00

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL
—*Suite.*CANAUX—*Suite.*

117	Saint-Laurent, fleuve et canaux.....	30,000 00
118	{ Welland.....	10,000 00
	do dommages aux terrains, Grande-Rivière.....	3,700 00
119	Murray.....	15,000 00
120	Trent.....	73,000 00
121	Sault Sainte-Marie.....	200,000 00
122	Lachine.....	115,500 00
123	Chenal du Lac Saint-Louis.....	125,000 00

XV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU
—CANAUX.

LACHINE.

124	{ Reconstruction des ateliers, hangars et entrepôts, à Montréal ...	10,900 00
	{ Agrandissement de la station de la lumière électrique à Montréal.	2,000 00

WELLAND.

	{ Réparation de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie, etc.....	15,000 00
	{ Pour nettoyer et approfondir le fossé de derrière sur le côté sud du coursier d'alimentation.....	3,000 00
125	{ Pour former un débouché pour l'écoulement de l'eau à la jonction du coursier d'alimentation.....	3,000 00
	{ Pour démolir et reconstruire le mur à l'aqueduc de Hoover.....	6,500 00
	{ Pour démolir et reconstruire le mur du coursier d'alimentation à l'écluse n° 25.....	5,800 00

CHAMBLY.

126	{ Pour terminer les clôtures le long des fermes sur le canal.....	750 00
	{ Pour construire un mur en pierre sèche le long du chemin public.	2,500 00

ECLUSE SAINTE-ANNE.

127	Pour réparer les jetées du chenal sud.....	2,500 00
-----	--	----------

CARILLON ET GRENVILLE.

128	{ Dommages causés à des terrains et services d'estimateurs.....	1,000 00
	{ Pour réparer la levée du canal.....	2,500 00

VALLÉE DE LA TRENT.

129	Réparations et dragage.....	9,000 00
-----	-----------------------------	----------

BEAUHARNOIS.

130	Construction d'un pont en acier en amont de l'écluse 14, Valleyfield.....	4,000 00
-----	---	----------

SAINT-PIERRE.

131	{	Pour reconstruire tout le mur de l'ouest.....	600 00
		Pour réparer les buses d'écluse, portes, radier et écluse	32,000 00

CULBUTE.

132	Pour payer des réclamations et enlever des obstacles à la navigation	5,000 00
-----	--	----------

DIVERS.

133	{	Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu.....	5,000 00
		Arbitrages et sentences arbitrales.....	4,000 00
		Explorations et inspections—Canaux.....	3,000 00
		Explorations et inspections—Chemins de fer.....	5,000 00
		Statistique des chemins de fer.....	1,600 00
		Appointements de commis surnuméraires et de copistes autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil..	2,000 00

PERCEPTION DU REVENU.

XXXIX.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

CANAUX.

249	Réparations et frais d'exploitation.....	523,650 00	
250	{	Appointements et dépenses casuelles des employés des canaux ..	43,000 00
		Supplément d'appointements à des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit le dimanche, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil	15,000 00

XLI.—POSTES.

252	{	Service de transport des malles.....	2,125,000 00
		Appointements et allocations.....	1,202,220 00
		Divers.....	207,120 00

Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 13 juin 1894.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 1 a.m.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Choquette—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement a-t-il nommé à l'observatoire de Québec un successeur à feu M. W. A. Ashe? Si oui, quel est le titulaire? Par qui a-t-il été recommandé? Quels sont les certificats et les témoignages de compétence qu'il a produits et qui lui ont valu sa nomination?

2. Quels étaient les autres aspirants à la position? Ont-ils produits des certificats de compétence?

3. M. Chs. Carpmael, chef du bureau météorologique de Toronto, a-t-il été autorisé par le gouvernement à exiger des certificats et des états de service de la part des applicants à la position de l'observatoire à Québec? Quel rapport a-t-il fait au gouvernement?

4. Le gouvernement a-t-il choisi le candidat fournissant les meilleurs certificats et témoignages de compétence et offrant les meilleures garanties sous le rapport de la science?

5. Quels travaux ont été faits à l'observatoire de Québec depuis la nomination de feu M. W. A. Ashe jusqu'à cette date? En quoi consistent les fonctions du titulaire actuel?

6. Combien a coûté au gouvernement l'installation de l'observatoire de Québec, instruments, bâtisses, etc., et quel a été le coût de l'équatorial construit par Alvan Clarke?

7. Est-il à la connaissance du gouvernement que l'équatorial à l'observatoire de Québec est tombé en ruines, que les pièces d'horlogerie ont été enlevées et perdues, que l'objectif ne vaut plus rien ayant été exposé à la pluie, à la neige, à la poussière, etc., pendant des années?

8. Est-il vrai que celui qui a charge de l'observatoire à Québec est incapable de se servir et de régler la lunette méridienne pour le service de l'heure, et que ce travail est fait par M. D. C. Morency, arpenteur, et ancien associé de feu M. Ashe?

9. Est-il à la connaissance du gouvernement que le service de l'heure ne donne pas satisfaction; qu'il y a eu des erreurs de 30, 40 secondes et jusqu'à deux minutes? N'y a-t-il pas eu de plaintes venant du bureau de la Marine de Québec à ce sujet?

10. Le gouvernement se propose-t-il de relever l'observatoire de Québec de son état d'infériorité et de faire en sorte qu'il y soit fait des travaux en vue du progrès de la science et de l'instruction publique en ce pays?

M. Lavergne—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Est-ce l'intention du gouvernement de faire imprimer et distribuer aux membres de cette Chambre la pétition des archevêques et évêques catholiques romains du Canada relative aux écoles du Manitoba et du Nord-Ouest présentée en cette Chambre par le premier ministre le 8 mai dernier?

2. Le gouvernement se propose-t-il d'accorder sous peu les demandes formulées dans la dite pétition?

3. Le gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures à ce sujet avant la clôture de la présente session du parlement?

M. Casey—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement se propose-t-il de concentrer à Lévis ou ailleurs dans la province de Québec, en 1894, deux corps ou plus de la milice permanente? Si oui, pour quel objet?

2. Une correspondance a-t-elle été échangée entre le major général commandant la milice ou le département de la Milice et quelques officiers de la milice au sujet de la formation d'une association de cavalerie? Si oui, quel est l'objet de cette association, et quel a été le résultat de la dite correspondance? Le gouvernement la produira-t-il? L'officier général commandant a-t-il approuvé la formation d'une telle association?

3. Une association ou club, composé d'officiers des corps permanents a-t-il été formé? Si oui, quel est son objet et a-t-il reçu l'approbation de l'officier général commandant?

4. En sanctionnant les initiales "V.R.I." portées par les corps de milice permanents, le gouvernement suit-il la pratique concernant les autres forces coloniales en dehors de l'Inde? Quelle signification particulière attache-t-on en Canada au titre de la Reine comme impératrice des Indes? Une correspondance a-t-elle été échangée avec le bureau de la guerre à ce sujet?

5. Y a-t-il quelque correspondance entre le bureau de la guerre ou le bureau des colonies et le commandant du collège militaire royal du Canada, ou le département de la Milice, au sujet de commissions données par le gouvernement impérial dans l'armée active à des gradués du collège militaire?

6. Le département de la Milice se propose-t-il de publier une liste de la milice corrigée jusqu'au 1er janvier 1894? Si oui, quand sera-t-elle publiée, et quelle est la cause du délai?

7. Pourquoi n'a-t-on pas présenté à la Chambre l'"Effectif annuel de la milice active" pour 1894-95, tel que prescrit par les ordres généraux de la milice? Ce document sera-t-il présenté avant la prise en considération des crédits de la milice?

No 58.

OTTAWA, MARDI, 12 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellence Majesté la Reine
1894

No 59.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MERCREDI, 13 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition d'Alexandre Chauveau et autres, de la cité de Québec,—demandant à la Chambre d'accorder une somme d'argent pour aider à ériger en cette cité un monument convenable à la mémoire de Samuel de Champlain, son illustre fondateur,—étant lue;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

Sur motion de M. Metcalfe, il est Ordonné,—Que le bill W (No 136) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson," soit placé sur la liste des Ordres, pour seconde lecture, demain.

Le sergent d'armes fait rapport que Jean-Baptiste Provost et Omer Edouard Larose sont sous sa garde.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Ordonné,—Que J. B. Provost et O. E. Larose soient maintenant amenés à la barre.

Et ayant, en conséquence, été amenés à la barre;

Sir John Thompson propose,—Que les entrées dans les journaux de la Chambre, de jeudi dernier, le 7 juin courant, et de lundi dernier, le 11 juin courant, concernant J. B. Provost et O. E. Larose, soient maintenant lues à la table.—Adopté.

Les entrées sont lues, en conséquence, et sont comme suit:—

(Extrait des journaux du 7 juin courant.)

"M. Dickey, du comité des Privilèges et Elections, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

"Votre comité a l'honneur de faire rapport que, conformément aux instructions qui lui ont été données en date du 17 mars dernier, au sujet de l'affaire de A. J. Turcotte, député du district électoral de Montmorency, il a jugé nécessaire d'assigner, entre autres témoins, le nommé J. B. Provost, épicier, et le nommé O. E. Larose, épicier, tous deux de la cité de Québec; que le 29 mai dernier, les dits J. B. Provost et O. E. Larose ont été sommés, par télégramme en la manière ordinaire, de comparaître le 31 mai; et bien que votre comité ait la preuve que les dits Provost et Larose ont reçu personnellement la dite citation, ils ont fait défaut tous deux.

"Le 31 mai, conformément à une résolution du comité, le greffier du comité a adressé au shérif de Québec des assignations par écrit, enjoignant aux dits Provost et Larose de comparaître devant le comité le 7 juin, avec instructions au shérif de les servir personnellement aux dits Provost et Larose. Conformément à ces instructions au shérif, tel qu'il appert par le rapport du huissier adressé au greffier du comité, les dits Provost et Larose ont reçu en personne, le 2 juin courant, les dites

assignations, mais ils ont encore fait défaut jusqu'à ce jour. Comme votre comité est d'avis que les dépositions des dits Provost et Larose sont importantes et nécessaires à l'accomplissement convenable des devoirs dont votre comité est chargé, il a l'honneur de faire rapport que les dits Provost et Larose n'ont pas obéi à l'ordre de votre comité, et de demander à la Chambre d'agir dans l'espèce.

“ M. Edgar propose,—Que J. B. Provost et O. E. Larose, les témoins nommés dans le second rapport du comité des Privilèges et Elections soumis à cette Chambre, ce jour, soient sommés de comparaître à la barre de cette Chambre lundi, le 11 juin 1894, à trois heures de l'après-midi.—Adopté.”

(Extrait des journaux du 11 juin courant.)

“ L'ordre du jour pour la comparution de Jean-Baptiste Provost et d'Omer Edouard Larose à la barre de la Chambre, étant lu ;

“ Le sergent-d'armes fait rapport qu'ils ne sont pas présents.

“ M. l'Orateur informe alors la Chambre que, conformément à l'ordre de la Chambre en date de jeudi dernier, 7 courant, le greffier a adressé des télégrammes à J. B. Provost et à O. E. Larose, leur donnant communication de l'ordre leur enjoignant de comparaître à la barre de la Chambre lundi, le onze courant, à trois heures de l'après-midi, et que la compagnie du télégraphe l'a dûment informé que les messages avaient été remis aux intéressés en personne.

“ Le greffier a aussi adressé au shérif de la cité de Québec des copies en duplicata de l'ordre de la Chambre pour être remises aux dits J. B. Provost et O. E. Larose ; il a reçu de cet officier des pièces attestant que l'ordre avait été délivré aux dites personnes.

“ Sir John Thompson propose,—Que vu que les témoins en question n'ont pas comparu à la barre de la Chambre conformément à l'ordre de la Chambre du 7 juin courant, M. l'Orateur émette son mandat pour leur arrestation, afin qu'ils soient amenés à la barre de cette Chambre aussitôt que faire se pourra.—Adopté.”

Les personnes à la barre sont alors interrogées comme suit :—

Sur motion de Sir John Thompson, les questions suivantes sont posées à J. B. Provost :—

1. Avez-vous quelque chose à dire pour expliquer pourquoi vous avez désobéi à la sommation du comité des Privilèges et Elections de cette Chambre de vous présenter devant le comité, et à l'ordre de la Chambre vous enjoignant de comparaître à la barre de la Chambre ?

DÉCLARATION DE M. J. B. PROVOST.

Qu'il plaise à cette honorable Chambre,—

Les raisons qui m'ont empêché jusqu'à aujourd'hui de me rendre au désir du comité des Privilèges et Elections et de la Chambre sont les suivantes :

1. Depuis plusieurs jours déjà, la sœur de mon associé, M. Larose, était grièvement malade, et il lui fallait être auprès d'elle jour et nuit. Sa maladie était tellement grave qu'elle y a succombée dans la nuit du 11 au 12 courant. En l'absence de M. Larose il me fallait absolument me tenir à mon établissement et surveiller mes affaires, n'ayant que de jeunes commis dans mon magasin.

2. Une autre raison qui m'a empêché de me rendre ici pour donner mon témoignage, c'était la répugnance que j'éprouvais à venir rendre témoignage dans une affaire où mon parent et mon ancien associé était impliqué. D'après ce que je voyais dans les journaux et d'après ce qui se disait à Québec, j'étais sous l'impression que les procédés pris devant le comité des Privilèges et Elections n'auraient pas de suite, et que partant, mon témoignage ne serait pas nécessaire.

Je proteste de mon respect pour l'autorité de la Chambre et je regrette de l'avoir mis dans l'obligation d'agir avec rigueur contre moi.

Je suis ici à sa disposition et prêt à rendre témoignage au jour et à l'heure qu'elle voudra fixer.

2. Etes-vous prêt à promettre à la Chambre que si vous êtes mis en liberté, vous comparâtes devant le comité des Privilèges et Elections à sa première séance, pour

y donner votre témoignage, ainsi qu'à chaque séance subséquente, jusqu'à ce que vous soyiez dispensé de ce faire?—Oui, monsieur.

Sur motion de Sir John Thompson, les questions suivantes sont posées à O. E. Larose :—

1. Avez-vous quelque chose à dire pour expliquer pourquoi vous avez désobéi à la sommation du comité des Privilèges et Elections de cette Chambre de vous présenter devant le comité, et à l'ordre de la Chambre vous enjoignant de comparaître à la barre de la Chambre ?

DÉCLARATION DE M. O. E. LAROSE.

Qu'il plaise à cette honorable Chambre,—

Si je ne me suis pas encore rendu au désir de la Chambre et si j'ai désobéi à ses ordres, c'était pour des raisons dont, j'en suis sûr, elle ne manquera pas d'apprécier la valeur.

En effet, depuis plusieurs jours déjà, une de mes sœurs qui est décédée à Québec dans la nuit du 11 au 12 courant, était gravement malade. J'ai été obligé de me tenir à son chevet jour et nuit pour en avoir soin, et pendant ce temps-là mon associé, M. J. B. Provost était seul à notre magasin pour s'occuper de nos affaires.

Une autre considération qui m'a empêché de me rendre ici pour rendre mon témoignage devant le comité des Privilèges et Elections, c'était la répugnance que j'éprouvais à rendre témoignage dans une affaire qui concernait M. Arthur Turcotte, mon ancien patron, avec lequel j'ai toujours eu d'excellentes relations.

Je suis ici à la disposition de la Chambre et prêt à être entendu devant le comité, au jour et à l'heure qu'il plaira à la Chambre de fixer.

2. Etes-vous prêt à promettre à la Chambre que si vous êtes mis en liberté, vous comparâtes devant le comité des Privilèges et Elections à sa première séance, pour y donner votre témoignage, ainsi qu'à chaque séance subséquente, jusqu'à ce que vous soyiez dispensé de ce faire?—Oui, monsieur.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Ordonné,—Que J. B. Provost et O. E. Larose soient dispensés de rester en cette Chambre sous la garde du sergent-d'armes.

L'ordre du jour, portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill (No 138) constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron, est lu pour la seconde fois, et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le débat est alors repris sur la motion de M. Foster,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil,—laquelle est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

VIII.(b)—AGRICULTURE.

74	Entretien de stations agronomiques.....	75,000 00
	Industrie laitière agronomiques.....	25,000 00

75	Pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager cette industrie en faisant des avances pour la fabrication du beurre et du fromage dans les provinces, le montant des ventes ou le produit de ces avances devant être placés au crédit du fonds consolidé du revenu.....	36,000 00
76	Subvention aux sociétés d'agriculture, Territoires du Nord-Ouest.	7,000 00
77	A la Compagnie du Haras National, pour l'usage de six étalons pour les stations agronomiques.....	6,000 00
Résolutions à rapporter.		

JEUDI, 14 juin 1894.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 113) modifiant l'Acte d'Inspection des Navires.

Bill (No 14) modifiant l'Acte des chemins de fer.

Et,—adoptant les amendements faits par cette Chambre au bill N (No 10) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et du Fort Qu'Appelle sans modification."

Et aussi, les bills suivants de Leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill AA (No 140) intitulé : " Acte modifiant la loi relative aux conspirations et aux coalitions formées dans le but de gêner le commerce."

Bill DD (No 141) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada " (sur motion de M. Montague, le bill est lu pour la première fois, et référé au comité des Ordres Permanents.)

Bill FF (No 142) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant la constitution des Chambres de Commerce."

La Chambre alors s'ajourne à 1.45 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

ERRATUM.

Dans le Procès-Verbal d'hier, page 412, des mots ont été omis dans l'impression du quatrième paragraphe de l'amendement-Charlton, qui doit se lire comme suit :—

" Qu'au 1er janvier 1894, le coût du canal de la Tay s'élevait à \$476,128.73 ou trois fois plus que le coût estimatif de 1882, et le double du coût estimatif révisé de 1883, moins \$3,871.27."

Aussi,—à la fin du premier paragraphe, le mot " extension " a été imprimé au lieu de " exclusion."

AVIS DE MOTIONS.

M. *Casey*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—1. Combien de saisies ou de ventes ont été faites par les autorités douanières depuis 1888 jusqu'à présent, sur des renseignements fournis par quelque membre du personnel du département à Ottawa, ou sur des renseignements basés sur une preuve fournie par le personnel du département ou quelqu'un de ses subordonnés ?

2. Quels étaient les dénonciateurs dans chacun de ces cas ? Quel montant a produit chacune de ces ventes ou saisies ? Et combien a été payé à chacun des dits dénonciateurs ?

3. Quelques-unes de ces saisies ont-elles été faites sur une preuve qui a été reconnue plus tard comme insuffisante ? Si oui, pour quel montant ? Des paiements ont-ils été faits aux dits dénonciateurs pour ces saisies irrégulières ? Si oui, à quel montant a été payé à chacun ?

4. Des importateurs ont-ils été remboursés des montants résultant de ces saisies ou ventes irrégulières ? Si oui, combien a été remboursé dans chaque cas ? Quelques dénonciateurs ont-ils remis au gouvernement les sommes à eux payées pour ces saisies ou ventes irrégulières ? Si oui, quelles sommes, et par qui ont-elles été remises ?

5. Des commis supplémentaires ou des commis permanents ont-ils travaillé en dehors des heures réglementaires, en aucun temps durant la période susmentionnée, pour trouver dans les registres ou la correspondance du département des preuves servant à baser des dénonciations et à faire des saisies ? Si oui, combien et quelle somme cela a-t-il coûté ? Le salaire de ces employés a-t-il été déduit des produits de quelques saisies ou ventes provenant des renseignements fournis par eux avant qu'aucun montant n'ait été payé aux dénonciateurs dans ces cas ? Si oui, combien ? Si non, à même quel crédit ont-ils été payés ?

6. Quelques personne ou personnes ont-elles informé le gouvernement ou le contrôleur des Douanes, depuis mai 1891, que M. T. J. Watters, actuellement commissaire intérimaire des douanes, était engagé dans le commerce pour son propre compte, ou qu'il transigeait ses affaires privées pendant les heures de bureau, au détriment des affaires publiques, ou qu'il s'absentait souvent sans permission ?

7. Si oui, cette information était-elle appuyée par affidavit et offre de preuves ? Le contrôleur a-t-il promis une enquête ? Si oui, a-t-elle été tenue et quel en a été le résultat ? Si non, pourquoi, et sera-t-elle tenue ?

8. Quel montant total le dit Watters a-t-il reçu comme sa part des produits des ventes ou saisies, depuis qu'il est employé dans le département à Ottawa ?

M. *Lavergne*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement se propose-t-il d'insérer dans le budget, cette année, une somme suffisante pour établir une école d'infanterie à Montréal ? Si oui, quelle somme ?

2. Est-ce l'intention du gouvernement de transférer de Saint-Jean, province de Québec, à Montréal, l'école militaire établie en 1883 dans la première de ces localités ?

M. *Borden*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quelle quantité de vieux fer a été vendue par le chemin de fer Intercolonial à la Compagnie de fonderie et de machines de Truro pendant les années 1890, 91, 92 et 93, et à quel prix par tonne ?

M. *Rider*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—La formule de bulletin désignée comme "formule J," mentionnée dans la clause 5 du bill dont le parlement est actuellement saisi concernant les élections fédérales, est-elle la propriété du gouvernement ? Si oui, comment ? S'il l'a achetée, quelles sont les conditions de l'achat ?

M. *Fauvel*—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Le collecteur des douanes à Gaspé, M. J. J. Kavanagh, a-t-il été mis à la retraite ou a-t-il demandé sa mise à la retraite ?

2. Si oui, quand ?

3. Quelque personne a-t-elle été nommée pour remplir la vacance ? Si non, le gouvernement se propose-t-il de donner cette position par voie de promotion, à M. Peter E. LeGros, préposé au débarquement à ce port ? Et quelle est la cause du retard apporté à la nomination ?

M. *Forbes*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et correspondance concernant la charge de gardien du phare flottant de Barrington, et plus particulièrement concernant J. R. Kenney, ex-gardien du dit phare flottant et son renvoi du dit emploi, et le refus du ministre de la Marine de donner au dit officier sa pension de retraite.

M. *Borden*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant la jetée de Chipman Brook, comté de King, Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er janvier 1887.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce treizième jour de juin, été affiché pour être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, mercredi prochain, le 20 juin courant, ou après :—

Bill (No 138) constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron.

No 59.

OTTAWA, MERCREDI, 13 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 60.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, JEUDI, 14 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du comté de Wentworth ; et de James Marshall et autres, du township de Barton, tous du comté de Wentworth, Ontario ; et de W. D. Paynter et autres, de Beulah et Parkisimo, comté de Marquette, Manitoba ; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. White (Cardwell) propose,—Que le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, soit maintenant adopté.—Agrégé, sur division.

Sur motion de Sir John Thompson, le nom de M. Curran est ajouté au comité des Comptes Publics.

M. Ives présente,—Réponse supplémentaire à Adresse du 7 mai 1894,—Copie de l'ordre en conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de \$800 à John McNab et John Gallagher.

M. Wood (Brockville) met devant la Chambre,—Rapport, Relevés et Statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893 ; Partie II, Falsification des substances alimentaires.

M. Haggart présente,—Réponse à Ordre du 16 avril 1894,—Copie de toutes annonces demandant des soumissions pour la construction des sections 1 et 2 du canal de Soulanges ; aussi, copie des devis se rapportant aux dites sections ; copie des extensions des devis et soumissions avec les quantités estimatives et les travaux à faire d'après les calculs de l'ingénieur ; aussi, copie de toutes les soumissions, des contrats donnés, de la correspondance échangée entre les entrepreneurs qui ont soumissionné pour ces travaux et l'entrepreneur qui a obtenu les contrats et le département des Chemins de fer et Canaux à ce sujet ; aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs depuis l'adjudication du contrat.

Sir John Thompson présente un bill (No 143) concernant le Cens Electoral,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

L'ordre du jour, portant que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. McMullen propose, comme amendement,—Que tous les mots après “ Que ” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ pendant la dernière année fiscale, le montant perçu par le gouvernement des membres du service civil en vertu de l'Acte des pensions de retraite a été \$64,433.17, tandis que la somme payée par le gouvernement aux retraités du service civil en vertu du dit acte a été de \$263,710.15 ; que l'énorme disproportion entre les recettes et les dépenses, aux termes du dit acte, atteste que dans l'espèce l'administration est conduite d'une manière insouciante, extravagante et injustifiable : et cette Chambre est d'avis que le mode des pensions de retraite, tel qu'il est actuellement établi et administré, devrait être aboli.”

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Beausoleil,	Featherston,	McMillan,
Bécharde,	Flint,	McMullen,
Beith,	Forbes,	Martin,
Bernier,	Geoffrion,	Mignault,
Boston,	Gillmor,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bowers,	Godbout,	Monet,
Brodeur,	Grieve,	Paterson (<i>Brant</i>),
Brown,	Guay,	Perry,
Bruneau,	Innes,	Proulx,
Campbell,	Landerkin,	Rider,
Carroll,	Langelier,	Rinfret,
Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	Rowand,
Casey,	Lavergne,	Sanborn,
Charlton,	Leduc,	Scriver,
Christie,	Legris,	Semple,
Colter,	Livingston,	Somerville,
Davies,	Lowell,	Sutherland, et
Edwards,	McGregor,	Tarte.—55.
Fauvel,		

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Fairbairn,	Mara,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Foster,	Marshall,
Baird,	Fréchette,	Metcalfe,
Barnard,	Gillies,	Miller,
Bergeron,	Grandbois,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Blanchard,	Haggart,	Montague,
Boyd,	Hazen,	Northrup,
Boyle,	Hodgins,	O'Brien,
Calvin,	Ingram,	Ouimet,
Cameron,	Ives,	Patterson (<i>Huron</i>),
Cargill,	Jeannotte,	Pridham,
Carignan,	Joncas,	Prior,
Carpenter,	Kaulbach,	Putnam,
Caron (Sir Adolphe),	Kenny,	Robillard,
Carscallen,	Lachapelle,	Rosamond,
Chesley,	Langevin (Sir Hector),	Ross (<i>Dundas</i>),
Corbould,	Leclair,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Corby,	Lippé,	Simard,
Costigan,	Macdonald (<i>King</i>),	Sproule,
Craig,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Stevenson,

Curran,	Maclean (<i>York</i>),	Taylor,
Daly,	McAlister,	Temple,
Davin,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Davis,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tyrwhitt,
Denison,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Weldon,
Desaulniers,	McInerney,	White (<i>Cardwell</i>),
Dickey,	McKay,	White (<i>Shelburne</i>),
Dugas,	McLennan,	Wilmot,
Dupont,	McLeod,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Dyer,	McNeill,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—91.
Earle,		

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

IX.—QUARANTAINE.

78	Appointements et dépenses contingentes pour les quarantaines organisées.....	40,500 00
79	Pour faire face aux dépenses de salubrité publique dans d'autres districts.....	10,000 00
80	Lazaret de Tracadie.....	4,600 00
81	Hôpitaux de Winnipeg et Saint-Boniface.....	4,000 00
82	Quarantaines de bestiaux.....	22,000 00

Résolutions à rapporter.

VENDREDI, 15 juin 1894.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 27) concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les Voleurs (à responsabilité limitée).

Bill (No 42) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie.

Bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'Assurance sur la vie dite Northern.

Bill (No 62) concernant la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario,

Bill (No 36) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents.

Bill (No 41) modifiant les Actes concernant la Compagnie du Pont Suspendu de Clifton.

Bill (No 65) à l'effet de ratifier une convention entre la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa et la Compagnie du tramway électrique d'Ottawa, et une convention entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa, et de fusionner les dites compagnies sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."

Bill (No 6) à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre.

Et,—adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir:—

Bill (No 60) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou:—

Page 2, ligne 23, retranchez depuis "procurations" jusqu'à "et" dans la ligne 25.

Page 2, ligne 27, après "présents" insérez: "mais si le nombre des directeurs est porté à neuf, comme il est prévu à l'article précédent, aucune assemblée des

directeurs ne pourra prendre de détermination à moins que quatre directeurs n'y soient présents en personne."

Page 1, ligne 26, après "assurances" insérez l'article A.

Article A.

"4. L'article neuf du chapitre trente-trois des Statuts de 1878, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie," est par le présent modifié par l'addition du paragraphe suivant:—

"2. Aucun agent de la compagnie, pendant qu'il sera ainsi son agent, ne sera élu ou ne continuera d'être directeur de la compagnie. La disposition de ce paragraphe n'aura de force ni d'effet qu'après avoir été approuvée par le vote des deux tiers des membres de la compagnie présents ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée générale spéciale convoquée pour en délibérer; avis de cette assemblée sera transmis par la poste à chaque membre de la compagnie à sa dernière adresse postale connue, trente jours au moins avant le jour fixé pour le terme de l'assemblée."

Dans le préambule.

Page 1, ligne 5, après "demande" insérez: "et d'amender en outre le dit acte."

Et,—adoptant, sans modification, l'amendement fait par cette Chambre au bill K (No 114) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Mutuelle sur la vie 'La Coloniale.'"

Sur motion de M. Sproule, le bill AA (No 140) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant la loi relative aux conspirations et aux coalitions formées dans le but de gêner le commerce," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 12.36 a.m.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Casey—Lundi prochain—**INTERPELLATION**—Quel montant le ministre des Postes a-t-il déclaré avoir reçu du maître de poste de Saint-Thomas, Ont., à titre de location de boîtes postales? Est-ce la coutume que le maître de poste se fasse payer tel argent de location quand un bureau de poste est tenu dans un édifice du gouvernement? Sur quelle base et par qui sont fixés les salaires de l'assistant-maître de poste et des autres employés du bureau de poste de Saint-Thomas? Ces fonctionnaires sont-ils nommés par le gouvernement ou par le maître de poste? Quels sont les montants des salaires payés individuellement aux employés autres que l'assistant-maître de poste?

M. Beausoleil—Lundi prochain—**INTERPELLATION**—Quel est le nombre des personnes employées dans l'administration de la Ferme Expérimentale d'Ottawa? Combien, parmi ces personnes, parlent et écrivent la langue française? Le gouvernement se propose-t-il d'établir un service de correspondance française efficace à la Ferme Expérimentale d'Ottawa?

M. Casey—Lundi prochain—**ADRESSE**—Copie de toutes pétitions adressées au gouvernement ou au ministre des Postes au sujet de la nomination d'un maître de poste à Saint-Thomas, Ont.; aussi, copie de toute correspondance échangée à ce sujet entre le gouvernement et autres personnes; aussi, copie de toutes pétitions et correspondance de même nature, concernant l'érection du bureau de poste de la dite localité en bureau de poste de cité.

M. Ingram—En comité général sur le bill (No 126) Acte modifiant de nouveau le Code Criminel, 1892. Que le paragraphe suivant (b) soit ajouté à la clause 293:—

393. (b) Tout individu qui conspire avec quelque chef de train, agent ou autre employé pour frauder, comme ci-dessus mentionné, sera coupable de délit et passible des pénalités ci-haut mentionnées.

No 60.

OTTAWA, JEUDI, 14 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 61.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 15 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De W. S. Williams et autres ; et de J. W. Dugdale et autres, tous de la cité de Montréal et autres lieux, et actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant la dite compagnie, ne devienne pas loi :

La pétition du conseil municipal du comté de York, Ont. ; demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'Exposition Industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895, —étant lue ;

M. l'Orateur décide : " Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. Ingram, du comité des Ordres Permanents, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Conformément à la règle 54, votre comité a examiné le bill DD (No 141) du Sénat, intitulé : " Acte concernant le chemin de fer du Sud du Canada," et il constate qu'aucun avis n'a été publié ; mais comme la nécessité de la demande s'est fait sentir trop récemment pour permettre la publication des avis requis, et comme votre comité est d'opinion qu'aucuns intérêts publics ou privés ne peuvent être lésés par suite du manque des avis ordinaires, il recommande que la règle 51 soit suspendue au sujet de ce bill.

Sur motion de M. Ingram, la règle 51 est suspendue au sujet du bill DD (No 141) du Sénat, susmentionné, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Ingram, il est Ordonné,—Que le dit bill DD (No 141) du Sénat, soit placé sur la liste des Ordres pour seconde lecture, ce jour.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), le second rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, est adopté.

Sur motion de Sir John Thompson, le bill FF (No 142) du Sénat, intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant la constitution des chambres de commerce, est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sir John Thompson présente,—Réponse supplémentaire à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de toutes lettres, documents et états ayant rapport à l'adjudication, à William H. Davis et Fils, de l'entreprise de la construction d'un barrage à l'île Sheiks, se rattachant au canal Cornwall.

L'ordre du jour, portant que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir Richard Cartwright propose, comme amendement,—Que tous les mots après “ Que ” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ cette Chambre a appris, avec surprise, que le gouvernement se propose de disposer sans délai du reste des Mille Îles par vente privée.

“ Que cette Chambre est d'avis qu'il n'est pas opportun, dans le moment, de disposer des dites îles ; et que vu le fait que le gouvernement de la province d'Ontario a proposé d'acheter ces îles pour en faire un parc public à l'usage de la population du Canada, il n'est pas expédient que le gouvernement fédéral donne suite à son projet.”—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Beith,	Fauvel,	McGregor,
Boston,	Flint,	McMullen,
Bowers,	Forbes,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Campbell,	Geoffrion,	Paterson (<i>Brant</i>),
Cartwright (Sir Richard),	Harwood,	Perry,
Casey,	Innes,	Proulx,
Charlton,	Landerkin,	Rowand,
Christie,	Laurier,	Sanborn,
Colter,	Leduc,	Scriver, et
Davies,	Livingston,	Semple.—32.
Delisle,	Lowell,	

CONTRE :

Messieurs

Bain (<i>Soulanges</i>),	Fréchette,	McNeill,
Baird,	Gillies,	Madill,
Barnard,	Guillet,	Mara,
Bergeron,	Hazen,	Miller,
Blanchard,	Hodgins,	Ouimet,
Boyd,	Ingram,	Patterson (<i>Huron</i>),
Boyle,	Ives,	Pridham,
Cameron,	Kaulbach,	Putnam,
Carpenter,	Kenny,	Robillard,
Caron (Sir Adolphe),	Langevin (Sir Hector),	Rosamond,
Chesley,	Lippé,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Corbould,	Macdonald (<i>King</i>),	Simard,
Costigan,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Temple,
Curran,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Thompson (Sir John),
Daly,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Davin,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Weldon,
Davis,	McInerney,	White (<i>Shelburne</i>),
Dickey,	McKay,	Wilmot,
Dugas,	McKeen,	Wilson,
Dupont,	McLennan,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Earle,	McLeod,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—64.
Fairbairn,		

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir :—

Bill (No 60) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou.

Bill (No 28) concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir :—

Bill (No 139) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa.

Bill DD (No 141) du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada."

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XVI.—TRAVAUX PUBLICS.—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

HAVRES ET RIVIÈRES.

Québec.

134 Chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent..... \$90,000 00

XVII.—TRAVAUX PUBLICS.—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

Nouvelle-Ecosse

135 { Salle d'exercices d'Halifax, y compris l'achat d'emplacement..... 65,000 00
Bureau de poste de Pictou—Achèvement..... 19,500 00

Nouveau-Brunswick.

136 { Bureau de poste, douane, etc., de Chatham, à voter de nouveau
la somme périmée..... 7,580 00
{ Lazaret de Tracadie..... 26,000 00

Provinces maritimes en général.

137 Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc..... 10,000 00

Québec.

138 { Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul..... 30,000 00
Bureaux de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, Richmond..... 15,000 00
{ Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc..... 12,000 00

Ontario.

139 { Salle d'exercices, Toronto (la ville de Toronto ayant fourni un terrain tel que convenu)—Achèvement de la salle d'exercices. 15,000 00
Bureau de poste, douane, etc., de Smith's-Falls..... 16,000 00
do do Pictou..... 10,000 00
{ Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc..... 25,000 00

Manitoba.

140	Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc.....	\$3,000 00
-----	---	------------

Territoires du Nord-Ouest.

141	Palais de justice et bureau d'enregistrement de Régina.....	20,000 00
	Douane et palais de justice de Lethbridge, l'emplacement étant fourni.....	15,500 00
	Bureau de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la couronne à Calgary.....	12,300 00
	Edifices publics fédéraux—Renouvellements, réparations, etc.	3,000 00
	Wolseley—Nouveau palais de justice	5,200 00

Colombie-Britannique.

142	Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc.....	3,000 00
-----	---	----------

Réparations, mobilier, chauffage, etc.

143	Edifices publics, Ottawa—Réparations, mobilier, etc.....	110,000 00
	Rideau Hall, y compris terrains—Renouvellements, améliorations, réparations, mobilier et entretien.....	15,000 00
	Allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall.....	8,000 00
	Terrains, édifices publics, Ottawa.....	6,000 00
	Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa.....	2,500 00
	Chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et gardiens	71,500 00
	Gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts.....	25,000 00
	Eau, édifices publics, Ottawa.....	16,500 00
	Service téléphonique, édifices publics, Ottawa.....	3,800 00
	Parc de la Côte du Major, Ottawa.....	4,000 00
	Matériaux pour réparations, etc., se rattachant à la ventilation et éclairage des édifices publics, Ottawa.....	4,000 00
	Loyers—Edifices publics fédéraux.....	12,500 00
	Mobiliers do	7,500 00
	Salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux.....	68,500 00
	Chauffage des édifices publics fédéraux—Combustible, etc.....	55,000 00
	Eclairage do do	38,500 00
	Eau pour les do do	15,500 00
	Diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux.....	5,000 00
Bâtiments fédéraux de l'immigration—Réparations, mobilier, etc. do de la quarantaine—Réparations et entretien.....	5,000 00	

Fermes expérimentales.

143a	Nouveaux édifices, etc., et améliorations, renouvellements, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc.....	6,000 00
------	--	----------

PORTS ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

144	Brise-lames de L'Ardoise—Réparations.....	4,300 00
	Digby—Jetée.....	8,000 00
	Nyanza—Quai	1,200 00
	Bayfield—Nouveau quai	10,950 00
	Brise-lames de Bayfield—Réparations	1,000 00
	Anse Babbins	3,000 00
Brise-lames de Blue-Rock—Réparations.....	500 00	

	Jetée de l'Anse McNair—Pour achever les réparations.....	\$2,000 00
	Port de Yarmouth—Dragage, etc.....	10,000 00
	Grand-Etang.....	23,000 00
	Boullarderie—Passage d'eau Ross.....	3,200 00
<i>Ile du Prince-Edouard.</i>		
	Réparations aux jetées et aux brise-lames.....	6,000 00
	Miminegash.....	500 00
145	Port de la Baie-Fortune.....	750 00
	Souris—Reconstruction du brise-lames.....	18,000 00
	Iles Wood—Réparations aux brise-lames, etc.....	14,200 00
	Rustico-Nord—Réparations aux-brise-lames, etc.....	3,000 00
<i>Nouveau-Brunswick.</i>		
	Réparations au brise-lames de la Pointe du Nègre, port de Saint-Jean.....	25,000 00
146	Rivière Saint-Jean, y compris les tributaires.....	10,000 00
	Port de Shédiac—Nouveau brise-lames pour protéger le quai du chemin de fer Intercolonial à la Pointe-du-Chêne.....	25,000 00
	Creek de Gardner—Nouveau quai.....	7,000 00
<i>Provinces maritimes en général.</i>		
147	Réparations et améliorations en général, ports et rivières.....	10,000 00
<i>Québec.</i>		
	Anse-à-l'Eau, jetée de Tadoussac.....	1,500 00
	Quai de Chicoutimi.....	2,000 00
	Etang du Nord—Réparations.....	1,800 00
	Laprairie—Travaux aux brise-lames.....	2,500 00
	Rivière Saint-Maurice—Améliorations du chenal entre les Grandes Piles et La Tuque et à l'embouchure de la rivière Mékinac.....	3,000 00
	Jetée de Roberval, lac Saint-Jean.....	5,000 00
148	Jetée de Longueuil—Agrandissement.....	4,500 00
	Rivière Saguenay—Dragage en amont de Chicoutimi.....	6,000 00
	Saint-Zotique—Réparations au quai et brise-glaces, achèvement.....	1,600 00
	Saint-Jean, Ile d'Orléans—Grosses réparations au quai.....	6,000 00
	Grand Pabos.....	1,200 00
	Grande-Rivière—Achèvement du pont de refuge du prolongement du quai.....	14,000 00
	Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières.....	10,000 00
<i>Ontario.</i>		
	Port de Kingston, lac Ontario.....	6,000 00
	Port-Hope—Réparations.....	2,500 00
	Rivière Ottawa—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur dans le détroit de Pétéwawa, en amont de Pembroke.....	4,000 00
	Southampton—Réparations aux brise-lames et au débarcadère.....	1,000 00
	Thornbury.....	2,500 00
	Havre d'Hamilton—Dragage.....	6,000 00
149	Port-Albert—Prolongement des jetées et dragage.....	10,000 00
	Havre de Goderich—Prolongement des jetées et réparations.....	33,000 00
	Port-Rowan—Quai donné à l'entreprise.....	5,300 00
	Havre de Owen-Sound—Dragage, etc.....	5,000 00
	Port de Belleville.....	3,000 00
	Cobourg—Réparations aux brise-lames.....	1,000 00
	Baie de Dyer—Quai.....	3,500 00
	Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières.....	5,000 00

Manitoba.

150	Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts.....	\$3,000 00
	<i>Territoires du Nord-Ouest.</i>	
151	Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts et rivières, y compris les abords....	5,000 00
	<i>Colombie-Britannique.</i>	
152	Port de Victoria—Dragage dans le port intérieur.....	10,000 00
	Rivière Fraser—Amélioration du chenal.....	30,000 00
	Rivière Colombie—Améliorations en aval de Golden	4,000 00
	Rivière Skeena.....	4,000 00
	Rivière Fraser—Protection des travaux à Garry-Bush	3,000 00
153	Rivière Colombie—Améliorations en aval de Kootenay.....	2,500 00
	Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières	3,000 00
	Ports et rivières en général	5,000 00
	GLISSOIRS ET ESTACADES.	
155	Glissoirs et estacades.....	5,000 00
	District d'Ottawa—Rivière Pétéwawa.....	8,000 00
	PONTS ET CHAUSSÉES.	
156	Ponts, cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoirs, de canal Rideau et leurs abords, réparations ordinaires.....	6,500 00
	Ponts—Entretien à la charge de l'Etat, y compris les abords....	5,000 00
	LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.	
157	Lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—	
	Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—	
	Pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploration entre Godbout et la Pointe-aux-Esquimaux.	1,500 00
	Lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest—	
	Aide à la ligne téléphonique de Lethbridge à Cardson et prolongement, 70 milles au taux de \$30 par mille, à la condition que les messages du gouvernement soient transmis gratuitement.....	2,100 00
	Lignes télégraphiques, Colombie Anglaise—	
158	Raccordement de la ligne de Lillooet à la ligne Ashcroft-Barkerville	3,500 00
	Communication télégraphique entre French-Creek et Alberni-Canal.....	3,250 00
	DIVERS.	
158	Explorations et inspections.....	15,700 00
	Galerie Nationale des Beaux Arts.....	5,000 00
	Pour pourvoir aux appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef.	54,000 00
	Pour pourvoir aux appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef	28,500 00
	Pour pourvoir aux appointements du personnel du service télégraphique.....	3,500 00
	Pour rétribuer les services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1882, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil.....	30,000 00

PERCEPTION DU REVENU—*Suite.*

XL.—TRAVAUX PUBLICS.

	Perception des droits de glissoirs et estacades.....	\$4,000 00
	Frais de réparation et d'exploitation, ports, bassins et glissoirs.	105,900 00
	Pour payer à la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa l'allocation autorisée pour régie, etc., relativement au bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière des Outaouais, pendant l'exercice 1894-95	1,600 00
	Lignes de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme.....	2,000 00
251	Lignes télégraphiques par terre et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer <i>Newfield</i> ou autres navires employés au service des câbles.....	28,000 00
	Lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest	22,000 00
	Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique.....	10,000 00
	Service télégraphique et service des signaux en général	2,750 00
	Agence des travaux publics, Colombie-Britannique	2,500 00
	Résolutions à rapporter.	

SAMEDI, 16 juin 1894.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie de Gaz et d'Electricité, dite Dominion.

Bill (No 74) constituant en corporation la Compagnie Electrique d'Ottawa.

Et,—adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 75) concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée).

Page 3, ligne 25, après "acte" insérez : "la compagnie cessera dès lors d'exercer ses pouvoirs et de faire usage de son nom de corporation pour aucune fin quelconque, si ce n'est pour donner suite et effet à la dite vente ou autre transfert absolu et pour sa mise en liquidation, et."

Bill (No 125) modifiant de nouveau l'Acte d'Inspection Générale.

Page 1, ligne 12, retranchez "foin."

Page 1, ligne 29, après "séché" insérez : "Le foin mêlé sera du foin ne tombant point sous la désignation de mil ou de trèfle, et qui sera en bonne condition, de bonne couleur, sain et bien séché."

Page 1, ligne 32, retranchez depuis "foin" jusqu'à "sain" dans la ligne 33 et insérez : "en bonne condition, pressé."

La Chambre alors s'ajourne à 12.15 a.m., jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

ERRATUM.

Dans les Procès-Verbaux d'hier, page 430, avant la troisième ligne commençant par les mots "Page 1, ligne 26," les mots suivants ont été omis dans l'impression :—

Bill (No 28) concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelqu'accusation a-t-elle été portée contre l'ex-maître de poste de Georgetown? Si oui, quand et par qui? Quelle était la nature de l'accusation? Une enquête a-t-elle été faite, et quand? Le maître de poste a-t-il été exonéré?

M. *Monet*—En comité général sur le bill (No 122) Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole. Proposera la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de permettre l'inspection de l'huile de pétrole dans les charsréservoirs mêmes, afin d'éviter l'embarillage de cette huile, soit au lieu où le marchand l'achète soit au lieu où il la reçoit, pourvu que dans ce dernier cas, le marchand paye à l'inspecteur, ses frais de transport et un honoraire convenable.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce quinzisième jour de juin, été affichés pour être pris en considération par le comité de Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, comme suit:—

Lundi prochain, le 18 juin courant :

Bill DD (No 141) du Sénat, intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada."

Vendredi prochain, le 22 juin courant :

Bill (No 139) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa.

No 61.

OTTAWA, VENDREDI, 15 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1

PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 62.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, LUNDI, 18 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Charles Pool, reeve, et autres, de la municipalité de Archie, comté de Marquette, Manitoba; et de D. Turner et autres, de Southwold et autres lieux, comté de Elgin, Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

Du révérend T. S. Wagner et autres, du comté de Essex, Ontario; demandant d'être exemptés de l'application des lois sur la pêche en ce qui se rapporte aux rivières et lacs situés sur les limites du dit comté.

La pétition du conseil municipal de la ville de Chatham, comté de Kent, Ont.; demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'Exposition Industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895,—étant lue;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. Mara, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 72) à l'effet de refondre et modifier certains actes relatifs à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 75) concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée), est pris en considération et adopté.

Le bill W (No 136) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson," est lu pour la seconde fois, et référé au comité des Bills Privés avec la preuve faite devant le comité des Divorces du Sénat.

L'Adresse à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir:—

Par M. Amyot:—Ordre de la Chambre—Etat indiquant en détail toute somme d'argent payée à M. Narcisse Rosa, de Québec, constructeur de navires, au cours des années de 1865 à 1869 inclusivement; la date et le montant de chaque paiement; le nom des navires pour lesquels chaque paiement a été fait; la raison de chaque

paiement ainsi fait, établissant si le paiement a été fait d'après le tonnage de chaque navire et quel tonnage, ou s'il a été fait sur la base des droits payés sur articles employés dans la construction de ces navires et quels articles, et donnant ces articles et les dits droits payés et remboursés, en détail, avec les dates des remboursements pour chaque navire; le dit état devant aussi énoncer ceux des dits paiements qui ont été faits au dit Narcisse Rosa personnellement, et énonçant, quant à ceux qui ont pu être faits à d'autres qu'à lui-même, mais pour lui, le nom de ces tierces personnes; aussi, copie des reçus pour chacune des dites sommes donnés tant par le dit Narcisse Rosa que par d'autres pour lui; aussi, copie de toutes procurations en vertu desquelles ces tierces personnes ont ainsi reçu diverses sommes pour le dit Narcisse Rosa.

Par M. Sproule :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, rapports, instructions ou autres communications entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer et entre le gouvernement et ses inspecteurs concernant les règlements pour le transport des animaux sur pied sur les dits chemins de fer entre aucuns points des Etats-Unis, en passant par le Canada.

Par M. Davies :—Adresse—Copie de toutes accusations, plaintes, lettres, télégrammes, correspondance, rapports ou ordres concernant la destitution ou le renvoi de John McLeod de la charge d'inspecteur des travaux de réparation à la jetée de Broad Cove Marsh, Cap-Breton.

M. Perry propose,—Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un état indiquant à quelle date les chaloupes d'hiver ont commencé à transporter les malles entre le Cap-Tourmentine, N.-B., et le Cap-Traverse, I.P.-E.; combien de voyages ont été faits pour transporter les malles; le nombre de sacs transportés à et de l'Île du Prince-Edouard; la date de chaque voyage; le nombre de passagers traversés à ou de l'Île; le coût de ce service pour l'année 1894; et à quelle date ce service a cessé.

Et un débat s'ensuivant;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Publics est appelé en vertu d'un ordre spécial.)

Le bill (No 24) à l'effet de réduire de douze à sept le nombre de grands jurés nécessaire pour prononcer une mise en accusation dans la province d'Ontario, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à demain.

Le bill (No 4) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux et de modifier le Code Criminel de 1892, est de nouveau délibéré en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, le comité se lève sans faire de rapport.

M. McMullen propose,—Que le bill (No 8) concernant le tarif du fret transatlantique sur le bétail, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Forbes.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill GG (No 144) intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick." (Sur motion de Sir John Thompson, le dit bill est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.)

La Chambre, alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Landerkin—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quand la charge de maître de poste à Owen-Sound est-elle devenue vacante ? Un autre maître de poste a-t-il été nommé ? Si oui, quel est son nom et quand a-t-il été nommé ? S'il n'a pas encore été fait de nomination, pourquoi ?

Sir John Thompson—En comité général sur le bill V (No 111) Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances,—Que la clause suivante soit ajoutée :—

16. (1) Nonobstant ce que contenu dans sa charte ou acte constitutif, ou ses amendements, nulle compagnie d'assurance qui tire ses pouvoirs comme corps légalement constitué, ou aucuns d'eux, d'un acte du parlement du Canada ou qui est dans les limites du pouvoir législatif du parlement du Canada, n'aura, à l'avenir, le droit de placer ses fonds ou partie d'iceux, sauf sur les garanties et de la manière suivantes, savoir :—En débetures, obligations, fonds, effets publics ou autres du Canada ou de toute province du Canada, ou en effets de toute corporation municipale en Canada, ou en débetures de toute société de construction, compagnie de prêt ou de placement, ou sur les polices de la compagnie, ou sur quelqu'une ou plusieurs de ces polices, ou sur la garantie d'aucune de ces débetures, obligations, fonds, effets ou polices, ou sur la garantie d'actions libérées de toute société de construction, compagnie de prêt ou de placement, et soit que ces débetures, obligations, fonds, effets, polices ou actions soient transiérés absolument ou conditionnellement, ou par cession sous forme de charge ou d'hypothèque sur ces effets, en faveur de la compagnie ou de tout officier de la compagnie ou autre personne en fidéicommiss pour la compagnie, et en fonds consolidés, effets publics, débetures, obligations, ou autres effets du Royaume-Uni ou des Etats-Unis, ou sur la garantie de propriétés foncières, ou en hypothèques sur biens-fonds, ou sur la garantie de propriétés tenues à bail emphytéotique, ou en constituts ou rentes sur biens-fonds ou autres droits ou intérêts dans des biens-fonds ou hypothèques sur biens-fonds en toute province du Canada ; et elle pourra prendre, recevoir et posséder ces effets et garanties au nom de la compagnie, ou au nom de fidéicommissaires pour la compagnie comme susdit, soit pour fonds avancés ou payés pour l'acquisition de ces valeurs, ou prêtés par la compagnie sur la garantie de quelque classe d'effets ou propriétés ci-dessus mentionnés.

(2.) Tout placement ou prêt ci-dessus autorisé pourra être fait aux termes et conditions, de la manière, aux époques, pour les sommes, et aux conditions de remboursement du capital ou des intérêts, ou du capital et des intérêts, que les directeurs détermineront de temps à autre, et soit en paiement ou comme garantie collatérale du paiement de dettes dues à la compagnie ou de jugements obtenus par elle contre toute personne ou corporation, ou en garantie de leur paiement en tout ou en partie.

(3.) Pourvu que la compagnie puisse prendre toute garantie additionnelle de toute nature afin d'assurer davantage le remboursement de toute créance de la compagnie, ou d'assurer davantage la suffisance d'aucun des effets sur lesquels la compagnie est par le présent autorisée à prêter ses fonds.

(4.) Pourvu aussi que toute telle compagnie pourra placer ou déposer en effets étrangers la portion de ses fonds qu'exigera le maintien de toute succursale à l'étranger.

(5.) Pourvu aussi que toute telle compagnie faisant des affaires aux Etats-Unis, dans le cas où la réserve ou l'évaluation de la réassurance de ses risques courants dans les Etats-Unis excéderait le montant qui pourra être placé ou déposé sous l'empire de l'avant-dernier paragraphe ci-dessus, puisse placer ses fonds en obligations ou débetures d'aucun Etat des Etats-Unis, ou d'aucune municipalité dans les Etats-Unis, ou en hypothèques sur propriétés foncières dans les dits Etats-Unis ; mais dans ce cas, le montant ainsi placé dans les Etats-Unis, y compris toute somme placée ou

déposée sous l'empire du dit avant-dernier paragraphe, ne devra, en aucun temps, dépasser la dite réserve ou l'évaluation de la réassurance de ses risques courants dans les Etats-Unis.

(6.) Pourvu aussi que toute telle compagnie faisant affaires dans le Royaume-Uni, dans le cas où la réserve ou l'évaluation de la réassurance de ses risques courants dans le Royaume-Uni, excéderait le montant qui pourra être placé ou déposé sous l'empire du paragraphe (4) de cette clause, puisse placer ses fonds en obligations ou débiteures d'aucunes des municipalités du Royaume-Uni, ou en hypothèques sur biens-fonds dans le dit Royaume-Uni; mais, dans ce cas, le montant ainsi placé ou déposé sous l'empire du dit paragraphe (4) de cette clause, ne devra en aucun temps excéder la dite réserve ou l'évaluation de la réassurance de ses risques courants dans le Royaume-Uni. La réserve ou valeur réassurée mentionnée dans le présent paragraphe et le précédent devra être calculée d'après le système suivi actuellement par le gouvernement fédéral.

(7.) Toute telle compagnie est par le présent autorisée à placer ses fonds sur les garanties, en la manière, et aux conditions mentionnées dans cette clause.

(8.) Cette clause ne portera pas atteinte aux droits de placement sur acquisitions de biens-fonds actuellement possédés par toute telle compagnie.

17. Les clauses 12, 13, 14, 15 et 16 du présent acte seront ajoutées à l'Acte des assurances et en formeront partie à titre de clauses 50, 51, 52, 53 et 54 respectivement.

M. *Foster*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant certaines subventions accordées au gouvernement de la province de Québec par le chapitre huit des Statuts de 1884."

M. *Foster*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant le fonds des Ecoles Communes."

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce dix-huitième jour de juin, été affiché pour être pris en considération par le comité des Bills Privés, mercredi prochain, le 20 courant, ou après, savoir:—

Bill W (No 136) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson."

No 62.

OTTAWA, LUNDI, 18 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 63.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MARDI, 19 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Sir Charles Hibbert Tupper présente,—Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports au conseil, arrêtés du conseil ou instructions administratives ayant trait à l'emploi de capitaines ou seconds porteurs de certificats de capacité sur les vapeurs naviguant dans les eaux fédérales ou faisant le service de traversiers, ou à l'exploitation de ces vapeurs ou bacs sans ces capitaines ou seconds.

M. Haggart présente,—Réponse à Adresse du 14 mai 1894,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer et le révérend A. E. Burke et autres, au sujet du changement de la halte de voyageurs (*flag station*) de Mill River, sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, à Howlan Road, et de tous télégrammes et documents s'y rapportant; aussi, copie de toutes pétitions, etc., adverses au dit changement.

Aussi,—Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, rapports au conseil ou arrêtés du conseil, ou arrêtés administratifs n'ayant pas encore été présentés au Parlement, relativement à l'achat de la propriété Harris, en la cité de Saint-Jean, pour le chemin de fer Intercolonial, ou au paiement du prix d'acquisition de cette propriété, ou aux objets ou fins auxquels elle a été affectée depuis; aussi, une liste de tous les prétendants au titre de cette propriété ou à quelque droit en cette propriété, avec les montants à eux respectivement payés, et un sommaire ou résumé de tous les actes ou conventions consentis par les prétendants respectivement; aussi, un état de toutes les sommes dépensées depuis sur cette propriété, et de tout ce qu'elle a coûté jusqu'à ce jour.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain, savoir:—

Par Sir Charles Hibbert Tupper:—Bill (No 145) modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries.

Par M. Bergin:—Bill (No 146) modifiant de nouveau l'Acte concernant le département des Chemins de fer et Canaux.

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 13) à l'effet de modifier l'Acte des matelots, est pris en considération et adopté.

Le bill (No 137) modifiant de nouveau l'Acte d'Inspection des bateaux à vapeur, est lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant un taux ou droit à payer par chaque tonne de tonnage brut, sur tout bateau à vapeur en Canada.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire qu'un taux ou droit fixé par le Gouverneur en conseil et n'excédant pas dix centins par tonne, de tonnage brut, sera payé annuellement par le propriétaire ou le patron de tout bateau à vapeur en Canada.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

Le bill G (No 98) du Sénat, intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts Revisés, chap. 77, concernant la sûreté des navires," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général et rapporté avec des amendements.—A être considéré, tel qu'amendé, demain.

Le bill (No 130) modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les honoraires à percevoir pour les certificats de capitaines et seconds de navires.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'au lieu des honoraires prescrits par les clauses 6 et 8 de l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, le Gouverneur en conseil pourra établir une échelle d'honoraires à être perçus pour ces certificats; et qu'en attendant que ces honoraires soient ainsi fixés, ils seront exigibles comme suit :—

Pour un certificat de capacité comme capitaine, *quinze piastres*.

Pour un certificat de capacité comme second d'un navire de long cours, *huit piastres*.

Pour un certificat de capacité comme second d'un navire naviguant sur les eaux de l'intérieur ou sur les eaux secondaires du Canada, ou faisant le cabotage, *six piastres*.

Pour un certificat de service comme capitaine, *huit piastres*.

Pour un certificat de service comme second d'un navire de long cours, *cinq piastres*.

Et pour un certificat de service comme second d'un navire naviguant sur les eaux de l'intérieur ou sur les eaux secondaires du Canada, ou faisant le cabotage, *quatre piastres*.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

Le bill (No 104) abrogeant l'Acte des biens de famille insaisissables, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 90) à l'effet de pourvoir à l'interrogatoire des témoins, sous serment, par le Sénat et la Chambre des Communes, sont pris en considération et adoptés.

Le bill (No 121) à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant la police à cheval du Nord-Ouest, est lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la force de la police à cheval du Nord-Ouest.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire, en ce qui concerne la police à cheval du Nord-Ouest, que la solde maxima des chirurgiens vétérinaires sera de \$1,000 au lieu de \$700 par année; que la solde maxima des quatre sergents d'état-major sera de \$2.00 au lieu de \$1.50 par jour; et que douze clairons pourront être nommés à un taux de solde n'excédant pas 40 centins par jour; et aussi de prescrire que toute solde due à des déserteurs à l'époque de leur désertion formera partie d'un fonds applicable au paiement de récompenses pour bonne conduite ou services méritoires, à la création de bibliothèques et de salles d'amusement et autres objets semblables, pour l'avantage des membres de ce corps, sujet à l'approbation du ministre.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

Le bill (No 106) modifiant de nouveau la loi relative aux Jours de Fête, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU—*Fin.*

DRAGAGE.

	Nouvel outillage de dragage.....	50,000 00
	Dragues—Réparations.....	30,000 00
	Dragage—Nouvelle-Ecosse	40,000 00
	do Ile du Prince-Edouard.....	
154	do Nouveau-Brunswick.....	40,000 00
	do Québec et Ontario.....	
	do Manitoba.....	10,000 00
	do Colombie-Britannique	15,000 00
	do Service en général.....	6,000 00
	(Drague—Provinces maritimes.....	40,000 00

XXIX.—POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

	Solde de la police.....	290,000 00
	Subsistance.....	75,000 00
	Fourrage	70,000 00
	Combustible et éclairage.....	35,000 00
	Habillement.....	45,000 00
215	Réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions.....	50,000 00
	Médicaments et douceurs, et dépenses de l'infirmerie.....	3,000 00
	Livres, papeterie et formules imprimées	4,000 00
	Eclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations pour frais de voyage, transport d'hommes et de chevaux...	45,000 00
	Dépenses imprévues.....	8,000 00
	(Nouveaux bâtiments et réparations.....	30,000 00

XXXI.—DIVERS.

216	<i>Gazette du Canada</i>	6,000 00
217	Impressions diverses.....	25,000 00

Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 20 juin 1894.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 49) constituant en corporation la Compagnie de canal de force motrice et de fourniture de Welland (à responsabilité limitée).

Bill (No 58) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Mégantic.

Bill (No 66) autorisant la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de Niagara à émettre des débentures, et à d'autres fins.

Bill (No 80) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de houille des Montagnes Rocheuses.

Bill (No 81) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron.

Et aussi, adoptant, sans modification, les amendements faits par cette Chambre au bill suivant de Leurs Honneurs, savoir :—

Bill U (No 95) du Sénat, intitulé : " Acte concernant les havres publics."

La Chambre alors s'ajourne à 12.20 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *McCarthy*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Un officier appelé inspecteur des canaux a-t-il été nommé récemment en rapport avec les canaux ?

2. Si oui, quand la nomination a-t-elle été faite, qui a été nommé et à quel salaire ?

3. Quels sont les devoirs de ce nouvel inspecteur des canaux ? Par quelle personne étaient remplies ces fonctions avant la nomination de cet inspecteur, et quel salaire recevait-elle ?

4. La personne en dernier lieu mentionnée est-elle encore à l'emploi du gouvernement, et quelles fonctions remplit-elle à présent ?

5. La dite charge d'inspecteur des canaux est-elle une nouvelle création ?

M. *Leduc*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu quelque pétition, demandant le désaveu d'une certaine loi passée par la législature de Québec à sa dernière session, laquelle loi autorise les municipalités de la ville et de la paroisse de Nicolet, à voter chacune un octroi de \$8,000—aux fins d'aider à l'érection d'une église cathédrale dans la ville de Nicolet ?

Si telle pétition a été reçue, a-t-elle été prise en considération, et si oui, quelle est l'intention du gouvernement ?

Sir *Charles Hibbert Tupper*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Qu'un honoraire de de vingt-cinq piastres soit payé pour une licence aux fins de préparer le homard et de le mettre en boîte.

M. *Beausoleil*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quels sont les noms des cinq employés à la ferme expérimentale d'Ottawa qui parlent la langue française ? Quelle position occupent-ils ? Quand ont-ils été nommés ? Quel est leur salaire respectif.

M. *Foster*—Jeudi prochain—Comité général pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que nonobstant ce que contient le chapitre 8 des Statuts de 1884, intitulé : "Acte autorisant certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées," le Gouverneur en conseil pourra, à la demande du gouvernement de la province de Québec, payer au trésorier de cette province le principal d'une ou des deux subventions que le Gouverneur en conseil était autorisé, par le dit acte, à accorder, aux conditions y mentionnées, au gouvernement de la dite province pour avoir construit le chemin de fer de Québec à Ottawa, savoir : pour la partie entre Québec et Montréal, 159 milles, une subvention ne dépassant pas \$6,000 par mille et n'excédant pas en totalité \$954,000, et pour la partie entre Montréal et Ottawa, 120 milles, une subvention ne dépassant pas \$12,000 par mille, et n'excédant pas en totalité \$1,440,000.

M. *Foster*—Jeudi prochain—Comité général pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra, aussitôt que les gouvernements des provinces d'Ontario et de Québec en seront venus à une entente sur la manière dont le fonds ci-après mentionné doit être divisé et réparti entre les dites provinces, ou aussitôt que le mode de sa répartition sera déterminé par les arbitres nommés sous l'empire du chapitre 6 des Statuts de 1891, si la question de sa répartition est référée aux dits arbitres et décidée par eux, payer aux dites provinces et répartir entre elles, dans les proportions convenues ou déterminées par les arbitres, et en décharge complète et entière de toute obligation ou responsabilité ultérieure de la part de la Puissance à l'égard du dit fonds, le principal d'un certain fonds détenu par la Puissance en fidéicommiss pour les dites provinces et connu sous l'appellation de "Fonds des Ecoles Communes;" et que tel paiement dégagera la Puissance du dit fidéicommiss et de toute responsabilité ou obligation ultérieure s'y rattachant ou rapportant en aucune manière.

No 63.

OTTAWA, MARDI, 19 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 64.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MERCREDI, 20 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

La pétition de T. Hepton et autres, de Amaranth et autres lieux, comté de Wellington, Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport,—est lue et reçue.

La pétition du conseil municipal de la ville de Woodstock, comté de Oxford, Ont.; demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'Exposition Industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895,—étant lue;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 99) concernant la Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 76) modifiant l'Acte constitutif de l'Association de secours mutuels du Canada, et fait rapport que, en raison du doute exprimé que l'Acte de 1882, instituant en corporation la Compagnie, soit encore en vigueur, le comité est d'opinion qu'il est inopportun d'en adopter le préambule, et il recommande que les honoraires payés au sujet du bill soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Sir John Thompson remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1894, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 20 juin 1894.

Sur motion de Sir John Thompson, les dits message et budget supplémentaire sont référés au comité des Subsidés.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), il est ordonné,—Que les honoraires payés pour le bill (No 76) modifiant l'Acte constitutif de l'Association de secours mutuels du Canada, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sir John Thompson présente un bill (No 147) concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le président de la République Française,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

L'ordre pour la prise en considération des amendements faits au bill G (No 98) du Sénat, intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts Révisés, chap. 77, concernant la sûreté des navires," est rescindé, et le dit bill est renvoyé en comité général afin de l'amender en insérant après "débarcadère," dans la 9e ligne de la clause 23, les mots "qui a lieu d'attendre l'arrivée d'aucun navire transportant des passagers."

Le bill est, en conséquence, de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec un nouvel amendement, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé, tel qu'amendé.

La résolution adoptée en comité général, hier, concernant un taux ou droit à payer pour chaque tonne de tonnage brut, sur tout bateau à vapeur en Canada, est rapportée, lue la seconde fois et adoptée; et elle est référée au comité général sur le bill (No 37) modifiant de nouveau l'Acte d'Inspection des bateaux à vapeur," avec mandat et pouvoir d'y faire des dispositions conformes à la dite résolution.

La résolution adoptée en comité général, hier, concernant les honoraires à percevoir pour les certificats de capitaines et seconds de navires, est rapportée, lue la seconde fois et adoptée; et elle est référée au comité général sur le bill (No 130) modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, avec mandat et pouvoir d'y faire des dispositions conformes à la dite résolution.

La résolution adoptée en comité général, hier, concernant la force de police à cheval du Nord-Ouest, est rapportée, lue la seconde fois et adoptée; et elle est référée au comité général sur le bill (No 121) à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest, avec mandat et pouvoir d'y faire des dispositions conformes à la dite résolution.

Le bill S (No 110) du Sénat, intitulé: "Acte portant modification et refonte des Actes relatifs aux Commissaires du Havre de Montréal," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé, tel qu'amendé.

La Chambre se forme en comité général sur le bill (No 121) à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.)

Le bill X (No 108) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 72) à l'effet de refondre et modifier certains actes relatifs à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Le comité général sur le bill (No 121) à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest, reprend alors le cours de ses délibérations sur le dit bill,—lequel est rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XIX.—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

175	Entretien et réparations des vapeurs de l'Etat.....	172,400 00
176	Pour les examens des capitaines et seconds	5,000 00
177	Pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages	8,000 00
178	Pour le tenue d'enquête sur les naufrages, etc.....	1,000 00
179	Enregistrement des navires du Canada.....	500 00
180	Observations des marées	10,000 00
181	Pour enlever les obstacles, etc	5,000 00
182	Service postal pendant l'hiver, I.P.-E	5,000 00

XX.—PHARES ET SERVICE COTIER.

183	Appointements et allocations, etc., des gardiens des phares	201,600 00
184	Agences, loyers et dépenses imprévues.....	18,120 00
185	Entretien et réparation des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge.....	265,000 00
187	Service de signaux.....	6,000 00
188	Réparations et dépenses accessoires relativement aux quais.	5,000 00

Résolutions à rapporter.

JEUDI, 21 juin 18'4.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Mignault—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il été informé, qu'en 1891, lors de la rupture de la chaussée qu'il a fait construire sur la rivière Yamaska, un des caissons de la dite chaussée a été entraîné dans le chenal par les glaces, au printemps de 1892, et l'obstrue depuis, au point de rendre la navigation dangereuse à cet endroit? Si oui, est-ce l'intention du gouvernement de faire enlever cet obstacle?

M. Choquette—Vendredi prochain—INTERPELLATION—1. Quelle est la valeur du bois fourni à l'Intercolonial par MM. Talbot et Parent, depuis 1885 à janvier 1894, et quel est le montant qui leur a été payé pour ce bois?

2. Quelle est la quantité de bois fourni par J. A. Talbot à l'Intercolonial depuis 1892 à 1894?

3. Quel est le montant reçu par MM. Talbot et Parent ou J. A. Talbot, pour le parachèvement d'un contrat pour construction de clôture, sur l'Intercolonial, originairement accordé à Odilon Migneault, de Amqui?

4. Quel est le montant payé à MM. Talbot et Parent, pour des dormants (*sleepers*) fournis à l'Intercolonial, par Ignace Lavoie, de Amqui?

Sir John Thompson—Vendredi prochain—Que les mesures du gouvernement aient la priorité les lundis, pendant le reste de la session, après les Interpellations et les Bills Privés.

M. Haggart—Vendredi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant la vente des billets de chemins de fer."

M. Haggart—Vendredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte 45 Victoria, chapitre 7, concernant le drawback sur les articles employés à la construction du chemin de fer du Pacifique canadien."

M. Casey—Vendredi prochain—INTERPELLATION—1. Combien de saisies ou de ventes ont été faites par les autorités douanières depuis 1888 jusqu'à présent, sur des renseignements fournis par quelque membre du personnel du département à Ottawa, ou sur des renseignements basés sur une preuve fournie par le personnel du département ou quelqu'un de ses subordonnés?

2. Quels étaient les dénonciateurs dans chacun de ces cas? Quel montant a produit chacune de ces ventes ou saisies? Et combien a été payé à chacun des dits dénonciateurs?

3. Quelques-unes de ces saisies ont-elles été faites sur une preuve qui a été reconnue plus tard comme insuffisante? Si oui, pour quel montant? Des paiements ont-ils été faits aux dits dénonciateurs pour ces saisies irrégulières? Si oui, à qui et quel montant a été payé à chacun?

4. Des importateurs ont-ils été remboursés des montants résultant de ces saisies ou ventes irrégulières? Si oui, combien a été remboursé dans chaque cas? Quelques dénonciateurs ont-ils remis au gouvernement les sommes à eux payées pour ces saisies ou ventes irrégulières? Si oui, quelles sommes, et par qui ont-elles été remises?

5. Des commis supplémentaires ou des commis permanents ont-ils travaillé en dehors des heures réglementaires, en aucun temps durant la période susmentionnée, pour trouver dans les registres ou la correspondance du département des preuves servant à baser des dénonciations et à faire des saisies? Si oui, combien et qu'elle somme cela a-t-il coûté? Le salaire de ces employés a-t-il été déduit des produits de quelques saisies ou ventes provenant des renseignements fournis par eux avant qu'aucun montant n'ait été payé aux dénonciateurs dans ces cas? Si oui, combien? Si non, à même quel crédit ont-ils été payés?

6. Quelques personne ou personnes ont-elles informé le gouvernement ou le contrôleur des Douanes, depuis mai 1891, que M. T. J. Watters, actuellement commissaire intérimaire des douanes, était engagé dans le commerce pour son propre compte, ou qu'il transigeait ses affaires privées pendant les heures de bureau, au détriment des affaires publiques, ou qu'il s'absentait souvent sans permission ?

7. Si oui, cette information était-elle appuyée par affidavit et offre de preuves ? Le contrôleur a-t-il promis une enquête ? Si oui, a-t-elle été tenue et quel en a été le résultat ? Si non, pourquoi, et sera-t-elle tenue ?

8. Quel montant total le dit Watters a-t-il reçu comme sa part des produits des ventes ou saisies, depuis qu'il est employé dans le département à Ottawa ?

No 64.

OTTAWA, MERCREDI, 20 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 65.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, JEUDI, 21 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de Morton, Manitoba; et du conseil municipal de la cité de London, Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 71) constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada.

Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara; et le

Bill (No 141) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada."

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 83) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Émélie, et il en rapporte le préambule "non prouvé," attendu qu'il a été démontré que des intérêts adverses existent à propos de la route du chemin de fer projeté; et votre comité recommande que les honoraires payés pour ce bill soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Davin, le premier rapport du comité de la Bibliothèque du Parlement, est adopté.

M. Daly présente,—Réponse à Adresse du 7 mai 1894,—Copie de toute correspondance échangée depuis 1882 jusqu'à 1891 inclusivement, entre J. B. Wright, médecin-vétérinaire, et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre le chemin de fer Grand-Tronc et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre M. A. Brush et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre les autorités impériales ou quelqu'un en son nom et le gouvernement canadien ou aucun de ses membres, départements ou officiers, concernant l'inspection du bétail des Etats-Unis passant par le Canada.

Aussi,—Réponse à Ordre du 16 avril,—Etat indiquant toutes les terres assignées en partage à des Métis du Manitoba, pour lesquelles il n'a pas été émis de lettres patentes, et donnant, avec une désignation de la terre, le nom du concessionnaire et les raisons pour lesquelles la lettre patente n'a pas été émise.

Sir Charles Hibbert Tupper présente,—Réponse à Adresse du 26 avril 1894,— Copie de tous ordres en conseil et administratifs actuellement en vigueur dans la province d'Ontario, relativement aux pêcheries de cette province, et de toutes pétitions reçues par le département à ce sujet.

M. Tisdale propose,—Que les honoraires payés pour le bill (No 83) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Emélie, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, la Chambre décide de se former en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'un honoraire de vingt-cinq piastres soit payé pour une licence aux fins de préparer le homard et de le mettre en boîte.

Sir John Thompson propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que nonobstant ce que contient le chapitre 8 des Statuts de 1884, intitulé : "Acte autorisant certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées," le Gouverneur en conseil pourra, à la demande du gouvernement de la province de Québec, payer au trésorier de cette province le principal d'une ou des deux subventions que le Gouverneur en conseil était autorisé, par le dit acte, à accorder, aux conditions y mentionnées, au gouvernement de la dite province pour avoir construit le chemin de fer de Québec à Ottawa, savoir : pour la partie entre Québec et Montréal, 159 milles, une subvention ne dépassant pas \$6,000 par mille et n'excédant pas en totalité \$954,000, et pour la partie entre Montréal et Ottawa, 120 milles, une subvention ne dépassant pas \$12,000 par mille, et n'excédant pas en totalité \$1,440,000.

Alors, Sir John Thompson informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

Sir John Thompson propose,—Que, demain la Chambre se forme en comité général, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra, aussitôt que les gouvernements des provinces d'Ontario et de Québec en seront venus à une entente sur la manière dont le fonds ci-après mentionné doit être divisé et réparti entre les dites provinces, ou aussitôt que le mode de sa répartition sera déterminé par les arbitres nommés sous l'empire du chapitre 6 des Statuts de 1891, si la question de sa répartition est référée aux dits arbitres et décidée par eux, payer aux dites provinces et répartir entre elles, dans les proportions convenues ou déterminées par les arbitres, et en décharge complète et entière de toute obligation ou responsabilité ultérieure de la part de la Puissance à l'égard du dit fonds, le principal d'un certain fonds détenu par la Puissance en fidéicommiss pour les dites provinces et connu sous l'appellation de "Fonds des Ecoles Communes;" et que tel paiement dégagera la Puissance du dit fidéicommiss et de toute responsabilité ou obligation ultérieure s'y rattachant ou rapportant en aucune manière.

Alors, Sir John Thompson informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

L'ordre du jour, portant que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu;

Sir John Thompson propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Landerkin propose, comme amendement,—“Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ il appert des déclarations faites par le ministre des Postes en cette Chambre, que dans le mois de janvier dernier, Lafayette W. Goodnow, alors qu'il était absent par suite de maladie, a été destitué comme maître de poste à Georgetown, Ontario, pour la prétendue raison qu'il ne remplissait pas lui-même les devoirs de sa charge, bien que le ministre des Postes ait admis qu'il n'avait pas été porté de plainte contre lui, et que les affaires du bureau étaient transigées d'une manière satisfaisante par Ella Goodnow, sa fille, assistante du maître de poste.

“Qu'il appert aussi des déclarations faites par le ministre des Postes en cette Chambre, que Herbert B. Henderson a été nommé au dit emploi, et le ministre des Postes admet que le dit Herbert B. Henderson ne s'est pas occupé des affaires du dit bureau depuis sa nomination et que les dites affaires continuent à être transigées par la dite Ella Goodnow, assistante du maître de poste.

“Que cette destitution a été effectuée en dépit de fortes remontrances énoncées dans une pétition largement signée par des citoyens importants de Georgetown.

“Que cette Chambre est d'opinion que le renvoi d'office du dit Lafayette W. Goodnow, dans les circonstances, est injustifiable, brutal et cruel.”—Rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Bain (<i>Wentworth</i>),	Forbes,	Martin,
Beausoleil,	Fraser,	Mignault,
Brodeur,	Geoffrion,	Perry,
Carroll,	Gibson,	Proulx,
Cartwright (<i>Sir Richard</i>),	Gillmor,	Rider,
Christie,	Godbout,	Rowand,
Colter,	Guay,	Sanborn,
Davies,	Landerkin,	Scriver,
Devlin,	Langelier,	Semple,
Edgar,	Laurier,	Sutherland,
Fauvel,	Leduc,	Tarte, et
Flint,	Legris,	Yeo.—36.

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Earle,	Metcalfé,
Amyot,	Fréchette,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bain (<i>Soulanges</i>),	Girouard (<i>Jacques-Cartier</i>),	Montague,
Barnard,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Ouimet,
Belley,	Grandbois,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bergeron,	Grant (<i>Sir James</i>),	Patterson (<i>Huron</i>),
Bergin,	Haslam,	Pelletier,
Blanchard,	Hazen,	Pridham,
Bowers,	Hodgins,	Prior,
Boyd,	Hutchins,	Putnam,
Boyle,	Ives,	Robillard,
Bryson,	Jeannotte,	Ross (<i>Dundas</i>),
Cameron,	Joncas,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cargill,	Kaulbach,	Ryckman,
Carignan,	Kenny,	Simard,
Carpenter,	Langevin (<i>Sir Hector</i>),	Sproule,
Caron (<i>Sir Adolphe</i>),	Leclair,	Stairs,
Chesley,	Lépine,	Stevenson,
Cockburn,	Lippé,	Taylor,

Corbould,	Macdonald (<i>King</i>),	Temple,
Costigan,	McAlister,	Thompson (Sir John),
Curran,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Daly,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Weldon,
Davin,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	White (<i>Cardwell</i>),
Davis,	McInerney,	White (<i>Shelburne</i>),
Desaulniers,	McKay,	Wilmot,
Dickey,	McLean (<i>King</i>),	Wilson,
Dugas,	McNeill,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Dupont,	Mara,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—88.
Dyer,		

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XXI.—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET LEVÉES HYDROGRAPHIQUES.

189	{ Observatoire, Toronto.....	\$ 5,250 00
	{ do Kingston.....	500 00
	{ do Montréal.....	500 00
190	Service météorologique.....	62,900 00
191	Levées hydrographiques, y compris la levée de la baie Georgienne.....	16,000 00

XXII.—HOPITAUX DE LA MARINE.

	{ Hôpital de Sainte-Catherine.....	500 00
	{ do Kingston.....	500 00
192	Hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et la Colombie-Britannique.....	35,000 00
193	Secours aux marins naufragés et en détresse.....	3,000 00

XXIII.—INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR.

194	Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur.	26,000 00
-----	--	-----------

XXIV.—PÊCHERIES.

SALAIRES ET DÉBOURSÉS DES GARDÉS-PÊCHE ET DES GARDIENS, ETC.

Ontario.

195	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	12,000 00
	{ Déboursés.....	6,000 00
	{ Gages.....	3,000 00
	{ Divers.....	1,000 00

Québec

196	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	10,000 00
	{ Déboursés.....	4,000 00
	{ Gages, etc.....	1,500 00
	{ Divers.....	500 00

Nouveau-Brunswick.

197	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	9,000 00
	{ Déboursés.....	5,000 00
	{ Gages, etc.....	6,000 00
	{ Divers.....	1,000 00

Nouvelle-Ecosse.

198	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....\$	9,000 00
	{ Déboursés.....	5,000 00
	{ Gages, etc.....	5,000 00
	{ Divers.....	1,000 00

Ile du Prince-Edouard.

199	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	3,000 00
	{ Déboursés.....	700 00
	{ Gages, etc.....	1,000 00
	{ Divers.....	200 00

Manitoba

200	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	2,000 00
	{ Déboursés.....	1,000 00
	{ Gages, etc.....	1,000 00
	{ Divers.....	500 00

Territoires du Nord-Ouest.

201	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	1,500 00
	{ Déboursés.....	1,000 00
	{ Gages, etc.....	1,000 00
	{ Divers.....	500 00

Colombie-Britannique.

202	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	3,000 00
	{ Déboursés.....	2,000 00
	{ Gages, etc.....	3,500 00
	{ Divers.....	1,500 00

PERCEPTION DU REVENU—*Suite.*

XXXIII.—ACCISE.

239	{ Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, et pour pourvoir aux augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise.....	305,771 25
	{ Pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le service de sur- veillance du revenu de l'intérieur.....	1,000 00
	{ Pour payer les services supplémentaires des préposés à la sur- veillance des grandes distilleries et autres fabriques.....	6,000 00
	{ Pour rémunérer les préposés faisant de longues heures de service pour d'autres inspections que les inspections spéciales.....	1,000 00
	{ Service préventif.....	15,800 00
	{ Frais de voyages, loyers, combustible, papeterie, etc.....	47,500 00
	{ Estampilles des tabacs canadiens et importés.....	20,000 00
	{ Pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux.....	5,500 00
	{ Commission aux vendeurs d'estampilles de tabac canadien en torquettes.....	100 00

Alcool méthyléneux.

240	{ Pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylé- neux aux fabricants qui en rembourseront le prix de revient ; et pour le paiement des loyers, du chauffage, de l'éclairage, de la force motrice, des appointements, etc.....	85,000 00
-----	---	-----------

XXXIV.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

241	{ Sous-surintendant, Montréal.....	900 00
	{ Québec, salaires.....	6,750 00
	{ Dépenses casuelles.....	6,000 00
	{ Emoluments des inspecteurs-mesureurs.....	8,300 00
	{ Pensions des inspecteurs-mesureurs à la retraite.....	6,000 00

XXXV.—POIDS ET MESURES ET GAZ.

242	{	Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, y compris l'extension du service dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs.....	\$ 55,150 00
		Appointements des inspecteurs du gaz.....	15,050 00
		Loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures.....	15,950 00
		Loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Gaz.....	8,000 00

XXXVI.—INSPECTION DES DENRÉES.

243	Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi.....	3,000 00
-----	--	----------

XXXVII.—INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES ET DES ENGRAIS ET APPLICATION DE L'ACTE CONCERNANT LES MARQUES DE COMMERCE FRAUDULEUSES.

244	Pour subvenir aux dépenses qu'entraînent ces actes.....	25,000 00
-----	---	-----------

XXXVIII.—MENUS REVENUS.

245	{	Menus revenus.....	800 00
		Terrains de l'artillerie, y compris le montant nécessaire pour payer les \$500 de frais de réparation des chemins à Grand-Falls, N.-B.	1,755 00

X.—IMMIGRATION.

83	Appointements des agents et employés au Canada.....	22,000 00
84	Dépenses imprévues des agences canadiennes.....	10,500 00
85	Appointements des agents et employés dans la Grande-Bretagne et en Irlande.....	9,350 00
86	Dépenses imprévues des agences dans la Grande-Bretagne et en Irlande.....	7,150 00
87	Subvention à la Société pour la protection des immigrantes à Montréal.....	1,000 00
88	Pour faire face aux dépenses du service de l'immigration.....	150,000 00

Résolutions à rapporter.

VENDREDI, 22 juin 1894.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 78) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis à Matane et Gaspé.

Bill (No 31) concernant la Compagnie de Cordage des Consommateurs (à responsabilité limitée).

Bill (No 38) concernant la Compagnie de Prêts et de Débentures d'Ontario.

Et aussi,—adoptant le bill (No 53) concernant la Compagnie d'Irrigation de Calgary, avec des amendements, qui sont comme suit :—

Page 1, ligne 41, retranchez "cinquante" et insérez : "vingt-cinq."

Page 3, ligne 31, après "autorisée" insérez les articles A et B.

Article A.

" Les directeurs pourront, par règlement, nommer un ou plusieurs d'entre eux " comme agents rétribués de la compagnie."

Article B.

“ Si les actionnaires de la compagnie adoptent une résolution portant que, dans l'intérêt de la compagnie, il importe d'autoriser un ou plusieurs des directeurs à agir au nom de la compagnie dans quelque affaire particulière, les directeurs pourront, après l'adoption de cette résolution, conférer à un ou plusieurs d'entre eux le pouvoir nécessaire à cet égard.”

La Chambre alors s'ajourne à 12.56 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Wood (Brockville)—Lundi prochain—Comité général pour considérer les résolutions suivantes :—

Que le département du Revenu de l'intérieur pourra, sous l'autorité de règlements faits à cette fin, permettre, sur l'exportation de marchandises manufacturées avec des articles sujets à un droit d'accise et sur lesquels tel droit d'accise aura été acquitté, un drawback égal au droit ainsi payé, avec la déduction qui sera prescrite dans ces règlements ;

Que le département du Revenu de l'intérieur pourra, sous l'autorité de règlements faits à cette fin, permettre pour la destruction, sous le contrôle de l'accise, d'articles sujets à un droit d'accise et sur lesquels ce droit a été acquitté, un drawback égal au droit ainsi payé sur ces articles, avec la déduction qui sera prescrite dans ces règlements.

Sir John Thompson—Lundi prochain—Comité général pour considérer la résolution suivante :—

Que si un juge a rempli la charge de juge de la cour Suprême du Canada pendant quinze ans, ou la dite charge et celle de juge de la cour de l'Echiquier, ou la dite charge et celle de juge d'une ou de plusieurs des cours Supérieures ou des cours de Vice-Amirauté dans aucune des provinces du Canada pendant des périodes formant ensemble quinze ans ou plus, et si ce juge a atteint l'âge de soixante et dix ans et résigne sa charge, il continuera pendant le reste de sa vie de recevoir son traitement complet qui lui sera payable de la même manière qu'à l'époque de sa démission : pourvu, toutefois, que rien de contenu aux présentes ne s'applique à un juge qui aura rempli la charge de juge de la cour Suprême du Canada pendant une période moindre que cinq ans.

No 65.

OTTAWA, JEUDI, 21 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 66.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, VENDREDI, 22 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

La pétition de Thomas Heenan, reeve, et autres, des townships de Alice et Fraser, comté de Renfrew, Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport,—est lue et reçues.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le bill (No 131) constituant en corporation la Compagnie d'Acieries de la Nouvelle-Ecosse, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Et les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill M (No 109) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman."

Bill O (No 119) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Samuel Piper."

Bill P (No 120) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Joseph Thompson."

Bill W (No 136) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson."

M. Amyot, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le document suivant, et recommande qu'il soit imprimé:—

84. Réponse à Adresse du 7 mai 1894,—Copie de toutes lettres, propositions, câblegrammes et correspondance, depuis le 1er janvier 1890, entre le gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie, concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le Canada et la Grande-Bretagne et entre le Canada et la France, et concernant les subventions demandées pour l'exécution de ces services ou que le gouvernement a proposé de payer pour les dits services. Aussi, copie de tout contrat ou projet de contrat au sujet de ce service de steamers. (*Pour distribution seulement.*)

Votre comité a aussi examiné les documents suivants, et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir:—

33a. Réponse à Adresse du 16 avril 1894,—1. Copie de l'ordre en conseil nommant Théophile Sabourin, garde-pêche, pour la division du Lac des Deux-Montagnes et l'Île Perrot;

2. Copie de l'ordre en conseil nommant Julien Monpetit, garde-pêche, pour la même division;

3. Copie de toutes instructions et ordres donnés par le département des Pêcheries, aux dits gardes-pêche ;

4. Copie des rapports des deux gardes-pêche, pour les années 1891-1892.

33d. Réponse à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de tous documents, correspondance, télégrammes, rapports au conseil et arrêtés du conseil ainsi que de tous arrêtés administratifs se rapportant au renvoi d'office de M. Samuel C. Campbell, comme surintendant de l'île Saint-Paul et gardien de l'île Ingonish, ou ayant trait à sa pension de retraite.

34d. Réponse à Adresse du Sénat du 17 mai 1894,—Tarif des prix de transport pour les voyageurs et les marchandises sur le chemin de fer Intercolonial, et un état du revenu retiré par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique sur sa section occidentale entre Port-Arthur et Calgary pour les années financières 1892 et 1893.

52a. Réponse à Ordre du 7 mai 1894,—Etat indiquant le montant total des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1893 au 1er mai 1894, et aussi du 1er juillet 1892 au 1er mai 1893.

57a. Réponse à Adresse du 25 avril 1894,—Copie de toute correspondance échangée sous forme de lettres, requêtes et rapports, depuis le premier avril 1887, jusqu'au premier mars 1894, entre le gouvernement et M. J. B. Many, ou le conseil municipal, de la municipalité de Saint-Luc, dans le comté de Saint-Jean, relativement à la construction d'un pont-tournant sur le canal de Chambly, vis-à-vis l'extrémité sud de l'Isle Sainte-Thérèse, dans la rivière Richelieu.

57b. Réponse à Adresse du 28 mai 1894,—1. Copie de tous rapports d'ingénieurs recommandant certains changements dans le contrat originaire en ce qui concerne la nature des travaux et les matériaux employés dans la construction des écluses et autres ouvrages en maçonnerie sur les sections 1 et 2 du canal de Soulanges, avec les raisons données pour ces changements et les noms des ingénieurs qui les ont recommandés.

2. Copie de toute correspondance échangée entre les ingénieurs, le département des Chemins de fer et Canaux, l'entrepreneur et autres personnes, au sujet de ces changements, et de tous ordres en conseil s'y rapportant.

59d et 59e. Réponses partielles à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de toutes accusations portées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique ; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions ; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements ; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes ; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à aucunes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1891.

65a. Réponse à Ordre du 16 avril 1894,—Etat indiquant le montant d'argent pris sur les Fonds des Sauvages des Six Nations pour payer des dettes contractées par quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886, et donnant,—

1. Les noms des diverses personnes qui ont contracté ces dettes, le montant dans chaque cas, la date ou les dates auxquelles ces dettes ont été contractées et la partie d'icelles qui a été soldée.

2. Les noms des créanciers auxquels des paiements ont été faits, les dates auxquelles ils ont été faits, ainsi que la somme totale payée à chacun de ces créanciers.

Aussi, indiquant, dans chaque cas, en vertu de quelle autorité la dette a été contractée et payée, et si ces montants ont été remboursés en tout ou en partie aux Fonds des Sauvages à même les annuités des débiteurs en faveur desquels les paiements ont été faits, et si c'était à cette condition que ces paiements ont été autorisés.

65b. Réponse à Adresse du 25 avril 1894,—Copie de toutes pétitions présentées par les Sauvages de la réserve de Saugeen, réclamant le droit exclusif de pêcher dans la baie des Français, lac Huron, de toutes les réponses faites à ces pétitions, et de tous les ordres administratifs donnés à ce sujet.

65c. Réponse à Adresse du Sénat du 10 avril 1894,—Copie de toutes pétitions ou communications adressées au Gouverneur général, au gouvernement ou à quelqu'un de ses membres, relativement à la commutation de la sentence de mort prononcée

par le juge Harrison contre les deux Indiens Chehalis Peter et Jack, en novembre 1893, pour le meurtre de feu Albert/Edward Pittendrigh, perpétré à New-Westminster, Colombie-Britannique, le 27 octobre 1892; copie de toutes réponses à ces pétitions et communications; copie de toute correspondance entre quelque membre du gouvernement et quelque personne relativement à la commutation de la dite sentence; copie de tous rapports ou communications adressés sur ce sujet par quelque membre du gouvernement à Son Excellence, ainsi que des réponses faites à ces rapports et communications; copie de tous ordres rendus en conseil portant sur la commutation de la dite sentence de mort en emprisonnement pour la vie.

68. Réponse à Ordre du 30 avril 1894.—Copie de toute correspondance reçue par le ministère de l'Agriculture au sujet de l'établissement du Bureau de statistique du travail de la Puisseance.

69. Réponse à Ordre du 30 mars 1894.—Etat indiquant la quantité de beurre fabriqué aux crèmeries expérimentales de West-Elgin et de Woodstock, dans la province d'Ontario, depuis la date de leur établissement jusqu'au 1er janvier 1894; le nombre des ventes opérées, où elles ont été faites et les prix obtenus.

Aussi, copie de toutes lettres, rapports ou autre correspondance, particulièrement le rapport de Clement et Fils, de Glasgow, au sujet des prix obtenus et de la condition des marchandises quand elles ont été offertes en vente; les sommes d'argent dépensées et les différentes fins pour lesquelles l'argent a été employé.

70. Réponse à Ordre du 30 mars 1894.—Etat indiquant le nombre des inscriptions d'établissement gratuit dans le Manitoba faites dans le cours des années 1892 et 1893, et le nombre de pareilles inscriptions annulées dans le cours des dites années, ainsi que, dans chaque cas, la municipalité dans laquelle se trouve le terrain.

71. Réponse à Ordre du 25 avril 1894.—Etat indiquant,—

1. Le nombre de personnes ayant des dépôts dans les caisses d'épargne du gouvernement et des bureaux de poste;

2. Le nombre de personnes qui ont des dépôts de \$1,000 et plus, et le montant total à leur crédit;

3. Le nombre de personnes qui ont des dépôts depuis \$500 jusqu'à \$1,000, et le montant total à leur crédit;

4. Le nombre de personnes qui ont des dépôts moindres que \$500 et le montant total à leur crédit;

5. Le nombre de déposants qui ne résident pas en Canada, et le montant total à leur crédit.

72. Réponse supplémentaire à Adresse du 7 mai 1894.—Copie de l'ordre en conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de \$800 à John McNab et John Gallagher.

73. Réponse à Ordre du 30 mars 1894.—Rapport indiquant les sommes de deniers payés à M. A. F. Wood, évaluateur du gouvernement, pour services, entretien et frais de route durant les années 1891, 1892 et 1893, et le détail des terrains ou autres propriétés évalués par lui durant ces années.

74. Réponse à Adresse du 16 avril 1894.—Copie de tous ordres en conseil en vigueur en Canada (province du Haut et du Bas-Canada) en 1858, concernant toute remise ou prime se rapportant à la construction de navires, barques et autres vaisseaux canadiens; aussi, copie de tous ordres en conseil amendant ou concernant les précédents, depuis 1858 jusqu'au commencement de la confédération.

74a. Réponse à Adresse du 10 avril 1894.—Copie de tout arrêté du conseil depuis l'origine de la confédération jusqu'à l'an 1879 inclusivement, concernant toute remise de droit (*drawback*) et tout *bonus* en rapport avec la construction des navires, barques, ou autres bâtiments canadiens.

75. Réponse à Ordre du 7 mai 1894.—Copie de toutes demandes de soumissions, des soumissions reçues, des contrats passés, de la correspondance, télégrammes, lettres et papiers concernant les travaux publics (quai ou brise-lames) exécutés au Grand-Etang, Cap-Breton; aussi, relevé de toutes sommes payées ou avancées pour ces travaux et les dates de paiement.

75a. Réponse à Ordre du 6 février 1893.—Copie de toutes lettres, pétitions, études et rapport concernant la destruction et la réparation du brise-lames de Sandford, comté de Yarmouth, N.-E.

75b. Réponse à Ordre du 6 février 1893,—Copie du rapport des explorations ordonnées par le gouvernement concernant le brise-lames de Wood Island, I. P.-E.

75c. Réponse à ordre du 15 mars 1893,—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents non encore produits, concernant la condition du brise-lames de Rustico, I.P.-E.

76. Réponse à Ordre du 14 mai 1894,—Copie de toutes lettres, rapports d'ingénieurs ou autres documents entre les mains du gouvernement, qui se rapportent à l'état du quai de Pickets et au défaut d'emploi de la somme votée l'année dernière pour la réparation de ce quai.

77. Réponse à Ordre du 18 avril 1894,—Relevé de toutes les sommes payées par le gouvernement, pour la construction de la digue de la rivière Yamaska depuis et y compris le premier contrat jusqu'à cette date.

77a. Réponse à Ordre du 2 mai 1892,—Copie de toute enquête, faite sous l'autorité du département des Travaux Publics, pour constater les dommages causés aux propriétaires de la commune d'Yamaska, par l'érection d'une digue dans la rivière Yamaska.

77b. Réponse supplémentaire à Adresse du 30 mars 1894,—Copie de toutes lettres, documents et états ayant rapport à l'adjudication, à William H. Davies et Fils, de l'entreprise de la construction d'un barrage à l'Île Sheiks, se rattachant au canal Cornwall.

78. Réponse à Adresse du 10 avril 1894,—Copies de toutes requêtes, lettres, plans, titres et autres documents ayant trait à la réclamation des Hurons de Lorette au sujet de la seigneurie de Sillery.

79. Réponse à Ordre du 10 avril 1894,—Etat indiquant le montant des droits sur le bois de construction perçus à Québec, chaque année, durant les derniers dix ans, la quantité de bois inspectée chaque année, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs.

79a. Réponse à Ordre du 10 avril 1894,—Etat indiquant la quantité de bois de construction examinée par les inspecteurs-mesureurs, à Montréal, chaque année, pendant les derniers dix ans ; le montant des droits perçus chaque année durant la même période, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs à Montréal pendant le même temps.

80. Réponse à Ordre du 28 mai 1894,—Copie de toute correspondance échangée entre D. J. Hughes, écrivain, juge du comté d'Elgin, Ont., et les fonctionnaires de l'Imprimerie du Gouvernement au sujet de l'impression de la dernière liste de votation du comté d'Elgin qui a été révisée.

81. Réponse à Ordre du 14 mai 1894,—Etat indiquant le montant et la valeur de l'acier à creuset importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 6 novembre 1885 ; aussi, le montant et la valeur des serges et étoffes moirées importées en Canada en franchise, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 6 novembre 1885.

81a. Réponse à Ordre du 14 mai 1894,—Etat donnant le montant et la valeur des bandes, bordures, bouts et côtés, et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 5 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur des bandes métalliques à pointes ou unies pour la fabrication des clôtures importées en franchise, en Canada depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 17 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur de câble métallique importé en Canada en franchise depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 17 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur du fil de cuivre jaune ou rouge tordu importé en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 20 juillet 1886 ;

Aussi, le montant et la valeur de la laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora importée en franchise en Canada, depuis 1885, aux termes de l'ordre en conseil du 18 novembre 1886.

81b. Réponse à Ordre du 14 mai 1894,—Etat indiquant la quantité et la valeur des jantes de roues en noyer dur importées en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre en conseil du 16 novembre 1888 ; aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier à ressorts Homo plus fin que le No 9, et pas plus fin que le No 15.

importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, pour servir aux fabricants de sommiers élastiques, aux termes de l'ordre en conseil du 6 décembre 1888.

81c. Réponse à Ordre du 14 mai 1894,—Etat donnant la valeur du cuir à doublure importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre en conseil du 1er juillet 1887 ;

Aussi, la valeur des centres en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longues de fouet importés en Canada en franchise, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre en conseil du 2 juillet 1887 ;

Aussi, la valeur des rouleaux en cuivre devant servir à l'impression des calicots importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'ordre en conseil du 22 novembre 1887 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier du No 12 jusqu'au No 30, importé en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre en conseil du 11 juillet 1888 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil de laine et du fil de laine peignée importés en Canada en franchise pour l'usage des fabricants, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'ordre en conseil du 11 juillet 1888 ;

Aussi, la quantité et la valeur du fil de jute et du fil de coton plus fin que le No 40 ; et du fil de fer galvanisé ou étamé ou cuivré ou non, du No 16 ou plus fin importés en franchise en Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes des ordres en conseil du 11 juillet 1888.

82. Réponse à Ordre du 25 avril 1894,—Copie de toutes plaintes faites par un nommé Etienne Tremblay, depuis le 1er novembre 1893, contre Joseph Placide Rocheleau, maître de poste de Pauline, dans le comté de Rouville, P.Q. Et aussi, copie du rapport de l'inspecteur des postes qui a fait l'enquête sur cette plainte, ou de tout autre officier chargé de faire cette enquête.

83. Réponse à Ordre du 28 mai 1894,—Etat donnant les noms des juges puînés dans la province de l'Ontario, les dates de leur nomination, le nom et le chiffre de la population du comté pour lequel ils ont été nommés, ainsi que le traitement et les allocations de chacun de ces juges.

Sir John Thompson propose,—Qu'il soit Résolu,—Que les mesures du gouvernement auront la priorité les lundis, pendant le reste de la session, après les Interpellations et les Bills Privés.—Adopté, sur division.

Le bill (No 121) à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest, est lu pour la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant certaines subventions à la province de Québec.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Qu'il est expédient de prescrire que nonobstant ce que contient le chapitre 8 des Statuts de 1884, intitulé : "Acte autorisant certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées," le Gouverneur en conseil pourra, à la demande du gouvernement de la province de Québec, payer au trésorier de cette province le principal d'une ou des deux subventions que le Gouverneur en conseil était autorisé, par le dit acte, à accorder, aux conditions y mentionnées, au gouvernement de la dite province pour avoir construit le chemin de fer de Québec à Ottawa, savoir : pour la partie entre Québec et Montréal, 159 milles, une subvention ne dépassant pas \$6,000 par mille et n'excédant pas en totalité \$954,000, et pour la partie entre Montréal et Ottawa, 120 milles, une subvention ne dépassant pas \$12,000 par mille, et n'excédant pas en totalité \$1,440,000.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, lundi prochain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la répartition du "Fonds des Ecoles Communes."

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra, aussitôt que les gouvernements des provinces d'Ontario et de Québec en seront venus à une entente sur la manière dont le fonds ci-après mentionné doit être divisé et réparti entre les dites provinces, ou aussitôt que le mode de sa répartition sera déterminé par les arbitres nommés sous l'empire du chapitre 6 des Statuts de 1891, si la question de sa répartition est référée aux dits arbitres et décidée par eux, payer aux dites provinces et répartir entre elles, dans les proportions convenues ou déterminées par les arbitres, et en décharge complète et entière de toute obligation ou responsabilité ultérieure de la part de la Puissance à l'égard du dit fonds, le principal d'un certain fonds détenu par la Puissance en fidéicommiss pour les dites provinces et connu sous l'appellation de "Fonds des Ecoles Communes;" et que tel paiement dégagera la Puissance du dit fidéicommiss et de toute responsabilité ou obligation ultérieure s'y rattachant ou rapportant en aucune manière.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XXVIII.—DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

ONTARIO ET QUÉBEC.

	Secours et grains de semence, province de Québec.....\$	4,500 00
	Secours et soins de médecins, Ontario.....	800 00
	Couvertures de laine pour les Sauvages d'Ontario et Québec.....	1,600 00
	Ecoles d'Ontario, Québec et les provinces maritimes.....	28,100 00
	Appointements des chefs des bandes de Gibson et du Cap Croker	100 00
	Transport des Sauvages du lac des Deux-Montagnes.....	1,000 00
	Paiement des annuités aux termes du traité Robinson.....	16,806 00
	Arpentages des réserves des Sauvages.....	500 00
208	Pour pourvoir aux comptes excédés suivants :—	
	Fonds d'administration des terres des Sauvages, fonds des Sauvages de la province de Québec, fonds des écoles des Sauvages.....	14,000 00
	Pour pourvoir à un crédit afin d'assister la Société d'agriculture des Munceys de la Thames.....	90 00
	Pour payer les frais de poursuites intentées contre les personnes vendant des liqueurs aux Sauvages des bandes des anciennes provinces n'ayant pas de fonds propices.....	250 00

NOUVELLE-ECOSSE.

	Appointements.....	1,200 00
	Secours et grains de semence.....	3,000 00
	Soins de médecins et médicaments.....	2,000 00
209	Diverses dépenses.....	100 00
	Pour pourvoir aux réparations du chemin et ponts conduisant à l'école et à l'église de la réserve de la rivière au Saumon, N.-E.	150 00

NOUVEAU-BRUNSWICK.

210	Appointements.....\$	1,705 00
	Secours et grains de semence.....	2,700 00
	Soins de médecins et médicaments.....	1,295 00
	Diverses dépenses.....	300 00

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

211	Appointements et frais de voyage.....	300 00
	Secours et grains de semence.....	1,125 00
	Soins de médecins et médicaments.....	350 00
	Bureau et dépenses diverses.....	75 00

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 99) concernant la Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent.

Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Le bill DD (No 141) du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada," est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé, tel qu'amendé.

L'ordre du jour pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 53) concernant la Compagnie d'Irrigation de Calgary, étant lu ; M. Davis propose,—Que les dits amendements soient adoptés.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Davies.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

212	Annuités et commutations.....\$	128,575 00
	Instruments aratoires et outils, etc.....	9,481 00
	Grains de semence.....	1,700 00
	Bétail.....	7,001 00
	Provisions pour les Sauvages sans ressources.....	215,693 00
	Habillements,—Distribution triennale.....	5,182 00
	Ecoles du jour, internats et écoles d'industrie.....	233,000 00
	Arpentages.....	4,000 00
	Gages des instructeurs d'agriculture.....	24,713 00
	Fournitures à ces instructeurs.....	11,484 00
	Sioux.....	4,597 00
	Bâtiments.....	5,953 00
Dépenses générales.....	114,256 00	
Moulins et scieries.....	4,471 00	

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

213	Appointements.....	19,140 00
	Secours.....	5,000 00
	Grains de semence, instruments aratoires et outils.....	1,200 00
	Soins de médecins et médicaments.....	6,000 00
	Ecoles du jour.....	8,500 00
	Internats et écoles d'industrie.....	36,200 00

Frais de voyage.....	\$ 5,000 00
Dépenses de bureau et diverses ...	4,000 00
Vapeur <i>Vigilant</i>	2,000 00
Arpentages.....	9,672 00
Commission des réserves.....	8,000 00

EN GÉNÉRAL.

214	{ J. A. Macrae, inspecteur des agences des Sauvages.....	1,400 00
	{ G. L. Chitty, inspecteur des forêts.....	1,000 00
	{ Frais de voyage de ces deux fonctionnaires.....	600 00

XIII.—MILICE.

96	Solde de l'état-major, des corps permanents, et de la milice active, y compris les allocations.....	482,282 00
97	Appointements et gages des employés civils.....	50,000 00
98	Propriétés militaires, ouvrages et bâtiments.....	91,000 00
99	Munitions de guerre et autres.....	66,700 00
100	Armes à feu modernes.....	16,500 00
101	Habillements et capotes.....	62,000 00
102	Provisions, fournitures et remontes.....	150,500 00
103	Transport et fret.....	42,000 00
104	Aide aux associations de carabiniers et d'artillerie, et aux musiciens, et instituts militaires.....	36,800 00
105	Dépenses diverses et imprévues....	15,000 00
106	Collège militaire royal du Canada.....	70,000 00
107	Fabrique de cartouches du Canada.....	44,000 00
108	Monuments pour les champs de bataille du Canada	2,000 00
109	Gratifications à des officiers de l'état-major de la milice active qui doivent être portés sur la liste de retraite.....	12,000 00
110	{ Défense d'Esquimault, C.-B.—	127,500 00
	{ Contribution de l'Etat aux dépenses à même le capital pour travaux et édifices.....\$80,000 }	
	{ Solde d'un détachement de l'artillerie de la marine royale ou des ingénieurs royaux.....\$475,500 }	

DIVERS—*Suite.*

218	Dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires	1,000 00
219	Dépenses imprévues, sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session.....	20,000 00
220	Communications de remises de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine.....	2,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, lundi prochain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 101) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta.

Bill (No 106) modifiant de nouveau la loi relative aux Jours de Fête.

Aussi,—adoptant le bill (No 84) constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise Anabaptiste Réformée du Canada, et les diverses Eglises s'y rattachant, avec des amendements qui sont comme suit :—

Page 1, ligne 26, retranchez "à l'heure et à l'endroit" et insérez: "ou en tout autre temps et à tel endroit."

Page 1, ligne 29, après " Bowers " insérez : " ou deux d'entre eux."

Page 1, ligne 30, après " l'assemblée " insérez : " toutes les assemblées subséquentes de l'Alliance se tiendront aux temps et lieux qu'elle indiquera."

Page 2, ligne 8' retranchez depuis " 4 " jusqu'à " et " dans la 11e ligne et insérez : " l'Alliance pourra posséder des immeubles dont la valeur ne devra pas dépasser cent mille piastres, et une église locale pourra posséder des immeubles dont la valeur ne devra pas dépasser cinquante mille piastres."

Page 1, ligne 23, après " corporation " insérez l'article A.

Article A.

" 6. L'Alliance pourra adopter tels statuts et règlements, non incompatibles avec la loi, et telles règles de discipline qu'elle trouvera convenables et nécessaires pour sa gouverne, et elle pourra nommer les officiers dont elle aura besoin et définir leurs devoirs ; et toute église locale pourra adopter les statuts et règlements, non incompatibles avec la loi, qui seront nécessaires, pour sa gouverne, et nommer les officiers dont elle aura besoin et définir leurs devoirs."

Et aussi,—avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill T (No 148) intitulé : " Acte pour faire droit à James St. George Dillon."

(Et communiquant la preuve faite au sujet de ces bills devant le comité des Divorces de cette Chambre.)

Sur motion de M. Sutherland, le dit bill est lu la première fois, et référé au comité des Ordres Permanents.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

No 66.

OTTAWA, VENDREDI, 22 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 67.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 25 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De L. T. Bland, reeve, et autres, de Lorne et autres lieux, comté de Bruce ; de Dugald Campbell et autres, du township de Williams-Est, comté de Middlesex ; et de C. Robert, reeve, et autres, du township de Ferris, comté de Muskoka, tous de l'Ontario ; et de Andrew Cook, reeve, et William T. Beilley, secrétaire-trésorier, de Clanwilliam, Manitoba ; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

La pétition du conseil municipal des Comtés-Unis de Northumberland et Durham, Ont. ; demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'Exposition Industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : "Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. l'Orateur informe la Chambre que Henry Corby, écrivain, député du district électoral de la division-ouest du comté de Hastings, ayant résigné son siège en cette Chambre, il a adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Sur motion de M. Sutherland, l'ordre référant le bill T (No 148) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James St. George Dillon," au comité des Ordres Permanents, est rescindé, et le dit bill est placé sur la liste des Ordres pour seconde lecture, demain.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 71) constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada.

Bill (No 131) constituant en corporation la Compagnie d'Acieries de la Nouvelle-Ecosse.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, sur division, savoir :—

Bill M (No 109) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman."

Bill O (No 119) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à William Samuel Piper."

Bill P (No 120) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Joseph Thompson."

Bill W (No 136) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson."

Sur motion de M. Sutherland, il est Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, renvoyant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat auquel ont été référés les quatre bills qui précèdent.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Davis,—Que les amendements faits par le Sénat au bill (No 53) concernant la Compagnie d'irrigation de Calgary, soient lus la seconde fois.

Le premier amendement étant lu la seconde fois ;

M. Davis propose,—Que cette Chambre désapprouve le premier amendement qui réduit de 50 à 25 pour 100 le montant qui doit être versé sur le capital souscrit avant que le capital de la Compagnie puisse être augmenté, parce qu'il n'est pas bien de permettre que le capital-actions d'une compagnie soit augmenté par ses directeurs lorsqu'il y a une diminution de 25 pour 100 sur le capital existant, et parce qu'une telle augmentation serait de nature à créer une valeur factice et à encourager la spéculation, et que c'est établir un mauvais précédent pour la législation à venir.—Adopté.

Le second amendement étant lu la seconde fois, est adopté ; et il est Ordonné,—Qu'un message soit adressé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 84) constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise Anabaptiste Réformée du Canada, et les diverses Eglises s'y rattachant, sont pris en considération et adoptés.

Sir John Thompson propose,—Que, demain, la Chambre se forme en comité général pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Que le département du Revenu de l'intérieur pourra, sous l'autorité de règlements faits à cette fin, permettre, sur l'exportation de marchandises manufacturées avec des articles sujets à un droit d'accise et sur lesquels ce droit d'accise aura été acquitté, un drawback égal au droit ainsi payé, avec la déduction qui sera prescrite dans ces règlements ;

2. Que le département du Revenu de l'intérieur pourra, sous l'autorité de règlements faits à cette fin, permettre pour la destruction, sous le contrôle de l'accise, d'articles sujets à un droit d'accise et sur lesquels ce droit a été acquitté, un drawback égal au droit ainsi payé sur ces articles, avec la déduction qui sera prescrite dans ces règlements.

Alors, Sir John Thompson informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

Sir John Thompson propose,—Que, demain, la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante :—

Que si un juge a rempli la charge de juge de la cour Suprême du Canada pendant quinze ans, ou la dite charge et celle de juge de la cour de l'Echiquier, ou la dite charge et celle de juge d'une ou de plusieurs des cours Supérieures ou des cours de Vice-Amirauté dans aucune des provinces du Canada pendant des périodes formant ensemble quinze ans ou plus, et si ce juge a atteint l'âge de soixante et dix ans et résigne sa charge, il continuera pendant le reste de sa vie de recevoir son traitement complet qui lui sera payable de la même manière qu'à l'époque de sa démission : pourvu, toutefois, que rien de contenu aux présentes ne s'applique à un juge qui aura rempli la charge de juge de la cour Suprême du Canada pendant une période moindre que cinq ans.

Alors, Sir John Thompson informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

Sur motion de M. Daly, l'ordre pour la seconde lecture du bill (No 133) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest, est rescindé et

le bill retiré; et un nouveau bill (No 149) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest, est présenté, lu la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain.

La résolution adoptée en comité général, vendredi, le 22 courant, concernant certaines subventions à la province de Québec, est rapportée, lu la seconde fois et adoptée.

Sir John Thompson présente alors un bill (No 150) concernant certaines subventions accordées à la province de Québec par le chapitre 8 des Statuts de 1884,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain.

La résolution adoptée en comité général, vendredi, le 22 courant, concernant la répartition du “Fonds des Ecoles Communes,” est rapportée, lu la seconde fois et adoptée.

Sir John Thompson présente alors un bill (No 151) concernant le Fonds des Ecoles Communes,—lequel est lu pour la première.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. Daly, il est Résolu,—Que cette Chambre n’insiste pas sur son premier amendement au bill Z (No 115) du Sénat, intitulé: “Acte ayant pour objet la conservation du gibier dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest du Canada.”

Et il est ordonné d’envoyer un message au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 54) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux militiens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Bill (No 97) concernant la seigneurie du Sault Saint-Louis.

Bill GG (No 144) intitulé: “Acte modifiant l’Acte concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick.”

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés avec amendements, délibérés tel qu’amendés, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 137) modifiant de nouveau l’Acte d’Inspection des bateaux à vapeur.

Bill (No 130) modifiant de nouveau l’Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.

L’ordre du jour, portant que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu;

Sir John Thompson propose,—Que M. l’Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et après débat,—la motion est adoptée, et la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée:—

XXX.—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

	Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur.....	\$ 10,575 00
	Ecoles dans les districts non organisés.....	5,000 00
	Dépenses casuelles, justice, etc.....	6,640 00
	Additions aux appointements du greffier de l’Assemblée législative.....	400 00
237	Aviseur légal	1,200 00
	Registraires.....	18,160 00
	Aliénés malades, Manitoba.....	30,000 00
	Ecoles, commis, impressions, etc.....	200,534 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat avec les bills suivants de Leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill C (No 152) intitulé : “ Acte relatif à la faillite.”

Bill EE (No 153) intitulé : “ Acte concernant la constitution en corporation et la régie des compagnies par actions.”

Sur motion de Sir John Thompson, les deux bills qui précèdent sont lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Et aussi,—adoptant le

Bill (No 104) abrogeant l'Acte des biens de famille insaisissables, sans amendement.

Et aussi,—adoptant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 59) concernant la Compagnie du chemin de fer de Ceinture de l'île de Montréal,—amendé comme suit :—

Page 2, ligne 52, après “ Montréal ” insérez : “ et dans les villes de Sainte-Cunégonde et de Saint-Henri.”

Page 9, ligne 23, après “ Parry-Sound ” insérez : “ la Compagnie du chemin de fer urbain de Montréal et la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal.”

Page 10, lignes 2 et 3, retranchez “ le chemin de fer n'est pas terminé et mis en exploitation ” et insérez : “ entreprise n'est pas terminée et mise en exploitation.”

Page 10, ligne 6, retranchez “ du chemin de fer ” et insérez : “ de l'entreprise.”

Bill (No 5) modifiant de nouveau l'Acte de représentation des Territoires du Nord-Ouest,—amendé comme suit :—

Page 1, ligne 11, après “ acte ” insérez l'article A.

Article A.

L'article dix-huit du dit acte est par le présent modifié par l'addition du paragraphe suivant :

“ 3. L'officier-rapporteur ne recevra point de bulletin de présentation d'aucun membre de l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest.”

Page 1, ligne 16, après “ conseil ” insérez les articles B. C. D.

Article B.

“ L'article trente et un du dit acte est par le présent modifié par l'addition des mots “ deux jours ” après le mot “ et,” dans la deuxième ligne de cet article.”

Article C.

“ L'article trente-deux du dit acte est par le présent modifié par la radiation des mots “ la veille du jour de ” et l'insertion à leur place des mots “ deux jours avant,” dans la cinquième ligne du dit article.”

Article D.

“ L'article trente-trois du dit acte est par le présent modifié par la radiation de tous les mots après le mot “ votation ” dans la sixième ligne de cet article.”

Page 2, ligne 12, après “ vingt ” insérez : “ l'article vingt-huit.”

Page 2, ligne 18, après “ vingt ” insérez : “ deux.”

Page 2, ligne 28, retranchez depuis “ fédérales ” jusqu'à “ sera,” dans la ligne 29, et insérez : “ pour un nouveau recensement ou une addition nouvelle des suffrages.”

Page 2, ligne 31, après “ territoires ” insérez : “ et la requête prévue au paragraphe ajouté au dit article par l'article onze du chapitre dix-neuf des Statuts de 1891 sera présentée à la cour in banco.”

Page 3, ligne 31, après “ quarante et un ” insérez : “ quarante-quatre.”

Le bill Q (No 89) du Sénat, intitulé : “ Acte concernant l'Orateur du Sénat,” est lu pour la troisième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à demain.

Les bills suivants sont lus la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill Y (No 112) du Sénat, intitulé: Acte concernant l'arrestation, le procès et l'emprisonnement des jeunes délinquants."

Bill (No 127) modifiant l'Acte du revenu consolidé et de l'audition.

Bill (No 129) modifiant de nouveau le Statut Revisé concernant l'intérêt.

Bill FF (No 142) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la constitution des chambres de commerce."

Bill (No 124) modifiant de nouveau l'Acte des Inspecteurs-Mesureurs.

Le bill (No 134) concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour l'irrigation et autres fins, est lu pour la seconde fois, et délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Rider*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Les articles suivants sont-ils les seuls produits canadiens qui seront admis en France sous l'empire de l'Acte du Traité Français, 1894, au tarif minimum, comme il est dit ci-après, savoir :—

Conserves de viandes en boîtes.
Lait concentré, pur.
Poissons d'eau douce anguilles.
Poissons conservés au naturel.
Homards et langoustes conservés au naturel.
Pommes et poires fraîches, sèches ou tapées.
Fruits de table conservés, autres.
Bois à construire, bruts ou sciés.
Pavés en bois.
Merrains.
Pâte de bois (cellulose).
Extrait de châtaignier et autres sucres tannins.
Papiers communs (à la mécanique).
Peaux préparées, autres, entières.
Bottes, bottines et souliers.
Meubles en bois communs.

2. Quel sera le taux du droit d'importation imposé par la France sur chacun des items énumérés dans le dit traité ?

3. Qu'est-ce que le traité entend par les mots " conservés au naturel " appliqués aux poissons, homards et langoustes ? Aussi, que renferment les mots " meubles en bois commun " ?

Sir *John Thompson*—Mercredi prochain—Que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi, le 27 courant, elle reste ajournée jusqu'au vendredi suivant, le 29, à 3 p.m.

M. *McCarthy*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. M. George Hickey a-t-il été nommé récemment à quelque position en rapport avec le canal de Williamsburg ou aucuns des canaux du Saint-Laurent ?

2. Si oui, à quelle position a-t-il été nommé ? Quand la nomination a-t-elle été faite et quel salaire y est attaché ?

3. Quels sont les devoirs que M. Hickey est appelé à remplir ? Par qui ont été remplis ces devoirs jusqu'à la nomination de M. Hickey, et quel était le salaire attribué à la personne qui les remplissait ?

4. Cette personne en dernier lieu mentionnée est-elle encore à l'emploi du gouvernement, et quelles fonctions remplit-elle à présent ?

5. La charge à laquelle M. Hickey a été nommé est-elle de nouvelle création ?

Sir *Charles Hibbert Tupper*—Comité général pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'amender la clause 18 de l'Acte des Pêcheries, chap. 95 des Statuts Révisés, en y ajoutant le paragraphe suivant :—

7. Si des rets, seines ou autres engins de pêche sont tendus ou mis en usage en contravention du présent acte ou de réglemens faits sous son empire pendant plus d'un jour, alors chaque jour pendant lequel ces seines, rets ou autres engins de pêche resteront ainsi tendus ou mis en usage constituera une offense distincte qui pourra être punie en conséquence, et si quelqu'autre contravention au présent acte où à aucun règlement fait sous son empire se continue pendant plus d'un jour, alors chaque jour pendant lequel cette contravention sera continuée constituera une offense distincte qui pourra être punie en conséquence.

Sir *John Thompson*—Mercredi prochain—Comité général pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de prescrire, au sujet de la cour du Banc de la Reine et de la cour Supérieure dans la province de Québec, que si le juge-en-chef réside à Québec, le juge résidant à Montréal qui sera nommé par le Gouverneur général en conseil pour agir comme juge-en-chef dans le district de Montréal, comme il est entendu et défini pour la cour de Revision,—ou si le juge-en-chef réside à Montréal, le juge résidant à Québec qui sera nommé par le Gouverneur général en conseil pour agir comme juge-en-chef dans le district de Québec, comme il est entendu et défini pour la cour de Revision, recevra en sus de son autre traitement..... \$1,000.00

No 67.

OTTAWA, LUNDI, 25 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. Dawson

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 68.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MARDI, 26 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Le bill Q (No 89) du Sénat, intitulé : " Acte concernant l'Orateur du Sénat," est lu pour la troisième fois, et passé.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 5) modifiant de nouveau l'Acte de représentation des Territoires du Nord-Ouest,—sont pris en considération, et adoptés.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les juges de la cour Suprême du Canada.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Que si un juge a rempli la charge de juge de la cour Suprême du Canada pendant quinze ans, ou la dite charge et celle de juge de la cour de l'Echiquier, ou la dite charge et celle de juge d'une ou de plusieurs des cours Supérieures ou des cours de Vice-Amirauté dans aucune des provinces du Canada pendant des périodes formant ensemble quinze ans ou plus, et si ce juge a atteint l'âge de soixante et dix ans et résigne sa charge, il continuera pendant le reste de sa vie de recevoir son traitement complet qui lui sera payable de la même manière qu'à l'époque de sa démission : pourvu, toutefois, que rien de contenu aux présentes ne s'applique à un juge qui aura rempli la charge de juge de la cour Suprême du Canada pendant une période moindre que cinq ans.

Résolution à rapporter.

Sir John Thompson propose,—Que le rapport soit reçu, demain.

M. Laurier propose, comme amendement,—Que le mot " demain " soit retranché et remplacé par les suivants : " dans six mois à dater d'aujourd'hui."—Rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Béchar, d,
Bernier,
Borden,
Bowers,
Brodeur,
Brown,
Bruneau,

Fauvel,
Flint,
Forbes,
Fraser,
Geoffrion,
Gillmor,
Guay,

Martin,
Mignault,
Mulock,
O'Brien,
Pelletier,
Perry,
Rider,

Carroll,	Harwood,	Rintret,
Cartwright (Sir Richard),	Langelier,	Sanborn,
Christie,	Laurier,	Scriver,
Colter,	Leduc,	Tarte,
Davies,	Legris,	Vaillancourt,
Devlin,	Lépine,	Welsh, et
Dupont,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Yeo.—4 .

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Davis,	Macdonald (<i>King</i>),
Bain (<i>Soulanges</i>),	Desaulniers,	McAlister,
Baker,	Dickey,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),
Barnard,	Dugas,	McDonald (<i>Victoria</i>),
Belley,	Earle,	McDougald (<i>Pictou</i>),
Bergeron,	Grandbois,	McLean (<i>King</i>),
Bergin,	Grant (Sir James),	McLeod,
Blanchard,	Haggart,	Mara,
Bryson,	Haslam,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Cameron,	Hazen,	Patterson (<i>Huron</i>),
Caron (Sir Adolphe),	Ives,	Prior,
Chesley,	Kaulbach,	Robillard,
Cleveland,	Kenny,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Corbould,	Lachapelle,	Temple,
Costigan,	Langevin (Sir Hector),	Thompson (Sir John),
Daly,	Leclair,	White (<i>Cardwell</i>), et
Davin,	Lippé,	Wilmot.—51.

La motion principale est alors adoptée,—et il est ordonné que le rapport soit reçu, demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XLIII.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

Appointements du commissaire.....	\$	5,000 00
do du surintendant des mines		3,200 00
do de l'inspecteur des agences.....		2,200 00
do du secrétaire.....		2,000 00
do du sous-secrétaire.....		1,500 00
do des inspecteurs des établissements.....		8,400 00
do des agents des terres fédérales et des bois de la couronne.....		24,000 00
Appointements des commis du service extérieur, des gardes forestiers et des guides.....		43,726 25
Frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines et des inspecteurs des établissements; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la couronne, et du bureau central; compte des frais de déménagements, papeterie et impressions, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis.....		40,180 00
Pour payer les membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux. L'autorisation voulue par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil.....		1,000 00

Papeterie, loyer de salles et dépenses imprévues du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux.....\$	200 00
Appointements des commis surnuméraires au bureau central, Ottawa; annonces, transcription, etc.....	5,000 00
Pour pourvoir au salaire d'un menuisier.....	732 00

XXIV.—PÊCHERIES—*Fin.*

PISCICULTURE.

203 Construction et entretien des piscifactories et des homarderies...	50,000 00
204 Bâtiments employés à la protection des pêcheries.....	100,000 00

DIVERS.

205	{	Construction de passes-migraatoires et nettoyage des rivières.....	5,000 00
		Dépenses judiciaires et imprévues.....	5,000 00
		Exposition des pêcheries du Canada.....	1,000 00
		Pour payer les frais se rattachant à la distribution des primes de pêche.....	5,000 00
		Huîtrières et ostréiculture.....	7,500 00
		Commission internationale des pêcheries.....	2,000 00

XX.—PHARES ET SERVICE COTIER—*Fin.*

186	Achèvement et construction de phares et de signaux de brume..	30,000 00
-----	---	-----------

XXXI.—DIVERS—*Fin.*

221	Dépenses du gouvernement du district de Kéwatin.....	2,000 00
222	Entretien des aliénés de Kéwatin et autres à la charge de Kéwatin.....	4,000 00
223	Dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de <i>tempérance du Canada</i>	1,500 00
224	Pour indemniser les membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service.....	2,000 00
225	Appointements de M. Fabre et dépenses casuelles de son bureau.....	3,500 00
226	Pour payer les frais des affaires en litige (justice).....	20,000 00
227	Pour payer les commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement.....	5,000 00
228	Arpentage, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve de Hot Spring, près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest.....	7,000 00
229	Académie des Beaux-Arts.....	2,000 00
230	Pour aider à la publication des procès-verbaux de la Société Royale.....	5,000 00
231	Somme additionnelle nécessaire pour le matériel de l'imprimerie de l'Etat.....	5,000 00
232	Pour payer les frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec. (Des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil). A voter de nouveau, \$4,000.....	10,000 00
233	Pour pourvoir à l'exploration du lit du détroit de Northumberland. A voter de nouveau.....	6,300 00
234	Pour défrayer les dépenses relatives à la détermination de la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, du point le plus au sud de l'île du Prince de Galles au 141e méridien de longitude ouest.....	45,000 00
235	Classification des vieilles archives du Canada au bureau du Conseil privé.....	1,000 00

236 Pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition ; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes lui ayant aidé à estimer la valeur des impressions faites pour les officiers-rapporteurs et autres.....\$

500 00

Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 27 juin 1894.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 12,6 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Harwood*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Pour quelle raison, des propriétaires de terrains expropriés par le gouvernement, pour la construction du canal de Soulanges, et dont les contrats sont faits et signés depuis près d'un an, n'ont-ils pas encore été payés ? Le gouvernement a-t-il intention de leur payer intérêt sur ces sommes ?

M. *Costigan*—Vendredi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant de nouveau les Actes concernant le Service Civil.”

No 68.

OTTAWA, MARDI, 26 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 189.

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

l'imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 69.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 27 JUIN 1894.

PRIÈRE.

M. Girouard (Jacques-Cartier), du comité des Privilèges et Elections, auquel ont été référées certaines accusations portées contre Arthur J. Turcotte, écrivain, député du district électoral de Montmorency, présente, à titre de troisième rapport, la recommandation suivante qui a été unanimement adoptée par le comité à sa séance, aujourd'hui :—

Résolu,—Que la preuve faite devant le comité des Privilèges et Elections et aussi les lettres, documents, etc, ci-après énumérés, produits comme exhibits, soient imprimés ; et que la règle 94 de cette Chambre soit suspendue à ce sujet :

1. Convention entre A. J. Turcotte et J. B. Provost.
2. Lettre de J. B. Provost à l'éditeur de *L'Événement*.
3. Lettre de R. Duchesnay, D.A.G., à J. B. Provost.
4. Acte d'enregistrement de la maison Turcotte et Provost.
5. do de dissolution de la société.
6. do d'association de la maison Turcotte, Provost et Cie.
7. do de dissolution de la précédente association.
8. do d'enregistrement de la maison A. J. Turcotte et Cie.
9. do de dissolution de l'association Turcotte et Provost.
10. Procuration de A. J. Turcotte à O. E. Larose.
11. Lettre de J. U. Gregory à O. E. Larose.
12. Soumissions acceptées de J. B. Provost pour fourniture de pommes de terre et épicerie, en date de 1891 et 1892.
13. Acte de vente de J. B. Provost à O. E. Larose.

Sir John Thompson présente,—Réponse à Adresse du 21 mars 1894,—Copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance concernant l'appel institué au nom de la minorité catholique romaine de la province du Manitoba au sujet des lois scolaires de cette province ; aussi, copie des rapports au conseil et des ordres en conseil à ce sujet ; aussi, copie de la cause soumise à la cour Suprême du Canada concernant le dit appel, y compris les factums et autres pièces s'y rapportant, et copie de tous jugements rendus et de toutes réponses faites par la dite cour sur les questions ou aux questions à elle soumises.

Sur motion de M. Girouard (Jacques-Cartier), le troisième rapport du comité des Privilèges et Elections est adopté.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à vendredi prochain, à 3 p.m.

Sir John Thompson propose,—Que la Chambre se forme en comité général, vendredi prochain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire, au sujet de la cour du Banc de la Reine et de la cour Supérieure dans la province de Québec, que si le juge-en-chef réside à Québec, le juge résidant à Montréal qui sera nommé par le Gouverneur général en conseil pour remplir les fonctions de juge-en-chef dans le district de Montréal, comme il est entendu et défini pour les fins de la cour de Revision,—ou si le juge-en-chef réside à Montréal, le juge résidant à Québec qui sera nommé par le Gouverneur général en conseil pour remplir les fonctions de juge-en-chef dans le district de Québec, comme il est entendu et défini pour les fins de la cour de Revision, recevra en sus de son autre traitement.....\$1,000.00

Alors, Sir John Thompson informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, vendredi prochain, pour considérer la dite résolution.

Le bill (No 118) concernant l'inspection de la lumière électrique, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger ce jour.

Le bill (No 117) concernant les unités de mesure électrique, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

Le bill (No 118) concernant l'inspection de la lumière électrique est délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill (No 134) concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour l'irrigation et autres fins, est de nouveau délibéré en comité général,—et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.)

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 59) concernant la Compagnie du chemin de fer de Ceinture de l'Île de Montréal, sont pris en considération et adoptés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLES SUR LE CAPITAL—*Suite.*

CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

112	{	Plus grandes facilités à Halifax.....	\$	53,000 00
		Matériel roulant.....		10,000 00
		Construction (première).....		2,000 00
		Embranchement Saint-Charles.....		17,000 00
		Embranchement d'Indiantown.....		3,000 00
		Prolongement de l'embranchement de Sidney-Nord jusqu'en eau profonde.....		20,000 00
		Plus grandes facilités à Moncton.....		7,500 00
		Embranchement de ou près de Bedford à Dartmouth.....		198,000 00
		Plus grandes facilités à Feron.....		2,000 00

XXXII.—PERCEPTION DU REVENU—DOUANES.

Appointements et dépenses casuelles des différents ports.

	Dans la province de la Nouvelle-Ecosse.....	\$ 111,470 00
	do du Nouveau-Brunswick	92,035 00
	do de l'Île du Prince-Edouard.....	19,225 00
	do de Québec.....	215,175 00
	do d'Ontario.....	299,850 00
	do du Manitoba.....	34,900 00
	do Territoires du Nord-Ouest	4,900 00
	do de la Colombie-Britannique.....	62,195 00
	Provinces en général—Pour faire face aux changements qui pourraient être nécessaires dans le personnel.....	5,000 00
	Appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres préposés en tournée d'inspection...	21,350 00
238	Commission des douanes et service préventif extérieur—Pour couvrir les dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$400 du commissaire des douanes, comme président de la commission.....	26,150 00
	Laboratoire de la douane—Frais des épreuves polariscopiques des sucres, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin.....	5,150 00
	Divers—Journaux, grands-livres, reliure, impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, pavillons, estampes à dater, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée et pour frais judiciaires.....	15,000 00
	Pour payer les frais d'entretien du croiseur fédéral <i>Constance</i> , pour le service préventif dans le bas du Saint-Laurent	12,000 00
	Résolutions à rapporter.	

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, vendredi.

Un message est reçu du Sénat adoptant sans modification, les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants de Leurs Honneurs, savoir :—

Bill S (No 110) intitulé : “ Acte portant modification et refonte des Actes relatifs aux Commissaires du Havre de Montréal.”

Bill G (No 98) intitulé ; “ Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts Révisés, chap. 77, concernant la sûreté des navires.”

Bill X (No 108) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.”

Et,—adoptant le bill suivant, sans amendement, savoir :—

Bill DD (No 141) du Sénat, intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.”

Et aussi,—que le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement au bill (No 53) concernant la Compagnie d'Irrigation de Calgary.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à vendredi prochain, à 3 p.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Gillis*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il ouvert des négociations avec les États-Unis, par voie de correspondance ou autrement, afin que les deux gouvernements adoptent conjointement des mesures pour déclarer illégal et pour empêcher à l'avenir le système de pêche qui se pratique actuellement au moyen de seines, de filets à bourse et de lignes de fonds au delà de la limite de trois milles sur le littoral de l'Atlantique, au grand détriment des fonds de pêche ?

M. *Girboud* (Deux-Montagnes)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement a-t-il reçu une requête signée par le plus grand nombre de Canadiens sujets britanniques et américains, de l'État de l'Illinois, lui demandant l'établissement d'un bureau d'agence à Chicago, dans le but de protéger les intérêts du Canada dans le Nord-Ouest Américain ?

2. Si oui, cette requête recommandait-elle la nomination de quelqu'un comme agent ayant la charge de ce bureau ?

3. Le gouvernement a-t-il pris cette requête en considération ?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir à Chicago ce bureau d'agence, demandé par cette requête ?

Sir *John Thompson*—Vendredi prochain—Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi, le 29 juin courant, elle reste ajournée jusqu'au mardi, 3 juillet, à 3 p.m.

No 69.

OTTAWA, MERCREDI, 27 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 70.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 29 JUIN 1894.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Robert Monteith, reeve, et autres, de la Montagne de la Tortue, comté de Selkirk, Manitoba; et du conseil municipal du comté de Huron, Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Bill (No 23) concernant l'ordonnance No 32, de 1893, des Territoires du Nord-Ouest, autorisant la municipalité de la ville d'Edmonton à construire et exploiter un tramway.

Bill (No 139) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa.

Et le bill suivant, sans amendement, savoir :—

Bill (No 132) concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

M. Wallace présente, — Réponse à Ordre du 21 mai 1894, — Copie de l'ordre, minute ou instruction autorisant le collecteur des douanes à Woodstock, Ontario, à admettre en franchise certaines marchandises consistant en vêtements ou autres articles servant au culte, pour l'usage de l'église catholique romaine de Woodstock et consignés au révérend père Brady, de cette ville, dans le mois de février 1894.

1. La décision en vertu de laquelle le collecteur a admis ces articles en franchise.
2. Toute correspondance entre le contrôleur des Douanes ou autres personnes du département des Douanes à ce sujet.
3. Copie des lettres et de la correspondance échangée entre le révérend J. C. Farthing, de Woodstock, et le contrôleur des Douanes au sujet de l'admission de ces articles, et de la prétendue injustice avec laquelle le révérend Farthing a été traité quand il a importé une classe similaire d'articles pour l'usage de l'église anglicane de Woodstock dont il est le recteur.
4. Et si le droit a été imposé depuis sur les dits articles ou sur aucun d'eux, copie de la déclaration ou minute à ce sujet, et le montant des droits payés sur ces articles.

M. Daly présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 7 mai 1894,—Etat indiquant,—

1. De quelle quantité de bois on a disposé dans les townships 1, 2, 3 et 4, dans les rangs 14, 15, 16 et 17, à l'est du premier méridien principal, et aussi sur la rivière Whitemouth ;

2. En faveur de qui a-t-on disposé de ce bois ;

3. De quelle manière en a-t-on disposé ;

4. Les prix obtenus ;

5. Copie de toutes annonces publiées à ce sujet, et les noms des journaux qui les ont fait paraître, ainsi que les dates des insertions ;

6. Quelle quantité de bois reste encore non vendue dans les dits townships.

Réponse à Ordre du 7 mai 1894,—Etat indiquant les noms de toutes les personnes nommées pour agir en qualité d'agents de rapatriement en rapport avec l'immigration, le temps pendant lequel chacune d'elles a travaillé, la somme d'argent payée à chacune d'elles, les noms des colons amenés au Canada par chaque agent de rapatriement et les endroits où ces colons se sont établis. Aussi, un état faisant connaître les arrangements faits avec ces agents.

Sir John Thompson présente,—Réponse supplémentaire à Adresse du 7 mai 1894,—Copie de toutes lettres, propositions, câblegrammes et correspondance, depuis le 1er janvier 1890, entre le gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie, concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le Canada et la Grande-Bretagne et entre le Canada et la France, et concernant les subventions demandées pour l'exécution de ces services ou que le gouvernement a proposé de payer pour les dits services. Aussi, copie de tout contrat ou projet de contrat au sujet de ce service de steamers.

Sir Charles Hibbert Tupper présente,—Réponse à Ordre du 28 mai 1894,—Etat indiquant à quelle date le steamer *Stanley* a commencé ses voyages entre Charlottetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E. ; à quelle date le dit steamer a commencé ses voyages entre Georgetown, I.P.-E., et Pictou ; combien de voyages il a fait, la date de chaque voyage et combien de sacs de malle ont été transportés à chaque voyage ; à quelle date le dit steamer a cessé de transporter les malles ; le nombre de passagers et le montant de fret transportés à et de l'Île du Prince-Edouard ; le chiffre des dépenses et des recettes, en rapport avec le dit service, pour l'hiver de 1893-94.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à mardi prochain, le 3 juillet, à 3 p.m.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la cour Supérieure dans la province de Québec.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire, au sujet de la cour Supérieure dans la province de Québec, que si le juge-en-chef réside à Québec, le juge résidant à Montréal qui sera nommé par le Gouverneur général en conseil pour remplir les fonctions de juge-en-chef dans le district de Montréal, comme il est entendu et défini pour les fins de la cour de Revision,—ou si le juge-en-chef réside à Montréal, le juge résidant à Québec qui sera nommé par le Gouverneur général en conseil pour remplir les fonctions de juge-en-chef dans le district de Québec, comme il est entendu et défini pour les fins de la cour de Revision, recevra en sus de son autre traitement, \$1,000.00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, mardi prochain.

Le bill (No 134) concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour l'irrigation et autres fins, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendement, et remis, pour la troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill (No 150) concernant certaines subventions accordées à la province de Québec par le chapitre 8 des Statuts de 1884,—

Bill (No 151) concernant le Fonds des Ecoles Communes.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 22 mai dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

II.—FRAIS DE GESTION.

	Inspecteur.....	\$1,700 00
	Bureau du sous-receveur général, Toronto.....	7,100 00
	do do Montréal.....	5,600 00
	do do Halifax.....	8,300 00
	do do Saint-Jean.....	6,600 00
	do do Winnipeg.....	6,600 00
	do do Victoria.....	4,000 00
	do do Charlottetown.....	4,000 00
	Caisses d'épargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, et Île du Prince-Edouard—	
1	Appointements.....	11,100 00
	Dépenses imprévues.....	1,750 00
	Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets.....	30,350 00
	Courtage sur achat d'effets pour fonds d'amortissement.....	5,200 00
	Timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc.....	4,000 00
	Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets.....	5,000 00
	Impression de billets.....	50,000 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres.....	12,500 00

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

2	Bureau du secrétaire du Gouverneur général.....	10,862 50
3	Bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada.....	32,375 00
4	Département de la Justice, y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du Solliciteur général, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil.....	24,055 00
5	Département de la Justice, division des pénitenciers.....	6,525 00
6	do de la Milice et Défense, y compris \$700 à M. C. E. Panet, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil.....	43,850 00
7	Département du Secrétaire d'Etat.....	43,100 00
8	do des Impressions et Papeterie, y compris \$800 à M. F. J. Farrell, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil.....	27,429 50
9	Département de l'Intérieur.....	102,344 00
10	Bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest.....	9,912 50
11	Département des Affaires des Sauvages.....	51,367 50
12	Bureau de l'Auditeur général.....	27,122 50
13	Département des Finances et Conseil du Trésor.....	\$49,742 50
14	do des Douanes, y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du Contrôleur des Douanes, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil.....	36,362 50
15	Département du Revenu de l'Intérieur, y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du Contrôleur du Revenu de l'Intérieur, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil.....	39,962 50
16	Département des Postes.....	212,850 00

17	Département de l'Agriculture, y compris une allocation de \$912,50, chacun, à MM. J. Skead et E. R. Dewhurst, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil.....	\$	53,512	50
18	Département de la Marine et des Pêcheries, y compris \$500 à M. L. J. Burpee, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil.		52,992	50
19	do des Travaux publics.....		51,055	00
20	do des Chemins de fer et Canaux.....		50,412	50
21	do de la Commission géologique.....		51,925	00
22	do du Commerce.....		7,450	00
	Bureau du haut-commissaire pour le Canada à Londres:—			
23	Appointements.....		8,650	00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 23 mai dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

24	Dépenses imprévues, loyer et assurance du bureau, taxes du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 requises pour dépenses imprévues (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemin de fer) du haut-commissaire, \$1,200 pour dépenses imprévues, taxes, assurance, loyer de terrain, etc., de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu sur le traitement du haut-commissaire.....	\$	10,750	00
25	Département des Postes—Pour payer les employés de la division des caisses d'épargne chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, au 30 juin 1894.....		2,650	00
26	Traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil.....		4,000	00

DÉPENSES IMPRÉVUES.

27	{	Bureau du secrétaire du Gouverneur général:—			
		Surnuméraires ou autre aide.....	\$	1,400	00
		Impressions.....		250	00
		Papeterie.....		700	00
28	{	Divers.....	11,150	00	\$ 13,500 00
		Conseil privé de la Reine pour le Canada:—			
		Surnuméraires ou autre aide.....	2,000	00	
		Impressions.....	2,000	00	
29	{	Papeterie.....	1,000	00	
		Divers.....	5,000	00	10,000 00
		Département de la Justice;			
		do do (division des pénitenciers):—			
30	{	Surnuméraires ou autre aide.....	2,900	00	
		Impressions.....	1,500	00	
		Papeterie.....	2,000	00	
		Divers.....	2,600	00	9,000 00
31	{	Département de la Milice et Défense:—			
		Surnuméraires ou autre aide.....	1,825	00	
		Impressions.....	1,200	00	
		Papeterie.....	1,400	00	
32	{	Divers.....	3,575	00	8,000 00
		Département du secrétaire d'Etat:—			
		Surnuméraires ou autre aide.....	1,600	00	
		Impressions.....	600	00	
	{	Papeterie.....	1,200	00	
		Divers.....	3,600	00	7,000 00

33	Département des Impressions et de la Papeterie :—		
	Surnuméraires ou autre aide.....	\$ 1,200 00	
	Impressions.....	600 00	
	Papeterie.....	600 00	
	Divers.....	1,800 00	\$ 4,200 00
34	Département de l'Intérieur :—		
	Surnuméraires ou autre aide.....	1,800 00	
	Impressions.....	6,000 00	
	Papeterie.....	4,500 00	
	Divers.....	7,500 00	19,800 00
35	Département des Affaires des Sauvages :—		
	Surnuméraires ou autre aide.....	1,800 00	
	Impressions.....	1,550 00	
	Papeterie.....	1,500 00	
	Divers.....	3,150 00	8,000 00
36	Bureau de l'Auditeur général :—		
	Surnuméraires ou autre aide.....	1,800 00	
	Impressions.....	650 00	
	Papeterie.....	600 00	
	Divers.....	450 00	3,500 00
37	Département des Finances et conseil de la Trésorerie :—		
	Surnuméraires ou autre aide.....	1,000 00	
	Impressions.....	1,600 00	
	Papeterie.....	700 00	
	Divers.....	4,200 00	7,500 00
38	Département des Douanes :—		
	Surnuméraires ou autre aide.....	1,700 00	
	Impressions.....	800 00	
	Papeterie.....	1,500 00	
	Divers.....	3,000 00	7,000 00
39	Département du Revenu de l'Intérieur :—		
	Surnuméraires ou autre aide.....	1,500 00	
	Impressions.....	750 00	
	Papeterie.....	1,000 00	
	Divers.....	3,750 00	7,000 00
40	Département des Travaux Publics :—		
	Impressions.....	1,500 00	
	Papeterie.....	1,400 00	
	Divers.....	4,100 00	7,000 00
41	Département des Postes :—		
	Surnuméraires ou autre aide.....	18,800 00	
	Impressions.....	12,600 00	
	Papeterie.....	4,100 00	
	Divers.....	4,500 00	40,000 00
42	Département de l'Agriculture :—		
	Surnuméraires ou autre aide.....	11,000 00	
	Impressions.....	2,300 00	
	Papeterie.....	1,200 00	
	Divers.....	4,000 00	18,500 00
43	Département de la Marine et des Pêcheries :—		
	Surnuméraires ou autre aide.....	2,000 00	
	Impressions.....	5,000 00	
	Papeterie.....	1,500 00	
	Divers.....	2,000 00	10,500 00
44	Département des Chemins de fer et Canaux :—		
	Impressions.....	2,000 00	
	Papeterie.....	4,000 00	
	Divers.....	2,000 00	8,000 00

45	{	Département du Commerce :—	
		Divers.....	\$ 5,000 00
46	{	Soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions contraires de l'Acte du service civil.....	28,500 00
47		Imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc	1,750 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 29 mai dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

48	{	Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest.....	\$ 37,000 00
		Traitement de deux juges de la cour de district, à Montréal, à \$3,000	6,000 00
		Frais de voyage des juges dans les Territoires du Nord-Ouest....	3,000 00
		Allocations de circuit, Colombie-Britannique.....	7,000 00
		Allocations pour voyage aux juges de la cour du banc de la reine et des cours de comté, Manitoba.....	2,500 00
		Allocations de circuit des juges <i>ad hoc</i>	500 00
		2 arbitres officiels, à \$1,000 chacun.....	2,000 00
		Frais de voyage des arbitres officiels.....	500 00
		Dépenses en vertu du chapitre 181, S.R.C.....	700 00

Cour Suprême du Canada.

49	{	Rapporteur de la cour.....	2,400 00
		Rapporteur-adjoint, commis de 1re classe.....	1,500 00
		Commis du bureau du registraire, commis de 3e classe.....	1,000 00
		Deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe	650 00
		Bibliothécaire	1,000 00
		Gardien.....	700 00
		3 messagers, à \$500 chacun.....	1,500 00
		Dépenses contingentes et déboursés, frais de voyage des juges; appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissier, etc.), et \$300 de livres pour les juges.....	3,500 00
		Impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême.....	2,750 00
		Achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque.....	4,000 00

Cour de l'Echiquier du Canada.

50	{	Commis de seconde classe.....	1,350 00
		Commis de troisième classe	950 00
		Commis de troisième classe.....	450 00
		Messager.....	367 50
		Dépenses contingentes, frais de voyage du juge et du registraire, traitement des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge.....	4,000 00
		Impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Echiquier.....	1,000 00
		Surcroît de traitement au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur de rapports	300 00
		Augmentation des appointements de L. A. Audette, du 1er juillet 1894 au 30 juin 1895.....	175 00
		Appointements du registraire, cour de l'Echiquier en amirauté Québec.....	666 66
		do prévôt do do	333 34
Local pour la cour de l'Echiquier en amirauté au besoin.....	300 00		
Frais de voyage des juges locaux et autres officiers.....	500 00		

V.—POLICE.

51	Police fédérale	\$ 22,000 00
----	-----------------------	--------------

VI.—PÉNITENCIERS.

53	Saint-Vincent de Paul	98,875 86
54	Dorchester	46,537 00
55	Manitoba	48,957 65
56	Colombie-Britannique	52,368 35
57	Prison de Régina	13,789 65

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 31 mai dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

VII.—LÉGISLATION.

Sénat.

58	Appointements et dépenses contingentes du Sénat	61,688 00
----	---	-----------

Chambre des Communes.

59	Traitement de l'Orateur-suppléant	2,000 00
60	Appointements	71,612 50
61	Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc...	13,600 00
62	Dépenses contingentes	23,100 00
63	Publication des <i>Débats</i>	40,000 00
64	Estimation approuvée du sergent-d'armes	34,182 50
65	Somme nécessaire pour la revision des listes électorales	200,000 00
66	Dépenses contingentes à l'occasion des listes électorales	2,500 00

Bibliothèque du Parlement.

67	Appointements des employés de la bibliothèque	17,162 50	
68	{ Livres pour la bibliothèque du parlement, y compris les frais de reliure	12,000 00	
		Achat d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique	1,000 00
		Dépenses contingentes	2,800 00

Dépenses générales.

69	Impressions, reliure et distribution des lois	6,000 00
70	Impressions, papier à imprimer et reliure	100,000 00

XI.—PENSIONS.

80	{ Pour gratification annuelle à:—	Lady Cartier	1,200 00
		Mme Delaney	400 00
		Mme Gowanlock	400 00
		Mlle Harriet Fraser	250 00
		M. Roderick Fraser	150 00
90	Pensions payables par suite de l'invasion féniennne	3,147 50	
91	Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812	180 00	
92	Compensation aux pensionnaires au lieu de terre	389 20	
93	Pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens	23,000 00	
94	Pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs	3,367 78	

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.
—CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

111	{	Construction	2,000 00
		Pour payer la somme adjugée par les arbitres	90,000 00

TRAVAUX EN GÉNÉRAL.

112a	Pour autoriser le paiement des frais de litige occasionnés par la construction de chemins de fer et de canaux, lesquelles dépenses devront être portées au compte des travaux spécialement intéressés.....	\$	6,000 00
------	--	----	----------

CANAUX.

113	Soulanges.....	750,000 00
115	Rapide-Plat.....	100,000 00
116	Galops.....	150,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 12 juin courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

VIII (a).—ARTS ET STATISTIQUE.

70a	Archives.....	\$	6,000 00
71	<i>Patent Record</i> , impression et gravure.....	9,250 00	
72	Pour faire face aux dépenses et rattachant à la préparation de la statistique criminelle (ch. 60 S.R.C.).....	1,800 00	
73	Statistique, impression du <i>Year Book and Statistical Record of Canada</i>	3,200 00	

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL
—*Suite.*CANAUX—*Suite.*

117	Saint-Laurent, fleuve et canaux.....	30,000 00
118	{ Welland.....	10,000 00
	{ do dommages aux terrains, Grande-Rivière.....	3,700 00
119	Murray.....	15,000 00
120	Trent.....	73,000 00
121	Sault Sainte-Marie.....	200,000 00
122	Lachine.....	115,500 00
123	Chenal du Lac Saint-Louis.....	125,000 00

XV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU
—CANAUX.

LACHINE.

124	{ Reconstruction des ateliers, hangars et entrepôts, à Montréal ...	10,900 00
	{ Agrandissement de la station de la lumière électrique à Montréal.	2,000 00

WELLAND.

125	{ Réparation de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie, etc.....	15,000 00
	{ Pour nettoyer et approfondir le fossé de derrière sur le côté sud du coursier d'alimentation	3,000 00
	{ Pour former un débouché pour l'écoulement de l'eau à la jonction du coursier d'alimentation.....	3,000 00
	{ Pour démolir et reconstruire le mur à l'aqueduc de Hoover.....	6,500 00
	{ Pour démolir et reconstruire le mur du coursier d'alimentation à l'écluse n° 25	5,800 00

CHAMBLY.

126	{ Pour terminer les clôtures le long des fermes sur le canal.....	750 00
	{ Pour construire un mur en pierre sèche le long du chemin public.	2,500 00

ECLUSE SAINTE-ANNE.

127	Pour réparer les jetées du chenal sud	2,500 00
-----	---	----------

CARILLON ET GRENVILLE.

128	{ Dommages causés à des terrains et services d'estimateurs.....	\$ 1,000 00
	{ Pour réparer la levée du canal	2,500 00

VALLÉE DE LA TRENT.

129	Réparations et dragage.....	9,000 00
-----	-----------------------------	----------

BEAUHARNOIS.

130	Construction d'un pont en acier en amont de l'écluse 14, Valleyfield	4,000 00
-----	--	----------

SAINT-PIERRE.

131	{ Pour reconstruire tout le mur de l'ouest.....	600 00
	{ Pour réparer les buses d'écluse, portes, radier et écluse	32,000 00

CULBUTE.

132	Pour payer des réclamations et enlever des obstacles à la navigation	5,000 00
-----	--	----------

DIVERS.

133	{ Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu.....	5,000 00
	{ Arbitrages et sentences arbitrales.....	4,000 00
	{ Explorations et inspections—Canaux.....	3,000 00
	{ Explorations et inspections—Chemins de fer.....	5,000 00
	{ Statistique des chemins de fer.....	1,600 00
	{ Appointements de commis surnuméraires et de copistes autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil..	2,000 00

PERCEPTION DU REVENU.

XXXIX.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

CANAUX.

249	Réparations et frais d'exploitation.....	523,650 00
250	{ Appointements et dépenses casuelles des employés des canaux..	43,000 00
	{ Supplément d'appointements à des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit le dimanche, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil	15,000 00

XLI.—POSTES.

252	{ Service de transport des malles.....	2,125,000 00
	{ Appointements et allocations.....	1,202,220 00
	{ Divers.....	207,120 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 13 juin courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

VIII (b).—AGRICULTURE.

74	Entretien de stations agronomiques.....	\$ 75,000 00
	Industrie laitière agronomiques.....	25,000 00
75	Pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager cette industrie en faisant des avances pour la fabrication du beurre et du fromage dans les provinces, le montant des ventes ou le produit de ces avances devant être placés au crédit du fonds consolidé du revenu.....	36,000 00
76	Subvention aux sociétés d'agriculture, Territoires du Nord-Ouest.	7,000 00
77	A la Compagnie du Haras National, pour l'usage de six étalons pour les stations agronomiques.....	6,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 14 juin courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

IX.—QUARANTAINE.

78	Appointements et dépenses contingentes pour les quarantaines organisées.....	\$ 40,500 00
79	Pour faire face aux dépenses de salubrité publique dans d'autres districts.....	10,000 00
80	Lazaret de Tracadie.....	4,600 00
81	Hôpitaux de Winnipeg et Saint-Boniface.....	4,000 00
82	Quarantaines de bestiaux.....	22,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 15 juin courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

HAVRES ET RIVIÈRES.

Québec.

134	Chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent.....	\$90,000 00
-----	--	-------------

XVII.—TRAVAUX PUBLICS.—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

Nouvelle-Ecosse.

135	{ Salle d'exercices d'Halifax, y compris l'achat d'emplacement.....	65,000 00
	{ Bureau de poste de Pictou—Achèvement.....	19,500 00

Nouveau-Brunswick.

136	{ Bureau de poste, douane, etc., de Chatham, à voter de nouveau la somme périmée.....	7,580 00
	{ Lazaret de Tracadie.....	26,000 00

Provinces maritimes en général.

137	Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc.....	10,000 00
-----	---	-----------

Québec.

138	{ Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.....	30,000 00
	{ Bureaux de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, Richmond.....	15,000 00
	{ Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc.....	12,000 00

Ontario.

139	{ Salle d'exercices, Toronto (la ville de Toronto ayant fourni un terrain tel que convenu)—Achèvement de la salle d'exercices.....	15,000 00
	{ Bureau de poste, douane, etc., de Smith's-Falls.....	16,000 00
	{ do do Pictou.....	10,000 00
	{ Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc.....	25,000 00

Manitoba.

140	Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc.....	\$3,000 00
-----	---	------------

Territoires du Nord-Ouest.

141	{ Palais de justice et bureau d'enregistrement de Régina.....	20,000 00
	{ Douane et palais de justice de Lethbridge, l'emplacement étant fourni.....	15,500 00

141	Bureau de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la couronne à Calgary.....	\$ 12,300 00
	Edifices publics fédéraux—Renouvellements, réparations, etc.	3,000 00
	Wolseley—Nouveau palais de justice	5,200 00

Colombie-Britannique.

142	Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc.....	3,000 00
	<i>Réparations, mobilier, chauffage, etc.</i>	
	Edifices publics, Ottawa—Réparations, mobilier, etc.....	110,000 00
	Rideau Hall, y compris terrains—Renouvellements, améliorations, réparations, mobilier et entretien.....	15,000 00
	Allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall.....	8,000 00
	Terrains, édifices publics, Ottawa.....	6,000 00
	Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa.....	2,500 00
	Chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et gardiens	71,500 00
	Gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts.....	25,000 00
	Eau, édifices publics, Ottawa.....	16,500 00
	Service téléphonique, édifices publics, Ottawa.....	3,800 00
	Parc de la Côte du Major, Ottawa.....	4,000 00
143	Matériaux pour réparations, etc., se rattachant à la ventilation et éclairage des édifices publics, Ottawa.....	4,000 00
	Loyers—Edifices publics fédéraux.....	12,500 00
	Mobiliers do	7,500 00
	Salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux.....	68,500 00
	Chauffage des édifices publics fédéraux—Combustible, etc.....	55,000 00
	Eclairage do do	38,500 00
	Eau pour les do do	15,500 00
	Diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux.....	5,000 00
	Bâtiments fédéraux de l'immigration—Réparations, mobilier, etc. do de la quarantaine—Réparations et entretien.....	5,000 00

Fermes expérimentales.

143a	Nouveaux édifices, etc., et améliorations, renouvellements, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc.....	6,000 00
------	--	----------

PORTS ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

	Brise-lames de L'Ardoise—Réparations.....	4,300 00
	Digby—Jetée.....	8,000 00
	Nyanza—Quai	1,200 00
	Bayfield—Nouveau quai.....	10,950 00
	Brise-lames de Bayfield—Réparations.....	1,000 00
144	Anse Babbins.....	3,000 00
	Brise-lames de Blue-Rock—Réparations.....	500 00
	Jetée de l'Anse McNair—Pour achever les réparations.....	2,000 00
	Port de Yarmouth—Dragage, etc.....	10,000 00
	Grand-Etang.....	23,000 00
	Boularderie—Passage d'eau Ross.....	3,200 00

Ile du Prince-Edouard.

	Réparations aux jetées et aux brise-lames.....	6,000 00
	Miminegash.....	500 00
	Port de la Baie-Fortune.....	750 00
145	Souris—Reconstruction du brise-lames.....	18,000 00

[Iles Wood—Réparations aux brise-lames, etc.....	\$	14,200 00
[Rustico-Nord—Réparations aux brise-lames, etc.....		3,000 00

Nouveau-Brunswick.

146	{	Réparations au brise-lames de la Pointe du Nègre, port de Saint-Jean.....	25,000 00
		Rivière Saint-Jean, y compris les tributaires.....	10,000 00
		Port de Shédiac—Nouveau brise-lames pour protéger le quai du chemin de fer Intercolonial à la Pointe-du-Chêne.....	25,000 00
		Creek de Gardner—Nouveau quai.....	7,000 00

Provinces maritimes en général.

147	Réparations et améliorations en général, ports et rivières. ...	10,000 00
-----	---	-----------

Québec.

148	{	Anse-à-l'Eau, jetée de Tadoussac	1,500 00
		Quai de Chicoutimi.	2,000 00
		Etang du Nord—Réparations.. ..	1,800 00
		Laprairie—Travaux aux brise-lames	2,500 00
		Rivière Saint-Maurice—Améliorations du chenal entre les Grandes Piles et La Tuque et à l'embouchure de la rivière Mékinac.....	3,000 00
		Jetée de Roberval, lac Saint-Jean	5,000 00
		Jetée de Longueuil—Agrandissement.....	4,500 00
		Rivière Saguenay—Dragage en amont de Chicoutimi.....	6,000 00
		Saint-Zotique—Réparations au quai et brise-glaces, achèvement.	1,600 00
		Saint-Jean, Ile d'Orléans—Grosses réparations au quai.....	6,000 00
		Grand Pabos.....	1,200 00
		Grande-Rivière—Achèvement du pont de refuge du prolongement du quai	14,000 00
		Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières.....	10,000 00

Ontario.

149	{	Port de Kingston, lac Ontario.....	6,000 00
		Port-Hope—Réparations.....	2,500 00
		Rivière Ottawa—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur dans le détroit de Pétéwawa, en amont de Pembroke.....	4,000 00
		Southampton—Réparations aux brise-lames et au débarcadère..	1,000 00
		Thornbury.....	2,500 00
		Havre d'Hamilton—Dragage	6,000 00
		Port-Albert—Prolongement des jetées et dragage.....	10,000 00
		Havre de Goderich—Prolongement des jetées et réparations....	33,000 00
		Port-Rowan—Quai donné à l'entreprise	5,300 00
		Havre de Owen-Sound—Dragage, etc.....	5,000 00
		Port de Belleville.....	3,000 00
		Cobourg—Réparations aux brise-lames	1,000 00
		Baie de Dyer—Quai.....	3,500 00
		Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières	5,000 00

Manitoba.

150	Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts.....	3,000 00
-----	--	----------

Territoires du Nord-Ouest.

151	Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts et rivières, y compris les abords....	5,000 00
-----	---	----------

Colombie-Britannique.

152	Port de Victoria—Dragage dans le port intérieur.....\$	10,000 00
	Rivière Fraser—Amélioration du chenal.....	30,000 00
	Rivière Colombie— Améliorations en aval de Golden	4,000 00
	Rivière Skeena	4,000 00
	Rivière Fraser—Protection des travaux à Garry-Bush	3,000 00
	Rivière Colombie—Améliorations en aval de Kootenay.....	2,500 00
153	Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières	3,000 00
	Ports et rivières en général	5,000 00

GLISSOIRS ET ESTACADES.

155	Glissoirs et estacades.....	5,000 00
	District d'Ottawa—Rivière Pétéwawa.....	8,000 00

PONTS ET CHAUSSÉES.

156	Ponts, cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoirs, de canal Rideau et leurs abords, réparations ordinaires.....	6,500 00
	Ponts—Entretien à la charge de l'Etat, y compris les abords....	5,000 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

157	Lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—	
	Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—	
	Pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploration entre Godbout et la Pointe-aux-Esquimaux.	1,500 00
	Lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest—	
	Aide à la ligne téléphonique de Lethbridge à Cardson et prolongement, 70 milles au sud de \$30 par mille, à la condition que les messages du gouvernement soient transmis gratuitement.....	2,100 00
	Lignes télégraphiques, Colombie Anglaise—	
Raccordement de la ligne de Lillooet à la ligne Ashcroft-Barkerville	3,500 00	
Communication télégraphique entre French-Creek et Alberni-Canal	3,250 00	

DIVERS.

158	Explorations et inspections.....	15,700 00
	Galerie Nationale des Beaux Arts.....	5,000 00
	Pour pourvoir aux appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef.	54,000 00
	Pour pourvoir aux appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef	28,500 00
	Pour pourvoir aux appointements du personnel du service télégraphique.....	3,500 00
	Pour rétribuer les services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1882, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil.....	30,000 00

PERCEPTION DU REVENU—Suite.

XL.—TRAVAUX PUBLICS.

	Perception des droits de glissoirs et estacades.....	4,000 00
	Frais de réparation et d'exploitation, ports, bassins et glissoirs.	105,900 00
	Pour payer à la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa l'allocation autorisée pour régie, etc., relativement au bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière des Outaouais, pendant l'exercice 1894-95	1,600 00

251	{	Lignes de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme.....	\$ 2,000 00
		Lignes télégraphiques par terre et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer <i>Newfield</i> ou autres navires employés au service des câbles.....	28,000 00
		Lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest	22,000 00
		Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique.....	10,000 00
		Service télégraphique et service des signaux en général	2,750 00
		Agence des travaux publics, Colombie-Britannique	2,500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 19 juin courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU—*Fin.*

DRAGAGE.

154	{	Nouvel outillage de dragage.....	\$ 50,000 00
		Dragues—Réparations.....	30,000 00
		Dragage—Nouvelle-Ecosse	} 40,000 00
		do Île du Prince-Edouard.....	
		do Nouveau-Brunswick.....	
		do Québec et Ontario.....	
		do Manitoba.....	
		do Colombie-Britannique	15,000 00
do Service en général.....	6,000 00		
		Drague—Provinces maritimes.....	40,000 00

XXIX.—POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

215	{	Solde de la police.....	290,000 00
		Subsistance.....	75,000 00
		Fourrage	70,000 00
		Combustible et éclairage.....	35,000 00
		Habillement.....	45,000 00
		Réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions.....	50,000 00
		Médicaments et douceurs, et dépenses de l'infirmierie.....	3,000 00
		Livres, papeterie et formules imprimées	4,000 00
		Eclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations pour frais de voyage, transport d'hommes et de chevaux...	45,000 00
		Dépenses imprévues.....	8,000 00
		Nouveaux bâtiments et réparations.	30,000 00

XXXI.—DIVERS.

216	<i>Gazette du Canada</i>	6,000 00
217	Impressions diverses.....	25,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 20 juin courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

XIX.—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

175	Entretien et réparations des vapeurs de l'Etat.....	\$ 172,400 00
176	Pour les examens des capitaines et seconds	5,000 00
177	Pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages	8,000 00
178	Pour le tenue d'enquête sur les naufrages, etc.....	1,000 00
179	Enregistrement des navires du Canada.....	500 00
180	Observations des marées	10,000 00
181	Pour enlever les obstacles, etc	5,000 00
182	Service postal pendant l'hiver, I.P.-E	5,000 00

XX.—PHARES ET SERVICE COTIER.

183	Appointements et allocations, etc., des gardiens des phares	\$ 201,600 00
184	Agences, loyers et dépenses imprévues.....	18,120 00
185	Entretien et réparation des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge.....	265,000 00
187	Service de signaux.....	6,000 00
188	Réparations et dépenses accessoires relativement aux quais.....	5,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 21 juin courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XXI.—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET LEVÉES HYDROGRAPHIQUES.

189	{ Observatoire, Toronto.....	\$ 5,250 00
	{ do Kingston.....	500 00
	{ do Montréal.....	500 00
190	Service météorologique.....	62,900 00
191	Levés hydrographiques, y compris la levée de la baie Georgienne	16,000 00

XXII.—HOPITAUX DE LA MARINE.

192	{ Hôpital de Sainte-Catherine.....	500 00
	{ do Kingston.....	500 00
	{ Hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et la Colombie-Britannique.....	35,000 00
193	Secours aux marins naufragés et en détresse.....	3,000 00

XXIII.—INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR.

194	Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur.	26,000 00
-----	--	-----------

XXIV.—PÊCHERIES.

SALAIRES ET DÉBOURSÉS DES GARDES-PÊCHE ET DES GARDIENS, ETC.

Ontario.

195	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	12,000 00
	{ Déboursés.....	6,000 00
	{ Gages.....	3,000 00
	{ Divers.....	1,000 00

Québec.

196	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	10,000 00
	{ Déboursés.....	4,000 00
	{ Gages, etc.....	1,500 00
	{ Divers.....	500 00

Nouveau-Brunswick.

197	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	9,000 00
	{ Déboursés.....	5,000 00
	{ Gages, etc.....	6,000 00
	{ Divers.....	1,000 00

Nouvelle-Ecosse.

198	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	9,000 00
	{ Déboursés.....	5,000 00
	{ Gages, etc.....	5,000 00
	{ Divers.....	1,000 00

Ile du Prince-Edouard.

199	{	Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	\$ 3,000 00
		Déboursés.....	700 00
		Gages, etc.....	1,000 00
		Divers.....	200 00

Manitoba

200	{	Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	2,000 00
		Déboursés.....	1,000 00
		Gages, etc.....	1,000 00
		Divers.....	500 00

Territoires du Nord-Ouest.

201	{	Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	1,500 00
		Déboursés.....	1,000 00
		Gages, etc.....	1,000 00
		Divers.....	500 00

Colombie-Britannique.

202	{	Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	3,000 00
		Déboursés.....	2,000 00
		Gages, etc.....	3,500 00
		Divers.....	1,500 00

PERCEPTION DU REVENU—*Suite.*

XXXIII.—ACCISE.

239	{	Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, et pour pourvoir aux augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise.....	305,771 25
		Pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le service de sur- veillance du revenu de l'intérieur.....	1,000 00
		Pour payer les services supplémentaires des préposés à la sur- veillance des grandes distilleries et autres fabriques.....	6,000 00
		Pour rémunérer les préposés faisant de longues heures de service pour d'autres inspections que les inspections spéciales.....	1,000 00
		Service préventif.....	15,800 00
		Frais de voyages, loyers, combustible, papeterie, etc.....	47,500 00
		Estampilles des tabacs canadiens et importés.....	20,000 00
		Pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux.....	5,500 00
		Commission aux vendeurs d'estampilles de tabac canadien en torquettes.....	100 00

Alcool méthyléneux.

240	{	Pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylé- neux aux fabricants qui en rembourseront le prix de revient; et pour le paiement des loyers, du chauffage, de l'éclairage, de la force motrice, des appointements, etc.....	85,000 00
-----	---	--	-----------

XXXIV.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

241	{	Sous-surintendant, Montréal.....	900 00
		Québec, salaires.....	6,750 00
		Dépenses casuelles.....	6,000 00
		Emoluments des inspecteurs-mesureurs.....	8,300 00
		Pensions des inspecteurs-mesureurs à la retraite.....	6,000 00

XXXV.—POIDS ET MESURES ET GAZ.

{	Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, y compris l'extension du service dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs.....	55,150 00
---	--	-----------

242	Appointements des inspecteurs du gaz.....\$	15,050 00
	Loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures.....	15,950 00
	Loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Gaz.....	8,000 00

XXXVI.—INSPECTION DES DENRÉES.

243	Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi.....	3,000 00
-----	---	----------

XXXVII.—INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES ET DES
ENGRAIS ET APPLICATION DE L'ACTE CONCERNANT LES
MARQUES DE COMMERCE FRAUDULEUSES.

244	Pour subvenir aux dépenses qu'entraînent ces actes.....	25,000 00
-----	---	-----------

XXXVIII.—MENUS REVENUS.

245	Menus revenus.....	800 00
	Terrains de l'artillerie, y compris le montant nécessaire pour payer les \$500 de frais de réparation des chemins à Grand-Falls, N.-B.	1,755 00

X.—IMMIGRATION.

83	Appointements des agents et employés au Canada.....	22,000 00
84	Dépenses imprévues des agences canadiennes.....	10,500 00
85	Appointements des agents et employés dans la Grande-Bretagne et en Irlande.....	9,350 00
86	Dépenses imprévues des agences dans la Grande-Bretagne et en Irlande.....	7,150 00
87	Subvention à la Société pour la protection des immigrantes à Montréal.....	1,000 00
88	Pour faire face aux dépenses du service de l'immigration.....	150,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 22 juin courant, sont rappor-
tées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XXVIII.—DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

ONTARIO ET QUÉBEC.

208	Secours et grains de semence, province de Québec.....\$	4,500 00
	Secours et soins de médecins, Ontario.....	800 00
	Couvertures de laine pour les Sauvages d'Ontario et Québec.....	1,600 00
	Ecoles d'Ontario, Québec et les provinces maritimes.....	28,100 00
	Appointements des chefs des bandes de Gibsen et du Cap Croker	100 00
	Transport des Sauvages du lac des Deux-Montagnes.....	1,000 00
	Paiement des annuités aux termes du traité Robinson.....	16,806 00
	Arpentages des réserves des Sauvages.....	500 00
	Pour pourvoir aux comptes excédés suivants :—	
	Fonds d'administration des terres des Sauvages, fonds des Sauvages de la province de Québec, fonds des écoles des Sauvages.....	14,000 00
	Pour pourvoir à un crédit afin d'assister la Société d'agriculture des Muncceys de la Thames.....	90 00
	Pour payer les frais de poursuites intentées contre les personnes vendant des liqueurs aux Sauvages des bandes des anciennes provinces n'ayant pas de fonds propices.....	250 00

NOUVELLE-ECOSSE.

209	Appointements.....	\$ 1,200 00
	Secours et grains de semence.....	3,000 00
	Soins de médecins et médicaments.....	2,000 00
	Diverses dépenses.....	100 00
	Pour pourvoir aux réparations du chemin et ponts conduisant à l'école et à l'église de la réserve de la rivière au Saumon, N.-E.	150 00

NOUVEAU-BRUNSWICK.

210	Appointements.....	1,705 00
	Secours et grains de semence.....	2,700 00
	Soins de médecins et médicaments.....	1,295 00
	Diverses dépenses.....	300 00

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

211	Appointements et frais de voyage.....	300 00
	Secours et grains de semence.....	1,125 00
	Soins de médecins et médicaments.....	350 00
	Bureau et dépenses diverses.....	75 00

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

212	Annuités et commutations.....	128,575 00
	Instruments aratoires et outils, etc.....	9,481 00
	Grains de semence.....	1,700 00
	Bétail.....	7,001 00
	Provisions pour les Sauvages sans ressources.....	215,693 00
	Habillements,—Distribution triennale.....	5,182 00
	Écoles du jour, internats et écoles d'industrie.....	233,000 00
	Arpentages.....	4,000 00
	Gages des instructeurs d'agriculture.....	24,713 00
	Fournitures à ces instructeurs.....	11,484 00
	Sioux.....	4,597 00
	Bâtiments.....	5,953 00
	Dépenses générales.....	114,256 00
Moulins et scieries.....	4,471 00	

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

213	Appointements.....	19,140 00
	Secours.....	5,000 00
	Grains de semence, instruments aratoires et outils.....	1,200 00
	Soins de médecins et médicaments.....	6,000 00
	Écoles du jour.....	8,500 00
	Internats et écoles d'industrie.....	36,200 00
	Frais de voyage.....	5,000 00
	Dépenses de bureau et diverses.....	4,000 00
	Vapeur <i>Vigilant</i>	2,000 00
	Arpentages.....	9,672 00
Commission des réserves.....	8,000 00	

EN GÉNÉRAL.

214	J. A. Macrae, inspecteur des agences des Sauvages.....	1,400 00
	G. L. Chitty, inspecteur des forêts.....	1,000 00
	Frais de voyage de ces deux fonctionnaires.....	600 00

XIII.—MILICE.

96	Solde de l'état-major, des corps permanents, et de la milice active, y compris les allocations.....	482,282 00
97	Appointements et gages des employés civils.....	50,000 00
98	Propriétés militaires, ouvrages et bâtiments.....	91,000 00

99	Munitions de guerre et autres.....	\$	66,700	00	
100	Armes à feu modernes.....		16,500	00	
101	Habillements et capotes.....		62,000	00	
102	Provisions, fournitures et remotes.....		150,500	00	
103	Transport et fret.....		42,000	00	
104	Aide aux associations de carabiniers et d'artillerie, et aux musiciens, et instituts militaires.....		36,800	00	
105	Dépenses diverses et imprévues.....		15,000	00	
106	Collège militaire royal du Canada.....		70,000	00	
107	Fabrique de cartouches du Canada.....		44,000	00	
108	Monuments pour les champs de bataille du Canada.....		2,000	00	
109	Gratifications à des officiers de l'état-major de la milice active qui doivent être portés sur la liste de retraite.....		12,000	00	
110	Défense d'Esquimault, C.-B.— Contribution de l'Etat aux dépenses à même le capital pour travaux et édifices..... Solde d'un détachement de l'artillerie de la marine royale ou des ingénieurs royaux.....	\$	80,000	127,500	
					00
			\$	475,500	

DIVERS—*Suite.*

218	Dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires.....		1,000	00
219	Dépenses imprévues, sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session.....		20,000	00
220	Communications de remises de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine.....		2,000	00

La résolution adoptée en comité des Subsidés, le 25 juin courant, est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée, et est comme suit :—

XXX.—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

237	{	Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur.....	\$	10,575	00
		Ecoles dans les districts non organisés.....		5,000	00
		Dépenses casuelles, justice, etc.....		6,640	00
		Additions aux appointements du greffier de l'Assemblée législative.....		400	00
		Avisseur légal.....		1,200	00
		Registraires.....		18,160	00
		Aliénés malades, Manitoba.....		30,000	00
		Ecoles, commis, impressions, etc.....		200,534	00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 26 juin courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XLIII.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

{	Appointements du commissaire.....	\$	5,000	00
	do du surintendant des mines.....		3,200	00
	do de l'inspecteur des agences.....		2,200	00
	do du secrétaire.....		2,000	00
	do du sous-secrétaire.....		1,500	00
	do des inspecteurs des établissements.....		8,400	00
	do des agents des terres fédérales et des bois de la couronne.....		24,000	00
	Appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et des guides.....		43,726	25
	Frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des			

254	mines et des inspecteurs des établissements; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la couronne, et du bureau central; compte des frais de déménagements, papeterie et impressions, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis.....\$	40,180 00
	Pour payer les membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux. L'autorisation voulue par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil.....	1,000 00
	Papeterie, loyer de salles et dépenses imprévues du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux	20 0 00
	Appointements des commis surnuméraires au bureau central, Ottawa; annonces, transcription, etc.....	5,000 00
	Pour pourvoir au salaire d'un menuisier.....	732 00

XLIV.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

255	Pour arpentages, examen des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc.....	100,000 00
-----	---	------------

XXIV.—PÊCHERIES—*Fin.*

PISCICULTURE.

203	Construction et entretien des piscifactoreries et des homarderies...	50,000 00
204	Bâtiments employés à la protection des pêcheries.....	100,000 00

DIVERS.

205	Construction de passes-migratoires et nettoyage des rivières	5,000 00
	Dépenses judiciaires et imprévues	5,000 00
	Exposition des pêcheries du Canada.....	1,000 00
	Pour payer les frais se rattachant à la distribution des primes de pêche	5,000 00
	Huîtrières et ostréiculture	7,500 00
	Commission internationale des pêcheries	2,000 00

XX.—PHARES ET SERVICE COTIER—*Fin.*

186	Achèvement et construction de phares et de signaux de brume..	30,000 00
-----	---	-----------

XXXI.—DIVERS—*Fin.*

221	Dépenses du gouvernement du district de Kéwatin.....	2,000 00
222	Entretien des aliénés de Kéwatin et autres à la charge de Kéwatin.....	4,000 00
223	Dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de <i>tempérance du Canada</i>	1,500 00
224	Pour indemniser les membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service.	2,000 00
225	Appointements de M. Fabre et dépenses casuelles de son bureau.	3,500 00
226	Pour payer les frais des affaires en litige (justice).....	20,000 00
227	Pour payer les commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement.	5,000 00
228	Arpentage, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve de Hot Spring, près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest	7,000 00
229	Académie des Beaux-Arts.....	2,000 00
230	Pour aider à la publication des procès-verbaux de la Société Royale.....	5,000 00
231	Somme additionnelle nécessaire pour le matériel de l'imprimerie de l'Etat.....	5,000 0

232	Pour payer les frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec. (Des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil). A voter de nouveau, \$4,000.....	\$	10,000 00
233	Pour pourvoir à l'exploration du lit du détroit de Northumberland. A voter de nouveau.....		6,300 00
234	Pour défrayer les dépenses relatives à la détermination de la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, du point le plus au sud de l'Île du Prince de Galles au 141e méridien de longitude ouest et dans la baie de Passamaquoddy.....		45,000 00
235	Classification des vieilles archives du Canada au bureau du Conseil privé.....		1,000 00
236	Pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes lui ayant aidé à estimer la valeur des impressions faites pour les officiers-rapporteurs et autres.....		500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 27 juin courant, sont rapportées, et elles sont comme suit :—

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL—*Suite.*

CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

112	{	Plus grandes facilités à Halifax.....	\$	53,000 00
		Matériel roulant.....		10,000 00
		Construction (première).....		2,000 00
		Embranchement Saint-Charles.....		17,000 00
		Embranchement d'Indiantown.....		3,000 00
		Prolongement de l'embranchement de Sidney-Nord jusqu'en eau profonde.....		20,000 00
		Plus grandes facilités à Moncton.....		7,500 00
		Embranchement de ou près de Bedford à Dartmouth.....		198,000 00
		Plus grandes facilités à Feron.....		2,000 00

XXXII.—PERCEPTION DU REVENU—DOUANES.

Appointements et dépenses casuelles des différents ports.

238	{	Dans la province de la Nouvelle-Ecosse.....		111,470 00
		do du Nouveau-Brunswick		92,035 00
		do de l'Île du Prince-Edouard		19,225 00
		do de Québec.....		215,175 00
		do d'Ontario.....		299,850 00
		do du Manitoba.....		34,900 00
		do Territoires du Nord-Ouest		4,900 00
		do de la Colombie-Britannique.....		62,195 00
		Provinces en général—Pour faire face aux changements qui pourraient être nécessaires dans le personnel.....		5,000 00
		Appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres préposés en tournée d'inspection...		21,350 00
		Commission des douanes et service préventif extérieur—Pour couvrir les dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$400 du commissaire des douanes, comme président de la commission.....		26,150 00

Laboratoire de la douane—Frais des épreuves polariscopiques des sucres, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin.....	5,150 00
Divers—Journaux, grands-livres, reliure, impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, pavillons, estampes à dater, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée et pour frais judiciaires.....	15,000 00
Pour payer les frais d'entretien du croiseur fédéral <i>Constance</i> , pour le service préventif dans le bas du Saint-Laurent.....	12,000 00

La résolution 112 étant lue la seconde fois, l'item huit en est amendé en retranchant les mots "de ou près de Bedford à Dartmouth" et en les remplaçant par les mots "depuis quelque point sur le chemin de fer Intercolonial, entre la jonction de Windsor et Bedford, jusqu'à Dartmouth," et la résolution, telle qu'amendée, est adoptée.

La résolution 238 étant lue la seconde fois, est adoptée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL —*Fin.*

CANAUX.

114 Cornwall.....\$ 450,000 00

PERCEPTION DU REVENU—*Suite.*

XXXIX.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

CHEMINS DE FER.

246	Intercolonial.....	3,200,000 00
247	Embranchement de Windsor.....	30,000 00
248	Ile du Prince-Edouard.....	250,000 00

XXVII.—COMMISSION DE GÉOLOGIE.

207	}	Somme nécessaire pour la commission de géologie.....	60,000 00
		Impressions et publications de rapports et cartes.....	
		Gages des géologues-adjoints, dessinateurs, commis, etc.....	
		Achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériaux pour le montage des cartes, entretien du musée, appareil de laboratoire, substances chimiques, etc., imprimeur de la reine, frais de messagerie, télégrammes, etc.....	
		Avances aux géologues.....	

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, mardi prochain.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à mardi prochain.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Sproule*—Mardi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il soit nommé un comité pour faire une enquête sur les transactions de la société de Colonisation de Tempérance avec le gouvernement et avec ses actionnaires.

M. *Gillies*—En comité général sur le bill (No 68), Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Que la clause 3 soit amendée en retranchant les mots "d'un million de" et les remplaçant par les mots : "de cinq cent mille."

No 70.

OTTAWA, VENDREDI, 29 JUIN 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. Dawson

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 71.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 3 JUILLET 1894.

PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

Du conseil municipal du comté de Grey ; de Samuel Wilson, reeve, et autres, de Bathurst et autres lieux, comté de Lanark ; de John B. Barrett et autres, de Plantagenet-Sud, comté de Prescott ; et du conseil municipal du comté de Victoria, tous d'Ontario ; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. Costigan présente un bill (No 154) modifiant de nouveau les Actes concernant le service civil,—lequel est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sir John Thompson présente,—Réponse supplémentaire à ordre du 10 avril 1894,—Etat dressé suivant la formule de la Table C, dans le livre bleu déjà publié sur le traité français, pour l'année expirée les 30 juin 1892 et 1893.

Le bill (No 134) concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour l'irrigation et autres fins, est lu pour la troisième fois et passé.

Sir John Thompson propose,—Que le bill (No 150) concernant certaines subventions accordées à la province de Québec par le chapitre 8 des Statuts de 1884, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Laurier propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec pouvoir de l'amender en prescrivant que la dite somme sera payée conformément aux dispositions du Statut de la province de Québec, 49-50 Vic., chap. 2, savoir :—“ au fonds créé pour le rachat de l'emprunt effectué en vertu des dispositions de l'Acte 37 Vic., chap. 2, et sera affecté au paiement de la partie de l'emprunt effectué en vertu de cet acte, et formera partie du fonds d'amortissement créé pour le rachat de cet emprunt.”—Rejeté, sur division.

La motion principale est alors adoptée, et le bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et passé.

Le bill (No 151) concernant “ Le fonds des Ecoles Communes,” est lu pour la troisième fois, et passé.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 29 juin dernier, sont rapportées, et elles sont comme suit :—

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL
—Fin.

CANAUX.

114 Cornwall.....\$ 450,000 00

PERCEPTION DU REVENU—*Suite.*

XXXIX.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

CHEMINS DE FER.

246 Interecolonial..... 3,200,000 00
247 Embranchement de Windsor..... 30,000 00
248 Ile du Prince-Edouard..... 250,000 00

XXVII.—COMMISSION DE GÉOLOGIE.

207	{	Somme nécessaire pour la commission de géologie	} 60,000 00
		Impressions et publications de rapports et cartes	
		Gages des géologues-adjoints, dessinateurs, commis, etc	
		Achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériaux pour le montage des cartes, entretien du musée, appareil de laboratoire, substances chimiques, etc., imprimeur de la reine, frais de messagerie, télégrammes, etc....	
		Avances aux géologues.....	

La résolution 114 étant lue la seconde fois ;

Sir John Thompson propose,—Que la dite résolution soit adoptée.

M. Laurier propose, comme amendement,—Que la dite résolution ne soit pas adoptée, mais qu'il soit Résolu,—

Qu'en 1888, le département des Chemins de fer, alors administré par l'honorable John Henry Pope, ministre des chemins de fer, décida d'élargir le canal de Cornwall ;

Que des observations furent alors faites au dit ministre des Chemins de fer par différentes personnes qui le pressèrent d'abandonner la partie du dit canal qui se trouve entre Mille-Roches et Moulinette et de la remplacer par un nouveau chenal en y construisant deux barrages, l'un au pied et l'autre à la tête de l'île Sheik ;

Qu'il fut représenté au dit ministre que le nouveau chenal présenterait des avantages plus considérables que la partie du canal entre Mille-Roches et Moulinette ;

Qu'après avoir fait étudier le projet par des ingénieurs compétents, le dit ministre des Chemins de fer décida que dans l'intérêt public il ne devrait pas y avoir de changement dans le tracé du dit canal et qu'il devrait être élargi d'après le tracé primitif ;

Que le parlement vota des crédits pour l'élargissement du dit canal entre Mille-Roches et Moulinette, et qu'un contrat pour la construction des travaux nécessaires fut passé, le 2 novembre 1888, entre le département des Chemins de fer et la compagnie dite "The Gilbert Blasting and Dredging Company," qui était la soumissionnaire la plus basse ;

Qu'après l'achèvement partiel de ces travaux et après qu'une somme de \$125,000 eut été payée à la dite Compagnie Gilbert aux termes de son contrat, le département annula, vers 1891, le dit contrat avec la dite compagnie afin de faire construire le dit canal le long de l'île Sheik, conformément aux observations faites au dit département des Chemins de fer en 1888 et alors déclinées par lui,—le dit département infligeant alors aux contribuables du Canada une perte de \$125,000 payées comme susdit à la dite compagnie, et une perte additionnelle de plus de \$30,000 réclamées par la dite compagnie à titre d'indemnité pour rupture de son contrat de la part du département ;

Que par la suite un nouveau contrat pour la construction de deux barrages, l'un au pied et l'autre à la tête de l'île Sheik, fut passé par le gouvernement avec William Davis et Fils, au prix de \$384,000, et que le dit contrat fut ainsi accordé sans demander de soumissions pour la construction des dits travaux ;

Que l'acte du département des Chemins de fer d'annuler un contrat pour des travaux approuvés par le parlement et de leur substituer d'autres travaux sans avoir l'autorisation et la sanction du parlement, était inconstitutionnel et préjudiciable aux intérêts publics ;

Que l'acte du département des Chemins de fer d'annuler le contrat avec la Compagnie Gilbert, alors qu'une somme de \$125,000 avait été payée à la dite compagnie pour des travaux qui, par le fait, devinrent complètement inutiles, et alors qu'une somme additionnelle de plus de \$30,000 était réclamée par la dite compagnie à titre d'indemnité parce que le département refusait d'exécuter sa part du contrat, a fait subir aux contribuables de ce pays une perte de plus de \$150,000 ;

Que l'acte du département des Chemins de fer de donner la construction des barrages à l'île Sheik sans demander de soumissions, a été une violation flagrante et délibérée des lois du pays, et que toute la conduite du gouvernement en cette affaire mérite la censure la plus sévère de la part de cette Chambre.—Rejeté sur la division suivante.—

POUR :

Messieurs

Allan,	Forbes,	McMillan,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Fraser,	McMullen,
Béchar, d,	Geoffrion,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bernier,	Gibson,	Monet,
Borden,	Gillmor,	Mulock,
Bourassa,	Grieves,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowers,	Guay,	Perry,
Brodeur,	Harwood,	Proulx,
Bruneau,	Innes,	Rintret,
Carroll,	Landerkin,	Rowand,
Casey,	Laurier,	Sanborn,
Charlton,	Legris,	Seriver,
Choquette,	Lister,	Semple,
Christie,	Lowell,	Sutherland, et
Colter,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Yeo.—47.
Edgar,	McGregor,	

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Grant (Sir James),	Miller,
Amyot,	Haggart,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bain (<i>Soulanges</i>),	Hazen,	Montague,
Baker,	Hodgins,	Ouimet,
Belley,	Hughes,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bennett,	Hutchins,	Patterson (<i>Huron</i>),
Bergeron,	Ingram,	Pridham,
Blanchard,	Ives,	Prior,
Boyd,	Kaulbach,	Putnam,
Cameron,	Kenny,	Robillard,
Cargill,	Lachapelle,	Roome,
Cleveland,	Langevin (Sir Hector),	Ross (<i>Lisgar</i>),
Coatsworth,	LaRivière,	Simard,
Cochrane,	Macdonald (<i>King</i>),	Stairs,
Corbould,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Taylor,
Costigan,	McAlister,	Temple,
Curran,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Thompson (Sir John),
Daly,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Tisdale,
Davin,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Davis,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Tyrwhitt,
Dupont,	McInerney,	Wallace,

Dyer,	McKay,	Weldon,
Earle,	McLean (<i>King</i>),	White (<i>Cardwell</i>),
Fairbairn,	McLeod,	White (<i>Shelburne</i>),
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	McNeill,	Wilmot,
Fréchette,	Madill,	Wilson,
Gillies,	Mara,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Masson,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—85.
Grandbois,		

La résolution 114 est alors adoptée.

Les résolutions 246, 247, 248 et 207 étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La résolution adoptée en comité général, vendredi, le 1er juin dernier, concernant les traitements des juges de cours de comté dans la province de la Colombie Anglaise, est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

La résolution adoptée en comité général, vendredi, le 29 juin dernier, concernant la cour Supérieure dans la province de Québec, est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

Sir John Thompson présente alors un bill (No 155) modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 125) modifiant de nouveau l'Acte d'Inspection Générale, sont pris en considération et adoptés.

Le bill (No 149) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à demain.

Le bill (No 123) à l'effet d'empêcher les ventes ou marques de commerce frauduleuses, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec amendements, et délibéré tel qu'amendé; lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 118) concernant l'inspection de la lumière électrique est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill V (No 111) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances," est délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant un drawback sur certains articles.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. Résolu,—Que le département du Revenu de l'intérieur pourra, sous l'autorité de règlements faits à cette fin, permettre, sur l'exportation de marchandises manufacturées avec des articles sujets à un droit d'accise et sur lesquels tel droit d'accise aura été acquitté, un drawback égal au droit ainsi payé, avec la déduction qui sera prescrite dans ces règlements;

2. Résolu,—Que le département du Revenu de l'intérieur pourra, sous l'autorité de règlements faits à cette fin, permettre pour la destruction, sous le contrôle de l'accise, d'articles sujets à un droit d'accise et sur lesquels ce droit a été acquitté, un drawback égal au droit ainsi payé sur ces articles, avec la déduction qui sera prescrite dans ces règlements.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

Le bill (No 126) modifiant le Code Criminel, 1892, est lu pour la seconde fois—délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, demain.

L'ordre du jour, portant que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu ;

Sir John Thompson propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Edgar propose, comme amendement,—Que tous les mots après “ Que ” soient retranchés et remplacés par les suivants:—“ il appert du procès public et de la condamnation de Thomas McGreevy et N. K. Connolly, pour conspiration et fraude, et de la preuve et des documents déjà soumis à cette Chambre, que de fortes sommes d'argent qui ont été trouvées, lors du dit procès, avoir été reçues criminellement par le dit Thomas McGreevy des entrepreneurs du gouvernement, ont été ainsi reçues par lui pour être dépensées pour des élections dans l'intérêt du parti conservateur et pour être distribuées par Sir Hector Langevin, M.P., et Sir Adolphe Caron, M.P., pour leurs propres élections et celles d'autres partisans du gouvernement aux élections générales tenus en février 1887.

“ Qu'il appert, de plus, qu'une forte partie des dits deniers, ainsi que d'autres sommes considérables recueillies par Sir Adolphe Caron de personnes intéressées dans les subventions de chemins de fer accordées par le gouvernement, ont été dépensées et distribuées abondamment et illégalement par Sir Hector Langevin et Sir Adolphe Caron, pour aider à leurs propres élections et à celles d'autres partisans du gouvernement, dans le district de Québec, aux élections générales de 1887.

“ Que le dit Sir Hector Langevin et Sir Adolphe Caron étaient alors et sont encore membres de cette Chambre et sur la liste des conseillers privés de Sa Majesté, en Canada, et que le dit Sir Adolphe Caron est membre du cabinet et ministre des Postes.

“ Que, dans l'opinion de cette Chambre, les dits Sir Hector Langevin et Sir Adolphe Caron méritent la censure la plus sévère pour la part qu'ils ont prise à ces transactions, et que c'est un scandale public et une tache à la réputation du Canada que Sir Adolphe Caron continue à remplir la charge de ministre de la Couronne.”

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Dawson,	McGregor,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Devlin,	McMillan,
Beausoleil,	Edgar,	McMullen,
Béchar,	Edwards,	Martin,
Beith,	Featherston,	Mignault,
Bernier,	Forbes,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Borden,	Fraser,	Monet,
Boston,	Geoffrion,	Mulock,
Bourassa,	Gibson,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowers,	Gillmor,	Perry,
Bowman,	Godbout,	Proulx,
Brodeur,	Grieve,	Rider,
Brown,	Guay,	Rinfret,
Bruneau,	Harwood,	Rowand,
Campbell,	Innes,	Sanborn,
Carroll,	Landerkin,	Scriver,
Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	Semple,
Casey,	Leduc,	Somerville,
Charlton,	Legris,	Sutherland,
Choquette,	Lister,	Vaillancourt, et
Christie,	Lowell,	Yeo.—65.
Colter,	Macdonald (<i>Huron</i>),	

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Fréchette,	Madill,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Gillies,	Mara,
Baker,	Girouard (<i>Jacques-Cartier</i>),	Masson,
Belley,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Miller,
Bennett,	Grandbois,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bergeron,	Grant (Sir James),	Moncrieff,
Bergin,	Haggart,	Montague,
Blanchard,	Haslam,	Ouimet,
Boyd,	Hazen,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Boyle,	Henderson,	Patterson (<i>Huron</i>),
Cameron,	Hughes,	Pope,
Cargill,	Ingram,	Pridham,
Carscallen,	Ives,	Prior,
Chesley,	Jeannotte,	Putman,
Cleveland,	Kaulbach,	Rosamond,
Coatsworth,	Kenny,	Ross (<i>Dundas</i>),
Cochrane,	Lachapelle,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cockburn,	LaRivière,	Simard,
Corbould,	Leclair,	Smith (<i>Ontario</i>),
Costigan,	Lépine,	Stairs,
Craig,	Lippé,	Taylor,
Curran,	Macdonald (<i>King</i>),	Temple,
Daly,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Thompson (Sir John),
Davin,	McAlister,	Tisdale,
Davis,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Desaulniers,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Tyrwhitt,
Dickey,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Wallace,
Dugas,	McDougall (<i>Cup-Breton</i>),	Weldon,
Dupont,	McInerney,	White (<i>Cardwell</i>),
Dyer,	McKay,	White (<i>Shelburne</i>),
Earle,	McLean (<i>King</i>),	Wilmot,
Fairbairn,	McLennan,	Wilson,
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	McLeod,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	McNeill,	Wood (<i>Westmorel'd</i>).—102.

La motion principale est alors adoptée, et, en conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XXV.—CONTROLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

206 Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service.\$ 8,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

258	Département du Conseil privé du Canada—Pour payer, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraire, aux commis suivants leurs appointements depuis le 1er janvier jusqu'au 30 juin 1894, savoir :—	W. C. DesBrisay.....	415 00
		F. Chadwick.....	452 50
		J. R. Fraser.....	362 00
	Pour pourvoir au paiement, depuis le 1er janvier jusqu'au 30 juin 1894, à H. P. Buck, de la somme allouée pour examen sur deux sujets facultatifs.....		50 00
	Pour refaire au crédit des dépenses imprévues la somme affectée aux faux frais de ce département.....		2,200 00

259	{	<i>Ministère de la Justice</i> —Pour payer à M. J. W. Hughes ses services depuis le 1er jusqu'au 31 janvier 1894, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraire.....	77 50
		A R. F. Harris, pour deux sujets facultatifs, depuis le 1er juillet 1893 jusqu'au 1er juillet 1894.....	100 00
		Nouvelle somme requise pour dépenses imprévues.....	2,000 00
260	{	<i>Secrétariat d'Etat</i> —Pour payer à G. de La Porte, ses services de commis surnuméraire dans la division des archives.....	62 00
		Pour couvrir les dépenses encourues pour traduire en justice des personnes coupables de s'être substituées à des candidats aux examens du service civil à Montréal.....	150 00
261	{	<i>Ministère du Revenu de l'intérieur</i> —A Achille Fréchette, pour traduction.....	4 70
		Nouvelle somme requise pour dépenses imprévues.....	1,000 00
262	{	<i>Ministère des Postes</i> —Somme estimée en moins en 1892-93 et payée à même le budget de 1893-94:—	
		Pour commis et autres aides, juin 1893.....	\$ 663 31
		Pour impressions (mai et juin 1893).....	2,839 25
		Pour papeterie “.....	843 87
		Pour télégrammes, etc., juin 1893.....	98 81
		4,445 24	
263	{	Somme estimée en moins dans le budget de 1893-94:—	
		Pour commis et autres aides.....	2,000 00
		<i>Ministère des Chemins de fer et Canaux</i> —Pour payer à M. J. E. W. Currier ses appointements de secrétaire particulier du ministre des Chemins de fer et Canaux, depuis le 1er avril jusqu'au 1er mai 1893.....	56 45
264		<i>Ministère des Travaux publics</i> —Nouvelle somme requise pour dépenses imprévues.....	500 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

266	<i>Cour de l'Echiquier du Canada</i> —Pour pourvoir à l'augmentation des appointements du registraire à raison de \$50 par année, depuis le 1er janvier 1894.....	25 00
-----	---	-------

PÉNITENCIERS.

267	{	<i>Pénitencier de Kingston</i> —Pour pourvoir au traitement du révérend J. V. Neville, aumônier, à \$1,200 par année, depuis le 1er décembre 1893 au 30 juin 1894, nonobstant les dispositifs de la loi des pénitenciers à ce contraire.....	116 67
		Pour pourvoir à une machine à ficelle d'engergage.....	29,000 00
268		<i>Pénitencier du Manitoba</i> —Pour pourvoir à l'augmentation des appointements de D. Farquhar, instructeur de maçonnerie et de carrière, à \$1,000, depuis le 1er juillet 1893 jusqu'au 30 juin 1894, nonobstant les dispositifs de la loi des pénitenciers à ce contraire.....	400 00
269		<i>Pénitencier de la Colombie-Britannique</i> —Pour payer au révérend H. H. Gowan, aumônier protestant, nommé le 21 mai 1894, à raison de \$600 par année, nonobstant les dispositifs de la loi des pénitenciers à ce contraire.....	11 10

LÉGISLATION.

SÉNAT.

270	Pour 4 pages pendant 15 jours supplémentaires à raison de \$1.50 chacun par jour.....	90 00
-----	---	-------

CHAMBRE DES COMMUNES.

271	{	Pour couvrir la somme dépensée pour traduction française depuis le 1er juillet 1893.....	1,600 00
		Pour deux commis surnuméraires pendant la session de 1894, à \$300	600 00
		Pour 5 valises en cuir pour nouveaux membres élus depuis la dernière session.....	125 00
		Pour pourvoir, à raison de \$50 par année, à l'augmentation prévue par le statut, depuis le 1er janvier 1894, des appointements de MM. Chamberlain et Cameron.....	50 00
		Pour une gratification à la veuve de T. J. Richardson, en son vivant l'un des sténographes officiels de la Chambre des Communes.....	1,000 00
		Sommes additionnelles requises par le fait que la session dépasse 100 jours—	
		Commis de la session	800 00
		Traducteurs français de la section.....	200 00
		Frais des comités—	
		Sténographes et témoins.....	1,500 00
		Secrétaires des sténographes des Débats.....	200 00
		<i>Prévisions du sergent-d'armes.</i>	
		Messagers	900 00
		Pages.....	216 00
		Femmes de journée.....	75 00
		Préposé au gaz.....	10 00
		Serviteurs.....	20 00

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

272	{	Pour donner une gratification de 15 jours de gages de surcroît à \$2.50 par jour, en considération du peu de durée de la session de 1893, aux messagers de session dont les noms suivent: Joseph Lafontaine et T. W. Hodgins, \$37.50 chacun.	75 00
		Pour le paiement des gages des messagers de session pour cent jours pendant la session de 1894 à \$2.50 par jour.....	500 00

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

Ontario.

294	Bassin de radoub de Kingston, balance due pour la construction du caisson en fer	782 97
-----	--	--------

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

ÉDIFICES PUBLICS.

Nouvelle-Ecosse.

295	Station de la quarantaine d'Halifax sur l'île de Lawlor.....	8,217 33
<i>Nouveau-Brunswick.</i>		
296	Douane de Saint-Jean....	38,000 00

Colombie Anglaise.

297	Station de la quarantaine de Williams-Head—Édifices, service d'eau, etc.....	32,460 90
-----	--	-----------

Edifices publics en général.

298	Edifice publics en général.....	3,000 00
-----	---------------------------------	----------

Réparations, mobilier, chauffage, etc.

299	{	Edifices du parlement—Renouvellement des chaudières.	5,000 00
		Chauffage des édifices publics à Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et surveil- lants.....	9,000 00
		Service téléphonique—Edifices publics, Ottawa.	400 00
		Eclairage des édifices publics—Montant additionnel nécessaire..	6,000 00

STATIONS AGRONOMIQUES.

300	Améliorations, renouvellements, réparations, etc., aux édifices, clôtures, etc.....	1,200 00
-----	--	----------

Ile du Prince-Edouard.

302	Creek des Neuf-Milles.....	84 00
-----	----------------------------	-------

Nouveau-Brunswick

303	{	Quai de ballastage de Campbellton, etc.....	1,732 50
		Quai de Tracadie	1,200 00

Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 4 juillet 1894.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 1.32 a.m.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Haggart—Jeudi prochain—Comité général pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que les mots "construction première" dans la 1ère clause du chapitre 7 des Statuts de 1882, concernant un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique seront interprétés comme s'appliquant au premier pont en fer ou acier construit dans une localité, mais non à sa réfection ou à sa réparation.

M. McCarthy—Lors de la troisième lecture du bill (No 149) Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest,—Que le dit bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en y ajoutant la clause suivante :—

La clause six de l'Acte intitulé : "Acte modifiant les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest," est par le présent amendée en ajoutant après l'article (13) dans la dite clause les mots suivants : "(14) au sujet de l'éducation dans les Territoires. Mais cette clause n'est pour venir en vigueur qu'après la prochaine élection générale des membres de l'Assemblée législative dans les territoires." Et en ajoutant aussi la clause suivante : "La clause 14 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest sera abrogée à dater de la mise en force de la clause qui précède."

M. McCarthy—Lors de la troisième lecture du bill (No 149) Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest,—Que le dit bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en y ajoutant la clause suivante :—

"La clause (18) de l'Acte modifiant les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest sera, après la prochaine élection générale des membres de l'Assemblée législative, amendée en retranchant dans la dite clause tous les mots après le mot "suivant" dans la seconde ligne.

No 71.

OTTAWA, MARDI, 3 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 189

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. F. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 72.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MERCREDI, 4 JUILLET 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Votre comité a également pris en considération le bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie des ponts de chemin de fer électrique des Chûtes de Niagara, et les promoteurs ayant exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure durant la présente session, votre comité recommande que ce bill soit retiré et que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Sproule, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que la Chambre ordonne l'impression de 500 exemplaires de la preuve faite devant le comité pendant cette session par chaque membre du personnel de la Ferme Expérimentale Centrale, et que ces exemplaires soient remis à chacun d'eux pour en faire lui-même la distribution.

Sur motion de M. Tisdale, il est Ordonné, de retirer les bills suivants, et de rembourser les honoraires et frais payés au sujet de ces bills moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans les douzième et quatorzième rapports du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—

Bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie des ponts de chemin de fer électrique des Chutes de Niagara; et

Bill (No 83) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Emélie.

Sur motion de M. Taylor, la requête de la Compagnie de Pont de Brockville et de New-York, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour la passation d'un acte prolongeant pour un an à dater du 9 juillet courant, le délai fixé pour le commencement de la construction de son pont sur le fleuve Saint-Laurent,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

L'ordre du jour, portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

Sir John Thompson propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

La Chambre se forme en comité général sur le bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

L'heure réservée pour les bills privés, aux termes de la règle 19, étant expirée,
—M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Le Chambre reprend alors le débat sur la motion portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et la question étant mise ;

M. Mulock propose, comme amendement,—Que tous les mots après “ Que ” soient retranchés et remplacés par les suivants :—

“ Le gouvernement impérial ayant frappé le bétail des Etats-Unis d'interdiction à raison de l'existence de la pleuro-pneumonie et autres maladies contagieuses en ce pays ; que le gouvernement canadien désirait que le bétail américain pût être transporté par voie ferrée de l'Ouest à l'est à travers le Canada ; que le transport du dit bétail aurait aussi été la cause de la mise en interdiction du Canada, par la Grande-Bretagne, à moins de l'adoption par le gouvernement canadien de mesures suffisantes pour empêcher l'introduction d'animaux infectés des Etats-Unis en Canada ; qu'afin d'empêcher cette interdiction, il était nécessaire d'assurer les autorités impériales de la suffisance de toutes les mesures projetées ; qu'à la condition que le Canada ne fut pas mis en interdiction, le gouvernement canadien s'engagea envers les autorités impériales à faire exécuter certains règlements spéciaux de manière à convaincre le gouvernement impérial que le transit du bétail américain serait surveillé de façon à donner une garantie raisonnable contre l'importation en Canada de bétail contaminé ; que comptant que le gouvernement canadien mettrait en vigueur les règlements nécessaires et remplirait ses engagements, le gouvernement impérial consentit au transport du bétail américain par voie du Canada avec l'entente formelle que toutes les mesures nécessaires seraient prises à l'égard de ce trafic afin d'éviter au Canada l'application de l'Acte impérial concernant l'interdiction ; que le gouvernement canadien n'a pas rempli ses promesses et a négligé d'appliquer les règlements nécessaires de manière à rassurer le gouvernement impérial à ce sujet ; qu'au cours de l'autorisation accordée par les autorités impériales pour la continuation de ce trafic, le gouvernement anglais a représenté au gouvernement canadien que la pleuro-pneumonie sévissait dans les Etats de l'Ouest ; que le gouvernement était tenu d'appliquer des règlements sévères pour empêcher sa propagation en Canada ; que malgré cet avis le gouvernement canadien a laissé continuer le dit trafic d'une manière relâchée et a aussi toléré l'importation des Etats-Unis dans les Territoires du Nord-Ouest de grandes quantités de bestiaux américains alors que la pleuro-pneumonie sévissait chez nos voisins ; qu'après ces avis répétés, et par suite de la négligence et de la mauvaise foi du gouvernement canadien dans l'espèce, les autorités impériales ont, dans le mois de novembre 1892, mis le Canada en interdiction, au grand détriment, non seulement de la classe agricole, mais du commerce de tout le pays, et que cette interdiction est due à la négligence du gouvernement. Que vû les faits qui précèdent, cette Chambre est d'opinion que le gouvernement mérite la censure du parlement pour cette négligence et cette mauvaise foi.”

JEUDI, 5 juillet 1894.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Featherston,	Martin,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Flint,	Mignault,
Beausoleil,	Forbes,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Beith,	Fraser,	Monet,
Borden,	Frémont,	Mulock,
Boston,	Gibson,	O'Brien,
Bowman,	Godbout,	Paterson (<i>Brant</i>),
Brodeur,	Grieve,	Perry,
Brown,	Harwood,	Proulx,
Bruneau,	Innes,	Rider,
Campbell,	Landerkin,	Rinfret,
Carròll,	Laurier,	Rowand,
Cartwright (Sir Richard),	Lavergue,	Sanborn,
Casey,	Leduc,	Semple,
Charlton,	Legris,	Somerville,
Choquette,	Lister,	Sutherland,
Christie,	McCarthy,	Tarte,
Dawson,	McGregor,	Vaillancourt, et
Edgar,	McMillan,	Yeo.—59.
Edwards,	McMullen,	

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Gillies,	Masson,
Amyot,	Girouard (<i>Jacques-Cartier</i>),	Metcalfe,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Miller,
Belley,	Grant (Sir James),	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bennett,	Guillet,	Moncrieff,
Bergeron,	Haggart,	Montague,
Blanchard,	Haslam,	Onimet,
Boyd,	Hazen,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Boyle,	Henderson,	Pelletier,
Calvin,	Hodgins,	Pope,
Cargill,	Hutchins,	Pridham,
Carignan,	Ingram,	Prior,
Carling (Sir John),	Ives,	Roome,
Caron (Sir Adolphe),	Jeannotte,	Rosamond,
Carscallen,	Joncas,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cleveland,	Kenny,	Ryckman,
Cochrane,	Lachapelle,	Simard,
Cockburn,	Langevin (Sir Hector),	Smith (<i>Ontario</i>),
Corbould,	Lippé,	Sproule,
Craig,	Macdonald (<i>King</i>),	Stairs,
Curran,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Stevenson,
Daly,	McAlistér,	Taylor,
Davin,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Thompson (Sir John),
Davis,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Tisdale,
Desaulniers,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Dickey,	McInerney,	Tyrwhitt,
Dugas,	McKay,	Wallace,
Dupont,	McLean (<i>King</i>),	White (<i>Cardwell</i>),
Dyer,	McLennan,	White (<i>Shelburne</i>),
Earle,	McLeod,	Wilmot,
Fairbairn,	Madill,	Wilson,
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Mara,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Fréchette,	Marshall,	Wood (<i>Westmorel'd</i>).—99.

La motion principale est alors adoptée, et, en conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

FRAIS D'ADMINISTRATION.

256	Nouvelle somme payée à M. Thomas Skinner pour services en rapport avec le transfert de l'agence financière à Londres...\$	1,000 00
257	Pour payer aux agents de la couronne pour les colonies une demie de 1 pour 100 de commission et un quart de 1 pour 100 de courtage sur la somme de l'emprunt racheté de la Colombie-Britannique.....	3,500 00
Résolutions à rapporter.		

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 2.10 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Rinfret*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—A quelle date a été fait le paiement de \$43,621.54 à Bancroft, Connolly et Cie, au sujet du bassin de radoub de Kingston, mentionné dans le rapport de l'Auditeur général de cette année à la page C-1 3? Si la somme a été payée en plusieurs versements, quels sont, respectivement, les dates et les montants de ces paiements?

M. *Innes*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu ou s'attend-il à recevoir quelque rapport officiel des commissaires canadiens de l'Exposition Colombienne tenue l'an dernier à Chicago? Si oui, quand ce rapport sera-t-il soumis à cette Chambre?

M. *Foster*—Vendredi prochain—Comité général pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant les billets fédéraux, chapitre 31 des Statuts Révisés, en substituant les mots "vingt-cinq" au mot "vingt" dans la quatrième ligne de la clause 3.

No 72.

OTTAWA, MERCREDI, 4 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 73.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 5 JUILLET 1894.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

Du conseil municipal de Saint-François-Xavier, Manitoba; et du conseil municipal du comté de Welland, Ontario; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de Henry Corby, écr, pour le district électoral de Hastings-Ouest.

Henry Corby, écr, député du district électoral de Hastings-Ouest, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quinzième rapport de ce comité, rapportant, avec des amendements, le bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la requête de la Compagnie du Pont de Brockville et de New-York,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte prolongeant le délai fixé pour commencer ses travaux, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit donnée dans ce cas.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné le document suivant, et recommande qu'il soit imprimé, savoir :—

90. Réponse à Adresse du 7 mai 1894,—Copie de toute correspondance échangée depuis 1882 jusqu'à 1891 inclusivement, entre J. B. Wright, médecin-vétérinaire, et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre le chemin de fer Grand-Tronc et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre M. A. Brush et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre les autorités impériales ou quelqu'un en son nom et le gouvernement canadien ou aucun de ses membres, départements ou officiers, concernant l'inspection du bétail des Etats-Unis passant par le Canada,

Votre comité a aussi examiné les documents qui suivent, et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :—

33e. Réponse à Ordre du 14 mai 1894.—Copie de toute correspondance et recommandations reçues depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à date, des officiers des pêcheries et autres des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, et du comté de Charlotte, dans le Nouveau-Brunswick, concernant la pêche du homard et la grosseur qu'il doit avoir; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et ses subordonnés et autres personnes, concernant la saison fermée pour la pêche du hareng au havre des Deux Iles, Grand Manan, et des filets qui y sont employés.

33f. Réponse à Adresse du 26 avril 1894.—Copie de tous ordres en conseil et administratifs actuellement en vigueur dans la province d'Ontario, relativement aux pêcheries de cette province, et de toutes pétitions reçues par le département à ce sujet.

44a. Réponse à Adresse du 30 mars 1894.—Copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, rapports au conseil ou arrêtés du conseil, ou arrêtés administratifs n'ayant pas encore été présentés au Parlement, relativement à l'achat de la propriété Harris, en la cité de Saint-Jean, pour le chemin de fer Intercolonial, ou au paiement du prix d'acquisition de cette propriété, ou aux objets ou fins auxquels elle a été affectée depuis; aussi, une liste de tous les prétendants au titre de cette propriété ou à quelque droit en cette propriété, avec les montants à eux respectivement payés, et un sommaire ou résumé de tous les actes ou conventions consentis par les prétendants respectivement; aussi, un état de toutes les sommes dépensées depuis sur cette propriété, et de tout ce qu'elle a coûté jusqu'à ce jour.

48b. Autre réponse supplémentaire à Ordre du 29 mars 1894.—Etat indiquant,—

1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement.

2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial.

3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège.

4. Le nombre d'étudiants gradués en 1892.

5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège.

6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège.

7. Le nom du commandant de ce collège; son traitement; ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement graduit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnements, de domestiques, etc.

8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée.

57c. Réponse à Ordre du 16 avril 1894.—Copie de toutes annonces demandant des soumissions pour la construction des sections 1 et 2 du canal de Soulanges; aussi, copie des devis se rapportant aux dites sections; copie des extensions des devis et soumissions avec les quantités estimatives et les travaux à faire d'après les calculs de l'ingénieur; aussi, copie de toutes les soumissions, des contrats donnés, de la correspondance échangée entre les entrepreneurs qui ont soumissionné pour ces travaux et l'entrepreneur qui a obtenu les contrats et le département des Chemins de fer et Canaux à ce sujet; aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs depuis l'adjudication du contrat.

72a. Réponse supplémentaire à Adresse du 7 mai 1894.—Copie de l'ordre en conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de \$800 à John McNab et John Gallagher.

77c. Réponse supplémentaire à Adresse du 30 mars 1894.—Copie de toutes lettres, documents et états ayant rapport à l'adjudication, à William H. Davis et Fils, de l'entreprise de la construction d'un barrage à l'île Sheiks, se rattachant au canal Cornwall.

85. Réponse à Adresse du 6 février 1893.—Copie de toute correspondance, papiers et documents non encore soumis à la Chambre au sujet des négociations et

communications entre le gouvernement et les Etats-Unis concernant la réciprocité, les péages de canaux et les naufrages et remorquage.

86. Réponse à Adresse du 30 mars 1894.—Copie de la correspondance, instructions, arrêtés du conseil et rapports qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre relatifs à la ligne frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique.

87. Réponse à Ordre du 7 mai 1894.—Etat donnant le relevé détaillé des sommes d'argent déposées entre les mains du gouvernement comme garantie de l'exécution de travaux actuellement complétés, le nom de chaque entrepreneur qui a fait le dépôt, la date de chacun de ces dépôts et le montant d'intérêt accru sur chaque dépôt.

88. Réponse à Adresse du 30 mars 1894.—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports au conseil, arrêtés du conseil ou instructions administratives ayant trait à l'emploi de capitaines ou seconds porteurs de certificats de capacité sur les vapeurs naviguant dans les eaux fédérales ou faisant le service de traversiers, ou à l'exploitation de ces vapeurs ou bacs sans ces capitaines ou seconds.

89. Réponse à Adresse du 14 mai 1894.—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer et le révérend A. E. Burke et autres, au sujet du changement de la halte de voyageurs (*flag station*) de Mill River, sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, à Howlan Road, et de tous télégrammes et documents s'y rapportant; aussi, copie de toutes pétitions, etc., adverses au dit changement.

91. Réponse à Ordre du 16 avril 1894.—Etat indiquant toutes les terres assignées en partage à des Métis du Manitoba, pour lesquelles il n'a pas été émis de lettres patentes, et donnant, avec une désignation de la terre, le nom du concessionnaire et les raisons pour lesquelles la lettre patente n'a pas été émise.

M. Taylor propose,—Que la pétition de la Compagnie du Pont de Brockville et New-York, présentée ce jour,—demandant un acte pour prolonger le délai fixé pour commencer et terminer ses travaux,—soit maintenant lue et reçue, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.—Adopté.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie du Pont de Brockville et New-York,—demandant la passation d'un acte prolongeant d'une année le délai fixé pour commencer la construction de son pont sur le fleuve Saint-Laurent.

M. Haggart propose,—Que la Chambre se forme, demain, en comité général pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que les mots "construction première" dans la 1ère clause du chapitre 7 des Statuts de 1882, concernant un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique seront interprétés comme s'appliquant au premier pont en fer ou acier construit dans une localité, mais non à sa réfection ou à sa réparation.

Alors, M. Haggart informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

Sir John Thompson présente,—Réponse supplémentaire additionnelle à Adresse du 7 mai 1894,—Copie de toutes lettres, propositions, câblegrammes et correspondance, depuis le 1er janvier 1890, entre le gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie, concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le Canada et la Grande-Bretagne et entre le Canada et la France, et concernant les subventions demandées pour l'exécution de ces services ou que le gouvernement a proposé de payer pour les dits services. Aussi, copie de tout contrat ou projet de contrat au sujet de ce service de steamers.

L'ordre du jour, portant que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu,

Sir John Thompson propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
 Sir Richard Cartwright propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.
 Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

La motion est alors adoptée, et, en conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

MILICE.

281	{	Habillement et petit équipement.....	\$	12,000	00
	{	Gratifications à des officiers de la milice active réformés..		4,400	00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

282	<i>Chemin de fer Canadien du Pacifique</i> —Construction.....	4,000	00
283	<i>Chemin de fer Intercolonial</i> —Construction	73,000	00
284	<i>Chemin de fer Annapolis et Digby</i> —Construction	1,000	00
285	<i>Chemin de fer de ligne courte Montréal et Europe</i> —Pour payer une note de Borden, Ritchie et Compagnie, dans la cause du chemin de fer de ligne courte Montréal et Europe vs La Reine.....	18	00

CANAUX.

287	<i>Canal de Soulanges</i> —Construction	2,200	00
-----	---	-------	----

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

288	<i>Canal de Grenville</i> — Paiement final de F. Toms pour la reconstruction des murs en aile à la demi-écluse.....	3,365	00
	Paiement de 158 verges cubes de pierre pour les murs en pierre sèches.....	277	00
289	<i>Canal de la Vallée de la Trent</i> — Jugement de la cour de l'Echiquier, W. H. Hall vs La Reine. Frais dans la cause W. H. Hall vs La Reine.....	975	00
	Paiement final de Beatty et Fils pour dragage (Mandat du Gouverneur général).....	3,000	00
	Pour contribuer à la construction d'un pont tournant à la chute Fénélon.....	13,000	00
290	<i>Canal Lachine</i> —Frais, y compris appointements de la commission chargée de l'enquête relative aux sommes dépensées au canal Lachine (Mandat du Gouverneur général), \$1,351.79.....	10,000	00
	Réparation d'une brèche à l'écluse de Saint-Gabriel.....	1,804	00
291	<i>Barrage de Carillon</i> —Coût des réparations à la culée du barrage de Carillon (Mandat du Gouverneur général).....	6,000	00
	{ <i>Canal Rideau</i> — Pour la file de palplanches du Deep Cut, Ottawa—(Mandat du Gouverneur général).....	10,000	00
292	{ A la municipalité de Redford pour l'exhaussement de la chaussée au lac Rideau West	350	00
	{ Aux veuves des anciens éclusiers Deane et McGilvery pour bâtiments	451	00
	{ Balance sur l'entreprise de la cloison à Hog's Back.....	1,431	00

293	{	<i>Canal Welland</i> —	
		Pour réparer environ 500 pieds de la levée du canal qui se sont éboulés le 24 août 1891.....	\$ 4,000 00
		Indemnité à l'évaluateur nommé par l'Etat au sujet de la réclamation de M. John Carlston	200 00
		Pour payer à M. G. W. Reid le temps qu'il a dû chômer à raison de blessures.....	72 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—PERCEPTION DU REVENU.

339	{	<i>Canal Lachine</i> —Personnel.....	7,600 00
		Pour payer une gratification de 2 mois d'appointements à Antoine Nantelle, sous-gardien de pont, pont No 3, sur le canal Lachine, dont la résignation a été acceptée.....	76 00
		Pour payer une gratification de 2 mois d'appointements à Napoléon Guérin, éclusier, à l'écluse n° 4, côte Saint-Paul, canal Lachine, qui a été blessé le 2 juin 1893 dans l'exercice de ses fonctions.....	76 00
340	{	<i>Canal Welland</i> :—	
		Pour le remboursement de moitié des droits de péage payés par le capitaine D. Manson, sur 7,536 tonnes de houille, au taux de 10 centins par tonne.....	753 60
341		<i>Canal Williamsburg</i> —Personnel.....	1,500 00
342		<i>Canal Beauharnois</i> —Personnel, \$1,350; réparations, \$1,500.....	2,850 00
343		<i>Canal Saint-Pierre</i> —Pour payer à Dan. Fugère le temps où il a été retenu chez lui par suite de blessure.....	26 07
344		<i>Ecluse Sainte-Anne</i> —Personnel.....	40 00

XVIII.—SUBVENTIONS POSTALES ET DE STEAMERS.

159	Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et Londres, G.-B.	25,000 00
160	Communication à la vapeur entre Halifax, N.-E., et Terre-Neuve, <i>via</i> ports du Cap-Breton.....	2,000 00
161	Pour 3 lignes de steamers faisant le service entre Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles de l'Amérique du Sud	103,000 00
162	Service à la vapeur entre San-Francisco, Cal., et Victoria, C.-B.	5,000 00
163	Communication à la vapeur durant la saison de 1894, <i>i.e.</i> , depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre les îles de la Madeleine et la terre ferme.....	9,000 00
164	Communication à la vapeur durant la saison de 1894, <i>i.e.</i> , depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme.....	6,000 00
165	Communication à la vapeur durant l'exercice 1894-95, <i>i.e.</i> , depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le bassin de Gaspé, Québec et Dalhousie, N.-B....	12,500 00
166	Communication à la vapeur durant la saison de 1894, <i>i.e.</i> , depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou, N.-E., et Chéticamp.....	2,000 00
167	Communication à la vapeur durant la saison de 1894, <i>i.e.</i> , depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean, N.-B., et les ports du Bassin des Mines.....	3,000 00
168	Service à la vapeur durant la saison de 1894, <i>i.e.</i> , depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona, Saint-Pierre et Port-Mulgrave et Irish-Cove, East-Bay et Grand-Narrows, et Saint-Pierre, Irish-Cove et Grand-Narrows	7,000 00

169	Communication à la vapeur durant la saison de 1894, <i>i.e.</i> , pour pas moins de 32 voyages d'aller et retour entre Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E. <i>via</i> Yarmouth et ports intermédiaires.....	\$ 7,000 00
170	Communication à la vapeur, du 1er juillet 1894 au 30 juin 1895, entré Saint-Jean, Digby et Annapolis.....	12,500 00
171	Communication à la vapeur, pendant la saison de 1894 au 30 juin 1895, entre Pictou, N.-E., Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, I. P.-E.....	1,200 00
172	Communication à la vapeur, du 1er mai 1894 au 30 juin 1895, entre Grand-Manan et la terre ferme.....	4,666 66
173	Communication à la vapeur, du 1er avril 1894 au 30 juin 1895, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso, et entre Port-Mulgrave et Guysboro', et du 1er avril au 30 novembre 1894, entre Port-Mulgrave et Port-Hood.....	5,000 00
174	Communication à la vapeur entre Victoria, C.-B., et Nanaïmo (trois fois par semaine) et entre Nanaïmo, Comox et l'île Valdez (deux fois par semaine), arrêtant aux ports intermédiaires.....	6,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU—*Fin.*

HAVRES ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

301	{ Station de la quarantaine d'Halifax—Quai sur l'île Lawlor... Port-Maitland—Réparations au brise-lames—Pour indemniser A. McKinnon, entrepreneur, de la dépense supplémentaire encourue par lui, en se procurant en été au lieu d'en hiver, comme il avait calculé de le faire, le bois nécessaire pour les travaux entrepris.....	5,470 98
		273 75

Provinces maritimes en général.

304	Réparations en général et travaux dans les ports et rivières.....	1,000 00
-----	---	----------

Québec.

305	Réparations en général, travaux dans les ports et rivières et ponts.....	1,000 00
-----	--	----------

Ontario.

306	{ Port d'Owen-Sound.....	1,389 41
		{ Réparations en général, travaux dans les ports et rivières et ponts.....

Colombie Anglaise.

307	Station de la quarantaine de Williams-Head—Quai.....	10,394 29
-----	--	-----------

DRAGAGE.

308	{ Dragage dans la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick.....	1,000 00
		{ Québec et Ontario.....

PONTS ET CHAUSSÉES.

309	Cité d'Ottawa—Ponts sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau et ses abords—Montant du compte de la Compagnie Canadienne de Granit pour pavement.....	3,127 00
-----	---	----------

DIVERS.

310	{ Etudes topographiques et inspections.....	1,000 00	
		{ Services des commis et autres employés temporaires, y compris ceux de toutes personnes dont l'emploi est d'une date postérieure au 1er juillet 1882, nonobstant les dispositions contraires de la loi sur le service civil.....	3,100 00
		{ Galerie nationale des beaux-arts.....	300 00

SUBVENTIONS POSTALES ET SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS.

311	Somme à payer à la Compagnie de paquebots Allan pour le service entre la Grande-Bretagne et le Canada.....	\$ 126,533 33
312	Service de vapeurs entre Pictou, N.-E., Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, I.P.-E., du 10 mai à la clôture de la navigation en 1892, et à l'ouverture de la navigation au 30 juin 1893.....	1,200 00
313	Communication à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., Digby et Annapolis, N.-E., pendant les mois de janvier et février 1893.....	1,916 67
314	Communication à la vapeur entre Baddeck et Grand-Narrows, N.-E., du 19 février au 6 août 1893.....	1,410 00

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

315	{ Somme supplémentaire nécessaire pour le service postal en hiver.....	1,500 00
	{ Somme supplémentaire pour récompenser des personnes qui ont fait des sauvetages.....	500 00
	{ Soldes d'appointements dus à des inspecteurs de bestiaux, en 1893-94.....	1,333 33

PHARES ET SERVICE COTIER.

316	Gratification de retraite à John Hoar, ci-devant gardien du phare à Hope-Island, après 25 ans de service.....	450 00
-----	---	--------

PÊCHERIES.

317	{ Somme supplémentaire pour frais se rattachant aux affaires de la mer de Behring.....	7,500 00
	{ Frais se rattachant à l'arbitrage relatif à la mer de Behring et préparatifs préalables. Paiements pour services rendus, à faire à des membres du service civil, nonobstant les dispositions contraires de la loi sur le service civil.....	50,000 00
	{ Somme supplémentaire nécessaire pour le service de la protection des pêcheries.....	15,000 00
	{ Pour transformer le <i>Druid</i> en steamer à hélice, et renouveler ses machines.....	9,250 00
	{ Pour frais d'hommes de loi et dépenses incidentes.....	2,150 00
	{ Pour payer le solde dû à W. B. Deacon pour service rendu comme employé de la commission du homard en 1887.....	21 00
	{ Pour payer aux personnes suivantes \$15 chacune, pour la compilation et l'envoi de bordereaux quotidiens au bureau de renseignements sur les pêches, durant la saison 1893, savoir:— J. P. Brennan, R. Benoit, C. P. Le Lacheur, E. G. Randall, T. C. Cook, A. J. Clark, S. Ancoïn, J. M. Viets, Isaiah Thurber, R. McLean, Chas. Owen, E. A. Calder, J. C. Bourinot, J. H. Dunlop, Geo. Stalker, P. O'Toole, L. McKeen, J. M. McNutt, M. A. Dunn, Geo. Rowlings, A. G. Hamilton, P. T. Fougère, E. D. Tremaine, J. W. Taylor, E. E. Letson, D. Murray, J. A. D'Entremont, R. H. Bolman, W. C. Henley, D. McAulay, D. Urquhart.....	465 00
	{ Pour le paiement de certains percepteurs de douane pour services dans la distribution de permis de pêche aux navires américains, dans le cours de la saison de 1893.....	462 15
	{ Somme supplémentaire nécessaire pour dépenses diverses.....	1,000 00
	{ Somme supplémentaire pour l'exposition des pêches canadiennes; achat de spécimens pour l'exposition du département de l'Agriculture à Chicago, lesquels ont été subséquemment transférés au département de la Marine et des Pêcheries....	300 00

INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET RELEVÉS HYDROGRAPHIQUES.

318	{	Pour payer la part du gouvernement fédéral dans les frais du relevé de la côte méridionale de l'île Anticosti..... \$	10,031 41
		Arrérages de solde dus au capitaine de frégate J. G. Boulton, de la marine royale, en conformité des <i>Queen's Naval Regulations</i> , pour le temps pendant lequel il a eu la charge des relevés de la baie Georgienne.....	2,062 97
		Pour payer deux mois de gratification à la veuve de feu W. A. Ashe, ci-devant directeur de l'observatoire à Québec	158 32

SAUVAGES.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

320	Somme supplémentaire pour services de médecins.....	1,000 00
-----	---	----------

NOUVEAU-BRUNSWICK.

321	{	Pour permettre au département d'acheter une réserve pour les Sauvages d'Oromocto, et d'envoyer à Oromocto les Sauvages de Kingsclear et de St. Mary.....	600 00
		Pour payer la somme déjà votée et qui devrait avoir été payée à la succession de feu Charles Sargeant, ci-devant principal officier de la surintendance Nord-est du Nouveau-Brunswick, cette somme étant son traitement des mois d'avril et de mai 1893.....	66 66

ONTARIO ET QUÉBEC.

322	Pour faire poser une gouttière à la maison construite pour le commis à Manitowaning, et faire peindre cette maison.....	60 00
-----	---	-------

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

323	{	Pour payer à P. Ayles, médecin, les soins professionnels qu'il a rendus à H. H. Nash, victime d'un coup de feu reçu pendant qu'il était de service	59 00
		Montant additionnel nécessaire pour arpentages	700 00

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

324	{	Pour payer la proportion, imputable sur le gouvernement fédéral, des dépenses faites pour l'affrètement du vapeur "Quadra" et l'engagement de constables pour réprimer les troubles parmi les Sauvages de la côte du Nord-Ouest.....	761 34
		Pour acheter le privilège de chute d'eau, le canal d'écluse et le fossé de la Compagnie chinoise de mines.....	250 00
		Somme additionnelle pour frais de voyage	500 00
		Pour soins médicaux.	8,000 00
		Somme additionnelle nécessaire pour distribution de secours....	5,000 00

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

325	Somme nécessaire pour compléter le service de l'exercice.....	10,000 00
-----	---	-----------

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

326	{	Somme additionnelle nécessaire pour subvenir aux dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur.....	1,950 00
		Somme additionnelle nécessaire pour l'entretien des malades aliénés	5,000 00

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

275	Pour faire face aux frais de l'Exposition d'Anvers (Mandat du Gouverneur général).....	3,000 00
-----	--	----------

276	<i>Patent Record</i> —Somme supplémentaire nécessaire pour payer à l'imprimeur de la reine l'impression et la gravure du <i>Patent Record</i>	\$	2,800 00
277	} <i>Statistique</i> —Pour payer à l'imprimeur de la reine le coût de l' <i>Annuaire</i>		2,300 00
			2,750 00
278	<i>Fermes expérimentales</i> —Somme supplémentaire nécessaire pour combler les déficits de \$3,000 pour 1890-91, de \$1,580 pour 1891-92, et de \$2,220 pour 1892-93.....		6,800 00

IMMIGRATION.

279	} Pour payer à Henry Merrick et Thomas Connolly, ci-devant agents d'immigration, une gratification de retraite de \$1,200 chacun.....		2,400 00
			33 11
	} Pour permettre de payer à Wm. Anderson, interprète à Québec, en conséquence de l'arrêté du conseil du 11 janvier 1893, en sus de la somme votée pour son traitement en 1892-93.....		

QUARANTAINE.

280	} <i>Quarantaine des bestiaux</i> —Pour rembourser à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest une part des frais spéciaux encourus par elle dans le service de la quarantaine des bestiaux des colons dans les Territoires du Nord-Ouest, en conséquence de l'arrêté du conseil du 22 mars 1893.....		5,090 00
			6,378 00
	} Somme supplémentaire nécessaire pour appointements et salaires du personnel et autres frais d'existence de stations de quarantaine organisées ou encore à organiser et pour combattre les maladies qui pourront se manifester.....		

GOUVERNEMENT CIVIL.

265	} <i>Ministère de l'Agriculture</i> —Pour payer aux commis surnuméraires suivants leurs appointements depuis le 1er jusqu'au 31 janvier 1894, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraire :—		50 00
		John Thomson	38 75
		R. E. Armstrong.....	50 00
		T. H. Morgan.....	46 50
		T. B. Bassett.....	1,200 00
	} Pour pourvoir à un solde adverse reporté de 1892-93.....		

DIVERS.

333	Somme à affecter en secours aux Canadiens indigents en pays étrangers.....	500 00
-----	--	--------

DOUANES.

335	Pour payer à Miles Cowan, en sus de ses appointements comme commis au service de Sa Majesté, ses services en qualité de percepteur intérimaire des douanes à Windsor, Ont., de décembre 1889 à décembre 1892.....	600 00
-----	---	--------

REVENU DES TERRES FÉDÉRALES.

346	Somme nécessaire pour payer les appointements de J. C. Moore depuis le 19 novembre 1893, jusqu'au 20 mars 1894, à raison de \$2.50 par jour.....	305 00
-----	--	--------

ITEM AUXQUELS IL N'A PAS ETÉ POURVU.

347 Somme nécessaire pour couvrir les item restés sans prévision,
comme il appert par le rapport de l'Auditeur général, page
A-74.....\$ 332,578 19

Résolutions à rapporter.

VENDREDI, 6 juillet 1894.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 129) modifiant de nouveau le Statut Révisé concernant l'intérêt.

Bill (No 127) modifiant l'Acte du revenu consolidé et de l'audition.

Bill (No 97) concernant la seigneurie du Sault Saint-Louis.

Et aussi, adoptant, sans modification, les amendements faits par cette Chambre au Bill D (No 96) du Sénat, intitulé: "Acte constituant la Corporation de garantie générale du Canada,"

Et aussi,—avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill II (No 156) du Sénat, intitulé: "Acte concernant les maisons de refuge pour les femmes dans Ontario.

Sur motion de Sir John Thompson, le dit bill est lu la première fois.—Seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 12.56 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Charlton*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelles étaient, respectivement, la dette publique totale et la dette publique nette du Canada au 30 juin 1894 ?

M. *Monet*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelles sommes ont été payées à M. Alphonse Charlebois, entrepreneur, en rapport avec la construction du bloc Langevin ?

M. *Tisdale*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-il vrai que le colonel Powell a été suspendu ou destitué de la charge d'adjutant-général de la milice ? Dans l'un ou l'autre cas, pour quelle raison et dans quelles circonstances ? Le ministre de la Milice a-t-il eu connaissance de ce fait et y a-t-il donné son consentement ? Le gouvernement se propose-t-il de le réinstaller ?

M. *Featherston*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quels sont les montants et la valeur des articles exportés à titre de fret *via* les ports des Chûtes de Niagara et de Fort-Erié ? Et quels sont les montants et la valeur des articles exportés *via* les dits ports, par express ?

M. *Featherston*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quels sont les montants et la valeur des articles importés en Canada *via* les ports des Chûtes de Niagara et de Fort-Erié à titre de fret ? Et quels sont les montants et la valeur des articles importés par express *via* les dits ports ?

M. *Frémont*—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Le ministre des Chemins de fer est-il informé que la Compagnie de chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix permet, le long de sa voie entre Montmorency et Québec, l'érection d'un double rang de poteaux supportant 24 fils électriques sur chaque rang, lesquels fils électriques servent à transmettre des courants d'une grande force et d'un grand nombre de *watts*, et ne sont recouverts d'aucune matière isolante au grand danger des passants et des voyageurs ?

2. Est-ce l'intention du ministre de forcer la dite compagnie à faire enlever les dits fils électriques, ou à les faire recouvrir de matière isolante ?

M. *Frémont*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de proposer une loi d'application générale pour régler le degré de tension ou force de courants électriques, transmis sur les fils électriques, et pour ordonner dans la pose des dits fils les précautions jugées nécessaires par les électriciens compétents pour la sûreté du public ?

AVIS DE MOTIONS

No 78.

 OTTAWA, JEUDI, 5 JUILLET 1894.

 4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES,

 OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 74.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 6 JUILLET 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

1. Vu que le rapport du 29 mars 1893, ne contient pas toutes les questions incluses dans le rapport sur l'Industrie laitière, de 1892-93, votre comité recommande que la publication et la distribution du dit rapport soient complétées sans délai.

2. Votre comité recommande que les statistiques détaillées de l'Australasie soient imprimées pour l'usage des députés, en addition au sommaire déjà publié.

3. Vu que le comité ne tiendra plus de séances durant cette session, il recommande que son président soit autorisé d'ordonner l'impression, etc., de tous rapports ou réponses qui pourraient venir des deux Chambres, et de régler toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du Pont de Brockville et New-York, demandant la passation d'un acte prolongeant d'un an le délai fixé pour le commencement de ses travaux, et il constate qu'aucun avis n'a été publié; mais comme la nécessité de la demande ne s'est présentée que récemment, et qu'elle a pour objet d'enlever un doute au sujet de l'application de la clause 89 de l'Acte des chemins de fer, votre comité recommande la suspension de la règle 51 à ce sujet.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande aussi que la partie de la règle 49, qui limite le temps pour la présentation des bills privés, soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au bill à être présenté par la compagnie susdite.

Vu que la session tire à sa fin, votre comité recommande aussi que le bill soit placé sur la liste des ordres pour seconde lecture, ce jour, et aussi que la règle 60 soit suspendue dans l'espèce.

M. LaRivière, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

L'attention du comité a été attirée sur le fait que les rapporteurs officiels ont jusqu'à présent reçu leurs salaires avant le premier de chaque mois, à l'exception de MM. Campbell et Desjardins qui, tout en étant payés en même temps que leurs collègues, se trouvent à retirer, au lieu du salaire du mois courant, celui du mois écoulé, pour la raison que leur nomination a été faite postérieurement à celle des autres rapporteurs. Afin de mettre MM. Campbell et Desjardins sur le même pied que leurs collègues et de rendre les paiements uniformes, votre comité recommande que le salaire de ces deux messieurs leur soit aussi payé à l'avance.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie des Estacades de la Rivière des Français (à responsabilité limitée).

Bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié à la Rivière Détroit, et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, et le

Bill (No 138) constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron.

Sur motion de M. Taylor, les cinquième et sixième rapports du comité mixte des Impressions du Parlement sont adoptés.

Sur motion de M. Taylor, la 51ème règle et la partie de la 4ème règle qui limite le temps pour présenter des bills privés, sont suspendues au sujet de la pétition de la Compagnie du Pont de Brockville et New-York, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

M. Taylor présente alors un bill (No 157) à l'effet de faire revivre et amender de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de Brockville et New-York,—lequel est lu pour la première fois.

M. Taylor propose,—Que le dit bill soit inscrit sur la liste des ordres pour seconde lecture, ce jour, et que la règle 60 soit suspendue à ce sujet, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.—Adopté.

M. Wood (Brockville) met devant la Chambre,—Rapport, Relevés et Statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893 ; Partie III, Inspection des poids et mesures et du gaz.

Sur motion de Sir John Thompson, la Chambre décide de se former, lundi prochain, en comité général pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant les billets fédéraux, chapitre 31 des Statuts Révisés, en substituant les mots "vingt-cinq" au mot "vingt" dans la quatrième ligne de la clause 3.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 3 juillet courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XXV.—CONTROLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

206 Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service.\$ 8,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

258	} Département du Conseil privé du Canada—Pour payer, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraire, aux commis suivants leurs appointements depuis le 1er janvier jusqu'au 30 juin 1894, savoir :—	W. C. DesBrisay.....\$ 415 00
		F. Chadwick..... 452 50
		J. R. Fraser..... 362 00
		Pour pourvoir au paiement, depuis le 1er janvier jusqu'au 30 juin 1894, à H. P. Buck, de la somme allouée pour examen sur deux sujets facultatifs..... 50 00
259	} Ministère de la Justice—Pour payer à M. J. W. Hughes ses services depuis le 1er jusqu'au 31 janvier 1894, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraire..... 77 50	
		A R. F. Harris, pour deux sujets facultatifs, depuis le 1er juillet 1893 jusqu'au 1er juillet 1894..... 100 00

	{ Nouvelle somme requise pour dépenses imprévues.....\$	2,000 00
	{ <i>Secrétariat d'Etat</i> —Pour payer à G. de La Porte, ses services de commis surnuméraire dans la division des archives.....	62 00
260	{ Pour couvrir les dépenses encourues pour traduire en justice des personnes coupables de s'être substituées à des candidats aux examens du service civil à Montréal.....	150 00
	{ <i>Ministère du Revenu de l'intérieur</i> —A Achille Fréchette, pour traduction.....	4 70
261	{ Nouvelle somme requise pour dépenses imprévues.....	1,000 00
	{ <i>Ministère des Postes</i> —Somme estimée en moins en 1892-93 et payée à même le budget de 1893-94:—	
	Pour commis et autres aides, juin 1893.....\$	663 31
	Pour impressions (mai et juin 1893).....	2,839 25
262	{ Pour papeterie.....	843 87
	Pour télégrammes, etc., juin 1893.....	98 81
		4,445 24
	{ Somme estimée en moins dans le budget de 1893-94:—	
	Pour commis et autres aides.....	2,000 00
263	{ <i>Ministère des Chemins de fer et Canaux</i> —Pour payer à M. J. E. W. Currier ses appointements de secrétaire particulier du ministre des Chemins de fer et Canaux, depuis le 1er avril jusqu'au 1er mai 1893.....	56 45
264	{ <i>Ministère des Travaux publics</i> —Nouvelle somme requise pour dépenses imprévues.....	500 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

266	<i>Cour de l'Echiquier du Canada</i> —Pour pourvoir à l'augmentation des appointements du registraire à raison de \$50 par année, depuis le 1er janvier 1894.....	25 00
-----	---	-------

PÉNITENCIERS.

267	{ <i>Pénitencier de Kingston</i> —Pour pourvoir au traitement du révérend J. V. Neville, aumônier, à \$1,200 par année, depuis le 1er décembre 1893 au 30 juin 1894, nonobstant les dispositifs de la loi des pénitenciers à ce contraire.....	116 67
	{ Pour pourvoir à une machine à ficelle d'engerbage.....	29,000 00
268	{ <i>Pénitencier du Manitoba</i> —Pour pourvoir à l'augmentation des appointements de D. Farquhar, instructeur de maçonnerie et de carrière, à \$1,000, depuis le 1er juillet 1893 jusqu'au 30 juin 1894, nonobstant les dispositifs de la loi des pénitenciers à ce contraire.....	400 00
269	{ <i>Pénitencier de la Colombie-Britannique</i> —Pour payer au révérend H. H. Gowan, aumônier protestant, nommé le 21 mai 1894, à raison de \$600 par année, nonobstant les dispositifs de la loi des pénitenciers à ce contraire.....	11 10

LÉGISLATION.

SÉNAT.

270	Pour 4 pages pendant 15 jours supplémentaires à raison de \$1.50 chacun par jour.....	90 00
-----	---	-------

CHAMBRE DES COMMUNES.

	{ Pour couvrir la somme dépensée pour traduction française depuis le 1er juillet 1893.....	1,600 00
	{ Pour deux commis surnuméraires pendant la session de 1894, à \$300.....	600 00
	{ Pour 5 valises en cuir pour nouveaux membres élus depuis la dernière session.....	125 00

	Pour pourvoir, à raison de \$50 par année, à l'augmentation prévue par le statut, depuis le 1er janvier 1894, des appointements de MM. Chamberlain et Cameron.....	\$ 50 00
	Pour une gratification à la veuve de T. J. Richardson, en son vivant l'un des sténographes officiels de la Chambre des Communes.....	1,000 00
	Sommes additionnelles requises par le fait que la session dépasse 100 jours—	
271	Commis de la session	800 00
	Traducteurs français de la section.....	200 00
	Frais des comités—	
	Sténographes et témoins.....	1,500 00
	Secrétaires des sténographes des Débats.....	200 00
	<i>Prévisions du serg.-nt-d'armes.</i>	
	Messagers	900 00
	Pages.....	216 00
	Femmes de journée.....	75 00
	Préposé au gaz.....	10 00
	Serviteurs.....	20 00

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

272	Pour donner une gratification de 15 jours de gages de surcroît à \$2.50 par jour, en considération du peu de durée de la session de 1893, aux messagers de session dont les noms suivent : Joseph Lafontaine et T. W. Hodgins, \$37.50 chacun.	75 00
	Pour le paiement des gages des messagers de session pour cent jours pendant la session de 1894 à \$2.50 par jour.....	500 00

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

Ontario.

294	Bassin de radoub de Kingston, balance due pour la construction du caisson en fer	782 97
-----	--	--------

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

ÉDIFICES PUBLICS.

Nouvelle-Ecosse.

295	Station de la quarantaine d'Halifax sur l'île de Lawlor.....	8,217 33
-----	--	----------

Nouveau-Brunswick.

296	Douane de Saint-Jean....	38,000 00
-----	--------------------------	-----------

Colombie Anglaise.

297	Station de la quarantaine de Williams-Head—Édifices, service d'eau, etc.....	32,460 90
-----	--	-----------

Édifices publics en général.

298	Édifices publics en général.....	3,000 00
-----	----------------------------------	----------

Réparations, mobilier, chauffage, etc.

299	Édifices du parlement—Renouvellement des chaudières.....	5,000 00
	Chauffage des édifices publics à Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et surveillants.....	9,000 00
	Service téléphonique—Édifices publics, Ottawa.....	400 00
	Éclairage des édifices publics—Montant additionnel nécessaire.....	6,000 00

STATIONS AGRONOMIQUES.

300	Améliorations, renouvellements, réparations, etc., aux édifices, clôtures, etc.....\$	1,200 00
	<i>Ile du Prince-Edouard.</i>	
302	Creek des Neuf-Milles.....	84 00
	<i>Nouveau-Brunswick.</i>	
303	{ Quai de ballastage de Campbellton, etc.....	1,732 50
	{ Quai de Tracadie	1,200 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 4 juillet courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

FRAIS D'ADMINISTRATION.

256	Nouvelle somme payée à M. Thomas Skinner pour services en rapport avec le transfert de l'agence financière à Londres...\$	1,000 00
257	Pour payer aux agents de la couronne pour les colonies une demie de 1 pour 100 de commission et un quart de 1 pour 100 de courtage sur la somme de l'emprunt racheté de la Colombie-Britannique.....	3,500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 5 juillet courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

MILICE.

281	{ Habillement et petit équipement.....\$	12,000 00
	{ Gratifications à des officiers de la milice active réformés.. ..	4,400 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

282	<i>Chemin de fer Canadien du Pacifique</i> —Construction.....	4,000 00
283	<i>Chemin de fer Intercolonial</i> —Construction	73,000 00
284	<i>Chemin de fer Annapolis et Digby</i> —Construction	1,000 00
285	<i>Chemin de fer de ligne courte Montréal et Europe</i> —Pour payer une note de Borden, Ritchie et Compagnie, dans la cause du chemin de fer de ligne courte Montréal et Europe vs La Reine.....	18 00

CANAUX.

287	<i>Canal de Soulanges</i> —Construction	2,200 00
-----	---	----------

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

288	<i>Canal de Grenville</i> — Paiement final de F. Toms pour la reconstruction des murs en aile à la demi-écluse.....	3,365 00
	Paiement de 158 verges cubes de pierre pour les murs en pierre sèches.....	277 00
289	<i>Canal de la Vallée de la Trent</i> — Jugement de la cour de l'Echiquier, W. H. Hall vs La Reine.	975 00
	Frais dans la cause W. H. Hall vs La Reine.....	400 00
	Paiement final de Beatty et Fils pour dragage (Mandat du Gouverneur général).....	3,000 00
	Pour contribuer à la construction d'un pont tournant à la chute Fénelon.....	13,000 00
290	<i>Canal Lachine</i> —Frais, y compris appointements de la commission chargée de l'enquête relative aux sommes dépensées au canal Lachine (Mandat du Gouverneur général), \$1,351.79.....	10,000 00

	Réparation d'une brèche à l'écluse de Saint-Gabriel.....\$	1,804 00
291	<i>Barrage de Carillon</i> —Coût des réparations à la culée du barrage de Carillon (Mandat du Gouverneur général).....	6,000 00
	<i>Canal Rideau</i> —	
	Pour la file de palplanches du Deep Cut, Ottawa—(Mandat du Gouverneur général).....	10,000 00
292	A la municipalité de Redford pour l'exhaussement de la chaussée au lac Rideau West	350 00
	Aux veuves des anciens éclusiers Deane et McGilvery pour bâtiments	451 00
	Balance sur l'entreprise de la cloison à Hog's Back.....	1,431 00
	<i>Canal Welland</i> —	
293	Pour réparer environ 500 pieds de la levée du canal qui se sont éboulés le 24 août 1891.....	4,000 00
	Indemnité à l'évaluateur nommé par l'Etat au sujet de la réclamation de M. John Carlston	200 00
	Pour payer à M. G. W. Reid le temps qu'il a dû chômer à raison de blessures.....	72 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—PERCEPTION DU REVENU.

	<i>Canal Lachine</i> —Personnel.....	7,600 00
339	Pour payer une gratification de 2 mois d'appointements à Antoine Nantelle, sous-gardien de pont, pont No 3, sur le canal Lachine, dont la résignation a été acceptée.....	76 00
	Pour payer une gratification de 2 mois d'appointements à Napoléon Guérin, éclusier, à l'écluse n° 4, côte Saint-Paul, canal Lachine, qui a été blessé le 2 juin 1893 dans l'exercice de ses fonctions.....	76 00
	<i>Canal Welland</i> —	
340	Pour le remboursement de moitié des droits de péage payés par le capitaine D. Manson, sur 7,536 tonnes de houille, au taux de 10 centins par tonne.....	753 60
341	<i>Canal Williamsburg</i> —Personnel	1,500 00
342	<i>Canal Beauharnois</i> —Personnel, \$1,350; réparations, \$1,500.....	2,850 00
343	<i>Canal Saint-Pierre</i> —Pour payer à Dan. Fugère le temps où il a été retenu chez lui par suite de blessure.....	26 07
344	<i>Ecluse Sainte-Anne</i> —Personnel.....	40 00

XVIII.—SUBVENTIONS POSTALES ET DE STEAMERS.

159	Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et Londres, G.-B.	25,000 00
160	Communication à la vapeur entre Halifax, N.-E., et Terre-Neuve, via ports du Cap-Breton.....	2,000 00
161	Pour 3 lignes de steamers faisant le service entre Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles de l'Amérique du Sud	103,000 00
162	Service à la vapeur entre San-Francisco, Cal., et Victoria, C.-B.	5,000 00
163	Communication à la vapeur durant la saison de 1894, <i>i.e.</i> , depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre les îles de la Madeleine et la terre ferme.....	9,000 00
164	Communication à la vapeur durant la saison de 1894, <i>i.e.</i> , depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'île du Prince-Édouard et la terre ferme.....	6,000 00
165	Communication à la vapeur durant l'exercice 1894-95, <i>i.e.</i> , depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le bassin de Gaspé, Québec et Dalhousie, N.-B.	12,500 00
166	Communication à la vapeur durant la saison de 1894, <i>i.e.</i> , depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou, N.-E., et Chéticamp....	2,000 00

167	Communication à la vapeur durant la saison de 1894, <i>i.e.</i> , depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean, N.-B., et les ports du Bassin des Mines.....	\$ 3,000 00
168	Service à la vapeur durant la saison de 1894, <i>i.e.</i> , depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona, Saint-Pierre et Port-Mulgrave et Irish-Cove, East-Bay et Grand-Narrows, et Saint-Pierre, Irish-Cove et Grand-Narrows	7,000 00
169	Communication à la vapeur durant la saison de 1894, <i>i.e.</i> , pour pas moins de 32 voyages d'aller et retour entre Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E. <i>via</i> Yarmouth et ports intermédiaires	7,000 00
170	Communication à la vapeur, du 1er juillet 1894 au 30 juin 1895, entre Saint-Jean, Digby et Annapolis.....	12,500 00
171	Communication à la vapeur, pendant la saison de 1894 au 30 juin 1895, entre Pictou, N.-E., Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, I. P.-E	1,200 00
172	Communication à la vapeur, du 1er mai 1894 au 30 juin 1895, entre Grand-Manan et la terre ferme.....	4,666 66
173	Communication à la vapeur, du 1er avril 1894 au 30 juin 1895, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso, et entre Port-Mulgrave et Guysboro', et du 1er avril au 30 novembre 1894, entre Port-Mulgrave et Port-Hood.....	5,000 00
174	Communication à la vapeur entre Victoria, C.-B., et Nanaïmo (trois fois par semaine) et entre Nanaïmo, Comox et l'Île Valdez (deux fois par semaine), arrêtant aux ports intermédiaires.....	6,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU—*Fin.*

HAVRES ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

301	{	Station de la quarantaine d'Halifax—Quai sur l'île Lawlor... Port-Maitland—Réparations au brise-lames—Pour indemniser A. McKinnon, entrepreneur, de la dépense supplémentaire encourue par lui, en se procurant en été au lieu d'en hiver, comme il avait calculé de le faire, le bois nécessaire pour les travaux entrepris.....	5,470 98 273 75
-----	---	--	--------------------

Provinces maritimes en général.

304	Réparations en général et travaux dans les ports et rivières	1,000 00
-----	--	----------

Québec.

305	Réparations en général, travaux dans les ports et rivières et ponts.	1,000 00
-----	--	----------

Ontario.

306	{	Port d'Owen-Sound.....	1,389 41
		Réparations en général, travaux dans les ports et rivières et ponts.	1,000 00

Colombie Anglaise.

307	Station de la quarantaine de Williams-Head—Quai.....	10,394 29
-----	--	-----------

DRAGAGE.

308	{	Dragage dans la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick.....	1,000 00
		Québec et Ontario.....	4,000 00

PONTS ET CHAUSSÉES.

309	Cité d'Ottawa—Ponts sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau et ses abords—Montant du compte de la Compagnie Canadienne de Granit pour pavement.....	3,127 00
-----	---	----------

DIVERS.

310	{	Etudes topographiques et inspections.....	\$ 1,000 00
		Services des commis et autres employés temporaires, y compris ceux de toutes personnes dont l'emploi est d'une date postérieure au 1er juillet 1882, nonobstant les dispositions contraires de la loi sur le service civil.	3,100 00
		Galerie nationale des beaux-arts.....	300 00

SUBVENTIONS POSTALES ET SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS.

311	Somme à payer à la Compagnie de paquebots Allan pour le service entre la Grande-Bretagne et le Canada.....	126,533 33
312	Service de vapeurs entre Pictou, N.-E., Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, I.P.-E., du 10 mai à la clôture de la navigation en 1892, et à l'ouverture de la navigation au 30 juin 1893.....	1,200 00
313	Communication à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., Digby et Annapolis, N.-E., pendant les mois de janvier et février 1893.....	1,916 67
314	Communication à la vapeur entre Baddeck et Grand-Narrows, N.-E., du 19 février au 6 août 1893	1,410 00

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

315	{	Somme supplémentaire nécessaire pour le service postal en hiver.	1,500 00
		Somme supplémentaire pour récompenser des personnes qui ont fait des sauvetages.....	500 00
		Soldes d'appointements dus à des inspecteurs de bestiaux, en 1893-94.....	1,333 33

PHARES ET SERVICE COTIER.

316	Gratification de retraite à John Hoar, ci-devant gardien du phare à Hope-Island, après 25 ans de service.	450 00
-----	--	--------

PÊCHERIES.

317	{	Somme supplémentaire pour frais se rattachant aux affaires de la mer de Behring	7,500 00
		Frais se rattachant à l'arbitrage relatif à la mer de Behring et préparatifs préalables. Paiements pour services rendus, à faire à des membres du service civil, nonobstant les dispositions contraires de la loi sur le service civil.....	50,000 00
		Somme supplémentaire nécessaire pour le service de la protection des pêcheries.....	15,000 00
		Pour transformer le <i>Druid</i> en steamer à hélice, et renouveler ses machines.....	9,250 00
		Pour frais d'hommes de loi et dépenses incidentes.....	2,150 00
		Pour payer le solde dû à W. B. Deacon pour service rendu comme employé de la commission du homard en 1887.....	21 00
		Pour payer aux personnes suivantes \$15 chacune, pour la compilation et l'envoi de bordereaux quotidiens au bureau de renseignements sur les pêches, durant la saison 1893, savoir:— J. P. Brennan, R. Benoit, C. P. Le Lacheur, E. G. Randall, T. C. Cook, A. J. Clark, S. Aucoin, J. M. Viets, Isaiah Thurber, R. McLean, Chas. Owen, E. A. Calder, J. C. Bourinot, J. H. Dunlop, Geo. Stalker, P. O'Toole, L. McKeen, J. M. McNutt, M. A. Dunn, Geo. Rowlings, A. G. Hamilton, P. T. Fougère, E. D. Tremaine, J. W. Taylor, E. E. Letson, D. Murray, J. A. D'Entremont, R. H. Bolman, W. C. Henley, D. McAulay, D. Urquhart.....	465 00

{	Pour le paiement de certains percepteurs de douane pour services dans la distribution de permis de pêche aux navires américains, dans le cours de la saison de 1893.....\$	462 15
	Somme supplémentaire nécessaire pour dépenses diverses.....	1,000 00
	Somme supplémentaire pour l'exposition des pêches canadiennes; achat de spécimens pour l'exposition du département de de l'Agriculture à Chicago, lesquels ont été subséquemment transférés au département de la Marine et des Pêcheries....	300 00

INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET RELEVÉS HYDROGRAPHIQUES.

318 {	Pour payer la part du gouvernement fédéral dans les frais du relevé de la côte méridionale de l'île Anticosti.....	10,031 41
	Arrérages de solde dus au capitaine de frégate J. G. Boulton, de la marine royale, en conformité des <i>Queen's Naval Regulations</i> , pour le temps pendant lequel il a eu la charge des relevés de la baie Georgienne.....	2,062 97
	Pour payer deux mois de gratification à la veuve de feu W. A. Ashe, ci-devant directeur de l'observatoire à Québec	158 32

SAUVAGES.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

320	Somme supplémentaire pour services de médecins.....	1,000 00
-----	---	----------

NOUVEAU-BRUNSWICK.

321 {	Pour permettre au département d'acheter une réserve pour les Sauvages d'Oromocto, et d'envoyer à Oromocto les Sauvages de Kingsclear et de St. Mary.....	600 00
	Pour payer la somme déjà votée et qui devrait avoir été payée à la succession de feu Charles Sargeant, ci-devant principal officier de la surintendance Nord-est du Nouveau-Brunswick, cette somme étant son traitement des mois d'avril et de mai 1893.....	66 66

ONTARIO ET QUÉBEC.

322	Pour faire poser une gouttière à la maison construite pour le commis à Manitowaning, et faire peindre cette maison.....	60 00
-----	---	-------

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

323 {	Pour payer à P. Ayles, médecin, les soins professionnels qu'il a rendus à H. H. Nash, victime d'un coup de feu reçu pendant qu'il était de service	59 00
	Montant additionnel nécessaire pour arpentages	700 00

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

324 {	Pour payer la proportion, imputable sur le gouvernement fédéral, des dépenses faites pour l'affrètement du vapeur "Quadra" et l'engagement de constables pour réprimer les troubles parmi les Sauvages de la côte du Nord-Ouest.....	761 34
	Pour acheter le privilège de chute d'eau, le canal d'écluse et le fossé de la Compagnie chinoise de mines.....	250 00
	Somme additionnelle pour frais de voyage	500 00
	Pour soins médicaux.	8,000 00
	Somme additionnelle nécessaire pour distribution de secours....	5,000 00

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

325	Somme nécessaire pour compléter le service de l'exercice.....	10,000 00
-----	---	-----------

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

326	{	Somme additionnelle nécessaire pour subvenir aux dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur.....\$	1,950 00
		Somme additionnelle nécessaire pour l'entretien des malades aliénés.....	5,000 00

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

275		Pour faire face aux frais de l'Exposition d'Anvers (Mandat du Gouverneur général).....	3,000 00
276		<i>Patent Record</i> —Somme supplémentaire nécessaire pour payer à l'imprimeur de la reine l'impression et la gravure du <i>Patent Record</i>	2,800 00
277	{	<i>Statistique</i> —Pour payer à l'imprimeur de la reine le coût de l' <i>Annuaire</i>	2,300 00
		Pour la compilation de données statistiques demandées par le parlement, non prévues dans le crédit spécial voté à la même fin.....	2,750 00
278		<i>Fermes expérimentales</i> —Somme supplémentaire nécessaire pour combler les déficits de \$3,000 pour 1890-91, de \$1,580 pour 1891-92, et de \$2,220 pour 1892-93.....	6,800 00

IMMIGRATION.

279	{	Pour payer à Henry Merrick et Thomas Connolly, ci-devant agents d'immigration, une gratification de retraite de \$1,200 chacun.....	2,400 00
		Pour permettre de payer à Wm. Anderson, interprète à Québec, en conséquence de l'arrêté du conseil du 11 janvier 1893, en sus de la somme votée pour son traitement en 1892-93.....	33 11

QUARANTAINE.

280	{	<i>Quarantaine des bestiaux</i> —Pour rembourser à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest une part des frais spéciaux encourus par elle dans le service de la quarantaine des bestiaux des colons dans les Territoires du Nord-Ouest, en conséquence de l'arrêté du conseil du 22 mars 1893.....	5,090 00
		Somme supplémentaire nécessaire pour appointements et salaires du personnel et autres frais d'existence de stations de quarantaine organisées ou encore à organiser et pour combattre les maladies qui pourront se manifester.....	6,378 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

265	{	<i>Ministère de l'Agriculture</i> —Pour payer aux commis surnuméraires suivants leurs appointements depuis le 1er jusqu'au 31 janvier 1894, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraire :—	
		John Thomson.....	50 00
		R. E. Armstrong.....	38 75
		T. H. Morgan.....	50 00
		T. B. Bassett.....	46 50
		Pour pourvoir à un solde adverse reporté de 1892-93.....	1,200 00

DIVERS.

333		Somme à affecter en secours aux Canadiens indigents en pays étrangers.....	500 00
-----	--	--	--------

DOUANES.

335	Pour payer à Miles Cowan, en sus de ses appointements comme commis au service de Sa Majesté, ses services en qualité de percepteur intérimaire des douanes à Windsor, Ont., de décembre 1889 à décembre 1892.....\$	600 00
-----	---	--------

REVENU DES TERRES FÉDÉRALES.

346	Somme nécessaire pour payer les appointements de J. C. Moore depuis le 19 novembre 1893, jusqu'au 20 mars 1894, à raison de \$2.50 par jour.....	305 00
-----	--	--------

ITEM AUXQUELS IL N'A PAS ETÉ POURVU.

347	Somme nécessaire pour couvrir les item restés sans prévision, comme il appert par le rapport de l'Auditeur général, page A-14.....	332,578 19
-----	--	------------

Le bill (No 126) modifiant le Code Criminel, 1892, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à lundi prochain.

Le Bill (No 122) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

M. Wood (Brockville) présente un bill (No 158) modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

L'ordre du jour pour réception du rapport du comité général sur certaines résolutions concernant un drawback sur certains articles, est rescindé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

▲CCISE.

336	{	Pour payer à la Compagnie anglo-américaine de billets de banque les dommages-intérêts adjugés par la cour d'Echiquier pour les estampilles qu'elle avait en moins lors de l'adoption du changement de système:—	
		Montant adjugé.....\$	3,503 90
		Frais du procès.....	485 00
		Somme additionnelle nécessaire.....	3,989 80
		Commission d'accise aux préposés des douanes—Somme additionnelle nécessaire.....	5,000 00
	{	Pour payer M. A. E. Mills, de Smith's Falls, de l'ouvrage fait pour ce département, de mai 1892 au 30 juin 1893, "inspection des huiles canadiennes".....	75 00

INSPECTION DU GAZ.

337	Pour défrayer l'inspection du gaz à Vancouver, New-Westminster et Nanaimo, 3 inspecteurs à \$100 par année, du 1er décembre 1893, 7 mois.....	175 00
-----	---	--------

POIDS ET MESURES.

338	{	Pour payer à M. T. H. McKenzie, ex-inspecteur à Hamilton, un montant égal à la différence existant entre sa pension de retraite et son traitement comme inspecteur, ses services ayant été requis durant le mois qui a suivi sa retraite.	
		Traitement mensuel comme inspecteur.....	\$114 33
		Pension de retraite do	32 67
	{	Dépenses casuelles, poids et mesures.	81 66 2,000 00

POSTES.

345	{	Pour compléter les paiements pour le service des malles par chemins de fer et paquebots, étant la différence entre le montant voté par le parlement et le montant nécessaire à cet effet.....	44,800 00
		Somme nécessaire pour compléter les paiements pour le service des malles, exercice 1893-94.....	30,000 00
		Somme requise pour compléter les paiements au taux autorisé pour l'allocation provisoire au Manitoba et dans la Colombie-Britannique.....	600 00

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

La Chambre reprend en considération, en comité général, le bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal,—lequel est rapporté avec des amendements et délibéré tel qu'amendé.—Troisième lecture, lundi prochain.

Le bill (No 23) concernant l'Ordonnance No 32, de 1893, des Territoires du Nord-Ouest, autorisant la municipalité de la ville d'Edmonton à construire et exploiter un tramway; est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé. (Titre changé en celui de "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain d'Edmonton.")

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 139) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa.

Bill (No 132) concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer électrique bycicle de Boynton.

Bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.

Le bill (No 157) à l'effet de faire revivre et amender de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Brockville et New-York, est lu pour la seconde fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XLII.—DÉPARTEMENT DU COMMERCE.

{	Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des départements du commerce et des douanes.....\$	1,000 00

253	} Pour faire face à la proportion de dépenses payables par le Canada pour le conseil international des douanes à Bruxelles.....\$	600 00
		Agences commerciales, y compris les dépenses se rapportant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales.....

XII.—FONDS DE RETRAITE.

95	Allocation supplémentaire à M. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-B.....	240 00
----	--	--------

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CANAUX.

286	Canal de Lachine—Construction.....	12,500 00
-----	------------------------------------	-----------

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

274	Somme supplémentaire nécessaire pour faire face aux frais de l'exposition universelle de Chicago (Mandat du Gouverneur général).....	25,000 00
329	Somme nécessaire pour rembourser la prime payée sur une coupe de bois, et aussi pour rembourser les dépenses d'arpentage de certaines coupes de bois, toutes situées dans le territoire en litige.....	3,250 00
330	Somme nécessaire pour rembourser à la police à cheval du Nord-Ouest les secours distribués aux Métis indigents du Nord-Ouest.....	500 00
332	Pour faire des avances de grain de semence aux colons des Territoires du Nord-Ouest.....	51,903 67

VI.—PÉNITENCIERS.

52	Kingston.....	200,065 73
----	---------------	------------

DIVERS—*Suite.*

328	Classification des anciennes archives de la province de Canada au bureau du Conseil privé.....	500 00
-----	--	--------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, lundi prochain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 99) concernant la Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent.

Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Bill (No 121) à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest.

Et aussi, adoptant le bill (No 72) à l'effet de refondre et modifier certains actes relatifs à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, avec un amendement qui est comme suit :—

Page 10, ligne 23, à l'article 31 substituez le suivant:—
"31. Les droits, pouvoirs et immunités conférés à la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, par les Actes y relatifs, en ce qui concerne la construction, l'entretien et l'exploitation d'un pont sur la rivière Ottawa, à ou près la cité d'Ottawa, et des ouvrages se rattachant à ce pont, sont, nonobstant toute disposition des dits Actes, déclarés par le présent avoir continué de subsister et être encore en vigueur; et le dit pont devra se commencer dans l'année qui suivra la sanction du présent Acte; sans quoi, les pouvoirs accordés pour sa construction par les Actes susmentionnés cesseront et prendront fin."

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *McCarthy*—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Le collecteur des douanes au port de Montréal a-t-il saisi, le 1er mai 1894, certains livres importés par M. Norman Murray en alléguant qu'ils étaient d'un caractère immoral et indécent ?

2. Le commissaire des douanes a-t-il fait un rapport, donné une opinion ou fait une recommandation, au sujet de la dite saisie, au Contrôleur des douanes ?

3. Si oui, quand ce rapport, cette opinion ou cette recommandation ont-ils été donnés et quelle en était la teneur ?

4. Le Contrôleur a-t-il donné une décision concernant cette saisie ? Si oui, laquelle ?

5. M. Norman Murray a-t-il écrit au Contrôleur des douanes, le 12 juin dernier, demandant si le commissaire avait fait un rapport sur cette saisie, et quelle décision avait prise le Contrôleur des douanes ?

6. Si oui, le Contrôleur a-t-il répondu à la lettre de M. Murray ?

M. Girouard (Jacques-Cartier)—Lors de la troisième lecture du Bill (No 68) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal—Que l'ordre pour la troisième lecture soit rescindé, et que le bill soit renvoyé en comité général avec pouvoir d'y insérer la clause suivante de la charte locale comme clause 3 :—“ Le capital social de la compagnie sera de cinq cent mille piastres divisé en cinq mille parts de cent piastres chacune, avec le droit d'augmenter ce capital jusqu'à un million de piastres, lorsqu'une majorité des actionnaires en décidera ainsi.”

M. Girouard (Deux-Montagnes)—Lors de la troisième lecture du Bill (No 68) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec pouvoir de l'amender en insérant après le mot “Terrebonne” dans la clause 6, les mots “Deux-Montagnes.”

No 74.

OTTAWA, VENDREDI, 6 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellence Majesté la Reine

1894

No 75.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, LUNDI, 9 JUILLET 1894.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reques :—

De Augustus Porter et autres, de McLean et Parham, comté de Addington ; et du conseil municipal de la cité de Kingston, tous d'Ontario ; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

De Charles Brinton et autres, pêcheurs, de Port-Lorne et des environs, comté de Annapolis, Nouvelle-Ecosse ; demandant qu'il soit enjoint aux pêcheurs de homard de ne pas causer de dommages aux pêcheries de hareng dans ces localités.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria ; et le

Bill (No 157) à l'effet de faire revivre et amender de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Brockville et New-York.

Vu l'époque avancée de la session, votre comité recommande que ces bills soient inscrits sur les ordres du jour de ce jour immédiatement après les affaires de routine, pour être pris en considération en comité général.

M. Tisdale propose,—Que les deux bills qui précèdent soient inscrits sur les ordres du jour de ce jour, immédiatement après les affaires de routine, pour être pris en considération en comité général, conformément à la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Attention ayant été appelée sur le fait que la motion propose de changer, sans avis préalable, la 22e règle de procédure ;

M. l'Orateur décide : “ Qu'elle est irrégulière et ne peut pas être faite.”

M. Wallace présente,—Réponse à Adresse du 27 avril 1892,—Copie de toute correspondance, mémoires, ordonnances ministérielles et ordres en conseil se rapportant en quelque manière à l'enlèvement du droit d'exportation sur les billots et autres bois non manufacturés exportés du Canada aux Etats-Unis.

Aussi,—Réponse à Ordre du 9 mai 1892,—Copie du rapport de l'inspecteur des douanes, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à Whyccomah, comté d'Inverness.

Sur motion de M. Girouard (Jacques-Cartier), l'ordre pour la troisième lecture du bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal, est rescindé, et le bill est renvoyé en comité général afin d'y faire certains amendements.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité sur le dit bill, qui est amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie des Estacades de la Rivière des Français (à responsabilité limitée).

Bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié à la Rivière Détroit, et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, et le

Bill (No 138) constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Huron. (Titre changé en celui de "Acte constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Huron et Baie Georgienne.")

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 72) à l'effet de refondre et modifier certains actes relatifs à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, sont pris en considération, et adoptés.

Le bill T (No 148) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James St. George Dillon," est lu pour la seconde fois, sur division, et renvoyé au comité des Bills Privés avec la preuve faite devant le comité des Divorces du Sénat :—

Sir John Thompson propose,—Que le bill (No 126) modifiant le Code Criminel, 1892, soit maintenant lu la troisième fois.

M. McCarthy propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général, avec pouvoir d'en amender la clause 22.—Adopté.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général sur le dit bill, qui est amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 6 juillet courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

ACCISE.

336	{ Pour payer à la Compagnie anglo-américaine de billets de banque les dommages-intérêts adjugés par la cour d'Echiquier pour les estampilles qu'elle avait en mains lors de l'adoption du changement de système :— Montant adjugé.....\$ Frais du procès.....	3,503 90
		485 00
		3,989 80
		5,000 00
337	{ Somme additionnelle nécessaire..... Commission d'accise aux préposés des douanes—Somme additionnelle nécessaire.....	600 00
		75 00
	{ Pour payer M. A. E. Mills, de Smith's Falls, de l'ouvrage fait pour ce département, de mai 1892 au 30 juin 1893, "inspection des huiles canadiennes".....	

INSPECTION DU GAZ.

337	{ Pour défrayer l'inspection du gaz à Vancouver, New-Westminster et Nanaimo, 3 inspecteurs à \$100 par année, du 1er décembre 1893, 7 mois.....	175 00
-----	---	--------

POIDS ET MESURES.

338	{ Pour payer à M. T. H. McKenzie, ex-inspecteur à Hamilton, un montant égal à la différence existant entre sa pension de retraite et son traitement comme inspecteur, ses services ayant été requis durant le mois qui a suivi sa retraite. Traitement mensuel comme inspecteur..... \$114 33 Pension de retraite do 32 67	81 66
		2,000 00
		{ Dépenses casuelles, poids et mesures.....

POSTES.

345	{	Pour compléter les paiements pour le service des malles par chemins de fer et paquebots, étant la différence entre le montant voté par le parlement et le montant nécessaire à cet effet.....	\$ 44,800 00
		Somme nécessaire pour compléter les paiements pour le service des malles, exercice 1893-94.....	30,000 00
		Somme requise pour compléter les paiements au taux autorisé pour l'allocation provisoire au Manitoba et dans la Colombie-Britannique.....	600 00

XLII.—DÉPARTEMENT DU COMMERCE.

253	{	Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des départements du Commerce et des Douanes.....	4,000 00
		Pour faire face à la proportion de dépenses payables par le Canada pour le conseil international des douanes à Bruxelles.....	600 00
		Agences commerciales, y compris les dépenses se rapportant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales.....	10,000 00

XII.—FONDS DE RETRAITE.

95	Allocation supplémentaire à M. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-B.....	240 00
----	--	--------

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CANAUX.

286	<i>Canal de Lachine</i> —Construction.....	12,500 00
-----	--	-----------

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

274	Somme supplémentaire nécessaire pour faire face aux frais de l'exposition universelle de Chicago (Mandat du Gouverneur général).....	25,000 00
329	Somme nécessaire pour rembourser la prime payée sur une coupe de bois, et aussi pour rembourser les dépenses d'arpentage de certaines coupes de bois, toutes situées dans le territoire en litige.....	3,250 00
330	Somme nécessaire pour rembourser à la police à cheval du Nord-Ouest les secours distribués aux Métis indigents du Nord-Ouest.....	500 00
332	Pour faire des avances de grain de semence aux colons des Territoires du Nord-Ouest.....	51,903 67

VI.—PÉNITENCIERS.

52	Kingston.....	200,065 73
----	---------------	------------

DIVERS—*Suite.*

328	Classification des anciennes archives de la province de Canada au bureau du Conseil privé.....	500 00
-----	--	--------

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 154) modifiant de nouveau les Actes concernant le service civil.

Bill (No 155) modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

Bill II (No 156) du Sénat, intitulé: " Acte concernant les maisons de refuge pour les femmes dans Ontario.

La Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de prescrire que les mots " construction première " dans la 1ère clause du chapitre 7 des Statuts de 1882, concernant un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique seront interprétés comme s'appliquant au premier pont en fer ou acier construit dans une localité, mais non à sa réfection ou à sa réparation.

Et sur rapport de progrès,—le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

DIVERS—*Fin.*

334	Pour payer les dépenses de la Convention intercoloniale.....	\$ 5,000 00
331	Pour payer les services de W. Gliddon, d'après demande à cet effet, comme expert pour la vérification du prix de revient de certains ouvrages d'impression tels qu'énumérés dans la liste annexée au rapport des arbitres dans la cause de McLean, Roger et Cie contre la Reine, nonobstant toute disposition contraire de la loi sur le service civil.....	100 00
327	Pour appliquer une somme additionnelle au paiement des dépenses relatives à la commission royale sur le commerce des spiritueux.....	20,000 00

LÉGISLATION—*Fin.*

FRAIS DIVERS.

273	{	Pour acheter 325 exemplaires du <i>Government in the Colonies</i> , de Todd, à \$7.30 chacun, fret et autres frais.....	\$ 2,383 33	383 33
		A DÉDUIRE—La somme déjà votée.....	2,000 00	
	{	Pour payer pour l'impression et la traduction du rapport de la commission royale sur le trafic des spiritueux	18,000 00	
		Résolutions à rapporter.		

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill CC (No 116) du Sénat, intitulé: " Acte contenant de nouvelles modifications à l'*Acte des Sauvages*," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 145) modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries, est lu pour la seconde fois, et référé à un comité général devant siéger, ce jour.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une résolution imposant un honoraire sur la préparation du homard.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'un honoraire de vingt-cinq piastres soit payé pour une licence aux fins de préparer le homard et de le mettre en boîte.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue la seconde fois et agréée, et elle est référée au comité général sur le bill (No 145) modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries, avec mandat et pouvoir d'y insérer des dispositions conformes à la dite résolution.

La Chambre se forme alors en comité général sur le dit bill (No 145), lequel est rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 137) modifiant de nouveau l'Acte d'Inspection des bateaux à vapeur.

Bill (No 130) modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.

Bill (No 151) concernant le Fonds des Ecoles Communes.

Bill (No 150) concernant certaines subventions accordées à la province de Québec par le chapitre 8 des Statuts de 1884.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Lavergne*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. M. H. Whitely, de Saint-Jean, Terre-Neuve, est-il encore à l'emploi du gouvernement comme gardien de pêcheries sur la côte du Labrador ?

2. Des plaintes ont-elles été faites au département de la Marine et des Pêcheries contre le dit Whitely sur sa manière d'accorder et annuler des baux et licences de pêche ?

3. Le gouvernement a-t-il été informé que le dit M. H. Whitely n'exige aucun honoraire de licence des Terre-neuviens, qu'il favorise ces derniers au détriment des Canadiens et qu'il refuse des baux de pêche aux Canadiens pour les donner aux pêcheurs de Terre-Neuve ?

4. Le gouvernement fera-t-il une enquête sur ces faits et prendra-t-il des mesures immédiates pour remédier à cet état de choses ?

M. *Devlin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est actuellement le préposé aux glissoires au Fort-Coulonge ? Quand a-t-il été nommé ? Quel est son salaire ? Quel était son prédécesseur ? Quel était le salaire de ce dernier ?

M. *Foster*—Mercredi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes."

M. *Daly*—Mercredi prochain—BILL intitulé : "Acte concernant la subvention en terres à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien."

M. *Daly*—Mercredi prochain—BILL intitulé : "Acte concernant les terres fédérales."

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce neuvième jour de juillet, été affiché pour être pris en considération par le comité des Bills Privés, mercredi prochain, le 11 juillet courant, ou après, savoir :—

Bill T (No 148) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James St. George Dillon."

No 75.

OTTAWA, LUNDI, 9 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 76.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MARDI, 10 JUILLET 1894.

PRIÈRE.

M. Scriver, du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, s'est réuni pour la troisième fois le 10 juillet, dans le bureau du Président du Sénat.

Le rapport du sous-comité a été adopté après lecture faite, et se trouve ci-joint. Le comité s'est ensuite ajourné.

JOHN J. ROSS,
Président.

BUREAU DU PRÉSIDENT DU SÉNAT, le 10 juillet 1894.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé, par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1894, de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la Bibliothèque pour l'année dernière, présente le rapport suivant :—

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces justificatives qui lui ont été soumis par le comptable intérimaire et numérotés 2647 à 3191 (inclusivement), ainsi que les pièces justificatives des lettres de change expédiées aux agents de Londres, Angleterre, et portant les lettres E et F de 1892-93 et A, B, C et D de 1893-94 respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent pour l'information du Parlement, un relevé du compte courant de la Bibliothèque à partir du jour de la dernière audition (24 mars 1893) à venir au mai 1894, aussi, un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets) pendant la même période.

A. R. McCLELAN,
J. SCRIVER,
N. W. WHITE.

(*Pour le relevé du compte courant, etc., voir appendice No 1.*)

M. Girouard (Jacques-Cartier), du comité des Privilèges et Elections, auquel ont été référées certaines accusations portées contre Arthur J. Turcotte, éer, député du district électoral de Montmorency, présente ce qui suit comme son quatrième rapport :—

Votre comité a étudié avec soin les accusations portées contre Arthur J. Turcotte, député du district électoral de Montmorency, telles que contenues dans l'ordre de renvoi au comité en date du 17 mai dernier, et il soumet comme résultat de son enquête la résolution suivante qui a été adoptée à la séance du comité tenue ce jour, savoir :—

Attendu que ce comité a reçu instruction de s'assurer si M. Arthur Joseph Turcotte, membre de la Chambre des Communes, a, personnellement ou en qualité de membre de la société Turcotte et Provost, ou comme membre de la société A. J.

Turcotte et Cie, eu, possédé et exécuté, de la part du gouvernement du Canada ou pour lui, un contrat ou une entreprise, ou des contrats ou entreprises qui étaient à son seul profit et avantage, et à raison duquel ou desquels il aurait touché des deniers publics—les dits contrats ou entreprises couvrant les années 1892, '93 et '94—relativement à la fourniture d'épiceries et autres semblables marchandises à l'usage : 1° du département de la Milice à Québec, et 2° du département de la Marine et des Pêcheries ;

Et attendu que deux des témoins produits à l'appui de l'accusation sont MM. Jean-Baptiste Provost et Omer Edouard Larose ;

Et attendu que le dit Provost a juré et établi par des documents qu'il a, de bonne foi, soumissionné et obtenu une pareille fourniture, relativement au département de la Milice, pour les années 1892, '93 et '94, qu'il a rempli et exécuté son contrat et qu'il en a été payé par des chèques administratifs à son ordre ; et comme il n'apparaît pas que M. Turcotte soit en aucune façon intervenu entre lui et le gouvernement, et que M. Provost a toujours été libre de disposer de son contrat ou de ses contrats comme bon lui semblait et de donner des entreprises en sous-ordre à qui il voulait, tandis que lui seul était tenu de remplir ses contrats avec le gouvernement ;

Et attendu que le dit Larose a pareillement, c'est-à-dire par sa déclaration et par des documents, établi que lui seul a soumissionné et obtenu une pareille fourniture du département de la Marine et des Pêcheries, et que ce département la lui a payée, et qu'il ne paraît pas que M. Turcotte soit en aucune manière intervenu entre le dit Larose et le dit département au sujet de la fourniture entreprise par M. Larose ;

Et attendu qu'il est établi par acte notarié remontant au 2 février, 1893, que le dit Provost a cédé à Omer Edouard Larose tous ses intérêts dans le dit contrat ;

Et attendu que les marchandises délivrées par le dit Turcotte, soit en son propre nom, soit comme membre de la dite société, n'ont été vendus par lui qu'au dit Provost et au dit Larose, ainsi qu'il avait le droit de le faire, et non au gouvernement du Canada ;

Et attendu qu'il n'est pas prouvé que le contrat avec le département de la Milice ait rendu des profits, et que Larose reconnaît avoir eu les marchandises au prix coûtant et gardé pour lui tous les profits ;

Qu'il soit résolu :

Qu'à l'avis de ce comité les dites accusations ne sont pas prouvées, et que ce comité fasse immédiatement rapport à la Chambre des Communes de la preuve produite.

M. Girouard (Jacques-Cartier), du comité des Privilèges et Elections, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

M. J. A. Charlebois, notaire public, de la cité de Québec, l'un des témoins assignés à comparaître devant votre comité, ayant présenté une demande d'indemnité pour perte subie en rapport avec ses affaires professionnelles, votre comité soumet la résolution suivante à titre de recommandation :—

Résolu,—Que le comité recommande que la somme de dix (\$10) piastres par jour soit payée à M. J. A. Charlebois, de la cité de Québec, notaire, pour les trois jours pendant lesquels il a été à la disposition du comité, comme témoin.

M. Foster propose,—Que le bill (No 147) concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le président de la République Française,—soit maintenant lu la seconde fois.

M. O'Brien propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"bien que la Chambre soit disposé à sanctionner en aucun temps tout traité qui, par ses conditions justes et équitables, serait de nature à augmenter le commerce du Canada, il lui est impossible de sanctionner le traité passé avec la France, pour la raison que ses résultats ne seront pas avantageux pour nous en ce que la France en retire plus d'avantages que le Canada ; qu'il est injuste et inégal en ce que, d'après l'une des clauses, la France a droit de bénéficier de tout avantage commercial que le Canada pourra par la suite accorder à toute autre nation étrangère même sur des questions autres que des questions de tarif, tandis que le Canada ne peut que participer aux réductions de droits accordées à toute autre nation sur aucun des articles énumérés dans le traité. Il est de plus,

injuste et inégal parce que la France peut dénoncer le traité si les droits sont augmentés sur la classe de vins dont, en vertu du traité, la France retire des bénéfices, tandis que le Canada ne se trouve pas à jouir du même privilège si la France élève le tarif minimum qui doit être appliqué aux produits canadiens énumérés dans le dit traité; et cette Chambre est d'opinion qu'il est injuste et désavantageux pour la grande masse des consommateurs que les droits soient diminués, comme ils le seront en vertu du traité, sur des articles de luxe, tandis que des droits élevés seront maintenus sur beaucoup d'articles nécessaires à la vie, et cela dans un temps où l'on peut difficilement abaisser les droits eu égard à la diminution du revenu."

Et un débat s'ensuivant ;

Et la question étant mise sur l'amendement ;

M. Edgar propose comme sous-amendement,—

Que les mots suivants lui soient ajoutés :—"Qu'il ressort des documents soumis à la Chambre et des déclarations faites à la Chambre par le ministre des Finances que ce traité a été signé comme traitement à la nation la plus favorisée sans autorisation du gouvernement ; et, de plus, que le traité a été conclu sous la fausse impression de la part du gouvernement, que le commerce avec la colonie française de Saint-Pierre et Miquelon serait affecté par le traité."

Et le débat se continuant ;

MERCREDI, 11 juillet 1894.

Et la question étant mise sur le sous-amendement, il est rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Featherston,	McCarthy,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Flint,	McGregor,
Beausoleil,	Fraser,	McMillan,
Beith,	Gibson,	McMullen,
Boston,	Gillmor,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bowman,	Grieve,	O'Brien,
Brown,	Guay,	Paterson (<i>Brant</i>),
Campbell,	Harwood,	Perry,
Cartwright (Sir Richard),	Innes,	Rider,
Casey,	Landerkin,	Rinfret,
Charlton,	Laurier,	Rowand,
Choquette,	Lavergne,	Sanborn,
Christie,	Leduc,	Scriver,
Colter,	Lister,	Semple,
Dawson,	Livingston,	Somerville,
Edgar,	Lowell,	Sutherland, et
Edwards,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Tarte.—51.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Mignault,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Foster,	Miller,
Baker,	Fréchette,	Moncrieff,
Bécharde,	Frémont,	Monet,
Belley,	Gillies,	Montague,
Bennett,	Girouard (<i>Jacques-Cartier</i>),	Northrup,
Bergeron,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Ouimet,
Bergin,	Godbout,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bernier,	Grandbois,	Patterson (<i>Huron</i>),
Blanchard,	Haggart,	Pelletier,
Boyd,	Haslam,	Pope,
Boyle,	Hazen,	Pridham,

Brodeur,	Henderson,	Prior,
Bruneau,	Hughes,	Proulx,
Bryson,	Ingram,	Robillard,
Cameron,	Ives,	Roome,
Carignan,	Jeannotte,	Rosamond,
Carling (Sir John),	Joncas,	Ross (<i>Dundas</i>),
Caron (Sir Adolphe),	Kaulbach,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Carroll,	Kenny,	Ryckman,
Carscallen,	Lachapelle,	Simard,
Chesley,	Langelier,	Smith (<i>Ontario</i>),
Cleveland,	Langevin (Sir Hector),	Sproule,
Cochrane,	Leclair,	Stairs,
Cockburn,	Legris,	Stevenson,
Corbould,	Lépine,	Taylor,
Costigan,	Lippé,	Temple,
Curran,	Macdonald (<i>King</i>),	Thompson (Sir John),
Daly,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Tisdale,
Davin,	McAlister,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Denison,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tyrwhitt,
Desaulniers,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Vaillancourt,
Devlin,	McInerney,	Wallace,
Dickey,	McKay,	Weldon,
Dugas,	McLennan,	White (<i>Shelburne</i>),
Dupont,	McNeill,	Wilmot,
Dyer,	Madill,	Wilson,
Earle,	Marshall,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Fairbairn,	Masson,	Wood (<i>Westmorel'd</i>).—119.
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Metcalfe,	

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Edwards,	McMillan,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Featherston,	McMullen,
Beith,	Flint,	McNeill,
Boston,	Fraser,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bowman,	Gibson,	O'Brien,
Brown,	Gillmor,	Paterson (<i>Brant</i>),
Campbell,	Grievés,	Perry,
Cartwright (Sir Richard),	Innes,	Rider,
Casey,	Landerkin,	Rowand,
Charlton,	Lister,	Sanborn,
Christie,	Livingston,	Scriver,
Cockburn,	Lowell,	Semple,
Colter,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Somerville, et
Dawson,	McCarthy,	Sutherland.—44.
Edgar,	McGregor,	

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Fréchette,	Metcalfe,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Frémont,	Mignault
Baker,	Geoffrion,	Miller,
Beausoleil,	Gillies,	Moncrieff

Béchar,	Girouard (<i>Jacques-Cartier</i>),	Monet,
Belley,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Montague,
Bennett,	Godbout,	Northrup,
Bergeron,	Grandbois,	Ouimet,
Bergin,	Grant (Sir James),	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bernier,	Guay,	Patterson (<i>Huron</i>),
Blanchard,	Haggart,	Pelletier,
Boyd,	Harwood,	Pope,
Boyle,	Haslam,	Pridham,
Brodeur,	Hazen,	Prior,
Bruneau,	Henderson,	Proulx,
Bryson,	Hughes,	Rinfret,
Cameron,	Ingram,	Robillard,
Carignan,	Ives,	Roome,
Carling (Sir John),	Jeannotte,	Rosamond,
Caron (Sir Adolphe),	Joncas,	Ross (<i>Dundas</i>),
Carroll,	Kaulbach,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Carscallen,	Kenny,	Ryckman,
Chesley,	Lachapelle,	Simard,
Choquette,	Langelier,	Smith (<i>Ontario</i>),
Cleveland,	Langevin (Sir Hector),	Sproule,
Cochrane,	Laurier,	Stairs,
Corbould,	Lavergne,	Stevenson,
Costigan,	Leclair,	Tarte,
Curran,	Leduc,	Taylor,
Daly,	Legris,	Temple,
Davin,	Lépine,	Thompson (Sir John),
Denison,	Lippé,	Tisdale,
Desaulniers,	Macdonald (<i>King</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Devlin,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Tyrwhitt,
Dickey,	McAlister,	Vaillancourt,
Dugas,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Wallace,
Dupont,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Weldon,
Dyer,	McInerney,	White (<i>Shelburne</i>),
Earle,	McKay,	Wilmot,
Fairbairn,	McLennan,	Wilson,
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Madill,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Marshall,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—128.
Foster,	Masson,	

Et la question étant mise sur la motion principale :

M. Laurier propose comme amendement,—

Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants :—
 “le traité avec la France ayant été négocié sous l’assurance donnée par les plénipotentiaires anglais aux plénipotentiaires français que la politique du gouvernement canadien était d’établir une ligne directe de steamers entre le Canada et la France,—la dite assurance étant comprise spécialement dans la lettre de Lord Dufferin et sir Charles Tupper à M. Develle, ministre des affaires étrangères, en date du 6 février 1893, savoir :—

“ Nous profitons de l’occasion pour confirmer à Votre Excellence ce que nous lui avons déjà fait connaître au cours des pourparlers, à savoir : que le parlement canadien, désirant favoriser le développement des relations commerciales entre les deux pays, a voté une subvention de £100,000 à une ligne de paquebots dont le point de départ sera un port canadien et le point terminus un port français.

“ Qu’il était du devoir du gouvernement, avant de proposer la ratification du traité, d’accepter la déclaration des dits plénipotentiaires ou de notifier le gouvernement français qu’ils ne seraient pas liés par cette déclaration.”—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :
Messieurs

Allan,
Bain (*Wentworth*),
Beausoleil,
Béchar, d,
Beith,
Boston,
Bowman,
Brodeur,
Brown,
Campbell,
Carroll,
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Charlton,
Choquette,
Colter,
Dawson,
Edgar,
Edwards,

Featherston,
Flint,
Fraser,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Guay,
Harwood,
Innes,
Landerkin,
Langelier,
Laurier,
Lavergne,
Leduc,
Legris,
Lister,
Lowell,
Macdonald (*Huron*),
McCarthy,

McGregor,
McMillan,
McMullen,
McNeill,
Mignault,
Mills (*Bothwell*),
Monet,
O'Brien,
Perry,
Rider,
Rinfret,
Rowand,
Sanborn,
Scriver,
Semple,
Sutherland,
Tarte, et
Vaillancourt.—56.

CONTRE :
Messieurs

Amyot,
Bain (*Soulanges*),
Baker,
Belley,
Bennett,
Bergeron,
Bergin,
Bernier,
Blanchard,
Boyd,
Boyle,
Bruneau,
Bryson,
Cameron,
Carignan,
Carling (Sir John),
Caron (Sir Adolphe),
Carscallen,
Chesley,
Cleveland,
Cochrane,
Cockburn,
Corbould,
Costigan,
Curran,
Daly,
Davin,
Denison,
Desaulniers,
Devlin,
Dickey,
Dugas,
Dupont,
Dyer,
Earle,
Fairnbairn,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),

Ferguson (*Renfrew*),
Foster,
Fréchette,
Frémont,
Gillies,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Deux-Montagnes*),
Grandbois,
Grant (Sir James),
Haggart,
Haslam,
Hazen,
Henderson,
Hughes,
Ingram,
Ives,
Jeannotte,
Joncas,
Kaulbach,
Kenney,
Lachapelle,
Langevin (Sir Hector),
Leclair,
Lépine,
Lippé,
Macdonald (*King*),
Macdonell (*Algoma*),
McDougald (*Pictou*),
McDougall (*Cap-Breton*),
McInerney,
McKay,
McLennan,
Madill,
Marshall,
Masson,
Metcalfé,

Miller,
Moncreiff,
Montague,
Northrup,
Ouimet,
Patterson (*Colchester*),
Patterson (*Huron*),
Pelletier,
Pope,
Pridham,
Prior,
Proulx,
Robillard,
Roome,
Rosamond,
Ross (*Dundas*),
Ross (*Lisgar*),
Ryckman,
Simard,
Smith (*Ontario*),
Sproule,
Stairs,
Stevenson,
Taylor,
Temple,
Thompson (Sir John),
Tisdale,
Tupper (Sir C. Hibbert),
Tyrwhitt,
Wallace,
Weldon,
White (*Shelburne*),
Wilmot,
Wilson,
Wood (*Brockville*), et
Wood (*Westmor'ld*).—109

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Metcalfe,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Foster,	Mignault,
Baker,	Fréchette,	Miller,
Beausoleil,	Frémont,	Moncrieff,
Béchar, d,	Geoffrion,	Monet,
Belley,	Gillies,	Montague,
Bennett,	Girouard (<i>Jacques-Cartier</i>),	Northrup,
Bergeron,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Ouimet,
Bernier,	Godbout,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Blanchard,	Grandbois,	Patterson (<i>Huron</i>),
Boyd,	Grant (Sir James),	Pelletier,
Boyle,	Guay,	Pope,
Brodeur,	Haggart,	Pridham,
Bruneau,	Harwood,	Prior,
Bryson,	Haslam,	Proulx,
Cameron,	Hazen,	Rinfret,
Carignan,	Henderson,	Robillard,
Carling (Sir John),	Hughes,	Roome,
Caron (Sir Adolphe),	Jeannotte,	Rosamond,
Carroll,	Joncas,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Carscallen,	Kaulbach,	Simard,
Chesley,	Kenney,	Smith (<i>Ontario</i>),
Choquette,	Lachapelle,	Sproule,
Cleveland,	Langelier,	Stairs,
Cochrane,	Langevin (Sir Hector),	Stevenson,
Corbould,	Laurier,	Tarte,
Costigan,	Lavergne,	Taylor,
Curran,	Leclair,	Temple,
Daly,	Leduc,	Thompson (Sir John),
Davin,	Légris,	Tisdale,
Denison,	Lépine,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Desaulniers,	Lippé,	Tyrwhitt,
Devlin,	Macdonald (<i>King</i>),	Vaillancourt,
Dickey,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Wallace,
Dugas,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Weldon,
Dupont,	McInerney,	White (<i>Shelburne</i>),
Dyer,	McKay,	Wilmot,
Earle,	McLennan,	Wilson,
Fairbairn,	Madill,	Wood (<i>Brockville</i>) et
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Masson,	Wood (<i>Westmoreland</i>)—120.

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Featherston,	McMillan,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Flint,	McMullen,
Beith,	Fraser,	McNeill,
Bergin,	Gibson,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bowman,	Gillmor,	O'Brien,
Brown,	Grieve,	Perry,
Cartwright (Sir Richard),	Innes,	Rider,
Casey,	Landerkin,	Rowand,
Charlton,	Lister,	Sanborn,
Cockburn,	Livingston,	Scriver,
Coulter,	Lowell,	Semple,
Dawson,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Somerville, et
Edgar,	McCarthy,	Sutherland.—41.
Edwards,	McGregor,	

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill suivant, sans amendement, savoir :—

Bill (No 124) modifiant de nouveau l'Acte des Inspecteurs-Mesureurs.

La Chambre alors s'ajourne à 2.45 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Monet*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelle somme d'argent a été payée à Alphonse Charlebois, entrepreneur, pour l'élargissement du canal de Lachine en 1876 ?

M. *Monet*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelle somme d'argent a été payée à L. Z. Mallette, pour les améliorations-Dufferin et la reconstruction des portes Saint-Louis et Kent, à Québec ?

M. *Foster*—En comité des Voies et Moyens—Les items suivants:—

ANNEXE C

Thé, falsifié avec des feuilles étrangères ou ayant déjà servi, ou qui contient une si forte addition de substances délétères ou chimiques qu'il est impropre à la consommation.

Ressorts pour lampes, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
Couvertures de cheval, en jute, façonnées ou autrement ouvrées, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
Bulbes de verre pour lumières électriques, dix pour cent <i>ad valorem</i> ...	10 p.c.
Montures, agrafes et fermoirs pour bourses, chatelaines, sacs ou ridicules, n'ayant pas plus de 8 pouces de largeur, lorsqu'importés par les fabricants de bourses, chatelaines, sacs ou ridicules pour usage dans leurs fabriques, vingt pour cent <i>ad valorem</i> ..	20 p.c.
Sucre d'érable, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
Glaces allemandes non étamées, dix-sept et demi pour cent	17½ p.c.
Ajouter à l'article 277 du bill (No 135) les mots "mais pas moins que trente-cinq pour cent."	
Satinettes pour l'usage des fabricants de corsets, etc., vingt-cinq pour cent.....	25 p.c.

Articles admis en franchise.

Bois de campêche et fusteh moulus et teintures préparées brevetées.

Ajouter machine à clouer "Champion" à l'article 724.

Peaux d'oiseaux et peaux d'animaux étrangers au Canada pour l'usage des taxidermistes, préparées seulement pour les conserver.

Copeaux de fer.

Ajouter "fer" à l'article 521.

Intérieurs d'albums, faites en papier, et coussinets de brosses à cheveux.

Blanc fixe et blanc satiné.

Nitrate d'ammoniaque.

No 77.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, MERCREDI, 11 JUILLET 1894.

PRIÈRE.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente le septième rapport de ce comité, rapportant le bill T (No 148) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James St. George Dillon," sans amendement.

Sur motion de M. Sproule, le quatrième rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation est adopté.

M. Daly présente les bills suivants, qui sont lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain, savoir:—

Bill (No 159) concernant la subvention en terres à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 160) concernant les terres fédérales.

M. Charlton propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant,—Rejeté.

Le bill (No 147) concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le président de la République Française, est délibéré en comité général et rapporté avec des amendements.—A être considéré, tel qu'amendé, demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant une subvention pour un service hebdomadaire rapide par steamers entre le Canada et le Royaume-Uni.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria; et le

Bill (No 157) à l'effet de faire revivre et amender de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Brockville et New-York.

La Chambre reprend alors le cours de ses délibérations, en comité général, sur la résolution relative à une subvention pour un service rapide de steamers sur l'Atlantique.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra passer un contrat, pour une période n'excédant pas dix ans, avec toute personne ou

compagnie pour l'exécution d'un service hebdomadaire rapide par steamers entre le Canada et le Royaume-Uni, avec arrêt à un port français, aux termes et conditions, quant au transport des malles et autrement, que le Gouverneur en conseil jugera opportuns, pour une subvention n'excédant pas la somme de sept cent cinquante mille piastres par année.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

Un message est reçu du Sénat adoptant sans amendement le bill (No 54) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Et aussi,—adoptant le bill (No 134) concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour l'irrigation et autres fins, avec divers amendements qui sont comme suit :—

Page 2, ligne 44, après " priorité," insérez : " sauf les demandes faites aux termes de la clause sept."

Page 13, ligne 30, après " recevoir " insérez : " ou toutes autres personnes autorisées à recevoir des affidavits dans les Territoires du Nord-Ouest."

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Rinfret*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total du compte présenté au gouvernement par l'honorable sénateur Tassé pour toutes dépenses encourues en rapport avec sa mission comme commissaire du gouvernement à l'exposition de Chicago? Quel est le montant payé par le gouvernement? Est-ce l'intention du gouvernement de lui payer ou de payer en rapport avec sa mission comme commissaire du gouvernement des montants autres que ceux payés jusqu'à ce jour?

M. *Foster*—Vendredi prochain—Comité général pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que, pour la présente session du parlement, la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts révisés, ne sera pas faite pour douze jours dans le cas d'un député ou sénateur qui aura été absent des séances de la Chambre dont il fait partie, ou de quelqu'un de ses comités, pendant ce nombre de jours; mais la présente disposition n'aura pas l'effet d'accroître le chiffre maximum mentionné à l'article vingt-cinq du dit acte, et, dans le cas d'un député élu depuis le commencement de la présente session, elle ne s'appliquera pas, non plus, aux jours antérieurs à son élection.

M. *Hughes*—Lors de la troisième lecture du Bill (No 149) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais,—admettant que les pouvoirs les plus étendus au sujet de l'éducation, et compatibles avec le bien général du Canada, devraient être conférés aux législatures des provinces et des Territoires, et que ces pouvoirs devraient tendre à donner à la jeunesse l'éducation nécessaire,—

1. Sous le rapport intellectuel, afin que chacun sache lire, écrire et compter et puisse acquérir des connaissances en géographie, histoire, langues et littérature;

2. Sous le rapport physique, afin de faire des corps bien portants et des intelligences saines ;

3. Sous le rapport politique, afin que chacun comprenne les devoirs et les droits du citoyen et se familiarise avec les divers formes, pouvoirs et fonctions des administrations fédérales et provinciales en ce qui concerne l'instruction, la justice et les affaires municipales en Canada ;

4. Sous le rapport moral, afin que chacun sache distinguer ce qui est bien et ce qui est mal et connaisse ce que l'on doit à son prochain.

Et admettant, de plus, qu'au point de vue national il est mal et contraire à l'esprit du gouvernement responsable de conférer à une législature de province ou de territoire le pouvoir d'établir ou de légiférer en vue d'établir un système d'écoles séparées ou confessionnelles où l'on puisse enseigner la théologie ou la religion ;

Que le bill soit renvoyé en comité général avec instruction d'amender la clause 14, paragraphe 1, de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, en retranchant tous les mots dans le dit paragraphe après le mot "décreté" dans la 3^{me} ligne, et les remplaçant par les suivants : "Nul pouvoir ne sera conféré au lieutenant-gouverneur en conseil ou à l'Assemblée législative des Territoires de passer des ordonnances ou de promulguer des lois permettant ou autorisant ou admettant l'enseignement ou la pratique de quelque croyance religieuse, ou théologie ou formules confessionnelles dans aucune maison d'éducation recevant l'aide du public, et des écoles séparées ou confessionnelles supportées en tout ou en partie par des taxes publiques ou recevant de l'aide provenant de taxes nationales, provinciales, territoriales, municipales ou locales ne seront pas établies."

Sir *John Thompson*—Vendredi prochain—Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi, elle reste ajournée jusqu'au lendemain, samedi, à 3 p.m., et que les mesures du gouvernement aient la priorité, ce jour-là.

M. *Daly*—Vendredi prochain—Comité général pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Que le Gouverneur en conseil pourra accorder les subventions en terres ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie de chemin de fer et de charbonnages des Montagnes Rocheuses des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis un point à ou près de la station Olds sur la ligne du chemin de fer de Calgary à Edmonton, dans une direction ouest, jusqu'à la rivière du Daim, et de là le long de la dite rivière, dans une direction ouest, jusqu'aux terrains houillers, distance d'environ 60 milles.

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer de Wolseley au Fort-Qu'Appelle des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée de Wolseley au Fort-Qu'Appelle, distance d'environ 40 milles.

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille, pour une voie ferrée depuis un point avoisinant Souris, sur l'embranchement du chemin de fer du Pacifique Canadien sur Souris, dans une direction ouest, jusqu'à la vallée de Pipestone, distance d'environ 32 milles.

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis un point dans le township 1, soit dans le rang 23, soit dans le rang 24, à l'ouest du premier méridien principal, jusqu'à Deloraine, distance d'environ 17 milles.

2. Qu'il est expédient de prescrire que les dits octrois et chacun d'eux pourront être faits pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par des arrêtés en conseil pris à leur sujet ; et sauf ces conditions, les dits octrois seront à titre gratuit, à charge du paiement, par les concessionnaires respectifs, seulement des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres patentes pour ces terres.

No 77.

OTTAWA, MERCREDI, 11 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 78.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, JEUDI, 12 JUILLET 1894.

PRIÈRE.

Sur motion de M. LaRivière, le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre, est adopté.

M. Daly présente,—Réponse à Ordre du 25 avril 1894,—Etat indiquant tous les permis de coupe de bois accordés depuis le 1er janvier 1887; leur étendue; le nom du concessionnaire; le bonus, s'il y en a, payé sur ce permis; si on en a disposé;

(a.) A l'enchère publique, régulièrement annoncée, invitant le public à enchérir;

(b.) A l'enchère, lorsque seuls les requérants de la coupe furent invités à enchérir;

(c.) Par demande particulière;

(d.) Si ce n'est d'aucune des manières ci-dessus mentionnées, alors de quelle manière en a-t-on disposé et comment les a-t-on concédées;

(e.) Durée de l'annonce publiée dans chaque cas lorsque les fonds de bois ont été vendus à l'enchère publique ou par tout autre système de concurrence publique; aussi, un état sommaire indiquant l'étendue totale concédée et le montant total des boni reçus.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Ordonné,—Que le quatrième rapport du comité des Privilèges et Elections soit pris en considération, demain, après les affaires de routine.

M. Ouimet présente,—Réponse à Adresse du 18 juin 1894,—Copie de toutes accusations, plaintes, lettres, télégrammes, correspondance, rapports ou ordres concernant la destitution ou le renvoi de John McLeod de la charge d'inspecteur des travaux de réparation à la jetée de Broad Cove March, Cap-Breton.

Aussi,—Réponse à Ordre du 1er mars 1293,—Etat indiquant:—1. Le montant total dépensé par le gouvernement depuis la Confédération, dans chaque province du Canada, pour les travaux publics suivants: (1) Havres, jetées et brise-lames; (2) Améliorations des rivières; et (3) Dragage et dragueurs.

2. Quelle partie de la somme ainsi dépensée dans la province de Québec a été affectée aux travaux du havre de Montréal.

3. (1) Quelles sommes le gouvernement a prêtées aux commissaires du havre de Québec pour construire les nouveaux travaux dans le havre de cette cité; (2) Quel montant d'intérêt provenant des recettes des dits travaux les dits commissaires du havre ont payé au gouvernement pour l'intérêt dû sur les dits emprunts; (3) Combien d'années d'intérêt (s'il en est) sont dues.

4. (1) Quelles sommes le gouvernement a prêtées aux commissaires du havre de Montréal pour construire des travaux dans le havre de cette cité; (2) Quel montant d'intérêt est dû sur ce compte.

Aussi,—Réponse à Adresse du 25 avril 1894,—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance et instructions données aux officiers du département des Travaux

Publics, et rapports de ces officiers, au sujet des améliorations des rapides de Saint-André, dans la Rivière Rouge du Nord.

Et aussi,—Réponse partielle à Ordre du 30 mars 1894,—Etat donnant le coût total des quai et bassin de l'île Cockburn (lac Huron), le nom ou les noms de l'entrepreneur ou des entrepreneurs, la date de l'achèvement des quai et bassin, le nombre des navires à voiles qui y ont touché, la quantité du fret importé et exporté depuis l'achèvement de cette construction ainsi que le nombre des steamers qui, durant la saison de navigation, ont touché régulièrement au quai depuis qu'il est terminé.

Le bill (No 147) concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le président de la République Française, est délibéré tel qu'amendé, lu la troisième fois, et passé.

La résolution adoptée en comité général le 11 juillet courant, concernant une subvention pour un service rapide par steamers sur l'Atlantique, est rapportée et est comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra passer contrat, pour un terme de pas plus de dix ans, avec toute personne ou compagnie, pour l'accomplissement d'un service hebdomadaire de steamers rapides entre le Canada et le Royaume-Uni, avec correspondance à un port français, aux termes et conditions, quant au transport des malles ou autrement, que le gouverneur en conseil jugera convenables, moyennant une subvention n'excédant pas la somme de sept cent cinquante mille piastres par année.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Foster présente alors un bill (No 161) modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 9 juillet courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

DIVERS—*Fin.*

334	Pour payer les dépenses de la Convention intercoloniale.....	\$ 5,000 00
331	Pour payer les services de W. Gliddon, d'après demande à cet effet, comme expert pour la vérification du prix de revient de certains ouvrages d'impression tels qu'énumérés dans la liste annexée au rapport des arbitres dans la cause de McLean, Roger et Cie contre la Reine, nonobstant toute disposition contraire de la loi sur le service civil.....	100 00
327	Pour appliquer une somme additionnelle au paiement des dépenses relatives à la commission royale sur le commerce des spiritueux.....	20,000 00

LÉGISLATION—*Fin.*

FRAIS DIVERS.

273	{	Pour acheter 325 exemplaires du <i>Government in the Colonies</i> , de Todd, à \$7.30 chacun, fret et autres frais.....	\$ 2,383 33	383 33
		A DÉDUIRE—La somme déjà votée.....	2,000 00	
	{	Pour payer pour l'impression et la traduction du rapport de la commission royale sur le trafic des spiritueux.....	18,000 00	

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu ;

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat,—la motion est adoptée, et la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

RESOLU.—Que les modifications suivantes soient faites aux droits de douane.

ANNEXE A

Ressorts pour lampes, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
Couvertures de cheval, en jute, façonnées ou autrement ouvrées, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
Bulbes de verre pour lumières électriques, dix pour cent <i>ad valorem</i> ...	10 p.c.
Montures, agrafes et fermoirs pour albums, boîtes et bourses, chate-laines, ou ridicules, n'ayant pas plus de 7 pouces de largeur, lorsqu'importés par les fabricants de bourses, chatelaines ou ridicules pour usage dans leurs fabriques, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
Sucre d'érable, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
Glaces allemandes non étamées, dix-sept et demi pour cent	17½ p.c.
Ajouter à l'article 277 du bill (No 135) les mots "mais pas moins que trente-cinq pour cent."	
Satinettes pour l'usage des fabricants de corsets, etc., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

ANNEXE B.

Bois de campêche et fustet moulus et teintures préparées brevetées.

Ajouter machine à clouer "Champion" à l'article 724 du bill (No 135).

Peaux d'oiseaux et peaux d'animaux étrangers au Canada pour l'usage des taxidermistes, préparées seulement pour les conserver.

Copeaux de fer.

Ajouter "fer" à l'article 521 du bill (No 135).

Intérieurs d'albums, faites en papier, et coussinets de brosse à cheveux.

Blanc fixe et blanc satiné.

Nitrate d'ammoniaque.

ANNEXE C.

Thé, falsifié avec des feuilles étrangères ou ayant déjà servi, ou qui contient une si forte addition de substances délétères ou chimiques qu'il est impropre à la consommation.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

M. Foster remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1895, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, juillet 1894.

Sur motion de M. Foster, les dits message et budget supplémentaire sont référés au comité des Subsidés.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 134) concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour l'irrigation et autres fins, sont pris en considération et adoptés.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill V (No 111) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances."

VENDREDI, 13 juillet 1894.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps, le bill est rapporté avec des amendements.—A être considéré, tel qu'amendé, à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 71) constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada.

Bill (No 131) constituant en corporation la Compagnie d'Acieries de la Nouvelle-Ecosse.

Et aussi,—avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill HH (No 162) intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires."—Sur motion de M. Daly, le dit bill est lu la première fois.—Seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 2 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. *McCarthy*—Lors de la motion pour adoption du quatrième rapport du comité des Privilèges et Elections.

Que le rapport ne soit pas adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité des Privilèges et Elections avec instruction de l'amender en lui substituant le suivant:—

Votre comité a l'honneur de faire rapport,—

1. Que Arthur Joseph Turcotte, écr, membre de cette Chambre pour le district électoral de Montmorency, a été en société avec le nommé Jean-Baptiste Provost à dater du 11 mars 1892 jusqu'au 1er février 1893, pour faire le commerce d'épiceries dans la cité de Québec sous la raison sociale Turcotte et Provost, chacun des dits associés ayant part égale dans le dit commerce.

2. Que le 30 novembre 1891, les dits Arthur Joseph Turcotte et Jean-Baptiste Provost, faisant affaires sous la dite raison sociale Turcotte et Provost, ont, au nom du dit Jean-Baptiste Provost mais pour et au nom de la dite association, soumissionné auprès du département de la Milice pour la fourniture d'épiceries à la milice de Québec pour l'année 1892.

3. Que la soumission a été en temps utile acceptée par le département de la Milice et que, par le fait, un contrat a été conclu entre le dit département et Jean-Baptiste Provost, mais pour l'avantage de la dite association, pour la fourniture, par la dite association au dit département, d'épiceries et de légumes pour la milice de Québec, aux prix stipulés dans la dite soumission.

4. Que le dit contrat a été dûment exécuté par l'association et que les marchandises fournies par elle, en exécution du dit contrat, ont été soldées au moyen de chèques du département s'élevant en totalité à la somme de \$4,112.85, lesquels chèques, bien que payables au dit Jean-Baptiste Provost, ont été effectivement et de fait reçus par lui pour la dite association Turcotte et Provost, et ont été passés au crédit de la dite association comme étant ses propres deniers à elle dus par la vente des dites épiceries au dit département de la Milice.

5. Qu'un autre contrat semblable entre le département de la Milice et le dit Jean-Baptiste Provost a été conclu à la suite de la soumission faite par le dit Provost le 28 novembre 1892, pour la fourniture d'épiceries et de légumes pour la citadelle de Québec, pour l'année 1893, et que ce dernier contrat, tout en étant au nom du dit Jean-Baptiste Provost, a aussi été conclu par lui pour la dite raison sociale Turcotte et Provost, dont Arthur Joseph Turcotte, écr, était membre.

6. Que le dit contrat, jusqu'à l'époque de la dissolution de la dite société, le 2 février 1893, comme ci-après mentionné, a de fait été exécuté et rempli par la dite association Turcotte et Provost, et que l'argent dû pour la fourniture des provisions fournies par la dite association a été reçu par la dite association.

8. Que le 2 février 1893, la dite association Turcotte et Provost a été dissoute de consentement mutuel, l'association à cette époque ayant dans son actif le contrat fait au nom de Jean-Baptiste Provost avec le département de la Milice pour la fourniture d'épiceries et de légumes pour l'année 1893 alors courante mentionnée dans le paragraphe précédent.

8. Que le dit Jean-Baptiste Provost s'est retiré de la dite association après avoir vendu tous les intérêts qu'il y avait au dit Arthur Joseph Turcotte, écr, et que par un certain acte notarié, fait le 2 février 1893, Jean-Baptiste Provost prétendait céder, transférer et transporter au nommé Omer Edouard Larose, de la dite cité de Québec, tous ses droits et intérêts dans le dit contrat;

9. Que cette cession du contrat a été faite au dit Larose sans compensation au cune, et votre comité constate, en fait, que si la dite cession a eu quelque effet, elle a été faite à Larose pour et à l'avantage du dit Arthur Joseph Turcotte, écr, qui depuis lors, aux termes de son arrangement avec son ex-associé, avait seul droit aux bénéfices résultant de ce contrat dans les profits duquel il avait eu un intérêt pour

moitié jusqu'à l'époque de la dissolution de la société. Mais le département de la Milice n'a pas été notifié de l'exécution de cet arrangement.

10. Que le dit Arthur Joseph Turcotte, écr, depuis le 2 février 1893, a continué de transiger, sous les nom et raison de Turcotte, Provost et Cie, les affaires commerciales qui avaient été faites jusque là par l'association Turcotte et Provost, et que pendant le reste de la dite année 1893, il a rempli le dit contrat avec le département de la Milice et a reçu paiement des provisions fournies conformément au dit contrat par chèques officiels qui, tout en étant payables à Jean-Baptiste Provost, étaient endossés par ce dernier et reçus par Arthur Joseph Turcotte faisant affaires sous le nom de Turcotte, Provost et Cie, comme il est dit ci-dessus.

11. Que pour l'année 1894, un contrat semblable à celui qui avait été fait pour 1893, pour la fourniture d'épicerie pour la citadelle de Québec, a été conclu par le département de la Milice avec le dit Jean-Baptiste Provost, mais que ce contrat a été fait dans l'intérêt et pour les seuls bénéfice et avantage de Arthur Joseph Turcotte qui, jusqu'au 1er février 1894, a exécuté le dit contrat et en a retiré le paiement du dit département.

12. Que votre comité constate et fait rapport que Arthur Joseph Turcotte, écr, alors qu'il était membre de cette Chambre, savoir : depuis le 11 mars 1892, jusqu'au 1er février 1893, a eu, avec le nommé Jean-Baptiste Provost, l'exécution et la jouissance d'un contrat avec ou pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne pour lequel des deniers publics étaient payables, et que lui, le dit Arthur Joseph Turcotte, et le dit Jean-Baptiste Provost ont exécuté le dit contrat et qu'ils ont été payés, pour son exécution, à même les fonds publics du Canada.

13. Votre comité constate, de plus, et fait rapport que Arthur Joseph Turcotte, écr, alors qu'il était membre de cette Chambre, savoir : du 2 février 1893 jusqu'à la fin de la dite année a eu, par l'entremise du dit Jean-Baptiste Provost qui, dans l'espèce, était l'agent d'Arthur Joseph Turcotte ou un tiers agissant pour lui, l'exécution et la jouissance d'un contrat avec ou pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne pour lequel des deniers publics étaient payables, et que lui, le dit Arthur Joseph Turcotte, a exécuté le dit contrat et a été payé pour son exécution à même les deniers publics du Canada.

14. Et votre comité constate, de plus, et fait rapport que Arthur Joseph Turcotte, alors qu'il était membre de cette Chambre, savoir : durant le mois de janvier 1894, a eu, par l'entremise du dit Jean-Baptiste Provost qui, dans l'espèce, était l'agent d'Arthur Joseph Turcotte ou un tiers agissant pour lui, l'exécution et la jouissance d'un contrat avec ou pour le gouvernement du Canada au nom de la Couronne pour lequel des deniers publics étaient payables, et que lui, le dit Arthur Joseph Turcotte, a exécuté le dit contrat et a été payé pour son exécution à même les deniers publics du Canada.

15. Et votre comité désire, de plus, faire rapport que dans l'opinion de votre comité, Arthur Joseph Turcotte, écr, en ayant la concession, la jouissance et l'exécution des contrats, dans quelques-uns desquels il avait des intérêts conjointement avec Jean-Baptiste Provost, tandis que dans d'autres il était le seul intéressé, s'est rendu coupable d'offenses contraires aux dispositions de l'Acte d'indépendance du Parlement et en violation du dit acte, et que, pour ces motifs et conformément aux dispositions du dit acte, le siège du dit Arthur Joseph Turcotte a été rendu vacant depuis l'époque à laquelle il a premièrement obtenu quelqu'un des dits contrats du département de la Milice.

1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

No 78

OTTAWA, JEUDI, 12 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. J. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellence Majesté la Reine
1894

No 79.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, VENDREDI, 13 JUILLET 1894.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Sproule, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Le comité soumet son dernier rapport; et la preuve faite aux différentes séances du comité pendant la session forme partie de ce rapport.

M. Saunders, le directeur des fermes expérimentales a comparu devant le comité le 26 avril et le 1er mai. Il a donné un compte rendu sommaire des opérations de la ferme centrale à Ottawa et des succursales établies dans les provinces; ces questions sont du plus haut intérêt pour les fermiers et démontrent en même temps les grands avantages que le pays en général retire de ces fermes.

Il a débuté en relatant le trouble causé à la ferme centrale par l'apparition de la tuberculose parmi les bestiaux, et il a informé le comité que sur 54 animaux inoculés avec la lymphe de Koch, appelée tuberculine, 26 ont continué à donner des signes de l'infection après l'inoculation, et sur ce nombre 21 ont été abattus. L'autopsie a, dans tous les cas, démontré la présence de la maladie. Les cinq autres ont été réservés pour de nouvelles expériences.

Pour démontrer l'intérêt croissant que prennent les fermiers aux expériences de la ferme centrale, il a déclaré que 6,864 lettres demandant des renseignements ont été reçues en 1889; ce chiffre a toujours été en augmentant, tellement, qu'en 1893, il s'est élevé à 25,657, et pendant cette dernière année, 244,833 bulletins ont été adressés aux fermiers par la ferme centrale. Ce fait dénote l'intérêt croissant que l'on porte à la ferme, étant donné que ces bulletins ont été envoyés sur demande expresse. Les rapports reçus des diverses fermes expérimentales dans le pays démontrent que l'intérêt est le même dans les provinces.

En ce qui concerne les rapports annuels des fermes, il a dit que 5,000 exemplaires étaient suffisants dans le principe pour satisfaire aux demandes, mais qu'il en faut maintenant 45,000 exemplaires.

Quant à la distribution des grains qui constitue l'une des opérations importantes de la ferme, il a déclaré que jusqu'au 15 février de la présente année, 12,000 demandes avaient été reçues; et qu'à la date du 25 avril, 20,171 échantillons, de trois livres chacun, avaient été distribués. Le nombre total d'échantillons distribués depuis la création des fermes a été de 88,501. Comme résultat de cette distribution, le directeur a mentionné le fait qu'un fermier de l'Île du Prince-Edouard lui a écrit, il y a trois ans, pour avoir un échantillon d'avoine dite "Prize Cluster"; et, l'an dernier, il a pu vendre à ses voisins, comme grain de semence, 700 minots d'avoine provenant de cet échantillon. La seule mention de ce fait démontre l'importance de ce système de distribution, et comment il peut arriver à enrichir le pays.

Il a donné des renseignements intéressants pour les fermiers, sur la meilleure manière de cultiver et conserver le foin; il a aussi donné sur les expériences faites avec les engrais des notions précieuses pour la classe agricole.

Lorsqu'il est venu la deuxième fois devant le comité, le directeur a parlé des expériences faites sur la vitalité des grains et sur le temps des semailles. Il a mentionné les résultats obtenus avec diverses espèces de grains semés à une semaine d'intervalle dans des parcelles de terrain présentant les mêmes conditions quant au sol et à la semence. Les faits résultant de cette série d'expériences pratiques méritent toute l'attention des agriculteurs de ce pays. Les semailles à bonne heure donnent invariablement de meilleurs résultats que celles faites tard bien que dans des conditions favorables.

Il a donné un rapport verbal sur les diverses stations expérimentales, en indiquant la nature de leurs opérations.

M. J. W. Robertson, commissaire de l'industrie laitière à la ferme centrale, s'est présenté devant le comité les 8, 11 et 15 mai. Son témoignage, qui fait partie de la preuve annexée aux présentes, renferme des matières de grand intérêt pour le pays.

Le premier jour de sa comparution, il a décrit au long ses travaux dans l'Île du Prince-Edouard, les provinces maritimes et la province de Québec. Les fermiers ont pris le plus grand intérêt aux procédés introduits dans l'industrie laitière. Les progrès réalisés sont très encourageants; ils ont dépassé les espérances conçues dès le principe, et ils ne peuvent qu'aller en augmentant. Les produits de laiterie des provinces maritimes et de Québec peuvent maintenant supporter la comparaison avec les meilleurs produits d'Ontario et d'autres pays.

Le 11, le commissaire a donné des renseignements semblables au sujet d'Ontario. Il a démontré l'importance de continuer pendant toute l'année les opérations se rattachant à l'industrie laitière, et que le fait de traire une vache pendant toute l'année, au lieu d'être une cause de faiblesse pour l'animal, produit plutôt un effet contraire. Les bonnes races d'animaux donnent les meilleurs produits.

Il a informé le comité que des efforts vont être faits pour introduire, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, des méthodes améliorées en ce qui concerne l'industrie laitière dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et, si possible, dans la Colombie Anglaise. A son avis, la réussite dans cette industrie est nécessaire pour assurer le développement de ces parties importantes du pays.

Il a donné à entendre au comité qu'il y avait raison de croire que le président de la Compagnie du Pacifique canadien avait accueilli favorablement une proposition tendant à faire pour les beurrieres et fromageries ce qui a été fait par la compagnie pour les élevateurs à grain, c'est-à-dire d'en construire pour les louer aux fermiers dans les localités présentant des conditions favorables à ces industries, et il a informé le comité que le gouvernement avait l'intention d'aider, par son entremise, au développement de l'industrie laitière dans le Manitoba et l'ouest, autant qu'il sera possible.

Le commissaire a donné d'intéressants détails sur la concurrence probable et la nature des produits fournis par les pays étrangers aux marchés anglais où sont expédiés les produits du Canada. Il a démontré qu'au moyen des procédés actuels employés dans les beurrieres, on obtient un tiers plus de beurre du lait de vaches vèlées depuis six mois qu'on en obtient par le procédé ordinaire de laisser reposer le lait dans les vaisseaux. Il a aussi fait comprendre comment était fabriqué l'oléomargarine, la concurrence qu'elle fait au beurre et les procédés en usage dans les autres pays pour se protéger contre les fraudes pratiquées en rapport avec cet article.

Lors de sa troisième comparution devant le comité, le commissaire a donné les résultats obtenus dans les expériences faites pour l'alimentation du bétail et la production des fourrages. Il a exposé que cette année, à la ferme centrale, on avait pris la quatrième récolte sur un lot de 40 acres servant aux expériences, et qu'il espérait pouvoir nourrir plus de 30 animaux en y ajoutant du maïs, des fèves et des tournesols. Il a signalé combien il était important de retirer la meilleure nourriture possible d'un espace restreint; et après avoir mentionné les résultats de divers systèmes d'alimentation, il a exprimé sa conviction que les fermiers canadiens ne cultivent pas assez de seigle comme fourrage. Il prétend que le seigle est peut-être la meilleure nourriture pour les pores.

M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'industrie laitière, a comparu devant le comité le 12 juin, et il a expliqué les progrès rapides que fait cette industrie dans

province de Québec. Il a exposé qu'en 1884, Québec n'avait encore que 300 beurrieres et fromageries, tandis qu'on en compte 1,400 maintenant, et que le fromage est sinon supérieur au moins aussi bon que le meilleur produit dans Ontario. Il a signalé les qualités que possède la vache canadienne par suite de son habitude du climat, surtout dans les parties de la province où les hivers sont plus longs et plus rigoureux. Les expériences faites dans la province de Québec démontrent que cette vache donne un lait plus riche et en plus grande quantité que les vaches de race plus forte, comparativement à la quantité de nourriture absorbée. Il a aussi indiqué les diverses espèces de nourriture les plus propres à l'alimentation dans cette province, ainsi que le succès obtenu dans la culture des fruits adaptés à son climat. Il a dit qu'il y avait actuellement 2,000 silos dans la province, principalement dans sa partie occidentale.

M. James Fletcher, entomologiste et botaniste de la ferme centrale, a comparu durant le comité les 5 et 12 juin, et a donné des détails intéressants pour les fermiers sur les moyens à prendre pour se protéger des insectes et des maladies qui attaquent les produits du sol, qui causent tous les ans des pertes considérables, non seulement en Canada, mais dans tous les pays agricoles du continent. M. Fletcher a clairement démontré que les pertes, de ce chef, se chiffrent par millions, et que l'application continue et judicieuse des remèdes simples et peu coûteux qu'il indique peut amener un changement notable dans la richesse du pays. Au lieu de donner des détails sur les renseignements fournis par M. Fletcher à ce sujet, ce qui surchargerait trop ce rapport, nous préférons renvoyer les intéressés à sa disposition même.

M. John Craig, horticulteur de la ferme centrale, a comparu devant le comité les 22 et 31 mai. Il a fait part au comité des principaux travaux faits au sujet de la culture des diverses espèces de fruits cultivés en Canada, des insectes et maladies qui les attaquent et des meilleurs modes de culture. Sa déposition a porté sur les menus fruits aussi bien que sur les pommes, les poires et les pêches cultivées en Canada. L'attention des fermiers et des horticulteurs du pays est attirée sur les détails énumérés dans sa déposition ci-jointe. Il a appuyé sur l'importance qu'il y a pour les horticulteurs de trouver une bonne méthode afin de conserver les fruits et de tirer tout le bénéfice possible de leur précieuse culture. Il a expliqué comment l'on procède à la ferme centrale pour la distribution des arbres fruitiers, surtout ceux adaptés au climat du Manitoba et du Nord-Ouest. Les renseignements qu'il a fournis sur la culture du tabac dans la province de Québec aussi bien que dans celle d'Ontario, sont très intéressants. Il a fait voir comment une personne qui avait consacré 100 acres à cette culture, avait retiré un bénéfice de \$180 par acre. Le climat et le sol dans certaines régions de Québec et d'Ontario paraissent être très favorables à la culture de cette plante.

M. F. F. Shutt, chimiste de la ferme centrale, a comparu devant le comité le 18 mai, et son témoignage démontre l'importance, pour le fermier, de posséder des connaissances au sujet des parties constituantes du sol, des engrais et de l'alimentation des bestiaux, qui lui permettent de conduire ses travaux avec intelligence et économie. Il a signalé spécialement l'importance de bien connaître, en ce qui concerne les herbages, le meilleur temps de les faire servir à l'alimentation afin qu'ils soient parfaitement digestibles et qu'ils fournissent une nourriture plus riche, car ce sont deux qualités qui varient à des périodes différentes de la vie des plantes. Quant à la moisson du foin, il a déclaré que le meilleur temps était peu après la floraison, alors que les propriétés nutritives sont rendues à leur point maximum. Il a démontré l'importance de cultiver les légumes afin d'obtenir par ce moyen le nitrogène, l'acide phosphorique et la potasse. Il a fait voir que le nitrogène pouvait être obtenu de l'air par ce moyen, à meilleur marché, et que c'était l'un des engrais artificiels les plus dispendieux, vu qu'ils coûtent 15 centins la livre, tandis que l'acide phosphorique et la potasse ne coûtent que 5 ou 7 centins la livre.

Au sujet des fourrages, il a démontré que le constituant le plus important et le plus dispendieux était l'albumine dont l'élément caractéristique est le nitrogène. Il a fait voir que les fermiers devraient s'efforcer d'obtenir ce constituant au plus bas prix possible, tant pour la nourriture des plantes que pour celle des animaux; de là l'importance de cultiver les légumes. Il a mentionné que les meilleurs collecteurs de nitrogène étaient le trèfle, les pois, les fèves, les vesces et les lupins.

Il a démontré comment, en pratique, la chimie pourrait être utile aux fermiers, et il a fourni des détails intéressants au sujet de la pureté de l'eau, les essais faits à la ferme durant la saison ayant démontré que beaucoup d'eau malsaine est en usage dans le pays, ce qui pourrait être très dangereux en temps d'épidémie. Il dit que le fait d'être claire n'indique pas que l'eau soit pure, et que quelques-uns des échantillons les plus clairs avaient démontré, à l'analyse, qu'ils étaient les moins purs.

Il a fait part au comité que, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, il avait été nommé jury chimiste expert pour les céréales par le commissaire impérial anglais à Chicago; et, comme résultat des renseignements obtenus dans cette position, il a déclaré que les essais faits à Chicago corroborent ce qui a été dit sur la qualité supérieure des céréales du Canada, surtout le blé du Manitoba et du Nord-Ouest.

M. A. G. Gilbert, préposé à la basse-cour de la ferme centrale, a comparu devant le comité le 31 mai. Il a parlé des expérimentations faites à la ferme avec les diverses espèces de volailles et leurs produits. Il a démontré qu'une méthode judicieuse appliquée systématiquement au traitement des volailles contribuerait, par son rendement, à augmenter considérablement le revenu d'une ferme bien conduite. Il a indiqué les qualités et les meilleurs modes de traitement des diverses espèces, pour en retirer le plus de profits, tant sous le rapport des œufs que sous celui de l'élevage pour le marché. Son témoignage est annexé en entier aux présentes.

Le professeur McEachran a comparu devant le comité le 14 juin. Il a déclaré qu'il n'y avait aucune maladie contagieuse sur les animaux en Canada, à l'exception de la tuberculose et de l'actinomycose. Il a nié tout particulièrement qu'il y eut de la pleuro-pneumonie, et il a affirmé que les rapports déjà publiés dans les livres bleus établissaient parfaitement la position prise par lui à ce sujet.

Il a décrit les moyens adoptés pour faire disparaître la gale des moutons dans les Territoires du Nord-Ouest l'an dernier. Il a démontré que la maladie avait sévi sur une région assez étendue, mais qu'elle était maintenant sous contrôle. Il a donné au comité des renseignements sur l'étendue de la tuberculose en Canada, et il a déclaré qu'il était du devoir du gouvernement d'entreprendre son extirpation. Quelle que soit la dépense à encourir, il ne faut pas reculer lorsqu'il s'agit de faire disparaître la maladie du Canada, et il a fait remarquer qu'avec la méthode actuelle de diagnostic au moyen de la tuberculine, l'extirpation de la maladie pourrait être entreprise plus sûrement qu'il était possible de le faire par le passé, et il a indiqué le système à suivre.

Le comité a déjà fait à ce sujet des représentations au ministre de l'Agriculture dans une lettre à lui adressée par le président du comité, en date du 21 juin dernier, renfermant copie du rapport du comité, de cette même date, accompagnée du rapport approuvé du sous-comité auquel la question avait été référée le 14 juin, recommandant l'adoption de mesures pour extirper la maladie, sous la direction du professeur McEachran, en sa qualité de vétérinaire aviseur du département de l'Agriculture.

M. A. M. Burgess, sous-ministre du département de l'Intérieur qui est chargé des affaires d'immigration, a comparu devant le comité le 4 juillet. Il a fait un exposé général des opérations du département pendant l'année pour promouvoir l'immigration en Canada et établir les immigrants dans le pays sur des terres du gouvernement. Le détail des opérations, se trouve consigné dans les rapports publiés dans les livres bleus de son département. Le trait le plus saillant des opérations de l'année pourrait être la diminution dans le nombre des immigrants du Royaume-Uni et du continent européen, diminution qui, du reste, s'est fait sentir d'une manière plus accentuée aux États-Unis qu'ici. Le sous-ministre de l'Intérieur a aussi déclaré qu'il y a une baisse marquée dans la tendance à émigrer, tant dans le Royaume-Uni que sur le continent d'Europe. Le détail des renseignements fournis par M. Burgess se trouve dans sa déposition qui est annexée aux présentes.

M. Binder a aussi comparu devant le comité pour donner des explications au sujet de l'établissement d'abattoirs et de la conservation, au moyen de réfrigérateurs, des marchandises périssables, viandes, etc., destinées à l'exportation du Canada en Angleterre. Il a informé le comité qu'il considérait le moyen suggéré par lui pour la conservation de ces articles comme très important pour le public en ce qu'il a pour objet d'augmenter le commerce d'exportation du Canada et d'accroître la richesse

des fermiers. Il a demandé qu'on lui procure une garantie sur le capital nécessaire aux constructions requises pour cet objet. Les raisons données à l'appui de sa demande se trouvent dans sa déposition qui est annexée aux présentes.

M. Arthur Johnson, de Pickering, Ontario, a comparu devant le comité le 2 mai, de la part de l'Association des éleveurs de bestiaux. Il a dit que son but était d'obtenir l'appui du comité auprès du gouvernement afin de faire des représentations au sujet des registres pour l'inscription des animaux de race (*Steed and stock books*) aux États-Unis. Il a relaté que jusqu'à il y a 18 mois, les registres d'inscription du Canada étaient considérés comme ayant la même valeur que ceux des États-Unis et qu'ils y étaient acceptés au même titre que ceux d'Allemagne, de France et de la Grande-Bretagne; mais que depuis 18 mois, on avait passé, aux États-Unis, des règlements qui excluent les registres canadiens et ne reconnaissent plus les animaux de race du Canada à moins qu'ils ne soient inscrits dans les registres des États-Unis. M. Johnson dit que cette pratique prive le bétail de race du Canada du privilège d'être expédié aux États-Unis sans payer de droits, comme cela se faisait ci-devant et se pratique encore en faveur des animaux venant des pays ci-dessus mentionnés. Il pensait que des efforts devraient être faits pour faire disparaître, s'il est possible, cette injuste distinction.

M. Henry Wade, secrétaire de l'Association d'agriculture et des Arts, de Toronto, a fait un exposé semblable, ainsi que M. J. R. Ormsby, de Danville, P.Q. M. Robert Miller, de Brome, P.Q., a démontré l'importance du but que se propose l'Association des éleveurs de bestiaux et a prié instamment le comité de faire un rapport dans ce sens. M. Ormsby a aussi demandé l'assistance du comité pour obtenir une aide en faveur de l'Association, afin de lui permettre de payer les frais d'impression de rapports, de faire des recherches ou de se livrer à d'autres travaux d'intérêt public, ce que les souscriptions des membres ne lui permettent pas de faire. Il a suggéré au comité de recommander au gouvernement d'accorder une somme de \$1,000 à l'association pour exécuter ses projets.

Après avoir entendu les observations de la délégation, une résolution a été passée par le comité, sur motion du major Carpenter, appuyé par M. McMillan, recommandant que vu l'importance de cette association pour la classe agricole en Canada, le gouvernement soit prié de lui donner une aide pécuniaire.

Afin de faire bénéficier la classe agricole des renseignements fournis sur l'agriculture par les fermes expérimentales, le comité recommande que la Chambre autorise pour distribution aux députés, l'impression de 10,000 exemplaires du rapport du comité pour la session actuelle en addition au nombre usuel de 2,475 et de 200 exemplaires pour l'usage du comité, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français.

Il recommande aussi l'impression de 90,000 exemplaires du rapport de la ferme expérimentale, pour 1893, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, pour distribution aux membres.

Le comité recommande qu'à l'avenir, le rapport annuel des fermes expérimentales et celui du commissaire de l'industrie laitière soient publiés en un seul volume et sous une forme plus condensée qu'à présent.

Le comité recommande que A. G. Gilbert, préposé à la basse-cour de la ferme centrale, soit placé sur la liste du personnel permanent de la dite ferme.

(Pour la preuve, etc., accompagnant ce rapport, voir Appendice du Journal, No 4.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du quatrième rapport du comité des Privilèges et Elections;

M. Girouard (Jacques-Cartiers) propose,—Que le dit rapport soit adopté.

M. Edgar propose, comme amendement,—Que le rapport soit amendé en retranchant tous les mots après “enquête,” dans le premier paragraphe du dit rapport, et en les remplaçant par les suivants :—

“Sur le premier article de l'ordre de renvoi, la décision du comité est que Arthur Joseph Turcotte et Jean-Baptiste Provost faisaient le commerce de marchands d'épiceries en la cité de Québec, durant la période écoulée entre le 11 mars 1892 et le 1er février 1893, sous la raison sociale de Turcotte et Provost, chaque associé ayant une part égale dans le commerce.

“ Que le 30 novembre 1891, une soumission avait été faite pour la fourniture d'épiceries à la milice de Québec pour l'année 1892, au nom de J. B. Provost. L'écriture, dans le corps de la soumission, était celle de M. A. J. Turcotte, et la signature J. B. Provost était de la main de M. Larose, un employé de la maison. Que la soumission fut régulièrement acceptée par le département de la Milice, le contrat fut régulièrement rempli par la dite maison, et les fournitures furent payées par des chèques officiels s'élevant cette année-là à \$4,112.85, et tous payables à l'ordre de J. B. Provost, au nom de qui la soumission avait été faite. Les chèques furent tous endossés par J. B. Provost personnellement, ou en son nom par M. Larose en vertu d'une procuration. Ces chèques furent ensuite endossés pour dépôt par Turcotte et Cie, quelquefois de la main de M. Turcotte et quelquefois de la main de M. Provost. Les chèques furent ensuite tous déposés au crédit de la maison Turcotte et Cie. Et les produits des chèques furent reçus par la maison et employés par la maison comme tout autre denier de la société, quoique M. Provost affirme sous serment,—et il n'a pas été contredit,—que “ pendant que la société existait, j'ai toujours placé l'argent au crédit de M. Turcotte et je n'en ai retiré aucun bénéfice.”

En vertu d'un autre contrat passé avec le département, pour l'année 1893, au nom du dit J. B. Provost, la dite société devint entrepreneur pour la fourniture d'épiceries à la citadelle de Québec, fournit les dites épiceries et en reçut paiement jusqu'au 2 février 1893, alors que la dite société fut dissoute de consentement mutuel.

Sur le deuxième article de l'ordre de renvoi, la décision du comité est comme suit:—

Le 2 février 1893, la société Turcotte et Provost fut dissoute de consentement mutuel, et le même jour A. J. Turcotte entra dans le commerce d'épiceries à son propre compte, en la cité de Québec, sous la raison sociale Turcotte, Provost et Cie.

Par acte de la même date, J. B. Provost vendit tous ses intérêts dans l'ancien commerce à A. J. Turcotte pour une considération de \$12,000. Par un autre acte de la même date J. B. Provost signifie vendre à O. E. Larose tous ses droits et intérêts dans son susdit contrat avec le département de la Milice pour la fourniture d'épiceries à la citadelle. Aucune somme n'est mentionnée comme considération, mais il est dit dans l'acte que la vente est faite pour bonne et suffisante considération. Relativement à cet acte en dernier lieu mentionné (Exhibit No 108), J. B. Provost ne se souvient pas avoir signé à Larose un document portant cette date, sauf une procuration. Il ne se souvient pas avoir vendu à Larose ses droits dans le contrat de la citadelle, et il n'en a jamais reçu une considération de Larose. Ce dont M. Larose se souvient à ce sujet, c'est qu'il est allé chercher une procuration, qu'il a été prié de signer et qu'il a signé cet acte, mais qu'il n'a payé aucune considération quelconque à Provost pour cela, et il n'a pas exécuté le contrat. La nouvelle société Turcotte, Provost et Cie, composée de M. A. J. Turcotte seul, a rempli le contrat pour le reste de l'année, fournie les marchandises et reçu les deniers du département au moyen de chèques faits à l'ordre de J. B. Provost, endossés par lui, remis à la nouvelle société et déposés au crédit de cette dernière.

Le contrat pour 1894 n'a pas été accordé à J. B. Provost à la suite d'une soumission comme auparavant, mais par une lettre de l'aide-adjutant général en date du 10 janvier 1894 (Exhibit No 3) et a été exécuté jusqu'au 1er février 1894, et jusqu'à la date à laquelle va cette enquête, au nom de J. B. Provost, mais pour l'avantage exclusif de M. A. J. Turcotte.

Sur le troisième article de l'ordre de renvoi, la décision du comité est comme suit:—

Que le 1er février 1894, le dit A. J. Turcotte cessa d'employer le nom de Turcotte, Provost et Cie (Exhibit No 106) pour ses affaires, et adopta les nom et raison sociale de A. J. Turcotte et Cie (Exhibit No 107) et sous ce nom continua jusqu'à la date à laquelle va cette enquête à faire affaire en qualité d'épicier à Québec et à fournir au département de la Milice des épiceries pour la citadelle de Québec, et à recevoir pour son propre bénéfice le produit des chèques officiels, bien que le contrat fût au nom de J. B. Provost et que les chèques fussent émis au nom de J. B. Provost et endossés par lui en faveur du dit A. J. Turcotte.

Que la seule convention par écrit entre J. B. Provost et A. J. Turcotte, relativement à ces contrats du gouvernement, est un papier portant la date du 2 février

1893 (Exhibit No 2) signé par M. Turcotte et conçu dans les termes suivants :—“ Par la présente je m’engage à payer à M. J. B. Provost la somme de quatre cents piastres par année à partir du 1^{er} janvier 1894, à condition que le contrat soit accordé à M. Provost, à défaut de ce contrat je ne m’engage à lui payer que trois cents piastres par année à partir du même temps et bien entendu pourvu que mon commerce soit florissant.”

M. Provost explique que les \$300 en question étaient pour sa clientèle, et les \$100 pour le contrat avec le gouvernement, et que cette somme de \$100 était tout ce qu’il devait retirer de l’entreprise.

Sur le quatrième article de l’ordre de renvoi, la décision du comité est comme suit :—

Quelque temps avant le 3 mai 1893, O. E. Larose, qui était le gérant ou commis du magasin d’épicerie de M. A. J. Turcotte, à Québec, avec un salaire de \$950 par année, demanda une augmentation de ce salaire parce qu’il avait plus à faire, M. Provost s’étant retiré de la société. M. Turcotte consentit à porter ce salaire à \$1,200 par année, avec cette alternative que si M. Larose obtenait l’entreprise d’approvisionnement du département de la Marine et des Pêcheries à Québec, son salaire serait de \$950 par année, plus ses profits provenant de cette entreprise.

M. Larose obtint d’une façon régulière et exécuta le contrat, en retirant au cours de la saison de 1893, un profit de \$400 ou \$450, et il reçut de M. Turcotte en sus de ce montant, \$950 à titre de salaire pour ses services en qualité de commis ou gérant de la maison de commerce de ce dernier.

Le comité, en conséquence, trouve que Arthur Joseph Turcotte, écrivain, député du district électoral de Montmorency, après son élection pour le dit district électoral et jusqu’au 2 février 1893, a été associé en affaires avec le nommé Jean-Baptiste Provost, et que, comme tel associé, il a obtenu et exécuté, ou a été intéressé dans un contrat avec le département de la Milice et de la Défense, en vertu duquel des deniers publics du Canada ont été payés, et qu’en qualité d’associé de la dite maison, il a sciemment vendu au gouvernement des marchandises pour lesquelles des deniers publics ont été payés, bien que ce contrat fût fait au nom de Jean-Baptiste Provost seul, comme agent ou tierce personne pour le bénéfice de la dite association, et que l’élection du dit Arthur Joseph Turcotte est par le fait devenue nulle.

Le comité trouve, de plus, que le dit Arthur Joseph Turcotte, écrivain, après le dit 2 février 1893, et jusqu’au 1^{er} avril 1894, a obtenu et exécuté, et était seul intéressé dans un contrat avec le département de la Milice et de la Défense, et en vertu duquel des deniers publics du Canada ont été payés, bien que ce contrat fut fait au nom de Jean-Baptiste Provost comme agent ou tierce personne, en réalité pour le bénéfice du dit Arthur Joseph Turcotte.

Et que l’élection du dit Arthur Joseph Turcotte est, par le fait, devenue nulle.”

Et un débat s’ensuivant ;

A 6 P.M., M. l’Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L’ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

L’ordre portant que la Chambre se forme en comité général sur le bill T (No 148) du Sénat, intitulé : “ Acte pour faire droit à James St. George Dillon,” étant lu ;

M. Sutherland propose,—Que M. l’Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Masson propose, comme amendement,—Que tous les mots après “ Que ” soient retranchés et remplacés par les suivants : “ le bill soit renvoyé au comité des Bills Privés pour plus amples informations.”—Adopté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,
Bain (*Soulanges*),
Beausoleil,
Béchar, d
Belley,

Dupont,
Ferguson (*Renfrew*),
Fréchette,
Gillies,
Girouard (*Jacques-Cartier*),

Mignault,
Monet,
Ouimet,
Patterson (*Huron*),
Pelletier,

Bernier,	Godbout,	Proulx,
Blanchard,	Grandbois,	Rintret,
Brown,	Grant (Sir James),	Robillard,
Bruneau,	Guay,	Simard,
Bryson,	Guillet,	Somerville,
Burnham,	Harwood,	Sproule,
Carignan,	Henderson,	Tarte,
Carling (Sir John),	Jeannotte,	Temple,
Carpenter,	Langevin (Sir Hector),	Thompson (Sir John),
Caron (Sir Adolphe),	LaRivière,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Carroll,	Laurier,	Vaillancourt,
Christie,	Leclair,	Wallace,
Costigan,	Leduc,	Weldon,
Davin,	Lippé,	White (<i>Shelburne</i>),
Denison,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Wood (<i>Brockville</i>), et
Desaulniers,	Masson,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—64.
Dugas,		

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Grieve,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bain (<i>Wentworth</i>),	Hughes,	Montague,
Beith,	Hutchins,	Mulock,
Bennett,	Ingram,	O'Brien,
Boston,	Innes,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowers,	Landerkin,	Pridham,
Boyd,	Lister,	Prior,
Campbell,	Livingston,	Rider,
Carscallen,	Lowell,	Rosamond,
Casey,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Ross (<i>Lisgar</i>),
Charlton,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Rowand,
Coatsworth,	McCarthy,	Sanborn,
Cochrane,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Semple,
Corbould,	McMillan,	Smith (<i>Ontario</i>),
Dyer,	McMullen,	Sutherland,
Earle,	McNeill,	Taylor,
Edgar,	Madill,	Tisdale,
Fairbairn,	Mara,	Tyrwhitt,
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Martin,	Wilmot, et
Flint,	Metcalfe,	Wilson.—61.
Gibson,		

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée, et le bill est, en conséquence, renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Girouard (Jacques-Cartier) pour l'adoption du quatrième rapport du comité des Privilèges et Elections, et sur l'amendement de M. Edgar,

Et la question étant mise sur l'amendement, il est rejeté, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Allan,	Flint,	McNeill,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Geoffrion,	Mignault,
Beausoleil,	Gibson,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bécharde,	Grieve,	Monet,
Beith,	Guay,	Mulock,
Bernier,	Harwood,	O'Brien,
Boston,	Innes,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowers,	Landerkin,	Proulx,

Brown,
Bruneau,
Campbell,
Carroll,
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Charlton,
Christie,
Edgar,
Edwards,

Laurier,
Ledue,
Lister,
Livingston,
Lowell,
Macdonald (*Huron*),
McCarthy,
McGregor,
McMillan,
McMullen,

Rider,
Rinfret,
Rowand,
Sanborn,
Semple,
Somerville,
Sutherland,
Tarte,
Vaillancourt, et
Weldon.—54.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,
Bain (*Soulanges*),
Belley,
Bennett,
Bergeron,
Blanchard,
Boyd,
Bryson,
Barnham,
Carignan,
Carling (Sir John),
Carpenter,
Caron (Sir Adolphe),
Chesley,
Coatsworth,
Cochrane,
Costigan,
Curran,
Daly,
Davis,
Denison,
Desaulniers,
Dickey,
Dugas,
Dupont,
Dyer,
Earle,
Fairbairn,

Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Ferguson (*Renfrew*),
Foster,
Fréchette,
Gillies,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Deux-Montagnes*),
Grandbois,
Grant (Sir James),
Guillet,
Haggart,
Henderson,
Hughes,
Hutchins,
Ingram,
Ives,
Jeannotte,
Kaulbach,
Kenny,
Lachapelle,
Langevin (Sir Hector),
LaRivière,
Leclair,
Lippé,
Macdonell (*Algoma*),
McDonald (*Assiniboia*),
McDougall (*Cap-Breton*),
Madill,
Mara,
Masson,
Metcalfé,
Miller,
Moneriet,
Montague,
Ouimet,
Patterson (*Colchester*),
Patterson (*Huron*),
Pelletier,
Pope,
Pridham,
Prior,
Robillard,
Roome,
Rosamond,
Ross (*Lisgar*),
Simard,
Stairs,
Taylor,
Thompson (Sir John),
Tisdale,
Tupper (Sir C. Hibbert),
Tyrwhitt,
Wallace,
White (*Shelburne*),
Wood (*Brockville*), et
Wood (*Westmorel'd*).—84.

Et la question étant mise sur la question principale,—elle est adoptée sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,
Bain (*Soulanges*),
Belley,
Bennett,
Bergeron,
Blanchard,
Boyd,
Boyle,
Bryson,
Carignan,
Carling (Sir John),
Carpenter,

Fréchette,
Gillies,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Deux-Montagnes*),
Grandbois,
Grant (Sir James),
Guillet,
Haggart,
Henderson,
Hughes,
Hutchins,
Ingram,
Masson,
Metcalfé,
Miller,
Montague,
Ouimet,
Patterson (*Colchester*),
Patterson (*Huron*),
Pelletier,
Pope,
Pridham,
Prior,
Robillard,

Caron (Sir Adolphe),	Ives,	Roome,
Chesley,	Jeannotte,	Rosamond,
Coatsworth,	Kaulbach,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cochrane,	Kenney,	Simard,
Costigan,	Lachapelle,	Stairs,
Daly,	Langevin (Sir Hector),	Taylor,
Davis,	La Rivière,	Thompson (Sir John),
Denison,	Leclair,	Tisdale,
Desaulniers,	Lippé,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Dugas,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Tyrwhitt,
Dupont,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Wallace,
Earle,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	White (<i>Shelburne</i>),
Fairbairn,	McLennan,	Wilson,
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Madill,	Wood (<i>Brockville</i>) et
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Mara,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—82.
Foster,		

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Edwards,	Mignault,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Flint,	Millis (<i>Bothwell</i>),
Beausoleil,	Geoffrion,	Monet,
Béchar,	Grieve,	Mulock,
Beith,	Guay,	O'Brien,
Bernier,	Harwood,	Paterson, (<i>Brant</i>),
Boston,	Innes,	Proulx,
Bowers,	Landerkin,	Rider,
Brown,	Laurier,	Rinfret,
Bruneau,	Leduc,	Rowand,
Campbell,	Livingston,	Sanborn,
Carroll,	Lowell,	Semple,
Cartwright (Sir Richard),	Macdonald (<i>Huron</i>),	Somerville,
Casey,	McCarthy,	Sutherland,
Charlton,	McGregor,	Tarte,
Christie,	McMillan,	Vaillancourt, et
Dickey,	McMullen,	Weldon.—53.
Edgar,	McNeill,	

Le rapport est, en conséquence, adopté.

M. Foster propose.—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que, pour la présente session du parlement, la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts révisés, ne sera pas faite pour douze jours dans le cas d'un député ou sénateur qui aura été absent des séances de la Chambre dont il fait partie, ou de quelqu'un de ses comités, pendant ce nombre de jours ; mais la présente disposition n'aura pas l'effet d'accroître le chiffre maximum mentionné à l'article vingt-cinq du dit acte, et dans le cas d'un député élu depuis le commencement de la présente session, elle ne s'appliquera pas, non plus, aux jours antérieurs à son élection.

Alors, M. Foster informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. Daly propose.—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Que le Gouverneur en conseil pourra accorder les subventions en terres ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie de chemin de fer et de charbonnages des Montagnes Rocheuses des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis un point à ou près de la station Olds sur la ligne du chemin de fer de Calgary à Edmonton, dans une direction ouest, jusqu'à la rivière du Daim, et de là le long de la dite rivière, dans une direction ouest, jusqu'aux terrains houillers, distance d'environ 60 milles.

A la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille, pour une voie ferrée depuis un point avoisinant Souris, sur l'embranchement du chemin de fer du Pacifique Canadien sur Souris, dans une direction ouest, jusqu'à la vallée de Pipestone, distance d'environ 32 milles.

A la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis un point dans le township 1, soit dans le rang 23, soit dans le rang 24, à l'ouest du premier méridien principal, jusqu'à Deloraine, distance d'environ 17 milles.

2. Les dits octrois et chacun d'eux pourront être faits pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par des arrêtés en conseil pris à leur sujet; et sauf ces conditions, les dits octrois seront à titre gratuit, à charge du paiement, par les concessionnaires respectifs, seulement des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres patentes pour ces terres.

Alors, M. Daly informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle restera ajournée jusqu'à 3 p. m., samedi, et que les mesures du gouvernement auront la priorité, ce jour-là.

M. Foster propose,—Que le bill (No 161) modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques, soit maintenant lu la seconde fois.—Adopté, sur division.

SAMEDI, 14 juillet 1894.

Le bill est renvoyé à un comité général devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 122) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.

Bill (No 154) modifiant de nouveau les Actes concernant le service civil.

Bill (No 155) modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

Et adoptant, sans modification, les amendements faits par cette Chambre au bill CC (No 116) du Sénat, intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages."

Et aussi,—adoptant les bills suivants avec des amendements, savoir:—

Bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.

Page 2, ligne 20, après "effet" insérez: "à laquelle assemblée les actionnaires représentant au moins les deux tiers en valeur des actions seront présents en personne ou représentés par procuration."

Bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Page 1, ligne 34, après "majorité" insérez: "en valeur."

Page 2, ligne 4, retranchez "premier" et insérez: "troisième."

Page 2, ligne 10, retranchez "sept" et insérez: "cinq."

Page 4, ligne 12, retranchez le second "et" et insérez: "pourra entrer en changement avec."

Page 4, ligne 13, retranchez depuis "Montréal" jusqu'à "pour" dans la ligne 14.

Page 4, ligne 24, retranchez depuis "par" jusqu'à "liera" dans la ligne 25 et insérez: "la compagnie."

La Chambre alors s'ajourne à 12.30 a.m. jusqu'à 3 p.m., ce jour.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. *Bain* (Wentworth)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il opéré un règlement avec le docteur Walker, en qualité d'acquéreur du chemin de Dundas et Waterloo en 1884,—

1. Concernant sa réclamation pour le remboursement du prix d'achat versé par lui, avec l'intérêt sur cette somme;

2. Concernant les demandes d'indemnité formulées par lui pour dommages subis? Si oui, quels montants ont été accordés et payés?

N^o 79

OTTAWA, VENDREDI, 13 JUILLET 1

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria

PROCÈS - VERBAL

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine

1894

No 80.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, SAMEDI, 14 JUILLET 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les items inscrits au chapitre "Canal Lachine-Capital," pages C 116, 117, 118, 119 et 120 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice clos le 30 juin 1893, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment ; pour l'information de la Chambre, il transmet avec ce rapport la preuve faite par ces témoins et les exhibits produits au cours de l'enquête. Votre comité recommande que la preuve et les exhibits soient imprimés, à l'exception des registres des heures de travail.

(Pour la preuve, etc., annexée à ce rapport, voir Appendice du Journal, No 2.)

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 13 juillet courant, votre comité a de nouveau pris en considération le bill T (No 148) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James St. George Dillon," et il est de nouveau convenu de le rapporter, sans amendement.

Sur motion de M. Baker, le dixième rapport du comité des Comptes Publics est adopté, et la règle 94 est suspendue à ce sujet.

M. Haggart présente,—Réponse à Ordre du 14 mai 1894,—1. Copie de toute correspondance échangée entre le département des Chemins de fer, le ministre des Travaux Publics et toutes autres personnes au sujet des sections 12 et 13 du canal de Soulanges ;

2. Copie de l'avis des soumissions demandées et des soumissions reçues ;

3. Copie des contrats qui ont été donnés.

M. Foster présente,—Réponse à Ordre du 9 mai 1892,—Copie du rapport de l'inspecteur des douanes, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à West Bay, comté d'Inverness.

Aussi,—Réponse à Adresse du 6 février 1893,—Copie de tous ordres en conseil, passés sous l'autorité de la clause 33, chapitre 32 des Statuts Révisés du Canada et actuellement en vigueur, réglementant l'abattage en entrepôt des porcs destinés à l'exportation ; aussi, copie des règlements de quarantaine relatifs à l'importation en Canada de porcs devant être abattus en entrepôt.

Et aussi,—Réponse à Ordre du 28 mai 1894,—Copie du rapport détaillé des récompenses accordées par le juge ou jury, lors de l'Exposition Colombienne de Chicago, aux travaux des élèves des écoles primaires et spéciales de toutes sortes et

de tout degré, et aussi aux élèves des institutions d'instruction secondaire de chacune des provinces du Canada.

La Chambre se forme en comité général pour considérer le bill (No 161) modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques,—

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 M.P.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.)

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir :—

Bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.

La Chambre reprend alors, en considération, en comité général le bill (No 161), —lequel est rapporté, sans amendement, et remis pour troisième lecture, à lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur une certaine résolution concernant un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les mots "construction première" dans la 1ère clause du chapitre 7 des Statuts de 1882, concernant un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique seront interprétés comme s'appliquant au premier pont en fer ou acier construit dans une localité, mais non à sa réfection ou à sa réparation.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, lundi prochain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'indemnité des sénateurs et des députés.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que, pour la présente session du parlement, la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts Révisés, ne sera pas faite pour douze jours dans le cas d'un député ou sénateur qui aura été absent des séances de la Chambre dont il fait partie, ou de quelqu'un de ses comités, pendant ce nombre de jours ; mais la présente disposition n'aura pas l'effet d'accroître le chiffre maximum mentionné à l'article vingt-cinq du dit acte, et dans le cas d'un député élu depuis le commencement de la présente session, elle ne s'appliquera pas, non plus, aux jours antérieurs à son élection.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, lundi prochain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les billets fédéraux.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant les billets fédéraux, chapitre 31 des Statuts Révisés, en substituant les mots "vingt-cinq" au mot "vingt" dans la quatrième ligne de la clause 3.

2. Résolu,—Que le ministre des Finances et Receveur général n'émettra pas de billets fédéraux au delà de la limite à vingt millions de piastres sans avoir l'or nécessaire à leur rachat pour un montant égal à l'émission additionnelle.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, lundi prochain.

La résolution adoptée en comité des Voies et Moyens le 12 juillet courant, est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée, et elle est comme suit:—

Résolu,—Que les modifications suivantes soient faites aux droits de douane.

ANNEXE A

Ressorts pour lampes, dix pour cent <i>ad valorem</i>	10 p.c.
Couvertures de cheval, en jute, façonnées ou autrement ouvrées, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p.c.
Bulbes de verre pour lumières électriques, dix pour cent <i>ad valorem</i> ...	10 p.c.
Montures, agrafes et fermoirs pour albums, boîtes et bourses, chatelaines, ou ridicules, n'ayant pas plus de 7 pouces de largeur, lorsqu'importés par les fabricants de bourses, chatelaines ou ridicules pour usage dans leurs fabriques, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
Sucre d'érable, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p.c.
Glaces allemandes non étamées, dix-sept et demi pour cent	17½ p.c.
Ajouter à l'article 277 du bill (No 135) les mots "mais pas moins que trente-cinq pour cent."	
Satinettes pour l'usage des fabricants de corsets, etc., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.

ANNEXE B.

Bois de campêche et fustet moulus et teintures préparées brevetées.

Ajouter machine à clouer "Champion" à l'article 724 du bill (No 135).

Peaux d'oiseaux et peaux d'animaux étrangers au Canada pour l'usage des taxidermistes, préparées seulement pour les conserver.

Copeaux de fer.

Ajouter "fer" à l'article 521 du bill (No 135).

Intérieurs d'albums, faites en papier, et coussinets de broses à cheveux.

Blanc fixe et blanc satiné.

Nitrate d'ammoniaque.

ANNEXE C.

Thé, falsifié avec des feuilles étrangères ou ayant déjà servi, ou qui contient une si furte addition de substances délétères ou chimiques qu'il est impropre à la consommation.

Le bill (No 159) concernant la subvention en terres à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général; et sur rapport de progrès,—le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Beausoleil*—Lundi prochain—INTERPELLATION—1. Quel est le montant payé, durant les années 1891, 1892 et 1893, respectivement, pour le transport des malles, entre le Canada et la Grande-Bretagne ?

2. A qui ces diverses sommes ont-elles été payées et dans quelles proportions ?

3. Le gouvernement se propose-t-il de payer une subvention pour le transport des malles à la ligne rapide projetée, en outre de la subvention annuelle de sept cent cinquante mille piastres pendant dix ans qui est maintenant sous la considération de cette honorable Chambre ?

4. Les subventions payées maintenant aux autres lignes de steamers qui transportent les malles du Canada en Angleterre seront-elles discontinuées après l'établissement de la ligne rapide ?

5. Les malles entre le Canada et l'Angleterre seront-elles transportées exclusivement par la ligne rapide, sinon les contrats ou arrangements actuels seront-ils continués ?

M. *Haggart*—Lundi prochain—Comité général pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer de Bracebridge à Baysville, pour 15 milles de sa voie, de Bracebridge vers Baysville, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$ 48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, ne dépassant pas \$3,200 par mille, et aussi la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, qui a été accordée de nouveau par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, n'excédant pas en totalité.....	86,800 00
A la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, Lac Erié et Pacifique, pour 16 milles de sa voie de Port-Burwell à Tilsonburg, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	51,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié, pour 18 milles de sa voie depuis la ville de Brantford jusqu'au village de Hagarsville ou le village de Waterford, ou quelque point intermédiaire sur le chemin de fer du sud du Canada, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	4,790 00
A la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, pour 34 milles de sa voie depuis la cité de Sainte-Catherine jusqu'à la cité de Hamilton, au lieu de la subvention n'excédant pas \$108,000 accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention comptée sur le pied de trois et demi pour cent sur le montant de la dite subvention, à être payée par versements semi-annuels pour une période n'excédant pas vingt ans, au choix de la compagnie et représentant un octroi en espèces de.....	108,000 00
Pourvu que lors de l'achèvement de 10 milles du dit chemin, une subvention semi-annuelle puisse être payée proportionnellement à la valeur de la partie ainsi achevée comparée à la valeur des 34 milles entiers; Pourvu aussi que la compagnie puisse déposer entre les mains du ministre des Finances et Receveur général une somme n'excédant pas.....	400,000 00

En considération de laquelle il sera payé par le gouvernement à la compagnie, pour telle période n'excédant pas 20 ans, au choix de la compagnie, une annuité semi-annuelle calculée sur le pied de 3½ pour 100 du montant ainsi déposé ou une garantie de pareille somme comme intérêt sur les obligations de la compagnie; Pourvu, de plus, que le Gouverneur en conseil puisse permettre à la compagnie de faire cession des dites subvention et annuité à des fidéicommissaires à titre de garantie pour toutes obligations ou sécurités qui pourraient être émises par la compagnie pour les fins de son entreprise; et la subvention en dernier lieu ci-dessus mentionnée à la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara sera payée par versements semi-annuels dont le premier dont le premier sera effectué à la fin des six mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement des dix premiers milles du chemin de fer, et chaque versement subséquent à la fin des six mois suivants, pour la durée de 20 ans ou moins:— Et cette subvention est faite à la condition que la somme n'excédant pas \$400,000 ci-dessus mentionnée sera déposée entre les mains du ministre des Finances et Receveur général avant le 1er janvier 1895.

- A la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa (ci-devant la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott), pour 30 milles de sa voie de Vaudreuil vers Hawkesbury, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24; et pour 30 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale des 30 milles subventionnés par le dit Acte 60-51 Vic., chap. 24, vers Ottawa, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... \$118,400 00
- Nonobstant l'expiration du délai fixé par l'Acte 53 Vic., chap. 2, et par le contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer Central de Québec, et nonobstant ce que contenu dans le dit acte, le Gouverneur en conseil pourra payer la subvention accordée par le dit acte à la dite compagnie suivant la valeur actuelle des vingt paiements annuels mentionnés dans le dit acte (intérêt calculé à quatre pour cent), pour et lors de l'achèvement de sa voie s'étendant depuis un point entre la rivière Chaudière et la station de Tring jusqu'à un point sur le chemin de fer International à ou près le lac Mégantic, et après inspection et acceptation du dit chemin par l'ingénieur en chef des chemins de fer et canaux, n'excédant pas en totalité..... 288,000 00
- A la Compagnie du chemin de fer de Jonction et de carrières de Philipsburg pour $6\frac{7}{10}$ milles de sa voie depuis la station de Stanbridge jusqu'à Philipsburg, dans le comté de Missisquoi et embranchement sur la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... 2,912 00
- A la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Saint-Jean de Matha, pour 8 milles de sa voie, de Saint-Félix de Valois à Saint-Jean de Matha, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... 25,600 00
- A la Compagnie du chemin de fer de colonisation du lac Témiscamingue, pour 50 milles de sa voie depuis Mattawa jusqu'à la traverse de la rivière Kippewa, aussi 15 pour 100 sur la valeur d'un pont en bois sur la rivière Ottawa près de Mattawa, ne devant pas dépasser \$15,000 en totalité, au lieu des subventions accordées par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5,—aussi la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, pour sa ligne entre le Long Sault et le lac Kippewa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille de voie ferrée et 15 pour 100 sur la valeur des

ponts,—aussi une somme de \$1,750 supplémentaire par mille sur les 50 milles de la voie depuis Mattawa jusqu'à la traverse de la rivière Kippewa, n'excédant pas en totalité	\$274,940 00
Pour un chemin de fer de Saint-Placide à Saint-André, 8 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	25,600 00
Pour un chemin de fer de Saint-Eustache à Saint-Placide, dans le comté des Deux-Montagnes, pour 18 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	57,600 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur la ligne du Pacifique Canadien, sur l'île Jésus, dans le comté Laval, vers Saint-Eustache, pour 12 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, à la Compagnie du chemin de fer de Carillon à Grenville pour 12 milles de son chemin de Saint-Eustache au Sault-au-Récollet, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	28,400 00
Pour un chemin de fer depuis Saint-Rémi, dans le comté de Napierville, jusqu'à Saint-Cyprien, dans le dit comté, pour 12 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, pour ponts jetés sur les divers chenaux de la rivière Ottawa à Culbute et à l'ouest de ce point, une subvention de \$31,500 à être payée mensuellement, au fur et à mesure des travaux, sur le certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, proportionnellement à la valeur des travaux exécutés comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise;—et pour trois milles de sa voie s'étendant depuis un point à trois milles à l'est de Pembroke jusqu'à Pembroke, dans la province de l'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$9,600, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, pourvu que tous les travaux subventionnés sur ce chemin de fer soient complétés dans les quatre ans qui suivront la passation du présent acte,—la subvention accordée par le présent acte ne devant pas excéder en totalité.....	41,100 00
A la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, pour 7½ milles de sa voie entre Hull et Alymer, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	24,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, pour 85 milles de sa voie entre Alymer et Pembroke, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 47 Vic., chap. 8, moins la subvention accordée entre Hull et Alymer, pourvu que la rivière Ottawa soit traversée à quelque point non à l'est de Lapasse, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	73,172 00
A la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Harvey, pour 3 milles de sa voie depuis le terminus sud du chemin de fer d'Albert jusqu'à Harvey Bank, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$4,046 00
Pour un chemin de fer, depuis un point sur l'Intercolonial près de Newcastle ou <i>via</i> Douglstown, jusqu'à un point sur la rivière Miramichi, vis-à-vis la ville de Chatham, dans la province du Nouveau-Brunswick, distance de 6 milles, au lieu de la subvention	

accordée par l'Acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,000 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer des Joggins, près de la rivière Hébert jusqu'aux moulins de Young, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, distance de 5 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité...	16,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour un chemin de fer de Woodstock à la frontière internationale entre le Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine, 26 milles, au lieu des subventions accordées par les Actes 50-51 Vic., chap. 24, et 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	83,200 00

2. Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, leurs moyens pour construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Que l'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard des subventions auxquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.

No 80.

OTTAWA, SAMEDI, 14 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 81.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 16 JUILLET 1894.

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre que l'honorable député de Québec-Est ayant, de son siège, appelé son attention sur le fait du décès de John Hearn, écr, député du district électoral de Québec-Ouest, il a, en conformité de la clause huit du chapitre treize des Statuts Révisés du Canada, adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal des Comtés-Unis de Leeds et Grenville, Ontario; et de G. McGregor et autres, de Moline, comté de Marquette, Manitoba; demandant la passation de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans les affaires de transport.

La pétition du conseil municipal du comté de Grey, Ont.; demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'Exposition Industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895, —étant lue;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. Haggart présente un bill (No 163) modifiant l'Acte concernant la vente des billets de chemins de fer, lequel est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le bill T (No 148) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James St. George Dillon," est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à demain (sur division.)

M. Haggart propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer de Bracebridge à Baysville, pour 15 milles de sa voie, de Bracebridge vers Baysville, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$ 48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, ne dépassant pas \$3,200 par mille, et aussi la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, qui a été accordée de nouveau par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, n'excédant pas en totalité.....	86,800 00

A la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, Lac Érié et Pacifique, pour 16 milles de sa voie de Port-Burwell à Tilsonburg, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	\$ 51,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Érié, pour 18 milles de sa voie depuis la ville de Brantford jusqu'au village de Hagersville ou le village de Waterford, ou quelque point intermédiaire sur le chemin de fer du sud du Canada, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	4,790 00
A la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, pour 34 milles de sa voie depuis la cité de Sainte-Catherine jusqu'à la cité de Hamilton, au lieu de la subvention n'excédant pas \$108,000 accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention comptée sur le pied de trois et demi pour cent sur le montant de la dite subvention, à être payée par versements semi-annuels pour une période n'excédant pas vingt ans, au choix de la compagnie et représentant un octroi en espèces de.....	108,000 00
Pourvu que lors de l'achèvement de 10 milles du dit chemin, une subvention semi-annuelle puisse être payée proportionnellement à la valeur de la partie ainsi achevée comparée à la valeur des 34 milles entiers; Pourvu aussi que la compagnie puisse déposer entre les mains du ministre des Finances et Receveur général une somme n'excédant pas.....	400,000 00
En considération de laquelle il sera payé par le gouvernement à la compagnie, pour telle période n'excédant pas 20 ans, au choix de la compagnie, une annuité semi-annuelle calculée sur le pied de 3½ pour 100 du montant ainsi déposé ou une garantie de pareille somme comme intérêt sur les obligations de la compagnie; Pourvu, de plus, que le Gouverneur en conseil puisse permettre à la compagnie de faire cession des dites subvention et annuité à des fidéicommissaires à titre de garantie pour toutes obligations ou sécurités qui pourraient être émises par la compagnie pour les fins de son entreprise; et la subvention en dernier lieu ci-dessus mentionnée à la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara sera payée par versements semi-annuels dont le premier dont le premier sera effectué à la fin des six mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement des dix premiers milles du chemin de fer, et chaque versement subséquent à la fin des six mois suivants, pour la durée de 20 ans ou moins:— Et cette subvention est faite à la condition que la somme n'excédant pas \$400,000 ci-dessus mentionnée sera déposée entre les mains du ministre des Finances et Receveur général avant le 1er janvier 1895.	
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa (ci-devant la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott), pour 30 milles de sa voie de Vaudreuil vers Hawkesbury, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24; et pour 30 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale des 30 milles subventionnés par le dit Acte 60-51 Vic., chap. 24, vers Ottawa, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	118,400 00
Nonobstant l'expiration du délai fixé par l'Acte 53 Vic., chap. 2, et par le contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer Central de Québec, et nonobstant ce que contenu dans le dit acte, le Gouverneur en conseil pourra payer la subvention accordée par le dit acte à la dite compagnie suivant la valeur actuelle des vingt paiements annuels mentionnés dans le dit acte (intérêt calculé à quatre pour cent), pour et lors de l'achèvement de sa voie s'étendant depuis un	

	point entre la rivière Chaudière et la station de Tring jusqu'à un point sur le chemin de fer International à ou près le lac Mégantic, et après inspection et acceptation du dit chemin par l'ingénieur en chef des chemins de fer et canaux, n'excédant pas en totalité.....	\$ 288,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction et de carrières de Philipsburg pour 6 $\frac{7}{100}$ milles de sa voie depuis la station de Stanbridge jusqu'à Philipsburg, dans le comté de Missisquoi et embranchement sur la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		2,912 00
A la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Saint-Jean de Matha, pour 8 milles de sa voie, de Saint-Félix de Valois à Saint-Jean de Matha, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		25,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de colonisation du lac Témiscamingue, pour 50 milles de sa voie depuis Mattawa jusqu'à la traverse de la rivière Kippewa, aussi 15 pour 100 sur la valeur d'un pont en bois sur la rivière Ottawa près de Mattawa, ne devant pas dépasser \$15,000 en totalité, au lieu des subventions accordées par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5,—aussi la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, pour sa ligne entre le Long Sault et le lac Kippewa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille de voie ferrée et 15 pour 100 sur la valeur des ponts,—aussi une somme de \$1,750 supplémentaire par mille sur les 50 milles de la voie depuis Mattawa jusqu'à la traverse de la rivière Kippewa, n'excédant pas en totalité.....		274,940 00
Pour un chemin de fer de Saint-Placide à Saint-André, 8 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		25,600 00
Pour un chemin de fer de Saint-Eustache à Saint-Placide, dans le comté des Deux-Montagnes, pour 18 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		57,600 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur la ligne du Pacifique Canadien, sur l'île Jésus, dans le comté Laval, vers Saint-Eustache, pour 12 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, à la Compagnie du chemin de fer de Carillon à Grenville pour 12 milles de son chemin de Saint-Eustache au Sault-au-Récollet, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		38,400 00
Pour un chemin de fer depuis Saint-Rémi, dans le comté de Naperville, jusqu'à Saint-Cyprien, dans le dit comté, pour 12 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		38,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, pour ponts jetés sur les divers chenaux de la rivière Ottawa à Culbute et à l'ouest de ce point, une subvention de \$31,500 à être payée mensuellement, au fur et à mesure des travaux, sur le certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, proportionnellement à la valeur des travaux exécutés comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise;—et pour trois milles de sa voie s'étendant depuis un point à trois milles à l'est de Pembroke jusqu'à Pembroke, dans la province de l'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$9,600, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, pourvu que tous les travaux subventionnés sur ce chemin de fer soient complétés		

dans les quatre ans qui suivront la passation du présent acte,— la subvention accordée par le présent acte ne devant pas excéder en totalité.....	\$41,100 00
A la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, pour 7½ milles de sa voie entre Hull et Alymer, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	24,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, pour 85 milles de sa voie entre Alymer et Pembroke, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 47 Vic., chap. 8, moins la subvention accordée entre Hull et Alymer, pourvu que la rivière Ottawa soit traversée à quelque point non à l'est de Lapasse, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	73,172 00
A la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Harvey, pour 3 milles de sa voie depuis le terminus sud du chemin de fer d'Albert jusqu'à Harvey Bank, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	4,046 00
Pour un chemin de fer, depuis un point sur l'Intercolonial près de Newcastle ou <i>via</i> Douglastown, jusqu'à un point sur la rivière Miramichi, vis-à-vis la ville de Chatham, dans la province du Nouveau-Brunswick, distance de 6 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer des Jog- gins, près de la rivière Hébert jusqu'aux moulins de Young, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, distance de 5 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	16,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour un chemin de fer de Woodstock à la frontière internationale entre le Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine, 26 milles, au lieu des sub- ventions accordées par les Actes 50-51 Vic., chap. 24, et 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'ex- cédant pas en totalité.....	83,200 00

2. Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, leurs moyens pour construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Que l'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à

la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée. excepté à l'égard des subventions auxquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.

Alors, M. Haggart informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

Le bill (No 161) modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques,—est lu pour la troisième fois, et passé.

La résolution adoptée en comité général, samedi, le 14 juillet courant, concernant l'indemnité des sénateurs et des membres de la Chambre des Communes, est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée.

M. Foster présente alors un bill (No 164) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Les résolutions adoptées en comité général, samedi, le 14 juillet courant, concernant les billets fédéraux, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées.

M. Foster présente alors un bill (No 165) modifiant l'Acte concernant les billets fédéraux,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le bill V (No 111) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Assurances," est délibéré tel qu'amendé, lu la troisième fois, et passé, tel qu'amendé.

La résolution adoptée en comité général, samedi, le 14 juillet courant, concernant le drawback sur articles employés à la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien, est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée.

M. Haggart présente alors un bill (No 166) modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No 160) concernant les terres fédérales, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme en comité général sur certaines résolutions concernant l'octroi de subventions en terres aux compagnies de chemins de fer y mentionnées.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil pourra accorder les subventions en terres ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir:—

A la Compagnie de chemin de fer et de charbonnages des Montagnes Rocheuses des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis un point à ou près de la station Olds sur la ligne du chemin de fer de Calgary à Edmonton, dans une direction ouest, jusqu'à la rivière du Daim, et de là le long de la dite rivière, dans une direction ouest, jusqu'aux terrains houillers, distance d'environ 60 milles.

A la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille, pour une voie ferrée depuis un point avoisinant Souris, sur l'embranchement du chemin de fer du Pacifique Canadien sur Souris, dans une direction ouest, jusqu'à la vallée de Pipestone, distance d'environ 32 milles.

A la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis

un point dans le township 1, soit dans le rang 23, soit dans le rang 24, à l'ouest du premier méridien principal, jusqu'à un point à ou près Deloraine, distance d'environ 17 milles.

2. Résolu,—Les dits octrois et chacun d'eux pourront être faits pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par des arrêtés en conseil pris à leur sujet; et sauf ces conditions, les dits octrois seront à titre gratuit, à charge du paiement, par les concessionnaires respectifs, seulement des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres patentes pour ces terres.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

Le bill HH (No 162) intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sir John Thompson propose,—Que le bill (No 149) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la troisième fois.

M. McCarthy propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec mandat et pouvoir de l'amender en ajoutant à la première clause les mots suivants: "et le dit sous-paragraphe est de nouveau amendé en y insérant après le treizième paragraphe les mots suivants:—

"14. Au sujet de l'éducation. Mais cet amendement ne prendra effet qu'après la prochaine élection générale des membres de l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest."

2. Et en en amendant la seconde clause en insérant les mots "quatorze et" après le mot "article," dans la première ligne.

M. Hughes propose, comme sous-amendement,—Que tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants: "Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais,—admettant que les pouvoirs les plus étendus au sujet de l'éducation, et compatibles avec le bien général du Canada, devraient être conférés aux législatures des provinces et des Territoires, et que ces pouvoirs devraient tendre à donner à la jeunesse l'éducation nécessaire,—

1. Sous le rapport intellectuel, afin que chacun sache lire, écrire et compter et puisse acquérir des connaissances en géographie, histoire, langues et littérature;

2. Sous le rapport physique, afin de faire des corps bien portants et des intelligences saines;

3. Sous le rapport politique, afin que chacun comprenne les devoirs et les droits du citoyen et se familiarise avec les divers formes, pouvoirs et fonctions des administrations fédérales et provinciales en ce qui concerne l'instruction, la justice et les affaires municipales en Canada;

4. Sous le rapport moral, afin que chacun sache distinguer ce qui est bien et ce qui est mal et connaisse ce que l'on doit à son prochain.

Et admettant, de plus, qu'au point de vue national il est mal et contraire à l'esprit du gouvernement responsable de conférer à une législature de province ou de territoire le pouvoir d'établir ou de légiférer en vue d'établir un système d'écoles séparées ou confessionnelles où l'on puisse enseigner la théologie ou la religion;

Que le bill soit renvoyé en comité général avec instruction d'amender la clause 14, paragraphe 1, de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, en retranchant tous les mots dans le dit paragraphe après le mot "décreté" dans la 3me ligne, et les remplaçant par les suivants: "Nul pouvoir ne sera conféré au lieutenant-gouverneur en conseil ou à l'Assemblée législative des Territoires de passer des ordonnances ou de promulguer des lois permettant ou autorisant ou admettant l'enseignement ou la pratique de quelque croyance religieuse, ou théologie ou formules confessionnelles dans aucune maison d'éducation recevant l'aide du public, et des écoles séparées ou confes-

sionnelles supportées en tout ou en partie par des taxes publiques ou recevant de l'aide provenant de taxes nationales, provinciales, territoriales, municipales ou locales ne seront pas établies."

Et la question étant mise sur le sous-amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Hughes, McDonald (*Assiniboia*).—2.

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Dupont,	McMullen,
Amyot,	Earle,	McNeill,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Edgar,	Madill,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Fairbairn,	Mara,
Baker,	Featherston,	Marshall,
Beausoleil,	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Masson,
Béchar, d,	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Metcalfe,
Beith,	Flint,	Mignault,
Belley,	Foster,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bergeron,	Fréchette,	Monet,
Bernier,	Frémont,	Montague,
Blanchard,	Geoffrion,	Mulock,
Boston,	Gillies,	Ouimet,
Boyd,	Girouard (<i>Jacques-Cartier</i>),	Patterson (<i>Colchester</i>),
Boyle,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Patterson (<i>Huron</i>),
Brodeur,	Godbout,	Pelletier,
Brown,	Grandbois,	Pope,
Bruneau,	Grant (Sir James),	Prior,
Bryson,	Guay,	Proulx,
Calvin,	Guillet,	Rider,
Carignan,	Haggart,	Rinfret,
Carling (Sir John),	Harwood,	Robillard,
Caron (Sir Adolphe),	Henderson,	Rosamond,
Carroll,	Ingram,	Ross (<i>Dundas</i>),
Cartwright (Sir Richard),	Innes,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Casey,	Ives,	Rowand,
Charlton,	Jeannotte,	Sanborn,
Chesley,	Joncas,	Semple,
Choquette,	Kenney,	Simard,
Christie,	Lachapelle,	Smith (<i>Ontario</i>),
Cleveland,	Langevin (Sir Hector),	Somerville,
Costigan,	Larivière,	Sproule,
Craig,	Laurier,	Stairs,
Curran,	Leclair,	Sutherland,
Daly,	Leduc,	Tarte,
Davin,	Legris,	Taylor,
Davis,	Lippé,	Thompson (Sir John),
Dawson,	Lowell,	Tisdale,
Delisle,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Denison,	McCarthy,	Turcotte,
Desaulniers,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tyrwhitt,
Devlin,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Wilmot,
Dickey,	McLennan,	Wood (<i>Brockville</i>).—131.
Dugas,	McMillan,	

Et la question étant mise sur l'amendement ;

M. Macdonald (Huron) propose.—Que la Chambre s'ajourne maintenant.—
Motion retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Allan,	Denison,	Marshall,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Iunés,	Mulock,
Beith,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Rowand,
Boston,	McCarthy,	Smith (<i>Ontario</i>),
Carscallen,	McMillan,	Somerville,
Charlton,	McNeill,	Sproule et
Davin,	Madill,	Tyrwhitt.—21.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Dyer,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),
Bain (<i>Soulanges</i>),	Earle,	McDougald (<i>Pictou</i>),
Baker,	Edgar,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),
Beausoleil,	Fairbairn,	McLennan,
Bécharde,	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	McMullen,
Belley,	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Masson,
Bennett,	Flint,	Metcalfe,
Bergeron,	Fréchette,	Mignault,
Bernier,	Frémont,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Blanchard,	Geoffrion,	Monet,
Boyd,	Gillies,	Montague,
Boyle,	Girouard (<i>Jacques-Cartier</i>),	Ouimet,
Brodeur,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Patterson (<i>Colchester</i>),
Brown,	Godbout,	Patterson (<i>Huron</i>),
Bruneau,	Grandbois,	Pelletier,
Bryson,	Grant (Sir James),	Pope,
Calvin,	Guay,	Prior,
Carignan,	Guillet,	Proulx,
Carling (Sir John),	Haggart,	Rider,
Caron (Sir Adolphe),	Harwood,	Rintret,
Carroll,	Henderson,	Robillard,
Cartwright (Sir Richard),	Hughes,	Rosamond,
Casey,	Ives,	Ross (<i>Dundas</i>),
Chesley,	Jeannotte,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Choquette,	Joncas,	Sanborn,
Christie,	Kaulbach,	Simard,
Cleveland,	Kenny,	Stairs,
Cochrane,	Lachapelle,	Tarte,
Costigan,	Landerkin,	Taylor,
Curran,	Langevin (Sir Hector),	Temple,
Daly,	LaRivière,	Thompson (Sir John),
Davis,	Laurier,	Tisdale,
Delisle,	Lavergne,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Desaulniers,	Leclair,	Turcotte,
Devlin,	Leduc,	White (<i>Shelburne</i>),
Dickey,	Legris,	Wilmot,
Dugas,	Lippé,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Dupont,	Lowell,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—114.

La motion principale est alors adoptée, et le bill est, en conséquence, lue la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement savoir:—

Bill (No 23) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain d'Edmonton.

Bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié à la Rivière Détroit, et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Bill (No 138) constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal, Huron et Baie Georgienne.

Et adoptant le bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer électrique bicycle de Boynton, avec un amendement qui est comme suit:—

Page 1, ligne 20, après "Winnipeg" insérez: "jusqu'à un point sur la rivière Niagara."

Et aussi,—avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill JJ (No 167) intitulé: "Acte à l'effet d'amender de nouveau l'Acte des Postes."

Sur motion de Sir Adolphe Caron, le bill est lu la première fois.—Seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 2.10 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Daly—Mercredi prochain—Comité général pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Que le gouverneur en conseil pourra accorder à la Compagnie du chemin de fer de Saskatchewan et de l'Ouest des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis Minnedosa à Rapid City, distance d'environ 15 milles.

2. Que le dit octroi pourra être fait en aide du dit chemin de fer aux conditions fixées par l'ordre en conseil qui pourra être passé à ce sujet; et que sauf ces conditions, le dit octroi sera à titre gratuit, à charge du paiement, par la dite compagnie des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres patentes pour ces terres.

M. Bernier—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de suspendre la traduction du rapport de la Commission du trafic des spiritueux? Si oui, quelle en est la raison?

M. Haggart—Mercredi prochain—Comité général pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir:—

Pour un chemin de fer de Newport ou Windsor à Truro ou à un point entre Truro et Shewiacke, et depuis un point sur le dit chemin de fer jusqu'à un point à ou près Eastville, pour 90 milles de cette voie ferrée, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, au lieu des subventions accordées par l'Acte 55-56 Vict., chap. 5; et aussi pour un pont de chemin de fer sur la rivière Shubénacadie sur la ligne du dit chemin de fer, une subvention de 15 pour 100 sur la valeur de sa construction, n'excédant pas en totalité..... .. \$300,000 00

A la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James, pour 25 milles de son chemin depuis la station de North Bay ou les environs, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, vers la Baie de James, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi pour 43 milles de son chemin depuis North Bay vers le lac Tamagamany, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... .. 217,000 00

A la Compagnie du chemin de fer Lotbinière à Mégantic, pour 15 milles de sa voie en addition aux 15 milles déjà subventionnés et construits, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité 48,000 00

A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour 30 milles de sa voie depuis Saint-Léonard dans une direction nord vers une jonction avec le chemin de fer Intercolonial et la station de la Chaudière, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... .. 96,000 00

Pour un chemin de fer depuis Lime Ridge, dans le comté de Wolfe, dans la province de Québec, dans une direction nord à travers le comté de Wolfe et dans le comté de Mégantic, distance n'excédant pas 50 milles depuis Lime Ridge, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité 160,000 00

A la Compagnie du chemin de fer de Strathroy et des comtés de l'Ouest, pour 25 milles de sa voie depuis Saint-Thomas, à travers les comtés d'Elgin et Middlesex vers la station Forest, sur la ligne du Grand Tronc, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$80,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Parry-Sound, pour 20 milles de sa voie depuis Parry-Sound, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 10 milles de sa voie depuis Little Current jusqu'à Nelson sur l'embranchement-Algoma de la ligne du Pacifique Canadien, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
A la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis, pour 32 milles de sa voie depuis Iberville jusqu'à Sorel, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	102,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Saint-Jean de Matha, pour 12 milles de sa voie depuis Saint-Jean de Matha jusqu'à Sainte-Émélie de l'Énergie, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 22 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale des 30 milles subventionnés à la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissingue par l'Acte 56 Vic., chap. 2, jusqu'à un point entre Joliette et Saint-Félix de Valois, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour 2 milles de l'embranchement de sa voie sur Chicoutimi, depuis l'extrémité orientale des 15 milles déjà subventionnés et construits dans une direction est jusqu'aux 52 milles pour atteindre l'eau profonde à Chicoutimi, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi, pour 12 milles à partir des 50 milles, sur l'embranchement de Chicoutimi jusqu'à la Baie de Ha Ha, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	44,800 00
A la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa, pour 23 milles de sa voie depuis le point de séparation avec le chemin de Pontiac jusqu'à Ferguson's Point, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	73,000 00
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité orientale des 62 milles déjà subventionnés vers le Désert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada, pour 6 milles de sa voie depuis la ville de Chatham jusqu'à Black Brook, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi pour 4 milles de sa voie pour un embranchement sur le village de Nelson, une subvention ne dépassant pas \$3,200 et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
Pour un chemin de fer depuis la station de Cross Creek, sur le chemin de fer de l'Est du Canada jusqu'au village de Stanley, dans le comté de York, province du Nouveau-Brunswick, 6 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche à Victoria, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale des 15 milles subventionnés par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, vers Grand Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer central du Nouveau-Brunswick, pour 15 milles de sa voie depuis la station de Chipman jusqu'aux houil-	

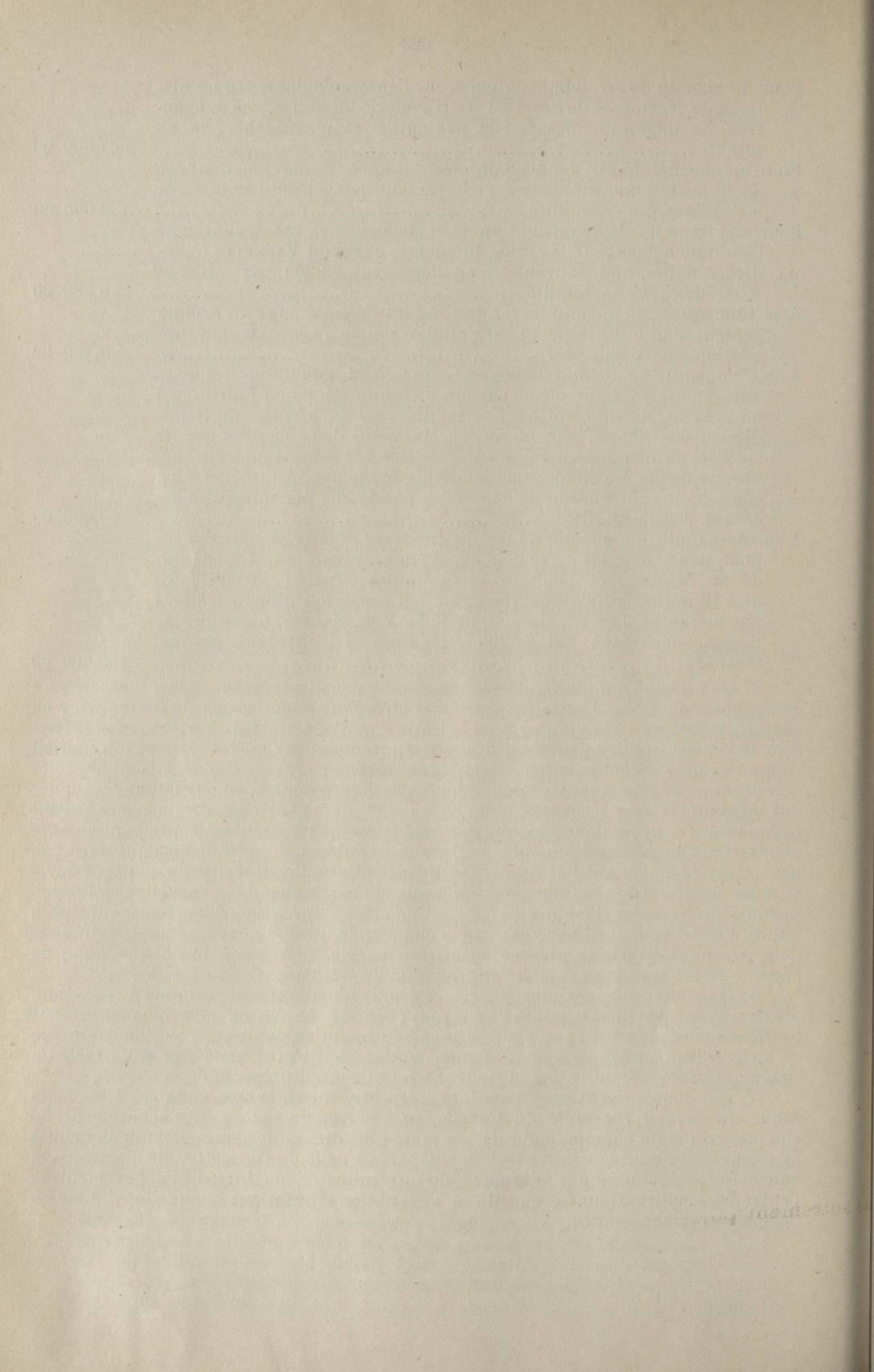
lères de Newcastle, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	\$48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Tobique, pour 15 milles de sa voie depuis le terminus actuel à Plaister Rock vers l'est, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000 00
Pour restaurer ou renouveler le pont de chemin de fer, sur le chemin de fer du Sud-Est, qui traverse la rivière Yamaska, à Yamaska, une subvention égale au tiers du coût réel de l'enlèvement du pont, mais la subvention ne devant pas excéder en totalité.....	50,000 00
A la Compagnie de charbonnages et de chemin de fer de Boston et de la Nouvelle-Ecosse, pour 12½ milles de sa voie depuis l'extrémité nord de la section déjà subventionnée jusqu'à Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi, pour 25 milles de sa voie depuis un point sur la ligne du chemin de fer du Cap-Breton à ou près Orangedale vers Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, n'excédant pas en totalité.....	113,600 00
Pour un chemin de fer depuis Port-Hawkesbury vers Chéticamp, 25 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest du Manitoba, pour 100 milles du prolongement de sa ligne principale depuis son présent terminus occidental vers Prince-Albert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille,—la Compagnie abandonnant 3,200 acres de sa subvention en terres par mille, et à la condition que tout le chemin sera exploité comme ligne continue de chemin de fer sous une direction unique,—et n'excédant pas en totalité.....	320,000 00
Pour une ligne ferrée depuis la jonction des rivières de l'Elan et de Kootenay jusqu'à Coal Creek, distance de 34 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	108,800 00
Pour une ligne ferrée depuis la station d'Abbotsford, sur l'embranchement du Pacifique Canadien sur Moosomin jusqu'à la ville de Chilliwack, 21 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	67,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée Nicola, pour 28 milles de sa voie depuis l'extrémité orientale de la section de sa ligne subventionnée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, vers le lac Nicola, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	89,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocum, pour 33 milles de sa voie depuis la ville de Nakusp jusqu'à un point à ou près de la fourche du creek Carpenter, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	121,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Kingston, pour 22 milles d'un chemin de fer depuis Portage du Fort jusqu'à Upper Thorne Centre, <i>via</i> Shawville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	70,400 00
A la Compagnie de fer, de charbon et de chemin de fer de New-Glasgow, pour 5 milles de sa voie, depuis Sunnybrae jusqu'à Kerrowgare, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	16,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, pour 35 milles de sa voie depuis Yarmouth vers Shelburne, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	112,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de prolongement du Cap-Breton, pour 30 milles de sa voie depuis Port-Hawkesbury jusqu'à St. Peters', une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000 00

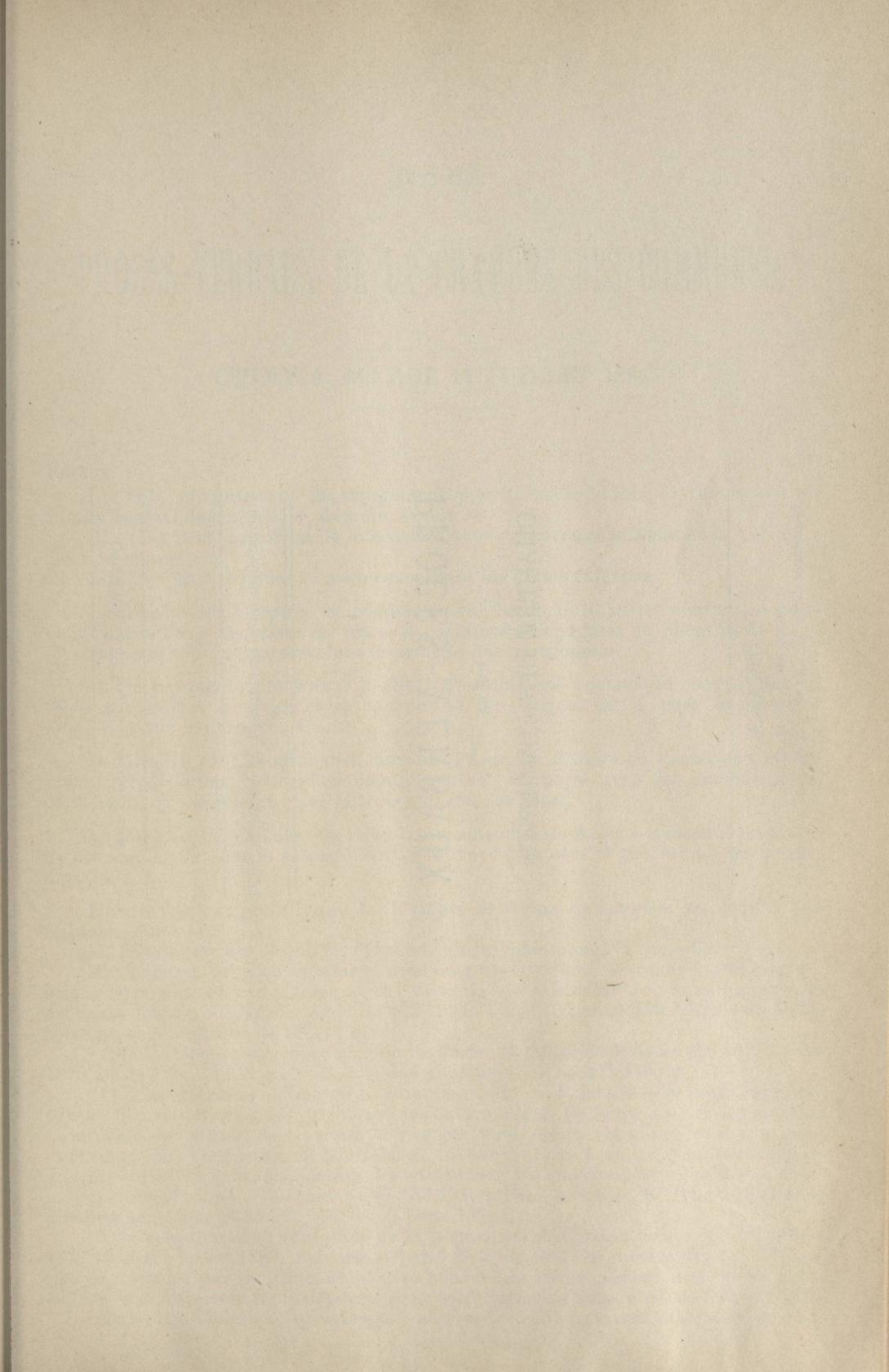
Pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial entre les stations de Norton et de Sussex vers Havelock, 20 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$ 64,000 00
Pour un chemin de fer depuis Saint-Jean jusqu'à Burneville, distance de 10 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
Pour une ligne ferrée depuis le Cap de la Madeleine se raccordant avec l'embranchement sur les Piles du chemin de fer du Pacifique Canadien, 3 milles, une subvention ne dépassant \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	9,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada, pour un prolongement d'un mille depuis l'extrémité orientale de sa voie, une subvention n'excédant pas.....	3,200 00
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 30 milles de sa voie depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien à ou près de Maskinongé ou Louiseville vers la paroisse de Saint-Michel des Saints, sur la rivière Mattawa, dans la province de Québec, au lieu des subventions accordées à la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé au lac Nipissingue par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000 00
A la compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, pour 16 milles de sa voie depuis Bobcaygeon jusqu'au chemin de fer Midland, et pour 16 autres milles depuis l'extrémité des dits 16 milles jusqu'à Pontypool, au lieu des subventions accordées par les actes 53 Vic., chap. 2, et 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	102,400 00

2. Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, leurs moyens pour construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Que l'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péage uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard des subventions auxquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.





No 81.

OTTAWA, LUNDI, 16 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 82.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 17 JUILLET 1894.

PRIÈRE.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés à un comité général devant siéger, demain, savoir :—

Bill (No 164) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Bill (No 165) modifiant l'Acte concernant les billets fédéraux.

Les résolutions adoptées en comité général, lundi, le 16 juillet courant, concernant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer y mentionnées, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées.

M. Daly présente alors un bill (No 168) autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No 158) modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 135) à l'effet de refondre et amender les Actes concernant les droits de douane, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger, demain.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu ;

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Charlton propose comme amendement,—Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants :—" le montant de taxation, par les droits de douane en Canada, était de \$12,782,824 en 1878, et de \$20,954,003 en 1893, soit une augmentation de \$8,171,179.

" Que la dépense du Canada à compte du fonds consolidé était de \$23,503,158 en 1878, et de \$36,814,052 en 1893, soit une augmentation de \$13,310,894.

" Que les dépenses afférentes à l'administration de la justice—les arts, l'agriculture et les statistiques, les pêcheries, les quarantaines, les Sauvages, la législation, la milice et la défense, les travaux publics, les pensions de retraite, l'accise, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les subventions postales et de steamers, le gouvernement civil, la falsification des substances alimentaires, la police à cheval et les dépenses diverses—s'élevaient à \$5,256,424 en 1878, et à \$10,384,272 en 1893, soit une augmentation de \$5,127,846, ou 97 pour 100.

" Que bien que l'augmentation de la population du Canada, entre le 1er juillet 1878 et le 1er juillet 1893, n'ait pas dépassé 20 pour 100, l'augmentation de la taxation représentée par les droits de douane pendant la même période a été de 63 pour 100, et l'accroissement de la dépense, pour cette même période, a été de 56 pour 100.

" Que cette Chambre regrette que l'augmentation de la taxation représentée par

les droits de douane, et des dépenses, ait atteint un chiffre trois fois plus considérable que l'accroissement de la population depuis 1878; que l'on ait laissé la dépense contrôlable atteindre un chiffre encore plus élevé, et qu'une partie considérable des dépenses annuelles ait été absorbée par des octrois accordés pour des fins politiques ou de parti et non dans l'intérêt public; et que cette Chambre exprime l'opinion que l'énormité des dépenses annuelles impose au Canada un fardeau si pesant que l'honnêteté et l'économie dans l'administration future des finances du pays devrait être pratiquées de la manière la plus stricte et la plus rigide, afin de diminuer les charges imposées au public."—Rejeté sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Allan,	Dawson,	McMillan,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Delisle,	McMullen,
Beausoleil,	Edwards,	Mignault,
Béchar, d,	Geoffrion,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Beith,	Guay,	Monet,
Boston,	Harwood,	Mulock,
Brown,	Innes,	Proulx,
Campbell,	Landerkin,	Rider,
Carroll,	Laurier,	Rinfret,
Cartwright (Sir Richard),	Leduc,	Sanborn,
Casey,	Legris,	Scriver,
Charlton,	Livingston,	Semple,
Choquette,	Lowell,	Sutherland, et
Christie,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Tarte.—42.

CONTRE :

Messieurs

Bain (<i>Soulanges</i>),	Gillies,	Metcalfe,
Baker,	Girouard (<i>Jacques-Cartier</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),
Belley,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Montague,
Bennett,	Grandhois,	Ouimet,
Bergeron,	Grant (Sir James),	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bergin,	Guillet,	Patterson (<i>Huron</i>),
Blanchard,	Haggart,	Pelletier,
Boyd,	Henderson,	Pope,
Boyle,	Hughes,	Prior,
Bryson,	Hutchins,	Robillard,
Carignan,	Ingram,	Rosamond,
Carling (Sir John),	Ives,	Ross (<i>Dundas</i>),
Caron (Sir Adolphe),	Jeannotte,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Carscallen,	Joncas,	Smith (<i>Ontario</i>),
Chesley,	Kaulbach,	Sproule,
Coatsworth,	Kenny,	Stairs,
Costigan,	Lachapelle,	Stevenson,
Curran,	Langevin (Sir Hector),	Taylor,
Daly,	LaRivière,	Temple,
Davin,	Leclair,	Thompson (Sir John),
Davis,	Lippé,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Denison,	McDonald (<i>Assiniboia</i>),	Turcotte,
Dugas,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tyrwhitt,
Dupont,	McLennan,	White (<i>Cardwell</i>),
Dyer,	McNeill,	White (<i>Shelburne</i>),
Fairbairn,	Madill,	Wilmot,
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Mara,	Wilson,
Foster,	Marshall,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Fréchette,	Masson,	Wood (<i>Westmorel'd</i>).—87.

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

GOUVERNEMENT CIVIL.

		<i>Département des Affaires Indiennes :—</i>	
348	{	Pour payer à Mademoiselle A. C. Taylor, une matière facultative, la clavigraphie, du 1er janvier au 30 juin 1895.....	\$ 25 00
		Pour transférer J. J. Campbell du service extérieur au service intérieur, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil	1,400 00
		<i>Département de l'Intérieur :</i>	
349	{	Nouvelle somme requise pour les appointements de B. L. York, pour l'exercice financier qui se terminera le 30 juin 1895.. ..	225 00
		Pour porter les appointements de M. G. H. Newcomb, de \$1,100 à \$1,200, depuis le 1er juillet 1893, tel qu'autorisé par arrêté du Conseil	100 00
		<i>Département de la Justice :</i>	
350	{	Pour payer à M. A. Power, C.R., comme addition à ses appointements actuels, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil	200 00
		Pour payer à G. L. B. Fraser, pour service spécial, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil.....	200 00
351	{	<i>Département de la Marine et des Pêcheries :—</i> Pour payer les appointements de W. B. Dawson, en qualité de sous-ingénieur du département.....	2,000 00
		<i>Département de la Milice et Défense :</i>	
352	{	Pour payer l'augmentation statuaire des appointements de MM. Holt et Knight, \$25 chacun, pour le semestre qui finira le 30 juin 1895.....	50 00
		Pour pourvoir à la différence entre les appointements de MM. Bliss et Campbell.....	200 00
		Pour payer des matières facultatives à M. Roy.....	100 00
		Pour pourvoir à une matière facultative dans les appointements d'un commis de 3e classe.....	50 00
		<i>Secrétariat d'Etat :—</i>	
353	{	Pour un nouveau commis de seconde classe en remplacement d'un commis de troisième classe à être retranché dans le budget général.....	1,100 00
		Pour couvrir les frais de poursuites contre les personnes accusées d'irrégularités dans les examens du service civil.....	600 00
		<i>Conseil Privé :—</i>	
354	{	Pour payer les appointements, aux taux respectifs suivants, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, de :—	
		Wm. C. DeBrisay	\$ 800 00
		Francis Chadwick.....	800 00
		John R. Fraser.....	600 00
		Lawrence Burns.....	300 00
			<hr/> 2,500 00
		Pour pourvoir à une augmentation des appointements de H. P. Buck, commis de troisième classe, pour deux matières facultatives	100 00

		<i>Département des Postes:—</i>	
355	{	Pour les appointements d'un nouveau commis de troisième classe, M. C. P. V. Béroard	\$ 950 00
		Pour augmenter les appointements de M. Thomas Ainsborough, de \$750 à \$900, savoir, les arrérages acquis en vertu de l'Acte du service civil.....	150 00
356		<i>Département des Impressions et de la Papeterie:—</i> Commis et autres aides, nouvelle somme nécessaire.....	800 00
		<i>Département de l'Agriculture:—</i>	
357	{	Pour payer un commis de première classe à la place d'un commis de seconde classe retranché dans le budget général	1,400 00
		Pour payer les appointements de G. H. Lemaître.....	547 50
		Pour payer les appointements d'un commis de 3e classe	400 00
		Pour porter à \$2,100 les appointements de J. B. Jackson, registraire des droits d'auteurs, des marques de commerce et de bois et des desseins industriels.....	175 00
358		<i>Département des Douanes:—</i> Pour payer des augmentations statutaires omises dans le budget général.....	137 50

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Cour Suprême du Canada.

359	Pour pourvoir aux appointements d'un sténographe pour le juge en chef et les juges de la cour.....	750 00
-----	--	--------

PROVINCE D'ONTARIO.

Cour de Comté.

360	Pour payer le traitement d'un juge additionnel de cour de Comté, province d'Ontario.....	2,000 00
361	Allocation de voyage.....	200 00

PROVINCE DU MANITOBA.

Cour de Comté.

362	Pour payer le traitement d'un juge additionnel de cour de Comté, province du Manitoba.....	2,000 00
	Allocation de voyage.....	200 00

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

363	Nouvelle somme nécessaire pour les allocations de circuit des juges, Colombie-Britannique.....	500 00
-----	--	--------

Divers.

364	{	Pour reviser et refondre la correspondance, les rapports et arrêtés de conseil relatifs aux lois provinciales et réservées, à payer nonobstant toute disposition dans l'Acte du service civil.....	800 00
		Pour payer à la succession de feu A. F. Scott, juge de la cour de Comté du comté de Peel, pour traitement et pension, du 12 mars au 10 avril 1894.....	168 24
		Pour aider à publier les décisions de la cour de l'Amirauté du Nouveau-Brunswick (à voter de nouveau, \$500)	1,000 00

POLICE FÉDÉRALE.

365	Pour payer à la veuve de James Stewart, décédé, ci-devant constable de la police fédérale, une gratification égale à deux mois de son salaire	100 65
-----	---	--------

PÉNITENCIERS.

	<i>Kingston</i> —Pour payer une augmentation d'appointements au comptable (R. R. Creighton) à partir du 1er juillet 1894, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers.....	\$	100 00
	Pour acheter de la fibre en manille.....		33,000 00
	Appointements du 1er aide-surintendant dans la fabrique de la ficelle à lier.....		900 00
366	Appointements du 2e aide-surintendant dans la fabrique de la ficelle à lier.....		720 00
	Salaire de P. O'Connor, surveillant et garde.....		700 00
	1 chaudière à vapeur et garnitures		1,200 00
	Brique réfractaire, argile, etc.....		200 00
	Un réservoir pour les égouts (main-d'œuvre extérieure).....		200 00
	Somme additionnelle pour le charbon.....		3,750 00
	Réparations des bouilloires de la cuisine.....		700 00
	Nouvelle pompe aspirante, garnitures, etc.		625 00
	Un tour en fer (à voter de nouveau).....		300 00
	<i>Manitoba</i> —Pour porter les appointements de l'aumônier catholique romain de \$600 à \$800, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers.....		200 00
367	Pour payer à John Mustard, depuis le 1er juillet 1894, la différence entre \$800 et \$1,000, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers.....		200 00
	Pour payer à B F. Power, à partir du 1er juillet 1894, la différence en \$800 et \$900, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers.....		100 00
	<i>Dorchester</i> —Pour payer une augmentation d'appointements au chirurgien R. Mitchell, M.D., à partir du 1er juillet 1894, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers.....		200 00
368	Pour payer à John McDougall le maximum du salaire des gardes à partir du 1er juillet 1894, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers.....		40 00

LÉGISLATION.

SÉNAT.

369	Pour payer aux héritiers des sénateurs décédés ci-dessous nommés, la balance de leur indemnité sessionnelle :—		
	Honorable sénateur Flint.....		411 00
	Honorable sénateur Glasier..		132 00

CHAMBRE DES COMMUNES.

370	Pour payer aux héritiers de feu M. Hearn, son indemnité sessionnelle \$1,000 et ses frais de route \$53.80.....		1,053 80
371	Pour payer six valises en cuir pour les nouveaux députés à \$25 chacune.....		150 00

MILICE.

372	Habilllements et effets de campement.....		20,000 00
	Ouvrages et bâtiments militaires.....		25,000 00
	Pour payer les appointements d'un inspecteur de magasins.....		1,200 00
373	Pour payer la solde du major de brigade Roy.....		1,200 00
	Appointements et gages des employés civils (\$8,700—1893—94....		17,200 00
374	Armes à feu modernes.....		58,600 00
375	Subventions aux associations d'artillerie et de tir, et aux musiciens.....		200 00

376	Frais de transport et fret (1893-94)	\$	10,000 00
377	Munitions gratuites aux concours de tir.		3,500 00
378	Fabrique de cartouches (à voter de nouveau).....		8,000 00
379	Gratification à Thomas Rainsford pour blessures permanentes reçues au service.....		1,000 00
<i>Propriétés, ouvrages et bâtiments militaires, savoir :—</i>			
380	Annulation des baux de la propriété, terrain de campement de Barriefield, Kingston.....		2,000 00
	Québec—Jointoyage des murs		10,000 00
	Sussex, N.-B.—Préparation des terrains de campement.....		1,500 00
	New-Westminster, C.-B.—Pour salle d'exercices		1,000 00
381	Monuments, champs de bataille du Canada.....		4,000 00
	Pour l'érection, à Toronto, d'un monument aux volontaires qui ont pris part à la rébellion dans les Territoires du Nord- Ouest en 1885.....		1,000 00

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

382	Balance nécessaire pour payer à l'imprimeur de la Reine l'achè- vement de l'impression ainsi que la lecture des épreuves des volumes III, IV, et V du recensement de 1891, y compris les services rendus en 1893-94.....		5,700 00
	Statistique générale.....		2,500 00
	Pour l'achat d'une lisière de terrain pour porter la ligne de bor- nage sud de la ferme agronomique de Brandon, jusqu'à la rivière Assiniboine.....		1,000 00
	Impression et distribution des rapports et bulletins des fermes agronomiques et distribution de graines de semence aux cultivateurs pour en faire l'essai, ainsi que des arbres et grai- nes d'arbres.....		2,000 00
	Somme additionnelle pour encourager l'industrie de la laiterie dans la Nouvelle-Ecosse, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—		
	Instructeurs-voyageurs additionnels dans la Nouvelle- Ecosse, pour toute l'année.. ..		300 00
	Deux laiteries-voyageuses dans le Manitoba et le Nord- Ouest, quatre hommes à \$500 chacun.....		2,000 00
	Frais de voyages, \$350 chacun.....		1,400 00
	Trois stations laitières dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, à \$500 chacune.....		1,500 00
	Contribution à une exposition dans les Territoires du Nord-Ouest.		25,000 00

QUARANTAINE.

383	Pour porter le crédit No 74 du budget général à \$31,000 comme l'an dernier, pour faire face aux dépenses relatives aux me- sures de précaution contre l'entrée de la petite vérole dans les territoires non organisés		21,000 00
	Pour aider à payer les dépenses de la visite de l'association amé- ricaine de salubrité à la Grosse-Île.....		800 00
	<i>Quarantaine des bestiaux</i> —Pour construire une nouvelle clôture à la quarantaine de Lévis.....		843 00
Résolutions à rapporter.			

MERCREDI, 18 juillet 1894.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat avec une adresse à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine pour la féliciter de la naissance d'un fils à Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse d'York ; et la dite adresse est lue, et elle est comme suit :—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine :

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons très humblement qu'il nous soit permis de présenter à Votre Majesté nos félicitations sincères à l'occasion de la naissance d'un fils à Son Altesse Royale le Duc et à Son Altesse Royale la Duchesse d'York ; et nous prions très respectueusement Votre Majesté d'agréer l'assurance des sentiments de joie et de satisfaction que nous inspire cet heureux événement.

JOHN J. ROSS,

Orateur du Sénat.

CHAMBRE DU SÉNAT, 16 juillet 1894.

Sur motion de sir John Thompson, il est ordonné que les dits message et adresse soient pris en considération demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 139) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa.

Bill (No 132) concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria.

Bill (No 157) à l'effet de faire revivre et amender de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Brockville et New-York.

Bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie des Estacades de la Rivière des Français (à responsabilité limitée).

Et,—adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir:—

Bill (No 126) modifiant le Code Criminel, 1892.

Page 1, retranchez l'amendement que le bill propose de faire à la page 185 du Code Criminel de 1892, savoir: le huitième amendement inscrit dans l'annexe du bill.

Bill (No 118) concernant l'inspection de la lumière électrique.

Page 3, ligne 21, après "pourront" insérez: "après examen de leurs qualifications."

Page 3, ligne 42, après "continuer," insérez: "à moins que l'acquéreur ne s'y oppose."

Page 4, ligne 21, après "susdite" insérez: "et l'acquéreur ou l'entrepreneur pourra, en tout temps, aux frais de la partie en défaut, exiger la vérification du mètre employé."

Page 4, ligne 40, après "finale" insérez ce qui suit comme paragraphe 2: "2. L'acquéreur pourra, en tout temps, après paiement d'un honoraire à être fixé par le gouverneur en conseil, appeler un inspecteur pour vérifier la pression de l'électricité fournie par l'entrepreneur et fournir un certificat à ce sujet."

Page 5, ligne 20, retranchez depuis "Général" jusqu'à "et" dans la ligne 22.

Bill (No 145) modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries.

Page 1, ligne 39, retranchez depuis "local" jusqu'à "6" dans la ligne 10, page 2, et insérez: "5. Chaque caisse ou colis contenant du homard en boîtes, préparé ou conservé en Canada sera, avant d'être enlevé de la fabrique ou établissement de conserves où il aura été mis en boîte, conservé ou préparé, marqué, étiqueté ou étampé du nom et de l'adresse du propriétaire de cette fabrique ou établissement et de l'année où il aura été mis en boîte, conservé ou préparé, et de tels autres détails qui seront prescrits par ordre en conseil."

Page 4, ligne 6, retranchez depuis "marée" jusqu'à "5" dans la ligne 12, et insérez: "toutes stations de pêche sédentaires et enclos, et tous filets, rets, seines et autres engins employés pour prendre le poisson en vertu de licences seront ainsi relevés, fermés ou disposés de manière à laisser circuler librement le poisson, ou à lui permettre de les traverser ou d'en sortir; et durant ces intervalles personne ne pourra prendre de poisson dans des seines, filets ou autres engins de ce genre."

Page 5, ligne 14, retranchez depuis "continuera" jusqu'à "7" dans la ligne 19, et insérez: "Pourvu toujours que les dispositions de cette clause ne s'appliquent pas avant le 1er mai 1895 aux propriétaires de scieries et aux employés de scieries situées sur quelque cours d'eau qui était en tout ou en partie exempt de l'application du dit paragraphe deux de l'article quinze abrogé par le présent acte."

Page 6, ligne 3, retranchez depuis "7" jusqu'à "devrait" dans la ligne 15.

La Chambre alors s'ajourne à 1.15 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Sir *Richard Cartwright*—Jeu-di prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant des recettes et dépenses portées au compte du Fonds Consolidé, du 1er au 10 juillet 1894, et pour la période correspondante de 1893?

M. *Haggart*—Jeu-di prochain—Comité général, pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir:—

A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Montfort, pour 12 milles de sa voie depuis l'extrémité des 21 milles déjà subventionnés vers l'ouest jusqu'à un point sur la rivière Rouge, dans le comté d'Argenteuil, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$38,400
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer de Caracquet à ou près le garage de Pokemouche vers le village de Tracadie, 12 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	38,400

2. Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, leurs moyens pour construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Que l'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

M. *Beausoleil*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris en considération la requête de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, des archevêques, évêques et prélats catholiques romains de la Puissance du Canada, présentée à la fois à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, à l'honorable Sénat et à la Chambre des Communes, demandant l'intervention du gouvernement fédéral en faveur des écoles catholiques romaines dans la province de Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest? Et si oui, a-t-il décidé de faire droit à la dite requête et d'en accorder les conclusions, c'est-à-dire:—

“ 1. De désavouer l'Acte du Manitoba 57 Vict., ch. 28 (1894) et intitulé: “ *An Act to amend the Public School Act*; ”

“ 2. De donner telles directions, et prendre telles mesures que Son Excellence le Gouverneur général en conseil croira les plus propres à apporter soulagement “ aux maux dont souffrent les catholiques romains de la province du Manitoba, par “ suite des lois scolaires passées dans leur province en 1890 ;

“ 3. De communiquer avec le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord- “ Ouest afin que les ordonnances soient modifiées de façon à corriger les griefs dont “ se plaignent les catholiques du Nord-Ouest et qui sont le résultat de l'ordonnance “ No 22, sanctionnée à Régina, le 31 décembre 1892 ? ”

No 82.

OTTAWA, MARDI, 17 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 83.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 18 JUILLET 1894.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris de nouveau en considération les items inscrits au chapitre "Canal Lachine-Capital," pages C 116, 117, 118, 119 et 120 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice clos le 30 juin 1893, et le ministre des Travaux Publics ayant fait une déclaration sous serment à ce sujet, votre comité rapporte, annexée aux présentes, la dite déclaration en recommandant qu'elle soit comprise dans la preuve soumise à la Chambre le 14 juillet 1894.

(Pour la déclaration, annexée à ce rapport, voir *Appendice du Journal*, No 2.)

Sur motion de M. Baker, le onzième rapport du comité des Comptes Publics est adopté, et la règle 94 est suspendue à cet égard.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que pendant le reste de la session, la Chambre se réunira chaque jour à 11 a.m., y compris le samedi, et qu'il y aura deux séances distinctes, chaque jour,—la première de 11 a.m. à 6 p.m.,—et la seconde de 8 p.m. jusqu'à l'heure de l'ajournement; et que pendant la première séance, M. l'Orateur quittera le fauteil à 1 p.m., pour le reprendre à 3 heures.

M. Daly propose,—Que demain la Chambre se forme en comité général pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Que le gouverneur en conseil pourra accorder à la Compagnie du chemin de fer de Saskatchewan et de l'Ouest des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis Minnedosa à Rapid City, distance d'environ 15 milles.

2. Que le dit octroi pourra être fait en aide du dit chemin de fer aux conditions fixées par l'ordre en conseil qui pourra être passé à ce sujet; et que sauf ces conditions, le dit octroi sera à titre gratuit, à charge du paiement, par la dite compagnie des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par ac. e, argent comptant, lors de l'émission des lettres patentes pour ces terres.

Alors, M. Daly informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

M. Haggart propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

Pour un chemin de fer de Newport ou Windsor à Truro ou à un point entre Truro et Shewiacke, et depuis un point sur le dit chemin de fer jusqu'à un point à ou près Eastville, pour 90 milles de cette voie ferrée, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, au lieu des subventions accordées par l'Acte 55-56 Vict., chap. 5; et aussi pour un pont de chemin de fer sur la rivière Shubénacadie sur la ligne du dit chemin de fer, une subvention de 15 pour 100 sur la valeur de sa construction, n'excédant pas en totalité.....	\$300,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James, pour 25 milles de son chemin depuis la station de North Bay ou les environs, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, vers la Baie de James, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi pour 43 milles de son chemin depuis North Bay vers le lac Tamagamany, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	217,000 00
A la Compagnie du chemin de fer Lotbinière à Mégantic, pour 15 milles de sa voie en addition aux 15 milles déjà subventionnés et construits, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour 30 milles de sa voie depuis Saint-Léonard dans une direction nord vers une jonction avec le chemin de fer Intercolonial et la station de la Chaudière, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000 00
Pour un chemin de fer depuis Lime Ridge, dans le comté de Wolfe, dans la province de Québec, dans une direction nord à travers le comté de Wolfe et dans le comté de Mégantic, distance n'excédant pas 50 milles depuis Lime Ridge, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	160,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Strathroy et des comtés de l'Ouest, pour 25 milles de sa voie depuis Saint-Thomas, à travers les comtés d'Elgin et Middlesex vers la station Forest, sur la ligne du Grand Tronc, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Parry-Sound, pour 20 milles de sa voie depuis Parry-Sound, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 10 milles de sa voie depuis Little Current jusqu'à Nelson sur l'embranchement-Algoma de la ligne du Pacifique Canadien, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
A la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis, pour 32 milles de sa voie depuis Iberville jusqu'à Sorel, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	102,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Saint-Jean de Matha, pour 12 milles de sa voie depuis Saint-Jean de Matha jusqu'à Sainte-Émélie de l'Énergie, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 22 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale des 30 milles subventionnés à la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissingue par l'Acte 56 Vic., chap. 2, jusqu'à un point entre Joliette et Saint-Félix de Valois, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour 2 milles de l'embranchement de sa voie sur Chicoutimi, depuis l'extrémité orientale des 15 milles déjà subventionnés et construits dans	

une direction est jusqu'aux 52 milles pour atteindre l'eau profonde à Chicoutimi, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi, pour 12 milles à partir des 50 milles, sur l'embranchement de Chicoutimi jusqu'à la Baie de Ha Ha, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$ 44,800 00
A la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa, pour 23 milles de sa voie depuis le point de séparation avec le chemin de Pontiac jusqu'à Ferguson's Point, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	73,600 00
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité orientale des 62 milles déjà subventionnés vers le Désert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada, pour 6 milles de sa voie depuis la ville de Chatham jusqu'à Black Brook, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi pour 4 milles de sa voie pour un embranchement sur le village de Nelson, une subvention ne dépassant pas \$3,200 et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
Pour un chemin de fer depuis la station de Cross Creek, sur le chemin de fer de l'Est du Canada jusqu'au village de Stanley, dans le comté de York, province du Nouveau-Brunswick, 6 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	19,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche à Victoria, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale des 15 milles subventionnés par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, vers Grand Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer central du Nouveau-Brunswick, pour 15 milles de sa voie depuis la station de Chipman jusqu'aux houillères de Newcastle, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Tobique, pour 15 milles de sa voie depuis le terminus actuel à Plaister Rock vers l'est, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000 00
Pour restaurer ou renouveler le pont de chemin de fer, sur le chemin de fer du Sud-Est, qui traverse la rivière Yamaska, à Yamaska, une subvention égale au tiers du coût réel de l'enlèvement du pont, mais la subvention ne devant pas excéder en totalité.....	50,000 00
A la Compagnie de charbonnages et de chemin de fer de Boston et de la Nouvelle-Ecosse, pour 12½ milles de sa voie depuis l'extrémité nord de la section déjà subventionnée jusqu'à Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi, pour 25 milles de sa voie depuis un point sur la ligne du chemin de fer du Cap-Breton à ou près Orangevale vers Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, n'excédant pas en totalité.....	113,600 00
Pour un chemin de fer depuis Port-Hawkesbury vers Chéticamp, 25 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest du Manitoba, pour 100 milles du prolongement de sa ligne principale depuis son présent terminus occidental vers Prince-Albert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille,—la Compagnie abandonnant 3,200 acres de sa subvention en terres par mille, et à la condition que tout le chemin sera exploité comme ligne continue de chemin de fer sous une direction unique,—et n'excédant pas en totalité.....	320,000 00

Pour une ligne ferrée depuis la jonction des rivières de l'Elan et de Kootenay jusqu'à Coal Creek, distance de 34 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$ 108,800 00
Pour une ligne ferrée depuis la station d'Abbotsford, sur l'embranchement du Pacifique Canadien sur Moosomin jusqu'à la ville de Chilliwack, 21 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	67,200 0 0
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée Nicola, pour 28 milles de sa voie depuis l'extrémité orientale de la section de sa ligne subventionnée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, vers le lac Nicola, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	89,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocum, pour 33 milles de sa voie depuis la ville de Nakusp jusqu'à un point à ou près de la fourche du creek Carpenter, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	121,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Kingston, pour 22 milles d'un chemin de fer depuis Portage du Fort jusqu'à Upper Thorne Centre, <i>via</i> Shawville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	70,400 00
A la Compagnie de fer, de charbon et de chemin de fer de New-Glasgow, pour 5 milles de sa voie, depuis Sunnybrae jusqu'à Kerrowgare, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	16,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, pour 35 milles de sa voie depuis Yarmouth vers Shelburne, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	112,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de prolongement du Cap-Breton, pour 30 milles de sa voie depuis Port-Hawkesbury jusqu'à St. Peters', une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial entre les stations de Norton et de Sussex vers Havelock, 20 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	64,000 00
Pour un chemin de fer depuis Saint-Jean jusqu'à Burneville, distance de 10 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
Pour une ligne ferrée depuis le Cap de la Madeleine se raccordant avec l'embranchement sur les Piles du chemin de fer du Pacifique Canadien, 3 milles, une subvention ne dépassant \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité	9,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada, pour un prolongement d'un mille depuis l'extrémité orientale de sa voie, une subvention n'excédant pas.....	3,200 00
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 30 milles de sa voie depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien à ou près de Maskinongé ou Louiseville vers la paroisse de Saint-Michel des Saints, sur la rivière Mattawa, dans la province de Québec, au lieu des subventions accordées à la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé au lac Nipissingue par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000 00
A la compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, pour 16 milles de sa voie depuis Bobcaygeon jusqu'au chemin de fer Midland, et pour 16 autres milles depuis l'extrémité des dits 16 milles jusqu'à Pontypool, au lieu des subventions accordées par les actes 53 Vic., chap. 2, et 55-56 Vic., chap. 5, une subven-	

tion ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en
totalité..... \$ 102,400 00

2. Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, leurs moyens pour construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Que l'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péage uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard des subventions auxquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.

Alors, M. Haggart informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

Le bill (No 164) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à demain.

M. Daly présente,—Réponse à l'Ordre du 21 mai 1894,—Liste des personnes qui, au Manitoba, n'ont pas encore remboursé les prêts qui leur ont été faits vers 1876, pour grains de semence, etc., etc., avec le montant dû par chacune d'elles et les intérêts réclamés jusqu'au 1er janvier 1894, sur chacun de ces montants;

Aussi, liste et montants des hypothèques reçues comme sûreté collatérale de chaque emprunt, avec la description du terrain hypothéqué et le nom du propriétaire de ce terrain, ainsi que le nom de l'emprunteur, si c'est une autre personne.

Le bill (No 165) modifiant l'Acte concernant les billets fédéraux, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à demain.

Le bill (No 15) concernant la subvention en terres à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 168) autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer, est lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger, demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de subventions en argent aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu, Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer de Bracebridge à Baysville, pour 15 milles de sa voie, de Bracebridge vers Baysville, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	\$ 48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, ne dépassant pas \$3,200 par mille, et aussi la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, qui a été accordée de nouveau par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, n'excédant pas en totalité.....	86,800 00
A la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, Lac Erié et Pacifique, pour 16 milles de sa voie de Port-Burwell à Tilsonburg, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	51,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié, pour 18 milles de sa voie depuis la ville de Brantford jusqu'au village de Hagersville ou le village de Waterford, ou quelque point intermédiaire sur le chemin de fer du sud du Canada, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	4,790 00
A la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, pour 34 milles de sa voie depuis la cité de Sainte-Catherine jusqu'à la cité de Hamilton, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	108,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa (ci-devant la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott), pour 30 milles de sa voie de Vaudreuil vers Hawkesbury, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24; et pour 30 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale des 30 milles subventionnés par le dit Acte 60-51 Vic., chap. 24, vers Ottawa, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	118,400 00
Nonobstant l'expiration du délai fixé par l'Acte 53 Vic., chap. 2, et par le contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer Central de Québec, et nonobstant ce que contenu dans le dit acte, le Gouverneur en conseil pourra payer la subvention accordée par le dit acte à la dite compagnie suivant la valeur actuelle des vingt paiements annuels mentionnés dans le dit acte (intérêt calculé à quatre pour cent), pour et lors de l'achèvement de sa voie s'étendant depuis un point entre la rivière Chaudière et la station de Tring jusqu'à un point sur le chemin de fer International à ou près le lac Mégantic, et après inspection et acceptation du dit chemin par l'ingénieur en chef des chemins de fer et canaux, n'excédant pas en totalité.....	288,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction et de carrières de Philipsburg pour $\frac{67}{100}$ mille de sa voie depuis la station de Stanbridge jusqu'à Philipsburg, dans le comté de Missisquoi et embranchement sur la Baie de Missisquoi, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	2,912 00
A la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Saint-Jean de Matha, pour 8 milles de sa voie, de Saint-Félix de Valois à Saint-Jean de Matha, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	25,600 00

A la Compagnie du chemin de fer de colonisation du lac Témiscamigue, pour sa voie depuis Mattawa jusqu'au pied du lac Kippewa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$160,000; aussi 15 pour 100 sur la valeur d'un pont en bois sur la rivière Ottawa près de Mattawa, ne devant pas dépasser \$15,000 en totalité, au lieu des subventions accordées par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5,—aussi la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, pour sa ligne entre le Long Sault et le lac Kippewa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille de voie ferrée et 15 pour 100 sur la valeur des ponts,—aussi une somme de \$1,750 supplémentaire par mille pour sa dite voie depuis Mattawa jusqu'au pied du lac Kippewa, n'excédant pas en totalité	\$ 274,940 00
Pour un chemin de fer de Saint-Placide à Saint-André, 8 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	25,600 00
Pour un chemin de fer de Saint-Eustache à Saint-Placide, dans le comté des Deux-Montagnes, pour 18 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	57,600 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur la ligne du Pacifique Canadien, sur l'île Jésus, dans le comté Laval, vers Saint-Eustache, pour 12 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, à la Compagnie du chemin de fer de Carillon à Grenville pour 12 milles de son chemin de Saint-Eustache au Sault-au-Récollet, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00
Pour un chemin de fer depuis Saint-Rémi, dans le comté de Napierville, jusqu'à Saint-Cyprien, dans le dit comté, pour 12 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, pour ponts jetés sur les divers chenaux de la rivière Ottawa à Culbute et à l'ouest de ce point, une subvention de \$31,500 à être payée mensuellement, au fur et à mesure des travaux, sur le certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, proportionnellement à la valeur des travaux exécutés comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise;—et pour trois milles de sa voie s'étendant depuis un point à trois milles à l'est de Pembroke jusqu'à Pembroke, dans la province de l'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$9,600, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, pourvu que tous les travaux subventionnés sur ce chemin de fer soient complétés dans les quatre ans qui suivront la passation du présent acte,—la subvention accordée par le présent acte ne devant pas excéder en totalité.....	41,100 00
A la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, pour la construction ou l'achat de $7\frac{1}{2}$ milles d'un chemin de fer entre Hull et Alymer, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	24,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, pour 85 milles de sa voie entre Alymer et Pembroke, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 47 Vic., chap. 8, moins la subvention accordée entre Hull et Alymer, pourvu que la rivière Ottawa soit traversée à quelque point non à l'est de Lapasse, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	73,172 00

A la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Harvey, pour 3 milles de sa voie depuis le terminus sud du chemin de fer d'Albert jusqu'à Harvey Bank, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$ 4,046 00
Pour un chemin de fer, depuis un point sur l'Intercolonial près de Newcastle ou <i>via</i> Douglastown, jusqu'à un point sur la rivière Miramichi, vis-à-vis la ville de Chatham, dans la province du Nouveau-Brunswick, distance de 6 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer des Joggins, près de la rivière Hébert jusqu'aux moulins de Young, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, distance de 5 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	16,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour un chemin de fer de Woodstock à la frontière internationale entre le Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine, 26 milles, au lieu des subventions accordées par les Actes 50-51 Vic., chap. 24, et 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	83,200 00

2. Résolu, que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, leurs moyens pour construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Résolu, que l'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Résolu, que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard des subventions auxquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

À 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu d'un ordre spécial.)

M. Taylor propose,—Que le bill T (No 148) du Sénat, intitulé: “Acte pour faire droit à James St. George Dillon,” soit maintenant lu la troisième fois.

Sir Hector Langevin propose, comme amendement, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais que la troisième lecture ait lieu dans six mois à dater d'aujourd'hui.—Rejeté, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Bain (<i>Soulanges</i>),	Grandbois,	Leduc,
Belley,	Henderson,	Masson,
Bernier,	Jeannotte,	Ouimet,
Carignan,	Kaulbach,	Pelletier,
Caron (Sir Adolphe),	Langevin (Sir Hector),	Rinfret,
Costigan,	LaRivière,	Thompson (Sir John), et
Denison,	Laurier,	Tupper (Sir C. Hibbert). 22.
Dupont,		

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Flint,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bain (<i>Wentworth</i>),	Grant (Sir James),	Montague,
Beith,	Grieve,	Mulock,
Bennett,	Haggart,	O'Brien,
Boston,	Hughes,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bowman,	Hutchins,	Patterson (<i>Huron</i>),
Boyd,	Ingram,	Prior,
Boyle,	Innes,	Rider,
Campbell,	Landerkin,	Rosamond,
Carscallen,	Livingston,	Ross (<i>Isagar</i>),
Cartwright (Sir Richard),	Lowell,	Sanborn,
Casey,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Scrifer,
Charlton,	Macleon (<i>York</i>),	Semple,
Coatsworth,	McCarthy,	Smith (<i>Ontario</i>),
Cochrane,	McLennan,	Stairs,
Daly,	McMillan,	Stevenson,
Davin,	McMullen,	Taylor,
Davis,	Madill,	Tyrwhitt,
Dawson,	Mara,	White (<i>Cardwell</i>),
Dyer,	Metcalfe,	Wilmot,
Earle,	Miller,	Wilson, et
Edgar,	Mills (<i>Annapolis</i>),	Wood (<i>Brockville</i>).—67.
Fairbairn,		

Et la question étant mise de nouveau,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois, elle est agréée, sur division, et le bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et passé, sur division.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et la question étant mise de nouveau,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

Sir Richard Cartwright propose,—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants:—“il ressort du rapport en date du 19 janvier 1894, fait par les commissaires qui ont fait une enquête sur certaines matières se rapportant à la construction, par le gouvernement, des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, sur le canal Lachine, dans la cité de Montréal; et de la preuve faite devant le comité des Comptes Publics pendant la présente session,—

1. Que les dits ponts ont été construits principalement durant les quatre premiers mois de l'année 1893, par le département des Chemins de fer et Canaux, et que les superstructures ont été entreprises et terminées par la Compagnie de Ponts de la Puissance dans les limites des prévisions du département à cet égard.

2. Que le département a décidé de faire exécuter les travaux de basses œuvres à la journée, au moyen d'un contrat pour fournir la main-d'œuvre, et qu'un contrat pour cette main-d'œuvre a été conclu par le département avec un entrepreneur qui a exécuté les travaux d'après les plans du département et sous sa surintendance et sa direction.

3. Que l'estimation primitive du coût des travaux de basses œuvres était de \$122,000, et les commissaires estiment que tout entrepreneur entendu aurait pu exécuter la même somme de travail dans la même saison et dans le même temps pour \$160,000, tandis que les comptes présentés au département pour ces travaux s'élèvent à \$430,325, dont \$394,000 ont été payées.

4. Que le bois de service et de construction certifié par les officiers en charge des travaux pour le département, est d'un million de pieds, mesure de planche, plus élevé que ce qui aurait pu être employé pour la construction des dits travaux.

5. Que le coût de la taille de la pierre au pont Wellington, au morceau, aurait pu s'élever à environ \$3,000, tandis que le montant exigé du gouvernement, y compris les bénéfices de l'entrepreneur, est de \$16,715, et que le coût de la taille de la pierre pour le pont du Grand Tronc est encore plus élevé.

6. Que les prix payés par le département à l'entrepreneur pour la main-d'œuvre ont dépassé de beaucoup les prix courants, et que dans certains cas ils se sont élevés à \$12 pour un travail que l'entrepreneur ne payait que \$4.50, et à \$9.20 pour d'autres travaux que l'entrepreneur ne payait que \$3.75.

7. Que sous beaucoup d'autres rapports, la construction des dits ponts a été conduite d'une manière extravagante et négligente.

8. Que, dans l'opinion de cette Chambre, le département des Chemins de fer et Canaux mérite la censure la plus sévère pour l'inefficacité, la négligence, l'extravagance et l'incurie grossière dont fait preuve la conduite de ces travaux.

JEUDI, 19 juillet 1894.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,
Bain (*Wentworth*),
Beausoleil,
Beith,
Bernier,
Boston,
Bowman,
Bruneau,
Campbell,
Carroll,
Cartwright (Sir Richard),
Casey,

Choquette,
Christie,
Dawson,
Delisle,
Devlin,
Girouard (*Deux-Montagnes*),
Guay,
Harwood,
Innes,
Laurier,
Leduc,
Livingston,

Lowell,
McMillan,
McMullen,
Mignault,
Mills (*Bothwell*),
O'Brien,
Rider,
Rinfret,
Sanborn,
Sriver,
Semple, et
Tarte.—36.

CONTRE :

Messieurs

Bain (*Soulanges*),
Baker,
Belley,
Bennett,
Bergeron,
Bergin,
Blanchard,

Ferguson (*Renfrew*),
Fréchette,
Gillies,
Grandbois,
Grant (Sir James),
Haggart,
Henderson,

Miller,
Mills (*Annapolis*),
Montague,
Patterson (*Huron*),
Pope,
Rosamond,
Ross (*Dundas*),

Boyd,	Hughes,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Boyle,	Hutchins,	Smith (<i>Ontario</i>),
Bryson,	Joncas,	Sproule,
Carignan,	Kaulbach,	Stairs,
Carling (Sir John),	Kenney,	Stevenson,
Caron (Sir Adolphe),	Langevin (Sir Hector),	Taylor,
Carscallen,	La Rivière,	Temple,
Coatsworth,	Leclair,	Thompson (Sir John),
Cochrane,	Lippé,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Costigan,	Maclean (<i>York</i>),	Turcotte,
Curran,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tyrwhitt,
Daly,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	White (<i>Cardwell</i>),
Davis,	McLennan,	White (<i>Shelburne</i>),
Denison,	Madill,	Wilmot,
Dugas,	Mara,	Wilson,
Dupont,	Marshall,	Wood (<i>Brockville</i>) et
Dyer,	Masson,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—74.
Fairbairn,	Metcalfe,	

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

CHEMINS DE FER.

384	{	<i>Chemin de fer Intorcolonial—</i>	
		Surcroît de commodités à Halifax (à voter de nouveau).....	89,375 00
		Construction des sections du Cap-Breton et d'Oxford et New-Glasgow.....	57,500 00
		Résolution à rapporter.	

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Le bill (No 161) modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Bill (No 160) concernant les terres fédérales.

Et aussi,—adoptant le bill (No 123) à l'effet d'empêcher les ventes ou marques de commerce frauduleuses,—avec des amendements qui sont comme suit :—

Page 1, ligne 22, après “piastres” insérez : “au plus.”

Dans l'annexe B.

Page 2, retranchez la disposition relative au miel.

Page 2, ligne 31, substituez “deuxième” à “troisième,” comme conséquence de l'amendement fait à l'annexe B.

La Chambre alors s'ajourne à 1.30 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Foster*—Comité général pour considérer les résolutions suivantes :

1. Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement d'une prime de deux piastres par tonne sur tout le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien ; une prime de deux piastres par tonne sur toutes les barres en fer puddlé fabriqué en Canada avec du minerai canadien ; et une prime de deux piastres par tonne sur toutes billettes d'acier fabriquées en Canada avec du fer en gueuse (fabriqué en Canada avec du minerai canadien) et tous autres ingrédients qui sont nécessaires et employés dans la fabrication de ces billettes d'acier,—la proportion de ces ingrédients à être déterminée par ordre du Gouverneur conseil.
2. Qu'il est expédient de prescrire que dans le cas des produits de fourneaux actuellement en opération, les dites primes seront applicables seulement à ceux des produits qui y auront été fabriqués entre le 27 mars 1894 et le 26 mars 1899, ces deux jours compris ; et que dans le cas des produits de tout fourneau qui commencera ses opérations ci-après mais antérieurement au 27 mars 1899, les dites primes seront applicables à ceux des produits qui y auront été fabriqués durant une période de cinq ans à dater du commencement des opérations.

No 83.

OTTAWA, MERCREDI, 18 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 84.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 19 JUILLET 1894.

11 A.M.

PRIÈRE.

M. Wood (Brockville) présente,—Réponse à Ordre du 28 mai 1894,—Etat indiquant,—1. Les quantités de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les tableaux du commerce, importées et achetées pour la consommation en Canada, de 1883 à 1893 inclusivement, en gallons impériaux, ainsi que leur valeur et le montant de droits payés; 2. La quantité de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les rapports du Revenu de l'Intérieur, fabriquées en Canada et achetées pour la consommation domestique, ainsi que leur valeur et le montant des droits acquittés, durant la période susdite; 3. Le montant des matériaux employés pour brasser et distiller des liqueurs alcooliques dans les diverses provinces du Canada pendant la même période.

Aussi,—Réponse à Ordre du 28 mai 1894,—Etat indiquant le nombre de brasseries et distilleries en Canada en 1891, le montant de capitaux placés dans ces établissements, la valeur de leur production, le montant des gages payés, le nombre de personnes employées et le revenu que donnent ces établissements.

M. Haggart propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance, pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Montfort, pour 12 milles de sa voie depuis l'extrémité des 21 milles déjà subventionnés vers l'ouest jusqu'à un point sur la rivière Rouge, dans le comté d'Argenteuil, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$38,400
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer de Caraque à ou près le garage de Pokemouche vers le village de Tracadie, 12 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	38,400

2. Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, leurs moyens pour construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport

du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Que l'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

Alors, M. Haggart informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance, pour considérer les dites résolutions.

Le bill (No 164) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, est lu pour la troisième fois, sur division, et passé.

Le bill (No 165) modifiant l'Acte concernant les billets fédéraux, est lu pour la troisième fois, et passé.

Les résolutions adoptées en comité général mercredi, le 18 juillet courant, concernant des subventions en argent à des compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de certains chemins de fer, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir :—

Bill (No 145) modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries.

Bill (No 118) concernant l'inspection de la lumière électrique.

Bill (No 123) à l'effet d'empêcher les ventes ou marques de commerce frauduleuses.

Bill (No 126) modifiant le Code Criminel, 1892.

Le bill (No 168) autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 17 juillet courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

GOUVERNEMENT CIVIL.

		<i>Département des Affaires Indiennes :—</i>	
348	{	Pour payer à Mademoiselle A. C. Taylor, une matière facultative, la clavigraphie, du 1er janvier au 30 juin 1895.....	\$ 25 00
		Pour transférer J. J. Campbell du service extérieur au service intérieur, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil	1,400 00
		<i>Département de l'Intérieur :</i>	
349	{	Nouvelle somme requise pour les appointements de B. L. York, pour l'exercice financier qui se terminera le 30 juin 1895.. ..	225 00
		Pour porter les appointements de M. G. H. Newcomb, de \$1,100 à \$1,200, depuis le 1er juillet 1893, tel qu'autorisé par arrêté du Conseil	100 00

		<i>Département de la Justice :</i>	
350	{	Pour payer à M. A. Power, C.R., comme addition à ses appointements actuels, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil	\$ 200 00
		Pour payer à G. L. B. Fraser, pour service spécial, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil.....	200 00
351		<i>Département de la Marine et des Pêcheries:—</i> Pour payer les appointements de W. B. Dawson, en qualité de sous-ingénieur du département.....	2,000 00
		<i>Département de la Milice et Défense :</i>	
352	{	Pour payer l'augmentation statutaire des appointements de MM. Holt et Knight, \$25 chacun, pour le semestre qui finira le 30 juin 1895.....	50 00
		Pour pourvoir à la différence entre les appointements de MM. Bliss et Campbell.....	200 00
		Pour payer des matières facultatives à M. Roy.....	100 00
		Pour pourvoir à une matière facultative dans les appointements d'un commis de 3e classe.....	50 00
		<i>Secrétariat d'Etat:—</i>	
353	{	Pour un nouveau commis de seconde classe en remplacement d'un commis de troisième classe à être retranché dans le budget général.....	1,100 00
		Pour couvrir les frais de poursuites contre les personnes accusées d'irrégularités dans les examens du service civil.....	600 00
		<i>Conseil Privé:—</i>	
354	{	Pour payer les appointements, aux taux respectifs suivants, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, de:—	
		Wm. C. DeBrisay.....	\$ 800 00
		Francis Chadwick.....	800 00
		John R. Fraser.....	600 00
		Lawrence Burns.....	300 00
			2,500 00
		Pour pourvoir à une augmentation des appointements de H. P. Buck, commis de troisième classe, pour deux matières facultatives	100 00
		<i>Département des Postes:—</i>	
355	{	Pour les appointements d'un nouveau commis de troisième classe, M. C. P. V. Béroard	950 00
		Pour augmenter les appointements de M. Thomas Ainsborough, de \$750 à \$900, savoir, les arrérages acquis en vertu de l'Acte du service civil.....	150 00
356		<i>Département des Impressions et de la Papeterie:—</i> Commis et autres aides, nouvelle somme nécessaire.....	800 00
		<i>Département de l'Agriculture:—</i>	
357	{	Pour payer un commis de première classe à la place d'un commis de seconde classe retranché dans le budget général	1,400 00
		Pour payer les appointements de G. H. Lemaître.....	547 50
		Pour payer les appointements d'un commis de 3e classe ...	400 00
		Pour porter à \$2,100 les appointements de J. B. Jackson, registraire des droits d'auteurs, des marques de commerce et de bois et des desseins industriels.....	175 00
358		<i>Département des Douanes:—</i> Pour payer des augmentations statutaires omises dans le budget général.....	137 50

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Cour Suprême du Canada.

359	Pour pourvoir aux appointements d'un sténographe pour le juge en chef et les juges de la cour.....	\$	750 00
-----	--	----	--------

PROVINCE D'ONTARIO.

Cour de Comté.

360	Pour payer le traitement d'un juge additionnel de cour de Comté, province d'Ontario.....		2,000 00
361	Allocation de voyage.....		200 00

PROVINCE DU MANITOBA.

Cour de Comté.

362	Pour payer le traitement d'un juge additionnel de cour de Comté, province du Manitoba.....		2,000 00
	Allocation de voyage.....		200 00

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

363	Nouvelle somme nécessaire pour les allocations de circuit des juges, Colombie-Britannique.....		500 00
-----	--	--	--------

Divers.

364	{	Pour reviser et refondre la correspondance, les rapports et arrêtés de conseil relatifs aux lois provinciales et réservées, à payer nonobstant toute disposition dans l'Acte du service civil.....	800 00
		Pour payer à la succession de feu A. F. Scott, juge de la cour de Comté du comté de Peel, pour traitement et pension, du 12 mars au 10 avril 1894.....	168 24
		Pour aider à publier les décisions de la cour de l'Amirauté du Nouveau-Brunswick (à voter de nouveau, \$500)	1,000 00

POLICE FÉDÉRALE.

365	Pour payer à la veuve de James Stewart, décédé, ci-devant constable de la police fédérale, une gratification égale à deux mois de son salaire		100 65
-----	---	--	--------

PÉNITENCIERS.

366	{	<i>Kingston</i> —Pour payer une augmentation d'appointements au comptable (R. R. Creighton) à partir du 1er juillet 1894, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers.....	100 00
		Pour acheter de la fibre en manille.....	33,000 00
		Appointements du 1er aide-surintendant dans la fabrique de la ficelle à lier.....	900 00
		Appointements du 2e aide-surintendant dans la fabrique de la ficelle à lier.....	720 00
		Salaire de P. O'Connor, surveillant et garde.....	700 00
		1 chaudière à vapeur et garnitures	1,200 00
		Brique réfractaire, argile, etc.....	200 00
		Un réservoir pour les égouts (main-d'œuvre extérieure).....	200 00
		Somme additionnelle pour le charbon.....	3,750 00
		Réparations des bouilloires de la cuisine.....	700 00
		Nouvelle pompe aspirante, garnitures, etc.....	625 00
		Un tour en fer (à voter de nouveau).....	300 00
		<i>Manitoba</i> —Pour porter les appointements de l'aumonier catholique romain de \$600 à \$800, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers.....	200 00

367	{	Pour payer à John Mustard, depuis le 1er juillet 1894, la différence entre \$800 et \$1,000, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers.....\$	200 00
		Pour payer à B F. Power, à partir du 1er juillet 1894, la différence en \$800 et \$900, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers.....	100 00
368	{	<i>Dorchester</i> —Pour payer une augmentation d'appointements au chirurgien R. Mitchell, M.D., à partir du 1er juillet 1894, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers.....	200 00
		Pour payer à John McDougall le maximum du salaire des gardes à partir du 1er juillet 1894, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte des pénitenciers.....	40 00

LÉGISLATION.

SÉNAT.

369	Pour payer aux héritiers des sénateurs décédés ci-dessous nommés, la balance de leur indemnité sessionnelle :—	
	Honorable sénateur Flint.....	411 00
	Honorable sénateur Glasier..	132 00

CHAMBRE DES COMMUNES.

370	Pour payer aux héritiers de feu M. Hearn, son indemnité sessionnelle \$1,000 et ses frais de route \$53.80.....	1,053 80
371	Pour payer six valises en cuir pour les nouveaux députés à \$25 chacune.....	150 00

MILICE.

372	{	Habillements et effets de campement.....	20,000 00
		Ouvrages et bâtiments militaires.....	25,000 00
373	{	Pour payer les appointements d'un inspecteur de magasins.....	1,200 00
		Pour payer la solde du major de brigade Roy.....	1,200 00
		Appointements et gages des employés civils (\$8,700—1893-94....	17,200 00
374		Armes à feu modernes.....	58,600 00
375		Subventions aux associations d'artillerie et de tir, et aux musiciens.....	200 00
376		Frais de transport et fret (1893-94).....	10,000 00
377		Munitions gratuites aux concours de tir.....	3,500 00
378		Fabrique de cartouches (à voter de nouveau).....	8,000 00
379		Gratification à Thomas Rainsford pour blessures permanentes reçues au service.....	1,000 00
380	{	<i>Propriétés, ouvrages et bâtiments militaires, savoir :—</i>	
		Annulation des baux de la propriété, terrain de campement de Barriefield, Kingston.....	2,000 00
		Québec—Jointoyage des murs.....	10,000 00
		Sussex, N.-B.—Préparation des terrains de campement.....	1,500 00
		New-Westminster, C.-B.—Pour salle d'exercices.....	1,000 00
381	{	Monuments, champs de bataille du Canada.....	4,000 00
		Pour l'érection, à Toronto, d'un monument aux volontaires qui ont pris part à la rébellion dans les Territoires du Nord-Ouest en 1885.....	1,000 00

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

{	Balance nécessaire pour payer à l'imprimeur de la Reine l'achèvement de l'impression ainsi que la lecture des épreuves des volumes III, IV, et V du recensement de 1891, y compris les services rendus en 1893-94.....	5,700 00
	Statistique générale.....	2,500 00

382	Pour l'achat d'une lisière de terrain pour porter la ligne de bornage sud de la ferme agronomique de Brandon, jusqu'à la rivière Assiniboine.....	\$	1,000 00
		Impression et distribution des rapports et bulletins des fermes agronomiques et distribution de graines de semence aux cultivateurs pour en faire l'essai, ainsi que des arbres et graines d'arbres.....	
	Somme additionnelle pour encourager l'industrie de la laiterie dans la Nouvelle-Ecosse, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—		
	Instructeurs-voyageurs additionnels dans la Nouvelle-Ecosse, pour toute l'année..		300 00
	Deux laiteries-voyageuses dans le Manitoba et le Nord-Ouest, quatre hommes à \$500 chacun.....		2,000 00
	Frais de voyages, \$350 chacun.....		1,400 00
	Trois stations laitières dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, à \$500 chacune.....		1,500 00
Contribution à une exposition dans les Territoires du Nord-Ouest.			25,000 00

QUARANTAINE.

383	Pour porter le crédit No 74 du budget général à \$31,000 comme l'an dernier, pour faire face aux dépenses relatives aux mesures de précaution contre l'entrée de la petite vérole dans les territoires non organisés	21,000 00
		Pour aider à payer les dépenses de la visite de l'association américaine de salubrité à la Grosse-Ile.....
	<i>Quarantaine des bestiaux</i> —Pour construire une nouvelle clôture à la quarantaine de Lévis.....	843 00

La résolution adoptée en comité des Subsidés, le 18 courant, est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée, et elle est comme suit :—

CHEMINS DE FER ET CANAUX—CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

384	<i>Chemin de fer Intorcolonial</i> —	
	Surcroît de commodités à Halifax.....	89,375 00
	Construction des sections du Cap-Breton et d'Oxford et New-Glasgow.....	57,500 00

M. Haggart propose,—Que le bill (No 166) modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique,—soit maintenant lu la seconde fois.

M. Mulock propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais que la seconde lecture en soit renvoyée à trois mois d'aujourd'hui.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,
Bain (*Wentworth*),
Beith,
Boston,
Campbell,

Casey,
Charlton,
Lowell,
Macdonald (*Huron*),
McMillan,

McMullen,
Mulock,
O'Brien,
Seriver, et
Semple.—15.

CONTRE :

Messieurs

Bain (<i>Soulanges</i>),	Fairbairn,	Masson,
Baker,	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Metcalfe,
Beausoleil,	Foster,	Mignault,
Belley,	Fréchette,	Miller,
Bennett,	Gillies,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bergeron,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bergin,	Grandbois,	Montague,
Bernier,	Grant (Sir James),	Ouimet,
Blanchard,	Guay,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bowman,	Guillet,	Patterson (<i>Huron</i>),
Boyle,	Haggart,	Pelletier,
Bryson,	Harwood,	Rintret.
Carignan,	Hughes,	Robillard,
Carling (Sir John),	Ingram,	Roome,
Caron (Sir Adolphe),	Jeannotte,	Rosamond,
Carroll,	Joncas,	Ross (<i>Dundas</i>),
Carscallen,	Kenny,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cartwright (Sir Richard),	Lachapelle,	Sanborn.
Chesley,	Langevin (Sir Hector),	Smith (<i>Ontario</i>);
Choquette,	LaRivière,	Sproule,
Christie,	Laurier,	Stevenson,
Coatsworth,	Leclair,	Tarte,
Cochrane,	Leduc,	Temple,
Costigan,	Lippé,	Thompson (Sir John),
Curran,	Livingston.	Tupper (Sir C. Hibbert),
Daly,	Macleam (<i>York</i>),	Turcotte,
Davin,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tyrwhitt,
Davis,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	White (<i>Cardwell</i>),
Dawson,	McGregor,	White (<i>Shelburne</i>),
Delisle,	McLennan,	Wilmot,
Denison,	Madill,	Wilson,
Dugas,	Mara,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Dupont,	Marshall,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—100.
Dyer,		

La motion principale est alors adoptée et le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi, à la Compagnie du chemin de fer de Saskatchewan et de l'Ouest, de terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille, de Minnedosa à Rapid City.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil pourra accorder à la Compagnie du chemin de fer de Saskatchewan et de l'Ouest des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis Minnedosa à Rapid City, distance d'environ 15 milles.

2. Résolu,—Que le dit octroi pourra être fait en aide du dit chemin de fer aux conditions fixées par l'ordre en conseil qui pourra être passé à ce sujet; et que sauf ces conditions, le dit octroi sera à titre gratuit, à charge du paiement, par la dite compagnie des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres patentes pour ces terres.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill JJ (No 167) du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'Acte des Postes," est lu la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé (tel qu'amendé.)

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de subventions en argent aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—	
Pour 90 milles du chemin de fer de Newport ou Windsor à Truro ou à un point entre Truro et Shewiacke, et depuis un point sur le dit chemin de fer jusqu'à un point à ou près Eastville, et de Eastville à travers la vallée de la rivière Musquodoboit vers un point sur l'embranchement projeté de l'Intercolonial sur Dartmouth, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, au lieu des subventions accordées par l'Acte 55-56 Vict., chap. 5; et aussi pour un pont de chemin de fer sur la rivière Shubénacadie sur la ligne du dit chemin de fer, une subvention de 15 pour 100 sur la valeur de sa construction, n'excédant pas en totalité.....	\$300,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James, pour 25 milles de son chemin depuis la station de North Bay ou les environs, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, vers la Baie de James, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi pour 43 milles de son chemin depuis North Bay vers le lac Tamagamany, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	217,000 00
A la Compagnie du chemin de fer Lotbinière à Mégantic, pour 15 milles de sa voie en addition aux 15 milles déjà subventionnés et construits, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour 30 milles de sa voie depuis Saint-Léonard dans une direction nord vers une jonction avec le chemin de fer Intercolonial et la station de la Chaudière, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000 00
Pour un chemin de fer depuis Lime Ridge, dans le comté de Wolfe, dans la province de Québec, dans une direction nord à travers le comté de Wolfe et dans le comté de Mégantic, distance n'excédant pas 50 milles depuis Lime Ridge, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	160,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Strathroy et des comtés de l'Ouest, pour 25 milles de sa voie depuis Saint-Thomas, à travers les comtés d'Elgin et Middlesex vers la station Forest ou Park Hill, sur la ligne du Grand-Tronc, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Parry-Sound, pour 20 milles de sa voie depuis Parry-Sound, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 10 milles de sa voie depuis Little Current jusqu'à Nelson sur l'embranchement-Algoma de la ligne du Pacifique Canadien, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00

A la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis, pour 32 milles de sa voie depuis Iberville jusqu'à Sorel, en sus des 32 milles déjà subventionnés, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$ 102,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Saint-Jean de Matha, pour 12 milles de sa voie depuis Saint-Jean de Matha jusqu'à Sainte-Émélie de l'Énergie, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400 00
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 22 milles de sa voie depuis l'extrémité orientale des 15 milles subventionnés par l'Acte 56 Vic., chap. 2, jusqu'à un point entre Joliette et Saint-Félix de Valois, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour 2 milles de l'embranchement de sa voie sur Chicoutimi, depuis l'extrémité orientale des 50 milles déjà subventionnés et construits dans une direction est jusqu'aux 52 milles pour atteindre l'eau profonde à Chicoutimi, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi, pour 12 milles à partir des 52 milles, sur l'embranchement de Chicoutimi jusqu'à la Baie de Ha Ha, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	44,800 00
A la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa, pour 23 milles de sa voie depuis le point de séparation avec le chemin de Pontiac jusqu'à Ferguson's Point, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	73,600 00
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité orientale des 62 milles déjà subventionnés vers le Désert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada, pour 6 milles de sa voie depuis la ville de Chatham jusqu'à Black Brook, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi pour 4 milles de sa voie pour un embranchement sur le village de Nelson, une subvention ne dépassant pas \$3,200 et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
Pour un chemin de fer depuis la station de Cross Creek, sur le chemin de fer de l'Est du Canada jusqu'au village de Stanley, dans le comté de York, province du Nouveau-Brunswick, 6 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche à Victoria, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité occidentale des 15 milles subventionnés par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, vers Grand Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer central du Nouveau-Brunswick, pour 15 milles de sa voie depuis la station de Chipman jusqu'aux houillères de Newcastle, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Tobique, pour 15 milles de sa voie depuis le terminus actuel à Plaister Rock vers l'est, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000 00
Pour restaurer ou renouveler le pont de chemin de fer, sur le chemin de fer du Sud-Est, qui traverse la rivière Yamaska, à Yamaska, une subvention égale au tiers du coût réel de l'enlèvement du pont, mais la subvention ne devant pas excéder en totalité.....	50,000 00
A la Compagnie de charbonnages et de chemin de fer de Boston et de la Nouvelle-Ecosse, pour 12½ milles de sa voie depuis l'extrémité nord de la section déjà subventionnée jusqu'à Broadcove, une sub-	

vention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi, pour 25 milles de sa voie depuis un point sur la ligne du chemin de fer du Cap-Breton à ou près Orangedale vers Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, n'excédant pas en totalité.....	\$ 113,600 00
Pour un chemin de fer depuis Port-Hawkesbury vers Chéticamp, 25 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest du Manitoba, pour 100 milles du prolongement de sa ligne principale depuis son présent terminus occidental vers Prince-Albert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille,—la Compagnie abandonnant 3,200 acres de sa subvention en terres par mille, et à la condition que tout le chemin sera exploité comme ligne continue de chemin de fer sous une direction unique,—et n'excédant pas en totalité.....	320,000 00
Pour une ligne ferrée depuis la jonction des rivières de l'Elan et de Kootenay jusqu'à Coal Creek, distance de 34 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	108,800 00
Pour une ligne ferrée depuis la station d'Abbotsford, sur l'embranchement du Pacifique Canadien sur la Mission jusqu'à la ville de Chilliwack, 21 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	67,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée Nicola, pour 28 milles de sa voie depuis l'extrémité orientale de la section de sa ligne subventionnée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, vers le lac Nicola, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	89,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocum, pour 33 milles de sa voie depuis la ville de Nakusp jusqu'à un point à ou près de la fourche du creek Carpenter, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	121,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Kingston, pour 22 milles d'un chemin de fer depuis Portage du Fort jusqu'à Upper Thorne Centre, <i>via</i> Shawville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	70,400 00
A la Compagnie de fer, de charbon et de chemin de fer de New-Glasgow, pour 5 milles de sa voie, depuis Sunnybrae jusqu'à Kerrowgare, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	16,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, pour 35 milles de sa voie depuis Yarmouth vers Shelburne et Lockport, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	112,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de prolongement du Cap-Breton, pour 30 milles de voie entre Port-Hawkesbury et St. Peters', sur sa ligne de Port-Hawkesbury à Louisbourg, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	96,000 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial entre les stations de Norton et de Sussex vers Havelock, 20 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	64,000 00
Pour un chemin de fer depuis Saint-Jean jusqu'à Burneville, pour une distance de 10 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
Pour une ligne ferrée depuis le Cap de la Madeleine se raccordant avec l'embranchement sur les Piles du chemin de fer du Pacifique Canadien, 3 milles, une subvention ne dépassant \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité	9,600 00

A la Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada, pour un prolongement d'un mille depuis l'extrémité occidentale de sa voie, pour se raccorder au Pacifique Canadien, une subvention n'excédant pas.	\$ 3,200 00
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 30 milles de sa jonction avec le chemin de fer des Basses-Laurentides, près de Saint-Tite, dans le voisinage de la rivière Saint-Maurice, vers l'ouest, au lieu des subventions accordées à la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé au lac Nipissingue par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000 00
A la compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, pour 16 milles de sa voie depuis Bobcaygeon jusqu'au chemin de fer Midland, et pour 16 autres milles depuis l'extrémité des dits 16 milles jusqu'à Pontypool, au lieu des subventions accordées par les actes 53 Vic., chap. 2, et 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	102,400 00

2. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, leurs moyens pour construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Résolu,—Que l'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Résolu,—Que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard des subventions auxquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.

5. Résolu, que la subvention accordée à la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord par l'Acte 56 Vic., chap. 2, pour 15 milles de Montcalm à la ligne du Pacifique Canadien, sera payé comme suit:—Lors de l'achèvement des 18 milles depuis New-Glasgow jusqu'à Montcalm et de 2 milles sur les 15 milles de Montcalm au Pacifique Canadien, un versement proportionné à la valeur des 10 milles sur toute l'étendue subventionnée par l'Acte 56 Vic., chap. 2, qui sera établie comme il est dit ci-dessus, et la balance de la dite subvention, lors de l'achèvement des 13 milles restants du dit chemin de fer.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à 8 P.M., ce jour.

SECONDE SÉANCE.

JEUDI, 19 juillet 1894.

8 P.M.

PRIÈRE.

Sir John Thompson propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes.

1. Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement d'une prime de deux piastres par tonne sur tout le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien ; une prime de deux piastres par tonne sur toutes les barres en fer puddlé fabriqué en Canada avec du minerai canadien ; et une prime de deux piastres par tonne sur toutes billettes d'acier fabriquées en Canada avec du fer en gueuse (fabriqué en Canada avec du minerai canadien) et tous autres ingrédients qui sont nécessaires et employés dans la fabrication de ces billettes d'acier,—la proportion de ces ingrédients à être déterminée par ordre du Gouverneur en conseil.

2. Qu'il est expédient de prescrire que dans le cas des produits de fourneaux actuellement en opération, les dites primes seront applicables seulement à ceux des produits qui y auront été fabriqués entre le 27 mars 1894 et le 26 mars 1899, ces deux jours compris ; et que dans le cas des produits de tout fourneau qui commencera ses opérations ci-après mais antérieurement au 27 mars 1889, les dites primes seront applicables à ceux des produits qui y auront été fabriqués durant une période de cinq ans à dater du commencement des opérations.

Alors, Sir John Thompson informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

Les résolutions adoptées en comité général, à la première séance de la Chambre, ce jour, concernant l'octroi à la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest de terres fédérales n'excédant pas en étendue 5,400 acres par mille depuis Minnedosa jusqu'à Rapid City, sont rapportées, lues la seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No 168) autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer,—étant lu ;

Sir John Thompson propose,—Que l'ordre soit rescindé et le bill renvoyé en comité général avec mandat et pouvoir d'insérer dans le dit bill des dispositions conformes aux résolutions rapportées du comité général, et adoptées par la Chambre, aujourd'hui, au sujet de la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest.—Adopté.

Le bill est, en conséquence, renvoyé à un comité général avec mandat et pouvoir de l'amender.

Le bill est alors délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Les résolutions adoptées en comité général, à la première séance de la Chambre, ce jour, concernant l'octroi de subventions en argent à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de chemins de fer, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées.

M. Haggart présente alors un bill (No 169) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de subventions en argent à une certaine compagnie de chemin de fer et pour aider à la construction d'un chemin de fer.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Monfort, pour 12 milles de sa voie depuis l'extrémité des 21 milles déjà subventionnés vers l'ouest jusqu'à un point sur la rivière Rouge, dans le comté d'Argenteuil, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$38,000 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer de Caraqueu ou à près le garage de Pokemouche vers le village de Tracadie, 12 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,000 00

2. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, leurs moyens pour construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Résolu,—Que l'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péage uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Résolu,—Que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard des subventions auxquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill (No 166) modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour, portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Laurier propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"en mars 1889, un contrat pour la construction d'un bassin de radoub à Kingston, Ontario, fut passé par le gouvernement avec un entrepreneur qui avait soumissionné sous le nom de A. C. Bancroft, mais qui en réalité était une personne fictive, et que ce nom était employé pour repré-

sender les entrepreneurs associés, N. K. et M. Connolly, lesquels furent acceptés par le gouvernement comme entrepreneurs et complétèrent les travaux.

“Que le 8 avril 1892, une poursuite fut intentée en cour de l’Échiquier au nom du gouvernement du Canada, réclamant aux dits N. K. et M. Connolly et autres des deniers que l’on prétendait avoir été obtenus frauduleusement du gouvernement par les défendeurs et qui se montaient, d’après la poursuite, à \$570,064.51.

“Que les défendeurs, N. K. et M. Connolly, produisirent, le 7 mai 1892, en réponse à cette réclamation, une courte réclamation contre le gouvernement pour la somme de \$123,941.85.

“Que la cause est encore pendante—

“Qu’il ressort du rapport de l’Auditeur général et de la déclaration du ministre des Travaux Publics en cette Chambre, que le gouvernement a payé, en date du 13 juillet 1892 aux dits N. K. et M. Connolly la somme de \$43,621.50 en rapport avec leur réclamation pour travaux faits au bassin de radoub de Kingston sous le nom d’emprunt de A. C. Brancroft—

“Que le dit paiement aux dits N. K. et M. Connolly était suprêmement inconvenant dans les circonstances ci-dessus relatées et mérite la censure de cette Chambre.”
—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Casey,	Lowell,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Dawson,	McGregor,
Beausoleil,	Geoffrion,	McMillan,
Beith,	Guay,	McMullen,
Boston,	Harwood,	Mignault,
Brodeur,	Laurier,	Mulock,
Bruneau,	Leduc,	Scriver, et
Cartwright (Sir Richard),	Livingston,	Simple.—24.

CONTRE :

Messieurs

Bain (<i>Soulanges</i>),	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Masson,
Belley,	Fréchette,	Metcalfe,
Bergeron,	Gillies,	Miller,
Blanchard,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Ouimet,
Boyd,	Guillet,	Pelletier,
Boyle,	Haggart,	Roome,
Bryson,	Henderson,	Rosamond,
Carling (Sir John),	Hughes,	Ross (<i>Dundas</i>),
Caron (Sir Adolphe),	Hutchins,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Carscallon,	Ingram,	Smith (<i>Ontario</i>),
Chesley,	Jeannotte,	Sproule,
Coatsworth,	Lachapelle,	Stevenson,
Cochrane,	Langevin (Sir Hector),	Temple,
Costigan,	La Rivière,	Thompson (Sir John),
Daly,	Leclair,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Davin,	Lippé,	Tyrwhitt,
Desaulniers,	McDougald (<i>Pictou</i>),	White (<i>Cardwell</i>),
Dugas,	McLennan,	White (<i>Shelburne</i>),
Fairbairn,	Madill,	Wilson, et
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Marshall,	Wood (<i>Brockville</i>).—61.

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

CHEMINS DE FER ET CANAUX—CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

385 *Chemin de fer d'Annapolis et Digby*—Construction.....\$ 5,000 00

CANAUX.

386 *Canal du Rapide Plat*—Agrandissement..... 130,000 00387 *Canal de Lachine*—Agrandissement..... 50,000 00388 *Canal de la vallée de la Trent*—Construction..... 130,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—REVENU.

CANAUX.

389	{	<i>Canal Rideau</i> —	
		Pour achever la palée de palplanches à la Deep-Cut.....	10,000 00
		Pour construire un brise-glace à Hog's-Back.....	600 00
		Pour indemniser des riverains.....	5,000 00
		Pour prendre contrôle du pont Lorne et le reconstruire.....	6,500 00
		Reconstruction de bajoyers à l'écluse 4.....	2,000 00
390	{	<i>Canal de Cornwall</i> —	
		Pour réparer les vieilles écluses Nos 15 et 19.....	7,500 00
		Pour réparer la nouvelle écluse No 10.....	1,500 00
		Pour établir une ligne téléphonique.....	2,000 00
		Pour prolonger l'égout de Cornwall.....	10,000 00
391	{	<i>Canal de Williamsburg</i> —Pour construire des portes neuves à l'écluse No 23.....	4,000 00
392	{	<i>Canal Welland</i> —	
		Pour curer et approfondir le fossé du côté nord de la rigole d'alimentation.....	2,800 00
		Pour faire un drain sur la propriété de John Charlston.....	200 00
		Pour pourvoir à la reconstruction de 1,300 pieds de mur en maçonnerie le long du lit du canal sur le bief en amont de l'écluse No 24.....	14,500 00
393	{	<i>Canal de Beauharnois</i> —	
		Construction de batardeau et réparation de buses et de plates-formes, écluses 14, Valleyfield.....	2,500 00
		Pour renouveler les fondements du pont tournant à l'écluse de prise d'eau.....	1,000 00
		Drain à la Grande Ile, Valleyfield.....	4,500 00
		Renouvellement de maçonnerie à 9 écluses.....	3,000 00
		Pour reconstruire le pont du Chenal Perdu (Lost Channel) à Saint-Thimothée.....	3,500 00
394	{	<i>Canal de Chambly</i> —Pour reconstruction de bajoyers.....	2,000 00
395	{	<i>Ecluse de Sainte-Anne</i> Pour achever une porte d'écluse.....	1,200 00
396	{	<i>Canal de la vallée de la Trent</i> :—	
		Pour achever la tranchée à l'embouchure de la rivière Scugog.....	500 00
		Pour construire un pertuis dans le barrage d'Healy.....	1,200 00
		Pour construire une passe migratoire à Bobcaygeon.....	200 00
		Pour payer la construction d'un pont tournant au Narrows de la Trent.....	8,500 00
		Pour aider à reconstruire le pont de Rosa sur la rivière Otonabee.....	1,700 00

397	<i>Canal de Carillon et Grenville</i> —Pour reconstruire la culée nord du port tournant, à l'écluse de prise d'eau, Grenville.	4,700 00
398	<i>Canal de Lachine</i> —Pour indemniser des riverains.....	19,200 00

DIVERS.

399	{	Pour réparations et modifications au wagon "Victoria".....	3,200 00
		Pour payer deux mois de gages, à titre de gratification, aux héritiers de feu Vigile Chevalier, chef des journaliers, canal de Beauharnois.....	91 50
		Pour payer une gratification à James Rutherford qui a été blessé à un croisement du chemin de fer Intercolonial, près de New-Glasgow, le 17 septembre 1889.....	500 00
400	{	Pour payer une gratification de deux mois de salaire aux employés du canal Welland qui ont été remerciés lors de la réduction du personnel en 1894.....	2,654 00
		Pour pourvoir aux appointements d'ingénieurs, de dessinateurs et de commis surnuméraires, lesquels peuvent être payés nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil—1 à \$2,800, 1 à \$2,600, 1 à \$2,400, 1 à \$1,620, 2 à \$1,600, 3 à \$600, 1 à \$500, 2 à \$450, et 4 à \$400.....	17,420 00
401	{	Pour indemniser M. A. H. Archibald de la perte qu'il a subie par le fait que la construction du chemin de fer du Cap-Breton a eu pour résultat de défoncer les routes (sur lesquelles il transportait alors les malles) entre Sydney-Nord et Port-Hastings.....	4,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—PERCEPTION DU REVENU.

446	{	<i>Chemin de fer Intercolonial</i> —Gratification par compassion aux victimes de l'accident arrivé sur le chemin de fer Intercolonial, Lévis.....	12,000 00
		Compensation à M. Martin pour blessures reçues sur le chemin de fer Intercolonial.....	1,500 00
447	{	<i>Canal Carillon et Grenville</i> —Réparations générales.....	1,150 00
448	{	<i>Canal Rideau</i> —A Thomas Sweetman, pour dommages à son terrain.....	220 00

Divers.

449	{	Pour payer, dans les cas d'urgence, les services du personnel régulier du canal lorsqu'il est détourné de ses travaux journaliers pour faire à des canaux des réparations qui exigent l'attention immédiate pour que la navigation soit interrompue le moins longtemps possible—à être portés, dans chaque cas, au compte du canal où ces réparations seraient exécutées, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil à ce contraire.....	6,000 00
-----	---	---	----------

TRAVAUX PUBLICS—PERCEPTION DU REVENU.

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.

450	{	<i>Glissoires et estacades</i> —District de la rivière Trent et de Newcastle—Montant d'un jugement rendu par la cour de l'Echiquier contre la Couronne dans le procès de Mossom, Boyd et Cie, marchand de bois, vs E. T. Smith, percepteur des taxes de glissoires et estacades, pour saisie illégale du bois du demandeur à Bobcaygeon, comme garantie de péages prétendus dus pour usage de la glissoire, ainsi que les frais recouvrés, etc.....	1,152 16
-----	---	---	----------

	Lignes de télégraphe et de câble des côtes maritimes et des îles et des rivières d'en bas et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes — Renouvellement d'appareils, à bord du navire à vapeur <i>Newfield</i> , pour lever et poser les câbles, etc.	1,500 00
--	--	----------

POSTES.

{	Compensation à M. E. C. Powell, commis de la 3e classe préposé au service postal sur chemin de fer, dans la division de la Colombie-Britannique, pour pertes d'effets personnels en sauvant les malles, etc.....	38 75
	Pour le personnel permanent du bureau de poste Vancouver, C.-B.—	
	1 directeur de la poste..... \$ 2,000 00	
	1 sous-directeur..... 1,400 00	
	2 commis de la 2e classe à \$900..... 1,800 00	
	4 commis de la 3e classe à \$400..... 1,600 00	
451 {	1 messager..... 360 00	
	4 facteurs..... 1,600 00	
	Somme requise pour permettre au directeur général des Postes de payer à M. J. H. Bartlett, à part ses appointements actuels de commis de la seconde classe, la somme de \$60 pour veiller au service de l'horloge du bureau de la poste d'Ottawa.....	8,760 00
	Pour les appointements de M. Théodore Pope comme commis de la 3e classe au service extérieur, sans augmentation.	500 00

MENUS REVENUS.

TERRES DE L'ARTILLERIE.

452	Aide à Basile Beaulieu pour la reconstruction du pont de la-Petite Rivière, Nouveau-Brunswick, détruit par l'incendie.....	300 00
-----	--	--------

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

HAVRES ET RIVIÈRES.

Ontario.

402	Rivière Kaministiquia	15,000 00
-----	-----------------------------	-----------

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

Nouvelle-Ecosse.

{	Bureau de poste, douane, etc., de Lunenburg—Pour l'achèvement des travaux (à voter de nouveau, \$4,500).....	6,600 00
403 {	Station de quarantaine d'Halifax, sur l'île Lawlor (à voter de nouveau)	5,000 00
	Station de quarantaine de Sydney, à la Pointe Keating (à voter de nouveau).....	3,000 00

Ile du Prince-Edouard.

404 {	Pour payer à W. C. Harris, les services qu'il a rendus comme architecte, de 1886 à 1893, relativement à la construction et à l'entretien d'édifices publics à Charlottetown, Montague et Summerside, y compris aménagements intérieurs, réparation de murs, etc.....	213 35
-------	--	--------

Nouveau-Brunswick.

405	}	Caisse d'épargne de Saint-Jean—Gratification au concierge Thos. H. Lawlor pour avoir veillé sur le trésor public gardé dans le bureau du sous-receveur général, pendant que l'on réparait la serrure à combinaison de l'armoire de sûreté, du 16 juillet au 1er août 1892.....	10 00
		Bureau de poste, douane, etc., de Chatham—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau).....	5,000 00
		Station de quarantaine de l'île aux Perdrix, port de Saint-Jean (à voter de nouveau).....	2,000 00
		Edifice public de Marysville.....	5,000 00

Québec.

406	}	Bureau de poste de Montréal—Changements, améliorations, réparations, ascenseurs, accessoires, etc.	20,000 00
		Edifices publics fédéraux de Montréal—Amélioration, changements, renouvellements, réparations, etc.....	10,000 00
		Bureau de poste de Québec—Nouvelle aile, y compris des changements aux anciens bâtiments, meubles, etc.....	6,000 00
		Locaux des immigrants à Québec sur le quai de la Reine, la jetée et le brise-lames Louise.....	3,500 00
		Bureau de poste, douane, etc., de Saint-Hyacinthe—Balance périmée à voter de nouveau.....	3,742 95
		Station de quarantaine de la Grosse-Isle.....	5,000 00
		Salle d'exercices de Québec—Balance due aux entrepreneurs— A voter de nouveau.....	77 76
		Bureau de poste, douane, etc., de Rimouski, l'emplacement devant être donné gratuitement par la municipalité.....	7,500 00

Ontario.

407	}	Douane, entrepôt de vérification, bureaux de la caisse d'épargne postale et du sous-receveur général à Toronto—Toitures à recevoir, plancher à renouveler, horloges électriques, voûtes, réparations, etc.....	5,000 00
		Salle d'exercices de Toronto, la cité ayant fourni un lot de terre tel que convenu—Achèvement.....	20,000 00
		Rideau-Hall—Appareil de chauffage, éclairage à l'électricité, nouvelle laiterie, etc.....	13,000 00
		Edifice public de Stratford—Pour réparer les dommages causés par l'incendie du 21 avril 1894.....	10,000 00
		Edifice public de Port-Arthur—Balance périmée à voter de nouveau pour compléter les paiements de sommes arriérées aux entrepreneurs et pour accessoires et meubles additionnels nécessaires, etc.....	4,605 00
		Edifices publics de Petrolia—Pour compléter les paiements de sommes arriérées aux entrepreneurs et pour accessoires, et meubles additionnels nécessaires—Les \$8,717.30 périmées le 30 juin 1893 à voter de nouveau.....	9,700 00
		Edifice public d'Orillia—Pour compléter les paiements de sommes arriérées aux entrepreneurs et accessoires, trottoirs, clôtures, etc., additions—Balance périmée à voter de nouveau	4,617 32
		Galerie des Beaux-Arts et exposition de pêcheries, Ottawa—Toiture à recouvrir, etc.....	1,600 00
		Bureau de poste, douane, etc., d'Arnprior.....	7,500 00
		Collège militaire royal de Kingston—Local à affecter aux modèles du génie.....	2,500 00
		Toronto—Nouvelle poudrière.....	4,000 00
		Somme requise pour payer les réparations et améliorations au bâtiment du bureau de poste de Lucan, Ontario.....	351 42

Manitoba.

408	{	Bureaux des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne et des inspecteurs des affaires indiennes—Appareil de chauffage, plombage, etc	2,500 00
		Ecole d'industrie de Brandon— Achèvement.....	6,150 00
		Bureau de poste, etc., de Portage-la-Prairie.....	8,000 00
Résolutions à rapporter.			

VENDREDI, 20 juillet 1894.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 164) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Bill (No 147) concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le Président de la République française.

Bill (No 159) concernant la subvention en terres à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Aussi,—adoptant sans modifications l'amendement fait par les Communes au bill JJ (No 167) du Sénat, intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Postes."

Et aussi,—adoptant les amendements faits par les Communes au bill V (No 111) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances," à l'exception de l'article D du 27me amendement, parce que le Sénat pense que toute mesure législative sur le sujet dont il s'agit dans le dit article devrait être différée jusqu'à la prochaine session.

La Chambre alors s'ajourne à 12.55 a.m. jusqu'à 11 a.m. ce jour.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Sproule*—Samedi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes correspondance, documents, conventions, rapports ou autres matières ou papiers en la possession du gouvernement concernant la fusion de l'Association canadienne d'Assistance Mutuelle et de l'Association de Bienfaisance du Massachusetts.

M. *Rider*—Samedi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il connaissance de quelque déféctuosité dans la maçonnerie ou autre partie des travaux du canal du Sault Sainte-Marie actuellement en voie de construction? Si oui, quelles sont la nature et l'étendue de la déféctuosité, et quelle action le gouvernement se propose-t-il de prendre à ce sujet? Quand le dit canal sera-t-il ouvert au trafic?

No 84.

OTTAWA, JEUDI, 19 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 85.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 20 JUILLET 1894.

11 A.M.

PRIÈRE.

La pétition du conseil municipal de la ville de Niagara, Ont.; demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'Exposition Industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895, —étant lue;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

Sur motion de M. Taylor, il est Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, renvoyant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat auquel a été référé le bill suivant:—

Bill T (No 148) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James St. George Dillon."

Le bill (No 166) modifiant l'acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, est lu pour la troisième fois, et passé.

Les résolutions adoptées en comité général, à la seconde séance de la Chambre, hier, concernant l'octroi de subventions en argent à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de chemins de fer, sont rapportées, et sont comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir:—

A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Monfort, pour 12 milles de sa voie depuis l'extrémité des 21 milles déjà subventionnés vers l'ouest jusqu'à un point sur la rivière Rouge, dans le comté d'Argenteuil, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$38,000 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer de Caraque ou à près le garage de Pokemouche vers le village de Tracadie, 12 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,000 00

2. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, leurs moyens pour construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées,

seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil ; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

3. Résolu,—Que l'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péage uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Résolu,—Que toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard des subventions auxquelles il a été ci-dessus autrement pourvu.

M. Haggart propose,—Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

M. Laurier propose, comme amendement,—Que les dites résolutions soient renvoyées en comité général afin de les amender comme suit :—

“Que dans les quatre jours qui suivront l'ouverture de chaque session, le ministre des Chemins de fer déposera sur le bureau de la Chambre, copie de toutes conventions intervenues entre les compagnies et le gouvernement, avec un relevé de tous paiements versés par le gouvernement jusqu'à date au sujet de subventions gagnées par chacune des dites compagnies, et les ordres en conseil autorisant ces paiements.

“Que dans le mois qui suivra le paiement de toute partie des subventions à aucune compagnie quelconque, le président et le gérant de la dite compagnie fourniront à l'Auditeur général un relevé sous serment démontrant que la totalité des subventions ainsi payées à la compagnie a été appliquée de la manière indiquée dans les présentes, et qu'un semblable relevé sera fourni par chaque entrepreneur de la compagnie qui doit recevoir ou qui a reçu le paiement à même ces subventions ou leurs produits ; et que dans les quatre jours qui suivront l'ouverture de chaque session, l'Auditeur général soumettra tous ces relevés à la Chambre.

“Que tous les documents ainsi déposés sur le bureau de la Chambre seront référés au comité des Comptes Publics qui en fera l'examen de la même manière que pour les comptes publics.

“Que chaque officier et directeur des dites compagnies, et chaque personne ayant un contrat avec aucune des compagnies pour l'exécution de travaux ou choses quelconques, ou la fourniture d'aucuns articles, effets ou matériaux, et ayant ou s'attendant à présenter quelque réclamation ou demande contre la compagnie à raison de tel contrat, qui, directement ou indirectement, par lui-même ou par quelque personne de sa part, souscrit, fournit ou donne, ou promet de souscrire, fournir ou donner quelque argent ou autre valeur dans le but de favoriser l'élection d'aucun candidat à une législature ou au parlement, ou avec l'intention d'influencer ou affecter en quelque manière le résultat d'une élection provinciale ou fédérale,—se rendra coupable d'un délit et sera passible d'une amende de cent piastres au moins et de mille piastres au plus ; à moins que la valeur du montant ou de la chose payée, offerte, donnée, prêtée, promise, reçue ou souscrite, suivant le cas, dépasse les sommes en dernier lieu mentionnées, auquel cas l'amende pourra être portée à un chiffre n'excédant pas cette valeur,—et aussi à un terme d'emprisonnement ne dépassant pas une année et de pas moins d'un mois, et à défaut du paiement de cette amende, à l'emprisonnement pour un autre terme ne dépassant pas six mois.”—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Delisle,	Mignault,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Devlin,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Beausoleil,	Geoffrion,	Mulock,
Beith,	Laurier,	Rider,
Brodeur,	Livingston,	Scriver, et
Cartwright (Sir Richard),	McGregor,	Sutherland.—20.
Dawson,	McMullen,	

CONTRE :

Messieurs

Bain (<i>Soulanges</i>),	Foster,	Metcalfe,
Belley,	Fréchette,	Ouimet,
Bergeron,	Gillies,	Pope,
Bergin,	Guillet,	Roome,
Boyd,	Haggart,	Rosamond,
Bryson,	Henderson,	Ross (<i>Dundas</i>),
Carling (Sir John),	Hughes,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Carscallen,	Hutchins,	Smith (<i>Ontario</i>),
Coatsworth,	Jeannotte,	Sproule,
Cochrane,	Lachapelle,	Taylor,
Costigan,	Langevin (Sir Hector),	Thompson (Sir John),
Daly,	LaRivière,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Davin,	Leclair,	Tyrwhitt,
Davis,	Lippé,	White (<i>Cardwell</i>),
Dupont,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Wilmot, et
Fairbairn,	Madill,	Wood (<i>Brockville</i>).—50.
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Masson,	

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale ;

Sir Richard Cartwright propose, comme amendement,—“Qu'en ce qui concerne le second paragraphe de la première résolution concernant un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer de Caraquet,—vu le fait que le dit chemin est un embranchement du chemin de Caraquet et que ce dernier, tel qu'il ressort du rapport récemment déposé sur le bureau de cette Chambre par le ministre des Chemins de fer, est absolument insolvable et dans l'impossibilité de payer ses frais d'exploitation et de conserver sa ligne en bon état; et aussi, vu que les relevés sur la foi desquels la subvention primitive a été faite, ont été entièrement démentis par les résultats,—il n'y a rien qui qualifie l'octroi de nouvelles sommes de deniers publics à une telle entreprise.”—Rejeté, sur la même division que celle prise sur le premier amendement.

La motion principale est alors adoptée, et les résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois, et adoptées.

Le bill (No 169) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnés, est lu pour la seconde fois, et référé à un comité général devant siéger à la seconde séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant le paiement d'une prime sur tout le fer en gueuse, etc., fabriqué en Canada avec du minerai canadien.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement d'une prime de deux piastres par tonne sur tout le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien ; une prime de deux piastres par tonne

sur toutes les barres en fer puddlé fabriqué en Canada avec du minerai canadien ; et une prime de deux piastres par tonne sur toutes billettes d'acier fabriquées en Canada avec du fer en gueuse (fabriqué en Canada avec du minerai canadien) et tous autres ingrédients qui sont nécessaires et employés dans la fabrication de ces billettes d'acier,—la proportion de ces ingrédients à être déterminée par ordre du Gouverneur en conseil.

2. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que dans le cas des produits de fourneaux actuellement en opération, les dites primes seront applicables seulement à ceux des produits qui y auront été fabriqués entre le 27 mars 1894 et le 26 mars 1899, ces deux jours compris ; et que dans le cas des produits de tout fourneau qui commencera ses opérations ci-après mais antérieurement au 27 mars 1889, les dites primes seront applicables à ceux des produits qui y auront été fabriqués durant une période de cinq ans à dater du commencement des opérations.

3. Résolu,—Qu'en calculant la prime, nul paiement ne sera fait pour des minerais étrangers employés à la fabrication des produits susmentionnés.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill (No 128) modifiant de nouveau l'Acte des Elections Fédérales, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre procède à la prise en considération des raisons données par le Sénat pour ne pas acquiescer à la clause D dans le 27^{me} amendement faits par cette Chambre au bill V (No 111) du Sénat, intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Assurances."

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur la clause D, dans le 27^{me} amendement fait au dit bill.

M. Patterson (Huron) soumet à la Chambre,—Effectif de la milice active pour l'exercice 1894-95.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

Territoires du Nord-Ouest.

409	}	Wolseley—Palais de justice—A voter de nouveau.....\$	4,000 00
		Palais de justice, dépôt, et bureau de police.....	2,000 00
		Ecole d'industrie de Daim-Rouge.....	4,000 00
		Résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—Améliorations, réparations et meubles, y compris les étables, la serre, les services d'eau et de protection contre l'incendie.....	2,500 00
		Douane de Lethbridge—Coffre de sûreté.....	600 00
		Palais de justice de Moosomin—Addition., etc.....	3,700 00
		Bureaux des agents des terres et des bois de la Couronne, Prince-Albert—Les \$3,559 périmées à voter de nouveau....	6,700 00
		Bureaux d'enregistrement et des agents des terres et des bois de la Couronne, Edmonton—Balance périmée à voter de nouveau	2,779 00
		Palais de justice, bureaux des terres et d'enregistrement de Régina.....	8,000 00

	Résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—Pour payer les comptes dus pour exécution de travaux indispensables et pour meubles, accessoires, etc., fournis prur mettre la nouvelle résidence prête à être occupée—Somme périmée à voter de nouveau.....	\$	2,879 46
	<i>Colombie-Britannique.</i>		
	Salle d'exercices de Victoria et bâtiments accessoires.....		5,000 00
	Nouveau bureau de poste de Victoria—\$24,000 à voter de nouveau		54,000 00
410	Station de quarantaine de William's-Head—Bâtiments de détention, etc. A voter de nouveau.....		10,000 00
	Pénitencier de la Colombie-Britannique, New-Westminster—Pour le mur de soutènement en face des maisons de gardes, rue Columbia		600 00
	RÉPARATIONS, MEUBLES, ETC.		
411	Station de quarantaine des bestiaux—Travaux de réparation, renouvellement et améliorations aux bâtiments, clôtures, etc.		2,000 00
	Edifices du Parlement, Ottawa—Renouvellement des chaudières.		5,000 00
	HAVRES ET RIVIÈRES.		
	<i>Nouvelle-Ecosse.</i>		
	Nyanza—Quai—A voter de nouveau.....		600 00
	Chenal de Whitehaven.....		1,500 00
	Ingonish-Sud—Pour fermer la brèche entre le caisson de défense du côté nord du chenal et le rivage.....		1,000 00
	Quai de D'Escousse—Somme périmée à voter de nouveau		1,000 00
	Baie des Vaches—Réparations urgentes au brise-lames.....		4,000 00
	Ile de la Boularderie—Quai du côté sud—A voter de nouveau ..		3,000 00
	Broad-Cove—Réparations au brise-lames		500 00
	Port-Mouton—Réparations au brise-lames		850 00
	Louis-Head—Somme périmée à voter de nouveau		1,002 00
	Pointe de la Chapelle.....		350 00
412	Margaretville—Réparations au quai.....		500 00
	Port-George—Réparations urgentes.....		1,400 00
	Quai de Parrsboro'—Réparations.....		1,500 00
	Rivière de l'Achigan—Quai sur pilotis.....		3,200 00
	Grand-Village—Réparations au quai.....		450 00
	Arisaig—Réparations au quai.....		1,000 00
	Margarce—Réparations au brise-lames.....		500 00
	Seaside—Quai; la localité contribuant pour un montant égal....		2,000 00
	Blarche-Harbour.....		300 00
	Pour pratiquer un chenal à Monk's-Head depuis le lac jusqu'au havre d'Antigonish.....		500 00
	McNair's-Cove—Pour faciliter aux pêcheurs l'usage du quai et du débarcadère.....		400 00
	Georgeville—Réparation du quai.....		2,000 00
	<i>Ile du Prince-Edouard.</i>		
413	Brise-lames de Campbell's Cove—Travaux de reconstruction et de réparation.. ..		2,000 00
	Kier's-Shore—Prolongement du quai et réparations.		3,000 00
	<i>Nouveau-Brunswick.</i>		
414	Fleuve Saint-Jean—Protection des bords des îles Oromocto et Thatch.....		2,220 00
	Cap Hopewell—Réparations au quai		600 00
	Quai de Bouetouche—Réparations.....		1,500 00
	Quaco-Ouest—Réparations au barrage.....		400 00
	Burnt-Church—Quai		2,000 00

Québec.

	Port-Daniel—Réparations à la jetée.....	\$ 1,000 00
	New-Carlisle—Réparations générales du quai.....	500 00
	Bas du Saint-Laurent—Pour l'établissement de débarcadères sûrs pour les bateaux pêcheurs le long de la rive sud du golfe Saint-Laurent, en aval de Matane.....	2,000 00
	Rimouski—Prolongement du quai.....	10,000 00
	Matane—Réparations de la jetée.....	1,000 00
	Pointe-aux-Ésquimaux—Quai.....	5,000 00
	District du lac Saint-Jean—Quais.....	2,000 00
	Jetée de Cacouna—Prolongement.....	2,000 00
	Jetée de l'Île Verte—Réparations.....	1,000 00
	Trois-Pistoles—Réparations.....	1,000 00
	Baie Saint-Paul—Pour achever le quai de la Pointe-aux-Corbeaux.....	8,700 00
	Baie Saint-Paul—Réparations à la jetée du large.....	1,500 00
415	Saint-Irénée—Prolongement de la jetée, crédit à voter de nou- veau, \$2,000.....	2,000 00
	Saint-Michel de Bellechasse—Réparations à la jetée.....	800 00
	Cap de la Madeleine—Prolongement du quai.....	2,800 00
	Rivière Richelieu—Jetées directrices de chenal de Belœil.....	3,000 00
	Lacolle—Réparations au quai.....	800 00
	Pointe-Claire—Réparations au quai.....	2,500 00
	Rivière du Lièvre—Pour permettre de régler les réclamations d'indemnités pour dommages causés aux propriétés rive- raines par les eaux refoulées par la construction de l'écluse et du barrage des Petits-Rapides.....	5,000 00
	Baie des Pères, Lac Témiscamingue—Réparations au quai.....	1,000 00
	Phillipsburg—Pour la construction d'une jetée—crédit à voter de nouveau, \$4,000.....	4,000 00
	Quai de Magog.....	2,500 00
	Rivière Sainte-Anne (La Pérade).....	10,000 00

Ontario.

	Rivière Beaudette—Pour continuer les travaux du nettoyage du chenal—Crédit périmé à voter de nouveau.....	3,000 00
	Rivière Nation, bras nord—Achat de droits de riverains, et enlèvement d'un barrage; les intéressés fournissant une égale somme—A voter de nouveau.....	2,500 00
	Trenton Harbour—Dragage—A voter de nouveau.....	2,000 00
	Port de Toronto—Travaux à l'entrée de l'est, etc.; la ville de Toronto ayant contribué \$100,000.....	50,000 00
	Port-Arthur—Dragage—Solde non employé du crédit de 1893-94, à voter de nouveau.....	1,500 00
416	Owen-Sound—Travaux dans le port.....	10,000 00
	Thessalon—Nouveau quai; la municipalité fournissant l'empla- cement—A voter de nouveau.....	5,000 00
	Enlèvement des roches de Robertson dans le passage principal entre Clapperton et l'île de Croker, dans la baie Georgienne —Continuation des travaux.....	2,000 00
	Lacs Simcoe et Couchiching—Aménagement des eaux.....	5,500 00
	Port-Dover—Dragage.....	5,000 00
	Port-Stanley—A voter de nouveau.....	5,000 00

Manitoba.

417	Quai sur le lac Winnipeg.....	2,500 00
-----	-------------------------------	----------

Colombie-Britannique.

	Protection des rives de la rivière du Cheval-qui-rue à Golden, le gouvernement provincial fournissant \$500.....	500 00
	Rivière Kootenay (Est)—Travaux entre Canal-Flat et Fort Steele.....	5,000 00

418	Fleuve Columbia—Protection de la rive à Revelstoke et dans les environs pour en empêcher la dégradation; le gouvernement provincial contribuant une somme égale—La dépense devant se faire quand le titre sera réglé.....\$	5,000 00
	Fleuve Fraser—Relevé (à voter de nouveau, \$1,000)	5,000 00

GLISSOIRES ET ESTACADES.

419	District d'Ottawa—Pour payer à Mme George Guertin un morceau de sa propriété le long de la rive sud de la rivière Petewawa, vis-à-vis la 1re chute, ce terrain étant nécessaire pour améliorer la descente du bois; la somme devant couvrir tout droit de chute ou privilèges et droits de riverain, dommages à son vieux moulin, etc., résultat du passage du bois dans le pertuis du barrage de l'Etat du côté sud de la rivière, et un droit de passage sur ses terres jusqu'au chemin public.....	750 00
	District du Saguenay—Pour jetées à la Décharge du lac Saint-Jean, pour obvier à la nécessité de tendre des barrages flottants en automne.....	2,000 00

PONTS ET CHAUSSÉES.

420	Ponts sur la Saskatchewan à Edmonton, dans les Territoires du Nord-Ouest; la municipalité fournissant 25 pour 100 du coût.	25,000 00
	Pont tournant sur le chenal de Burlington.....	5,000 00
	Pont des Joachims sur l'Ottawa—Réparations.....	1,250 00
	Pont du Portage-du-Fort sur l'Ottawa—Travaux de reconstruction et de réparation.....	1,250 00
	Pont sur le ruisseau de Pond	3,000 00
	Pour régler la réclamation de Kennedy et Heney relative à la construction du pont de la rivière Bataille—A voter de nouveau.....	525 00

TÉLÉGRAPHES.

421	<i>Télégraphes aériens et sous-marins pour les côtes maritimes et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes—</i>	
	Réparations générales et déblayage de la ligne sur la péninsule de Manicouagan et reconstruction de ponts de piétons détruits par des tempêtes entre Bersimis et le Sault-au-Cochon, sur la rive nord du Saint-Laurent.....	1,800 00
	Ligne de Meat-Cove, C.-B.—Déblayage de la ligne et réparation.	1,000 00
	Gratification à la Compagnie de télégraphe Great North-Western, pour le coût des matériaux employés par elle pour faciliter les communications entre Québec et Saint-Joachim, et la correspondance avec le télégraphe de la rive nord appartenant à l'Etat.....	500 00
	<i>Lignes télégraphiques, Colombie Anglaise—</i>	
	Lignes Ashcroft-Barkerville—Replantation des poteaux et réparations générales.....	1,000 00

DIVERS.

422	Monument à feu Sir John A. Macdonald—Montant à voter de nouveau, \$7,700.....	12,700 00
423	Pour l'érection du monument Maisonneuve.....	1,000 00
424	Allocation de retraite à M. Joseph Rosa, ingénieur civil, après 37 années consacrées au service public, égale à ses appointements durant six mois.....	1,003 75
425	Allocation de retraite à M. C. E. Michaud, ingénieur civil, après 30 années consacrées au service public, égale à ses appointements durant six mois.....	1,003 75

426	Allocation de retraite à M. John Bowes, architecte, après 36 années consacrées au service public, égale à ses appointements durant six mois.....	\$	1,080 00
427	Allocation de retraite à M. W. B. Snow, ingénieur civil, après 13 années consacrées au service public, égale à ses appointements durant trois mois.....		365 00
428	Gratification à la veuve de John C. Allison, ancien ingénieur local du département des Travaux Publics à Saint-Jean, N.-B., d'une somme égale aux appointements retirés par lui durant deux mois.....		300 00
428a	Pour payer l'aide de commis.....		300 00

SUBVENTIONS POSTALES ET AUX STEAMERS.

429	Montant nécessaire pour payer à la Compagnie des steamers Allan le transport des malles entre la Grande-Bretagne et le Canada.....		126,533 33
430	Somme additionnelle pour communication à la vapeur durant la saison de 1894, <i>i. e.</i> , de l'ouverture à la fermeture de la navigation entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme....		6,000 00

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

431	{	Pour pouvoir à l'érection d'un nouveau steamer actuellement en voie de construction en Angleterre.....	10,000 00
		Pour établir une station de sauvetage à l'île aux Phoques.	2,000 00
		Gratification de deux mois de gages à la veuve de feu Archibald Warner, en son vivant mécanicien-chef du steamer de l'Etat <i>Newfield</i>	160 00
		Pour faire face aux dépenses se rattachant à la conférence qui doit avoir lieu à Londres au sujet de l'équipement des navires.	500 00
		Pour payer à MacDonald, Frères, leurs services en sauvant la chaudière et la machine du steamer <i>Napoléon III</i> (à voter de nouveau).....	4,000 00

PÊCHERIES.

432	Montant nécessaire pour payer à George Ganley l'affermage d'un remorqueur durant l'automne de 1891, pendant qu'il était employé, au service des pêcheries sur le lac Supérieur		675 00
-----	--	--	--------

COMMISSION GÉOLOGIQUE.

433	{	Pour pourvoir aux frais de percement pour pétrole à la rivière Arthabaska.....	7,000 00
		Pour payer à J. W. Powell, Victoria, C. A., la balance du coût d'une collection de curiosités sauvages fournies au département de l'Intérieur en 1879-80.....	129 51

SAUVAGES.

PROVINCES DE L'EST.

{	Pour pourvoir à la dépense à Caughnawaga, P.Q., pour la construction d'écoles, réparations des chemins et ponts, et pour évincer les violateurs de propriétés ainsi que pour les arpentages.....	3,500 00
	Pour arpentages des réserves sur la rivière Saint-Maurice	500 00
	Pour aider à la construction du pont Bonnechère, pied de la réserve du lac d'Or.....	200 00
	Pour augmenter l'allocation de George Long, l'agent des Iroquois de Saint-Régis.....	50 00
	Pour augmenter les appointements de l'instituteur de l'école sauvage à la réserve de la rivière Nipigon, de \$200 à \$250	50 00

	Pour pourvoir aux frais d'entretien de 20 autres élèves (filles), à \$60 par année chacune à l'école d'industrie C.R. de Wilk-wemikong	\$ 1,200 00
	Pour pourvoir aux arrérages des appointements de J. Jacobs, instituteur de l'école des garçons de Caughnawaga, pour le trimestre de décembre 1892, et ceux de mars et de juin 1893, au taux de \$300 pour ces trimestres.....	112 50
434	Pour pourvoir au renouvellement et au peinturage de la toiture de la maison de l'agent, sur la réserve de la Pointe Bleue, Lac Saint-Jean	75 00
	Pour rembourser à A. C. Macrae le montant payé de trop sur les lots 24 et 25, 9e concession de Gordon, \$102.90, plus l'intérêt à 6 pour 100, du 1er décembre 1884 au 30 juin 1894, \$59.17.....	-162 07
	A voter de nouveau le montant nécessaire pour le déplacement de la maison d'école du poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson à la réserve sauvage de Michipicoten.....	100 00
	Pour aider à la construction d'une maison d'école pour les Mic-macs de Sainte-Anne de Ristigouche, P.Q	1,000 00
	Pour pourvoir au paiement du compte pour services d'avocats de M.M. Borden, Ritchie, Parker et Chisholm, relativement à l'éviction des personnes qui avaient empiété sur les réserves de Whycomagh et Malgawatch, comté d'Iverness	100 00
	Pour pourvoir aux appointements de l'instituteur de l'école sauvage à Shubénacadie.....	310 00

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

	Pour pourvoir au crédit ordinaire accordé aux deux écoles catholiques romaines situées en dehors des limites couvertes par traité, à la mission Nativité, près du fort Chipewayan et à la mission Providence, sur la Mackenzie.....	400 00
435	Pour pourvoir à un montant additionnel pour l'achat de grains de semence pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest...	2,500 00
	Pour pourvoir à l'achat de médicaments qui seront fournis aux missionnaires à l'usage des Sauvages demeurant en dehors des limites couvertes par traité.....	400 00

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

	Pour aider à la construction d'une maison pour les filles à l'école d'industrie, Alberni	1,500 00
	Pour la construction d'une école d'industrie à Lytton.....	5,000 00
436	Subvention pour l'entretien d'un hôpital d'industrie à Lytton, sous les auspices de l'Eglise d'Angleterre.....	400 00
	Pour la construction d'une maison destinée à l'école d'industrie au lac Williams	2,000 00
	Pour grain de semence aux Sauvages qui ont souffert des inondations de la rivière Fraser.....	500 00

GOVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

437	Nouvelle somme requise pour le gouvernement des Territoires du Nord Ouest.....	25,000 00
-----	--	-----------

DIVERS.

438	Somme destinée au secours de Canadiens sans ressources dans des pays étrangers autres que les Etats-Unis	500 00
439	Pour faire face à des déboursés à l'occasion de matières en litige (Intérieur).....	6,500 00
440	Nouvelle somme requise pour défrayer les dépenses de la commission royale concernant le commerce des boissons, \$10,000 ; impressions, \$20,000	30,000 00

441 Commissions chargées d'instituer des enquêtes publiques\$ 5,000 00

ACCISE.

Appointements.

442	{	Pour augmenter les appointements de A. F. Simpson, percepteur, division de Sherbrooke, par suite d'une classification plus élevée de sa division.....	120 00
		Pour un sous-percepteur dans la division de Sherbrooke.....	800 00
		Pour un sous-percepteur dans la division de Perth (Eganville)	200 00
		Pour les appointements de N. McLenaghan, sous-percepteur, division de Porth.....\$1,000	
		Moins le budget principal.....	800
		Pour un préposé à l'accise de la classe, division de Vancouver..	600 00
		Pour augmenter les appointements de U. H. McKimm, Pembroke.....	100 00
443		Timbres à tabac pour les tabacs canadiens et importés—nouvelle somme requise.....	5,000 00

POIDS ET MESURES.

Appointements.

444	{	Pour augmenter les appointements de S. Irwin.....	100 00
		Wm Johnson.....	200 00
		A. E. Wheatly.....	50 00
		A. Guay.....	100 00
		Pour les appointements de F. H. Elliot, omis du budget principal.....	500 00

INSPECTION DE LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE.

445 Pour l'achat d'instruments, etc., pour le service de l'inspection, le paiement d'experts et pour d'autres fins prévues par l'acte..... 5,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 158) modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur, avec un amendement qui est comme suit :—

Page 1, ligne 9, retranchez depuis "frais" jusqu'à "appartiendront" et insérez : "s'y rapportant."

Sur motion de M. Wood (Brockville), le dit amendement est pris en considération, et adopté.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à 8 P.M., ce jour.

SECONDE SÉANCE.

VENDREDI, 20 juillet 1894.

8 P.M.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Masson, le cinquième rapport du comité des Privilèges et Elections, est adopté.

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton, est pris en considération. Et le dit amendement étant lu la seconde fois;

M. Gillies propose,—Que le dit amendement ne soit pas adopté parce qu'il n'est pas couvert par la pétition demandant la charte.—Adopté.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau un état des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et de Placement (limitée), à a date du 31 décembre 1893.

Aussi,—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, pour l'année 1893, dans les districts de Bellechasse, Chicoutimi, Gaspé, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Ottawa et Saguenay.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 169) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées, étant lu ;

M. Haggart propose,—Que le comité ait mandat et pouvoir d'y faire des dispositions conformes aux résolutions adoptées ce jour.

La Chambre se forme alors en comité général sur le dit bill,—lequel est rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre.

Les résolutions adoptées à la première séance de la Chambre, ce jour, concernant le paiement d'une prime sur tout le fer en gueuse, etc., fabriqué en Canada avec du minerai canadien, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées.

M. Foster présente alors un bill (No 170) pourvoyant au paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués avec du minerai canadien,—lequel est lu la première fois.—Seconde lecture, à la prochaine séance de la Chambre.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 19 juillet courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

CHEMINS DE FER ET CANAUX—CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

385	<i>Chemin de fer d'Annapolis et Digby</i> —Construction.....	\$ 5,000 00
	CANAUX.	
386	<i>Canal du Rapide Plat</i> —Agrandissement.....	130,000 00
387	<i>Canal de Lachine</i> —Agrandissement.....	50,000 00
388	<i>Canal de la vallée de la Trent</i> —Construction.....	130,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—REVENU.

CANAUX.

	<i>Canal Rideau</i> —	
	Pour achever la palée de palplanches à la Deep-Cut.....	10,000 00
	Pour construire un brise-glace à Hog's-Back.....	600 00
389	Pour indemniser des riverains.....	5,000 00
	Pour prendre contrôle du pont Lorne et le reconstruire.....	6,500 00
	Reconstruction de bajoyers à l'écluse 4.....	2,000 00
	Reconstruction de pont, lot 16, con. 4, chemin de Green Bay.....	600 00
	Construction de pont tournant, écluse de Jones, Smith's Falls.....	1,800 00
	<i>Canal de Cornwall</i> —	
	Pour réparer les vieilles écluses Nos 15 et 19.....	7,500 00
390	Pour réparer la nouvelle écluse No 10.....	1,500 00
	Pour établir une ligne téléphonique.....	2,000 00
	Pour prolonger l'égout de Cornwall.....	10,000 00
391	<i>Canal de Williamsburg</i> —Pour construire des portes neuves à l'écluse No 23.....	4,000 00
	<i>Canal Welland</i> —	
	Pour curer et approfondir le fossé du côté nord de la rigole d'alimentation	2,800 00
392	Pour faire un drain sur la propriété de John Charlston.....	200 00
	Pour pourvoir à la reconstruction de 1,300 pieds de mur en maçonnerie le long du lit du canal sur le bief en amont de l'écluse No 24.....	14,500 00
	Pour la reconstruction de la jetée est, à Port-Dalhousie.....	2,000 00

	<i>Canal de Beauharnois</i> —		
	Construction de batardeau et réparation de buses et de plates-formes, écluses 14, Valleyfield.....	\$	2,500 00
393	{	Pour renouveler les fondements du pont tournant à l'écluse de prise d'eau.....	1,000 00
		Drain à la Grande Ile, Valleyfield.....	4,500 00
		Renouvellement de maçonnerie à 9 écluses.....	3,000 00
		Pour reconstruire le pont du Chenal Perdu (Lost Channel) à Saint-Thimothée.....	3,500 00
394	<i>Canal de Chambly</i> —	Pour reconstruction de bajoyers.....	2,000 00
395	<i>Ecluse de Sainte-Anne</i> —	Pour achever une porte d'écluse.....	1,200 00
	<i>Canal de la vallée de la Trent</i> :—		
	Pour achever la tranchée à l'embouchure de la rivière Scugog.....		500 00
396	{	Pour construire un pertuis dans le barrage d'Healy.....	1,200 00
		Pour construire une passe migratoire à Bobcaygeon.....	200 00
		Pour payer la construction d'un pont tournant au Narrows de la Trent.....	8,500 00
		Pour aider à reconstruire le pont de Rosa sur la rivière Otonabee.....	1,700 00
397	<i>Canal de Carillon et Grenville</i> —	Pour reconstruire la culée nord du port tournant, à l'écluse de prise d'eau, Grenville.....	4,700 00
398	<i>Canal de Lachine</i> —	Pour indemniser des riverains.....	19,200 00

DIVERS.

		Pour réparations et modifications au wagon "Victoria".....	3,200 00
399	{	Pour payer deux mois de gages, à titre de gratification, aux héritiers de feu Vigile Chevalier, chef des journaliers, canal de Beauharnois.....	91 50
		Pour payer une gratification à James Rutherford qui a été blessé à un croisement du chemin de fer Intercolonial, près de New-Glasgow, le 17 septembre 1889.....	500 00
		Pour payer une gratification de deux mois de salaire aux employés du canal Welland qui ont été remerciés lors de la réduction du personnel en 1894.....	2,654 00
400	{	Pour pourvoir aux appointements d'ingénieurs, de dessinateurs et de commis surnuméraires, lesquels peuvent être payés nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil—1 à \$2,800, 1 à \$2,600, 1 à \$2,400, 1 à \$1,620, 2 à \$1,600, 3 à \$600, 1 à \$500, 2 à \$450, et 4 à \$400.....	17,420 00
401	{	Pour indemniser M. A. H. Archibald de la perte qu'il a subie par le fait que la construction du chemin de fer du Cap-Breton a eu pour résultat de défoncer les routes (sur lesquelles il transportait alors les malles) entre Sydney-Nord et Port-Hastings.....	4,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—PERCEPTION DU REVENU.

446	{	<i>Chemin de fer Intercolonial</i> —Gratification par compassion aux victimes de l'accident arrivé sur le chemin de fer Intercolonial, Lévis.....	12,000 00
		Compensation à M. Martin pour blessures reçues sur le chemin de fer Intercolonial.....	1,500 00
447		<i>Canal Carillon et Grenville</i> —Réparations générales.....	1,150 00
448		<i>Canal Rideau</i> —A Thomas Sweetman, pour dommages à son terrain.....	220 00

Divers.

449	{	Pour payer, dans les cas d'urgence, les services du personnel régulier du canal lorsqu'il est détourné de ses travaux journaliers pour faire à des canaux des réparations qui exigent l'attention immédiate pour que la navigation soit interrompue le moins longtemps possible—à être portés, dans chaque cas, au compte du canal où ces réparations seraient exécutées, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil à ce contraire.....\$	6,000 00
-----	---	---	----------

TRAVAUX PUBLICS—PERCEPTION DU REVENU.

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.

450	{	<i>Glissoires et estacades</i> —District de la rivière Trent et de Newcastle—Montant d'un jugement rendu par la cour de l'Echiquier contre la Couronne dans le procès de Mossom, Boyd et Cie, marchand de bois, vs E. T. Smith, percepteur des taxes de glissoires et estacades, pour saisie illégale du bois du demandeur à Bobeaygeon, comme garantie de péages pré-tendus dus pour usage de la glissoire, ainsi que les frais recouvrés, etc.	1,152 16
		<i>Lignes de télégraphe et de câble des côtes maritimes et des îles et des rivières d'en bas et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes</i> —Renouvellement d'appareils, à bord du navire à vapeur <i>Newfield</i> , pour lever et poser les câbles, etc.	1,500 00

POSTES.

451	{	Compensation à M. E. C. Powell, commis de la 3e classe préposé au service postal sur chemin de fer, dans la division de la Colombie-Britannique, pour pertes d'effets personnels en sauvant les malles, etc.....	38 75
		Pour le personnel permanent du bureau de poste Vancouver, C.-B.—	
		1 directeur de la poste..... \$ 2,000 00	
		1 sous-directeur..... 1,400 00	
		2 commis de la 2e classe à \$900..... 1,800 00	
		4 commis de la 3e classe à \$400..... 1,600 00	
		1 messager..... 360 00	
		4 facteurs..... 1,600 00	8,760 00
		Somme requise pour permettre au directeur général des Postes de payer à M. J. H. Bartlett, à part ses appointements actuels de commis de la seconde classe, la somme de \$60 pour veiller au service de l'horloge du bureau de la poste d'Ottawa.....	60 00
		Pour les appointements de M. Théodore Pope comme commis de la 3e classe au service extérieur, sans augmentation.	500 00

MENUS REVENUS.

TERRES DE L'ARTILLERIE.

452	{	Aide à Basile Beaulieu pour la reconstruction du pont de la-Petite Rivière, Nouveau-Brunswick, détruit par l'incendie.....	300 00
-----	---	--	--------

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

HAVRES ET RIVIÈRES.

Ontario.

402	{	Rivière Kaministiquia	15,000 00
-----	---	-----------------------------	-----------

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

Nouvelle-Ecosse.

403	{	Bureau de poste, douane, etc., de Lunenburg—Pour l'achèvement des travaux (à voter de nouveau, \$4,500).....\$	6,600 00
		Station de quarantaine d'Halifax, sur l'île Lawlor (à voter de nouveau)	5,000 00
		Station de quarantaine de Sydney, à la Pointe Keating (à voter de nouveau).....	3,000 00

Ile du Prince-Edouard.

404	{	Pour payer à W. C. Harris, les services qu'il a rendus comme architecte, de 1886 à 1893, relativement à la construction et à l'entretien d'édifices publics à Charlottetown, Montague et Summerside, y compris aménagements intérieurs, réparation de murs, etc.	213 35
-----	---	---	--------

Nouveau-Brunswick.

405	{	Caisse d'épargne de Saint-Jean—Gratification au concierge Thos. H. Lawlor pour avoir veillé sur le trésor public gardé dans le bureau du sous-receveur général, pendant que l'on réparait la serrure à combinaison de l'armoire de sûreté, du 16 juillet au 1er août 1892.....	10 00
		Bureau de poste, douane, etc., de Chatham—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau)	5,000 00
		Station de quarantaine de l'île aux Perdrix, port de Saint-Jean (à voter de nouveau).....	2,000 00
		Edifice public de Marysville.	5,000 00

Québec.

406	{	Bureau de poste de Montréal—Changements, améliorations, réparations, ascenseurs, accessoires, etc.	20,000 00
		Edifices publics fédéraux de Montréal—Amélioration, changements, renouvellements, réparations, etc.....	10,000 00
		Bureau de poste de Québec—Nouvelle aile, y compris des changements aux anciens bâtiments, meubles, etc.....	6,000 00
		Locaux des immigrants à Québec sur le quai de la Reine, la jetée et le brise-lames Louise.....	3,500 00
		Bureau de poste, douane, etc., de Saint-Hyacinthe—Balance périmée à voter de nouveau.....	3,742 95
		Station de quarantaine de la Grosse-Isle.....	5,000 00
		Salle d'exercices de Québec—Balance due aux entrepreneurs—A voter de nouveau.....	77 76
		Bureau de poste, douane, etc., de Rimouski, l'emplacement devant être donné gratuitement par la municipalité.....	7,500 00

Ontario.

{	Douane, entrepôt de vérification, bureaux de la caisse d'épargne postale et du sous-receveur général à Toronto—Toitures à recevoir, plancher à renouveler, horloges électriques, voûtes, réparations, etc	5,000 00
	Salle d'exercices de Toronto, la cité ayant fourni un lot de terre tel que convenu—Achèvement.....	20,000 00
	Rideau-Hall—Appareil de chauffage, éclairage à l'électricité, nouvelle laiterie, etc.....	13,000 00
	Edifice public de Stratford—Pour réparer les dommages causés par l'incendie du 21 avril 1894.....	10,000 00
	Edifice public de Port-Arthur—Balance périmée à voter de nouveau pour compléter les paiements de sommes arriérées aux entrepreneurs et pour accessoires et meubles additionnels nécessaires, etc	4,605 00

407	}	Édifices publics de Petrolia—Pour compléter les paiements de sommes arriérées aux entrepreneurs et pour accessoires, et meubles additionnels nécessaires—Les \$8,717.30 périmés le 30 juin 1893 à voter de nouveau.....	9,700 00
		Edifice public d'Orillia—Pour compléter les paiements de sommes arriérées aux entrepreneurs et accessoires, trottoirs, clôtures, etc., additions—Balance périmée à voter de nouveau	4,617 32
		Galerie des Beaux-Arts et exposition de pêcheries, Ottawa—Toiture à recouvrir, etc.....	1,600 00
		Bureau de poste, douane, etc., d'Arnprior.....	7,500 00
		Collège militaire royal de Kingston—Local à affecter aux modèles du génie.....	2,500 00
		Toronto—Nouvelle poudrière.....	4,000 00
		Somme requise pour payer les réparations et améliorations au bâtiment du bureau de poste de Lucan, Ontario.....	351 42
		Maison de correction fédérale.....	10,000 00

Manitoba.

408	}	Bureaux des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne et des inspecteurs des affaires indiennes—Appareil de chauffage, plombage, etc.....	2,500 00
		Ecole d'industrie de Brandon— Achèvement.....	6,150 00
		Bureau de poste, etc., de Portage la-Prairie.....	8,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, à la première séance de la Chambre, ce jour, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1894, la somme de \$1,217,956.15 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1895, la somme de \$23,361,432.65 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour, portant que la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 135) à l'effet de refondre et amender les Actes concernant les droits de douane, étant lu ;

M. Foster propose,—Que le comité ait mandat et pouvoir d'y faire des dispositions conformes aux résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens et adoptées par la Chambre le 14 courant.

La Chambre se forme alors en comité sur le dit bill,—lequel est rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill HH (No 162) intitulé : "Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires," lequel est rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu la troisième fois, sur division, et passé tel qu'amendé.

Le bill (No 163) modifiant l'Acte concernant la vente des billets de chemins de fer, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général,—st sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à 11 a.m., demain

PETER WHITE,

Orateur.

No 85

OTTAWA, VENDREDI, 20 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. Dawson

Imprimeur de Sa Très Excellence Majesté la Reine

1894

No 86.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, SAMEDI, 21 JUILLET 1894.

11 A.M.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De l'Union Typographique de London, No 133; demandant qu'il soit passé un acte pour pourvoir à la nomination de conseils d'arbitrage dans les cas de grèves et de différends entre patrons et ouvriers en Canada.

De l'Union Typographique de London, No 133; demandant que les questions du maintien de l'état colonial, de la fédération impériale, de l'indépendance du Canada, et de l'union politique avec les États-Unis soient soumises à un vote populaire.

De l'Union Typographique de London, No 133; demandant que le premier lundi de septembre de chaque année soit déclaré jour de fête légale sous le nom de "Jour du Travail."

De l'Union Typographique de London, No 133; demandant que la loi soit modifiée de manière à permettre le retrait des dépôts faits aux caisses d'épargne des postes sans avis préalable.

De l'Union Typographique de London, No 133; demandant que les lois de chemins de fer du Canada soient modifiées de manière à établir un tarif de transport des voyageurs ne dépassant pas deux centins par mille.

Le bill (No 169) autorisant l'octroi des subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnés, est lu pour la troisième fois, et passé.

Les résolutions adoptées en comité des Voies et Moyens à la seconde séance de la Chambre, hier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées.

M. Foster présente alors un bill (No 170) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1894, et le 30 juin 1895, et pour autres fins se rattachant au service public,—lequel est lu la première et la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu la troisième fois, et passé.

Le bill (No 170) pourvoyant au paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués avec du minerai canadien, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 143) concernant le Cens Electoral, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec amendements, et délibéré tel qu'amendé; lu pour la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 149) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest, avec divers amendements qui sont comme suit :—

Page 1, ligne 22, après “tribunal” insérez : “à moins que sa présence ne soit nécessaire pour en composer le quorum.”

Page 3, ligne 29, après “quatre” insérez ce qui suit comme paragraphe deux : “2. Cet article n'affecte pas la durée de la présente Assemblée Législative.”

Page 3, ligne 39, après “nommés” insérez ce qui suit comme paragraphe trois : “3. L'Assemblée législative pourra statuer par ordonnance toute disposition nécessaire pour remplir les vacances qui surviendraient dans le comité exécutif pendant l'intervalle des sessions de l'Assemblée, soit que ces vacances aient lieu par décès, démission, ou autrement ; pourvu que tout acte accompli en vertu d'une telle ordonnance, soit soumis à la confirmation de l'Assemblée à sa première session qui se tiendra après l'accomplissement de cet acte.”

Sur motion de M. Daly, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 165) modifiant l'Acte concernant les billets fédéraux.

Bill (No 168) autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Bill (No 166) modifiant l'acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill (No 117) concernant les unités de mesure électrique.

La Chambre procède à la prise en considération de l'adresse du Sénat à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, la félicitant de la naissance d'un fils à Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de York.

Sur motion de Sir John Thompson, la dite adresse du Sénat à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, obtient le concours de la Chambre, et le blanc est rempli avec les mots “ et la Chambre des Communes.”

Et il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine l'adresse conjointe des deux Chambres en la manière que Son Excellence jugera convenable, et il est ordonné que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit communiquée au Sénat, pour obtenir le concours de Leurs Honneurs.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—

Que cette honorable Chambre envoie un message de félicitations à Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de York à l'occasion du joyeux événement de la naissance d'un fils à Leurs Altesses.

Sur motion de Sir John Thompson, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants :

A Son Excellence le Très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen ; vicomte de Formartine, baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse ; vicomte Gordon d'Aberdeen, dans le comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; baronnet de la Nouvelle-Ecosse ; Gouverneur général du Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, le Sénat du Canada, réunis en Parlement, avons résolu d'envoyer un message de félicitations à Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de York, à l'occasion du joyeux événement de la naissance d'un fils à Leurs Altesses.

Nous désirons approcher Votre Excellence pour vous prier respectueusement de vouloir bien transmettre le dit message à Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de York de la manière que Votre Excellence jugera convenable.

Et il est ordonné que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle restera ajournée jusqu'à lundi prochain à 11 a.m.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

No 86.

OTTAWA, SAMEDI, 21 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894

No 87.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, LUNDI, 23 JUILLET 1894.

11 A.M.

PRIÈRE.

La pétition de la Chambre de Commerce de Belleville,—demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, relativement à la faillite, ne devienne pas loi,—est lue et regue.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 21 juillet 1894.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour proroger le parlement du Canada, lundi, le 23 courant, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
ARTHUR GORDON,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

M. Wood (Brockville) présente,—Réponse à Adresse du 4 juin 1894,—Copie de toute correspondance, requêtes et mémoires au sujet de la réduction ou de l'abolition des droits sur le tabac canadien, ou au sujet des modifications qui pourraient être apportées aux lois du Revenu de l'Intérieur à ce sujet.

M. Daly présente,—Réponse supplémentaire à Adresse du 25 avril 1894,—Copie de toutes pétitions présentées par les Sauvages de la réserve de Saugceen, réclamant le droit exclusif de pêcher dans la baie des Français, lac Huron, de toutes les réponses faites à ces pétitions, et de tous les ordres administratifs donnés à ce sujet.

Un message est reçu du Sénat informant cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté l'adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine l'adresse de félicitations des deux Chambres au sujet de la naissance d'un fils à Leurs Altesses Royales, le duc et la duchesse de York, en la manière que Son Excellence jugera convenable, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône, en remplissant le blanc avec les mots "le Sénat et."

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 169) autorisant l'octroi des subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnés.

Bill (No 171) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1894, et le 30 juin 1895, et pour autres fins se rattachant au service public.

Bill (No 170) pourvoyant au paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués avec du minerai canadien.

Bill (No 128) modifiant de nouveau l'Acte des Elections Fédérales.

Bill (No 143) concernant le Cens Electoral.

Bill (No 135) à l'effet de refondre et amender les Actes concernant les droits de douane.

Et adoptant, sans modification, l'amendement fait par la Chambre des Communes au Bill HH (No 162) intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires."

Et aussi,—que le Sénat n'insiste pas sur l'amendement fait par Leurs Honneurs au bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer électrique bicycle de Boynton."

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre;—et alors il plaît à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à qu'Appelle.

Acte à l'effet de remettre en vigueur et de modifier de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Acte concernant la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan.

Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.

Acte concernant la Compagnie de gaz d'Outaouais.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'assurance du Canada sur les chaudières à vapeur et les glaces.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara.

Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la baie d'Hudson et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord de Winnipeg.

Acte constituant en corporation l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada.

Acte modifiant l'Acte concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus.

Acte modifiant l'Acte *des maîtres de havre*.

Acte modifiant l'Acte *concernant les phares, bouées et balises et Vile de Sable*.

Acte contenant de nouvelles modifications aux Actes concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse.

Acte pour faire droit à Caroline Jane Downey.

Acte constituant en corporation la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Duluth à Népigon et à la baie de James.

Acte à l'effet d'autoriser l'achat du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis par la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée), et de changer le nom de cette dernière compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph.
- Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de Medicine-Hat.
- Acte modifiant l'Acte d'inspection des navires.
- Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.
- Acte modifiant les Actes relatifs à la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton et de l'Île du Prince-Edouard.
- Acte pour remettre en vigueur et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de la vallée du Daim.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Wolseley et Fort-Qu'Appelle.
- Acte concernant la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée.)
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie.
- Acte concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre les accidents.
- Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne d'assurance sur la vie dite Northern.
- Acte modifiant les Actes concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton.
- Acte à l'effet de ratifier une convention entre la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa et la Compagnie du tramway électrique d'Ottawa, et une convention entre les dites compagnies et la corporation de la cité d'Ottawa, et de fusionner les dites compagnies sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa."
- Acte à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre.
- Acte constituant en corporation l'Association mutuelle sur la vie "La Coloniale."
- Acte constituant en corporation la Compagnie de gaz et d'électricité dite Dominion.
- Acte constituant en corporation la Compagnie électrique d'Ottawa.
- Acte autorisant la Compagnie du pont suspendu des Chutes de Niagara à émettre des débetures, et à d'autres fins.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du canal de force motrice et de fourniture de Welland, à responsabilité limitée.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du lac Mégantic.
- Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage des Montagnes Rocheuses.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Érié et Huron.
- Acte concernant les havres publics.
- Acte concernant la Compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario sur la vie.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Caribou.
- Acte concernant la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée).
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Métis à Matane et Gaspé.
- Acte concernant la Compagnie de cordage des Consommateurs, à responsabilité limitée.
- Acte concernant la Compagnie de prêt et de débetures d'Ontario.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Alberta.
- Acte modifiant de nouveau la loi relative aux jours de fête.
- Acte à l'effet de modifier l'Acte des matelots.
- Acte à l'effet de pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par le Sénat et la Chambre des Communes.
- Acte abrogeant l'Acte des biens de famille insaisissables.
- Acte portant modification et refonte des Actes relatifs aux commissaires du havre de Montréal.

Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Acte pour faire droit à Joshua Nicholas Filman.

Acte pour faire droit à William Samuel Piper.

Acte pour faire droit à Joseph Thompson.

Acte pour faire droit à Orlando George Richmond Johnson.

Acte concernant la Compagnie d'irrigation de Calgary.

Acte ayant pour objet d'assurer la conservation du gibier dans les régions non organisées des Territoires du Nord-Ouest du Canada.

Acte modifiant l'Acte concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick.

Acte modifiant l'Acte concernant la constitution des chambres de commerce.

Acte concernant l'arrestation, le procès et l'emprisonnement des jeunes délinquants.

Acte constituant en corporation l'Alliance de l'Eglise anabaptiste réformée du Canada et les diverses Eglises s'y rattachant.

Acte concernant le chemin de fer du Sud du Canada.

Acte modifiant de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest.

Acte concernant l'Orateur du Sénat.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal.

Acte constituant la Corporation générale de fidéicommissaires du Canada.

Acte modifiant de nouveau le Statut révisé concernant l'intérêt.

Acte modifiant l'Acte du revenu consolidé et de l'audition.

Acte concernant la Seigneurie du Sault-Saint-Louis.

Acte concernant la Compagnie d'assurance du Saint-Laurent.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.

Acte concernant le fonds des écoles communes.

Acte concernant certaines subventions accordées à la province de Québec par le chapitre huit des Statuts de 1884.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des inspecteurs-mesureurs.

Acte à l'effet de refondre et modifier certains Actes relatifs à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, et d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Acte concernant les maisons de refuge pour les femmes en Ontario.

Acte constituant en corporation la Compagnie de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.

Acte modifiant de nouveau les Actes concernant le service civil.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain d'Edmonton.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié au Détroit et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Acte constituant en corporation la Compagnie du Canal de Montréal, Ottawa et de la baie Georgienne.

Acte concernant l'utilisation des eaux des Territoires du Nord-Ouest pour des fins d'irrigation et autres.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Ottawa.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Gleichen au lac aux Castors et à Victoria.

Acte à l'effet de faire revivre et modifier de nouveau l'Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Brockville et New-York.

Acte constituant en corporation la Compagnie des estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée).

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal.

Acte concernant les terres fédérales.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des postes.

Acte concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président de la République Française.

Acte concernant la subvention en terres à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries.

Acte concernant l'inspection de la lumière électrique.

Acte modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

Acte à l'effet de réprimer les ventes et marques frauduleuses.

Acte pour faire droit à James St. George Dillon.

Acte modifiant l'Acte concernant les billets fédéraux.

Acte modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada et obtenus pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Acte concernant les unités de mesure électrique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique bicycle de Boynton.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des assurances.

Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs aux biens-fonds dans les Territoires.

Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte pourvoyant au paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués avec le minerai canadien.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Acte à l'effet de modifier de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Acte concernant le cens électoral.

Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes concernant les droits de douane.

Alors, l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :—

“ QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant : —
 ‘ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1894 et le 30e jour de juin 1895, et pour d’autres objets liés au service public.’

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.”

A ce bill, la sanction royale est donnée dans les termes suivants :—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du septième Parlement de la Puissance par le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En terminant cette laborieuse session du parlement, je dois vous remercier pour l’assiduité et le zèle avec lesquels vous vous êtes occupés des diverses mesures qui vous ont été soumises.

Je vous félicite sur le fait notable que l’invitation transmise par mon gouvernement aux gouvernements des autres colonies d’envoyer des représentants au Canada dans le but de conférer sur des matières touchant leurs intérêts mutuels, a été si promptement acceptée; et que le gouvernement de Sa Majesté a aussi rehaussé la dignité et l’utilité de la Conférence en envoyant un représentant pour prendre part à ses délibérations. On a grand espoir que les résultats de la Conférence seront avantageux aux colonies et à l’empire généralement.

La ratification du Traité de commerce avec la France aura l’effet, je l’espère, d’accroître considérablement nos exportations, et d’étendre les relations amicales entre les deux pays.

J’ai confiance que le travail ardu que vous a imposé le rajustement des droits de douane aura le résultat tant désiré, celui d’adapter le tarif aux conditions actuelles des diverses classes de notre population.

Les statuts de la session feront voir que, grâce à vos efforts, les lois touchant un grand nombre d’intérêts publics ont été revisées et grandement améliorées; et j’observe que vous avez aussi pourvu généreusement aux améliorations publiques qui sont destinées à augmenter les facilités de voyage et de transport par tout le pays.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie des prévisions libérales que vous avez faites pour les services de l’année courante.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous relevant de vos devoirs, je fais des vœux pour que vos travaux soient une source de bien pour le pays, et que de retour dans vos foyers vous constatiez qu’une abondante moisson va récompenser le labeur de nos cultivateurs, et que les bénédictions de la Providence ont aussi été abondamment répandues sur tous les autres intérêts de la population que vous représentez.

L’Orateur du Sénat alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes :

C’est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu’à samedi, le premier jour de septembre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu’à samedi, le premier jour de septembre prochain.

PETER WHITE,

Orateur.

No 87.

OTTAWA, LUNDI, 23 JUILLET 1894.

4me Session, 7me Parlement, 57 Victoria, 1894

PROCÈS - VERBAUX

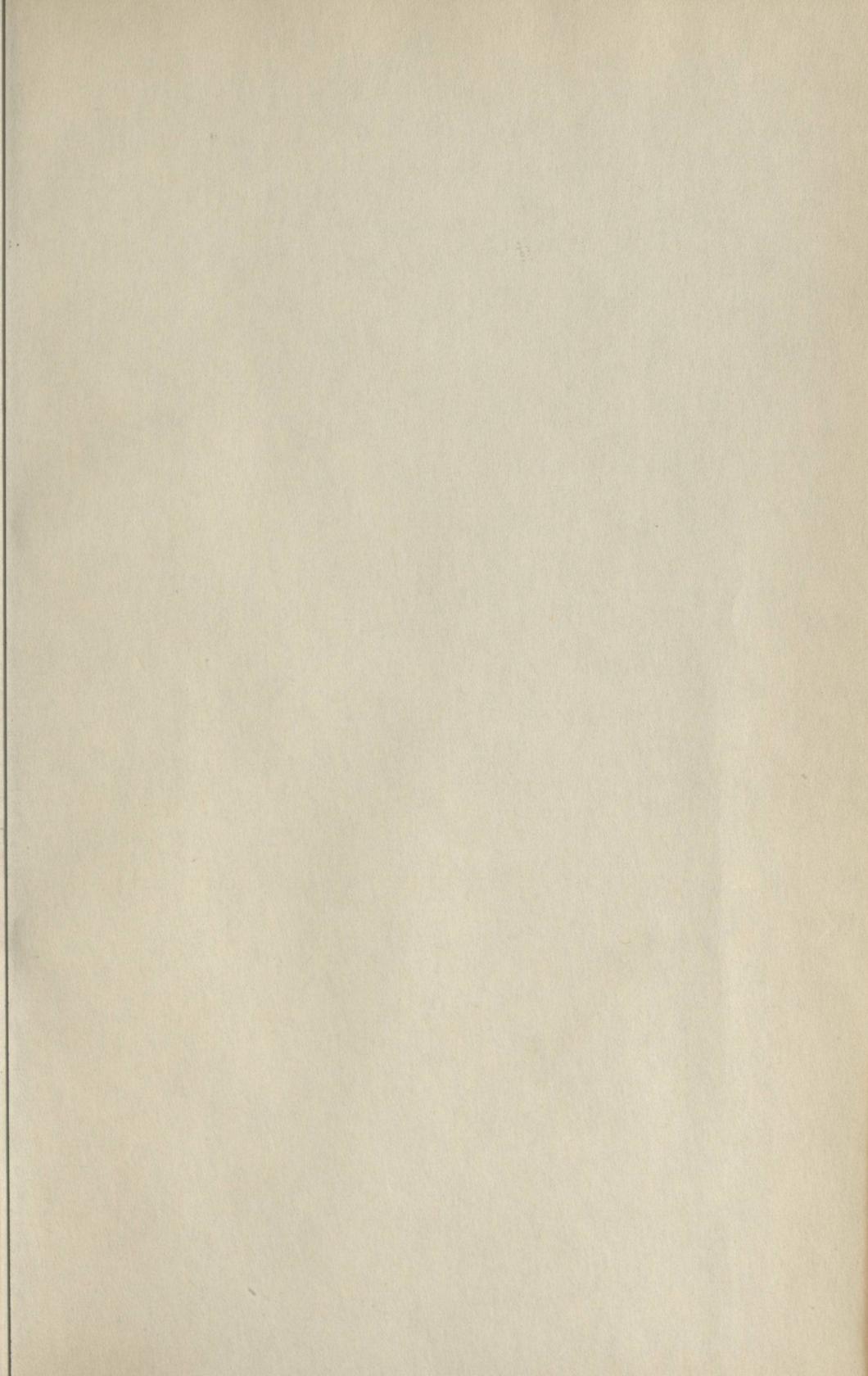
DE LA

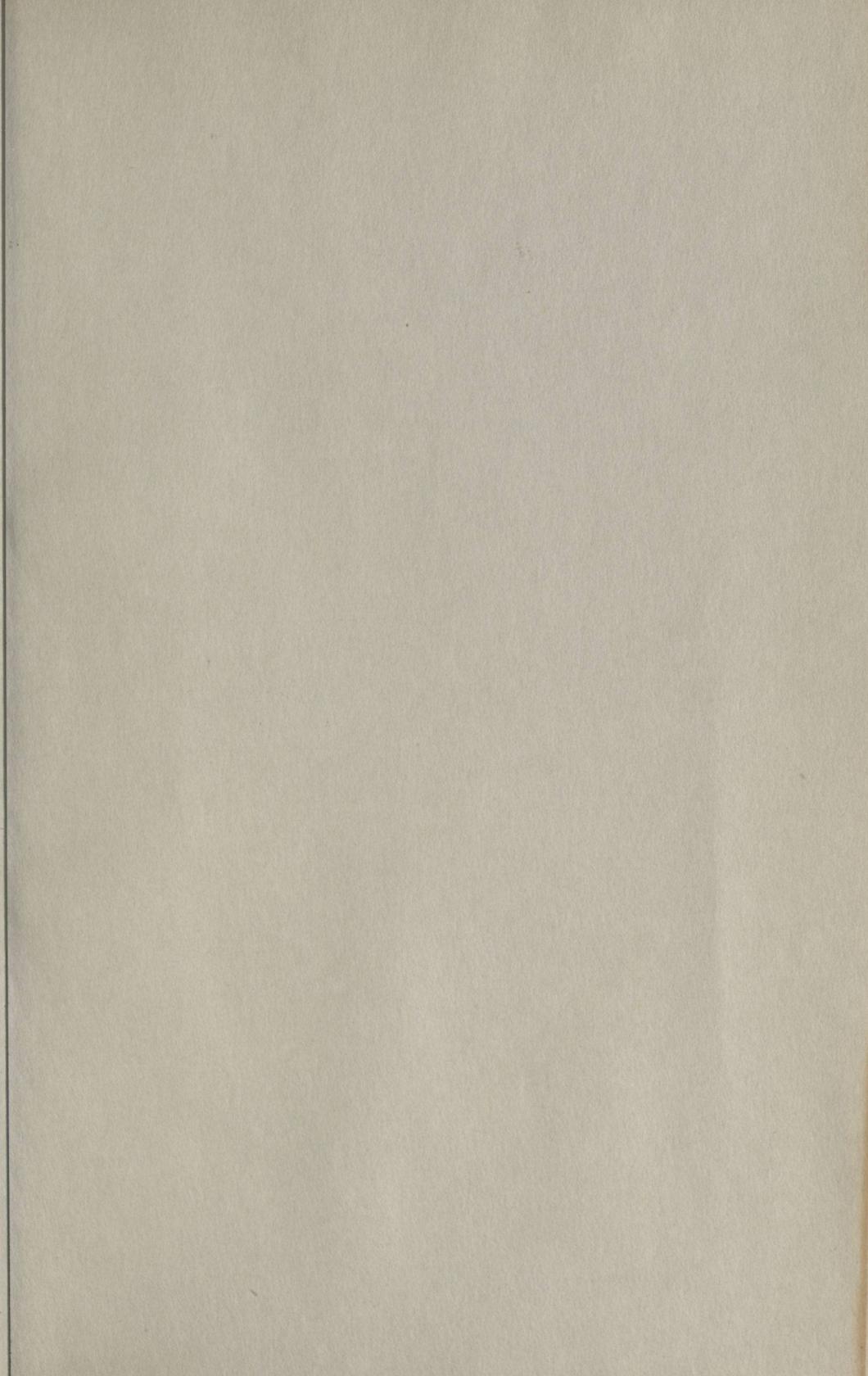
CHAMBRE DES COMMUNES.

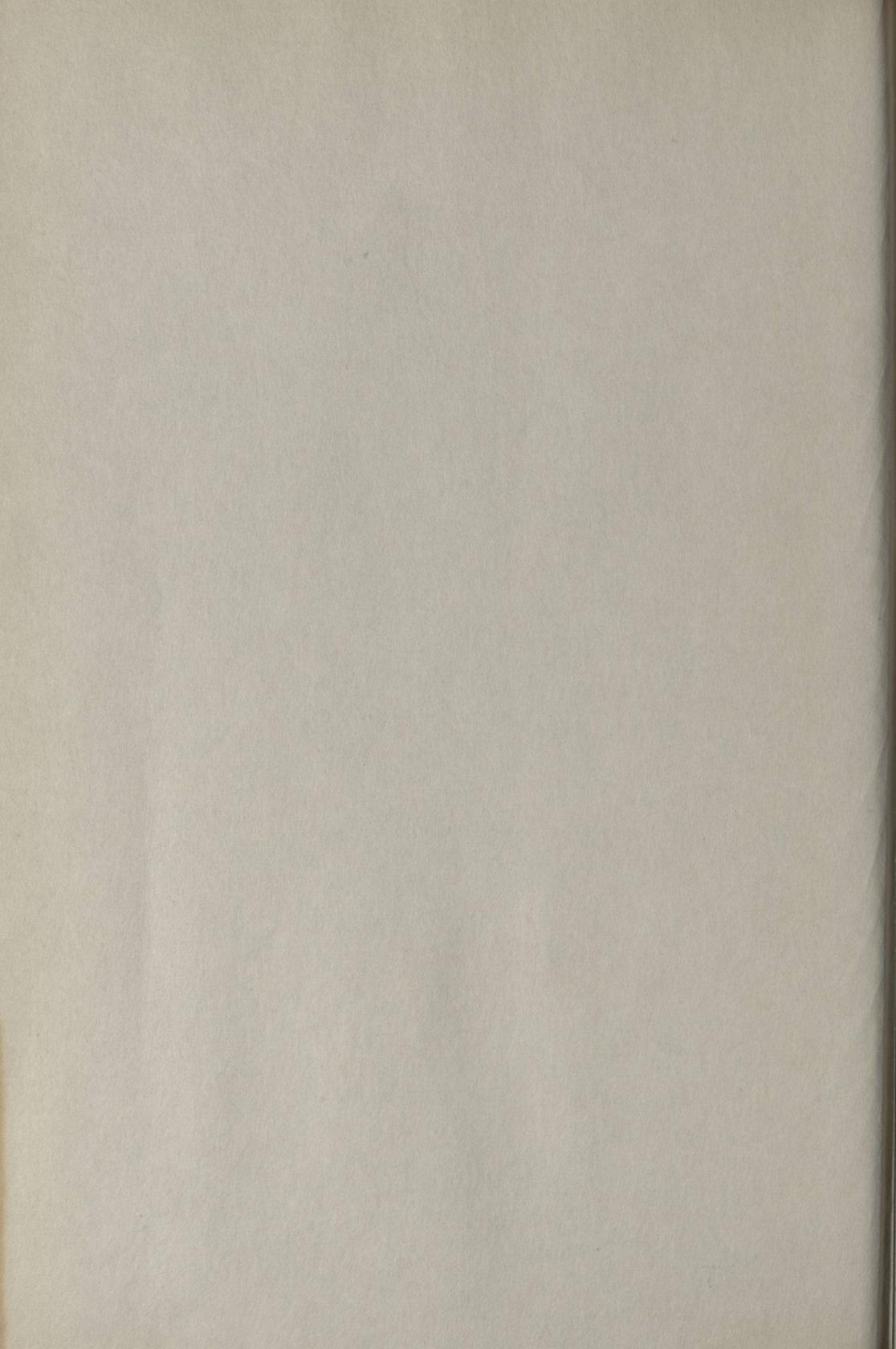
OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1894







Rolls per
Harpell's Press Co-operative
Gardenvale

